

---

# Dictionnaire, Recensement de la population, 2021

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 15 novembre 2023

---



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

Date de diffusion : le 15 novembre 2023

N° 98-301-X au catalogue, numéro 2021001

ISBN 978-0-660-68210-5

---

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Activités de la vie quotidienne</b> .....	<b>3</b>
Activités de la vie quotidienne .....	3
<b>Âge, sexe à la naissance et genre</b> .....	<b>5</b>
Âge .....	5
Genre .....	5
Sexe à la naissance .....	6
<b>Agriculture</b> .....	<b>9</b>
Capital agricole .....	9
Exploitant agricole .....	9
Exploitation agricole .....	10
Ferme .....	10
Ferme de recensement .....	10
Population agricole .....	12
Règle de l'emplacement principal de l'exploitation agricole .....	13
Type d'exploitation agricole .....	13
Unité agricole .....	15
<b>Expérience dans les forces militaires canadiennes</b> .....	<b>17</b>
État de service militaire .....	17
<b>Familles, ménages et état matrimonial</b> .....	<b>19</b>
Conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe .....	19
État matrimonial .....	19
État matrimonial légal .....	20
Famille comptant un couple .....	21
Famille comptant un couple avec enfants .....	22
Famille de recensement .....	22
Famille économique .....	23
Famille recomposée .....	24
Ménage .....	25
Ménage à l'extérieur du Canada .....	26
Ménage collectif .....	26
Ménage privé .....	27
Présence d'enfants .....	28
Situation conjugale .....	29
Situation dans la famille de recensement .....	29
Situation dans la famille économique .....	29

Situation de famille recomposée.....	30
Situation des particuliers dans le ménage.....	31
Situation vis-à-vis l'union libre.....	31
Statut de diversité de genre.....	31
Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre.....	32
Statut de sexe opposé ou de même sexe.....	33
Structure de la famille de recensement.....	33
Structure de la famille économique.....	34
Structure des relations.....	35
Taille de la famille.....	35
Taille du ménage.....	36
Type de ménage.....	37
Type d'union.....	38
<b>Géographie.....</b>	<b>39</b>
Introduction à l'univers de la géographie.....	39
<b>Attributs géographiques.....</b>	<b>39</b>
Chiffres ajustés.....	39
Code géographique.....	40
Densité de la population.....	41
Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD).....	41
Superficie des terres.....	42
<b>Autres.....</b>	<b>44</b>
Code postal <sup>MO</sup> .....	44
Date de référence géographique.....	45
Énoncés sur la qualité des données spatiales.....	46
Région de tri d'acheminement (RTA) <sup>©</sup> .....	47
<b>Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG).....</b>	<b>48</b>
Carte de référence.....	48
Carte thématique.....	48
Écoumène.....	49
Géocodage.....	50
Point représentatif.....	51
Projection cartographique.....	58
Système de coordonnées.....	59
Système de référence géodésique.....	60
<b>Classifications géographiques.....</b>	<b>61</b>
Classification des secteurs statistiques (CSS).....	61
Classification géographique type (CGT).....	62
Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM).....	63

<b>Fichiers géographiques</b> .....	<b>65</b>
Fichier du réseau routier (FRR) .....	65
Fichiers des limites cartographiques (FLC) .....	66
Fichiers numériques des limites (FNL) .....	66
<b>Infrastructure géographique</b> .....	<b>67</b>
Base nationale de données géographiques (BNDG) .....	67
Infrastructure des données spatiales (IDS) .....	68
<b>Régions géographiques</b> .....	<b>69</b>
Agglomération de recensement (AR) .....	69
Aire de diffusion (AD) .....	69
Aire de diffusion agrégée (ADA) .....	71
Centre de population (CTRPOP) .....	73
Centre-ville .....	77
Circonscription électorale fédérale (CEF) .....	78
Côté d'îlot .....	79
Division de recensement (DR) .....	81
Îlot de diffusion (ID) .....	83
Localité désignée (LD) .....	84
Municipalité régionale de comté (MRC) .....	86
Nom de localité (NL) .....	87
Noyau, banlieue et région rurale .....	87
Province ou territoire .....	89
Région agricole de recensement (RAR) .....	89
Région économique (RE) .....	90
Région géographique du Canada .....	91
Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) .....	92
Région rurale (RR) .....	100
Secteur de recensement (SR) .....	100
Subdivision de recensement (SDR) .....	102
Subdivision de recensement – recensement précédent .....	106
Subdivision de recensement unifiée (SRU) .....	107
<b>Immigration et diversité ethnoculturelle</b> .....	<b>109</b>
Âge à l'immigration .....	109
Année d'arrivée .....	110
Année d'immigration .....	111
Catégorie d'admission .....	112
Citoyenneté .....	113
Expérience avant admission .....	115
Groupe de population .....	116
Immigrant .....	117

Lieu de naissance .....	117
Lieu de naissance de la mère .....	119
Lieu de naissance du parent .....	119
Lieu de naissance du père .....	121
Minorité visible .....	121
Origine ethnique ou culturelle .....	122
Période d'immigration .....	123
Province ou territoire de destination prévue .....	123
Religion .....	124
Résident non permanent .....	125
Statut de génération .....	126
Statut d'immigrant .....	127
Type de demandeur .....	128
Type de résident non permanent .....	129
<b>Instruction dans la langue officielle minoritaire .....</b>	<b>131</b>
Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire .....	131
Études primaires ou secondaires dans la langue officielle minoritaire au Canada .....	132
Nombre d'années d'études au primaire ou au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada .....	134
<b>Langue .....</b>	<b>137</b>
Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement à la maison .....	137
Autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail .....	138
Connaissance des langues non officielles .....	139
Connaissance des langues officielles .....	140
Demande potentielle de communications et services fédéraux dans la langue officielle minoritaire .....	141
Langue maternelle .....	142
Langue parlée le plus souvent à la maison .....	144
Langue utilisée le plus souvent au travail .....	145
Première langue officielle parlée .....	147
Toutes les langues parlées à la maison .....	148
Toutes les langues utilisées au travail .....	150
<b>Logement .....</b>	<b>153</b>
Besoins impérieux en matière de logement .....	153
Chambres à coucher .....	154
Charges de copropriété .....	154
État du logement .....	155
Frais de logement .....	156
Impôt foncier annuel .....	157
Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires .....	158
Logement acceptable .....	158

Logement subventionné.....	159
Loyer mensuel en argent.....	160
Ménage locataire.....	161
Ménage propriétaire.....	161
Ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne.....	162
Mode d'occupation.....	163
Païement annuel pour l'eau et les autres services municipaux.....	164
Païement annuel pour l'électricité.....	165
Païement annuel pour les combustibles.....	165
Païement hypothécaire mensuel.....	166
Païement mensuel pour utiliser ou occuper le logement.....	167
Période de construction.....	167
Personnes par pièce.....	168
Pièces.....	169
Présence de païements hypothécaires.....	170
Principal soutien du ménage.....	170
Rapport des frais de logement au revenu.....	171
Soutien du ménage.....	172
Statut de copropriété.....	173
Taille convenable du logement.....	174
Valeur (estimée par le propriétaire).....	175
<b>Mobilité et migration.....</b>	<b>177</b>
Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans, de la région géographique.....	177
Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an, de la région géographique.....	178
Lieu de résidence cinq ans auparavant.....	179
Lieu de résidence un an auparavant.....	179
Mobilité, fondée sur une période de cinq ans.....	180
Mobilité, fondée sur une période d'un an.....	181
<b>Navettage.....</b>	<b>183</b>
Destination du navettage.....	183
Distance (ligne droite) du domicile au travail.....	184
Durée du navettage.....	185
Emplacement du lieu de travail.....	186
Heure d'arrivée au travail.....	187
Heure de départ pour le travail.....	188
Nombre de navetteurs dans le véhicule.....	189
Plusieurs modes de transport pour la navette.....	190
Principal mode de transport pour la navette.....	191

<b>Peuples autochtones</b> .....	<b>193</b>
Ascendance autochtone .....	193
Groupe autochtone .....	195
Identité autochtone .....	196
Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits .....	197
Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis .....	198
Membre d'une Première Nation ou bande indienne .....	200
Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat .....	201
Résidence dans une réserve ou hors réserve .....	202
Statut d'Indien inscrit ou des traités .....	203
<b>Population et logements</b> .....	<b>205</b>
Lieu habituel de résidence .....	205
Logement .....	206
Personne .....	207
Personne de 15 ans ou plus .....	207
Résident institutionnel .....	208
<b>Revenu</b> .....	<b>209</b>
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) .....	209
Assurance-emploi (AE) – Autres prestations .....	210
Assurance-emploi (AE) – Prestations régulières .....	210
Autres transferts gouvernementaux .....	211
Composition du revenu .....	213
Cotisations à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) .....	214
Cotisations à des régimes de pension agréés (RPA) .....	215
Cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) .....	215
Cotisations à l'assurance-emploi (AE) .....	216
Cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC) .....	217
COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants .....	218
COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence (PCU) .....	219
COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) .....	220
COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) .....	221
COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) .....	223
COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) .....	224
COVID-19 – Prestation d'urgence et de relance économique .....	226
COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux .....	227
COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales .....	228
Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) .....	229
Déficit de faible revenu .....	230
Dépenses obligatoires pour la MPC .....	231



Frais de garde d'enfants payés .....	232
Fréquence du faible revenu .....	233
Gains ou pertes en capital nets .....	235
Groupe de décile de revenu après impôt des familles économiques .....	236
Groupe de décile de revenu d'emploi .....	237
Groupe de décile de revenu total .....	238
Impôt fédéral net .....	239
Impôt sur le revenu .....	240
Impôts provinciaux et territoriaux .....	241
Indemnités pour accidents du travail .....	241
Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) .....	242
Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-Avl) .....	245
Mesure du panier de consommation (MPC) .....	247
Paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint .....	250
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) .....	251
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG) .....	252
Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base .....	253
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) .....	253
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) .....	253
Prestations d'assistance sociale .....	253
Prestations d'assurance-emploi (AE) .....	254
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC) .....	255
Prestations fédérales pour enfants .....	256
Prestations pour enfants .....	257
Prestations provinciales et territoriales pour enfants .....	258
Principale source de revenu .....	259
Ratio du déficit de faible revenu .....	260
Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations d'invalidité .....	261
Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de retraite .....	262
Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de survivant .....	263
Revenu agricole net .....	264
Revenu après impôt .....	265
Revenu après impôt rajusté .....	266
Revenu de placements .....	267
Revenu de retraite privée .....	268
Revenu d'emploi .....	269
Revenu disponible pour la MPC .....	271
Revenu du marché .....	272

Revenu du marché non inclus ailleurs .....	273
Revenu du marché rajusté .....	274
Revenu net provenant d'un travail autonome .....	275
Revenu non agricole net provenant de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession .....	276
Revenu total .....	277
Revenu total plus les gains ou pertes en capital nets .....	282
Revenu total rajusté .....	283
Salaires, traitements et commissions .....	284
Salarié ou bénéficiaire d'un revenu d'emploi .....	285
Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl) .....	286
Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-Avl) .....	288
Situation de faible revenu .....	290
Sources de revenu .....	292
Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) .....	293
Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint .....	293
Transferts gouvernementaux .....	294
Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs .....	295
<b>Scolarité</b> .....	<b>299</b>
Certificat d'apprenti dans un métier .....	299
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire .....	300
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence .....	301
Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie .....	302
Fréquentation scolaire .....	303
Lieu des études .....	305
Lieu des études comparé à la province ou au territoire de résidence .....	306
Plus haut certificat, diplôme ou grade .....	307
Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016, historique) .....	309
Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021) .....	311
<b>Travail</b> .....	<b>313</b>
Catégorie de travailleur .....	313
Catégorie du lieu de travail .....	315
Chômeurs .....	316
Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte .....	317

Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence.....	318
Forme juridique.....	319
Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte.....	320
Inactifs.....	321
Industrie (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] Canada 2017 version 3.0).....	322
Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise.....	323
Permanence de l'emploi.....	324
Personne ayant une expérience de travail récente.....	325
Personne faisant partie de la population active expérimentée.....	326
Personne occupée.....	326
Population active.....	327
Population active inexpérimentée.....	328
Profession (selon la Classification nationale des professions [CNP] 2021 version 1.0).....	329
Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel.....	331
Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année.....	331
Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler.....	332
Recherche d'un emploi salarié (à temps plein ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines.....	333
Semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence.....	334
Semaines travaillées pendant l'année de référence.....	335
Situation d'activité.....	336
Situation d'activité (selon les concepts de 1971).....	337
Taux d'activité.....	338
Taux de chômage.....	339
Taux d'emploi.....	340
Travail pendant l'année de référence.....	341
<b>Type de logement.....</b>	<b>343</b>
Logement collectif.....	343
Logement marginal occupé par des résidents habituels.....	347
Logement ordinaire.....	348
Logement privé.....	349
Logement privé inoccupé.....	350
Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement.....	351
Logement privé occupé par des résidents habituels.....	352
Type de construction résidentielle.....	352

<b>Tableaux</b> .....	<b>355</b>
Tableau 1.1 Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2021.....	355
Tableau 1.1 Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2021.....	356
Tableau 1.2 Répartition de la population selon la Classification des secteurs statistiques (CSS), recensements de 2016 et 2021.....	357
Tableau 1.3 Nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques (CSS), Recensement de 2021.....	357
Tableau 1.4 Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	358
Tableau 1.5 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	359
Tableau 1.6 Genres de localité désignée selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	364
Tableau 1.7 Répartition de la population selon la taille des centres de population, recensements de 2016 et de 2021.....	365
Tableau 1.8 Abréviations et codes des provinces et des territoires, Recensement de 2021.....	365
Tableau 1.9 Premier caractère du code postal <sup>MO</sup> et de la province, du territoire ou de la région correspondante.....	366
Tableau 1.10 Genres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	367
Tableau 1.11 Valeurs de la Classification des secteurs statistiques selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	368
Tableau 1.12 Valeurs de genre de centre de population selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	370
Tableau 1.13 Valeurs de la classe de taille de centre de population selon la province et le territoire, Recensement de 2021.....	371
Tableau 2.1 Sommaire des lignes de faible revenu du Programme du Recensement de la population de 2021.....	372
Tableau 2.2 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020.....	373
Tableau 2.3 Ajustement selon le type de mode d'occupation pour la Mesure du panier de consommation (MPC), 2020.....	377
Tableau 2.4 Seuils des mesures de faible revenu (MFR-Apl et MFR-Avl) pour les ménages privés du Canada, 2020.....	380
Tableau 2.5 Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl – base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020.....	380
Tableau 2.6 Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-Avl – base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020.....	381
Tableau 2.7 Données sur le navettage offertes pour chaque catégorie du lieu de travail.....	381
Tableau 2.8 Valeurs de la variable situation d'activité.....	382

<b>Figures</b> .....	<b>383</b>
Figure 1.1 Hiérarchie des régions géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2021 .....	383
Figure 1.2 Hiérarchie de la Classification géographique type (CGT) .....	384
Figure 1.3 Hiérarchie de la Classification des secteurs statistiques (CSS) .....	384
Figure 1.4 Exemple d'un fichier des limites cartographiques et d'un fichier numérique des limites (provinces et territoires) .....	385
Figure 1.5 Exemple de subdivisions de recensement unifiées (SRU) et de subdivisions de recensement (SDR) .....	385
Figure 1.6 Règle du noyau de délimitation .....	386
Figure 1.7 Règle du navettage dans le sens normal .....	387
Figure 1.8 Règle du navettage à contresens .....	388
Figure 1.9 Règle de la contiguïté spatiale .....	389
Figure 1.10 Règle de la comparabilité historique .....	390
Figure 1.11 Exemple de fusion d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR) .....	391
Figure 1.12 Exemple d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement montrant le noyau, le noyau secondaire, la banlieue et une région rurale .....	392
Figure 1.13 Exemple d'extraction des données en utilisant des limites définies par l'utilisateur .....	393
Figure 1.14 Exemple de projection cartographique et de coordonnées n'ayant pas fait l'objet d'une projection .....	394
Figure 1.15 Exemple de points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot de diffusion .....	395
Figure 1.16 Règle d'ajustements manuels .....	396
Figure 2.1 Catégories de logements .....	397
Figure 2.2 Appartenance et situation dans les familles .....	398
Figure 2.3 Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique .....	399
Figure 2.4 Classification des langues .....	400
Figure 2.4A Langues autochtones .....	401
Figure 2.4B Langues afro-asiatiques .....	402
Figure 2.4C Langues austronésiennes .....	403
Figure 2.4D Langues créoles .....	404
Figure 2.4E Langues indo-européennes .....	405
Figure 2.4F Langues nigéro-congolaises .....	406
Figure 2.4G Langues nilo-sahariennes .....	407
Figure 2.4H Langues sino-tibétaines .....	408
Figure 2.4I Langues turques .....	409
Figure 2.4J Langues germaniques .....	410
Figure 2.4K Langues indo-iraniennes .....	411

Figure 2.5 Immigrants, non-immigrants et résidents non permanents selon le lieu de naissance et statut des générations .....	412
Figure 2.6 Immigrants, non-immigrants et résidents non permanents, selon la citoyenneté et le lieu de naissance .....	413
Figure 2.7 Population d'identité autochtone dans le Recensement de la population .....	414
Figure 2.8 Classification des catégories d'admission .....	416
Figure 2.9 Population et composantes de situation d'activité, Recensement de la population de 2021 .....	417
Figure 2.10 Lien entre la catégorie de mobilité et la question du Recensement de la population de 2021 sur le lieu de résidence un an auparavant.....	418
Figure 2.11 Lien entre la catégorie de mobilité et la question du Recensement de la population de 2021 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant.....	419
<b>Annexes</b> .....	<b>421</b>
Annexe 2.1 Contenu du questionnaire et variables dérivées du Recensement de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages depuis la Confédération .....	421
Annexe 2.2 Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue de travail, classifications de 2021, 2016 et 2011 .....	431
Annexe 2.3 Statistiques dérivées .....	444
Annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020 .....	446
Annexe 2.5 Origines ethnique ou culturelle diffusées en 2021, 2016 et 2011 .....	451
Annexe 2.6 Lieux de naissance diffusés dans le Recensement de la population de 2021 .....	470
Annexe 2.7 Pays de citoyenneté diffusés dans le Recensement de la population de 2021 .....	479
Annexe 2.8 Ascendances autochtones diffusées dans le Recensement de la population de 2021 .....	486
Annexe 2.9 Catégories d'admission diffusées dans le Recensement de la population de 2021.....	491
Annexe 2.10 Connaissance des langues non officielles, classifications de 2021, 2016 et 2011 .....	496
Annexe 2.11 Comparabilité des données sur la situation d'activité du Recensement de la population de 2021 (questionnaire détaillé) et de l'Enquête sur la population active .....	509
Annexe 2.12 Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016.....	512
Annexe 2.13 Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021 .....	571
Annexe 2.14 Religions diffusées dans le Recensement de la population de 2021 .....	644
<b>Index</b> .....	<b>655</b>

## Introduction

Le Dictionnaire du recensement est un document de référence qui comprend des définitions détaillées des concepts, des variables et des termes géographiques du Recensement de la population, de même que des renseignements historiques.

En se référant au Dictionnaire du recensement, les utilisateurs de données débutants et intermédiaires auront une meilleure compréhension des données et de la façon de comparer les variables entre les années de recensement.

Le dictionnaire présente les renseignements de la façon suivante :

### Définition

Il s'agit de la définition complète de chaque variable ou terme utilisé dans les produits du recensement. Tous les efforts nécessaires ont été déployés afin que cette définition sans jargon soit plus accessible au grand public.

Une variable est un sujet sur lequel on peut extraire des renseignements de la base de données du recensement.

### Unité(s) statistique(s)

Il s'agit de l'unité d'observation ou de mesure pour laquelle des données sont recueillies ou dérivées, p.ex. personne ou ménage.

### Classification(s)

Il s'agit de la structure selon laquelle les réponses ou les éléments sont classés.

### Déclaré en

Cette rubrique indique les années de recensement où la variable ou le terme a été utilisé; elle précise si les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population ou auprès d'un échantillon de personnes. Si les données ont été recueillies auprès d'un échantillon, la fraction de sondage est indiquée.

### Population

Cette rubrique fournit des renseignements sur la population ou la sous-population pour laquelle les données sont recueillies.

### Numéro(s) de question

Cette rubrique indique la ou les questions auxquelles une variable est associée.

Il existe des variables directes, des variables dérivées et des variables codées. Par exemple, la question sur le sexe des répondants comporte deux catégories de réponses : masculin et féminin. Ces deux catégories de réponses correspondent exactement à l'information contenue dans la base de données; donc le sexe est considéré comme étant une variable directe. Par contre, la première langue officielle parlée est considérée comme étant une variable dérivée parce que l'information dans la base de données ne correspond à aucune question du questionnaire. Elle est plutôt dérivée des réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison.

Les variables codées sont des réponses en toutes lettres qui ont été classées selon un système de classification déterminé au préalable.

### Réponses

Cette rubrique indique les classifications ou catégories de réponses se rapportant à chaque variable. Elle est « Sans objet » lorsqu'il s'agit de termes géographiques.

## Remarques

Cette rubrique fournit des renseignements détaillés supplémentaires (p.ex. sur la comparabilité avec les recensements précédents et autres enquêtes) qui sont susceptibles d'aider l'utilisateur à mieux comprendre et utiliser les données.

**Féminisation** : Pour alléger le texte, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.



## Activités de la vie quotidienne

### Activités de la vie quotidienne

#### Définition

Difficultés qu'une personne pourrait avoir à faire certaines activités en raison de problèmes ou de conditions de santé physique, cognitive ou mentale, ou tout autre problème lié à la santé.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>1</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986 (échantillon de 20 %).

#### Population

Population dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Question 18

#### Réponses

Les catégories de réponse comprenaient des cercles à cocher pour « non », « parfois », « souvent » et « toujours » pour chaque composante de la question sur les activités de la vie quotidienne.

#### Remarques

La question sur les activités de la vie quotidienne dans le Recensement de la population de 2021 était la suivante :

Cette personne a-t-elle :

- a. une quelconque difficulté à voir (même en portant des lunettes ou des verres de contact)?
- b. une quelconque difficulté à entendre (même en utilisant un appareil auditif)?
- c. une quelconque difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire d'autres activités physiques?
- d. une quelconque difficulté à apprendre, à retenir de l'information ou à se concentrer?
- e. une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale (p. ex. anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.)?
- f. d'autres problèmes de santé ou conditions à long terme qui durent **depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus**? Exclure : tout problème de santé déjà mentionné aux questions 18 a) à 18 e) ci-dessus.

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question sur les activités de la vie quotidienne précisait ce qui suit :

---

1. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

La question suivante porte sur les difficultés qu'une personne pourrait avoir à faire certaines activités. Seulement **les difficultés ou conditions à long terme** qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer **six mois ou plus** devraient être considérées.

Les répondants pouvaient obtenir d'autres instructions sur la façon de répondre à la question sur les activités de la vie quotidienne de 2021 en cliquant sur le bouton d'aide figurant dans le questionnaire électronique :

Question 18 a) une quelconque difficulté à voir (même en portant des lunettes ou des verres de contact)?

- Si vous portez des lunettes ou des verres de contact, veuillez répondre à cette question en fonction de votre capacité à voir au moment où vous utilisez ces aides.

Question 18 b) une quelconque difficulté à entendre (même en utilisant un appareil auditif)?

- Si vous utilisez un appareil auditif ou un implant cochléaire, veuillez répondre à cette question en fonction de votre capacité à entendre au moment où vous utilisez ces aides.

Question 18 c) une quelconque difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire d'autres activités physiques?

- Lorsque vous répondez à cette question pour de très jeunes enfants (par exemple, des enfants qui apprennent encore à marcher ou à agripper des objets), veuillez indiquer si l'enfant présente toute difficulté qui risque d'être de longue durée.

La question sur les activités de la vie quotidienne fournit de l'information sur le nombre de personnes au Canada qui pourraient avoir des difficultés à faire certaines activités, y compris celles qui pourraient avoir une condition d'ordre physique, cognitif ou mental à long terme ou un autre problème de santé à long terme. Ces renseignements constituent une première étape dans l'identification de personnes susceptibles d'avoir une incapacité, en vue de mener l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). Cette question ne fournit pas à elle seule une estimation de l'incapacité au Canada.

C'est plutôt l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 (ECI), une enquête de suivi menée après le recensement, qui est la source principale de données sur les incapacités au Canada. La population couverte par cette enquête comprend tous les Canadiens de 15 ans et plus qui ont répondu « Parfois », « Souvent » ou « Toujours » à n'importe laquelle des composantes de la question sur les activités de la vie quotidienne dans le recensement.

La principale raison pour laquelle les réponses aux activités de la vie quotidienne ne peuvent pas être utilisées pour estimer l'incapacité au Canada est le grand nombre de « faux positifs » déclarés. En d'autres mots, un répondant peut avoir déclaré des difficultés à faire certaines activités dans le recensement, mais peut ne pas avoir une incapacité selon des questions posées dans l'ECI.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les faux positifs. Par exemple, il peut s'agir de personnes qui se remettaient d'une blessure, d'une maladie ou d'une opération chirurgicale au moment du recensement et qui n'avaient plus de difficultés ou dont les activités n'étaient pas limitées par les difficultés au moment de l'ECI, d'erreurs dans les réponses par procuration au recensement, etc.

À la lumière de ce phénomène, il est impératif de rappeler aux utilisateurs des données du recensement sur les activités de la vie quotidienne que cette question ne peut, à elle seule, servir à l'estimation d'une population ayant des incapacités.

Les données sur les activités de la vie quotidienne du Recensement de 2021 seront diffusées sur demande spéciale seulement. Ces données n'ont fait l'objet que de contrôles minimaux et doivent être utilisées avec circonspection.

## Âge, sexe à la naissance et genre

### Âge

#### Définition

**Âge** réfère à l'âge de la personne (ou du sujet) d'intérêt à son dernier anniversaire (ou relativement à une date de référence précise et bien définie).

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Catégories d'âge par groupes d'âge de cinq ans](#)

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#) en ce qui a trait à la date de naissance et à l'âge.

#### Population

Population totale

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 4

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

En 1991 et lors des recensements antérieurs, les composantes relatives à la date de naissance (jour, mois et année de naissance) ne faisaient pas toutes l'objet d'une question dans le questionnaire (1971 et avant) ou n'étaient pas retenues pour la diffusion (1981 à 1991). Par exemple, en 1971 et en 1976, les répondants devaient indiquer leur date de naissance par groupes de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre. En 1961 et en 1966, les répondants ne devaient que fournir leur âge. En 1961, les données publiées pour les années d'âge ont été lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans afin de contrer la tendance des répondants à « arrondir » leur âge. En 1966, cette mesure n'a pas été prise.

## Genre

#### Définition

**Genre** réfère à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme).

Le genre comprend les concepts suivants :

- l'identité de genre correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement;
- l'expression de genre désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps.

Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Cisgenre, transgenre et non binaire](#)

[Genre](#)

**Déclaré en**

2021

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 3

**Réponses**

Masculin; Féminin; Veuillez préciser le genre de cette personne

**Remarques**

À partir de 2021, la variable « genre » devrait être utilisée par défaut dans la plupart des programmes de la statistique sociale à Statistique Canada.

## Sexe à la naissance

**Définition**

**Sexe à la naissance** réfère au sexe assigné à la naissance. Le sexe à la naissance d'une personne est habituellement assigné en fonction de son système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques.

Le sexe à la naissance peut également être compris comme étant le sexe enregistré à la naissance (p. ex. ce qui est enregistré sur le certificat de naissance).

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Sexe à la naissance](#)

[Sexe à la naissance, variante](#)

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 2

**Réponses**

Masculin; Féminin

**Remarques**

Avant 2021, le nom de la variable « sexe à la naissance » était « sexe ». À partir de 2021, la variable « [genre](#) » devrait être utilisée par défaut dans la plupart des programmes de la statistique sociale à Statistique Canada.



## Agriculture

### Capital agricole

#### Définition

Le concept de « capital agricole » du Recensement de l'agriculture comprend la valeur des terres et des bâtiments agricoles, la valeur des véhicules, de la machinerie et de l'équipement agricoles possédés et loués, et la valeur des stocks de bétail et de volaille. Les répondants déclarent la valeur marchande actuelle (en dollars canadiens) de leurs terres, bâtiments, véhicules agricoles, machines et équipement sur le questionnaire du recensement. D'autre part, les valeurs marchandes des stocks de bétail et de volaille ne sont pas déclarées sur le questionnaire mais dérivées par Statistique Canada à partir de données sur les prix moyens à la ferme pour les divers types de bétail et de volaille.

Le capital agricole exclut la machinerie louée à court terme (à l'heure ou à la journée), la valeur des cultures non récoltées ou en stockage, et les intrants agricoles en main (par exemple, engrais, semences, etc.).

#### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

#### Population

Capital agricole

#### Numéro(s) de question

Sans objet

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

Sans objet

### Exploitant agricole

#### Définition

Le concept d'« exploitant agricole » du Recensement de l'agriculture désigne les personnes qui sont responsables de prendre les décisions de gestion d'une exploitation agricole. Il peut s'agir du propriétaire ou du locataire de l'exploitation, ou encore d'un gérant engagé, y compris les personnes qui sont responsables de prendre des décisions de gestion touchant certains aspects de l'exploitation — les semis, la récolte, l'élevage, la commercialisation et la vente, ainsi que l'achat de biens en immobilisation et d'autres questions financières.

**Ne sont pas inclus** : les comptables, les avocats et notaires, les vétérinaires, les conseillers en matière de cultures ou d'herbicides et les autres personnes qui font des recommandations quant à l'exploitation agricole, mais qui, finalement, ne sont pas responsables de la prise de décisions de gestion.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021<sup>2</sup>, 2016<sup>2</sup>, 2011<sup>2</sup>, 2006<sup>2</sup>, 2001<sup>2</sup>, 1996<sup>2</sup>, 1991<sup>2</sup>, 1986<sup>3</sup>, 1981<sup>3</sup>, 1976<sup>3</sup>, 1971<sup>3</sup>, 1966<sup>3</sup>, 1961<sup>3</sup>

**Population**

Nombre total d'exploitants agricoles

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Exploitation agricole**

Voir « [Ferme de recensement](#) ».

**Ferme**

Voir « [Ferme de recensement](#) ».

**Ferme de recensement****Définition**

Le concept de « ferme de recensement » du Recensement de l'agriculture désigne une entité qui génère des produits agricoles et déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada.

Les produits agricoles incluent :

- Cultures : céréales, oléagineux, légumineuses, pommes de terre, légumes, fruits, petits fruits, produits de serre, champignons, gazon, produits de pépinière, arbres de Noël, érables entaillés, foin et cultures fourragères, chanvre et autres cultures.
- Bétail : bovins laitiers et de boucherie (parcs d'engraissement compris), porcs, volailles et œufs (couvoirs compris), dindons et dindes, canards, oies, moutons, chèvres, chevaux et autres équidés, bisons, élans (wapitis), cerfs, lamas et alpagas, lapins, visons, abeilles et autres animaux.

---

2. À compter de 1991, jusqu'à trois exploitants par exploitation peuvent être déclarés sur le questionnaire du Recensement de l'agriculture.  
3. Avant le Recensement de l'agriculture de 1991, un seul exploitant était déclaré pour chaque ferme de recensement. Par conséquent, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement.



**Ne sont pas inclus** : foresterie et exploitation forestière, chasse et piégeage, pêche et aquaculture, activités de soutien à l'agriculture et activités après la récolte, pension pour chevaux et leçons d'équitation, activités générant des produits non destinés à la consommation humaine (p. ex. opérations génétiques, production d'insectes destinés à l'alimentation des animaux).

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021<sup>4</sup>, 2016<sup>5</sup>, 2011<sup>5</sup>, 2006<sup>5</sup>, 2001<sup>5</sup>, 1996<sup>5</sup>, 1991<sup>5</sup>, 1986<sup>6</sup>, 1981<sup>6</sup>, 1976<sup>7</sup>, 1971<sup>8</sup>, 1966<sup>8</sup>, 1961<sup>8</sup>, 1956<sup>9</sup>, 1951<sup>9</sup>, 1941<sup>10</sup>, 1931<sup>10</sup>, 1921<sup>11</sup>

### Population

Nombre total d'exploitations agricoles

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

- 
- La nouvelle définition de « ferme de recensement » de 2021 est appliquée uniformément dans tout le Canada. Avant 2021, les exploitations agricoles situées dans les territoires pouvaient déclarer certaines activités sur le recensement qui n'étaient pas incluses dans la définition de ferme de recensement standard utilisée pour les exploitations agricoles situées dans les provinces (p. ex. élevage d'animaux sauvages, élevage de chiens de traîneau, pourvoirie et gréage de chevaux, et récolte de plantes indigènes et de baies).
  - Lors des recensements de 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et de 2016, on entendait par « ferme de recensement » une exploitation agricole qui produisait au moins un des produits agricoles suivants destinés à la vente. La définition n'incluait pas de condition de vente minimale, comme dans les recensements précédents.
  - Lors des recensements de 1981 et de 1986, on entendait par « ferme de recensement » une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole (parcs d'engraissement, serres, pépinières, fermes d'institutions, champignonnières, et fermes d'animaux à fourrure) dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois précédant le recensement s'élevait à 250 \$ ou plus ou des exploitations agricoles avec des ventes prévues de 250 \$ ou plus.
  - Lors du Recensement de 1976, on entendait par « ferme de recensement » une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus avec des ventes de produits agricoles de 1 200 \$ ou plus au cours de l'année 1975. Ce concept diffère du concept de « ferme » utilisé dans les recensements précédents. L'unité de base pour laquelle un questionnaire a été recueilli s'appelait « exploitation agricole » en 1976, ce qui équivalait au concept de « ferme » de 1971.
  - Lors des recensements de 1961, de 1966 et de 1971, on entendait par « ferme » une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 \$ ou plus.
  - Lors des recensements de 1951 et de 1956, on entendait par « ferme » une exploitation sur laquelle s'effectuaient des travaux agricoles et ayant une superficie de a) trois acres ou plus, ou b) de un à trois acres, et une production agricole évaluée à 250 \$ ou plus pour l'année ayant précédé le recensement.
  - Lors des recensements de 1931 et de 1941, on entendait par « ferme » une exploitation d'un acre ou plus ayant produit, au cours de l'année qui avait précédé le recensement, des produits agricoles d'une valeur de 50 \$ ou plus, ou qui était en culture ou en pâturage au cours de l'année de recensement.
  - Lors du Recensement de 1921, on entendait par « ferme » une exploitation d'au moins un acre ayant produit, en 1920, une récolte quelconque d'une valeur d'au moins 50 \$.

## Population agricole

### Définition

Le concept de « population agricole » du Recensement de l'agriculture fait référence à toutes les personnes qui font partie de ménages d'exploitants agricoles.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021<sup>12</sup>, 2016<sup>12</sup>, 2011<sup>12</sup>, 2006<sup>13</sup>, 2001<sup>13</sup>, 1996<sup>13</sup>, 1991<sup>13</sup>, 1986<sup>13</sup>, 1981<sup>13</sup>, 1976<sup>14</sup>, 1971<sup>14</sup>, 1966<sup>14</sup>, 1961<sup>14</sup>, 1956<sup>14</sup>, 1951<sup>14</sup>, 1941<sup>15</sup>, 1931<sup>15</sup>

### Population

Population agricole totale

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

- 
12. À compter de 2011, la population agricole comprend toutes les personnes demeurant dans des régions rurales ou des régions urbaines qui faisaient partie des ménages des exploitants agricoles, résidant ou non sur l'exploitation agricole, et exclut les résidents des logements collectifs.
  13. Lors des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et de 2006, la population agricole comprenait toutes les personnes demeurant dans des régions rurales ou des régions urbaines qui faisaient partie des ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur exploitation agricole pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement. Le Recensement de l'agriculture a commencé à inclure jusqu'à trois exploitants agricoles par ferme de recensement en 1991; avant 1991, un seul exploitant était inclus.
  14. Lors des recensements de 1951, 1956, 1961, 1966, 1971 et de 1976, la population agricole comprenait toutes les personnes, indépendamment de leur occupation, vivant dans des logements situés dans des exploitations agricoles dans des régions rurales ou urbaines.
  15. Lors des recensements de 1931 et de 1941, la population agricole comprenait toutes les personnes vivant sur des fermes situées dans des régions rurales ou urbaines. Le répondant devait déclarer le nombre total de personnes vivant sur l'exploitation agricole.

## Règle de l'emplacement principal de l'exploitation agricole

### Définition

Le concept de la « règle de l'emplacement principal de l'exploitation agricole » fait référence à l'attribution de toutes les données du Recensement de l'agriculture recueillies pour une exploitation agricole à un seul emplacement principal, tel que déclaré par le répondant au recensement.

Cette méthodologie est appliquée à toutes les exploitations agricoles au Canada, y compris celles composées de nombreuses parcelles de terrain situées dans différentes régions géographiques (telles que les municipalités rurales ou les comtés).

L'application de la « règle de l'emplacement principal de l'exploitation agricole » pourrait donner lieu à des incohérences apparentes liées à l'attribution des terres et des produits aux différentes subdivisions de recensement unifiées (SRU), d'un recensement à l'autre.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951

### Population

Sans objet

### Numéro(s) de question

Question 10 du questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2021.

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Type d'exploitation agricole

### Définition

Le « type d'exploitation agricole » d'une ferme de recensement indique le type de production prédominant de l'exploitation.

La classification du type d'exploitation agricole du Recensement de l'agriculture a été alignée avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2001 à aujourd'hui, et chaque ferme de recensement s'est vu assigner une « classe canadienne » (code SCIAN à six chiffres) et un « groupe » correspondant (code SCIAN à quatre chiffres) selon la structure hiérarchique du SCIAN, à des fins de diffusion des données. La classification du type d'exploitation agricole a été alignée avec la Classification type des industries (CTI) de 1961 à 2001.

Le Recensement de l'agriculture utilise une méthode objective pour déterminer un type d'exploitation agricole pour chaque ferme de recensement. Le processus classe chaque ferme de recensement selon le type de production prédominant en estimant les revenus potentiels des inventaires de cultures et de bétail déclarés sur le

questionnaire et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui constituent la majorité des revenus estimés. Par exemple, une ferme de recensement dont les revenus potentiels totaux sont de 60 % de porcs, 20 % de bovins de boucherie et 20 % de blé, serait classée dans la catégorie « Élevage de porcs » (SCIAN 112210).

Les changements de type de ferme au fil du temps pourraient refléter un changement dans l'activité agricole de l'exploitation, des changements dans les prix des produits agricoles, ou les deux.

Deux catégories ont été ajoutées à la classification du type d'exploitation agricole du Recensement de l'agriculture en 2021 : « Culture de cannabis sous abri » (SCIAN 111412) et « Culture de cannabis en plein champ » (SCIAN 111995).

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016<sup>16</sup>, 2011<sup>16</sup>, 2006<sup>16</sup>, 2001<sup>16</sup>, 1996<sup>17</sup>, 1991<sup>17</sup>, 1986<sup>17</sup>, 1981<sup>17</sup>, 1976<sup>18</sup>, 1971<sup>19</sup>, 1966<sup>19</sup>, 1961<sup>20</sup>, 1941<sup>21</sup>

### Population

Type d'exploitation agricole

### Numéro(s) de question

Sans objet

- 
16. Lors des recensements de 2016, 2011, 2006 et de 2001, toutes les fermes de recensement se sont vu assigner un type d'exploitation agricole en utilisant les valeurs potentielles des revenus par produit. Les catégories de type d'exploitation agricole se fondaient sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), et le produit ou le groupe des produits de base qui représentait 50 % ou plus du total des revenus agricoles déclarés déterminait le type d'exploitation agricole. La catégorie « Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable » (SCIAN 111994) a été ajoutée à la classification en 2011.
  17. Lors des recensements de 1981, 1986, 1991 et de 1996, toutes les fermes de recensement se sont vu assigner un type d'exploitation agricole en utilisant les valeurs potentielles des revenus par produit. Les catégories de type d'exploitation agricole se fondaient sur la Classification type des industries (CTI). En raison des améliorations apportées aux procédures de classification des exploitations agricoles, certaines fermes de recensement qui ont déclaré du foin cultivé ont été classifiées différemment en 1996 que lors des recensements précédents.
  18. Lors du Recensement de 1976, étant donné que les renseignements sur les revenus par produit n'étaient plus recueillis de la même façon que lors des recensements précédents, une nouvelle méthodologie a été introduite en fonction de la valeur potentielle des revenus par produit. Les fermes de recensement ayant un revenu agricole total de 2 500 \$ ou plus étaient classées selon le type d'exploitation agricole. Le produit ou groupe de produits qui représentait 51 % ou plus du total des revenus agricoles déclarés déterminait le type d'exploitation agricole. Les catégories de type d'exploitation agricole se fondaient sur la Classification type des industries (CTI).
  19. Lors des recensements de 1966 et de 1971, le Recensement de l'agriculture recueillait la valeur des revenus agricoles par produit pour l'année précédant le recensement et les fermes de recensement déclarant 2 500 \$ ou plus en revenus agricoles totaux étaient classées par type d'exploitation agricole. Le produit ou groupe de produits qui représentait 51 % ou plus du total des revenus agricoles déclarés déterminait le type d'exploitation agricole. Les catégories de type d'exploitation agricole se fondaient sur la Classification type des industries (CTI).
  20. Lors du Recensement de 1961, le Recensement de l'agriculture recueillait la valeur des revenus agricoles par produit pour l'année précédant le recensement et toutes les fermes de recensement déclarant 1 200 \$ ou plus en revenus agricoles totaux ont été classées par type d'exploitation agricole. Le produit ou groupe de produits qui représentait 51 % ou plus du total des revenus agricoles déclarés déterminait le type d'exploitation agricole. Les catégories de type d'exploitation agricole se fondaient sur la Classification type des industries (CTI) pour la première fois.
  21. Lors du Recensement de 1941, le Recensement de l'agriculture recueillait la valeur des revenus agricoles par produit pour l'année précédant le recensement et la plupart des fermes de recensement (à l'exception des fermes commençant leurs opérations en 1941, des fermes utilisées pour le pâturage et d'autres cas particuliers) étaient classées par type d'exploitation agricole. Le produit ou le groupe de produits qui représentait 50 % ou plus du total des revenus agricoles déclarés déterminait le type d'exploitation agricole.

## Réponses

Sans objet

## Remarques

Pour plus de renseignements sur la norme de classification sur laquelle est basée la classification du type d'exploitation agricole du Recensement de l'agriculture, consultez le [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\)](#).

## Unité agricole

Voir « [Ferme de recensement](#) ».



## Expérience dans les forces militaires canadiennes

### État de service militaire

#### Définition

**État de service militaire** indique si une personne sert actuellement dans les Forces armées canadiennes ou si elle y a déjà servi.

La question sur l'état de service militaire est posée à l'ensemble de la population canadienne âgée de 17 ans et plus.

Dans le cadre du Recensement de 2021, le service militaire canadien comprend le service dans la Force régulière ou la Première réserve à titre d'officier ou de militaire du rang. Il ne comprend pas le service auprès des cadets, les instructeurs du service d'administration et d'instruction des organisations de cadets (SAIOC) ou les Rangers canadiens.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[État de service militaire](#)

#### Déclaré en

2021 (données intégrales)

#### Population

Population totale, 17 ans et plus

#### Numéro(s) de question

Variable directe : question 11

#### Réponses

Oui, actuellement en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve; Oui, mais n'est plus en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve; Non

#### Remarques

La question du Recensement de la population de 2021 sur l'expérience dans les Forces armées canadiennes est rédigée en ces termes : « Cette personne a-t-elle déjà servi dans les forces militaires canadiennes? ». Voici la note qui accompagnait la question sur l'expérience dans les Forces armées canadiennes :

Le service militaire comprend le service dans la Force régulière ou la Première réserve à titre d'officier ou de militaire du rang. Il ne comprend pas le service auprès des cadets (SAIOC), la Réserve supplémentaire ou les Rangers canadiens.

Les répondants pouvaient obtenir d'autres instructions sur la façon de répondre à la question sur l'expérience dans les Forces armées canadiennes en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

La Réserve supplémentaire se compose principalement d'anciens membres de la Force régulière et de la Première réserve.

Pour les personnes de la Réserve supplémentaire ayant déjà effectué un service militaire canadien dans la Force régulière ou la Première réserve :

- Sélectionnez « Oui, mais n'est plus en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve ».

Pour obtenir plus de renseignements sur la variable relative à l'état de service militaire, dont la qualité des données et la comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le [Guide de référence sur l'expérience dans les forces militaires canadiennes, Recensement de la population, 2021](#).



## Familles, ménages et état matrimonial

### Conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe

#### Définition

**Conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe** indique si une personne qui a un conjoint est de sexe opposé ou de même sexe que son conjoint.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe](#)

#### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

#### Population

Population dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

À partir de 2021, le concept de « conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe » ne figure plus dans les produits de données. Il a été remplacé par « statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre », car le genre est la nouvelle variable par défaut. Veuillez vous reporter à la définition de [statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre](#).

## État matrimonial

#### Définition

**État matrimonial** indique si, oui ou non, une personne vit en union libre, ainsi que l'état matrimonial légal de celles qui ne vivent pas en union libre. Toutes les personnes de moins de 15 ans sont considérées comme n'ayant jamais été mariées et ne vivant pas en union libre.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[État matrimonial](#)

[État matrimonial - variante abrégée du titre aux fins de diffusion](#)

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 5 et 6

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Depuis 2021, le terme « conjoint de fait » est utilisé au lieu de « partenaire en union libre ».

Depuis 2006, la catégorie « Marié » comprend les conjoints légalement mariés de même sexe (ou de même genre depuis 2021). Depuis 2001, la catégorie « Vivant en union libre » comprend les conjoints de fait de même sexe (ou de même genre depuis 2021). Lors des recensements de 1981 et de 1986, les personnes vivant en union libre pouvaient déclarer leur union libre au moyen de l'une des catégories de réponses de la question sur le lien avec la Personne 1. Depuis 1981, les personnes vivant en union libre sont identifiées séparément dans la base de données, mais ce n'est que depuis 1991, l'année où la question sur l'union libre a été ajoutée au questionnaire du recensement, qu'elles sont présentées séparément dans les tableaux publiés. Lors des recensements de 1971 et de 1976, les personnes vivant en union libre avaient été avisées qu'elles devaient indiquer que leur état matrimonial était « Marié ». En 1961 et en 1966, les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées.

Dans les données du recensement, les personnes vivant dans les ménages privés qui ont été identifiées comme vivant en union libre, mais dont le conjoint de fait n'était pas présent dans le ménage sont considérées comme ne vivant pas en union libre. C'est également le cas pour les personnes vivant dans un logement collectif. Les personnes qui ont été identifiées comme étant mariées, mais dont le conjoint marié n'était pas présent dans le même ménage privé ou logement collectif sont considérées comme étant mariées pour ce qui est de l'état matrimonial, mais pas pour ce qui est des caractéristiques de la famille. Par exemple, elles peuvent être considérées comme des parents dans une famille monoparentale (avant 2021, le terme « parent seul » était employé) si seuls leurs enfants sont présents dans le ménage. Pour obtenir de l'information sur la façon dont l'appartenance au ménage est définie dans le recensement, veuillez vous reporter à la définition de [lieu habituel de résidence](#).

**État matrimonial légal****Définition**

**État matrimonial légal** est l'état matrimonial de la personne selon la loi, sans tenir compte de l'union libre. Toutes les personnes de moins de 15 ans sont considérées comme n'ayant jamais été mariées. Les unions civiles sont incluses. Le mariage entre personnes de même sexe est légal dans toutes les provinces et territoires du Canada depuis 2005.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[État matrimonial légal](#)

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996 et 1991.

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 5

**Réponses**

Jamais légalement marié; Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve.

**Remarques**

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la définition de l'[état matrimonial](#).

**Famille comptant un couple****Définition**

**Famille comptant un couple** désigne une famille comprenant un couple marié ou en union libre.

Dans le cas des familles économiques, une famille comptant un couple est une famille où la personne repère a un conjoint marié ou un conjoint de fait dans la famille (peu importe si la personne repère a aussi des enfants ou non).

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

## Famille comptant un couple avec enfants

### Définition

**Famille comptant un couple avec enfants** désigne une famille de recensement comprenant un couple marié ou en union libre et au moins un enfant. Le terme « famille biparentale » peut aussi être utilisé lorsqu'il est question d'une famille comptant un couple avec enfants.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Famille de recensement

### Définition

**Famille de recensement** est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le genre, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire. Avant 2021, le sexe était utilisé au lieu du genre.

Les concepts de la famille de recensement, de la situation dans la famille de recensement et de la structure de la famille de recensement sont demeurés les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement sont demeurés inchangés de 1976 à 1996. Les changements effectués aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « [famille de recensement](#) » du *Dictionnaire du Recensement de 2011* et à la section « [Comparabilité historique](#) » du *Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011*. Les principaux changements conceptuels liés aux familles sont aussi décrits selon l'année de recensement dans le *Guide de référence sur les familles, les ménages et l'état matrimonial, Recensement de la population, 2021*. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « [Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années](#) », n° 11, *Documents démographiques* (n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada).

**Famille économique****Définition**

**Famille économique** désigne un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres d'une famille économique. Voici des exemples du vaste concept de famille économique : deux familles de recensement apparentées et vivant ensemble sont considérées comme une famille économique; les frères et soeurs habitant ensemble qui ne sont pas membres d'une famille de recensement sont considérés comme une famille économique; et les nièces ou les neveux habitant avec leur tante ou leur oncle sont considérés comme une famille économique.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

La famille économique et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le genre, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire. Avant 2021, le sexe était utilisé au lieu du genre.

La façon de classer les familles économiques selon la structure de la famille économique dépend de la personne qui est sélectionnée comme personne repère. Comme il est décrit dans la classification de la situation dans la famille économique, la personne repère est déterminée selon des procédures spécifiques à chaque enquête (ou recensement). Les critères pour déterminer qui est la personne repère de la famille économique ont légèrement changé lors du Recensement de 2016. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les familles, Recensement de la population, 2016](#).

**Famille recomposée****Définition**

**Famille recomposée** réfère aux familles comptant un couple avec enfants qui comprennent au moins un enfant biologique ou adopté de seulement un des conjoints mariés ou conjoints de fait dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait. La famille peut aussi comprendre des enfants biologiques ou adoptés issus de la relation actuelle. Si le conjoint marié ou conjoint de fait actuel a adopté le(s) enfant(s) de l'autre conjoint marié ou conjoint de fait, alors ce n'est plus une famille recomposée.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Ménage****Définition**

**Ménage** réfère à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Le logement peut être un logement collectif ou un logement privé. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour de référence sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les variables « [ménage privé](#) », « [ménage collectif](#) », « [ménage à l'extérieur du Canada](#) » et « [lieu habituel de résidence](#) » dans le Dictionnaire du recensement. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les produits du recensement se rapportent aux ménages privés seulement.

## Ménage à l'extérieur du Canada

### Définition

Personne demeurant à l'extérieur du Canada ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

### Population

Sans objet

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

En 1971, le terme « ménages à l'étranger » était utilisé. Avant le Recensement de 1971, ces ménages étaient inclus dans le nombre de ménages privés, et les données sur le logement leur étaient imputées. En 1971, ces ménages ont été inclus dans le nombre de ménages privés auxquels les données sur le logement n'ont pas été imputées. Depuis 1976, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été inclus dans le nombre de ménages privés et dans le nombre de logements privés occupés.

## Ménage collectif

### Définition

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées dans les produits normalisés du recensement.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971



**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les variables « [logement collectif](#) » et « [lieu habituel de résidence](#) » dans le Dictionnaire du recensement.

**Ménage privé****Définition**

**Ménage privé** s'applique à une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

Dans le cadre du recensement, les ménages sont classés en trois catégories : les ménages privés, les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada.

À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les produits du recensement se rapportent aux ménages privés seulement.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

## Remarques

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les variables « [ménage collectif](#) », « [ménage à l'extérieur du Canada](#) » et « [lieu habituel de résidence](#) » dans le Dictionnaire du recensement.

Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés pour les recensements de 2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir la définition « [Logement privé occupé par des résidents habituels](#) » dans le Dictionnaire du recensement).

Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements qui se situent sur les terrains d'un logement collectif ou sont attenants à la structure d'un logement collectif. Si tel est le cas, les pièces d'habitation sont considérées comme des logements privés habités par des ménages privés.

## Présence d'enfants

### Définition

**Présence d'enfants** indique si oui ou non la famille comprend des enfants. Pour être inclus, les enfants doivent vivre dans le même ménage que la famille. Ils peuvent être des enfants biologiques ou adoptés.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

### Classification(s)

[Présence d'enfants](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Situation conjugale

Le terme « situation conjugale » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Il est remplacé par « type d'union ». Veuillez vous reporter à la définition de [type d'union](#).

## Situation dans la famille de recensement

### Définition

**Situation dans la famille de recensement** indique si oui ou non la personne est membre d'une famille de recensement et, dans l'affirmative, sa situation dans cette famille de recensement, que ce soit comme membre d'un couple, comme parent dans une famille monoparentale ou comme enfant.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Situation dans la famille de recensement](#)

[Situation dans la famille de recensement, variante avec les enfants](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à [famille de recensement](#).

## Situation dans la famille économique

### Définition

**Situation dans la famille économique** indique si oui ou non la personne est membre d'une famille économique et, dans l'affirmative, sa situation dans cette famille économique.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Situation dans la famille économique](#)

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à [famille économique](#).

**Situation de famille recomposée****Définition**

**Situation de famille recomposée** indique si oui ou non la famille comprend des enfants biologiques ou adoptés de seulement un des conjoints mariés ou conjoints de fait dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait.

**Unité(s) statistique(s)**

[Famille comptant un couple avec enfants](#)

**Classification(s)**

[Situation de famille recomposée](#)

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

## Situation des particuliers dans le ménage

### Définition

**Situation des particuliers dans le ménage** indique si oui ou non la personne vit avec une autre personne ou d'autres personnes et, dans l'affirmative, si oui ou non elle est apparentée à cette personne ou ces personnes.

### Unité(s) statistique(s)

Personne ne faisant pas partie d'une famille de recensement

### Classification(s)

[Situation des particuliers dans le ménage](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Situation vis-à-vis l'union libre

Le terme « situation vis-à-vis l'union libre » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la définition de l'[état matrimonial](#).

## Statut de diversité de genre

### Définition

**Statut de diversité de genre** indique si les membres d'un couple (marié ou en union libre) sont cisgenres et de genre différent ou de même genre, ou si au moins un membre du couple est transgenre ou non binaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille comptant un couple](#)

### Classification(s)

[Statut de diversité de genre](#)

[Statut de diversité de genre, variante](#)

### Déclaré en

2021

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

À partir de 2021, le concept de « statut de diversité de genre » remplace le concept de « statut de sexe opposé ou de même sexe » dans les produits de données, car le genre est la nouvelle variable par défaut.

**Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre****Définition**

**Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre** indique si une personne vit dans un couple (marié ou en union libre) au sein duquel les membres sont cisgenres et de genre différent ou de même genre, ou au sein duquel au moins un membre du couple est transgenre ou non binaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre](#)

[Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre, variante](#)

**Déclaré en**

2021

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

À partir de 2021, le concept de « statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre » remplace le concept de « conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe » dans les produits de données, car le genre est la nouvelle variable par défaut.

## Statut de sexe opposé ou de même sexe

### Définition

**Statut de sexe opposé ou de même sexe** indique si les conjoints sont de sexe opposé ou de même sexe.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille comptant un couple](#)

### Classification(s)

[Statut de sexe opposé ou de même sexe](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée

### Réponses

Sans objet

### Remarques

À partir de 2021, le concept de « statut de sexe opposé ou de même sexe » ne figure plus dans les produits de données. Il a été remplacé par « statut de diversité de genre », car le genre est la nouvelle variable par défaut. Veuillez vous reporter à la définition de [statut de diversité de genre](#).

## Structure de la famille de recensement

### Définition

**Structure de la famille de recensement** désigne la combinaison de personnes apparentées qui constituent une famille de recensement. La classification pour cette variable tient compte de la présence ou de l'absence de conjoints mariés ou conjoints de fait, et d'enfants.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

### Classification(s)

[Structure de la famille de recensement \(pour la famille de recensement\)](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à [famille de recensement](#).

**Structure de la famille économique****Définition**

**Structure de la famille économique** désigne la combinaison de personnes apparentées qui constituent une famille. La classification pour cette variable tient compte de la présence ou de l'absence de conjoints mariés ou conjoints de fait, d'enfants et de d'autres personnes apparentées.

**Unité(s) statistique(s)**

[Famille économique](#)

**Classification(s)**

[Structure de la famille économique \(pour la famille économique\)](#)

**Déclaré en**

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à [famille économique](#).



## Structure des relations

### Définition

**Structure des relations** indique si une famille comprend des enfants biologiques ou adoptés de seulement un des conjoints mariés ou conjoints de fait dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait. La structure des relations prend aussi en considération si oui ou non la famille comprend aussi des enfants biologiques ou adoptés des deux conjoints mariés ou conjoints de fait.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille recomposée](#)

### Classification(s)

[Structure des relations](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Taille de la famille

### Définition

**Taille de la famille** désigne le nombre de personnes dans la famille.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Taille du ménage****Définition**

**Taille du ménage** représente le nombre de personnes dans un ménage privé.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

**Population**

Ménages privés

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

## Type de ménage

### Définition

**Type de ménage** permet de différencier les ménages selon qu'ils sont des ménages comptant une famille de recensement ou des ménages sans famille de recensement. Les ménages comptant une famille de recensement comprennent les ménages constitués d'au moins une famille de recensement. Les ménages sans famille de recensement se composent soit d'une personne vivant seule, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui habitent ensemble mais qui ne constituent pas une famille de recensement. Les ménages comptant une famille de recensement peuvent être différenciés selon la présence de personnes additionnelles (c.-à-d., des personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement).

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage privé](#)

### Classification(s)

[Type de ménage](#)

[Type de ménage, variante pour multigénérationnel](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 3, 4, 5, 6 et 7

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Historiquement, dans le cadre du recensement et selon la norme de Statistique Canada pour le type de ménage, les « ménages comptant une famille de recensement » sont classifiés selon qu'ils comptent une ou plusieurs familles de recensement. Les ménages comptant une seule famille de recensement sont ensuite ventilés, si nécessaire, selon que d'autres personnes sont présentes dans le ménage (sans personnes additionnelles; avec des personnes additionnelles). Depuis le Recensement de 2001, une ventilation de rechange est souvent utilisée dans les tableaux publiés pour mettre l'accent sur les ménages composés entièrement d'une seule famille de recensement et les mettre en opposition à tous les autres ménages comptant au moins une famille de recensement. Le premier type de ménage correspond aux « ménages comptant une seule famille de recensement sans personnes additionnelles » de la norme de Statistique Canada; cette catégorie s'appelait toutefois « ménages unifamiliaux seulement » dans les tableaux de 2001 à 2011. L'autre type de ménage, soit les « autres ménages comptant une famille de recensement », regroupe les « ménages comptant une seule famille de recensement avec des personnes additionnelles » et les « ménages comptant plusieurs familles de recensement » de la norme de Statistique Canada.

## Type d'union

### Définition

**Type d'union** désigne la nature de la relation entre les membres d'un couple. Plus précisément, elle indique si les membres d'un couple sont légalement mariés l'un à l'autre ou s'ils vivent en union libre.

### Unité(s) statistique(s)

Couple

### Classification(s)

[Type d'union du couple](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991.

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Le terme « type d'union » remplace le terme « situation conjugale », qui a cessé d'être utilisé en 2021.

## Géographie

### Introduction à l'univers de la géographie

L'univers de la géographie définit des termes relatifs aux concepts, à l'infrastructure, aux produits et aux services géographiques. Le résumé suivant indique les changements apportés au programme géographique dans le cadre du Recensement de 2021. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux définitions des termes.

#### Régions géographiques

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions sont soit administratives, soit statistiques. Les régions administratives sont définies, à quelques exceptions près, par des lois fédérales, provinciales et territoriales. Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la diffusion des données du recensement. La hiérarchie de toutes les régions géographiques normalisées pour la diffusion est présentée à la [figure 1.1](#); la répartition des régions géographiques selon la province ou le territoire est présentée dans le [tableau 1.1](#).

#### Ajustement des chiffres de population

Statistique Canada s'engage à protéger la vie privée de toute la population canadienne et la confidentialité des données qu'elle lui fournit. À ce titre, certains chiffres de population des régions géographiques sont ajustés pour assurer la confidentialité des données.

Dans le cas des îlots de diffusion dont la population est inférieure à 15 habitants, les chiffres de population totale sont arrondis à un multiple de 5. On calcule les chiffres de population de toutes les régions géographiques normalisées de niveau supérieur à celui de l'îlot de diffusion en additionnant les chiffres ajustés des îlots de diffusion. Toutefois, l'ajustement des chiffres des îlots de diffusion est contrôlé de sorte que les chiffres de population des aires de diffusion se situent toujours à plus ou moins 5 des valeurs réelles. L'ajustement n'a pas d'incidence sur les chiffres de population des divisions de recensement et des grandes subdivisions de recensement. Les chiffres de population des circonscriptions électorales fédérales seront à plus ou moins 5 des valeurs réelles. Les chiffres des logements ne sont pas ajustés.

## Attributs géographiques

### Chiffres ajustés

#### Définition

Au cours du cycle quinquennal du recensement, les limites qui définissent les régions géographiques tenues à jour par Statistique Canada pour la collecte et la diffusion des données peuvent changer pour diverses raisons. Par exemple, une loi peut être publiée pour apporter un changement à la frontière que partagent deux municipalités. Un tel changement est ensuite reflété dans le découpage géographique des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, ce qui entraîne la mise à jour des limites qui doivent respecter les SDR, comme le secteur de recensement (SR) ou l'aire de diffusion (AD).

Lorsqu'un changement de limites se produit, les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui sont associés aux régions géographiques touchées par le changement sont ajustés (révisés) pour refléter le nombre total mis à jour de personnes et de logements en fonction des limites du recensement actuel.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 et 1956 (population)  
2016, 2011, 2006, 2001 et 1996 (logements)

## Remarques

Lorsqu'un changement de limites se produit, on détermine les chiffres ajustés de population et des logements en examinant les renseignements recueillis lors du recensement précédent ainsi que ceux provenant d'autres sources de données administratives. Les logements et la population associée touchés par le changement de limites sont déterminés. Ces chiffres sont alors ajoutés à ceux de la région géographique dont la superficie a augmenté, et soustraits de ceux de la région géographique dont la superficie a diminué.

Les changements de limites apportés aux régions géographiques normalisées entre deux recensements sont généralement signalés par un indicateur dans les produits du recensement. L'indicateur prévient les utilisateurs qui font des analyses tendanciennes ou longitudinales que les régions qu'ils comparent ont changé dans le temps.

Lorsque de nouvelles régions sont créées, par exemple quand la constitution de subdivisions de recensement (au niveau municipal) a lieu, des chiffres ajustés facilitent le calcul du changement. Lorsqu'il s'agit de dissolutions ou de changements majeurs de limites, l'utilisation des chiffres ajustés plutôt que des chiffres définitifs du recensement précédent permet souvent de mieux mesurer les tendances, puisque le changement de limites n'a ainsi plus d'incidence sur le calcul.

Se reporter à la définition connexe de [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

## Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Code géographique

### Définition

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Chaque type de région géographique au Canada a son propre code géographique. Par exemple, le code géographique d'une subdivision de recensement (SDR) permet de faire la distinction entre cette SDR et une autre SDR qui porte le même nom. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de l'affichage des données.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Les codes géographiques des régions géographiques sont utilisés en association avec ceux de régions géographiques de niveau plus élevé pour désigner chaque unité géographique au Canada de façon unique. Par exemple, on désigne les subdivisions de recensement (SDR) de façon unique au Canada en enchaînant le code à deux chiffres de la province ou du territoire, le code à deux chiffres de la division de recensement (DR) et le code à trois chiffres de la SDR.

La Classification géographique type (CGT), classification officielle des régions géographiques utilisée à Statistique Canada, fournit des codes uniques pour trois genres de régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Pour plus de détails, se reporter à la description du code géographique des définitions de [Aire de diffusion \(AD\)](#); [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Circonscription électorale fédérale \(CEF\)](#); [Classification géographique type \(CGT\)](#); [Division de recensement \(DR\)](#); [Îlot de diffusion \(ID\)](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Province ou territoire](#); [Région agricole de recensement \(RAR\)](#); [Région économique \(RE\)](#); [Région métropolitaine de recensement \(RMR\)](#) et [Agglomération de recensement \(AR\)](#); [Secteur de recensement \(SR\)](#); [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) et [Subdivision de recensement unifiée \(SRU\)](#).

Veuillez également vous reporter au manuel de la *Classification géographique type (CGT) de 2016*, volumes I et II (n<sup>os</sup> [12-571-X](#) et [12-572-X](#) au catalogue).

### Changements antérieurs au recensement courant

Depuis 1981, la Classification géographique type (CGT) est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données pour les provinces/territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT et les codes du recensement ont servi à la diffusion des données du recensement.

Avant 1971, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données du recensement.

## Densité de la population

### Définition

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Pour obtenir la densité de la population, on divise la population totale par la superficie des terres. Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sur la densité de la population servent à diverses applications, telles que la délimitation des centres de population, la détermination de l'écoumène de population et l'analyse spatiale.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Centre de population \(CTRPOP\)](#) », « [Écoumène](#) » et « [Superficie des terres](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2001, les données sur la densité de la population étaient disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées, à l'exception des secteurs de dénombrement (SD) et des circonscriptions électorales fédérales (CEF).

En 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au kilomètre carré et au mille carré.

Avant 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au mille carré seulement.

## Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD)

### Définition

Le code Identificateur unique de géographie de diffusion (IDUGD) est attribué à toutes les régions géographiques. Introduit pour les produits du Recensement de 2016, l'IDUGD est un code alphanumérique d'une longueur de 10 à 21 caractères. Les neuf premiers caractères ont une composition et une longueur fixes. Ces caractères indiquent l'**année de référence**, le **type** et le **schéma** des limites géographiques. La longueur de l'**identificateur géographique unique** qui suit varie de 1 à 12 caractères. Les quatre éléments qui composent l'IDUGD sont les suivants :

IDUGD = année de référence || type || schéma || identificateur géographique unique.

L'**année de référence** est un code à quatre chiffres (p. ex. 2021) indiquant l'année de référence des données géospatiales.

Le **type** est un code à un caractère (p. ex. A) indiquant le type de régions géographiques. À l'heure actuelle, il existe cinq types de régions géographiques :

A Régions administratives  
S Régions statistiques  
C Régions combinées  
B Régions mixtes  
Z Autre

Le **schéma** est un numéro séquentiel à quatre chiffres (p. ex. 0005) attribué à chaque région géographique unique définie par type.

L'**indicateur géographique unique** est un code alphanumérique de longueur variable (p. ex. 3520005) attribué à chaque région géographique de façon distincte. Pour plus de détails, voir la définition du [code géographique](#). La longueur des identificateurs géographiques uniques varie entre 1 et 12 caractères.

### Déclaré en

2021

### Remarques

Pour de plus amples renseignements sur la définition et la structure de l'IDUGD, veuillez consulter le site [Identificateur unique des géographies de diffusion](#), produit n° 92F0138M-2019001 au catalogue de Statistique Canada.

Pour plus de détails, reportez-vous à la description du code géographique des définitions suivantes : [Région agricole de recensement \(RAR\)](#); [Subdivision de recensement unifiée \(SRU\)](#); [Division de recensement \(DR\)](#); [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et agglomération de recensement \(AR\)](#); [Subdivision de recensement \(SDR\)](#); [Secteur de recensement \(SR\)](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Aire de diffusion \(AD\)](#); [Îlot de diffusion \(ID\)](#); [Région économique \(RE\)](#); [Circonscription électorale fédérale \(CEF\)](#); [Code géographique](#); [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Province ou territoire](#) et [Classification géographique type \(CGT\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Superficie des terres

### Définition

La superficie des terres désigne le nombre de kilomètres carrés de terres dans une région géographique donnée (p. ex. une province, un territoire, une ville). Les données sur la superficie des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Les données sur la superficie des terres de régions géographiques normalisées correspondent aux limites en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date de référence géographique du Recensement du Canada de 2021). Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sont dérivées de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), qui utilise les couches hydrographiques de CanVec à l'échelle de 1/50 000 pour calculer la superficie des terres. Comme les propriétés d'une projection équivalente sont indispensables au calcul de la superficie des terres, celui-ci est obtenu à partir de données dans la projection conique conforme de Lambert qui sont transformées dans la projection équivalente d'Albers. Les mêmes paramètres de projection (deux parallèles de référence, le méridien central et la latitude d'origine de la projection) sont utilisés pour chaque province ou territoire.



La superficie des terres est calculée au moyen du logiciel ArcGIS®. La procédure d'agrégation comprend plusieurs étapes. Les données sont calculées au niveau de l'îlot de base (IB)<sup>22</sup>, à huit décimales, agrégées et stockées au niveau de l'îlot de recensement (IR)<sup>23</sup> en kilomètres carrés. Les calculs de IR sont ensuite agrégés aux niveaux géographiques supérieurs, puis arrondis à quatre décimales. Les données sur la superficie des terres ne sont pas diffusées pour les IB et les IR.

Les utilisateurs doivent savoir que, même si les limites des régions géographiques normalisées n'ont pas changé entre les recensements, la superficie des terres peut être différente en raison de décalage de géométrie. Les décalages sont attribuables à un changement dans l'architecture fondamentale de la base de données et à la précision accrue du positionnement absolu de certaines routes. De plus, les limites ont été ajustées pour mieux correspondre aux éléments hydrographiques plus actuels, plus précis et plus cohérents de CanVec (données topographiques du Canada de Ressources naturelles Canada), ce qui est conforme aux normes internationales de géomatique dans l'ensemble du pays. Il en résulte un calcul de la superficie des terres plus précis qui peut également entraîner des variations de la superficie des terres dans les régions géographiques stables.

Veuillez consulter les définitions connexes des variables « [Date de référence géographique](#) », « [Densité de la population](#) », « [Îlot de diffusion \(ID\)](#) » et « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

En 2016, le processus a été modifié pour que toutes les géographies résultantes puissent être dérivées des données à l'échelon des îlots de recensement (IR), plutôt qu'à celui des îlots de diffusion (ID). Le processus a également été modernisé pour que le logiciel ArcPro et l'outil Python 3 soient utilisés à des fins de rédaction de scripts. Peu après, le processus a été de nouveau mis à jour pour que soient utilisées les données hydrographiques de CanVec parce qu'elles sont plus précises et qu'elles contiennent un plus grand nombre d'éléments que les anciens fonds de données hydrographiques de GéoDépôt. Ces améliorations permettent d'accélérer l'exécution globale du processus et d'augmenter la précision des calculs finaux.

En 2011, les données ont été dérivées des couches géospatiales de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), y compris la couche hydrographique polygonale. En 2011, la couche source hydrographique a changé en Colombie-Britannique. Ce changement s'est traduit par des variations dans le calcul de la superficie des terres comparativement aux recensements précédents. Les données sur la superficie des terres ont été calculées au moyen du logiciel ArcGIS®. Les données ont été calculées et enregistrées en kilomètres carrés à l'échelon des îlots de recensement (IR) à huit décimales, puis agrégées à l'échelon des îlots de diffusion (ID) et arrondies à quatre décimales. Les données des ID ont ensuite été agrégées individuellement à l'ensemble des régions géographiques normalisées de niveau supérieur. Les données sur la superficie des terres n'ont pas été diffusées pour les IR.

En 2006, les données ont été dérivées des couches géospatiales de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), y compris certains polygones hydrographiques. Les données sur la superficie des terres ont été calculées au moyen du logiciel ArcGIS®. Les données ont été calculées et enregistrées à l'échelon des îlots de base (IB) à huit décimales, puis agrégées à l'échelon des îlots de diffusion (ID) et arrondies à quatre décimales. Les données des ID ont ensuite été agrégées individuellement à l'ensemble des régions géographiques normalisées de niveau supérieur. Les données sur la superficie des terres n'ont pas été diffusées pour les IB.

En 2001, les données sur la superficie des terres étaient calculées au moyen du logiciel ArcGIS®. Des paramètres de projection distincts (deux parallèles de référence, le méridien central et la latitude d'origine de la projection) ont été utilisés pour chaque province ou territoire. De plus, la procédure d'agrégation comprenait une seule étape. Les données ont été calculées et enregistrées à l'échelon des îlots de base (IB) à huit décimales, puis agrégées à

---

22. L'îlot de base (IB) désigne la plus petite unité polygonale de l'Infrastructure des données spatiales. Les IB sont formés par l'intersection de l'ensemble des routes et des arcs des limites des régions géographiques normalisées qui ne suivent pas les routes.

23. Un îlot de recensement (IR) désigne une région délimitée sur tous ses côtés par des routes et/ou des limites de régions géographiques normalisées. Les IR couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit des plus petites régions géographiques pour lesquelles les chiffres de population et des logements sont enregistrés. Il est important de noter que les IR ne sont pas accessibles au public; ils sont utilisés à l'interne en tant que plus petit niveau de géographie sur lequel s'appuient les secteurs géographiques de collecte et de diffusion.

l'ensemble des régions géographiques de niveau supérieur et arrondies à quatre décimales. Les données sur la superficie des terres n'ont pas été diffusées pour les IB.

Avant 2001, la superficie des terres était calculée manuellement au moyen d'un planimètre. Pour chaque unité géographique, les mesures étaient habituellement prises trois fois, puis la moyenne de ces mesures était calculée. Les échelles cartographiques variaient généralement de 1/50 000 à 1/250 000. Dans les régions à forte densité de population et dans les régions peu peuplées, de plus grandes ou de plus petites échelles peuvent avoir été utilisées. Seules les étendues d'eau visibles figurant sur les cartes ont été exclues. Les mesures du planimètre étaient précises seulement pour les petits secteurs. Par conséquent, les grandes régions géographiques ont été subdivisées en plus petites régions, lesquelles ont été mesurées séparément; les superficies de ces petites unités ont ensuite été additionnées.

Les régions géographiques dont les limites avaient changé d'un recensement à l'autre n'ont pas été mesurées entièrement. Seules les superficies des terres ajoutées ou supprimées en raison d'une révision ou d'une mise à jour des limites ont été mesurées, puis ont été ajoutées au chiffre initial ou soustraites de celui-ci.

Les mesures de la superficie des terres des subdivisions de recensement (SDR) ont été agrégées pour obtenir les superficies des terres des régions géographiques de niveau supérieur, notamment les régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et les agglomérations de recensement primaires (ARP), les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), les subdivisions de recensement unifiées (SRU), les divisions de recensement (DR), les régions économiques (RE) ainsi que les provinces et territoires. Les superficies des terres des régions urbaines (RU), des localités désignées (LD) et des secteurs de recensement (SR) ont été mesurées séparément. Les données relatives aux secteurs de dénombrement (SD) et aux circonscriptions électorales fédérales (CEF) n'étaient pas disponibles.

Les données sur la superficie des terres étaient sujettes à erreur, y compris les erreurs de mesure, de codage, de transcription et de traitement, et globalement les erreurs historiques cumulatives. En outre, un certain nombre d'essais avaient révélé des incohérences logiques; par exemple, dans certains cas, la superficie des terres était supérieure à la superficie totale.

Avant 1996, la superficie des terres de certaines SDR était nulle (0) parce que leurs limites officielles n'étaient pas connues.

En 1991, la superficie des terres était appelée « superficie nette ». Avant 1976, les données sur la superficie des terres étaient exprimées en milles carrés seulement.

## Autres

### Code postal<sup>MO</sup>

#### Définition

Le code postal<sup>MO</sup> est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001 et 1996 (données intégrales)  
1991 et 1986 (échantillon de 20 %)

#### Remarques

##### Structure du code postal<sup>MO</sup>

Le code postal<sup>MO</sup> prend la forme « ANA NAN », où A correspond à un caractère alphabétique et N à un caractère numérique. Le premier caractère du code postal<sup>MO</sup> correspond à la province ou au territoire, ou encore à une vaste région située entièrement dans une province ([tableau 1.9](#)).

Les trois premiers caractères du code postal<sup>MO</sup> correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA)<sup>®</sup>. Les RTA<sup>®</sup> sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré.

Le [tableau 1.1](#) de l'Introduction donne le nombre de codes postaux<sup>MO</sup> et de régions de tri d'acheminement selon la province et le territoire. Ces renseignements sont fournis par la Société canadienne des postes et sont valides en date de mai 2021.

### Codes postaux<sup>MO</sup> saisis à partir des questionnaires du recensement

Le code postal<sup>MO</sup> a été saisi pour tous les ménages à partir de l'adresse indiquée par le répondant sur la page couverture du questionnaire du recensement le 11 mai 2021. Le code postal<sup>MO</sup> fourni par le recensé est accepté, qu'il corresponde ou non au code postal<sup>MO</sup> attribué par la Société canadienne des postes à cette adresse. Le code postal<sup>MO</sup> du ménage est validé et traité selon les critères suivants :

- Le code postal<sup>MO</sup> du répondant sera validé à l'aide d'un fichier de référence au niveau de la subdivision de recensement. La priorité est toujours accordée au code postal<sup>MO</sup> qui était très probablement actif et en usage le jour du recensement. Mais, dans certains cas, les codes postaux<sup>MO</sup> que la Société canadienne des postes aurait retirés au cours des six derniers mois et qui seraient encore utilisés pourraient toutefois être acceptés.
- Si le code postal<sup>MO</sup> n'est pas fourni ou si celui-ci n'est pas valide, un code postal<sup>MO</sup> valide est imputé.

Il est possible que le code postal<sup>MO</sup>, fourni par le répondant, ne corresponde pas à celui du logement dans lequel il habite. Le répondant pourrait indiquer, par exemple, le code postal<sup>MO</sup> d'un bureau de poste (dans le cas de la poste restante) ou celui d'une entreprise. Il peut donc arriver que des répondants fournissent un code postal<sup>MO</sup> correspondant à une adresse se trouvant à l'extérieur de la RTA<sup>®</sup> dans laquelle leur logement est situé.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsque les codes postaux<sup>MO</sup> sont utilisés pour désigner des régions géographiques normalisées. Les codes postaux<sup>MO</sup> ne respectent pas nécessairement les limites des régions géographiques normalisées (p. ex., un même code postal<sup>MO</sup> peut être associé à des logements situés dans au moins deux subdivisions de recensement).

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, se reporter au document intitulé *Fichier de conversion des codes postaux, Guide de référence* (n° 92-154-G au catalogue).

<sup>MO</sup> : Code postal est une marque officielle de la Société canadienne des postes.

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Date de référence géographique

### Définition

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2021, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les limites, les noms, les types et les codes des régions géographiques qui composent le cadre géographique du Recensement de 2021 sont représentatifs des renseignements obtenus et traités par Statistique Canada, à sa connaissance, dont la date d'entrée en vigueur est égale ou antérieure à la date de référence géographique du recensement actuel.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

## Remarques

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé pour la diffusion des données du recensement, la date de référence géographique doit être fixée suffisamment tôt avant le jour du recensement pour que tous les changements puissent être traités à temps. Pour cette raison, le recensement produit les données en fonction des régions géographiques qui sont en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de recensement. Le cadre géographique pourrait ne pas refléter le cadre géographique réel en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 si Statistique Canada ne reçoit jamais, ou ne reçoit pas avant le 1<sup>er</sup> mars 2021, l'avis approprié des autorités fédérales et provinciales pertinentes.

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 11 mai 2021), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques qui sont en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les données du recensement peuvent avoir trait à des régions géographiques qui ont changé pendant cet intervalle.

## Changements antérieurs au recensement courant

Avant 1981, la date de référence géographique était fixée à la même date que le jour du recensement. À partir du Recensement de 1981, elle a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de recensement, ce qui a permis de diffuser plus tôt les produits du recensement.

## Énoncés sur la qualité des données spatiales

### Définition

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles sont créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés précis ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996 et 1991

## Remarques

À l'heure actuelle, la technologie permet à un nombre grandissant de producteurs et d'utilisateurs de données spatiales d'accéder aux données géospatiales. Des utilisateurs de divers horizons peuvent désormais obtenir des ensembles de données numériques par l'intermédiaire d'entrepôts de données géospatiales. De plus, il est maintenant plus facile pour les producteurs de données d'ajouter des éléments, des attributs et des liens à ceux déjà présents dans la base de données. Il est donc toujours possible qu'un certain nombre de producteurs aient contribué à la constitution d'un ensemble de données. Comme il est rare que l'on trouve des données spatiales parfaites, complètes et exactes, il est essentiel de faire état des hypothèses et des limites ayant trait à la création ou à la modification des données. Par conséquent, la nécessité de communiquer des renseignements sur les ensembles de données aux utilisateurs toujours plus nombreux devient indispensable.

Les concepts relatifs à la qualité des données constituent un important cadre de référence tant pour les producteurs que pour les utilisateurs de données. La rédaction d'énoncés appropriés permet aux producteurs de données spatiales de mieux connaître leurs fonds de données et d'en gérer plus efficacement la production, le stockage, la mise à jour et la réutilisation. Les utilisateurs de données peuvent utiliser ces renseignements pour déterminer si un ensemble de données convient à l'application à laquelle ils le destinent et réduire ainsi les possibilités de mauvaise utilisation. Une description des divers énoncés sur la qualité des données spatiales figure ci-dessous.

## Aperçu

1. Énoncé relatif à l'objet : L'énoncé relatif à l'objet décrit les raisons pour lesquelles l'ensemble de données a été créé et fournit des renseignements au sujet de son utilisation prévue.
2. Énoncé relatif à l'utilisation : L'énoncé relatif à l'utilisation décrit les applications pour lesquelles l'ensemble de données est utilisé par le producteur ou les utilisateurs de données.

## Énoncés précis

1. Historique : L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, dont la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.
2. Précision de localisation : La précision de localisation indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.
3. Précision des attributs : La précision des attributs indique la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (comme la population d'un centre de population, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).
4. Cohérence logique : La cohérence logique décrit la fiabilité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.
5. Intégralité : L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Ces énoncés sont inclus dans les guides de référence qui accompagnent les fichiers et les produits de données spatiales.

## Changements antérieurs au recensement courant

Avant 1991, les énoncés sur la qualité des données n'étaient pas inclus dans les documents d'accompagnement des produits de données spatiales.

## Région de tri d'acheminement (RTA)<sup>©</sup>

### Définition

La région de tri d'acheminement<sup>©</sup> correspond aux trois premiers caractères du code postal<sup>MO</sup> désignant une région de distribution postale canadienne. Voir la définition de [code postal<sup>MO</sup>](#).

<sup>©</sup> : Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

<sup>MO</sup> : Code postal est une marque officielle de la Société canadienne des postes.

## Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG)

### Carte de référence

#### Définition

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que certains traits culturels et physiques comme les routes, les voies ferrées, les rivages, les rivières et les lacs.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

#### Remarques

Les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées sont ceux qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date de référence géographique du Recensement de 2021).

Les limites, les noms, les genres et les codes d'identification uniques des régions géographiques, ainsi que les liens entre les divers niveaux géographiques, se trouvent dans la base de données de l'Infrastructure des données spatiales de Statistique Canada. Les renseignements vectoriels figurant sur le fond de carte (rivages, rivières et lacs) ainsi que la toponymie hydrographique (noms des rivières, noms des lacs, noms des baies, des océans, des golfes, des détroits, des mers et des îles) sont tirés de la série CanVec — Entités hydrographiques de Ressources naturelles Canada.

Les utilisateurs peuvent se servir de ces cartes pour faire le lien entre les données du recensement publiées et les régions auxquelles elles s'appliquent, ou pour délimiter leurs propres régions par rapport aux régions géographiques normalisées.

Se reporter aux connexes des variables « [Date de référence géographique](#) » et « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) » ainsi que le document [Cartes de référence et Cartes thématiques, Guide de référence](#) (produit n° 92-143-G au catalogue).

#### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

### Carte thématique

#### Définition

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

#### Remarques

Les cartes thématiques sont aussi désignées sous le nom de cartes spéciales à sujet unique ou de cartes statistiques. Elles portent sur la variabilité spatiale d'une distribution ou des données relatives à un thème tel que la densité de la population ou le revenu annuel moyen. On peut s'en servir pour effectuer des analyses exploratoires de données spatiales, confirmer des hypothèses, synthétiser des données spatiales en faisant ressortir des tendances et des relations, et visualiser des données.

Une carte thématique est constituée de deux éléments : un fond de carte montrant des renseignements géographiques ou de référence, comme le nom des localités ou certaines étendues d'eau, et des données statistiques qui sont superposées sur le fond de carte.

Diverses méthodes peuvent être utilisées pour représenter les données statistiques. Parmi les cartes thématiques produites couramment à Statistique Canada figurent les cartes choroplèthes, les cartes à symboles proportionnels et les cartes de répartition par points. Dans le cas des deux premiers types de cartes, les données sont classées dans des intervalles, puis affichées pour un secteur géographique particulier au moyen d'une couleur ou d'un symbole. En général, des couleurs pâles ou des symboles de petite taille indiquent des valeurs de données inférieures, alors que des couleurs foncées ou des symboles de grande taille indiquent des valeurs de données supérieures. Ces cartes utilisent des données normalisées (ratios ou pourcentages), plutôt que des valeurs absolues, pour éviter que la taille du secteur géographique ait une incidence sur l'interprétation des données.

Les cartes de répartition par points utilisent des valeurs de données absolues, où un point représente un certain nombre d'unités des données. Un plus grand nombre de points dans un secteur géographique particulier indique des valeurs de données supérieures. À Statistique Canada, cette méthode de visualisation de données est utilisée pour montrer où les personnes vivent et travaillent.

Une carte thématique à petite échelle peut utiliser l'écoumène de population, qui ne montre que les parties des régions géographiques où des personnes vivent effectivement.

Pour protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les données du recensement font toutes l'objet d'un arrondissement aléatoire ou d'une suppression de données.

Veuillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Carte de référence](#) » et « [Écoumène](#) ».

## Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Écoumène

### Définition

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées et utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, et chacun présente des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (écoumène national de population)

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (écoumène national agricole)

1986 (écoumène urbain de population pour 12 régions métropolitaines de recensement)

### Remarques

L'écoumène de population et l'écoumène agricole ont été délimités par Statistique Canada de la façon suivante :

1. L'écoumène national de population comprend les îlots de diffusion ayant une densité de population minimale. Pour assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites enclaves d'écoumènes qui ne sont pas contiguës sont agrégées;
2. L'écoumène national agricole comprend toutes les aires de diffusion où règne une activité agricole « importante », qui est déterminée d'après des indicateurs agricoles tels que le rapport entre la superficie des terres agricoles des fermes de recensement et la superficie totale des terres ainsi que la valeur économique totale de la production agricole. Les variations régionales sont également prises en considération. L'écoumène est généralisé en vue de la production de cartes à petite échelle.

Il est recommandé d'utiliser le concept d'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Si aucun écoumène n'est utilisé pour produire des cartes de répartition par points, il se peut que le nombre requis de points soit réparti au hasard dans l'ensemble des régions de base, ce qui va à l'encontre des principaux principes de la cartographie par points (c.-à-d. indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des points). Une des limites inhérentes aux cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région de base; par conséquent, elle est représentée par des tons ou des couleurs recouvrant toute la région. L'utilisation d'un écoumène permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Veuillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Aire de diffusion \(AD\)](#) », « [Carte thématique](#) », « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Îlot de diffusion \(ID\)](#) », « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) » et « [Système de référence géodésique](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Géocodage

### Définition

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x, y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les logements, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; autrement, ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). Dans certain cas, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971

### Remarques

Le Service de création de régions personnalisées de Statistique Canada fournit des tableaux de données du recensement pour des secteurs définis par l'utilisateur, par exemple les circonscriptions électorales provinciales, les zones d'aménagement locales et les arrondissements scolaires. Dans les tableaux des données du recensement pour des secteurs définis par l'utilisateur, les logements sont inclus ou exclus selon que les points représentatifs auxquels ils sont appariés se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur défini par l'utilisateur ([figure 1.13](#)). Ainsi, les données extraites sont plus exactes lorsque les secteurs définis par les utilisateurs correspondent aux limites des îlots de diffusion. Les données du recensement ne sont pas diffusées au niveau de côtés d'îlot individuels.

Se reporter aux définitions connexes d'[Aire de diffusion \(AD\)](#); [Code postal<sup>MO</sup>](#); [Côté d'îlot](#); [Îlot de diffusion \(ID\)](#); [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#); [Point représentatif](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2001, les logements, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail étaient appariés aux points représentatifs des secteurs de dénombrement (SD) lorsqu'ils ne pouvaient être appariés aux points représentatifs des côtés d'îlot. De plus, les chiffres de population non arrondis par côté d'îlot étaient fournis à l'utilisateur pour des besoins de confirmation avant la totalisation des caractéristiques des données pour des régions personnalisées.



## Point représentatif

### Définition

Un point représentatif est un point de coordonnées qui représente une ligne ou un polygone. Dans le premier cas, le point est situé le long de la ligne, au centre. Dans le polygone, il est situé au centre ou pondéré en fonction de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées : province/territoire (PR); circonscription électorale fédérale (CEF); région économique (RE); division de recensement (DR); région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR); subdivision de recensement (SDR); subdivision de recensement unifiée (SRU); centre de population (CTRPOP); localité désignée (LD); secteur de recensement (SR); aire de diffusion (AD); aire de diffusion agrégée (ADA); îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; autrement, ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). Dans certains cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971

### Remarques

Les points représentatifs sont déterminés à l'aide des méthodes suivantes :

#### 1. Points représentatifs de côté d'îlot

Les points représentatifs de côté d'îlot sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS®(ArcPro) et de l'Infrastructure des données spatiales, qui inclut des couches de polygones représentant des plans d'eau. Les points représentatifs sont calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert.

Les points représentatifs de côté d'îlot sont établis le long de rues pouvant comporter des adresses ou non, à michemin (ou presque) entre deux traits consécutifs qui coupent la rue. Les traits qui s'entrecoupent peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les points sont situés en retrait, à une distance perpendiculaire de 10 et .01 m, par rapport au centre de la rue, pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées distinctes et qu'ils sont situés dans le bon îlot et sur le bon côté de la rue. Le processus vise à garantir qu'aucun point ne se trouve sur une fonction hydroélectrique.

Il peut arriver qu'un point représentatif soit situé dans une étendue d'eau s'il est adjacent à un pont ou à une levée.

Les points représentatifs de côté d'îlot du Recensement de 2021 peuvent être différents de ceux du Recensement de 2016 à cause de certains déplacements et réalignements géométriques.

[Figure 1.15](#)

#### 2. Points représentatifs de région géographique

Les points représentatifs des régions géographiques normalisées sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS® (ArcPro) et du fichier numérique des limites (FNL) des régions respectives. Les points sont calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert.

Les points représentatifs sont générés en tant que points étiquettes pour les îlots de base (IB<sup>24</sup>) pour faire en sorte que ceux-ci ne se situent pas dans l'eau. À l'origine, les points représentatifs des régions géographiques sont obtenus sous forme de centroïdes, lesquels peuvent se retrouver dans l'eau. Pour être certain que les points représentatifs d'une région géographique ne se situent pas dans l'eau, sauf dans les cas de polygones s'y situant entièrement, le point représentatif de l'IB le plus rapproché du centroïde de la région géographique est choisi comme le nouveau point représentatif de cette région.

### A. Points représentatifs non pondérés

Les points représentatifs de toutes les régions géographiques sauf l'aire de diffusion sont non pondérés. Les points sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS®. Le logiciel repère le point qui se situe le plus près possible du centre géographique du polygone, assurant ainsi que le point se retrouve sur une superficie de terre, dans la mesure du possible. Des vérifications topologiques sont effectuées pour s'assurer que les points représentatifs se situent à l'intérieur des limites de la région géographique appropriée. Comme certains îlots de diffusion, aires de diffusion et localités désignées se trouvent entièrement dans l'eau, leurs points représentatifs s'y situeront également. Là où une région géographique se présente en plusieurs parties, le point est situé dans la partie dont la superficie est la plus grande.

La [figure 1.15](#) donne un exemple de points représentatifs d'îlot de diffusion.

### B. Points représentatifs pondérés

#### Centre moyen pondéré en fonction de la population

Les points représentatifs des aires de diffusion (AD) sont pondérés en fonction du centre moyen de la population. La formule 1 illustre la méthode mathématique utilisée pour calculer les points représentatifs des centres moyens pondérés. L'une de deux paires d'équations est utilisée, selon la population de l'AD. La première paire d'équations est utilisée lorsque la population de l'AD est supérieure à zéro. La seconde paire est utilisée lorsque la population de l'AD est égale à zéro.

Dans la première paire d'équations, la coordonnée  $x$  est calculée en multipliant la population (c.-à-d. le nombre d'habitants) de chaque îlot de diffusion (ID) compris dans l'AD par la coordonnée  $x$  (vers l'est) de son point représentatif. On additionne les produits obtenus pour l'ensemble des ID compris dans l'AD, et on divise ensuite le résultat par la population totale de cette AD. La coordonnée  $y$  (vers le nord) de l'AD est calculée de la même façon, mais en utilisant les valeurs de la coordonnée  $y$  pour les ID composantes.

La seconde paire d'équations est utilisée lorsque la population de l'AD est égale à zéro. À cette fin, la coordonnée  $x$  (vers l'est) est calculée en additionnant les coordonnées  $x$  des points représentatifs pour l'ensemble des ID compris dans l'AD. On divise ensuite cette somme par le nombre d'ID dans l'AD. La coordonnée  $y$  (vers le nord) de l'AD est calculée de la même façon, mais en utilisant les valeurs de la coordonnée  $y$  pour les ID composantes.

Des exemples de calculs pour établir les points représentatifs de centres moyens pondérés en fonction de la population, à l'aide des méthodes décrites précédemment, sont illustrés immédiatement en dessous des formules.

---

24. L'îlot de base (IB) est la plus petite unité polygonale dans l'Infrastructure de données spatiales. Les IB sont formés par l'intersection de toutes les routes et arcs des limites des régions géographiques normalisées qui ne suivent pas les routes.

## Formule 1 Centre moyen pondéré en fonction de la population

1. Si au moins un îlot de diffusion de l'AD compte une population > 0

$$x = \frac{\sum p_i x_i}{\sum p_i}$$

$$y = \frac{\sum p_i y_i}{\sum p_i}$$

2. Si tous les îlots de diffusion de l'AD comptent une population = 0

$$x = \frac{\sum x_i}{n}$$

$$y = \frac{\sum y_i}{n}$$

où

$p_i$  = population du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$x_i$  = coordonnée  $x$  (abscisse), en mètres, du point représentatif du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$y_i$  = coordonnée  $y$  (ordonnée), en mètres, du point représentatif du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$n$  = nombre d'îlots de diffusion dans l'AD

Par exemple :

	Population	$x$ (abscisse)	$y$ (ordonnée)
AD1 îlot de diffusion 1	300	7471000	1205000
AD1 îlot de diffusion 2	150	7472000	1206000
AD1 îlot de diffusion 3	50	7473000	1207000
<b>Total</b>	500		

En appliquant l'équation 1, le point représentatif pondéré de l'AD1 est :

$$x = [(300 * 7471000) + (150 * 7472000) + (50 * 7473000)] \div 500 = 7471500$$

$$y = [(300 * 1205000) + (150 * 1206000) + (50 * 1207000)] \div 500 = 1205500$$

En appliquant l'équation 2, le point représentatif de l'AD1 est :

$$x = (7471000 + 7472000 + 7473000) \div 3 = 7472000$$

$$y = (1205000 + 1206000 + 1207000) \div 3 = 1206000$$

**Distance minimale au carré pondérée en fonction de la population**

Si un point représentatif pondéré se situe en dehors de l'aire de diffusion (AD) (p. ex., dans le cas d'un polygone en forme de croissant) ou se trouve dans une étendue d'eau, les points sont générés à l'aide de la méthode de la distance minimale au carré pondérée selon la population (formule 2). La première équation est utilisée lorsque la population de l'AD est supérieure à zéro. La seconde est utilisée lorsque la population de l'AD est égale à zéro.

Dans la première équation, la distance au carré pondérée selon la population est calculée pour chaque îlot de diffusion (ID), puis l'ID présentant la valeur minimale est retenu. Pour chaque ID, la distance au carré pondérée selon la population est calculée en mesurant la distance entre son point représentatif et les points représentatifs de tous les autres ID. La distance est alors élevée au carré et multipliée par la population (nombre d'habitants) des autres ID. On additionne ensuite ces valeurs, obtenant ainsi une valeur pour l'ID en question.

Dans la seconde équation, une distance au carré non pondérée est calculée pour chaque ID, puis l'ID présentant la valeur minimale est retenu. Pour chaque ID, la distance au carré pondérée selon la population est calculée en mesurant la distance entre son point représentatif et les points représentatifs de tous les autres ID. La distance est alors élevée au carré et on additionne ces valeurs, obtenant ainsi une valeur pour l'ID en question.

Des vérifications topologiques sont effectuées pour s'assurer que les points se situent à l'intérieur des limites de l'AD. Comme certaines AD se situent entièrement dans l'eau, leurs points représentatifs s'y situent également.

Des exemples de calculs pour établir la distance minimale au carré des points représentatifs de centres moyens pondérés en fonction de la population, à l'aide des méthodes mentionnées cidessus, sont illustrés immédiatement en dessous des formules.

Formule 2 Distance minimale au carré pondérée selon la population

1. Si au moins un îlot de diffusion de l'AD compte une population > 0

$$d_{\min} = \underset{j-1}{\overset{n}{\text{Min}}} \left[ \sum_{i-1}^n \left[ (x_j - x_i)^2 + (y_j - y_i)^2 \right] * p_i \right]$$

2. Si tous les îlots de diffusion de l'AD comptent une population = 0

$$d_{\min} = \underset{j-1}{\overset{n}{\text{Min}}} \sum_{i-1}^n \left[ (x_j - x_i)^2 + (y_j - y_i)^2 \right]$$

où

$d_{\min}$  = distance minimale au carré entre les points représentatifs existants des îlots de diffusion

$p_i$  = population du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$x_i$  = coordonnée  $x$  (abscisse) en mètres, du point représentatif du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$y_i$  = coordonnée  $y$  (ordonnée) en mètres, du point représentatif du  $i^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$x_j$  = coordonnée  $x$  (abscisse) en mètres, du point représentatif du  $j^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

$y_j$  = coordonnée  $y$  (ordonnée) en mètres, du point représentatif du  $j^{\text{e}}$  îlot de diffusion de l'AD

Par exemple :

	Population	$x$ (abscisse)	$y$ (ordonnée)
AD1 îlot de diffusion 1	300	7471000	1205000
AD1 îlot de diffusion 2	150	7472000	1206000
AD1 îlot de diffusion 3	50	7473000	1207000
<b>Total</b>	500		

En appliquant l'équation 1, les itérations et les résultats sont :

Distance 1. îlot 1 → îlot 2 =  $[(7471000 - 7472000)^2 + (1205000 - 1206000)^2] * 150 = 300,000,000$   
 îlot 1 → îlot 3 =  $[(7471000 - 7473000)^2 + (1205000 - 1207000)^2] * 50 = 400,000,000$   
700,000,000

Distance 2. îlot 2 → îlot 1 =  $[(7472000 - 7471000)^2 + (1206000 - 1205000)^2] * 300 = 600,000,000$   
 îlot 2 → îlot 3 =  $[(7472000 - 7473000)^2 + (1206000 - 1207000)^2] * 50 = 100,000,000$   
700,000,000

Distance 3. îlot 3 → îlot 1 =  $[(7473000 - 7471000)^2 + (1207000 - 1205000)^2] * 300 = 2,400,000,000$   
 îlot 3 → îlot 2 =  $[(7473000 - 7472000)^2 + (1207000 - 1206000)^2] * 150 = 300,000,000$   
2,700,000,000

Les points représentatifs existants pour l'îlot de diffusion 1 ou pour l'îlot de diffusion 2 sont sélectionnés puisqu'ils ont la distance minimale au carré pondérée selon la population.

En appliquant l'équation 2, les itérations et les résultats sont :

Distance 1.	îlot 1 → îlot 2	=	$[(7471000 - 7472000)^2 + (1205000 - 1206000)^2]$	=	2,000,000
	îlot 1 → îlot 3	=	$[(7471000 - 7473000)^2 + (1205000 - 1207000)^2]$	=	8,000,000
					10,000,000
Distance 2.	îlot 2 → îlot 1	=	$[(7472000 - 7471000)^2 + (1206000 - 1205000)^2]$	=	2,000,000
	îlot 2 → îlot 3	=	$[(7472000 - 7473000)^2 + (1206000 - 1207000)^2]$	=	2,000,000
					4,000,000
Distance 3.	îlot 3 → îlot 1	=	$[(7473000 - 7471000)^2 + (1207000 - 1205000)^2]$	=	8,000,000
	îlot 3 → îlot 2	=	$[(7473000 - 7472000)^2 + (1207000 - 1206000)^2]$	=	2,000,000
					10,000,000

Le point représentatif existant pour l'îlot de diffusion 2 est sélectionné puisqu'il a la distance minimale au carré.

Se reporter aux définitions connexes d'[Aire de diffusion \(AD\)](#); [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Code postal<sup>MO</sup>](#); [Côté d'îlot](#); [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#); [Géocodage](#); [Îlot de diffusion \(ID\)](#); [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) et [Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> \(FCCP\)](#), [Guide de référence](#) (n° 92-153-G au catalogue).

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2001, les points représentatifs de secteur de dénombrement (SD) étaient diffusés.

Avant 1996, tous les points représentatifs étaient appelés « centroïdes<sup>25</sup> ».

#### 1. Points représentatifs de régions géographiques

- Pour le Recensement de 2011, les points représentatifs des régions géographiques ont été générés au niveau des îlots de diffusion (ID). Le point représentatif d'ID qui était situé le plus près du centroïde d'une région géographique devenait le point pour cette région.
- Pour le Recensement de 2006, les points représentatifs des régions géographiques ont été générés en tant que centroïdes et déplacés ensuite s'ils étaient situés dans des étendues d'eau.
- Pour le Recensement de 2001, il pouvait arriver que les points représentatifs d'îlots, d'aires de diffusion, de subdivisions de recensement et de localités désignées soient situés dans des étendues d'eau. En outre, les points d'aires de diffusion n'étaient pas pondérés.

25. Centroïde est le terme utilisé pour nommer le centre d'un polygone ou d'une région. Lorsqu'un polygone a une forme irrégulière, le centroïde est calculé afin de déterminer le centre approximatif de ce polygone.

- Pour le Recensement de 1996, les points représentatifs de SD étaient diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude et de coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert. Les points représentatifs étaient créés à l'aide du Fichier du réseau routier (FRR) ou manuellement.
  - Les points représentatifs situés dans les SD compris dans le FRR ont été créés à l'aide du logiciel ArcGIS®, qui repère dans chaque polygone le point qui convient au placement d'une étiquette ou d'un signe cartographique. Des mesures avaient été prises afin d'éviter que les points soient situés dans des étendues d'eau. Lorsque le SD se présentait en plusieurs parties, dans la mesure du possible le point était situé dans la partie du SD comptant le plus grand nombre de logements privés occupés (selon les chiffres des côtés d'îlot tirés du Recensement de 1991). Toutefois, dans certains cas, le point représentatif était situé dans la partie du SD ayant la plus grande superficie des terres.
  - Les points représentatifs situés dans les SD hors FRR ont été créés manuellement à partir d'un examen visuel de la disposition des rues et/ou des immeubles sur les cartes de référence des SD (dont certaines renfermaient des renseignements topographiques). Dans la mesure du possible, le point représentatif était situé dans un groupement prédominant d'immeubles et/ou de rues. S'il n'y avait pas de groupement prédominant, le point était situé entre deux groupements ou plus. S'il n'y avait aucun groupement de rues ou d'immeubles, le point était placé au centre visuel du SD. Si le SD se présentait en plusieurs parties, le point était situé dans la partie comptant le plus grand nombre de logements. Le point représentatif était situé dans la partie des terres du SD.
- Pour le Recensement de 1991, les points représentatifs des SD compris dans le FRR ont été créés à l'aide du logiciel ArcGIS®, qui repère dans chaque polygone le point qui convient au placement d'une étiquette ou d'un signe cartographique. Certains points étaient situés dans une étendue d'eau. De plus, dans le cas de SD inclus dans les FRR qui se présentaient en plusieurs parties, aucune règle n'avait été établie pour sélectionner la partie du SD à laquelle serait attribué le point. Les points représentatifs de SD ont été diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude, de coordonnées projection universelle transverse de Mercator (UTM) et de coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert.
- Avant 1991, la méthode de calcul des points représentatifs de SD compris dans le FRR était différente. Un algorithme permettait de sélectionner, comme point représentatif du SD, l'un des points représentatifs de côté d'îlot existants du SD (en fonction de leur nombre et de leur concentration). Les points étaient calculés et diffusés sous forme de coordonnées UTM.

## 2. Points représentatifs de côté d'îlot

- Pour le Recensement de 2001, les points représentatifs de côté d'îlot étaient situés en retrait, à une distance perpendiculaire de 10 m, 5 m ou 1 m, par rapport au centre de la rue. En outre, des points représentatifs étaient générés lorsque des rues traversaient les limites de tuiles de carte de la Base nationale de données topographiques (BNDT).
- Avant 2001, il n'y avait pas de points représentatifs de côté d'îlot lorsque des rues traversaient les limites de tuiles de carte, les tuiles de carte n'étant pas utilisées.
- Pour le Recensement de 1996, les points représentatifs de côté d'îlot ont été produits uniquement pour les régions avec un Fichier du réseau routier (FRR) et les points étaient situés en retrait, à une distance perpendiculaire de 22 m, 11 m, 5 m ou 1 m, par rapport au centre de la rue. Les points étaient calculés en coordonnées projection universelle transverse de Mercator (UTM), mais diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.
- Avant 1996, certains des points représentatifs de côté d'îlot n'avaient pas de coordonnées distinctes et tous les points représentatifs étaient situés en retrait, à une distance perpendiculaire de 22 m par rapport au centre de la rue. Les points étaient calculés et diffusés sous forme de coordonnées UTM.
- Avant 1991, on n'établissait pas de côtés d'îlot pour les segments de limites de SD qui ne suivaient pas des traits physiques visibles.

## Projection cartographique

### Définition

Une projection cartographique est une formule mathématique utilisée pour transformer des positions de la surface sphérique tridimensionnelle de la Terre en surface bidimensionnelle plane. Les positions sur la Terre sont définies au moyen de coordonnées sphériques de latitude et longitude, habituellement données en degrés. Sur une carte, les positions peuvent encore être définies par des coordonnées sphériques, ou par des coordonnées linéaires, habituellement données en mètres.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (projection conique conforme de Lambert)  
1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971 (projection transverse de Mercator)

### Remarques

La surface de la Terre ne peut être aplanie sans que certaines propriétés géométriques, comme la superficie, la forme, la distance ou l'orientation, subissent une certaine distorsion. Ces propriétés peuvent être conservées séparément (du moins localement) et dans certaines combinaisons sur les projections cartographiques. Toutefois, les quatre propriétés de base, soit la superficie, la forme, la distance et l'orientation, ne peuvent être conservées simultanément. Par conséquent, il est important de choisir une projection qui présente les propriétés convenant à la carte à produire. Par exemple, une projection restituant avec exactitude la forme des continents (appelée une projection conforme) donnera une représentation faussée de leurs superficies relatives.

La projection cartographique conique conforme de Lambert est largement utilisée pour les cartes générales du Canada à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada. La projection conique conforme de Lambert ([figure 1.14](#)) permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49° N. et au 77° N. sont les plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long de ces parallèles uniquement; la distorsion de la superficie diminue entre les parallèles de référence et augmente au-delà de ceux-ci. Le méridien central, normalement situé à 91° 52' O., est une ligne droite de chaque côté de laquelle la projection est symétrique. Des abscisses et des ordonnées fictives sont ajoutées aux valeurs des coordonnées pour assurer les valeurs positives des unités de mesure linéaires (mètres).

Une carte qui traite les coordonnées sphériques de la latitude et de la longitude comme des valeurs linéaires en les affichant dans une grille est une projection des cartes plates carrées, également appelée une projection géographique. Ces cartes ne sont pas très utiles pour l'affichage parce qu'elles ne préservent pas les propriétés spatiales de la superficie, de la forme, de la distance ou de l'orientation. Toutefois, les données dans ce format sont faciles à transférer et elles se transforment ainsi en projection plus utile. Pour obtenir une comparaison de la projection conique conforme de Lambert et de la projection géographique, consultez la [figure 1.14](#).

La projection cartographique conique conforme de Lambert est la projection utilisée pour le Fichier du réseau routier, les Fichiers des limites cartographiques, les Fichiers numériques des limites et l'Infrastructure des données spatiales; de plus, elle sert à générer des Points représentatifs. Pour calculer la superficie des terres, la projection utilisée est la projection conique équivalente d'Albers.

Veillez vous reporter aux définitions connexes de « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) », « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) », « [Point représentatif](#) », « [Système de coordonnées](#) » et « [Système de référence géodésique](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2001, le Fichier du réseau routier était fondé sur la projection cartographique transverse de Mercator et sur le système de coordonnées universel transverse de Mercator (UTM).



## Système de coordonnées

### Définition

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la Terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude), c'est-à-dire que des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes sont utilisées, ou planes (projection universelle transverse de Mercator), c'est-à-dire que des unités linéaires comme les mètres sont utilisées.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers numériques des limites, les points représentatifs et le fichier du réseau routier sont diffusés sous forme de coordonnées de Lambert.

### Déclaré en

2021 et 2016 (projection conique conforme de Lambert)

2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (latitude et longitude)

1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971 (projection universelle transverse de Mercator)

### Remarques

Un système de coordonnées est habituellement défini par un système de référence géodésique, un ellipsoïde et une projection, et il s'exprime en unités (p. ex. degrés, mètres).

La projection conique conforme de Lambert permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49° N. et au 77° N. sont les plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long des parallèles de référence uniquement; la distorsion de la superficie diminue entre les parallèles de référence et augmente au-delà de ceux-ci. Le méridien central, normalement situé à 91° 52' O., est une ligne droite de chaque côté de laquelle la projection est symétrique. Des abscisses et des ordonnées fictives sont ajoutées aux valeurs des coordonnées pour assurer les valeurs positives des unités de mesure linéaires (mètres).

La projection conique conforme de Lambert est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada et génère des coordonnées de Lambert en mètres.

À l'heure actuelle, les logiciels ayant trait aux systèmes d'information géographique peuvent ordinairement convertir les coordonnées d'un cadre de référence en coordonnées d'un autre cadre de référence (p. ex. transformer la projection conique conforme de Lambert en coordonnées de latitude et de longitude).

On ne fait plus appel au système de coordonnées universel transverse de Mercator (UTM) pour la production ni pour la diffusion des données spatiales numériques.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) », « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) », « [Point représentatif](#) », « [Projection cartographique](#) » et « [Système de référence géodésique](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

En 2011, le fichier du réseau routier, les fichiers des limites cartographiques, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs étaient diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

En 1996, le fichier du réseau routier était diffusé sous forme de coordonnées de latitude et de longitude, mais le système de coordonnées utilisé pour la production était le Système de projection universelle transverse de Mercator (UTM).

Avant 1996, les données du fichier du réseau routier étaient diffusées uniquement sous forme de coordonnées UTM.

## Système de référence géodésique

### Définition

Un système de référence géodésique inclut un ellipsoïde (modèle de référence mathématique de la Terre) et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001 (Système de référence géodésique nord-américain de 1983)  
1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971 (Système de référence géodésique nord-américain de 1927)

### Remarques

Les systèmes de référence géodésique et les systèmes de coordonnées connexes ont été élaborés pour décrire les positions géographiques requises dans le cadre de la géodésie, de la navigation, de l'arpentage, des systèmes d'information géographique, de la télédétection et de la cartographie. Les systèmes de référence géodésique ont évolué au fil des années; les premiers modèles étaient fondés sur une représentation sphérique de la Terre, tandis que les nouveaux modèles ellipsoïdaux ont été élaborés à partir de données recueillies par satellite. La Terre n'est pas une sphère, mais un ellipsoïde qui est légèrement aplati aux deux pôles et qui présente une protubérance dans la région de l'équateur. L'ellipsoïde est utilisé comme surface de référence pour le modèle mathématique de la Terre.

Les systèmes de référence géodésique les plus utilisés au Canada sont le Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27), le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83) et le Système géodésique mondial de 1984 (WGS84). Le NAD27 est fondé sur l'ellipsoïde de Clarke de 1866, et son point de référence est un point fixe situé au Kansas. Le NAD83 et le WGS84 sont des systèmes axés sur le centre de la Terre qui sont fondés sur un ellipsoïde plus précis — le Système de référence géodésique de 1980 (GRS80) — et leur point de référence est le centre de la Terre et non pas un point sur la surface terrestre.

Puisque les ellipsoïdes diffèrent entre les systèmes de référence géodésique, de même que leurs origines et leur orientation dans l'espace, les données spatiales recueillies à l'aide d'un système ne coïncideront pas sur le plan géographique avec celles recueillies à l'aide d'un autre système. Ainsi, la différence de la position entre un point du NAD27 et un point du NAD83 peut parfois être aussi grande que plusieurs centaines de mètres. Le changement de système de référence géodésique aura également une incidence sur d'autres analyses longitudinales. Par exemple, il est possible que les points représentatifs de côté d'îlot et de subdivision de recensement (SDR) des recensements antérieurs à 2001 ne soient pas situés à l'intérieur de la bonne région géographique normalisée du recensement en cours, en raison d'un décalage causé par l'utilisation de différents systèmes de référence géodésique.

Veuillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) », « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) », « [Point représentatif](#) », « [Projection cartographique](#) » et « [Système de coordonnées](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2001, les fichiers numériques des limites, les fichiers numériques cartographiques, le fichier du réseau routier, les points représentatifs de côté d'îlot et de secteur de dénombrement ainsi que les autres données spatiales étaient fondés sur le NAD27.

## Classifications géographiques

### Classification des secteurs statistiques (CSS)

#### Définition

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). Les ZIM classent par catégories toutes les SDR provinciales et territoriales qui se situent en dehors des RMR et des AR. Les SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

La CSS est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les SDR représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les RMR, les AR et les ZIM, y compris les territoires. Le niveau le plus élevé comprend deux catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- à l'intérieur des RMR et des AR;
- à l'extérieur des RMR et des AR.

La CSS fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001

#### Remarques

L'utilisation de la Classification des secteurs statistiques (CSS) pour les totalisations des données du recensement permet de faire automatiquement la somme des données du recensement pour les subdivisions de recensement (SDR) suivantes :

- toutes les SDR dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)
- toutes les SDR dans les agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement (SR)
- toutes les SDR dans les AR sans secteur de recensement (SR)
- toutes les SDR dans les provinces qui sont classées dans la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) forte
- toutes les SDR dans les provinces qui sont classées dans la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) modérée
- toutes les SDR dans les provinces qui sont classées dans la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) faible
- toutes les SDR dans les provinces qui sont classées dans la catégorie d'aucune zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM)
- les SDR dans les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à l'exclusion de celles qui font partie d'une agglomération de recensement (AR) (actuellement les AR de Whitehorse et de Yellowknife).

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on applique le concept de ZIM dans les trois territoires. Comme de nombreuses SDR dans les territoires sont très grandes et peu peuplées, les déplacements de la population active occupée sont instables. C'est la raison pour laquelle on attribue aux SDR situées à l'extérieur des AR dans les territoires une catégorie propre aux territoires qui n'est pas fondée sur les déplacements.

La [figure 1.3](#) montre la structure hiérarchique de la CSS.

[Tableau 1.2 Répartition de la population selon la Classification des secteurs statistiques \(CSS\), recensements de 2016 et 2021](#)

[Tableau 1.3 Nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques \(CSS\), Recensement de 2021](#)

Veillez consulter les définitions connexes des variables « [Noyau, banlieue et région rurale](#) », « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#) », « [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) » et « [Zone d'influence métropolitaine de recensement \(ZIM\)](#) ».

## Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Classification géographique type (CGT)

### Définition

La Classification géographique type (CGT) 2021 est la classification officielle des régions géographiques du Canada de Statistique Canada. Elle est conçue pour permettre la production de statistiques intégrées selon les régions géographiques. La classification est constituée de quatre niveaux : les régions géographiques du Canada, les provinces et territoires, les divisions de recensement (telles que les comtés et les municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (telles que les municipalités). Les quatre niveaux géographiques sont organisés de manière hiérarchique, et un code à sept chiffres est utilisé pour représenter cette relation.

La version de 2021 de la CGT comprend cinq variantes :

- [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)  
De cette façon, les subdivisions de recensement sont classées par régions métropolitaines de recensement (RMR), agglomérations de recensement (AR) et zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) incluant les territoires dans les régions à l'extérieur des RMR et des AR.
- [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques selon la province et le territoire](#)  
De cette façon, les subdivisions de recensement sont classées par régions métropolitaines de recensement (RMR), agglomérations de recensement (AR) et zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) incluant les territoires dans les régions à l'extérieur des RMR et des AR. Dans cette variante de la classification, ces catégories sont classées aussi selon la province et le territoire.
- [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour les Régions économiques](#)  
De cette façon, les subdivisions de recensement sont classées selon les divisions de recensement et les régions économiques.
- [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour les Régions agricoles](#)  
De cette façon, les subdivisions de recensement sont classées selon les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées et les régions agricoles de recensement.
- [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour le Nord et Sud](#)  
De cette façon, les subdivisions de recensement sont classées selon le Nord du Canada et le Sud du Canada. La définition du Nord est celle utilisée par le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada, qui se base sur la définition du Forum des ministres responsables du développement du Nord.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

## Remarques

Les subdivisions de recensement (SDR) regroupées forment des divisions de recensement (DR), qui se regroupent en provinces et territoires qui, finalement, se regroupent pour former les régions géographiques du Canada ([figure 1.2](#)).

Ce lien hiérarchique est reproduit dans le code à sept chiffres de la CGT, par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Description
12 06 008	Province 12 : Nouvelle-Écosse DR 06 : Lunenburg SDR 008 : Mahone Bay
35 06 008	Province 35 : Ontario DR 06 : Ottawa SDR 008 : Ottawa

Se reporter aux définitions connexes de [Division de recensement \(DR\)](#); [Province ou territoire](#); [Région agricole de recensement \(RAR\)](#); [Région économique \(RE\)](#); [Région géographique du Canada](#); [Région métropolitaine de recensement \(RMR\)](#) et [Agglomération de recensement \(AR\)](#); [Subdivision de recensement \(SDR\)](#); [Subdivision de recensement unifiée \(SRU\)](#) et [Zone d'influence métropolitaine de recensement \(ZIM\)](#). La Classification géographique type est présentée dans le manuel de la *Classification géographique type (CGT)*, volumes I et II, 2021 (n<sup>os</sup> [12-571-X](#) et [12-572-X](#) au catalogue).

## Changements antérieurs au recensement courant

La version de 2016 a instauré la nouvelle variante de classification « Régions agricoles — Variante de la CGT 2016 ». Cette variante comprend les régions agricoles de recensement et les subdivisions de recensement unifiées, qui sont utilisées dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles. Elle a également introduit la nouvelle variante de classification « Nord et Sud — Variante de la CGT 2016 ». Cette variante fournit une définition du Nord et du Sud du Canada. Elle a été établie à l'origine pour permettre d'analyser les statistiques juridiques et, bien qu'on recommande à d'autres secteurs de programme de Statistique Canada de l'utiliser si elle répond à leurs besoins, il n'est pas nécessaire de l'utiliser en dehors du Centre canadien de la statistique juridique.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données du recensement.

En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données du recensement.

## Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM)

### Définition

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

On attribue à une municipalité à l'intérieur d'une province une catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM), en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui fait la navette (déplacement domicile-lieu de travail) pour aller travailler dans la ou les municipalités (subdivisions de recensement) qui font partie du noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence

est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR et des AR augmente. Puisque plusieurs SDR dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR qui sont à l'extérieur des AR dans les territoires.

**Note :** Les données sur le lieu de travail proviennent du Programme du recensement. Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile; à l'extérieur du Canada; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe.

Les catégories de ZIM suivantes sont allouées aux SDR à l'extérieur des RMR et des AR :

1. **Zone d'influence métropolitaine forte :** Cette catégorie comprend les SDR dans les provinces où au moins 30 % de la population active occupée résidente (à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe) de la SDR se déplace pour aller travailler dans n'importe quel noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement précédent sont exclues;
2. **Zone d'influence métropolitaine modérée :** Cette catégorie comprend les SDR dans les provinces où au moins 5 % mais moins de 30 % de la population active occupée résidente (à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe) de la SDR se déplace pour aller travailler dans n'importe quel noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement antérieur sont exclues;
3. **Zone d'influence métropolitaine faible :** Cette catégorie comprend les SDR dans les provinces où plus de 0 % mais moins de 5 % de la population active occupée résidente (à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe) de la SDR se déplace pour aller travailler dans n'importe quel noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du dernier recensement sont exclues;
4. **Aucune zone d'influence métropolitaine :** Cette catégorie comprend les SDR dans les provinces où aucun membre de la population active occupée résidente (à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe) de la SDR ne se déplace pour aller travailler dans n'importe quel noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR. Les SDR situées à l'intérieur des provinces comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement précédent sont aussi incluses;
5. **Territoires (à l'extérieur des AR) :** Cette catégorie comprend les SDR dans les territoires situés à l'extérieur des AR.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001

### Remarques

Le concept de ZIM est appliqué, à des fins d'analyse statistique, aux SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR. Toutes les SDR du Canada font partie soit d'une RMR ou d'une AR ou n'en font pas partie (à l'extérieur des RMR et des AR). Les ZIM fournissent aux utilisateurs des renseignements beaucoup plus détaillés sur l'identité géographique des SDR à l'extérieur des RMR et des AR. Tout comme les RMR et les AR, le classement d'une SDR dans l'une des catégories de ZIM a été déterminé en fonction du pourcentage de navetteurs, déplacement domicile-lieu de travail de la population active occupée, à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe, selon les données sur le lieu de travail du Programme du recensement précédent.

La façon de calculer le pourcentage de navetteurs pour les ZIM est différente de la méthode utilisée pour déterminer si une SDR est incluse dans une RMR ou une AR. En ce qui a trait au concept des ZIM, le pourcentage de la population active occupée (à l'exclusion de la catégorie sans adresse de travail fixe) qui réside dans une SDR spécifique située à l'extérieur des RMR et des AR et qui travaille dans l'une des SDR faisant partie du noyau de délimitation de n'importe quelle RMR ou AR est combiné pour déterminer le degré d'influence qu'une ou plusieurs RMR ou AR exercent sur cette SDR. Bref, le calcul du degré d'influence ne tient pas compte si la SDR est adjacente ou non à la RMR ou à l'AR. Ce pourcentage détermine alors la catégorie de ZIM attribuée à la SDR.

Le [tableau 1.3](#) montre le nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques (CSS) pour le Canada, provinces et territoires.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Classification des secteurs statistiques \(CSS\)](#) », « [Classification géographique type \(CGT\)](#) », « [Noyau, banlieue et région rurale](#) », « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#) » et « [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Fichiers géographiques

### Fichier du réseau routier (FRR)

#### Définition

Le Fichier du réseau routier (FRR) comporte des rues, des noms de rues, des genres de rues, des directions de rues et des tranches d'adresses. Les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001 (Fichier du réseau routier couvrant le pays en entier)

1996 (Fichier du réseau routier couvrant les grands centres urbains seulement)

1991, 1986, 1981, 1976 et 1971 (Fichier principal de région couvrant les grands centres urbains seulement)

#### Remarques

Le Fichier du réseau routier (FRR) est établi en fonction du réseau routier tiré de l'Infrastructure des données spatiales. Statistique Canada tient à jour le FRR pour appuyer le recensement et ses autres activités. La précision de localisation relative des traits du réseau routier est importante pour le dénombrement du recensement et à des fins de référence. Par conséquent, la précision topologique est plus importante que la précision de localisation absolue. Le FRR ne contient pas de renseignements routiers nécessaires à l'optimisation des itinéraires. Par exemple, les données sur les rues à sens unique, les impasses et d'autres obstacles ne sont pas comprises dans le FRR. En conséquence, ce fichier n'est pas recommandé pour des applications d'ingénierie, des services de répartition d'urgence, des applications d'arpentage ou des applications juridiques.

Le FRR contient des arcs de rues avec des tranches d'adresses « véritables » ou des tranches d'adresses imputées, ou il n'indique aucune tranche d'adresses. Les tranches d'adresses imputées ne sont pas destinées à remplacer les tranches d'adresses véritables pour toute fin autre que le géocodage d'adresses. Ainsi, si les fichiers doivent être appliqués à la répartition par ordinateur ou à toute autre fin semblable (qui nécessite la correspondance d'une adresse à un îlot ou à une rue), il peut être nécessaire de compléter les données du fichier avec des connaissances locales, par la mise à jour d'adresses véritables existantes et le remplacement des adresses imputées.

Les restrictions du FRR doivent être reconnues si ce dernier est utilisé pour des usages autres que la cartographie, l'analyse et l'extraction de données du recensement.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) » et « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) » ainsi qu'au [Fichier du réseau routier, guide de référence](#) (n° 92-500-G au catalogue).

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Fichiers des limites cartographiques (FLC)

### Définition

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans les couches supplémentaires.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001 (Fichiers des limites cartographiques)  
1996 (fichiers numériques cartographiques)  
1991, 1986, 1981 et 1976 (CARTLIB)

### Remarques

Les limites des régions géographiques utilisées sont celles qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2021).

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) sont créés au moyen de l'intégration du littoral externe du Canada à la couche de limites source tirée de l'Infrastructure des données spatiales (IDS). Les limites se prolongeant dans les étendues d'eau sont « effacées » et remplacées par les rives et les îles au large des côtes. D'autres modifications sont apportées, telles que la sélection de traits et la hiérarchisation des traits à des fins de production de cartes dépendantes de l'échelle.

Les FLC sont destinés à des applications de cartographie thématique et d'analyses. La précision de localisation ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FLC peuvent être utilisés en même temps que le Fichier du réseau routier (FRR), car ces deux produits proviennent de la même source. Les routes du FRR fournissent un contexte géographique additionnel lorsque le FRR est utilisé avec les FLC. Les FLC peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, avec celles du Recensement de l'agriculture ou avec d'autres données de Statistique Canada. Les codes géographiques établissent un lien entre les données statistiques et les régions géographiques.

Les cartes présentées à la [figure 1.4](#) illustrent les différences entre les Fichiers des limites cartographiques (FLC) et les fichiers numériques des limites (FNL).

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) » et « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) » ainsi qu'à la publication [Fichiers des limites, Guide de référence](#) (n° 92-160-G au catalogue).

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Fichiers numériques des limites (FNL)

### Définition

Les fichiers numériques des limites (FNL) illustrent les limites utilisées aux fins de la collecte des données du recensement. De ce fait, les limites se prolongent souvent en ligne droite sur les étendues d'eau.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976

### Remarques

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2021).



Les limites sont créées à partir de l'infrastructure des données spatiales. Elles se prolongent sur les étendues d'eau, au lieu de suivre les rives, pour être bien respectées et pour inclure toutes les terres et toutes les îles dans le recensement. Par conséquent, les limites peuvent traverser des lacs, se prolonger sur l'océan ou couper un cours d'eau approximativement en son centre.

Les fichiers numériques des limites (FNL) ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la superficie des terres, pour les applications de cartographie thématique ou pour d'autres genres d'analyses exigeant une représentation réaliste des rives et des étendues d'eau, à moins que l'utilisateur n'ait l'intention d'appliquer sa propre représentation du littoral aux limites.

Les cartes présentées à la [figure 1.4](#) illustrent les différences entre les Fichiers des limites cartographiques (FLC) et les FNL.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », et « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) » ainsi qu'à la publication [Fichiers des limites, Guide de référence](#) (n° 92-160-G au catalogue).

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Infrastructure géographique

### Base nationale de données géographiques (BNDG)

#### Définition

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données spatiales renfermant des routes attribuées (noms et adresses) ainsi que des limites servant à délimiter des entités géographiques administratives et statistiques comme des provinces, des municipalités, des secteurs de recensement et des régions sociosanitaires. Les composantes fondamentales de la BNDG comprennent une couche linéaire de routes et de limites entièrement intégrée dans une couche de polygones. La couche linéaire de routes et de limites définit des polygones, qui sont ensuite agrégés dans les diverses régions géographiques statistiques et administratives. L'attribution des routes de la couche linéaire, plus précisément le nom des routes et la tranche d'adresses, est également utilisée pour déterminer l'emplacement des bâtiments et les disposer dans des régions géographiques précises d'après la relation entre la route et la couche linéaire avec les polygones. La collecte et la diffusion de données socioéconomiques peuvent par conséquent être organisées à l'intérieur d'un cadre géographique compte tenu des relations entre les lignes et les polygones de la BNDG. La BNDG est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada, étant donné que les deux organismes partagent des exigences en matière de réseau routier afin de mener leurs activités, et que la tenue à jour collective réduit les coûts.

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011 et 2006

#### Remarques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet commun de Statistique Canada et d'Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour une base nationale de données géospatiales du réseau routier qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à l'initialisation à l'aide des données spatiales de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rendu compatibles leurs inventaires de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la BNDG afin d'en tirer des produits fonctionnels.

De 2001 à 2008, la BNDG était axée sur l'amélioration de la qualité des données au chapitre du contenu et de l'actualisation de la couverture du réseau routier, y compris les noms de routes et les tranches d'adresses de

voirie. En 2009, un remaniement majeur de la BNDG a été entrepris; il a permis de mettre à jour la technologie sous-jacente et d'améliorer le modèle de données ainsi que les concepts et les activités de maintenance.

De 2009 à 2015, la BNDG a permis d'accroître la précision géométrique du réseau routier en harmonisant ses renseignements avec ceux des sources provinciales sur le réseau routier qui sont conformes aux normes GPS. Ce processus a été mené à terme pour la Colombie-Britannique ainsi que pour six divisions de recensement en Ontario, à savoir Halton, Hamilton, Ottawa, Peel, Toronto et Waterloo, en vue du Recensement de 2011. Le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ont également été harmonisés à une géométrie plus précise, lorsque c'était possible, pendant cette période. Pour le Recensement de 2016, le reste de l'Ontario a été achevé, tout comme les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Enfin, en 2018, l'harmonisation des routes des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba et de la Saskatchewan était achevée.

Avant 2020, la BNDG avait sa propre version du réseau hydrographique comme référence pour les limites et l'harmonisation d'après les données de la version originale, avec des améliorations périodiques comme l'amélioration des noms de cours d'eau, l'adoption du Réseau hydrographique national en Colombie-Britannique en 2009 et le passage de la représentation de 1:1 000 000 à 250 000 dans le Nord. En 2018, pour faciliter l'interopérabilité des données, on a pris la décision d'adopter la représentation hydrographique de 1:50 000 de Données topographiques du Canada — Série CanVec de Ressources naturelles Canada. De 2018 à 2020, la BNDG a harmonisé les limites coïncidant avec le réseau hydrographique aux traits hydrographiques plus actuels, précis et uniformes de la série CanVec.

Le réseau routier de la BNDG est constamment amélioré grâce aux sources de données externes et à la rétroaction liée au géocodage des fichiers administratifs dans le but d'assurer l'actualité du réseau routier ainsi que l'exactitude des tranches d'adresses. Les sources comprennent des ensembles de données provenant des provinces ou provenant des activités sur le terrain ainsi que des fonds de données faisant l'objet d'une licence des municipalités et du secteur privé. Les priorités relatives à la mise à jour du fichier du réseau routier sont déterminées par Statistique Canada et Élections Canada, ce qui permet de faire sorte que la BNDG réponde aux besoins communs des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Les données sont mises à jour et enregistrées selon la projection conique conforme de Lambert fondée sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

Veuillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) », « [Projection cartographique](#) », « [Système de coordonnées](#) » et « [Système de référence géodésique](#) ».

## Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Infrastructure des données spatiales (IDS)

### Définition

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est un dépôt d'ensembles intégrés de données spatiales et tabulaires qui forment ensemble le cadre géographique sous-tendant toutes les activités de collecte de données et de diffusion de Statistique Canada. Il s'agit à la fois d'une base de données de maintenance interne et d'une archive de données dont l'objectif premier est de faciliter la production de produits de données géographiques. Elle contient des versions antérieures de la Base nationale de données géographiques (BNDG), des données sur les régions géographiques administratives et statistiques, des ensembles de données servant à la cartographie, des ensembles de données servant au géocodage, des fichiers de données sur les activités de collecte sur le terrain, des variables sur les chiffres de population et des logements, et d'autres ensembles de données essentiels aux opérations de Statistique Canada qui ont une composante spatiale.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement, comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de

produits géographiques du Recensement de 2021, comme les Fichiers des limites cartographiques et le Fichier du réseau routier.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011 et 2006 (Infrastructure des données spatiales)  
2001 (Base géographique nationale)

### Remarques

Les données sont mises à jour et enregistrées selon la projection conique conforme de Lambert fondée sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83). Des liens avec d'autres fonds de données, tels que le Registre des adresses et les fichiers des codes postaux<sup>MO</sup>, sont incorporés à la base de données.

Grâce aux améliorations apportées à l'IDS, surtout en ce qui a trait à l'intégration de données améliorées du réseau routier tirées de la Base nationale de données géographiques, les produits de la géographie du Recensement de 2021 permettent aux utilisateurs de situer avec une plus grande exactitude les données du recensement comparativement aux produits du Recensement de 2016 (p. ex. les Fichiers des limites cartographiques, les fichiers numériques des limites, les cartes de référence, le Fichier du réseau routier).

Les produits diffusés sont créés à partir de fichiers tirés de l'entrepôt de données interne du Centre de géomatique statistique (GéoDépôt).

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Base nationale de données géographiques \(BNDG\)](#) », « [Carte de référence](#) », « [Côté d'îlot](#) », « [Fichier du réseau routier \(FRR\)](#) », « [Fichiers des limites cartographiques \(FLC\)](#) », « [Fichiers numériques des limites \(FNL\)](#) », « [Géocodage](#) », « [Îlot de diffusion \(ID\)](#) », « [Point représentatif](#) », « [Projection cartographique](#) », « [Système de coordonnées](#) » et « [Système de référence géodésique](#) » ainsi qu'aux [guides de référence](#) connexes.

### Changements antérieurs au recensement courant

En 2001, la base de données interne était connue sous le nom de « Base géographique nationale », laquelle était divisée en pavés de carte de la Base nationale de données topographiques.

## Régions géographiques

### Agglomération de recensement (AR)

#### Définition

Se reporter à la définition de [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#).

### Aire de diffusion (AD)

#### Définition

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants dont la population moyenne est de 400 à 700 habitants d'après les données du Recensement de la population précédent. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001

## Remarques

En 2021, les mises à jour des limites des aires de diffusion (AD) ont été effectuées en fonction des modifications apportées aux limites des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement. De plus, les AD ont fait l'objet d'un certain nombre de mises à jour fondées sur les résultats de consultations menées auprès de spécialistes locaux (des urbanistes, entre autres).

## Règles relatives aux aires de diffusion

Les aires de diffusion doivent satisfaire à plusieurs critères de délimitation conçus afin de maximiser leur utilité pour les besoins de l'analyse de données et satisfaire aux exigences opérationnelles.

1. Les limites des aires de diffusion (AD) respectent les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement.
2. En plus de suivre les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, les limites des AD correspondent habituellement à des caractéristiques physiques permanentes et visibles sur le terrain, comme les routes, les voies ferrées, les plans d'eau et les lignes de transmission d'électricité. Un petit nombre de limites des AD correspondent également à des lignes imaginaires comme les prolongements de rues, les servitudes des services publics ou des voies de transport et les limites des propriétés.
3. Les aires de diffusion comptent à peu près le même nombre d'habitants, soit en général de 400 à 700 habitants, pour éviter la suppression de données. Des AD comptant un moins grand nombre d'habitants, ou même aucun habitant, pourraient toutefois être créées afin de respecter les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement ou de répondre à la demande de spécialistes locaux. On pourrait aussi créer des AD où le nombre d'habitants serait plus élevé.
4. En raison des exigences opérationnelles, les aires de diffusion sont délimitées d'après les chiffres de population des îlots du recensement précédent.
5. Dans la mesure du possible, les aires de diffusion sont de forme compacte tout en respectant les critères précédents. Elles ne peuvent compter de multiples parties.

## Code d'aires de diffusion

Chaque aire de diffusion (AD) est assignée un code à quatre chiffres. Pour identifier chaque AD de façon unique au Canada, le code de province/territoire (PR) à deux chiffres et le code de division de recensement (DR) à deux chiffres doivent précéder le code de l'AD. Par exemple :

Code de PR-DR-AD	Description
12 09 0103	Province 12 : Nouvelle-Écosse DR 09 : Halifax AD 0103
59 09 0103	Province 59 : Colombie-Britannique DR 09 : Fraser Valley AD 0103

Lorsque les aires de diffusion avaient été créées, la proximité géographique avait été intégrée aux codes d'AD en attribuant à ces derniers une distribution sinueuse à l'intérieur de chaque division de recensement. Puisque les AD évoluent, la structure du code ne peut pas être maintenue. Donc, les codes d'AD ne peuvent plus assurer la proximité géographique. Un code d'AD est modifié lorsque les limites de l'AD sont changées de telle sorte que les chiffres de population et des logements sont aussi modifiés.

Le [tableau 1.1](#) montre le nombre d'aires de diffusion selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de [l'îlot de diffusion \(ID\)](#); [Secteur de recensement \(SR\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

## Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2016, en raison des exigences opérationnelles, une aire de diffusion ne pouvait comporter plus de 99 îlots de diffusion. Ce n'est plus une contrainte pour le Recensement de 2016.

En 2011, les aires de diffusion (AD) ont été définies au besoin plutôt que délimitées de nouveau. Cela a été effectué afin d'assurer la comparabilité des données avec les recensements précédents. Pour ce faire, les urbanistes situés dans des régions à secteurs de recensement ont été interrogés lorsque les AD avaient une croissance démographique élevée entre les recensements de 2001 et 2006 ou qui excédaient la limite maximale de population d'une AD. D'autres mises à jour définies par l'utilisateur ont été acceptées dans les régions où la structure de l'AD avait ou bien considérablement changé entre 2001 et 2006 suite à un tracé automatisé ou elle ne fournissait tout simplement pas des données pertinentes aux utilisateurs (experts locaux) parce que les AD n'étaient pas représentatives de leur communauté. La mise en œuvre de ces deux types de mises à jour définies par l'utilisateur a permis d'éliminer une délimitation complètement systématique automatisée des territoires, laquelle avait été utilisée précédemment lors des recensements.

En 2006, les aires de diffusion (AD) étaient délimitées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) utilisant un système automatisé de regroupement des territoires. À l'intérieur des RMR et des AR contenant des secteurs de recensement (SR), les AD ont été maintenues relativement stables depuis le dernier recensement. Quelques AD de ces régions ont été ajustées afin de respecter les modifications apportées aux limites des SR, AR et des RMR.

En 2001, l'AD était une nouvelle région géographique normalisée qui remplaçait le secteur de dénombrement (SD) comme unité de base à la diffusion. Les chiffres de population de 1996 ont servi à délimiter les AD, principalement dans les côtés d'îlot ont été géocodés les RMR et les AR qui contenaient des SR. Partout ailleurs, les AD de 2001 correspondaient aux SD de 2001 utilisés pour la collecte des données.

## Aire de diffusion agrégée (ADA)

### Définition

Une aire de diffusion agrégée (ADA) est une région géographique de diffusion créée pour le Recensement. Les ADA couvrent l'ensemble du pays et, dans la mesure du possible, ont une population de 5 000 à 15 000 habitants selon les chiffres de population du recensement précédent. On crée les ADA en regroupant des régions géographiques de diffusion existantes, y compris les secteurs de recensement (SR), les subdivisions de recensement (SDR) et les aires de diffusion (AD). Les limites de l'ADA respectent les limites provinciales et territoriales ainsi que les limites des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR).

L'objectif de l'ADA consiste à garantir la disponibilité de données du recensement, dans la mesure du possible, pour toutes les régions du Canada.

### Déclaré en

2021 et 2016

### Remarques

Le Recensement de 2021 est le deuxième recensement qui comprend la diffusion officielle des ADA, et certains codes des ADA ont changé par rapport au recensement précédent. Les points suivants expliquent pourquoi de nouveaux codes ont été attribués à certaines ADA :

- Le nombre de régions géographiques (le nombre d'unités de base de SR, de SDR ou d'AD) qui forment l'ADA est différent de celui du recensement précédent;
- Le code d'au moins une des régions géographiques (unités de base de SR, de SDR ou d'AD) qui forme l'ADA est différent de celui du recensement précédent;

- Le genre de région géographique (unité de base de SR, de SDR ou d'AD) qui forme l'ADA est différent de celui du recensement précédent.
  - Par exemple, de nouveaux SR sont créés et ils remplacent ainsi les SDR ou les AD en tant qu'unité de base pour l'ADA;
- L'ADA a été modifiée pour respecter la nouvelle limite d'une RMR ou d'une AR.

#### Les aires de diffusion agrégées (ADA) respectent les critères de délimitation suivants :

1. Les ADA couvrent l'ensemble du pays et, dans la mesure du possible, ont une population de 5 000 à 15 000 habitants (selon les chiffres de population du recensement précédent). Afin de pouvoir respecter la contrainte opérationnelle exigeant que les chiffres de population et des logements pour les ADA soient diffusés l'hiver suivant l'année du recensement, les chiffres de population qui servent à délimiter les ADA ont été tirés du recensement précédent;
2. Les limites de l'ADA respectent les limites provinciales et territoriales ainsi que les limites des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) en vigueur pour le recensement actuel;
3. Les ADA sont établies à partir de l'une des trois régions géographiques de diffusion du Recensement de 2021 qui sont appelées des unités de base : les secteurs de recensement (SR), les subdivisions de recensement (SDR) ou les aires de diffusion (AD).
  - Dans les RMR et les AR avec SR, les SR adjacents sont regroupés afin de respecter le critère de population de l'ADA,
  - Dans les régions sans SR (soit les régions à l'extérieur des RMR et des plus grandes AR), où les SDR ont une population inférieure à 15 000 habitants, les SDR adjacentes sont regroupées afin de respecter le critère de population de l'ADA,
  - Dans les régions sans SR où les SDR ont une population supérieure à 15 000 habitants, les AD adjacentes sont regroupées dans ces SDR afin de respecter le critère de population de l'ADA;
4. Chaque subdivision de recensement (SDR) formée d'une réserve indienne et un petit nombre d'autres régions où l'on a eu recours au recensement porte-à-porte constituent des ADA distinctes :
  - Par exemple, la SDR a une correspondance un à un avec l'ADA qu'elle forme.

#### Code de l'aire de diffusion agrégée

Chaque aire de diffusion agrégée se voit attribuer un code à quatre chiffres. Pour désigner de façon unique chaque ADA au Canada, le code à deux chiffres de la province ou du territoire (PR) de même que le code à deux chiffres de la division de recensement (DR) sont concaténés et précèdent le code de l'ADA. À titre d'exemple :

Code de PR-DR-ADA	Description
12 09 0066	Province 12 : Nouvelle-Écosse DR 09 : Halifax ADA 0066
59 09 0001	Province 59 : Colombie-Britannique DR 09 : Fraser Valley ADA 0001

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Aire de diffusion \(AD\)](#) », « [Secteur de recensement \(SR\)](#) », « [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) », « [Division de recensement \(DR\)](#) », « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\)](#) et [Agglomération de recensement \(AR\)](#) ».

#### Changements antérieurs au recensement courant

Dans le cadre du Recensement de 2016, une consultation a été menée auprès des provinces et des territoires ainsi qu'auprès des municipalités participantes à l'échelle du pays avant de finaliser les limites des ADA. Au cours

des consultations, qui se sont déroulées de juin à octobre 2015, Statistique Canada a sollicité des commentaires sur un premier ensemble de limites d'ADA afin de déterminer s'il y avait lieu d'apporter des modifications<sup>26</sup>.

## Centre de population (CTRPOP)

### Définition

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales.

Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, qui comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants;
- les moyens centres de population, qui comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants;
- les grands centres de population urbains, qui comptent une population de 100 000 habitants ou plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011

### Remarques

Le concept de centre de population a fait l'objet d'un examen en 2012 afin de déterminer si les règles de délimitation maintenues en vigueur au fil des ans pouvaient être mises à jour pour améliorer les limites des centres de population. À la suite de l'examen, les limites des centres de population ont été rectifiées en fonction d'un ensemble révisé de critères dans le cadre du Recensement de 2016. Ce remaniement de la délimitation a permis l'ajout de nouveaux seuils de délimitation, l'inclusion de nouveaux ensembles de données et le retrait de certaines contraintes limitant les chevauchements géographiques avec d'autres régions géographiques administratives.

Le [tableau 1.7](#) montre les changements apportés à chacun des trois groupes de centres de population depuis 2016.

Les règles de délimitation de 2021 pour les centres de population (CTRPOP) sont classées par ordre de priorité :

1. Les centres de population de 2016 ont été conservés comme centres de population de 2021 si leur population actuelle de recensement est demeurée à 1 000 habitants ou plus et s'ils ont maintenu une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré.
2. Si un îlot de diffusion a une densité de population d'au moins 200 habitants au kilomètre carré ou une densité d'emploi de 400 employés au kilomètre carré et est adjacent à une grappe de population, celui-ci est ajouté à cette grappe.
3. Si un îlot de diffusion ou un groupe d'îlots de diffusion contigus a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon le recensement actuel, celui-ci est délimité en tant que grappe de population.
4. Si un îlot de diffusion a une densité de population d'au moins 200 habitants au kilomètre carré ou une

---

26. Statistique Canada a créé une application Web nommée l'Outil d'édition géographique. Cet outil a permis aux participants à la consultation de visualiser, d'examiner et de modifier les limites initiales des ADA.

densité d'emploi de 400 employés au kilomètre carré et est adjacent à une grappe de population, celui-ci est ajouté à cette grappe.

5. Pour être conservée à titre de centre de population, la grappe de population ainsi obtenue doit avoir une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré.
6. La distance par route entre les centres de population est mesurée. Si la distance est inférieure à deux kilomètres, les centres de population sont alors, dans la plupart des cas, combinés en un seul centre de population. Certaines restrictions s'appliquent au moment de combiner des centres de population qui sont situés à moins de deux kilomètres de distance l'un de l'autre. Par exemple, les centres de population ne sont combinés que s'ils ne traversent pas les limites d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement, ou si le centre de population, qui est également un noyau secondaire, n'est pas déjà combiné à un autre noyau. Dans certains cas, les centres de population ne sont pas combinés parce que la structure actuelle des îlots ne permet pas toujours une telle fusion. Par exemple, si, en raison de l'ajout d'îlots intermédiaires, la densité de population d'un centre de population récemment formé devient inférieure à 400 habitants au kilomètre carré, les îlots ne seront pas ajoutés et les deux centres de population adjacents demeureront séparés.
7. Les îlots de diffusion qui correspondent à des emplacements d'aéroports et qui sont situés à moins de deux kilomètres de distance du centre de population le plus près sont ajoutés à ce centre de population, pourvu que le seuil de densité de population de 400 habitants au kilomètre carré soit respecté.
8. Les enclaves intérieures sont incluses et les irrégularités dans les limites extérieures sont rectifiées.

Les autres centres de population sont examinés et peuvent être modifiés pour assurer la contiguïté spatiale et des limites optimales.

La plupart des centres de population peuvent renfermer des districts commerciaux et industriels, des gares de triage, des aéroports, des parcs et d'autres territoires non habités qui font en sorte que les îlots de diffusion peuvent être inclus et peuvent avoir une densité de population de moins de 400 habitants au kilomètre carré. L'inclusion de régions à densité de population moindre peut s'expliquer, en partie, par l'utilisation de la densité d'emploi et des données sur les aéroports. En général, l'incidence sur la population totale des centres de population est minime, cependant l'incidence sur les superficies de terres spécifiques peut être importante.

Dès qu'un centre de population atteint 10 000 habitants, il peut alors devenir le noyau d'une agglomération de recensement (AR). Dès qu'un centre de population atteint 50 000 habitants et qu'il est le noyau d'une AR comptant au moins 100 000 habitants, il peut alors devenir le noyau d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Lorsqu'un centre de population, comptant au moins 50 000 habitants, est aussi le noyau d'une AR, l'AR peut faire partie du programme des secteurs de recensement.

### Règles d'attribution des noms

Le nom du centre de population est le nom de la subdivision de recensement (SDR) principale lorsque la SDR est (ou était) une ville ou un village. Lorsque deux SDR principales ou plus sont en cause, le centre de population peut recevoir un nom composé. Dans d'autres cas, le nom du centre de population est le nom de localité le plus approprié. Si deux centres de population du recensement précédent sont combinés, les noms relevés dans le recensement précédent seront pris en considération dans le cadre de l'attribution du nom composé au nouveau centre de population.

Afin de veiller à la comparabilité des données avec les données antérieures, les noms des noyaux et des noyaux secondaires sont conservés tels quels d'un recensement à l'autre, dans la mesure du possible. Dans le cadre du Recensement de 2021, Bowmanville a été renommé Bowmanville – Newcastle en raison de la fusion des deux centres de population.

### Code géographique

Les codes de centres de population sont des codes uniques à quatre chiffres qui sont attribués séquentiellement lors de la création de chaque CTRPOP. Ces codes ne changent pas d'un recensement à l'autre. Si un centre de population est supprimé par suite d'une fusion ou parce qu'il ne répond plus aux critères de population ou



de densité du recensement actuel, son code est alors retiré. Si un centre de population est ajouté, le prochain code de CTRPOP disponible lui est attribué.

Il est recommandé que le code de province à deux chiffres, province/territoire (PR) précède le code de CTRPOP afin que chaque CTRPOP puisse être identifié à part entière dans sa province ou son territoire. Par exemple :

Code de PR-CTRPOP	Nom du CTRPOP
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)

Quatre CTRPOP chevauchent les limites provinciales : Hawkesbury (Ontario et Québec), Ottawa-Gatineau (Ontario et Québec), Flin Flon (Manitoba et Saskatchewan) et Lloydminster (Alberta et Saskatchewan).

Le [tableau 1.1](#) donne le nombre de centres de population selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de [Densité de la population](#); [Îlot de diffusion \(ID\)](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Nom de localité \(NL\)](#); [Noyau, banlieue et région rurale](#); [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#); [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) et [Superficie des terres](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Pour 2016, les centres de population ont été rectifiés en fonction d'un ensemble révisé de critères. Dans le cadre du remaniement de la délimitation des centres de population, la première règle, qui stipulait que les centres de population du recensement précédent devaient être conservés si leur population était de 1 000 habitants ou plus, a été supprimée. Plutôt que de conserver les centres de population du recensement précédent (2011) et de les utiliser comme point de départ, les îlots de diffusion du recensement actuel (2016) ont été utilisés comme unités élémentaires pour la délimitation. De plus, de nouveaux seuils ont été ajoutés aux étapes de délimitation.

La densité de population de 400 habitants au kilomètre carré a été conservée comme seuil de densité principal, et un seuil de densité de population secondaire de 200 habitants au kilomètre carré a été ajouté. La densité de l'emploi a également été ajoutée à la délimitation. La densité de l'emploi a été calculée pour chaque îlot de diffusion en fonction des données obtenues du Registre des entreprises de Statistique Canada, et un seuil de 400 employés au kilomètre carré a été choisi pour la délimitation.

Les règles de délimitation de 2016 pour les centres de population sont classées par ordre de priorité :

1. Si un îlot de diffusion ou un groupe d'îlots de diffusion contigus a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon le recensement actuel, celui-ci est délimité en tant que grappe de population.
2. Si un îlot de diffusion a une densité de population d'au moins 200 habitants au kilomètre carré ou une densité d'emploi de 400 employés au kilomètre carré et est adjacent à une grappe de population, celui-ci est ajouté à cette grappe.
3. Pour être conservée à titre de centre de population, la grappe de population ainsi obtenue doit avoir une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré.
4. La distance par route entre les centres de population est mesurée. Si la distance est inférieure à deux kilomètres, les centres de population sont alors, dans la plupart des cas, combinés en un seul centre de population. Certaines restrictions s'appliquent au moment de combiner des centres de population qui sont situés à moins de deux kilomètres de distance l'un de l'autre. Par exemple, les centres de population ne sont combinés que s'ils ne traversent pas les limites d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement, ou si le centre de population, qui est également un noyau secondaire, n'est pas déjà combiné à un autre noyau. Dans certains cas, les centres de population ne sont pas combinés parce que la structure actuelle des îlots ne permet pas toujours une telle fusion. Par exemple, si, en raison de l'ajout d'îlots intermédiaires, la densité de population d'un centre de population récemment

formé devient inférieure à 400 habitants au kilomètre carré, les îlots ne seront pas ajoutés et les deux centres de population adjacents demeureront séparés.

5. Les îlots de diffusion qui correspondent à des emplacements d'aéroports et qui sont situés à moins de deux kilomètres de distance du centre de population le plus près sont ajoutés à ce centre de population, pourvu que le seuil de densité de population de 400 habitants au kilomètre carré soit respecté.
6. Les enclaves intérieures sont incluses et les irrégularités dans les limites extérieures sont rectifiées.

Les autres centres de population sont examinés et peuvent être modifiés pour assurer la contiguïté spatiale et des limites optimales.

Le chevauchement des centres de population, des localités désignées et des subdivisions de recensement a été permis en 2016.

Deux noms de noyau ont été mis à jour entre 2011 et 2016 en tant que résultat direct de la représentation spatiale des centres de population rééquilibrés.

Bowmanville – Newcastle est devenu Bowmanville

St. Catharines – Niagara est devenu St. Catharines – Niagara Falls

À compter du Recensement de 2011, le terme 'centre de population' a remplacé le terme 'région urbaine'. Le terme 'région urbaine' a été utilisé dans les recensements de Statistique Canada de 1961 à 2006.

Avant 2011, les régions urbaines comprenaient une vaste gamme de régions à forte densité de population, allant des petits centres comptant une population de 1 000 habitants aux grands centres comptant une population de plus de 1 million. Cette approche ne tenait pas compte de la différence de la taille considérant toutes les régions urbaines comme faisant partie du même groupe. Comme il est généralement reconnu qu'il existe un continuum dynamique entre urbain et rural, l'emploi du terme 'urbaine' tel qu'il est défini peut mener à des interprétations fautives.

En 2011, les centres de population ont été classés en trois groupes pour la première fois selon la taille de leur population afin de refléter l'existence d'un continuum entre urbain et rural.

Les critères de délimitation de 2011 des centres de population (CTRPOP) sont classés en ordre de priorité :

1. Les régions urbaines de 2006 qui comptaient au moins 1 000 habitants ont été considérées comme centres de population en 2011.
2. Si un îlot de diffusion ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré était adjacent à un centre de population, il était alors ajouté à ce centre de population.
3. Si un îlot de diffusion ou un groupe d'îlots de diffusion contigus, chacun ayant un minimum de 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon le recensement actuel, l'îlot de diffusion ou le groupe d'îlots de diffusion contigus était alors délimité en tant que nouveau centre de population.
4. La distance par route entre les centres de population a été mesurée. Si la distance était inférieure à deux kilomètres, les centres de population étaient alors combinés en un seul centre de population, à condition qu'ils ne traversent pas les limites de régions métropolitaines de recensement (RMR) ou d'agglomérations de recensement (AR).
5. Si un centre de population est situé à l'intérieur d'une subdivision de recensement (SDR) ou d'une localité désignée (LD), on calcule l'écart de superficie entre le centre de population et la SDR ou la LD. À des fins de confidentialité, si l'écart entre la superficie de la SDR et le centre de population est inférieur à 10 kilomètres carrés, on faisait alors correspondre la limite du centre de population à celle de la SDR. Par contre, si la différence entre la LD et le centre de population était inférieure à 10 kilomètres carrés et que la population restante était inférieure à 100, le centre de population était complètement annexé à la LD et la LD était retirée.

Avant le Recensement de 2016, les LD ne pouvaient pas chevaucher les CTRPOP à une exception près en 2011. La LD de Cowichan 1 (LD 59 0321) en Colombie-Britannique chevauchait le CTRPOP de Duncan

(CTRPOP 0243). En vue de réduire au minimum la suppression de données pour cette région, cette LD représente toujours une collectivité autochtone anciennement non contiguë qui a été combinée pour former une subdivision de recensement (SDR) non contiguë.

En 2006, suite à la délimitation des îlots de diffusion, les limites de 412 régions urbaines de 2001 étaient ajustées pour rectifier la surreprésentation résultant de la structure des îlots de 2001. Cette correction entraîna la réduction de la superficie des terres de ces régions urbaines de 2001, en vue de la préparation de la délimitation des régions urbaines de 2006. Cette correction a conduit également à la réintégration, en 2006, de quatre régions urbaines qui avaient été fusionnées avec d'autres régions urbaines en 2001. Ces régions urbaines sont Fortune (10 0300), Sainte-Croix (24 0878), Châteauguay (24 1177) et Dowling (35 1084).

Une des régions urbaines de 2006, Attawapiskat 91A (RU 35 1275), était identifiée comme une réserve indienne partiellement dénombrée. Les données de 2006 n'étaient donc pas disponibles pour les réserves indiennes ni les établissements indiens partiellement dénombrés et n'étaient pas comprises dans les totalisations. En raison des données manquantes, les utilisateurs devaient prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 2001 et 2006 n'étaient pas exactes pour les régions géographiques en cause.

En 2001, la délimitation des régions urbaines devenait un processus automatisé qui permettait d'utiliser les chiffres de population et les données sur la densité de la population du recensement actuel.

Avant 2001, les régions géographiques utilisées pour la délimitation des régions urbaines étaient les subdivisions de recensement, les localités désignées et les secteurs de dénombrement. Les chiffres de population et la densité de population du recensement précédent étaient utilisés dans tous les cas, sauf lorsque les limites des secteurs de dénombrement avaient été modifiées pour le recensement en cours.

Au Recensement de 1976, les régions urbaines devaient compter au moins 1 000 habitants et avoir une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré). Les régions urbaines étaient combinées si elles étaient à moins d'un mille de distance (1,6 kilomètre).

Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient :

- toutes les villes et villages constitués comptant 1 000 habitants ou plus
- toutes les localités non constituées ayant une population de 1 000 habitants ou plus et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré
- les banlieues urbanisées et les noyaux urbanisés d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement, s'ils avaient une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré.

## Centre-ville

### Définition

Les **centres-villes** (ou **quartiers des centres-villes**) sont des régions géographiques qui contiennent des régions à forte densité d'emplois analogues au quartier central des affaires d'une subdivision de recensement (SDR), de même que les secteurs adjacents à vocation résidentielle ainsi que les régions de développement à usage mixte. Les centres-villes sont délimités à partir des îlots de diffusion et sont classés en deux groupes : les centres-villes primaires et les centres-villes secondaires. Chaque région métropolitaine de recensement (RMR) possède un centre-ville primaire, situé dans la municipalité centrale historique (SDR) de la RMR<sup>27</sup>. Certaines RMR peuvent avoir des centres-villes secondaires situés dans les SDR qui n'ont pas de centre-ville primaire et dont la population est supérieure à 100 000 et le nombre d'emplois supérieur à 50 000, selon les données du Recensement de la population précédent.

---

27. Il y a une exception : la RMR d'Ottawa–Gatineau a deux centres-villes primaires qui respectent les limites provinciales.

**Déclaré en**

2021

**Remarques**

Les centres-villes sont une géographie analytique qui ne fait pas partie de la Classification géographique type. Pour une description détaillée de la méthodologie utilisée pour définir ces limites, veuillez vous reporter au document [Définir les quartiers des centres-villes du Canada : limites de 2016](#) (produit n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada).

Il faut faire preuve de prudence si l'on utilise les centres-villes à des fins non statistiques.

Cette géographie a été élaborée avec la participation de spécialistes locaux (p. ex. des urbanistes des municipalités) qui ont fourni des commentaires sur les délimitations initiales.

**Nomenclature et structure de codage :**

Chaque centre-ville porte le nom de la SDR à laquelle il appartient et se voit attribuer un code numérique à neuf caractères. Pour identifier de façon unique chaque centre-ville au sein de sa RMR et de sa SDR correspondantes, le code à trois chiffres de la RMR est ajouté au code à deux chiffres de la division de recensement (DR) et au code à trois chiffres de la SDR. Un chiffre est ajouté à la fin du code pour tenir compte des cas où une SDR pourrait compter plus d'un centre-ville (CV) dans le futur. En 2021, il n'y a pas de SDR avec plusieurs centres-villes.

Par exemple :

<b>Code de RMR-DR-SDR-CV</b>	<b>Nom du centre-ville</b>
001 01 519 1	St. John's
505 06 008 1	Ottawa

Veuillez vous reporter aux définitions de [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et agglomération de recensement \(AR\)](#), [Subdivision de recensement \(SDR\)](#), [Division de recensement \(DR\)](#) et [Îlot de diffusion \(ID\)](#).

**Changements antérieurs au recensement courant**

Sans objet

**Circonscription électorale fédérale (CEF)****Définition**

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées dans le cadre du Recensement de 2021 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2013.

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

**Remarques**

Après la diffusion des chiffres de population de chaque recensement décennal, le directeur général des élections détermine le nombre de sièges à la Chambre des communes et publie cette information dans la *Gazette du Canada*. Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales déterminent ensuite les modifications à apporter aux limites des circonscriptions. À la lumière des rapports de ces commissions, le directeur général des élections prépare une ordonnance de représentation (OR) faisant état des limites, du nom et de la population de chaque circonscription électorale fédérale (CEF).

L'ordonnance de représentation prend effet à la première dissolution du Parlement qui se produit au moins un an après sa proclamation. L'Ordonnance de représentation (OR) de 2013 (proclamée le 5 octobre 2013) était fondée sur les chiffres de population du Recensement de 2011; le nombre de CEF, établi à 308 selon l'OR de 2003, est passé à 338. L'Ontario a obtenu des sièges additionnels, ainsi que l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les noms des CEF peuvent changer à tout moment par une loi du Parlement.

Le Recensement de 2021 a été réalisé selon l'OR de 2013. Les limites et les noms des CEF utilisés dans le cadre du Recensement de 2021 correspondent aux limites et aux noms en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date de référence géographique du Recensement du Canada de 2021).

Un code à trois chiffres est attribué à chaque circonscription électorale fédérale. Afin d'identifier de façon unique chaque CEF au Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire (PR) à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-CEF	Nom de la CEF
46 008	Provencher (Man.)
59 023	Port Moody – Coquitlam (C.-B.)

Le [tableau 1.1](#) de l'Introduction donne le nombre de circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2013) par province et territoire.

### Changements antérieurs au recensement courant

Le Recensement de 2016 a été réalisé selon l'Ordonnance de représentation de 2013.

Les recensements de 2011 et de 2006 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

Le Recensement de 2001 a été réalisé selon l'Ordonnance de représentation de 1996.

Les recensements de 1996 et de 1991 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1987.

Les recensements de 1986 et de 1981 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1976.

Les recensements de 1976 et de 1971 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1966.

Les recensements de 1966 et de 1961 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1952.

## Côté d'îlot

### Définition

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées. Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971

### Remarques

Les chiffres de population et des logements ne sont pas diffusés pour les côtés d'îlot distincts parce que leur diffusion dans le cas d'un petit nombre d'unités à ce niveau de géographie risque de compromettre le caractère confidentiel des données.

Le [tableau 1.1](#) donne le nombre de côtés d'îlot selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de [Géocodage](#); [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#) et [Point représentatif](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Modifications mineures en 2011 :

- À la suite du remaniement du modèle de réseau routier en 2011, le côté d'îlot est devenu un attribut au niveau du segment et il possédait un identificateur unique pour chaque côté de tous les segments de route à partir desquels des points représentatifs sont générés.

Modifications mineures en 2006 :

- Le concept de secteur de dénombrement (SD) a été remplacé par celui d'îlot de collecte en 2006. Les polygones trapézoïdes des sous-îlots des SD ont également été retirés à ce moment.
- Les côtés d'îlot n'étaient plus formés à partir des limites de pavés de la carte du Système national de référence cartographique (SNRC) comme en 2001 puisque les routes étaient des pavés modifiés dans l'ensemble de la carte, sans segmentation.

Modifications importantes en 2001 :

- Les côtés d'îlot étaient définis dans l'ensemble du pays et non uniquement dans les centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier.
- Les côtés d'îlot étaient formés par toutes les rues, qu'elles soient avec ou sans adresses.
- En face d'une intersection en T, deux côtés d'îlot étaient créés plutôt qu'un seul.
- Lorsque des traits physiques (comme une rivière ou une voie ferrée) coupaient des routes, les côtés d'îlot n'étaient pas créés sauf si ces traits correspondaient à une limite de région géographique normalisée.
- Les côtés d'îlot n'étaient pas non plus créés lorsqu'un secteur de dénombrement (SD) comportant une seule adresse était plus petit qu'un îlot urbain. Dans ces cas, le polygone, appelé sous-îlot de SD, était décalé par rapport à la rue et il était représenté numériquement par un trapèze normalisé, plutôt que par un polygone qui coupait la rue.
- Les côtés d'îlot étaient créés lorsque des rues traversaient les limites de pavés de carte. (Les pavés de carte, qui étaient fondés sur le Système national de référence cartographique de Ressources naturelles Canada, couvraient l'ensemble du Canada dans la Base géographique nationale de 2001.)
- Les chiffres de population et des logements n'étaient pas diffusés pour les côtés d'îlots distincts.

Avant 2001 :

- Les côtés d'îlot étaient définis uniquement dans les centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier.
- Seules les rues avec adresses pouvaient former des côtés d'îlot.
- Un seul côté d'îlot était créé en face d'une intersection en T.
- Les côtés d'îlot étaient créés lorsque des traits physiques coupaient les rues en question, même si ces traits ne coïncidaient pas avec des limites de régions géographiques normalisées.
- Les côtés d'îlot étaient créés lorsqu'un SD comportant une seule adresse était plus petit qu'un îlot urbain, puisque le SD était représenté numériquement par un polygone qui coupait la rue.
- Il n'y avait pas de côtés d'îlot formés lorsque des rues traversaient les limites de pavés de carte, ceux-ci n'étant pas en usage.
- Les chiffres de population et des logements étaient diffusés pour les côtés d'îlot distincts.

Avant 1991, les côtés d'îlot n'étaient pas créés lorsque des limites de SD divisaient des îlots urbains.

## Division de recensement (DR)

### Définition

Groupe de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces du Canada. Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté [MRC] et *regional district*) ou des régions équivalentes. Dans d'autres provinces et dans les territoires, où les lois ne prévoient pas de telles régions, Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Les divisions de recensement (DR) ont été établies en vertu de lois provinciales afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité. Les lois provinciales ou territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les DR ont été établies par Statistique Canada, en collaboration avec ces provinces et territoires, pour la diffusion des données statistiques. Au Yukon, la DR correspond à l'ensemble du territoire.

Après les provinces et territoires, les divisions de recensement (DR) constituent les régions géographiques administratives les plus stables; elles sont donc souvent utilisées pour effectuer des analyses longitudinales.

### Genre de division de recensement

Les divisions de recensement sont classées selon 12 genres, en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales ou territoriales. Font exception les genres « division de recensement / *census division* » (CDR) et « territoire / *territory* » (TER), qui désignent les régions géographiques créées par Statistique Canada, de concert avec les provinces et les territoires, aux fins de la diffusion des données statistiques.

Le [tableau 1.4](#) donne les genres de divisions de recensement, leurs abréviations et leur répartition par province et territoire.

### Code de division de recensement

Le code de division de recensement (DR) est un code à deux chiffres tiré de la Classification géographique type (CGT). Afin d'identifier de façon unique chaque DR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire (PR) à deux chiffres. Voici un exemple :

Code de PR-DR	Nom de la DR
13 01	Saint John (N.-B.)
24 01	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (Qc)

**Changements apportés aux divisions de recensement pour le Recensement de 2021**

Des changements ont été apportés au nom ou au genre des DR suivantes pour le Recensement de 2021 :

- (DR [division de recensement] 24 01) Îles-de-la-Madeleine, TÉ devient Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, TÉ, (DR [division de recensement] 6204) Baffin, REG devient Qikiqtaaluk, REG, (DR [division de recensement] 6205) Keewatin, REG devient Kivalliq, REG;
- À l'Île-du-Prince-Édouard, la limite entre Kings (DR [division de recensement] 11 01) et Queens (DR [division de recensement] 11 02) a été modifiée parce que Georgetown, FD (Fire District) (SDR [subdivision de recensement] 1101023), et Valleyfield, Part 2, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1102007), et Valleyfield, Part 1, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1101010), et Montague, Part 1, FD (Fire District) (SDR [subdivision de recensement] 1101013), et Montague, V (ville) (SDR [subdivision de recensement] 1101018), et Lower Montague, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1101007), et Brudenell, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1101017), et Georgetown, V (ville) (SDR [subdivision de recensement] 1101024), et Cardigan, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1101021), et Lorne Valley, RM (Rural Municipality) (SDR [subdivision de recensement] 1101015) ainsi qu'une partie de Cardigan, FD (Fire District) (SDR [subdivision de recensement] 1101020) ont été fusionnées pour former Three Rivers, V (ville) (SDR [subdivision de recensement] 1101045).

Les limites, les noms et les codes des divisions de recensement correspondent à ceux qui ont été déterminés le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2021. Pour être traités à temps pour le recensement, les renseignements concernant les changements apportés aux DR à la date de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou avant celle-ci devaient avoir été communiqués à Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Se reporter aux définitions connexes de [Classification géographique type \(CGT\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

**Changements antérieurs au recensement courant**

Des changements ont été apportés au nom ou au genre des DR suivantes pour le Recensement de 2016 :

- (DR 24 08) Matane, MRC est devenue La Matanie, MRC.

Des changements ont été apportés au nom ou au genre des DR suivantes pour le Recensement de 2011 :

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les DR ont été restructurées, augmentant leur nombre de deux à six.

La règle d'attribution des noms des DR dans les Territoires du Nord-Ouest est maintenant :

- (DR 61 01) Région 1, REG
- (DR 61 02) Région 2, REG
- (DR 61 03) Région 3, REG
- (DR 61 04) Région 4, REG
- (DR 61 05) Région 5, REG
- (DR 61 06) Région 6, REG.



## Îlot de diffusion (ID)

### Définition

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des routes et/ou par des limites de régions géographiques normalisées de Statistique Canada aux fins de diffusion. L'îlot de diffusion est la plus petite région géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011 et 2006 (îlot de diffusion)  
2001 (îlot)

### Remarques

Les îlots de diffusion sont principalement délimités à partir du réseau routier. À ce sujet, le nombre d'ID créé est en fonction du degré d'exactitude et d'actualité de la base de données sur le réseau routier avant le recensement. Pour le Recensement de 2021, le réseau routier utilisé pour la création des ID est à jour à partir de juin 2021.

Un terre-plein d'autoroute, une rampe d'accès ou d'autres polygones irréguliers peuvent former des îlots de diffusion à eux seuls. Un îlot de diffusion morphologique est fractionné pour former deux ID ou plus si ses limites sont traversées par celles de certaines régions géographiques normalisées. On peut ainsi agréger les données d'ID à tous les niveaux de régions géographiques normalisées les plus élevés. En 2021, les limites des ID devaient respecter les régions géographiques normalisées suivantes : les circonscriptions électorales fédérales (CEF), les subdivisions de recensement (SDR), les secteurs de recensement (SR), les localités désignées (LD), les aires de diffusion (AD), les régions sociosanitaires (RS), les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les centres de population (CTRPOP) des précédents recensements.

Dans les régions rurales où le réseau routier est clairsemé ou même inexistant, les limites des îlots de collecte sont employées pour éviter de créer de très grands îlots de diffusion.

Un code à trois chiffres est attribué à chaque îlot de diffusion. Afin d'identifier de façon unique chaque îlot de diffusion au Canada, le code de province/territoire (PR) à deux chiffres, celui de division de recensement (DR) à deux chiffres et celui d'aire de diffusion (AD) à quatre chiffres doivent précéder le code de îlot de diffusion (ID). Par exemple :

Code de PR-DR-AD-ID	Description
12 09 0103 002	Province 12 : Nouvelle-Écosse DR 09 : Halifax AD 0103 ID 002
59 09 0103 003	Province 59 : Colombie-Britannique DR 09 : Fraser Valley AD 0103 ID 003

Seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés au niveau de l'îlot de diffusion (l'aire de diffusion étant la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données caractéristiques sont diffusées). Pour assurer la confidentialité, les chiffres de population des ID comptant moins de 15 habitants sont ajustés ou arrondis au multiple de 5 le plus près.

Le [tableau 1.1](#) de l'introduction donne le nombre d'îlots de diffusion selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de l'[Aire de diffusion \(AD\)](#); [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Circonscription électorale fédérale \(CEF\)](#); [Division de recensement \(DR\)](#); [Infrastructure des données spatiales \(IDS\)](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Secteur de recensement \(SR\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

## Changements antérieurs au recensement courant

En 2016, les îlots de diffusion (ID) devaient respecter trois régions géographiques normalisées supplémentaires : les régions sociosanitaires (RS), les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les centres de population (CTRPOP) des recensements précédents.

En 2006, le terme « îlot de diffusion » a remplacé le terme « îlot ».

En 2001, le terme « îlot » fut utilisé.

Avant 2001, les ménages ainsi que les chiffres de population et des logements qui leur étaient associés étaient géographiquement rattachés au secteur de dénombrement au moment de la collecte. Pour plus de renseignements, se reporter à la [Série de documents de travail de la géographie – Présentation de l'aire de diffusion pour le Recensement de 2001 : une mise à jour](#) (n° 92F0138MIF2000004 au catalogue).

## Localité désignée (LD)

### Définition

Correspond habituellement à une petite collectivité qui ne satisfait pas aux critères utilisés pour définir les municipalités ou les centres de population (régions d'au moins 1 000 habitants et une densité de 400 habitants au kilomètre carré). Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada, afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001 et 1996

### Remarques

Pour être considérée comme une localité désignée (LD), les petites collectivités ou établissements idéalement répondent aux critères suivants :

- une région inférieure ou égale à 10 kilomètres carrés
- une limite qui respecte la structure de l'îlot du recensement précédent

Tous les cinq ans, en collaboration avec les provinces et territoires, les LD sont mises à jour ou supprimées, ou de nouvelles LD sont ajoutées, conformément aux critères qui les définissent.

Les régions reconnues comme LD peuvent ne pas représenter toutes les localités ayant le même statut à l'intérieur d'une province ou d'un territoire.

Quatre nouveaux genres de LD ont été ajoutés pour 2021 :

- Cluster subdivision (CS) en Saskatchewan
- Ancien gouvernement local / Former local government (FLG) au Nouveau-Brunswick
- Interim Protected Land (IPL) au Yukon
- Resort subdivision (RS) en Saskatchewan

Il y avait 13 centres de population de 2016 qui ont été retirés pour 2021 et qui sont qualifiés pour faire partie du programme LD. Ces LD se voient attribuer le genre de LD « centre de population retiré (RPC) ». En outre, il y avait 9 LD de 2016 avec le genre de LD de RPC qui ont été supprimés du programme LD pour 2021, car ils ont été ajoutés de nouveau dans le programme de centre de population.

Le [tableau 1.1](#) donne le nombre de localités désignées selon la province et le territoire.

Le [tableau 1.6](#) donne les genres de localités désignées, leurs abréviations ainsi que leurs répartitions selon la province et le territoire.

Chaque localité désignée reçoit un code à quatre chiffres. Le code de province/territoire (PR) à deux chiffres doit précéder le code LD afin de pouvoir identifier de façon unique chaque LD au Canada. Par exemple :

Code de PR	Code de LD	Nom de LD
12	0085	Masstown (N.-É.)
13	0085	Saint-Pons (N.-B.)
35	0085	McGregor Bay part B (Ont.)

Se reporter aux définitions connexes de [Centre de population \(CTRPOP\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Deux nouveaux genres de LD ont été ajoutés en 2016 : Northern settlement (NS) en Saskatchewan et les « Centre de population retiré / Retired population centre (RPC) » dans l'ensemble des provinces et territoires, au besoin.

Les centres de population de 2011 qui ne répondaient plus aux critères d'inclusion dans le programme de centres de population de 2016 ont été considérés pour inclusion dans le programme de LD pour 2016. Les centres de population retirés répondant aux critères pour faire partie du programme de LD se sont vu attribuer le genre de LD « centre de population retiré (RPC) ». En raison de la réévaluation des centres de population pour 2016, un total de 38 LD de genre RPC ont été ajoutés.

Avant le Recensement de 2016, un RPC aurait pu répondre aux critères pour devenir une LD, toutefois, on lui a attribué un genre de LD qui était valide dans la province ou le territoire concerné, étant donné que le genre de LD « centre de population retiré (RPC) » n'existait pas.

En 2016, on a permis pour la première fois un certain chevauchement entre une LD et un centre de population.

En 2011, le terme « centre de population » a remplacé le terme « région urbaine ».

Même si les localités désignées (LD) ne pouvaient pas chevaucher les limites des centres de population (CTRPOP) en 2011, il y avait certaines exceptions. Par exemple :

- la LD de Cowichan 1 (LD 59 0321) en Colombie-Britannique chevauchait le CTRPOP de Duncan (CTRPOP 0243). En vue de réduire au minimum la suppression de données pour cette région, cette LD représente toujours une collectivité autochtone anciennement non contiguë qui a été combinée pour former une subdivision de recensement (SDR) non contiguë.

En 2011, les localités désignées n'étaient plus tenues de respecter les limites des subdivisions de recensement.

En 2006, les critères auxquels les petites communautés étaient tenues de satisfaire pour devenir une LD incluaient :

- une population minimale de 100 habitants et une population maximale de 1 000 habitants. Le nombre maximum d'habitants pourraient avoir été dépassé si la densité de la population était inférieure à 400 habitants au kilomètre carré, ce qui était la densité de la population qui définissait une région urbaine
- une densité de population de 150 habitants ou plus au kilomètre carré
- une région inférieure ou égale à 10 kilomètres carrés
- une limite qui respectait la structure d'îlot du recensement précédent, le cas échéant
- une limite qui respectait les limites de la subdivision de recensement (SDR).

Les deux derniers critères étaient nouveaux en 2006, dont le dernier a été établi pour éliminer le besoin de maintenir des parties de LD. Afin d'assurer que les LD créées en 2001 ou avant respectaient les limites de SDR de 2006, les LD qui chevauchaient les limites de SDR ont été divisées pour créer des LD indépendantes. Afin de maintenir la comparabilité historique et de faciliter la transition vers ce nouveau critère, chaque nouvelle LD indépendante a gardé son nom d'origine, avec une « partie » ajoutée, telle que partie A ou partie B, et un code unique lui a été assigné.

En 2001 et avant, les localités désignées n'étaient pas tenues de respecter les limites des subdivisions de recensement (SDR). Par conséquent, certaines LD chevauchaient deux SDR ou plus. Pour repérer ces LD et les SDR qu'elles chevauchaient, le code à sept chiffres de la CGT (PR-DR-SDR) devait précéder le code de LD. L'indicateur de partie de LD indiquait en combien de parties la LD était divisée parce qu'elle chevauchait des SDR.

En 1996, Statistique Canada lançait le concept de la localité désignée comme nouvelle région géographique pour la diffusion des données visant à répondre à la demande croissante de chiffres de population et de données de recensement au niveau des régions « inframunicipales » ou non constituées. La notion s'appliquait en général aux petites localités susceptibles d'être assujetties à une loi quelconque, mais elles ne répondaient pas aux critères établis pour les municipalités.

Entre 1981 et 1991, Statistique Canada avait facilité l'extraction des données de recensement en définissant ces régions inframunicipales uniquement au niveau du secteur de dénombrement. Le nombre de régions ainsi définies est passé de moins de 50 communautés du nord au Manitoba en 1981 à plus de 800 régions partout au Canada en 1996.

## Municipalité régionale de comté (MRC)

### Définition

#### Municipalité régionale de comté juridique et géographique

La municipalité régionale de comté (MRC) est un territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale (Commission de toponymie, 2016). Dans le système du code géographique, l'expression MRC juridique est employée pour désigner les MRC juridiquement constituées, lesquelles ne couvrent qu'une partie du territoire québécois et pour les distinguer des MRC géographiques, désignées uniquement à des fins statistiques, de manière à s'assurer d'une couverture territoriale complète du Québec. Les changements apportés aux MRC juridiques passent par la *Gazette officielle du Québec*.

La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents à une MRC, de même que les communautés autochtones et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des territoires équivalents.

La version géographique des MRC est un découpage territorial établi par l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ) pour des fins statistiques. En comparaison aux MRC définies juridiquement, les MRC géographiques offrent une couverture exhaustive de la province.

Ce découpage couvre tout le Québec.

### Déclaré en

Sans objet

### Remarques

Source : [Système du code géographique du Québec – Guide explicatif et lexique](#).

Se reporter à la définition connexe de [Division de recensement \(DR\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Nom de localité (NL)

### Définition

La variable « nom de localité » fait référence à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localités comprennent également les noms de subdivisions de recensement (municipalités), de divisions de recensement, de localités désignées, de centres de population, de provinces, de circonscriptions électorales fédérales, de régions économiques et de régions métropolitaines de recensement, ainsi que les noms de certains endroits connus localement. Il peut y avoir un dédoublement des noms de localités; cependant, les coordonnées des noms de localités ont été décalées à des fins d'affichage cartographique.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

La variable permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur les noms de localités « localisés » et d'utiliser des applications pour les cartographier.

Les données relatives aux noms de localités évoluent constamment et peuvent ne pas être comparables d'un recensement à l'autre.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Centre de population \(CTRPOP\)](#) », « [Localité désignée \(LD\)](#) » et « [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Depuis 2011, le terme « nom de localité » a été remplacé par le terme « localité ».

Avant 2011, le terme « localité » était utilisé pour décrire les noms de localités historiques, comme les anciennes subdivisions de recensement (municipalités), les anciennes localités désignées et les anciennes régions urbaines. Cependant, le concept de localité et celui de nom de localité n'étaient pas identiques.

Il n'y avait pas de localités avant 2001.

Il n'y avait pas de localités désignées avant 1996.

## Noyau, banlieue et région rurale

### Définition

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et les régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux de délimitation : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le CTRPOP dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Les limites ainsi que les chiffres de population des CTRPOP (noyaux) utilisés pour délimiter les RMR ou les AR proviennent du recensement précédent. Le noyau doit avoir une population d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le **noyau secondaire** est un CTRPOP ayant au moins 10 000 habitants (selon le recensement précédent) qui se trouve à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur de la municipalité principale (subdivision de recensement) qui contient le noyau. Le noyau secondaire peut aussi être le noyau d'une AR qui a été fusionnée avec une RMR adjacente.

Le terme « **banlieue** » s'explique en deux temps. Premièrement, en ne pouvant avoir deux noyaux à l'intérieur d'une même subdivision de recensement (SDR), les autres centres de population, qui se trouvent à l'intérieur

d'une SDR, ayant déjà un noyau ou un noyau secondaire, se définissent comme banlieue même si sa population (selon le recensement précédent) est supérieure à 10 000 habitants. Deuxièmement, une banlieue inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants (selon le recensement précédent) et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire. Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « **région rurale** ».

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011

### Remarques

Bien que chaque région métropolitaine de recensement (RMR) et chaque agglomération de recensement (AR) aient un noyau, elles peuvent avoir ou non un noyau secondaire, une banlieue ou une région rurale (voir la [figure 1.12](#)).

Les chiffres de population pour les centres de population sont publiés selon la classification du centre de population, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la RMR ou de l'AR. Les centres de population sont classés dans l'un des trois groupes suivants, selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, qui comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants;
- les moyens centres de population, qui comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants;
- les grands centres de population urbains, qui comptent une population de 100 000 habitants ou plus.

Veuillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Centre de population \(CTRPOP\)](#) », « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#) » et « [Région rurale \(RR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Pour le Recensement de 2011, les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale ». Ces termes font une distinction entre les centres de population et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Avant 2011, les termes « noyau urbain », « noyau urbain secondaire », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » étaient utilisés.

À partir de 2001, le concept du noyau urbain secondaire est utilisé pour décrire le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente.

À partir de 1996, l'expression « noyau urbain » remplace l'expression « noyau urbanisé ». L'expression « noyau urbanisé » a été utilisée de 1971 à 1991.

Avant 1996, l'expression « parties de RMR/AR » servait à décrire ce même concept.

À partir de 1986, on a délimité les RMR primaires (RMRP) et les AR primaires (ARP) au sein de certaines RMR et AR. En raison de ce changement, certaines régions urbaines qui étaient des banlieues urbaines de RMR ou d'AR en 1981 sont devenues des noyaux urbains de RMRP ou d'ARP en 1986.

En 1976 et en 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties : la « ville principale » et le « reste ».

En 1966 et en 1961, la partie urbaine de la RMR était divisée en « metropolitan area — urban » (partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu) et en « metropolitan area — outside urban » (partie de la RMR à l'extérieur de la zone bâtie en continu); la partie rurale restante était appelée « metropolitan area — rural ».

## Province ou territoire

### Définition

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données sont totalisées.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Statistique Canada utilise les codes et abréviations normalisés pour désigner les provinces et les territoires. Le code à deux chiffres propre à chaque province et territoire est tiré de la Classification géographique type (CGT). Les différents codes sont attribués d'est en ouest. Le premier chiffre correspond à la région géographique du Canada dans laquelle la province ou le territoire est situé et le second chiffre désigne l'une des 10 provinces ou l'un des 3 territoires ([tableau 1.8](#)).

Se reporter aux définitions connexes de [Classification géographique type \(CGT\)](#) et [Division de recensement \(DR\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Le 20 octobre 2008, les noms « Territoire du Yukon » en français et « Yukon Territory » en anglais sont devenus « Yukon » en français et en anglais selon la *Loi sur le Yukon* (chapitre 7, sanctionnée le 27 mars 2002).

Les utilisateurs doivent être au courant qu'il n'y a aucun changement apporté aux abréviations ou aux codes numérique et alphabétique pour le Yukon. Les abréviations demeurent Y.T. en anglais et Yn en français, 60 demeure le code numérique et YT, le code alphabétique.

Le 21 octobre 2002, le code alphabétique pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui était alors NF, a été remplacé par NL. En outre, l'abréviation officielle anglaise N.L. a remplacé l'ancienne abréviation Nfld.Lab. L'abréviation officielle française est demeurée la même.

## Région agricole de recensement (RAR)

### Définition

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées de groupes de divisions de recensement adjacentes.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981

### Remarques

À l'Île-du-Prince-Édouard, pour les besoins de la diffusion des données, chacune des trois divisions de recensement (comtés) existantes est considérée comme une région agricole de recensement (RAR).

Un code à deux chiffres est attribué à chaque RAR. Afin d'identifier de façon unique chaque RAR du Canada, il faut que le code de province ou de territoire (PR) à deux chiffres précède le code de la RAR.

Par exemple :

Code de PR-RAR	Nom de la RAR
46 03	Région agricole 3, (Man.)
59 03	Thompson–Okanagan, (C.-B.)

Le [tableau 1.1](#) présente le nombre de RAR selon la province.

Les RAR sont utilisées par le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles.

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Classification géographique type \(CGT\)](#) » et « [Division de recensement \(DR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2016, en Saskatchewan, les régions agricoles de recensement étaient composées de groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectaient pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Avant 2016, les régions agricoles de recensement n'étaient pas définies au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut.

Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées « régions agricoles ».

## Région économique (RE)

### Définition

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001 et 1996 (région économique)  
1991, 1986, 1981, 1976 et 1971 (région infraprovinciale)

### Remarques

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces et territoires, les régions économiques (RE) sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une RE. En Ontario, il existe une exception où les limites de l'une des RE ne correspondent pas à celles de la division de recensement : la division de recensement de Halton est fractionnée entre la RE de Hamilton–Niagara Peninsula et la RE de Toronto.

Un code à deux chiffres est attribué à chaque région économique. Afin de déterminer de façon unique chaque RE du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire (PR) à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RE	Nom de la RE
10 10	Avalon Peninsula (T.-N.-L.)
35 10	Ottawa (Ont.)

### Changements apportés aux régions économiques pour le Recensement de 2021

Aucun changement majeur n'a été apporté aux limites des régions économiques. Même si certaines divisions de recensement ont connu des changements géographiques, ceux-ci ne sont pas liés aux limites des régions économiques pour le Recensement de 2021.

Le [tableau 1.1](#) (disponible le 9 février 2022) donne le nombre de régions économiques selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions de [Classification géographique type \(CGT\)](#); [Division de recensement \(DR\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).



## Changements antérieurs au recensement courant

### 2016

Au Manitoba, la limite entre la région économique Sud-est (RE 46 10) et la région économique Centre sud (RE 46 20) a été touchée parce qu'une partie de la division 3, division du recensement (DR 46 03) a été attribuée à la division 2 (DR 46 02) en raison de la fusion de Franklin rural municipality de la subdivision de recensement (SDR 46 02 025) et du village Emerson de la subdivision de recensement (SDR 46 03 033), qui a créé la municipalité Emerson-Franklin de la subdivision de recensement (SDR 46 02 024).

Dans cette même province, la limite entre la région économique Centre sud (RE 46 20) et la région économique Centre nord (RE 46 40) a été modifiée parce qu'une partie de la division 8, division de recensement (DR 46 08), a été attribuée à la division 4, division de recensement (DR 46 04), en raison de la fusion des villages de Notre Dame de Lourdes, subdivision de recensement (SDR 46 08 033) et Somerset, subdivision de recensement (SDR 46 04 006) et de Lorne rural municipality, subdivision de recensement (SDR 46 04 063) qui a créé la municipalité Lorne de la subdivision de recensement (SDR 46 04 064).

### 2011

Au Nouveau-Brunswick, la limite entre Campbellton–Miramichi (RE 13 10) et Fredericton–Oromocto (RE 13 40) a été touchée lorsqu'une partie de Stanley, P (SDR 13 10 036) faisant partie de York (DR 13 10) a été annexée à Upper Miramichi, RCR (SDR 13 09 027) dans Northumberland (DR 13 09).

En Ontario, la limite entre London (RE 35 60) et Stratford–Bruce Peninsula (RE 35 80) a été touchée lorsqu'une partie de Perth East, TP (SDR 35 31 030) faisant partie de Perth (DR 35 31) a été annexée à East Zorra-Tavistock, TP (SDR 35 32 038) dans Oxford (DR 35 32).

En Alberta, la limite entre Edmonton (RE 48 60) et Banff–Jasper–Rocky Mountain House (RE 48 40) a été touchée lorsqu'une partie de Yellowhead County, MD (48 14 003) faisant partie de la Division No. 14 (DR 48 14) a été annexée à Brazeau County, MD (SDR 48 11 032) dans la Division No. 11 (DR 48 11).

## Région géographique du Canada

### Définition

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont :

- Atlantique
- Québec
- Ontario
- Prairies
- Colombie-Britannique
- Territoires

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011

### Remarques

Se reporter à la définition connexe de [Classification géographique type \(CGT\)](#).

## Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

### Définition

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Selon les données du Programme du Recensement de la population actuel, une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du Programme du Recensement de la population précédent. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants toujours selon les données du Programme du Recensement de la population précédent. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacement domicile-lieu de travail) établi d'après les données du Programme du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme lors du prochain recensement. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR a un noyau comptant au moins 50 000 habitants d'après les données du recensement précédent sur la population, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951 et 1941

### Remarques

Les termes « centre de population », « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « région urbaine », « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » depuis le Recensement de 2011.

Dans les cas des centres de population, le genre indique la relation entre le centre de population et la structure des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Les genres possibles à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR sont : noyau, noyau secondaire, banlieue et région rurale.

### Noyaux

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) peut avoir plus d'un noyau. Les limites ainsi que les données sur la population des noyaux utilisés pour délimiter les RMR ou les AR proviennent du recensement précédent. À ce sujet, le noyau d'une RMR doit avoir une population d'au moins 50 000 habitants et le noyau d'une AR doit avoir au moins 10 000 habitants. Dans tous les autres cas où une RMR ou une AR a plus d'un noyau, les noyaux supplémentaires sont appelés banlieues s'ils se trouvent dans la même municipalité (subdivision de recensement), alors que s'ils se situent dans une autre municipalité, le terme noyau secondaire est utilisé lorsque, dans les deux caRos, la population excède 10 000 habitants. Si la population du centre de population n'excède pas 10 000 habitants, elle porte également le nom de banlieue. Aussi, lorsqu'une AR est fusionnée à une RMR, le noyau de l'ancienne AR devient lui aussi un noyau secondaire de cette RMR. Si la population de la banlieue excède 10 000 habitants, et qu'elle ne se trouve pas dans la même municipalité d'un noyau déjà existant, celle-ci devient un noyau secondaire de la RMR ou de l'AR dans lequel elle existe.

### Règles de délimitation des RMR et des AR

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des municipalités (subdivisions de recensement) adjacentes comme unités de base. Ces subdivisions de recensement (SDR) sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-après, qui sont classées par ordre d'importance. Si une SDR respecte certaines de ces règles pour deux RMR ou AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond à la règle la

plus importante. Si les règles ont la même importance, la décision doit alors être fondée sur la population ou sur le nombre de navetteurs (déplacement domicile-lieu de travail). Les RMR ou les AR sont délimitées de façon à maintenir la contiguïté spatiale.

**1. Règle du noyau de délimitation :** La SDR est comprise entièrement ou en partie (soit 50 % de sa population) dans le noyau.

Pour délimiter les RMR et les AR, un noyau de délimitation est créé respectant les limites des SDR. Pour qu'une SDR soit incluse dans le noyau de délimitation primaire ou secondaire, il faut qu'au moins 50 % de sa population réside dans le noyau. Dans la [figure 1.6](#), la SDR A fait partie du noyau de délimitation puisque l'ensemble de sa population réside dans le noyau. La SDR B fait également partie du noyau de délimitation, car au moins 50 % de sa population résidait dans le noyau. Concernant l'enclave-noyau, c'est-à-dire la SDR K, celle-ci n'est pas considérée comme incluse dans le noyau de délimitation et sera ainsi disponible pour les autres règles de délimitation suivantes.

**2. Règle du navettage dans le sens normal :** Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 % de la population active occupée qui demeure dans la SDR travaille dans le noyau de délimitation définie selon la règle précédente. Voir l'ajout de la SDR C dans la [figure 1.7](#). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du Programme du recensement précédent (voir la note ci-dessous).

**Note :** Pour la délimitation des RMR et des AR, les données sur le lieu de travail proviennent du Programme du recensement. Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile; à l'extérieur du Canada; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. D'ailleurs, cette exclusion des données, sans adresse de travail fixe, s'applique pour tout calcul se reportant au déplacement domicile-lieu de travail.

**3. Règle du navettage à contresens :** Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 %\* de la population active occupée qui travaille dans la SDR demeure dans le noyau de délimitation. Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du Programme du recensement précédent. Dans la [figure 1.8](#), on peut voir qu'au moins 50 %\* de la population active occupée qui travaille dans la SDR D demeure dans les SDR A et B (voir la note pour la règle 2).

\* Avant 2016, le pourcentage était fixé à 25 %.

**4. Règle de la contiguïté spatiale :** Lorsqu'il est nécessaire d'éliminer des enclaves, des SDR affichant un pourcentage de navetteurs insuffisant peuvent être incluses dans une RMR ou une AR, et des SDR ayant un pourcentage de navetteurs suffisant peuvent être exclues d'une RMR ou d'une AR.

Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une SDR dans une RMR ou une AR afin de maintenir la contiguïté spatiale :

**SDR détachée** – Une SDR (E dans la [figure 1.9](#)) affichant un pourcentage suffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (F dans la [figure 1.9](#)) adjacente à la RMR ou à l'AR, mais qui n'a pas un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former un ensemble minimal de SDR (E + F). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, et que le nombre minimum total de 100 navetteurs est respecté, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

**SDR enclavée** – Une SDR (G dans la [figure 1.9](#)) affichant un pourcentage insuffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (H dans la [figure 1.9](#)) adjacente à la RMR ou à l'AR, qui a un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former une unité, appelée ensemble minimal de SDR (G + H). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, et que le nombre minimum total de 100 navetteurs est respecté, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

**5. Règle de la comparabilité historique :** Afin de maintenir la comparabilité historique des RMR et des grandes AR (celles qui sont divisées en secteurs de recensement d'après le recensement précédent), on conserve les SDR dans la RMR ou l'AR en vertu de cette règle pour au moins un autre recensement même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur au minimum requis (règles 2, 3 ou 4). Ainsi, les utilisateurs sont prévenus qu'une SDR pourrait être exclue d'une RMR ou d'une grande AR au moment du prochain recensement ou de la prochaine délimitation. Voir la [figure 1.10](#) pour l'ajout de la SDR I.

Il arrive que la règle de la comparabilité historique ne soit pas respectée lorsque, par exemple, les limites des SDR ont été modifiées en raison d'une annexion. Pour déterminer s'il convient de conserver ou d'exclure une SDR, les données sur le lieu de travail sont totalisées de nouveau en tenant compte des modifications de limites et la décision d'inclure ou d'exclure cette SDR est prise en fonction des règles précédentes.

**6. Ajustements manuels :** Une RMR ou une AR représente une région intégrée sur le plan socioéconomique. Cependant, il existe certaines limites quant au degré d'intégration idéal. Comme les SDR utilisées comme unités de base pour délimiter les RMR et les AR sont des unités administratives, leurs limites ne correspondent pas toujours à d'autres unités statistiques (par exemple les noyaux des centres de population). Il peut y avoir des cas où l'application des règles énoncées précédemment donne des résultats non souhaités ainsi que des cas où ces règles sont difficilement applicables. Dans de tels cas, des ajustements manuels sont parfois apportés aux limites pour assurer l'intégrité du programme.

Par exemple, une SDR est comprise en partie dans le noyau et, d'après les données du Recensement de la population précédent, il y a moins de 50 % de sa population qui réside dans le noyau. De plus, la SDR ne respecte pas les autres règles de délimitation (règles 1, 2, 3 ou 4); elle est donc incluse dans la RMR ou l'AR au moyen des ajustements manuels. À la [figure 1.16](#), les SDR A et B sont incluses dans la RMR conformément à la règle du noyau de délimitation, alors que la SDR J fait partie de la règle d'ajustements manuels (noyau).

Un autre exemple d'ajustement manuel est une enclave-noyau, soit une SDR qui n'est admissible à aucune règle de délimitation (règles 1, 2, 3 ou 4), mais qui est située à l'intérieur d'une autre SDR qui est admissible en vertu de la règle de délimitation du noyau (règle 1). Donc, cette enclave-noyau doit être incluse dans la RMR ou l'AR afin de maintenir la contiguïté spatiale. À la [figure 1.16](#), les SDR A et B sont incluses dans la RMR conformément à la règle du noyau de délimitation, alors que la SDR K fait partie de la règle d'ajustements manuels (enclave-noyau).

Bref, à la [figure 1.16](#), les SDR A et B sont incluses dans la RMR conformément à la règle du noyau de délimitation, alors que les SDR J et K font toutes les deux parties de la règle d'ajustements manuels, plus précisément sous les critères de noyau et d'enclave-noyau respectivement.

Enfin, les SDR qui sont complètement entourées d'autres SDR qui sont déjà incluses dans une RMR ou une AR, qui sont constituées de plusieurs parties ou qui contiennent des enclaves influencent également l'application de la règle d'ajustements manuels. Un exemple de cette situation se trouve dans l'AR de Miramichi (Nouveau-Brunswick), où la SDR de Red Bank 4, IRI, qui est constituée de deux parties et qui est entourée d'autres SDR qui sont déjà incluses dans l'AR, est maintenue pour conserver la contiguïté spatiale. À la [figure 1.16](#), voir la SDR L, constituée de deux parties, dont l'une est entourée d'autres SDR qui sont déjà incluses dans la RMR.

**7. Fusion de RMR et d'AR adjacentes et règle du noyau secondaire :** Une AR adjacente à une RMR peut être fusionnée avec cette RMR si le navettage (déplacement domicile-lieu de travail) total dans les deux sens entre l'AR et la RMR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR, d'après les données sur le lieu de travail tirées du Programme du recensement précédent. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR (soit la population active occupée résidente, excluant la catégorie sans adresse de travail fixe).

$$\frac{\text{Population active occupée totale demeurant dans l'AR et travaillant dans la RMR} + \text{Population active occupée totale demeurant dans la RMR et travaillant dans l'AR}}{\text{Population active occupée demeurant dans l'AR}} \times 100 \%$$

Si plus d'une AR est adjacente à la même RMR, chaque AR sera évaluée séparément par rapport à la RMR. Plusieurs AR peuvent être fusionnées avec une RMR. Si le pourcentage total de navettage dans les deux sens est inférieur à 35 %, la RMR et l'AR ne seront pas fusionnées. Lorsqu'une AR est fusionnée avec une RMR, le noyau de l'ancienne AR est appelé noyau secondaire de la RMR. Voir la [figure 1.11](#).

### Convention d'appellation des RMR et des AR

La convention d'appellation des RMR et des AR est fondée sur le nom du principal centre de population ou de la plus grande municipalité au moment de la constitution de la RMR ou de l'AR. On applique cette norme depuis le Recensement de 1971. Au fil des ans, les noms des RMR et AR sont demeurés stables. Les changements les plus importants ont été le résultat des changements de noms des subdivisions de recensement (découlant des dissolutions, constitutions et changements de noms de municipalités).

### Lignes directrices pour les demandes de changement de nom de RMR

La principale révision à cette convention est l'ajout des « lignes directrices pour les demandes de changement de nom de RMR », publiées dans *Délimitation provisoire des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement pour 2011* (n° 92F0138M au catalogue). Les lignes directrices pour les demandes de changement de nom sont présentées ci-dessous :

1. Le nom d'une RMR peut compter jusqu'à trois noms municipaux légaux, associés à des subdivisions de recensement (SDR) admissibles qui sont des composantes de la RMR. Cependant, le nombre d'éléments du nom est limité à cinq, et ce, pour toute nouvelle demande visant à modifier le nom d'une RMR. Si les noms des SDR admissibles sont déjà composés ou comportent un trait d'union, ils seront limités à deux, voire à un seul, si le nombre d'éléments du nom est supérieur à cinq.
2. Les noms municipaux admissibles comprennent le nom de la municipalité historique centrale et les deux SDR composantes ayant la plus forte population (au moins 10 000 habitants), selon les chiffres du dernier recensement.
3. L'ordre des noms municipaux dans le nom d'une RMR est déterminé par la municipalité historique centrale et la taille de la population des SDR admissibles. La première position dans le nom de la RMR revient toujours à la SDR historique centrale, même si ses chiffres de population du recensement sont inférieurs à ceux des autres SDR composantes admissibles. Ainsi, le nom de la RMR conserve une certaine stabilité, ce qui facilite sa reconnaissance longitudinale. Les deuxième et troisième positions dépendent de la taille de la population. La SDR composante dont les chiffres de population sont les plus élevés d'après le recensement au moment du changement de nom doit se trouver à la deuxième position, et la SDR composante la plus importante après elle doit occuper la troisième position.
4. Pour répondre à une demande de changement de nom touchant une RMR, le nom proposé, conformément aux lignes directrices pour la modification du nom d'une RMR, doit faire l'objet d'un consensus parmi toutes les municipalités composantes admissibles et ces municipalités doivent faire parvenir une demande officielle à la directrice du Centre de géomatique statistique de Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédant le recensement. Le changement de nom de la RMR sera mis en œuvre dans la révision de la Classification géographique type liée au recensement à l'étude.
5. Statistique Canada continuera à modifier le nom d'une RMR lorsque le nom légal d'une municipalité change. Toutes les autres demandes de changement de nom seront prises en considération uniquement dans le contexte des présentes lignes directrices.

### RMR/AR structure du codage

On attribue à chaque RMR et à chaque AR un code de trois chiffres qui les identifie de façon unique au Canada. Le premier chiffre correspond au deuxième chiffre du code de la province où la RMR ou l'AR est située. Si la RMR ou l'AR chevauche une limite provinciale, le code de province attribué est celui de la province où se trouve la plus forte proportion de la population du noyau. Les codes des AR du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest commencent par le même chiffre que ceux des RMR ou des AR de la Colombie-Britannique. Il n'y a actuellement pas de RMR ou d'AR au Nunavut.

Code de RMR/AR	Nom de la RMR/AR
001	RMR de St. John's (T.-N.-L.)
215	AR de Truro (N.-É.)
462	RMR de Montréal (Qc)
995	AR de Yellowknife (T.N.-O.)

Pour les RMR/AR qui chevauchent des limites provinciales, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque province, il est recommandé de faire précéder le code de RMR/AR du code de province/territoire (PR) à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RMR/AR	Nom de la RMR/AR
24 505	RMR d'Ottawa - Gatineau (partie du Québec)
35 505	RMR d'Ottawa - Gatineau (partie de l'Ontario)
47 840	AR de Lloydminster (partie de la Saskatchewan)
48 840	AR de Lloydminster (partie de l'Alberta)

Le [tableau 1.1](#) donne le nombre de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement selon la province et le territoire.

### Changements quant au nom et nombre de RMR et d'AR pour le Recensement de 2021

Une RMR du recensement précédent a changé de nom : Belleville est devenue Belleville - Quinte West.

Au cours des recensements, il se peut que certaines AR changent de genre. Pour le Recensement de 2021, Fredericton (N.-B.), Drummondville (Qc), Red Deer (Alb.), Kamloops (C.-B.), Chilliwack (C.-B.) et Nanaimo (C.-B.), qui étaient toutes des AR en 2016, sont devenues des RMR, tandis que Saint-Hyacinthe (Qc) est maintenant subdivisée en secteurs de recensement parce que son noyau comptait au moins 50 000 habitants lors du recensement précédent.

Cinq nouvelles AR ont été créées : Sainte-Agathe-des-Monts (Qc), Amos (Qc), Essa (Ont.), Trail (C.-B.) et Ladysmith (C.-B.). Toutes ces nouvelles AR ont été nommées en fonction de leur plus grande municipalité (subdivision de recensement).

Les AR de Bay Roberts (T.-N.-L.) et de Cold Lake (Alb.) ont été retirées parce que la population de leur noyau était inférieure à 10 000 habitants en 2016.

### Qualité des données

Parce qu'elles sont délimitées de la même façon dans l'ensemble du Canada, les RMR et les AR sont statistiquement comparables. Elles diffèrent des autres régions, telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale établies par les autorités régionales pour les besoins de planification ou autres; il faut donc faire preuve de prudence si on les utilise à des fins non statistiques.

Les limites des SDR servant à la délimitation des RMR et des AR sont les limites qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (il s'agit de la date de référence géographique pour le Recensement de 2021). De plus, pour

délimiter les RMR et les AR, on se sert des données sur le navettage (déplacement domicile-lieu de travail) tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du Programme du recensement précédent.

Se reporter aux définitions connexes de [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Noyau, banlieue et région rurale](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

## Changements antérieurs au recensement courant

### 2016

- Avant le Recensement de 2021, la délimitation des RMR utilisait les chiffres de population totaux du recensement précédent pour déterminer le type de changement d'AR à RMR.
- Deux AR sont devenues des RMR : Belleville (Ont.) et Lethbridge (Alb.).
- Deux AR ont été subdivisées en secteurs de recensement : Grande Prairie (Alb.) et Wood Buffalo (Alb.).
- Huit nouvelles AR ont été créées : Gander (T.-N.-L.), Sainte-Marie (Qc), Arnprior (Ont.), Carleton Place (Ont.), Wasaga Beach (Ont.), Winkler (Man.), Weyburn (Sask.) et Nelson (C.-B.).
- Les AR d'Amos (Qc) et de Temiskaming Shores (Ont.) ont été retirées parce que leurs noyaux respectifs étaient inférieurs à 10 000 habitants en 2011.
- La délimitation des RMR et des AR est fondée sur les données sur le navettage en fonction de la question sur le lieu de travail posée dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Toutefois, les calculs de la population active occupée et du navettage ont commencé à exclure les données dans la catégorie « sans adresse de travail fixe ».
- Pour les RMR et les AR, le seuil de navettage dans le sens normal est demeuré à 50 %, tandis que le seuil de navettage à contresens est passé de 25 % à 50 %.
- Les SDR dans les RMR et les AR comprenant des secteurs de recensement qui ont été inclus en vertu de la règle de comparabilité historique seraient conservées pour au moins un recensement. Ce changement signifie que ces SDR pourraient être retirées des RMR et des AR après le prochain recensement ou la prochaine délimitation.

### 2011

- En 2011, la RMR d'Abbotsford est devenue Abbotsford-Mission (C.-B.) et la RMR de Kitchener est devenue Kitchener-Cambridge-Waterloo (Ont.).
- Cinq nouvelles AR ont été créées : Steinbach (Man.), High River (Alb.), Strathmore (Alb.), Sylvan Lake (Alb.) et Lacombe (Alb.).
- Les AR de La Tuque (Qc) et de Kitimat (C.-B.) ont été retirées parce que la population de leur noyau a chuté au-dessous de 10 000 habitants en 2006.
- Les termes « centre de population », « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « région urbaine », « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011.
- La délimitation des RMR et des AR a commencé à utiliser les données sur le navettage en fonction de la question sur le lieu de travail posée dans le cadre du recensement le plus récent plutôt que du recensement décennal précédent.
- Les lignes directrices pour les demandes de changement de nom de RMR ont été établies pour permettre aux municipalités de présenter des demandes officielles de nouveaux noms pour les RMR.

**2006**

- En 2006 une AR pouvait devenir une région métropolitaine de recensement même si la population de son noyau urbain était inférieure à 100 000 habitants. Pour obtenir le rang d'une RMR, il suffit que la population totale de l'AR ait atteint 100 000 habitants et qu'au moins 50 000 de ceux-ci résidaient dans le noyau urbain.
- Avant le Recensement de 2011, les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal furent utilisées pour déterminer la délimitation des RMR et des AR. Les limites des RMR et des AR de 2006 sont fondées sur les données sur la population et le lieu de travail du Recensement de 2001, alors que les limites des RMR et des AR de 2001 et de 1996 sont fondées sur les données sur la population et le lieu de travail du Recensement de 1991.

**2001**

- En 2001, les AR devaient posséder un noyau urbain de 100 000 habitants pour passer à l'état de RMR.
- Au Recensement de 2001, on a cessé de délimiter des RMR unifiées aux fins de la diffusion. Par conséquent, on n'a plus délimité de RMR et d'AR primaires. Toutefois, on a conservé la règle relative à l'unification et on l'a intégrée dans la méthode de délimitation des RMR. Cette modification apportée aux règles n'a pas entraîné de changements importants à la méthode utilisée pour délimiter les RMR ni de changements aux limites des RMR.
- Avant 2001, les RMR et les AR adjacentes qui étaient fusionnées en raison de leur taux de navettage élevé (35 % ou plus) étaient désignées par les termes « région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) » et « agglomération de recensement primaire (ARP) ». Les termes « région métropolitaine de recensement unifiée (RMRU) » et « agglomération de recensement unifiée (ARU) » décrivaient l'ensemble des RMR et des AR respectivement. Des données du recensement ont été diffusées pour ces régions. Ces termes n'ont pas été utilisés dans le cadre du programme de diffusion normalisé de 2001.
- Six des 27 RMR ont été modifiées considérablement à la suite d'une restructuration municipale : Halifax (N.-É.), Ottawa - Hull (Ont./Qc), Kingston (Ont.), Greater Sudbury (Ont.), London (Ont.) et Windsor (Ont.).

**1996**

- Deux changements ont été apportés aux règles de délimitation des RMR/AR afin de préserver la comparabilité des données dans le temps. Une RMR pouvait être unifiée à une AR mais pas à une autre RMR. Une agglomération de recensement primaire (ARP) ne pouvait être exclue d'une RMR ou d'une AR unifiée (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent) même si le pourcentage de navetteurs devenait inférieur au seuil d'unification de 35 %. Des exceptions à cette règle pouvaient être tolérées s'il se produisait des changements dans la structure physique des régions urbaines utilisées pour déterminer les noyaux urbains.
- Des ensembles minimaux de SDR étaient utilisés au lieu des subdivisions de recensement unifiées (SRU) pour des fins d'évaluation dans la règle de la contiguïté spatiale. Se reporter à la règle de la contiguïté spatiale (règle 4).

**1986**

- Introduction des concepts de RMR et d'AR unifiée et primaire.
- Le nombre de navetteurs dans le sens normal est passé de 40 % à 50 %, en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées entre 1971 et 1981.
- Introduction du critère prévoyant un minimum de 100 navetteurs dans le sens normal et le contresens, tant pour les RMR que pour les AR. Il est maintenant permis de créer des AR se composant d'une seule SDR.



**1981**

- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les AR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens, pour les RMR et les AR.
- Pour les AR, le nombre minimal d'habitants dans le noyau urbanisé est passé de 2 000 à 10 000.
- Les AR pouvaient être divisées en secteurs de recensement si elles comportaient une SDR comptant au moins 50 000 habitants selon le recensement précédent. Il était possible de créer des AR se composant d'une seule SDR pour les diviser en secteurs de recensement.

**1976**

- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les RMR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens.
- Pour les AR, voir 1971.

**1971**

- La RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance de la population et l'accessibilité. À cette époque, la RMR de Saint John, au Nouveau-Brunswick, bénéficiait de droits acquis.
- Les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2 000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1 000 habitants, avec une densité de population de 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

**1966**

- Voir 1961.

**1961**

- Les RMR étaient délimitées autour d'une ville de 50 000 habitants et plus, si les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100 000 habitants.
- Les AR s'appelaient « grandes agglomérations urbaines »; voir 1951.

**1956**

- Voir 1951.

**1951**

- Le terme « région métropolitaine de recensement » a été utilisé pour la première fois. Il désignait les villes de plus de 50 000 habitants et les municipalités de banlieue ayant avec elles des liens géographiques, économiques et sociaux étroits, le tout constituant une unité de plus de 100 000 habitants;
- Le concept de « grande agglomération urbaine », précurseur du concept d'AR, a été introduit. Il désignait les régions urbaines au sein desquelles la plus grande ville avait une population d'au moins 25 000 habitants et moins de 50 000 habitants.

**1941**

- Des données ont été publiées sur les « grandes villes » : il s'agissait des villes ayant des municipalités satellites bien définies, dont les liens économiques avec ces villes étaient étroits.

## Région rurale (RR)

### Définition

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

### Remarques

Les régions rurales du Canada sont les régions qui restent après la délimitation des centres de population effectuée à l'aide des données démographiques du recensement actuel.

Dans les régions rurales, la densité de la population et les conditions de vie peuvent varier considérablement. Les régions rurales comprennent :

- les petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement actuel
- les régions rurales des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement pouvant comporter des domaines fonciers, des terres agricoles, des terres non exploitées ainsi que des terres sur lesquelles il est impossible de bâtir
- les terres agricoles
- les régions éloignées et les réserves naturelles.

Se reporter aux définitions connexes de [Centre de population \(CTRPOP\)](#); [Densité de la population](#); [Localité désignée \(LD\)](#); [Noyau, banlieue et région rurale](#); et [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#).

### Changements antérieurs au recensement courant

Avant 2011, les régions rurales étaient les régions qui restaient après la délimitation des régions urbaines (maintenant appelées centres de population).

Avant 2001, les régions rurales étaient les régions qui restaient après la délimitation des régions urbaines fondée sur les données démographiques du recensement précédent.

## Secteur de recensement (SR)

### Définition

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de moins de 7 500 habitants d'après les données du Programme du recensement précédent sur la population. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs municipaux et autres) délimite initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été subdivisée en SR, les SR sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951 et 1941

**Remarques**

Des règles sont utilisées pour délimiter les secteurs de recensement (SR). Les règles initiales de délimitation sont classées par ordre des priorités suivantes :

1. Les limites des SR doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. Cependant, en l'absence de traits physiques à proximité ou tout simplement en l'absence de ces traits, on peut utiliser comme limites de SR des prolongements de rues, des servitudes pour les services publics ou le transport, des limites de propriétés ou des anciennes limites municipales;
2. Depuis le Recensement de 2016, les limites des SR doivent suivre les genres de subdivisions de recensement (SDR) associés à la population dans les réserves;
3. La population d'un SR est habituellement de 2 500 à 7 500 habitants; la moyenne privilégiée est de 5 000 habitants. Dans le cas des SR se trouvant dans les réserves, dans le secteur du centre des affaires, dans les grandes zones commerciales ou industrielles, ou dans les régions périphériques, le nombre d'habitants peut se situer en dehors de cet intervalle;
4. Les SR doivent être les plus homogènes possible sur le plan des caractéristiques socioéconomiques, p. ex. présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie, au moment de leur création;
5. Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible;
6. Les limites des SR respectent les limites de l'aire de diffusion agrégée, des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des provinces. Cependant, les limites des SR ne respectent pas nécessairement les limites des SDR (municipalités).

On évite de modifier les limites des SR afin de maintenir la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Les révisions des limites n'ont lieu que si elles sont essentielles. La construction de routes, l'abandon de voies ferrées, le réaménagement des communautés, la croissance des quartiers et l'annexion de municipalités peuvent contribuer aux changements de limites, qui s'appuient souvent sur les commentaires de spécialistes locaux. Un SR peut être fractionné en deux nouveaux SR ou plus (habituellement lorsque la population du secteur est supérieure à 7 500). Les SR sont habituellement fractionnés de manière à permettre aux utilisateurs d'agréger les parties fractionnées pour reformer le SR initial à des fins de comparaison dans le temps.

**Règle d'attribution des noms de secteur de recensement**

Chaque SR se voit attribuer un « nom » numérique de sept caractères (y compris les zéros à gauche, le point décimal et les zéros à droite). Pour définir de façon unique chaque SR à l'intérieur de la RMR ou de l'AR subdivisée en secteurs de recensement correspondant, le nom du SR doit être précédé du code de RMR ou d'AR à trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR ou d'AR et nom du SR	Nom de la RMR ou de l'AR
562 0005.00	AR de Sarnia (Ont.)
933 0005.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

La syntaxe des noms des SR ne change pas d'un recensement à l'autre pour maintenir la comparabilité historique.

Lorsqu'une AR est incluse dans le programme des SR, c'est à la SDR qui donne son nom à l'AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on nomme les SR des SDR adjacentes, puis ceux des SDR en périphérie.

Si un SR est divisé en deux parties ou plus en raison d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point désigne les parties fractionnées. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Si le SR 0042.01 est ensuite fractionné, le SR 0042.03 et le SR 0042.04 sont formés. De la même

façon, si le SR 0042.02 est fractionné après le SR 0042.01, le SR 0042.05 et le SR 0042.06 sont créés. Tous les SR fractionnés par la suite sont numérotés de la même façon en fonction des numéros d'ordre suivants. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les parties fractionnées pour reformer le SR initial.

Le [tableau 1.1](#) montre le nombre de SR selon la province ou le territoire.

En raison de la nature du concept de SR et de la disponibilité d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche municipale et régionale, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

Veuillez vous reporter à la définition connexe de la variable « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et Agglomération de recensement \(AR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Depuis 2016, les limites des secteurs de recensement doivent suivre les limites des genres de subdivision de recensement associés à la population dans les réserves. Ce changement a aligné les secteurs de recensement sur la définition des aires de diffusion agrégées, où tous les genres de subdivision de recensement associés à la population dans les réserves forment leurs propres aires de diffusion agrégées, et les secteurs de recensement doivent respecter les limites des aires de diffusion agrégées.

Veuillez vous reporter à la définition connexe de la variable « [Aire de diffusion agrégée \(ADA\)](#) ».

Depuis 1996, les agglomérations de recensement peuvent comporter des secteurs de recensement en fonction de la taille de la population de leurs noyaux (50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent). Par contre, dans le cadre des recensements antérieurs, les agglomérations de recensement devaient contenir une municipalité (subdivision de recensement) dont la population était de 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent pour être divisées en secteurs de recensement.

Un programme de secteurs de recensement provinciaux a été mis en œuvre de 1971 à 1991. Les secteurs de recensement provinciaux étaient semblables aux secteurs de recensement, mais ils couvraient des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Ensemble, les secteurs de recensement et les secteurs de recensement provinciaux couvraient tout le Canada.

En 1941 et 1946, les secteurs de recensement étaient appelés « secteurs sociaux ».

## Subdivision de recensement (SDR)

### Définition

« Subdivision de recensement (SDR) » est le terme générique qui désigne les municipalités (selon les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex. les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). Le statut de municipalité est défini par les lois en vigueur dans les provinces et les territoires au Canada.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961

## Remarques

### Genre de subdivision de recensement

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en 57 genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales, territoriales ou fédérales. Il y a toutefois deux exceptions, soit la « subdivision non organisée » (SNO) à Terre-Neuve-et-Labrador et la « subdivision municipalité de comté » (SC) en Nouvelle-Écosse, qui sont des régions géographiques équivalant aux municipalités et ayant été créées par Statistique Canada de concert avec ces provinces, à des fins de diffusion des données statistiques.

Afin de mieux distinguer les SDR les unes des autres, le nom de chaque subdivision de recensement est accompagné d'une indication du genre de subdivision de recensement, par exemple, Balmoral, VL (pour le village de Balmoral) et Balmoral, P (pour la paroisse (municipalité de) / *parish* de Balmoral).

Le [tableau 1.5](#) présente les genres de SDR, leurs abréviations et leur répartition selon la province et le territoire.

### Genres de subdivisions de recensement associés à la population dans les réserves

La population dans les réserves est une variable dérivée du recensement, déterminée d'après le genre de subdivision de recensement (SDR) et les critères établis par Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), anciennement Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

La population dans les réserves comprend les personnes qui vivent dans l'un des huit genres de SDR légalement affiliés aux Premières Nations ou aux bandes indiennes dont la description suit.

Les genres de subdivisions de recensement suivants sont fondés sur la définition légale des communautés affiliées aux Premières Nations ou aux bandes indiennes.

1. Réserve indienne (IRI) (992 SDR) – Une parcelle de terre appartenant au gouvernement fédéral, avec des limites spécifiques, qui est mise de côté à l'usage et au profit d'un Indien, tel que défini par les RCAANC. Statistique Canada ne reconnaît comme subdivision de recensement que le sous-ensemble des réserves indiennes qui sont habitées (ou qui peuvent être habitées). En 2021, sur plus de 3 200 réserves indiennes au Canada, 992 étaient classées comme SDR. Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec SAC et RCAANC pour déterminer les réserves devant s'ajouter aux SDR. Pour le Recensement de 2021, 73 réserves ont été ajoutées au cadre géographique du recensement et 28 réserves ont été supprimées du cadre géographique; les listes des ajouts et des suppressions de réserves indiennes sont données ci-dessous, sous le titre « Modifications apportées aux subdivisions de recensement pour le Recensement de 2021 ».
2. Établissement indien (S-É) (21 SDR) – Une localité, souvent située sur des terres provinciales de Couronne, où la population résidente est principalement autochtone, comprenant parfois des membres d'une Première Nations ou de plusieurs Premières Nations, des Indiens non-inscrits ou des Métis. Un établissement n'est pas une réserve indienne et n'a pas de fondement légal en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Une frontière est délimitée pour représenter chaque établissement indien comme subdivision de recensement. (Exclusions : Champagne Landing 10 et Kloo Lake, qui ont le genre de SDR est S-É, sont exclus de cette totalisation.)
3. *Indian government district (IGD)* (2 SDR) – Terres des réserves secheltes en Colombie-Britannique. La *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte* (1986) donne effet à la dévolution, par sa Majesté du Chef du Canada, à la bande indienne sechelte, de la pleine propriété de toutes les terres des réserves secheltes, la bande indienne sechelte devant assumer l'entière responsabilité du contrôle et de la gestion de la totalité des terres secheltes.
4. Terres réservées aux Cris (TC) (9 SDR) – Parcelles de terres réservées au Québec pour les besoins de la résidence permanente des Premières Nations Cries du Québec en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (1977). Les terres réservées aux Cris sont adjacentes aux villages cris. La région d'un village cri est réservée à l'usage des bandes cris, mais aucune bande indienne cri n'y réside en permanence. Veuillez noter qu'un village cri et la terre réservée aux Cris voisine peuvent porter le même nom, par exemple, le village cri de Waswanipi et la terre réservée aux Cris de Waswanipi.

5. Terres réservées aux Naskapis (TK) (1 SDR) – Parcelles de terres réservées au Québec pour les besoins de résidence permanente des Premières Nations naskapiques du Québec en vertu de la Convention du Nord-Est québécois (1979). Les terres réservées aux Naskapis sont adjacentes à l'unique village Naskapi. La région du village Naskapi est réservée à l'usage de la bande Naskapie, mais ses membres n'y résident pas en permanence.
6. *Nisga'a land (NL)* (1 SDR) – Partie du territoire dont les titres ont été transférés à la Nation Nisga'a en vertu de l'entente finale sur les revendications territoriales de 1998 conclue entre la Nation Nisga'a, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. À l'intérieur de cette SDR se trouvent les cinq localités désignées (LD) pour les cinq villages Nisga'as.
7. Tsawwassen Lands (TWL) (1 SDR) – Partie du territoire dont les titres ont été transférés à la Première Nation de Tsawwassen par l'accord définitif concernant la Première Nation de Tsawwassen (2009) entre la Première Nation de Tsawwassen, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.
8. Tla'amin Lands (TAL) (1 SDR) – Partie du territoire dont les titres ont été transférés à la Nation Tla'amine par l'accord définitif concernant les Tla'amins (2016) entre la Nation Tla'amine, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

### Code de subdivision de recensement

Le code de SDR est un code à trois chiffres, tiré de la Classification géographique type. Afin d'identifier de façon unique chaque SDR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province ou de territoire (PR) à deux chiffres et du code de division de recensement (DR) à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Nom et genre de SDR
12 06 008	Mahone Bay, T (Nouvelle-Écosse)
35 06 008	Ottawa, CV (Ontario)

Au Canada, deux municipalités chevauchent des limites provinciales : ce sont Flin Flon, Manitoba et Saskatchewan; et Lloydminster, Saskatchewan et Alberta. Chacune des parties situées de part et d'autre des limites provinciales est considérée comme une SDR distincte. Les réserves indiennes sont également considérées comme des SDR distinctes lorsqu'elles chevauchent des limites provinciales.

### Modifications apportées aux subdivisions de recensement dans le cadre du Recensement de 2021

Une restructuration municipale importante a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, à la suite de l'adoption de la *Municipal Government Act*, une loi entrée en vigueur en décembre 2017. La grande majorité des subdivisions de recensement (SDR) existantes ont vu leurs limites et statuts être modifiés. En outre, la totalité des SDR de genre *township and royalty (LOT)* ont été supprimées, et les SDR de genre *community (COM)* ont vu leur statut être remplacé par celui de *rural municipality (RM)*.

Les subdivisions de recensement (SDR) des réserves suivantes ont été supprimées, car elles n'ont pas été habitées pendant les trois derniers recensements. La suppression de ces SDR ne signifie pas qu'elles n'existent plus; leur retrait de la base de données est purement motivé par des raisons opérationnelles liées au recensement.

- Shubenacadie 13 (1209029) en Nouvelle-Écosse;
- Seine River 22A2 (3558095), Sebasong Bay (Part) 35C (3559048 et 3560007), Seine River 23B (3559065) en Ontario;
- Shoal Lake (partie) 39A (4601082), Fairford (partie) 50 (4619060), Split Lake (partie) 171 (4623060) au Manitoba;

- Piapot Cree First Nation 75H (4702800), Ochapowace 71-26 (4705821), Ochapowace 71-70 (4705822), Ochapowace 71-51 (4705825), Ochapowace 71-44 (4705826), Muskowekwan 85-24 (4710844), Fishing Lake 89A (4710854), Muskeg Lake 102G (4716890), Sweet Grass 113-L6 (4716892), Onion Lake 119-1 (4717820), Min-A-He-Quo-Sis 116C (4717825) en Saskatchewan;
- Chipewyan 201A (4816831) en Alberta;
- Skwahla 2 (5909849), Langley 5 (5915835), Louis Squinas Ranch 14 (5941834), Cahoose 10 (5941858), Blackwater Meadow 11 (5941859), Cahoose 12 (5941860), Tzetzzi Lake 11 (5941863) en Colombie-Britannique.

Cinq subdivisions de recensement (SDR) dont le genre est établissement indien (S-É) ont également été supprimées. La suppression de ces SDR ne signifie pas qu'elles n'existent plus; leur retrait de la base de données est purement motivé par des raisons opérationnelles liées au recensement.

- McDowell Lake (3560102) en Ontario;
- Gillam (4623025) au Manitoba;
- Fort Mackay (4816859) en Alberta;
- Two Mile and Two and One-Half Mile Village (6001035), Klukshu (6001016) au Yukon.

Les subdivisions de recensement (SDR) des réserves suivantes ont été créées dans le cadre du Recensement de 2021.

- Medway River 11 (1204001), Malagawatch 4 (1215005) en Nouvelle-Écosse;
- Renous 12 (1309010), Big Hole Tract 8 (demi-sud) (1309033) au Nouveau-Brunswick;
- Point Grondine 3 (3552037), Chapleau Cree Fox Lake (3552056), Obadjiwan 15E (3557092), Assabaska (3559046), Naiscoutaing 17A (3549093), Red Rock 53 (3558092), Sand Point First Nation (3558074), Sturgeon Falls 23 (3559089) en Ontario;
- Swan Lake 7A (4607040), Obushkudayang (4618061), Shoal River 65B (4619801), Wuskwi Sipihk First Nation 2 (4620060), Moose Lake 31 G (4621060), Moose Lake 31 D (4621080), Red Sucker Lake 1976A (4622045), Mooseocoot 4 (4622060), A Kwis Ki Mahka (4623023), O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation 1 (4623040), Opaskwayak Cree Nation 21N (4621039), Opaskwayak Cree Nation 21D (4621036), Long Plain (4609030), Waywayseecappo Highway 10 (4607072) au Manitoba;
- Kahkewistahaw No. 72-W (4705815), Kahkewistahaw No. 72-Q (4705828), Carry the Kettle 76-19 (4706830), Carry the Kettle 76-110 (4706831), Kiskaciwan No. 208 (4715820), Sturgeon Weir 205 (4718815), Pelican Narrows 206 (4718827), Amiskosakahikan 210 (4718855), Wepuskow Sahgaiechan 165 D (4718860), Beardy' et Okemasis' 96 et 97C (4716840), Flying Dust 105D (4717830), Flying Dust 105E (4717831), Flying Dust 105F (4717832), Gladue Lake 105B (4717817), Muskowekwan 85-4 (4710801), Poundmaker 114-18B (4712870), Willow Cree (4715860), Big River 118A (4716859) en Saskatchewan;
- Peigan Timber Limit « B » (4803805), Stoney 142B (4815815), Fort Mckay 174 (4816810), Kapawe'no First Nation 231 (4817826), Peerless Trout 238 (4817834), Cri Woodland 227 (4817850), Kapawe'no First Nation 229 (4817865), Alexander 134B (4813829), Alexis Whitecourt 232 (4813830) en Alberta;
- St. Mary's (5901808), Lulu 5 (5907850), Ruby Creek 2 (5909851), Langley 2 (5909856), Nenagwas 12 (5924843), Fountain 1D (5931825), Fountain 3A (5931834), Twayqhalst 16 (5933893), Entlqwekkinh 19 (5933899), Dragon Lake 3 (5941886), Thomas Point 5A (5943826), Kulkayu (Hartley Bay) 4A (5947802), Tlaa Gaa Aawtlaas 28 (5947823), Babine 16 (5951831), Finlay River 6 (5955840), Mesilinka 7 (5955850), Dease River 1 (5957820), Noonla 6 (5951832), Stequmwhulpa 5 (5933892), Lyacksun 3 (5919813) en Colombie-Britannique.

Les limites, les noms, les codes et les statuts des subdivisions de recensement (SDR) reflètent ceux qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit la date de référence géographique du Recensement du Canada de 2021.

**Renseignements sur les modifications apportées aux subdivisions de recensement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou avant doivent être parvenus à Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour être intégrés à temps au recensement.**

Se reporter à la définition connexe de la [Classification géographique type \(CGT\)](#) et à la publication *Classification géographique type (CGT) de 2021, volume I* (produit n° [12-571-X](#) au catalogue) pour obtenir les sommaires des modifications intercensitaires apportées aux codes, aux noms et aux statuts des SDR.

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet

## Subdivision de recensement – recensement précédent

### Définition

La variable « subdivision de recensement — recensement » renvoie aux subdivisions de recensement (SDR) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (date de référence géographique du Recensement de 2016). On procède au couplage des îlots de diffusion du Recensement de 2021 avec les SDR (municipalités) du Recensement de 2016 selon un « ajustement optimal ». Le couplage permet de totaliser les données du recensement actuel selon les SDR du recensement précédent.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006 et 2001

### Remarques

Il est possible que les limites et les noms des subdivisions de recensement (municipalités) soient modifiés d'un recensement à l'autre par suite d'annexions, de dissolutions et de constitutions. Ces changements peuvent entraîner une diminution du nombre des subdivisions de recensement (SDR), une augmentation de la taille de celles-ci et des analyses de données historiques plus complexes. Le concept de « subdivision de recensement — recensement précédent » a été créé pour permettre la totalisation des données du recensement actuel selon les SDR telles qu'elles étaient délimitées au recensement précédent.

Les données du recensement pour chacune des régions géographiques normalisées sont totalisées au moyen de l'agrégation des chiffres correspondant aux îlots de diffusion. Les îlots de diffusion respectent les limites des SDR du recensement actuel (Recensement de 2021), mais ils ne respectent pas nécessairement celles des SDR du recensement précédent (Recensement de 2016). Pour faciliter la totalisation des données du Recensement de 2021 selon les SDR telles qu'elles existaient lors du Recensement de 2016, les points représentatifs des îlots de diffusion de 2021 sont superposés aux limites des SDR du recensement précédent. Au moins un îlot de diffusion doit être couplé à chacune des SDR du recensement précédent. Dans quelques cas, l'appariement n'est pas exact, c'est-à-dire que certains îlots de diffusion chevauchent les limites d'au moins deux SDR du recensement précédent, mais ils ne peuvent être couplés qu'à une seule SDR. Dans ces cas, on applique la méthode de l'ajustement optimal pour que le point représentatif d'au moins un îlot de diffusion soit couplé à chacune des SDR du recensement précédent. On peut ainsi produire des totalisations assez exactes des données du Recensement de 2021 pour les SDR en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (date de référence géographique du Recensement de 2016).

Veillez vous reporter aux définitions connexes des variables « [Date de Référence géographique](#) », « [Îlot de diffusion \(ID\)](#) », « [Point représentatif](#) » et « [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) ».

### Changements antérieurs au recensement courant

Sans objet



## Subdivision de recensement unifiée (SRU)

### Définition

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes situées au sein de la même division de recensement. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 et 1966

### Remarques

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des divisions de recensement (DR), il faut appliquer les critères ci-après :

1. Une subdivision de recensement (SDR) dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.
2. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.
3. Une subdivision de recensement comptant plus de 100 000 habitants d'après le recensement précédent constitue généralement une SRU à elle seule.
4. Le nom et le code attribué à la subdivision de recensement unifiée sont en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie des terres est la plus grande.
5. Une SRU qui comprenait moins de 16 fermes au recensement précédent est fusionnée avec les SRU adjacentes afin de permettre de réduire la suppression de données tout en maintenant la confidentialité des données pour ces petites SRU.

Le dernier critère a été ajouté pour le recensement de 2016. En raison de ce nouveau critère, un nombre important de SRU ont été fusionnées, ce qui a fait diminuer leur nombre de plus de 570 en 2016.

Le code géographique attribué à chaque subdivision de recensement unifiée correspond au code à sept chiffres de la Classification géographique type (CGT) désignant l'une des SDR composantes, habituellement celle qui présente la plus grande superficie des terres (la [figure 1.5](#) est un exemple hypothétique). Cette méthode d'attribution des codes fait en sorte que le code de SRU est unique dans l'ensemble du Canada. Par exemple :

Code de PR-DR-SRU	Nom de la SRU
24 32 045	Plessisville (Qc)
35 32 045	Blandford-Blenheim (Ont.)

Le [tableau 1.1](#) donne le nombre de subdivisions de recensement unifiées selon la province et le territoire.

Les SRU servent principalement à la diffusion des données du Recensement de l'agriculture. Les SRU sont des régions géographiques relativement stables parce que leurs limites changent rarement; elles sont donc utiles pour effectuer une analyse longitudinale.

Se reporter aux définitions connexes de [Classification géographique type \(CGT\)](#), [Division de recensement \(DR\)](#) et [Subdivision de recensement \(SDR\)](#).

**Changements antérieurs au recensement courant**

En 2021, compte tenu de la refonte des limites de subdivisions de recensement (municipalités) à l'Île-du-Prince-Édouard, les limites des SRU ont également subi un redécoupage complet. Du même coup, leur nombre dans cette province a été réduit de 45 à 34.

En 1991, les limites des SRU du Québec ont été considérablement modifiées, lorsque les divisions de recensement ont été restructurées afin que soient reconnues les « municipalités régionales de comté ».

Le terme « subdivision de recensement unifiée » a été adopté en 1976. Auparavant, les SRU étaient désignées par le terme « code de référence ».

## Immigration et diversité ethnoculturelle

### Âge à l'immigration

#### Définition

**Âge à l'immigration** désigne l'âge de l'immigrant lorsqu'il a obtenu pour la première fois son statut d'immigrant reçu ou de résident permanent.

#### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

#### Classification(s)

[Catégories d'âge par tranches d'âge de cinq ans](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>28</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

#### Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents.

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 4 et [année d'immigration](#).

Les données sur l'année d'immigration proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

#### Réponses

Âge de la personne exprimé en années, allant de 0 (moins de 1 an) à l'âge maximal dans le Recensement de la population.

#### Remarques

L'âge à l'immigration est dérivé à partir de la date de naissance (question 4) et de l'[année d'immigration](#) de l'immigrant obtenue au moyen des dossiers administratifs d'[IRCC](#).

Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. Dans le Recensement de la population de 2021, « immigrant » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant, date de référence du Recensement de la population de 2021.

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

---

28. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Année d'arrivée

### Définition

**Année d'arrivée** désigne l'année au cours de laquelle la personne est arrivée au Canada pour y vivre la première fois.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur l'année d'arrivée sont disponibles pour les immigrants qui ont été admis au Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 11 mai 2021.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %)

### Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou résidents permanents ou qui sont des résidents non permanents depuis 1980.

### Numéro(s) de question

Les données sur l'année d'arrivée proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

### Réponses

Toutes les années, de la première année au fichier à l'année de référence.

### Remarques

Nouveauté pour 2021, des informations sur l'année d'arrivée sont intégrées au recensement pour les immigrants qui ont été admis depuis 1980.

Dans le cas des personnes qui sont entrées au Canada plus d'une fois, leur année d'arrivée est la première année où elles sont arrivées au pays pour y vivre.

**Année d'arrivée** peut être différente de l'[Année d'immigration](#). Pour les personnes qui sont arrivées pour la première fois en tant que résidents non permanents au Canada et qui ont ensuite obtenu leur statut de résident permanent ou d'immigrant reçu, leur année d'arrivée est différente de leur année d'immigration. Pour les personnes qui sont arrivées pour la première fois en tant que résidents permanents ou immigrants reçus au Canada, leur année d'arrivée est la même que leur année d'immigration.

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de lieu de naissance, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leur qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Année d'immigration

### Définition

**Année d'immigration** désigne l'année au cours de laquelle l'immigrant a obtenu son statut d'immigrant reçu ou de résident permanent pour la première fois.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>29</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents.

### Numéro(s) de question

Les données sur l'année d'immigration proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

### Réponses

Toutes les années, de la première année au fichier à l'année de référence.

Les années d'immigration sont habituellement regroupées de façon à former de grandes tranches de cinq ou dix ans pour dériver la variable relative à la période d'immigration.

### Remarques

Nouveau pour le Recensement de 2021, les données sur l'année d'immigration ont été obtenues au moyen des dossiers administratifs d'[IRCC](#). Avant 2021, l'année d'immigration faisait l'objet d'une question dans le questionnaire du recensement.

Dans le Recensement de la population de 2021, la variable « année d'immigration » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

Pour les personnes qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu ou de résident permanent au moment où elles vivaient déjà au Canada, leur année d'immigration est l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent.

Dans le cas des personnes qui ont immigré plus d'une fois au Canada, leur année d'immigration est l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent pour la première fois.

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

---

29. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Catégorie d'admission

### Définition

**Catégorie d'admission** désigne le nom du programme ou du groupe de programmes d'immigration sous lequel un immigrant a obtenu pour la première fois le droit de vivre au Canada en permanence par les autorités de l'immigration.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur la catégorie d'admission sont disponibles pour les immigrants qui ont été admis au Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 11 mai 2021.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

### Classification(s)

[Catégorie d'admission de l'immigrant](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents depuis 1980.

### Numéro(s) de question

Les données sur la catégorie d'admission proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

### Réponses

Les quatre principales catégories d'admission sont : « Immigrant économique », « Immigrant parrainé par la famille », « Réfugié » et « Autre immigrant ».

Pour consulter la liste détaillée des catégories d'admission diffusées pour le Recensement de la population de 2021, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.9](#). Pour obtenir une représentation visuelle de la classification, veuillez vous reporter à la [figure 2.8](#).

### Remarques

La catégorie d'admission fournit des renseignements sur les conditions en vertu desquelles les immigrants ont obtenu le droit de vivre au Canada, et elle nous permet de comprendre davantage les résultats socioéconomiques des différentes catégories d'immigrants (p. ex. immigrants économiques, immigrants parrainés par la famille, réfugiés) après leur admission au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la catégorie d'admission, veuillez consulter le site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Citoyenneté

### Définition

**Citoyenneté** réfère au pays de citoyenneté de la personne. Une personne peut avoir plus d'une citoyenneté. Une personne peut également être apatride, c'est-à-dire ne pas avoir de citoyenneté. La citoyenneté peut être de naissance ou obtenue par naturalisation.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Nombre de citoyennetés](#)

[Pays de citoyenneté 2021](#)

[Statut de citoyenneté canadienne](#)

[Type de citoyenneté canadienne](#)

[Type de réponse à la question sur la citoyenneté](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>30</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 21

### Réponses

La question sur la citoyenneté du Recensement de la population de 2021 a été posée en deux parties.

La **partie A** comprenait des cercles à cocher pour les réponses « Oui, un citoyen canadien de naissance », « Oui, un citoyen canadien par naturalisation » et « Non, pas un citoyen canadien ».

La **partie B** comprenait des cercles à cocher pour les réponses « Non » et « Oui ». Si le répondant choisissait « Oui », une case pour réponse écrite était prévue pour qu'il précise son ou ses pays de citoyenneté autres que le Canada.

Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.7](#) pour connaître la liste des pays de citoyenneté diffusée pour le Recensement de la population de 2021.

### Remarques

La question sur la citoyenneté fournit des renseignements sur la situation juridique au chapitre de la citoyenneté de la population du Canada. Ces renseignements servent à estimer le nombre d'électeurs potentiels et à planifier des cours et des programmes sur la citoyenneté. La question fournit également des renseignements sur la population ayant plusieurs citoyennetés.

La question sur la citoyenneté du Recensement de la population de 2021 a été posée en deux parties.

---

30. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**À la partie A, la question était la suivante : « Cette personne est-elle un citoyen canadien? »**

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question sur la citoyenneté précisait ce qui suit : « Citoyen canadien par naturalisation » désigne un **immigrant** ayant obtenu la citoyenneté du Canada en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la citoyenneté à la **partie A**, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique.

Dans le cas des personnes nées au Canada :

- sélectionnez « Oui, un citoyen canadien de naissance ».

**Exception** – Si au moins un des parents était un représentant du gouvernement d'un autre pays (p. ex. en service diplomatique) **ET** qu'aucun des parents n'était citoyen canadien ni immigrant reçu (résident permanent), au moment de la naissance.

Dans le cas des personnes nées à l'extérieur du Canada, si, au moment de leur naissance, au moins l'un des parents était citoyen canadien :

- sélectionnez « Oui, un citoyen canadien de naissance ».

Dans le cas des personnes qui ont déjà été des immigrants reçus (résidents permanents) et qui ont obtenu la citoyenneté canadienne :

- sélectionnez « Oui, un citoyen canadien par naturalisation ».

Dans le cas des personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada et qui ne sont pas des citoyens canadiens :

- sélectionnez « Non, pas un citoyen canadien ».

**À la partie B, la question était la suivante : « Cette personne est-elle un citoyen d'un autre pays que le Canada? »**

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question sur la citoyenneté précisait ce qui suit : Indiquez **plus d'un** pays de citoyenneté, s'il y a lieu.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la citoyenneté à la **partie B**, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique.

Dans le cas des personnes qui **ne** détiennent **pas** la citoyenneté d'un pays à l'extérieur du Canada :

- sélectionnez « Non ».

Dans le cas des personnes qui détiennent la citoyenneté d'un ou de plusieurs pays à l'extérieur du Canada :

- sélectionnez « Oui » et inscrivez le nom du ou des pays pour lesquels elles détiennent la citoyenneté. Les personnes peuvent inscrire plus d'un pays de citoyenneté dans la case pour réponse écrite.

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).



## Expérience avant admission

### Définition

**Expérience avant admission** réfère à la catégorie sous laquelle un immigrant a été autorisé à entrer au Canada à des fins de résidence temporaire avant d'être admis comme immigrant reçu ou résident permanent.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur l'expérience avant admission sont disponibles pour les immigrants qui ont été admis au Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 11 mai 2021.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

### Classification(s)

[Expérience avant admission de l'immigrant](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou résidents permanents depuis 1980.

### Numéro(s) de question

Les données sur l'expérience avant admission proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

### Réponses

La classification normalisée pour l'expérience avant admission est « Avec demande d'asile avant l'admission », « Avec permis de travail seulement avant l'admission », « Avec permis d'études seulement avant l'admission », « Avec permis de travail et d'études avant l'admission », « Avec autre permis avant l'admission » et « Sans expérience avant admission ».

### Remarques

Nouveauté pour 2021, des informations sur l'expérience avant l'admission sont intégrées au recensement pour les immigrants qui ont été admis depuis 1980.

L'expérience avant admission indique si l'immigrant était titulaire d'un permis de travail et/ou d'études ou s'il avait demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile) avant d'être admis en tant que résident permanent. Ces variables permettent de mieux comprendre les résultats socioéconomiques des immigrants ayant une expérience avant leur admission au Canada et en quoi ils diffèrent de ceux des immigrants n'ayant pas d'expérience avant l'admission.

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de lieu de naissance, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leurs qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Groupe de population

### Définition

**Groupe de population** indique si une personne déclare être Blanche, Sud Asiatique, Chinoise, Noire, Philippine, Arabe, Latino Américaine, Asiatique du Sud Est, Asiatique occidentale, Coréenne, Japonaise et/ou faire partie d'un autre groupe de population. Ces groupes spécifiques correspondent aux catégories à cocher utilisées pour une question qui recueille des données sur la population des minorités visibles, aux fins de l'équité en matière d'emploi.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Groupe de population](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>31</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 24 et 25

### Réponses

La variable « groupe de population » est dérivée à partir de l'information recueillie à la question 24, qui porte sur le groupe autochtone, et à la question 25, qui porte sur le groupe de population. La question sur le groupe de population n'a pas été posée aux personnes ayant déclaré « Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Oui, Métis » ou « Oui, Inuk (Inuit) ». Ces personnes sont incluses dans la catégorie « Peuples autochtones ». Toutes les autres personnes sont classées selon le groupe de population déclaré à la question 25.

À la question 25, qui porte sur le groupe de population, on a demandé aux répondants de cocher un ou plusieurs des cercles fournis pour indiquer leur ou leurs groupes de population. Les cercles à cocher pour les groupes de population suivants étaient fournis dans le questionnaire : Blanc, Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Une case pour réponse écrite était également fournie pour que les répondants puissent préciser un groupe de population qui n'était pas dans cette liste.

Pour obtenir plus de renseignements sur la variable « groupe de population », notamment des renseignements sur sa classification, les questions à partir desquelles elle est dérivée, la qualité des données et sa comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021](#).

### Remarques

La question sur le groupe de population est aussi utilisée pour dériver la variable « minorité visible ». Pour obtenir des renseignements sur cette variable, consulter la définition de « [minorité visible](#) ».

---

31. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Pour obtenir plus de renseignements sur la variable « minorité visible », notamment des renseignements sur sa classification, les questions à partir desquelles elle est dérivée, la qualité des données et sa comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021](#).

## Immigrant

### Définition

**Immigrant** désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Dans le Recensement de la population de 2021, « Immigrant » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

Sans objet

### Population

Sans objet

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Lieu de naissance

### Définition

**Lieu de naissance** désigne le nom de l'emplacement géographique où la personne est née. L'emplacement géographique est défini selon les limites géographiques en vigueur au moment de la collecte de données, et non pas les limites géographiques au moment de la naissance.

Dans le Recensement de la population de 2021, le lieu géographique désigne le nom de la province, du territoire ou du pays où la personne est née. Si la personne est née au Canada, il s'agit d'une province ou d'un territoire. Si la personne est née à l'extérieur du Canada, il s'agit d'un pays ou d'une zone d'intérêt.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Lieu de naissance](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>32</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 19

**Réponses**

Les catégories de réponses comprenaient les 13 provinces et territoires du Canada pour les personnes « Nées au Canada » et une case pour réponse écrite où les personnes « Nées à l'extérieur du Canada » pouvaient inscrire leur pays de naissance.

Consultez l'[annexe 2.6](#) pour connaître les lieux de naissance diffusés pour le Recensement de la population de 2021.

**Remarques**

La question sur le lieu de naissance fournit des renseignements sur la diversité de la population du Canada et sur les mouvements de la population à l'intérieur du Canada ainsi que de l'étranger vers le Canada.

Dans le Recensement de la population de 2021, la question portant sur le lieu de naissance de la personne est formulée ainsi : « Où cette personne est-elle née? »

Les personnes devaient indiquer leur lieu de naissance selon les frontières actuelles le 11 mai 2021, soit la date de référence du Recensement de la population de 2021.

Des instructions supplémentaires sur la façon de répondre à la question portant sur le lieu de naissance ont été fournies aux répondants au moyen du bouton d'aide figurant dans le questionnaire électronique :

Dans le cas des personnes nées au Canada, veuillez sélectionner l'option « **Née au Canada** » et la province ou le territoire de naissance selon les frontières actuelles.

Dans le cas des personnes nées à l'extérieur du Canada, veuillez sélectionner l'option « **Née à l'extérieur du Canada** » et inscrire le pays de naissance selon les frontières actuelles. Par exemple, une personne née dans l'ancienne URSS doit inscrire la république ou le pays précis qui est maintenant un État-nation, comme l'Ukraine, la Lettonie, la Fédération de Russie, etc.

Dans le cas des personnes qui ne sont pas certaines du pays en raison de changements de frontières survenus depuis leur naissance, veuillez inscrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche.

Dans le cas des personnes adoptées, si le lieu de naissance est inconnu, veuillez inscrire le lieu de naissance de leurs parents adoptifs.

---

32. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Les réponses fournies aux questions portant sur le lieu de naissance et le « [lieu de naissance des parents](#) » servent à dériver la variable « [statut de génération](#) ».

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour plus de renseignements sur les variables relatives au lieu de naissance, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Lieu de naissance de la mère

Le terme « lieu de naissance de la mère » n'est pas utilisé dans le cadre du Recensement de 2021. Consultez la définition de « [lieu de naissance des parents](#) ».

## Lieu de naissance du parent

### Définition

**Lieu de naissance du parent** désigne le nom de l'emplacement géographique où le père, la mère ou le parent de la personne est né. L'emplacement géographique est défini selon les limites géographiques en vigueur au moment de la collecte de données, et non pas les limites géographiques au moment de la naissance.

Dans le Recensement de la population de 2021, l'emplacement géographique correspond au nom du pays ou de la zone d'intérêt où le père, la mère ou le parent de la personne est né.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Lieu de naissance du parent](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

[Statut de génération](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>33</sup> (échantillon de 30 %); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 20

---

33. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Les catégories de réponses comprenaient un cercle à cocher pour les réponses « **Tous les parents sont nés au Canada** », « **Tous les parents sont nés à l'extérieur du Canada** » et « **Un parent est né au Canada ET un parent est né à l'extérieur du Canada** ».

Des cases pour réponse écrite étaient prévues pour préciser le ou les pays de naissance à l'extérieur du Canada, le cas échéant, selon les frontières actuelles le 11 mai 2021.

Veillez vous reporter à l'[annexe 2.6](#) pour connaître les lieux de naissance diffusés pour le Recensement de la population de 2021.

## Remarques

La question sur le lieu de naissance des parents permet d'étudier la situation socioéconomique des Canadiens et Canadiennes de deuxième génération et aide à comprendre l'histoire de l'immigration au pays.

Dans le Recensement de la population de 2021, la question sur le lieu de naissance des parents était la suivante : « Où sont nés les **parents** de cette personne? »

Les répondants devaient déclarer le lieu de naissance de leurs parents d'après les frontières qui existaient le 11 mai 2021, date de référence du Recensement de la population de 2021.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur le lieu de naissance des parents, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique.

« Parent » désigne le père, la mère ou le parent **légal** de la personne.

Les personnes peuvent inscrire plus d'un pays de naissance à l'extérieur du Canada dans la case pour réponse écrite, s'il y a lieu.

Dans le cas des parents nés à l'extérieur du Canada, veuillez inscrire le pays de naissance selon les frontières actuelles. Par exemple, des parents nés dans l'ancienne URSS devraient inscrire la république ou le pays précis qui est maintenant un État-nation, comme l'Ukraine, la Lettonie, la Fédération de Russie, etc.

Dans le cas des personnes qui ne sont pas certaines du nom du pays en raison de changements de frontières survenus depuis la naissance de leurs parents, veuillez inscrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche.

Dans le cas des personnes adoptées, veuillez inscrire le lieu de naissance de leurs parents adoptifs.

Dans le cas des personnes ayant au moins un parent **légal** né au Canada et un parent **légal** né à l'extérieur du Canada, veuillez sélectionner l'option « **Un parent est né au Canada ET un parent est né à l'extérieur du Canada** » et inscrire le pays de naissance à l'extérieur du Canada selon les frontières actuelles. Les personnes peuvent inscrire plus d'un pays dans la case pour réponse écrite, s'il y a lieu.

Les réponses fournies aux questions sur le « [lieu de naissance](#) de la personne » et le « lieu de naissance des parents » servent à dériver la variable « [statut de génération](#) ».

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Lieu de naissance du père

Le terme « lieu de naissance du père » n'est pas utilisé dans le cadre du Recensement de 2021. Consultez la définition de « [lieu de naissance des parents](#) ».

## Minorité visible

### Définition

**Minorité visible** réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans le cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Minorité visible](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>34</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 25 et 24.

### Réponses

La variable « minorité visible » est dérivée à partir de l'information recueillie à la question 25, qui porte sur le groupe de population, et à la question 24, qui porte sur le groupe autochtone. La question sur le groupe de population n'a pas été posée aux personnes ayant déclaré « Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Oui, Métis » ou « Oui, Inuk (Inuit) ». Ces personnes sont incluses dans la catégorie « Pas une minorité visible » dans la variable « minorité visible », avec les personnes ayant déclaré d'autres groupes sélectionnés tels que « Blanc ». Tous les autres répondants sont classifiés selon le groupe de population déclaré à la question 25.

À la question 25, qui porte sur le groupe de population, on a demandé aux répondants de cocher un ou plusieurs des cercles fournis pour indiquer leur ou leurs groupes de population. Les cercles à cocher pour les groupes de population suivants étaient fournis dans le questionnaire : Blanc, Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Une case pour réponse écrite était également fournie pour que les répondants puissent préciser un groupe de population qui n'était pas dans cette liste.

Pour obtenir plus de renseignements sur la variable « minorité visible », notamment des renseignements sur sa classification, les questions à partir desquelles elle est dérivée, la qualité des données et sa comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021](#).

---

34. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

La question sur le groupe de population est aussi utilisée pour dériver la variable « groupe de population ». Pour obtenir des renseignements sur cette variable, veuillez vous reporter à la définition de « [groupe de population](#) ».

Pour obtenir plus de renseignements sur la variable « groupe de population », notamment des renseignements sur sa classification, les questions à partir desquelles elle est dérivée, la qualité des données et sa comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021](#).

## Origine ethnique ou culturelle

### Définition

**Origine ethnique ou culturelle** désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne. Les ancêtres peuvent avoir des origines autochtones, des origines qui réfèrent à différents pays ou d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Liste des origines ethniques ou culturelles 2021](#)

[Origine ethnique ou culturelle : Indicateur de réponse unique ou multiple](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>35</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable codée : question 23

### Réponses

Les répondants devaient préciser toutes les origines applicables à la question 23 sur l'origine ethnique ou culturelle. Quatre lignes ont été fournies pour les réponses écrites et un maximum de six origines ont été retenues. Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.5](#) pour la liste détaillée des origines ethniques ou culturelles diffusées pour 2021, 2016 et 2011.

### Remarques

Les répondants pouvaient obtenir d'autres instructions sur la façon de répondre à la question de 2021 sur les origines ethniques ou culturelles en cliquant sur le bouton d'aide figurant dans le questionnaire électronique :

Cette question a trait à l'origine ou aux origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne. À l'exception des Autochtones, la plupart des personnes peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'à leurs

---

35. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



premiers ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté, la nationalité ou la langue.

Inscrivez pour **toutes les personnes** l'origine ou les origines ethniques ou culturelles précises de leurs ancêtres.

Pour obtenir des exemples, consultez la liste des origines ethniques ou culturelles. S'il y a lieu, vous pouvez inscrire une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas comprise dans la liste d'exemples.

Dans le cas des personnes ayant une origine **sud-asiatique**, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « indien ». Inscrivez plutôt « Indien de l'Inde » ou une origine sud-asiatique précise, comme « pendjabi » ou « tamoul ».

Dans le cas des personnes d'ascendance **autochtone** de l'Amérique du Nord, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « autochtone » ou « indien ». Inscrivez plutôt « Première Nation », « indien de l'Amérique du Nord », « métis », « inuit » ou une origine précise des Premières Nations, comme « cri » ou « mi'kmaq ».

Dans le cas des personnes d'ascendance **autochtone** de l'**extérieur** de l'Amérique du Nord, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « autochtone », « indigène » ou « indien ». Inscrivez plutôt « autochtone d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud » ou une origine autochtone précise, comme « arawak » ou « maya ».

Pour des renseignements supplémentaires sur la collecte et la diffusion des données sur l'origine ethnique ou culturelle, se reporter au [Guide de référence sur l'origine ethnique ou culturelle, Recensement de la population, 2021](#).

## Période d'immigration

### Définition

« Période d'immigration » désigne la période pendant laquelle l'immigrant a obtenu son statut d'immigrant reçu ou de résident permanent pour la première fois.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la définition d'« [Année d'immigration](#) ».

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

## Province ou territoire de destination prévue

### Définition

**Province ou le territoire de destination prévue** réfère au lieu où l'immigrant a l'intention de vivre au Canada, tel qu'indiqué sur leur première demande de résidence permanente. La province ou le territoire de destination est définie selon les limites géographiques en vigueur au moment de l'admission.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur la province ou le territoire de destination prévue sont disponibles pour les immigrants qui ont été admis au Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 11 mai 2021.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

## Population

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou résidents permanents depuis 1980.

## Numéro(s) de question

Les données sur la province ou le territoire de destination prévue proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

## Réponses

Sans objet

## Remarques

Nouveauté pour 2021, des informations sur la province ou le territoire de destination prévue sont intégrées au recensement pour les immigrants qui ont été admis depuis 1980.

Province ou territoire de destination prévue indique la province ou le territoire où l'immigrant a l'intention de vivre pour la première fois au Canada au moment de son admission. La variable est utilisée pour évaluer les tendances migratoires de la population des immigrants au Canada.

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de lieu de naissance, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leurs qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Religion

### Définition

**Religion** réfère à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme, ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux.

Dans le cas des bébés ou des enfants, la religion réfère à la confession ou le groupe religieux précis dans lequel ils sont élevés, le cas échéant.

Les personnes qui n'ont pas d'association ou d'appartenance à un groupe religieux peuvent se déclarer athées, agnostiques ou humanistes, ou peuvent fournir une autre réponse pertinente.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Liste des religions 2021](#)

[Liste regroupée de religions 2021](#)

## Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %); 2011<sup>36</sup> (échantillon de 30 %); 2001, 1991 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

## Population

Population dans les ménages privés

## Numéro(s) de question

Variable codée : question 30

## Réponses

On a demandé aux répondants d'indiquer une seule confession ou religion à la question 30. Les répondants pouvaient inscrire leur réponse dans une case prévue à cet effet ou cocher le cercle « Aucune religion ». Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.14](#) pour la liste détaillée des religions et des confessions ou groupes religieux diffusés pour 2021, 2011 et 2001.

## Remarques

Des instructions supplémentaires sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la religion étaient accessibles aux répondants au moyen d'un bouton d'aide dans le questionnaire en ligne :

Précisez pour **toutes les personnes** la confession religieuse ou la religion précise à laquelle elles s'identifient, même si elles ne sont pas actuellement des membres pratiquants de ce groupe. Pour les personnes qui sont membres d'un groupe précis faisant partie d'une grande religion, inscrivez le nom de ce groupe en particulier.

Pour obtenir d'autres exemples, consultez la liste de confessions ou de religions. Veuillez noter que vous pouvez inscrire une confession religieuse ou une religion qui n'est pas comprise dans la liste des exemples, s'il y a lieu.

Une personne qui n'a **aucune appartenance religieuse** peut sélectionner l'option « Aucune religion » ou inscrire d'autres réponses, telles que « Athée » (qui ne croit pas en l'existence de Dieu) ou « Agnostique » (qui croit que rien ne peut prouver l'existence de Dieu), dans la case « Précisez une seule confession ou une seule religion ».

Pour les **bébés** ou les **enfants**, inscrivez la confession religieuse ou la religion dans laquelle ils seront élevés.

Les répondants doivent indiquer ce qui, à leur avis, décrit le mieux leur appartenance religieuse.

Pour des renseignements supplémentaires sur la collecte et la diffusion des données sur la religion, se reporter au [Guide de référence sur la religion, Recensement de la population, 2021](#).

## Résident non permanent

### Définition

**Résident non permanent** désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile).

Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

---

36. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

Sans objet

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Statut de génération**

**Définition**

**Statut de génération** désigne si la personne ou les parents de la personne sont nés au Canada ou non.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Statut de génération](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>37</sup> (échantillon de 30 %); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).  
Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés.

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 19 et 20

---

37. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Voici la classification normalisée du statut de génération : « Première génération », « Deuxième génération » et « Troisième génération ou plus ».

## Remarques

La variable « statut de génération » est dérivée à partir des réponses aux questions portant sur le lieu de naissance de la personne (question 19) et le lieu de naissance de ses parents (question 20).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions du Recensement de la population de 2021 portant sur le lieu de naissance, consultez les définitions des variables « [lieu de naissance](#) de la personne » et « [lieu de naissance des parents](#) ».

Dans la variable « statut de génération », les trois principales catégories sont définies de la façon suivante :

La catégorie « Première génération » comprend les personnes nées à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants au Canada.

La catégorie « Deuxième génération » comprend les personnes nées au Canada dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, d'enfants d'immigrants.

La catégorie « Troisième génération ou plus » comprend les personnes nées au Canada dont tous les parents sont nés au Canada.

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Statut d'immigrant

### Définition

**Statut d'immigrant** indique si la personne est un non-immigrant, un immigrant ou un résident non permanent.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Statut d'immigrant](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>38</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

---

38. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 21a) et statut d'immigrant obtenu au moyen des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

## Réponses

La classification normalisée pour le statut d'immigrant est la suivante : « non-immigrant », « immigrant » et « résident non permanent ».

## Remarques

La variable « statut d'immigrant » est dérivée des réponses à la question sur la citoyenneté [question 21a)] et du statut d'immigrant obtenu au moyen des dossiers administratifs d'[IRCC](#). Avant 2021, le statut d'immigrant faisait l'objet d'une question dans le questionnaire du recensement.

La variable « statut d'immigrant » comporte trois catégories, qui sont définies ci-dessous :

La catégorie « non-immigrant » comprend les personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance.

La catégorie « immigrant » comprend les personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents. Il s'agit des personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans cette catégorie.

Dans le Recensement de la population de 2021, le terme « immigrant » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

La catégorie « résident non permanent » comprend les personnes d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile).

Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également compris, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens, immigrants reçus ou résidents permanents.

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration, de lieu de naissance et de statut de génération, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Pour mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la question sur la citoyenneté du Recensement de la population de 2021, veuillez vous reporter à la définition de la variable « [citoyenneté](#) ».

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

## Type de demandeur

### Définition

**Type de demandeur** désigne si l'immigrant était identifié comme demandeur principal, conjoint ou personne à charge sur sa demande de résidence permanente.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur le type de demandeur sont disponibles pour les immigrants qui ont été admis au Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 11 mai 2021.

### Unité(s) statistique(s)

[Immigrant](#)

**Classification(s)**

[Type de demandeur d'immigration](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %).

**Population**

Personnes dans les ménages privés qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents depuis 1980.

**Numéro(s) de question**

Les données sur le type de demandeur proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

**Réponses**

La classification normalisée pour le type de demandeur est « Demandeur principal » et « Demandeur secondaire ». La catégorie « Demandeur secondaire » comprend les catégories « Conjoint d'un demandeur principal » et « Personne à charge d'un demandeur principal ».

**Remarques**

Le type de demandeur est le plus couramment utilisé en combinaison avec la [catégorie d'admission](#), particulièrement les catégories d'immigrants économiques, dans lesquelles les principaux demandeurs sont sélectionnés en fonction de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne.

Pour de plus amples renseignements au sujet du type de demandeur veuillez consulter [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

**Type de résident non permanent****Définition**

**Type de résident non permanent** réfère à la catégorie selon laquelle un résident non permanent a été autorisé à entrer au Canada à des fins de séjour temporaire.

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur le type de résident non permanent sont disponibles pour les résidents non permanents qui sont entrés au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et le 11 mai 2021.

**Unité(s) statistique(s)**

[Résident non permanent](#)

**Classification(s)**

[Type de résident non permanent du résident non permanent](#)

**Déclaré en**

2021 (échantillon de 25 %)

## Population

Personnes dans les ménages privés qui sont originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile) depuis 1980. Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si les membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

## Numéro(s) de question

Les données sur le type de résident non permanent proviennent des dossiers administratifs d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

## Réponses

La classification normalisée pour le type de résident non permanent est « Demandeur d'asile », « Résident non permanent avec un permis de travail seulement », « Résident non permanent avec un permis d'études seulement », « Résident non permanent avec un permis de travail et d'études » et « Autre type de résident non permanent ».

## Remarques

Dans le Recensement de la population de 2021, les données sur le type de résident non permanent sont disponibles pour les résidents non permanents qui sont entrés au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et le 11 mai 2021.

« Résident non permanent » désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

Alors que Statistique Canada utilise le concept de « résident non permanent » pour désigner les demandeurs d'asile et les titulaires de permis (de travail ou d'études), les résidents temporaires d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) désignent les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers, tandis que les demandeurs d'asile constituent un concept distinct. Par conséquent, le concept de RNP utilisé par Statistique Canada et le concept de résident temporaire d'IRCC ne peuvent pas être utilisés de manière interchangeable. Pour plus de renseignements, veuillez consulter [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de lieu de naissance, veuillez consulter la [figure 2.5](#).

Afin de mieux comprendre le lien entre les concepts d'immigration et de citoyenneté, veuillez consulter la [figure 2.6](#).

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leurs classifications, les questions qui ont permis de les dériver, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).



## Instruction dans la langue officielle minoritaire

### Admissibilité à l’instruction dans la langue officielle minoritaire

#### Définition

**Admissibilité à l’instruction dans la langue officielle minoritaire** désigne si un enfant est admissible à l’instruction aux niveaux primaire et secondaire en anglais au Québec ou en français au Canada hors Québec, tel qu’énoncé dans les critères prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans le Recensement de 2021, l’enfant admissible à l’instruction dans la langue officielle minoritaire est âgé de moins de 18 ans au 31 décembre 2020.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021

#### Population

Population totale

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 10, 13 à 17 et les liens familiaux entre les personnes vivant dans le même ménage et le lieu de résidence.

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

Pour la première fois, en 2021, cinq questions sur la langue d’instruction ont été posées dans les questionnaires abrégé et détaillé du recensement. Le principal objectif de cet ajout était d’obtenir le nombre d’enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle minoritaire en fonction des critères énoncés à l’[article 23](#) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La « langue officielle minoritaire » désigne l’anglais au Québec et le français au Canada hors Québec.

Les renseignements recueillis à l’aide des nouvelles questions seront utilisés en combinaison avec d’autres renseignements existants du recensement, comme la première langue apprise et encore comprise (ci-après la « [langue maternelle](#) »), les liens familiaux entre les personnes vivant dans le même ménage et le lieu de résidence, afin d’obtenir le nombre d’enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle minoritaire.

#### Critères d’admissibilité

Un enfant dont le lieu habituel de résidence se trouve au Canada hors Québec le jour du recensement est considéré comme admissible à l’instruction dans la langue officielle minoritaire (c.-à-d. en français), si au moins un des critères suivants est respecté :

1. Au moins un des parents de l’enfant a le français comme langue maternelle.
2. Au moins un des parents de l’enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d’instruction en français dans une école de langue française au primaire au Canada.

3. L'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada.
4. Un frère ou une sœur de l'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada.

Un enfant dont le lieu habituel de résidence est au Québec est considéré comme admissible à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (c.-à-d. en anglais), si au moins un des critères suivants est respecté :

1. Au moins un des parents de l'enfant fréquente ou a fréquenté une école de langue anglaise au primaire au Canada.
2. L'enfant fréquente ou a fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.
3. Un frère ou une sœur de l'enfant fréquente ou a fréquenté une école de langue anglaise au primaire ou au secondaire au Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, notamment sur les définitions, concepts et classifications, les questions dont elles sont dérivées et la qualité des données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021](#).

## Études primaires ou secondaires dans la langue officielle minoritaire au Canada

### Définition

**Études primaires ou secondaires dans la langue officielle minoritaire au Canada** désigne les résidents du Québec qui ont fréquenté une école de langue anglaise au niveau primaire ou secondaire et les résidents du Canada hors Québec qui ont suivi un programme régulier en français dans une école de langue française au niveau primaire ou secondaire.

On considère qu'une personne a été scolarisée dans la langue officielle minoritaire si elle a déclaré au moins une année de scolarité dans la langue officielle minoritaire au Canada au niveau primaire ou secondaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 13, 14 et 15 pour les résidents du Canada hors Québec et questions 16 et 17 pour les résidents du Québec.

### Réponses

Les questions 13, 14 et 15 ont été posées aux résidents du Canada hors Québec. Les questions 16 et 17 ont été posées aux résidents du Québec.

Questions 13 et 16 comprennent des cercles à cocher pour les réponses « Oui (études actuelles ou passées) » et « Non ».

Les catégories de réponses à la question 14 comprennent : « Un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française », « Un programme d'immersion en français dans une école de langue anglaise », « Les deux types de programmes » et une case pour les réponses écrites pour préciser d'autres programmes.

Les questions 15 et 17 comprennent le nombre d'années d'études au niveau primaire ou secondaire.

### Remarques

Pour la première fois, en 2021, cinq questions sur la langue d'instruction ont été posées dans les questionnaires abrégé et détaillé du recensement. Le principal objectif de cet ajout était d'obtenir le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en fonction des critères énoncés à l'[article 23](#) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La « langue officielle minoritaire » désigne l'anglais au Québec et le français au Canada hors Québec.

Les renseignements recueillis à l'aide des nouvelles questions seront utilisés en combinaison avec d'autres renseignements existants du recensement, comme la première langue apprise et encore comprise (ci-après la « [langue maternelle](#) »), les liens familiaux entre les personnes vivant dans le même ménage et le lieu de résidence, afin d'obtenir le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

Le concept d'études primaires ou secondaires dans la langue officielle minoritaire au Canada a été abordé dans trois questions : on a demandé aux résidents des territoires et des provinces, à l'exception du Québec, si un membre du ménage avait fait des études primaires ou secondaires en français au Canada (question 13), puis on a demandé à la question 14 de préciser le type de programme français pour ceux qui ont déclaré avoir fait des études en français au Canada. On a demandé aux résidents du Québec si un membre du ménage avait fait des études primaires ou secondaires dans une école de langue anglaise au Canada (question 16).

« Les programmes d'immersion en français » au Canada à l'extérieur du Québec ne sont pas considérés comme des études dans la langue officielle minoritaire (c.-à-d. en français), puisque ces programmes sont des programmes de langue seconde offerts dans les écoles de langue anglaise. Par contre, « les programmes d'immersion en français » sont considérés des études dans la langue officielle minoritaire (c.-à-d. en anglais) au Québec.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question 13, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- La question 13 s'adresse aux personnes dans les logements situés à l'extérieur du Québec.
- Veuillez répondre pour les enfants qui fréquentent actuellement l'école ou pour toute personne ayant déjà fréquenté l'école. Indiquez « Non » à ces questions pour les enfants qui n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école.
- Un programme d'immersion en français est défini comme étant un programme dans lequel le français est la langue d'enseignement pour la majeure partie de la journée d'école; à savoir plusieurs sinon toutes les matières sont enseignées en français, à l'exception de l'étude de l'anglais (référence : Statistique Canada, Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), Guide des définitions).
- Indiquez « Non » pour les cours de français langue seconde, intensif, étendu et enrichi faisant partie des programmes réguliers proposés dans les écoles de langue anglaise.
- Indiquez « Non » pour les cours de français n'ayant pas été suivis au Canada; ou s'ils ont été suivis dans le cadre de camps d'été, d'échanges familiaux, etc.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question 14, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- La question 14 s'adresse aux personnes dans les logements situés à l'extérieur du Québec.

- Veuillez répondre pour les enfants qui fréquentent actuellement l'école ou pour toute personne ayant déjà fréquenté l'école. Indiquez « Non » à ces questions pour les enfants qui n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école.
- Un programme d'immersion en français est défini comme étant un programme dans lequel le français est la langue d'enseignement pour la majeure partie de la journée d'école; à savoir plusieurs sinon toutes les matières sont enseignées en français, à l'exception de l'étude de l'anglais (référence : Statistique Canada, Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), Guide des définitions).
- Dans la catégorie « programme d'immersion en français », ne pas inclure les cours de français langue seconde, intensif, étendu et enrichi faisant partie des programmes réguliers proposés dans les écoles de langue anglaise.
- Dans la catégorie « programme d'immersion en français », ne pas inclure les cours de français n'ayant pas été suivis au Canada; ou s'ils ont été suivis dans le cadre de camps d'été, d'échanges familiaux, etc.
- Inclure, dans « Autre programme – précisez », les programmes d'éducation à la maison, les programmes d'éducation aux adultes, les programmes suivis dans des écoles bilingues, les programmes suivis dans une langue des signes, etc.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question 16, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- La question 16 s'adresse aux personnes dans les logements situés au Québec.
- Veuillez répondre pour les enfants qui fréquentent actuellement l'école ou pour toute personne ayant déjà fréquenté l'école. Indiquez « Non » à ces questions pour les enfants qui n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école.

Des informations sur la scolarité primaire et secondaire ont été fournies aux questions 15 et 17 portant sur le [nombre d'années d'études au primaire ou au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, notamment sur les définitions, concepts et classifications, les questions dont elles sont dérivées et la qualité des données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021](#).

## Nombre d'années d'études au primaire ou au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada

### Définition

**Nombre d'années d'études au primaire et au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada** désigne le nombre d'années d'études au primaire et au secondaire dans un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française pour les résidents du Canada hors Québec ou le nombre d'années d'études au primaire et au secondaire dans une école de langue anglaise pour les résidents du Québec.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021

## Population

Population totale

## Numéro(s) de question

Variable directe : question 15 pour les résidents du Canada hors Québec et question 17 pour les résidents du Québec.

## Réponses

Nombre d'années

## Remarques

Pour la première fois, en 2021, cinq questions sur la langue d'instruction ont été posées dans les questionnaires abrégé et détaillé du recensement. Le principal objectif de cet ajout était d'obtenir le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en fonction des critères énoncés à l'[article 23](#) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La « langue officielle minoritaire » désigne l'anglais au Québec et le français au Canada hors Québec.

Les renseignements recueillis à l'aide des nouvelles questions seront utilisés en combinaison avec d'autres renseignements existants du recensement, comme la première langue apprise et encore comprise (ci-après la « [langue maternelle](#) »), les liens familiaux entre les personnes vivant dans le même ménage et le lieu de résidence, afin d'obtenir le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

La question sur le nombre d'années d'études au primaire et au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada était posée en deux parties : on a demandé aux résidents des territoires et des provinces, à l'exception du Québec, qui ont déclaré avoir fait des études primaires ou secondaires dans un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada, le nombre d'années de scolarité primaire et secondaire en français (question 15). On a demandé aux résidents du Québec qui ont déclaré avoir fait des études primaires ou secondaires dans une école de langue anglaise au Canada le nombre d'années de scolarité primaire et secondaire en anglais (question 17).

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question 15, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- La question 15 s'adresse aux personnes dans les logements situés à l'extérieur du Québec.
- Veuillez répondre pour les enfants qui fréquentent actuellement l'école ou pour toute personne ayant déjà fréquenté l'école. Indiquez « Non » à ces questions pour les enfants qui n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école.
- Le nombre d'années compris dans les niveaux de scolarité primaire et secondaire varie d'une province à l'autre et d'un programme à l'autre. Par conséquent, veuillez répondre à ces questions en fonction des études que vous avez faites. Inclure la maternelle et l'école intermédiaire dans le niveau primaire s'il y a lieu.
- Dans le cas des personnes ayant fait une année scolaire plus d'une fois, inclure toutes les années.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question 17, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- La question 17 s'adresse aux personnes dans les logements situés au Québec.
- Veuillez répondre pour les enfants qui fréquentent actuellement l'école ou pour toute personne ayant déjà fréquenté l'école. Indiquez « Non » à ces questions pour les enfants qui n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, notamment sur les définitions, concepts et classifications, les questions dont elles sont dérivées et la qualité des données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021](#).



## Langue

### Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement à la maison

#### Définition

**Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement à la maison** désigne la ou les langue(s), s'il en est, que la personne parle régulièrement à la maison, autre que la ou les langue(s) qu'elle parle le plus souvent à la maison.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

#### Déclaré en

2021, 2016 et 2011 (données intégrales); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

#### Population

Population totale

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 9a) et b)

#### Réponses

Veuillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

#### Remarques

La question sur la langue parlée à la maison (question 9) a été divisée en deux parties :

a) Quelle(s) langue(s) cette personne parle-t-elle **régulièrement** à la maison?

b) Parmi ces langues, laquelle cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue parlée à la maison : [toutes les langues parlées à la maison](#), la [langue parlée le plus souvent à la maison](#) et les autres langues parlées régulièrement à la maison. Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 9a)) demandait de déclarer toutes les langues parlées régulièrement à la maison. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ni l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles parlent le plus souvent à la maison (question 9b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait à tous les répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils parlent le plus souvent à la maison, puis toutes les autres langues parlées régulièrement à la maison.

En 2021, les données sur les autres langues parlées régulièrement à la maison sont dérivées des questions 9a) et b); avant 2021, il s'agissait d'une variable directe.

Lorsque l'on compare les données du Recensement de 2021 sur la langue parlée à la maison avec celles de 1996 ou des années précédentes, seule la langue parlée le plus souvent à la maison peut être utilisée puisque, avant le Recensement de 2001, il n'y avait pas de question posée quant aux autres langues parlées régulièrement à la maison.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail

### Définition

**Autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail** désigne les langues, s'il en est, que la personne utilise au travail sur une base régulière, autre que la langue ou les langues qu'elle utilise le plus souvent au travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>39</sup> (échantillon de 30 %); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 50a) et b)

### Réponses

Veuillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

---

39. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



## Remarques

La question sur la langue de travail (question 50) a été divisée en deux parties :

- a) Dans cet emploi, quelle(s) langue(s) cette personne utilisait-elle **régulièrement**?
- b) Parmi ces langues, laquelle cette personne utilisait-elle **le plus souvent** dans cet emploi?

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue de travail : [toutes les langues utilisées au travail](#), la [langue utilisée le plus souvent au travail](#) et les autres langues utilisées régulièrement au travail. Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 50a) demandait de déclarer toutes les langues utilisées régulièrement au travail. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ou l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles utilisent le plus souvent au travail (question 50b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait aux répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils utilisent le plus souvent au travail, puis toutes les autres langues utilisées régulièrement au travail.

En 2021, les données sur les autres langues utilisées régulièrement au travail sont dérivées des questions 50a) et b); avant 2021, il s'agissait d'une variable directe.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Connaissance des langues non officielles

### Définition

**Connaissances des langues non officielles** désigne la capacité d'une personne de soutenir une conversation dans une langue autre que le français ou l'anglais. Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, cela comprend les langues que l'enfant apprend à parler à la maison. Le nombre de langues pouvant être déclarées peut varier d'une enquête à l'autre, selon les objectifs visés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Liste des langues non officielles 2021](#)

[Nombre de langues non officielles](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>40</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

---

40. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Numéro(s) de question

Variable directe : Question 22

## Réponses

Veillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.10](#).

## Remarques

Dans le Recensement de la population de 2021, la question sur la connaissance des langues non officielles était la suivante : « Quelle(s) langue(s), **autre(s) que le français ou l'anglais**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation? »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la connaissance des langues non officielles, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez uniquement les langues dans lesquelles la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets.
- Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer avec l'enfant. Il est possible de déclarer deux langues si elles sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre pour communiquer avec l'enfant.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance de langues autres que le français et l'anglais, y compris du langage gestuel, dans les cases de réponse écrite.
- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Connaissance des langues officielles

### Définition

**Connaissance des langues officielles** désigne la capacité d'une personne de soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues, ou dans ni l'une ni l'autre. Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, cela comprend les langues que l'enfant apprend à parler à la maison.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Connaissance des langues officielles](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011 (données intégrales); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 8

**Réponses**

Les catégories de réponses comprenaient un cercle à cocher pour les réponses « Français seulement », « Anglais seulement », « Français et anglais » et « Ni français ni anglais ».

**Remarques**

Dans le Recensement de la population de 2021, la question sur la connaissance des langues officielles était la suivante : « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la connaissance des langues officielles, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Sélectionnez « Français seulement », « Anglais seulement » ou « Français et anglais » uniquement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans l'une ou l'autre de ces langues.
- Les répondants qui sont sourds ou qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

**Demande potentielle de communications et services fédéraux dans la langue officielle minoritaire****Définition**

La demande potentielle de communications et de services fédéraux dans la langue officielle minoritaire est utilisée pour estimer la demande importante potentielle pour la prestation de communications et de services fédéraux dans la langue officielle minoritaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales)

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 9a) et 10

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

La méthode de dérivation pour cette variable est décrite dans le *Règlement modifiant le Règlement sur les langues officielles (Communications avec le public et prestation des services)* (DORS/2019-242, 25 juin 2019), enregistré le 25 juin 2019, conformément à l'article 85 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C., ch. 32 (4<sup>e</sup> suppl.).

La méthode de dérivation considère la première langue apprise et encore comprise (langue maternelle) et les langues parlées à la maison (langue parlée à la maison). Les règles de dérivation attribuent les personnes à la demande potentielle de communications et de services fédéraux dans la langue officielle minoritaire anglaise lorsque le lieu de résidence est le Québec et que la langue maternelle ou les langues parlées à la maison (parlée le plus souvent ou à titre secondaire) comprennent l'anglais comme réponse unique ou en combinaison avec une autre langue. Ces règles aussi attribuent les personnes à la demande potentielle de communications et de services fédéraux dans la langue officielle minoritaire français lorsque leur lieu de résidence est une province hors Québec ou un territoire et que la langue maternelle ou les langues parlées à la maison (parlée le plus souvent ou à titre secondaire) comprennent le français comme réponse unique ou en combinaison avec une autre langue.

Pour plus de renseignements sur les variables sur les langues y compris des renseignements sur leurs classifications, les questions dont elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

**Langue maternelle****Définition**

**Langue maternelle** est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment où les données sont recueillies. Si la personne ne comprend plus la première langue apprise, la langue maternelle est la deuxième langue apprise. Dans le cas d'une personne qui a appris plus d'une langue en même temps dans la petite enfance, la langue maternelle est la langue que cette personne parlait le plus souvent à la maison avant de commencer l'école. Une personne a plus d'une langue maternelle seulement si elle a appris ces langues en même temps et les comprend toujours. Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, la langue maternelle est la langue parlée le plus souvent à cet enfant à la maison. Un enfant qui n'a pas encore appris à parler a plus d'une langue maternelle seulement si ces langues lui sont parlées aussi souvent, afin qu'il les apprenne en même temps.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (données intégrales). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 10

### Réponses

Veuillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

### Remarques

Dans le Recensement de la population de 2021, la question sur la langue maternelle était la suivante : « Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? »

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question sur la langue maternelle précisait ce qui suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la langue maternelle, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez plus d'une langue **seulement** si elles ont été **appprises en même temps** à la maison **avant d'aller à l'école**.
- Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer avec l'enfant. Il est possible de déclarer deux langues si elles sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre pour communiquer avec l'enfant.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée. La connaissance d'autres langues, y compris du langage gestuel, doit être consignée dans la case de réponse écrite sous la catégorie intitulée « Autre langue ».
- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent parler le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Langue parlée le plus souvent à la maison

### Définition

**Langue parlée le plus souvent à la maison** désigne la langue que la personne parle le plus souvent à la maison au moment de la collecte des données. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « parlées le plus souvent à la maison » si les langues sont parlées aussi souvent l'une que l'autre.

Dans le cas d'une personne qui vit seule, la langue parlée le plus souvent à la maison est la langue dans laquelle elle se sent le plus à l'aise. Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, il s'agit de la langue parlée le plus souvent à l'enfant à la maison. Lorsque plus d'une langue est parlée à l'enfant, la langue parlée le plus souvent à la maison est celle qui l'est effectivement le plus souvent. Si plus d'une langue est parlées de manière égale à l'enfant ces langues sont incluses ici.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011 (données intégrales); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 9b)

### Réponses

Veuillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

### Remarques

La question sur la langue parlée à la maison (question 9) a été divisée en deux parties :

- Quelle(s) langue(s) cette personne parle-t-elle **régulièrement** à la maison?
- Parmi ces langues, laquelle cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

La variable « Langue parlée le plus souvent à la maison » est une variable directe de la question 9b).

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question 9b) précisait ce qui suit :  
« Indiquez plus d'une langue **seulement** si elles sont **parlées aussi souvent l'une que l'autre** à la maison. »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison (question 9b)), en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison. Indiquez plus d'une langue uniquement si toutes ces langues sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre.
- Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer avec l'enfant. Il est possible de déclarer deux langues si elles sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre pour communiquer avec l'enfant.
- Les personnes qui vivent seules doivent indiquer la langue dans laquelle elles se sentent le plus à l'aise.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée. La connaissance d'autres langues, y compris du langage gestuel, doit être consignée dans la case de réponse écrite intitulée « Autre langue ».
- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent parler le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.
- N'indiquez pas la langue que cette personne utilise uniquement au travail, même si cette personne travaille de la maison (par exemple, en raison de la pandémie de **COVID-19**).

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue parlée à la maison : [toutes les langues parlées à la maison](#), la langue parlée le plus souvent à la maison et les [autres langues parlées régulièrement à la maison](#). Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 9a)) demandait de déclarer toutes les langues parlées régulièrement à la maison. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ni l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles parlent le plus souvent à la maison (question 9b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait à tous les répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils parlent le plus souvent à la maison, puis toutes les autres langues parlées régulièrement à la maison.

Lorsque l'on compare les données du Recensement de 2021 sur la langue parlée à la maison avec celles de 1996 ou des années précédentes, seule la langue parlée le plus souvent à la maison peut être utilisée puisque, avant le Recensement de 2001, il n'y avait pas de question posée quant aux autres langues parlées régulièrement à la maison.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Langue utilisée le plus souvent au travail

### Définition

**Langue utilisée le plus souvent au travail** désigne la langue que la personne utilise le plus souvent au travail. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « utilisée le plus souvent au travail » si les langues sont utilisées aussi souvent les unes que les autres.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>41</sup> (échantillon de 30 %); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 50b)

**Réponses**

Veillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

**Remarques**

La question sur la langue de travail (question 50) a été divisée en deux parties :

a) Dans cet emploi, quelle(s) langue(s) cette personne utilisait-elle **régulièrement**?

b) Parmi ces langues, laquelle cette personne utilisait-elle **le plus souvent** dans cet emploi?

La variable « Langue utilisée le plus souvent au travail » est une variable directe de la question 50b).

Dans les questionnaires papier et électronique, une note accompagnant la question 50b) précisait ce qui suit : « Indiquez plus d'une langue **seulement** si elles étaient **utilisées aussi souvent l'une que l'autre** au travail. »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question sur la langue utilisée le plus souvent au travail (question 50b), en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez la langue utilisée le plus souvent au travail. Indiquez plus d'une langue uniquement si toutes ces langues sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre.
- Indiquez la langue utilisée pour parler, lire ou écrire dans le cadre d'un emploi ou d'un projet important.
- N'indiquez pas une langue utilisée uniquement lors des pauses-café, des repas ou d'autres pauses.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée. La connaissance d'autres langues, y compris du langage gestuel, doit être consignée dans la case de réponse écrite intitulée « Autre langue ».

---

41. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent parler le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.
- Si la personne occupait plus d'un emploi, elle doit répondre à la question 50b) pour l'emploi auquel elle a consacré le **plus grand nombre d'heures**.

N'indiquez pas la langue que cette personne parle uniquement à la maison hors du contexte de son travail, même si cette personne travaille de la maison (par exemple, en raison de la pandémie de **COVID-19**).

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue de travail : [toutes les langues utilisées au travail](#), la langue utilisée le plus souvent au travail et les [autres langues utilisées régulièrement au travail](#). Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 50a)) demandait de déclarer toutes les langues utilisées régulièrement au travail. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ni l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles utilisent le plus souvent au travail (question 50b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait aux répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils utilisent le plus souvent au travail, puis toutes les autres langues utilisées régulièrement au travail.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Première langue officielle parlée

### Définition

**Première langue officielle parlée** désigne la première langue officielle (le français ou l'anglais) parlée par cette personne.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Première langue officielle parlée](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011 (données intégrales); 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986 (échantillon de 20 %).

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 8, 9b) et 10

### Réponses

Voici la classification normalisée de la première langue officielle parlée : « Français », « Anglais », « Français et anglais » et « Ni français ni anglais ».

## Remarques

La variable « première langue officielle parlée » est dérivée des questions sur la [connaissance des langues officielles](#) (question 8), la [langue parlée le plus souvent à la maison](#) (question 9b)) et la [langue maternelle](#) (question 10). Veuillez vous référer à la [figure 1 Dérivation de la Première langue officielle parlée](#) pour obtenir des renseignements détaillés sur la méthode de dérivation.

Depuis 1991, cette variable représente la méthode spécifiée dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* pour mesurer la demande relative à l'emploi des langues officielles dans les communications et les services au public. En 2019, les dispositions réglementaires et la mesure de mesure ont été modifiées.

La variable « première langue officielle parlée » sera dérivée de la même manière qu'elle l'a été en 2016 et les années de recensement précédentes. À partir du Recensement de 2021, une variable supplémentaire [Demande potentielle de communications et services fédéraux dans la langue officielle minoritaire](#) est dérivée en fonction des spécifications du règlement modifié.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Toutes les langues parlées à la maison

### Définition

**Toutes les langues parlées à la maison** désigne toutes les langues que la personne parle régulièrement à la maison au moment de la collecte des données.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

### Déclaré en

2021, 2016 et 2011 (données intégrales); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 9a)

### Réponses

Veuillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

## Remarques

La question sur la langue parlée à la maison (question 9) a été divisée en deux parties :

- a) Quelle(s) langue(s) cette personne parle-t-elle **régulièrement** à la maison?
- b) Parmi ces langues, laquelle cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

La variable « Toutes les langues parlées à la maison » est une variable directe de la question 9a).

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question sur les langues parlées régulièrement à la maison (question 9a)), en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez toutes les langues que cette personne parle régulièrement à la maison.
- Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer avec l'enfant. Il est possible de déclarer deux langues si elles sont utilisées aussi souvent l'une que l'autre pour communiquer avec l'enfant.
- Les personnes qui vivent seules doivent indiquer la langue dans laquelle elles se sentent le plus à l'aise.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée. La connaissance d'autres langues, y compris du langage gestuel, doit être consignée dans les cases de réponse écrite sous la catégorie intitulée « Autre(s) langue(s) ».
- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent parler le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.
- N'indiquez pas les langues que cette personne utilise uniquement au travail, même si cette personne travaille de la maison (par exemple, en raison de la pandémie de **COVID-19**).

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue parlée à la maison : toutes les langues parlées à la maison, la [langue parlée le plus souvent à la maison](#) et les [autres langues parlées régulièrement à la maison](#). Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 9a)) demandait de déclarer toutes les langues parlées régulièrement à la maison. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ni l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles parlent le plus souvent à la maison (question 9b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait à tous les répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils parlent le plus souvent à la maison, puis toutes les autres langues parlées régulièrement à la maison.

Lorsque l'on compare les données du Recensement de 2021 sur la langue parlée à la maison avec celles de 1996 ou des années précédentes, seules les données sur la langue parlée le plus souvent à la maison peuvent être utilisées puisque, avant le Recensement de 2001, il n'y avait pas de question posée quant aux autres langues parlées régulièrement à la maison.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).

## Toutes les langues utilisées au travail

### Définition

**Toutes les langues utilisées au travail** désignent toutes les langues que la personne utilise au travail sur une base régulière.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

[Langues 2021 - variante pour les langues inuites](#)

[Liste des langues 2021](#)

[Liste des langues 2021 - réponses totales](#)

[Liste des langues 2021 - variante pour les langues autochtones](#)

[Regroupement de la classification des langues 2021](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>42</sup> (échantillon de 30 %); 2006 et 2001 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 50a)

### Réponses

Veillez vous reporter à la figure [2.4](#), [2.4A](#), [2.4B](#), [2.4C](#), [2.4D](#), [2.4E](#), [2.4F](#), [2.4G](#), [2.4H](#), [2.4I](#), [2.4J](#) et [2.4K](#) pour consulter la liste détaillée des langues diffusées dans le Recensement de 2021. Une comparaison des langues diffusées dans le cadre des recensements de 2021, de 2016 et de 2011 est disponible à l'[annexe 2.2](#).

### Remarques

La question sur la langue de travail (question 50) a été divisée en deux parties :

- Dans cet emploi, quelle(s) langue(s) cette personne utilisait-elle **régulièrement**?
- Parmi ces langues, laquelle cette personne utilisait-elle **le plus souvent** dans cet emploi?

« Toutes les langues utilisées au travail » est une variable directe de la question 50a) du questionnaire du recensement.

---

42. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question sur les langues utilisées régulièrement au travail (question 50a)), en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique :

- Indiquez toutes les langues que cette personne a utilisées régulièrement au travail.
- Indiquez les langues utilisées pour parler, lire ou écrire dans le cadre d'un emploi ou d'un projet important.
- N'indiquez pas les langues utilisées uniquement lors des pauses-café, des repas ou d'autres pauses.
- Les répondants qui sont sourds ou les répondants qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée. La connaissance d'autres langues, y compris du langage gestuel, doit être consignée dans les cases de réponse écrite sous la catégorie intitulée « Autre(s) langue(s) ».
- Soyez précis lorsque vous inscrivez d'autres langues. Par exemple, les personnes qui déclarent parler le chinois devraient plutôt indiquer la langue chinoise précise : cantonais, mandarin, hakka, minnan, mindong, wu, puxian, xiang, gan, huizhou, jinyu, dungan, minbei ou minzhong.
- Si la personne occupait plus d'un emploi, elle doit répondre à la question 50a) pour l'emploi auquel elle a consacré le **plus grand nombre d'heures**.
- N'indiquez pas les langues que cette personne parle uniquement à la maison hors du contexte de son travail, même si cette personne travaille de la maison (par exemple, en raison de la pandémie de **COVID-19**).

Depuis 2001, le recensement mesure trois concepts de langue de travail : toutes les langues utilisées au travail, la [langue utilisée le plus souvent au travail](#) et les [autres langues utilisées régulièrement au travail](#). Bien que les concepts eux-mêmes demeurent intacts, la façon dont la question est posée et le processus d'obtention des variables ont changé pour le Recensement de 2021.

En 2021, la première partie de la question (question 50a)) demandait de déclarer toutes les langues utilisées régulièrement au travail. Les personnes qui n'ont pas indiqué le français seulement ni l'anglais seulement ont été invitées à préciser la langue qu'elles utilisent le plus souvent au travail (question 50b)). Cette question diffère de celle posée dans le Recensement de 2016, qui demandait aux répondants de déclarer d'abord la langue qu'ils utilisent le plus souvent au travail, puis toutes les autres langues utilisées régulièrement au travail.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives à la langue, notamment des renseignements sur leur classification, les questions à partir desquelles elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021](#).



## Logement

### Besoins impérieux en matière de logement

#### Définition

**Besoins impérieux en matière de logement** indique si un ménage privé vit dans un logement qui ne rencontre pas le seuil d'au moins l'un des indicateurs de qualité, d'abordabilité ou de taille du logement, et s'il devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable dans sa collectivité (atteint les trois seuils des indicateurs de logement).

Les seuils des indicateurs de logement sont définis de la manière suivante :

Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.

Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres suffit pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, d'après les exigences de la Norme nationale d'occupation (NNO), conçue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des représentants provinciaux et territoriaux.

Seuls les ménages privés, non agricoles, hors réserve et propriétaires ou locataires qui ont un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont pris en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement ».

Les ménages non familiaux dont au moins l'un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et, par conséquent, que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.

#### Unité(s) statistique(s)

[Ménage privé](#)

#### Classification(s)

[Besoins impérieux en matière de logement](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016<sup>43</sup> (échantillon de 25 %).

#### Population

Ménages privés dans les logements non agricoles

#### Numéro(s) de question

Sans objet

#### Réponses

Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement; Ménages n'ayant pas de besoins impérieux en matière de logement; Sans objet

#### Remarques

Sans objet

---

43. Les données des cycles précédents sont accessibles au moyen de totalisations personnalisées.

## Chambres à coucher

### Définition

**Chambres à coucher** s'entend des pièces d'un logement privé utilisées principalement pour y dormir, même si elles sont maintenant utilisées à d'autres fins, par exemple, en tant que chambre d'ami ou comme salle de télévision. Les pièces qui sont utilisées actuellement comme chambres à coucher sont comptées comme des chambres à coucher, même si elles n'étaient pas conçues à cet effet au départ (tel que les chambres à coucher au sous-sol fini). Les chambres à coucher excluent les pièces conçues à d'autres fins pendant la journée, telles que les salons et les salles à manger, même si elles peuvent être utilisées pour y dormir la nuit. Par définition, les logements privés d'une pièce, tels que les studios, ne comptent aucune chambre à coucher.

### Unité(s) statistique(s)

[Logement privé](#)

### Classification(s)

[Nombre de chambres à coucher](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>44</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Logements privés occupés par des résidents habituels

### Numéro(s) de question

Variable directe : question E3b)

### Réponses

Échelle des valeurs : 0 à 15

### Remarques

Sans objet

## Charges de copropriété

### Définition

Les charges de copropriété (communément appelées des frais de condominium) désignent les frais payés tous les mois pour l'entretien et les divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium).

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage propriétaire](#)

### Classification(s)

Sans objet

---

44. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>45</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

**Population**

Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles faisant partie d'un ensemble de logements en copropriété (condominiums)

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E9e)

**Réponses**

Aucuns; Valeur en dollars

**Remarques**

Bien que la question sur le statut de copropriété soit posée aux ménages propriétaires et aux ménages locataires, la question sur les charges de copropriété (communément appelées des frais de condominium) est posée uniquement aux ménages propriétaires. Les locataires de logements en copropriété (condominiums) n'assument habituellement pas le paiement direct des charges de copropriété.

Voir également les définitions des termes « [statut de copropriété](#) » et « [frais de logement](#) ».

Avant 2016, le terme « charges de copropriété » était désigné par la variable « frais de condominium » dans le *Dictionnaire du recensement*.

## État du logement

**Définition**

**État du logement** fait référence aux besoins de réparation du logement. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts.

**Unité(s) statistique(s)**

[Logement privé](#)

**Classification(s)**

[État du logement](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>46</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1961<sup>47</sup> (échantillon de 20 %).

**Population**

Logements privés occupés par des résidents habituels

---

45. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

46. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

47. En 1961, l'état du logement était déterminé par l'agent recenseur.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E5

**Réponses**

Entretien normal requis; Réparations mineures requises; Réparations majeures requises

**Remarques**

La catégorie « entretien normal requis » comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.

La catégorie « réparations mineures requises » comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures, tels que les logements qui ont des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés; ou des marches, des rampes ou un revêtement extérieur défectueux.

La catégorie « réparations majeures requises » comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse; et les logements qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds.

**Frais de logement****Définition**

**Frais de logement** renvoie au montant total moyen de tous les frais de logements payés chaque mois par les ménages qui sont propriétaires ou locataires de leur logement.

Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés frais de condominium), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. En ce qui concerne les ménages habitant des logements fournis par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements mensuels pour utiliser ou occuper le logement ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>48</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>49</sup> et 1981<sup>50</sup> (échantillon de 20 %).

---

48. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

49. En 1986, on ne faisait pas la distinction entre un logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves. Pour cette raison, les frais de logement n'ont pas été publiés pour les ménages vivant dans les réserves.

50. En 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable. Avant 1981, les frais de logement n'étaient recueillis que pour les ménages locataires.

**Population**

Ménages propriétaires, locataires et ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne, ayant un revenu total du ménage supérieur à zéro, dans des logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions E7a), b) et c), E8a), E9a), c) et e), et E10

**Réponses**

Valeur en dollars

**Remarques**

Avant 2016, le terme « frais de logement » était désigné par la variable « principales dépenses de propriété » pour les ménages propriétaires et par la variable « loyer brut » pour les ménages locataires.

En 2016, le concept « coût d'habitation » a été renommé « frais de logement ».

**Impôt foncier annuel****Définition**

Le montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire lorsqu'il est déclaré séparément des paiements hypothécaires ou de remboursements similaires.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage propriétaire](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>51</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

**Population**

Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E9c)

**Réponses**

Aucun; Valeur en dollars

**Remarques**

Sont comprises les taxes d'améliorations locales même si elles sont facturées séparément.

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

---

51. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires

### Définition

L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) qui est inclus dans le total mensuel des paiements hypothécaires réguliers ou des remboursements similaires pour le logement.

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage propriétaire](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>52</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

### Population

Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles payant une hypothèque

### Numéro(s) de question

Variable directe : question E9b)

### Réponses

Oui; Non

### Remarques

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

## Logement acceptable

### Définition

Le **logement acceptable** indique si un logement est conforme aux trois seuils des indicateurs en matière de logement établis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est-à-dire qu'il est de qualité convenable, de taille convenable et abordable.

Les seuils des indicateurs en matière de logement sont définis comme suit :

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres à coucher suffit pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, selon la Norme nationale d'occupation (NNO), conçue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des représentants provinciaux et territoriaux.

---

52. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Le logement acceptable indique les seuils de conformité au-dessous desquels se trouvent les ménages, le cas échéant. Un logement qui est de qualité convenable, de taille convenable et abordable est considéré comme acceptable.

La détermination des ménages qui se situent au-dessous ou au-dessus des seuils de conformité est fondée sur les indicateurs pour lesquels les ménages individuels peuvent être évalués. Les ménages agricoles et les ménages dans les réserves dont le logement n'est pas conforme au seuil de qualité ou au seuil de taille, ou à ni l'un ni l'autre, sont dénombrés parmi le total des ménages se situant au-dessous des seuils. Les ménages agricoles et les ménages dans les réserves dont le logement est conforme au seuil de qualité et au seuil de taille sont dénombrés parmi le total des ménages au-dessus des seuils de conformité (même s'il n'est pas possible d'évaluer l'abordabilité du logement pour ces ménages). Le logement des ménages agricoles et des ménages dans les réserves ne peut pas être évalué pour en déterminer l'abordabilité, puisque le concept n'est pas applicable.

L'abordabilité du logement est évaluée pour les ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro, dans les logements privés non agricoles et hors réserve.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (échantillon de 25 %)

**Population**

Ménages privés

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Inférieur au seuil d'abordabilité seulement; Inférieur au seuil de taille convenable seulement; Inférieur au seuil de qualité convenable seulement; Inférieur aux seuils d'abordabilité et de taille convenable seulement; Inférieur aux seuils d'abordabilité et de qualité convenable seulement; Inférieur aux seuils de taille et qualité convenables; Inférieur aux seuils d'abordabilité, de taille et de qualité convenables; Acceptable

**Remarques**

Sans objet

**Logement subventionné****Définition**

**Logement subventionné** indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage locataire](#)

**Classification(s)**

[Statut de logement subventionné](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %), et 2011<sup>53</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Ménages locataires dans les logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E8b)

**Réponses**

Oui; Non

**Remarques**

Sans objet

**Loyer mensuel en argent****Définition**

Le loyer en argent payé tous les mois par les ménages locataires.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage locataire](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>54</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages locataires dans les logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E8a)

**Réponses**

Aucun loyer en argent; Valeur en dollars

---

53. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

54. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Remarques**

Sont également compris, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer. Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

**Ménage locataire****Définition**

**Ménage locataire** désigne les ménages privés dont aucun membre n'est propriétaire du logement. Le logement est considéré comme étant loué même si aucun loyer en argent n'est versé.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>55</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>56</sup> et 1981<sup>57</sup> (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages locataires dans les logements privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions E1 et E1b)

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez consulter les entrées « [ménage privé](#) » et « [mode d'occupation](#) » dans le Dictionnaire du recensement.

**Ménage propriétaire****Définition**

**Ménage propriétaire** désigne un ménage privé au sein duquel au moins un des membres du ménage est propriétaire du logement, même s'il est encore en train de le payer.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

---

55. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

56. En 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient tous classés dans la catégorie « Dans une réserve ».

57. Avant 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>58</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>59</sup> et 1981<sup>60</sup> (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages propriétaires dans les logements privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions E1 et E1b)

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez consulter les entrées « [ménage privé](#) » et « [mode d'occupation](#) » dans le Dictionnaire du recensement.

**Ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne****Définition**

Ménages privés habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>61</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986<sup>62</sup> (échantillon de 20 %).

**Population**

Ménages privés habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne

---

58. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

59. En 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient tous classés dans la catégorie « Dans une réserve ».

60. Avant 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

61. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

62. En 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient tous classés dans la catégorie « Dans une réserve ».



**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question E1a)

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Avant 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

Pour en savoir plus, veuillez consulter les entrées « [ménage privé](#) » et « [mode d'occupation](#) » dans le *Dictionnaire du recensement*.

**Mode d'occupation****Définition**

**Mode d'occupation** indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (communément appelé condominium). On considère qu'un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance. On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement même si le logement ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

Pour des raisons historiques et juridiques, l'occupation des logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Par conséquent, une catégorie spéciale « logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne » a été créée dans le cadre du recensement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

[Statut de mode d'occupation de ménage](#)

[Variante de statut de mode d'occupation de ménage](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>63</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>64</sup> et 1981<sup>65</sup> (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages privés

---

63. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

64. En 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient tous classés dans la catégorie « Dans une réserve ».

65. Avant 1986, les logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

**Numéro(s) de question**

Variable directe : questions E1, E1a) et E1b)

**Réponses**

Propriétaire; Locataire; Logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne

**Remarques**

Sans objet

**Paiement annuel pour l'eau et les autres services municipaux****Définition**

Les paiements annuels (12 derniers mois) pour l'eau et les autres services municipaux.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>66</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages privés dans les logements non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E7c)

**Réponses**

Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; Valeur en dollars

**Remarques**

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponses « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

---

66. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Paiement annuel pour l'électricité

### Définition

Les paiements annuels (12 derniers mois) pour l'électricité.

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage privé](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>67</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Ménages privés dans les logements non agricoles

### Numéro(s) de question

Variable directe : question E7a)

### Réponses

Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; Valeur en dollars

### Remarques

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

## Paiement annuel pour les combustibles

### Définition

Les paiements annuels (12 derniers mois) pour l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible.

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage privé](#)

### Classification(s)

Sans objet

---

67. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>68</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages privés dans les logements non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E7b)

**Réponses**

Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; Valeur en dollars

**Remarques**

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponses « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

## Paiement hypothécaire mensuel

**Définition**

Le montant mensuel courant des paiements hypothécaires ou des remboursements similaires effectués pour le logement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage propriétaire](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>69</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

**Population**

Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E9a)

**Réponses**

Aucun; Valeur en dollars

---

68. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

69. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Remarques**

Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels (par exemple, toutes les deux semaines), il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année pour obtenir la somme moyenne versée chaque mois.

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

**Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement****Définition**

Le montant mensuel courant des paiements pour utiliser ou occuper le logement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (échantillon de 25 %)

**Population**

Ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne dans les logements privés non agricoles

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E10

**Réponses**

Utilisé ou occupé sans paiement; Valeur en dollars

**Remarques**

Voir également la définition du terme « [frais de logement](#) ».

**Période de construction****Définition**

**Période de construction** désigne la période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été originellement construit.

Il s'agit de la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.

Pour les propriétés ayant plusieurs structures résidentielles, la période de construction désigne la période au cours de laquelle la structure la plus récente a été complétée.

**Unité(s) statistique(s)**

[Logement privé](#)

**Classification(s)**

[Période de construction](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>70</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Logements privés occupés par des résidents habituels

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E4

**Réponses**

1920 ou avant; 1921 à 1945; 1946 à 1960; 1961 à 1970; 1971 à 1980; 1981 à 1990; 1991 à 1995; 1996 à 2000; 2001 à 2005; 2006 à 2010; 2011 à 2015; 2016 à 2020; 2021<sup>71</sup>

**Remarques**

Il s'agit de la période d'achèvement de la construction, et non de celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Les répondants devaient indiquer, au mieux de leurs connaissances, la période de construction.

**Personnes par pièce****Définition**

**Personnes par pièce** est un indicateur du niveau de surpeuplement dans un logement privé. On l'obtient en divisant le nombre de personnes dans le ménage par le nombre de pièces se trouvant dans le logement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

[Nombre de personnes par pièce](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>72</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Ménages privés

---

70. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

71. Jusqu'au 11 mai 2021.

72. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question E3a)

**Réponses**

Dans les produits normalisés, la classification la plus détaillée est la suivante :

Une personne ou moins par pièce

Plus d'une personne par pièce

Plus d'une personne mais moins que 1,50

1,50 personne ou plus

**Remarques**

La variable « Personnes par pièce » est une mesure du surpeuplement qui considère toutes les [pièces](#) dans un logement privé ainsi que le nombre de membres dans le ménage. Une valeur plus élevée de « personnes par pièce » indique un niveau de surpeuplement plus élevé.

Une autre mesure est la [taille convenable du logement](#), selon la Norme nationale d'occupation (NNO), qui détermine le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage compte tenu de l'âge, du sexe et des liens entre les membres du ménage.

**Pièces****Définition**

**Pièces** s'entend des espaces fermés d'un logement privé qui sont finis et habitables à l'année. Le nombre de pièces d'un logement privé comprend les cuisines, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier et au sous-sol. Le nombre de pièces d'un logement privé ne comprend pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces servant exclusivement à des fins commerciales. Les pièces partiellement divisées sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le répondant les juge distinctes (p. ex., un salon et une salle à manger en forme de L).

**Unité(s) statistique(s)**

[Logement privé](#)

**Classification(s)**

[Nombre de pièces](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>73</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Logements privés occupés par des résidents habituels

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E3a)

---

73. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Échelle des valeurs : 1 à 20

## Remarques

Sans objet

## Présence de paiements hypothécaires

### Définition

**Présence de paiements hypothécaires** indique si un ménage propriétaire fait des paiements hypothécaires ou des remboursements similaires réguliers pour son logement.

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage propriétaire](#)

### Classification(s)

[Statut de présence de paiements hypothécaires](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>74</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles

### Numéro(s) de question

Variable directe : question E9a)

## Réponses

Avec hypothèque; Sans hypothèque

## Remarques

Voir également la définition du terme « [paiement hypothécaire mensuel](#) ».

## Principal soutien du ménage

### Définition

Première personne dans le ménage désignée comme étant quelqu'un qui effectue le paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour le logement.

Dans le cas d'un ménage où deux personnes ou plus sont inscrites comme soutiens du ménage, la première personne inscrite est choisie comme le principal soutien du ménage.

---

74. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



L'ordre des personnes dans un ménage est déterminé par l'ordre dans lequel le répondant inscrit les personnes dans le questionnaire. En général, une personne adulte est inscrite en premier et est suivie, s'il y a lieu, de son époux ou épouse ou de son ou sa partenaire en union libre et de leurs enfants. L'ordre ne correspond pas nécessairement à la proportion des paiements du ménage effectués par la personne.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>75</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question 58

**Réponses**

La personne n'est pas le principal soutien du ménage; La personne est le principal soutien du ménage

**Remarques**

Voir également la définition du terme « [soutien du ménage](#) ».

## Rapport des frais de logement au revenu

**Définition**

**Rapport des frais de logement au revenu** désigne la proportion du revenu total moyen du ménage qui est dépensée pour couvrir les frais de logement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

[Rapport de frais de logement au revenu](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>76</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

---

75. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

76. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Population

Ménages propriétaires, locataires et ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne, ayant un revenu total du ménage supérieur à zéro, dans des logements privés non agricoles

## Numéro(s) de question

Variable dérivée : E7a), b) et c), E8a), E9a), c) et e) et E10

## Réponses

Dans les produits normalisés, la classification la plus détaillée est la suivante :

Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement

Moins de 15 %

15 % à moins de 30 %

30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement

30 % à moins de 50 %

50 % ou plus

50 % à moins de 100 %

## Remarques

On calcule le rapport des frais de logement au revenu en divisant les frais de logement mensuels moyens par le revenu mensuel total moyen du ménage, puis en multipliant le résultat par 100.

Avant 2011, le terme « rapport des frais de logement au revenu » était désigné par la variable « principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage ».

Pour en savoir plus sur le revenu total du ménage, se reporter au terme « [revenu total](#) ».

Voir également les remarques relatives au terme « [frais de logement](#) ».

## Soutien du ménage

### Définition

Personne faisant partie du ménage qui est responsable de payer le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité ou les autres services ou services publics. Lorsque plus d'une personne est responsable des paiements pour le logement, il est possible d'identifier plus d'un soutien du ménage. Toutefois, si personne dans le ménage n'est identifié comme étant la personne qui effectue ces paiements, la personne repère est désignée par défaut.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>77</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>78</sup> et 1981<sup>78</sup> (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 58

**Réponses**

La personne n'est pas un soutien du ménage; La personne est un soutien du ménage

**Remarques**

Pour qu'une personne désignée comme responsable des paiements du ménage soit considérée comme un soutien du ménage, elle doit être âgée de 15 ans ou plus et avoir un lien avec la Personne 1 autre qu'employé ou employée (ou autre que membre de la famille de recensement de l'employé ou l'employée).

Voir également la définition du terme « [principal soutien du ménage](#) ».

**Statut de copropriété****Définition**

**Statut de copropriété** indique si le logement privé fait partie d'un ensemble de logements en copropriété (communément appelé condominium). Une copropriété est un complexe résidentiel dans lequel les logements sont détenus en propriété individuelle, mais le terrain et les éléments communs sont détenus en propriété conjointe.

**Unité(s) statistique(s)**

[Logement privé](#)

**Classification(s)**

[Statut de copropriété](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>79</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986<sup>80</sup> et 1981 (échantillon de 20 %).

**Population**

Ménages privés

---

77. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

78. En 1981 et en 1986, une seule personne pouvait être dénombrée comme soutien du ménage. Depuis 1991, plus d'une personne peut être identifiée comme étant responsable des paiements pour le logement. Les comparaisons avec les recensements de 1981 et de 1986 peuvent être effectuées avec la variable « principal soutien du ménage » de 1991 à 2016.

79. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

80. En 1986, le statut de copropriété n'a pas été recueilli pour les logements situés dans les réserves.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E2

**Réponses**

Oui; Non

**Remarques**

De 1981 à 2006, le terme « statut de copropriété » était désigné par la variable « mode d'occupation – condominium (copropriété divise) » dans le *Dictionnaire du recensement*. En 2011, le terme « statut de copropriété » était désigné par la variable « statut de condominium (copropriété divise) » dans le *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*.

**Taille convenable du logement****Définition**

**Taille convenable du logement** indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. Un ménage est considéré comme vivant dans des locaux de taille convenable si le logement compte suffisamment de chambres à coucher, comme prescrit par la NNO.

Nombre de [chambres à coucher](#) requis pour un ménage compte tenu de l'âge, du sexe et des liens entre les membres du ménage. Une autre variable, « Personnes par pièce », prend en considération toutes les pièces dans un logement privé et le nombre de membres dans le ménage.

La variable « Taille convenable du logement » et la Norme nationale d'occupation (NNO) sur laquelle elle se fonde ont été élaborées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à l'issue de consultations auprès d'organismes provinciaux de l'habitation.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

**Classification(s)**

[Taille convenable du logement](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %), et 2011<sup>81</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 2, 4, 5, 6, 7 et E3b)

**Réponses**

Dans les produits normalisés, la classification la plus détaillée est la suivante :

---

81. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Logement de taille convenable

Logement de taille insuffisante

Manque une chambre à coucher

Manque deux chambres à coucher

Manque trois chambres à coucher ou plus

### Remarques

La NNO établit le nombre de chambres à coucher dont un ménage a besoin ainsi :

- Il y a un maximum de deux personnes par chambre à coucher;
- Les membres du ménage, peu importe leur âge, qui vivent en tant que couple marié ou en union libre partagent une chambre à coucher avec leur époux, leur épouse ou leur partenaire en union libre;
- Les parents dans une famille monoparentale, peu importe leur âge, ont une chambre à coucher distincte;
- Les membres du ménage âgés de 18 ans ou plus ont une chambre à coucher distincte, à l'exception de ceux qui vivent en tant que couple marié ou en union libre;
- Les membres du ménage âgés de moins de 18 ans de même sexe partagent une chambre à coucher, à l'exception des parents dans une famille monoparentale et de ceux qui vivent en tant que couple marié ou en union libre;
- Les membres du ménage âgés de moins de 5 ans de sexe opposé partagent une chambre à coucher si cette situation diminue le nombre de chambres à coucher requises. Cette situation se produit uniquement dans les ménages qui comportent un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe masculin et un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe féminin, et où au moins une personne de sexe féminin et une personne de sexe masculin ont moins de 5 ans.

Une exception à ce qui précède est un ménage composé d'une personne vivant seule. Un tel ménage n'a pas besoin de chambre à coucher (c'est-à-dire que la personne peut vivre dans un studio et être considérée comme vivant dans des locaux de taille convenable).

Voir également la définition du terme « [personnes par pièce](#) ».

## Valeur (estimée par le propriétaire)

### Définition

**Valeur (estimé par le propriétaire)** désigne le montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait ses biens.

Dans le contexte des logements, valeur du logement entier, dont celle du terrain et de toute autre construction, comme un garage, sur la propriété. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que des logements résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage.

### Unité(s) statistique(s)

[Logement privé](#)

### Classification(s)

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>82</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Logements privés non agricoles occupés par le propriétaire

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question E9d)

**Réponses**

Valeur en dollars

**Remarques**

Depuis le Recensement de 1986, la variable « valeur du logement » ne s'applique qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans une réserve. Cette approche va de pair avec les modifications apportées cette année-là à la classification des logements dans une réserve selon le mode d'occupation. Voir également la définition du terme « [mode d'occupation](#) ».

---

82. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Mobilité et migration

### Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans, de la région géographique

#### Définition

Les **composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans** désignent les entrants et les sortants pour un niveau géographique précisé compte tenu d'une période de cinq ans.

Pour les composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans, les entrants comprennent les personnes qui ne demeuraient pas dans la région géographique précisée cinq ans avant la date de référence, mais qui y demeuraient à la date de référence.

Pour les composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans, les sortants comprennent les personnes qui demeuraient dans la région géographique précisée cinq ans avant la date de référence, mais qui n'y demeuraient plus à la date de référence.

**Région géographique** désigne chacune des régions précisément délimitées en fonction de concepts bien définis et qui, ensemble, représentent la totalité des terres du Canada. Les enclaves territoriales du Canada à l'étranger n'y sont pas comprises.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Migration de sortie, fondée sur une période de cinq ans](#)

[Migration d'entrée, fondée sur une période de cinq ans](#)

[Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>83</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

#### Population

Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 32

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

Sans objet

---

83. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an, de la région géographique

### Définition

Les **composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an** désignent les entrants et les sortants pour un niveau géographique précisé compte tenu d'une période d'un an.

Pour les composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an, les entrants comprennent les personnes qui ne demeuraient pas dans la région géographique précisée un an avant la date de référence, mais qui y demeuraient à la date de référence.

Pour les composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an, les sortants comprennent les personnes qui demeuraient dans la région géographique précisée un an avant la date de référence, mais qui n'y demeuraient plus à la date de référence.

**Région géographique** désigne chacune des régions précisément délimitées en fonction de concepts bien définis et qui, ensemble, représentent la totalité des terres du Canada. Les enclaves territoriales du Canada à l'étranger n'y sont pas comprises.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Migration de sortie, fondée sur une période d'un an](#)

[Migration d'entrée, fondée sur une période d'un an](#)

[Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>84</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Population âgée de 1 an et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 31

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

---

84. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



## Lieu de résidence cinq ans auparavant

### Définition

**Lieu de résidence cinq ans auparavant** réfère au lieu habituel de résidence de la personne, soit cinq ans avant la date de référence.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

[Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>85</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 32

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Lieu de résidence un an auparavant

### Définition

**Lieu de résidence un an auparavant** réfère au lieu habituel de résidence de la personne, soit un an avant la date de référence.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

[Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)

---

85. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>86</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question 31

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Mobilité, fondée sur une période de cinq ans****Définition**

**Mobilité, fondée sur une période de cinq ans** désigne le statut d'une personne tel que déterminé par le lien entre le domicile de résidence le jour de référence et son domicile à la même date, cinq ans plus tôt.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Mobilité, fondée sur une période de cinq ans](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>87</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question 32

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

---

86. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

87. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Mobilité, fondée sur une période d'un an

### Définition

**Mobilité, fondée sur une période d'un an** désigne le statut d'une personne tel que déterminé par le lien entre le domicile de résidence le jour de référence et son domicile à la même date, un an plus tôt.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Mobilité, fondée sur une période d'un an](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>88</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 31

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

---

88. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



## Navettage

### Destination du navettage

#### Définition

**Destination du navettage** indique si une personne effectue ou non le déplacement jusqu'à une autre municipalité (c'est-à-dire subdivision de recensement), une autre division de recensement ou une autre province ou territoire. Le navettage désigne le déplacement d'une personne vers son lieu de travail habituel.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

#### Classification(s)

[Destination du navettage](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>89</sup> (échantillon de 30 %).

#### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 51

#### Réponses

Navettage à l'intérieur de la subdivision de recensement (SDR) de résidence

Navettage jusqu'à une subdivision de recensement (SDR) différente à l'intérieur de la division de recensement (DR) de résidence

Navettage jusqu'à une subdivision de recensement (SDR) et une division de recensement (DR) différentes à l'intérieur de la province ou du territoire de résidence

Navettage jusqu'à une province ou un territoire différent

#### Remarques

La comparaison entre le lieu de résidence et le lieu de travail peut également se faire en utilisant d'autres unités géographiques.

---

89. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Distance (ligne droite) du domicile au travail

### Définition

**Distance (ligne droite) du domicile au travail** désigne la distance en ligne droite, en kilomètres, entre le domicile d'une personne et son lieu habituel de travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>90</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 51

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Les emplacements du lieu de travail sont codés à un point géographique. Le point géographique en question est un point représentatif de côté d'îlot, d'îlot de diffusion, d'aire de diffusion ou de subdivision de recensement. La distance du domicile au travail est calculée en ligne droite du point représentatif de l'îlot résidentiel au point représentatif de l'emplacement du lieu de travail. Dans la plupart des cas, ce calcul sous-estime la distance de navettage parce que les travailleurs empruntent rarement un trajet qui réduit la distance parcourue (p. ex. un trajet en ligne droite) entre leur résidence et leur lieu de travail.

L'emplacement du lieu de travail des personnes travaillant à l'extérieur des régions couvertes par des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement, est, dans la majorité des cas, codé selon un côté d'îlot ou un îlot de diffusion, en fonction des renseignements détaillés d'adresses fournis par les répondants. Cependant, certains cas dans ces régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement ont été codés soit 1) à un « îlot de quartier d'affaires » spécifique dans la subdivision de recensement de travail, soit 2) à un seul point représentatif dans le plus grand îlot de diffusion dans la subdivision

---

90. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

de recensement de travail. Ces deux méthodes de codage peuvent avoir une incidence sur la distance calculée entre le domicile et le lieu de travail pour certaines régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement, en particulier pour le groupe d'enregistrements où le plus grand flot de diffusion a été utilisé.

## Durée du navettage

### Définition

**Durée du navettage** désigne la durée habituelle du déplacement, en nombre de minutes, d'une personne et son lieu de travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Durée du navettage](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>91</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 53b)

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

---

91. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Emplacement du lieu de travail

### Définition

**Emplacement du lieu de travail** réfère à l'emplacement géographique du lieu de travail de la personne pour celle qui a un lieu habituel de travail ou qui travaille à domicile.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>92</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou qui travaillent à domicile.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 51

### Réponses

Pour les personnes qui ont déclaré travailler « À domicile (y compris à la ferme) » ou « À l'adresse précisée ci-dessous » (lieu habituel de travail), le numéro et la rue, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail ont été utilisés pour attribuer des codes géographiques déterminant l'emplacement du lieu de travail.

Les codes géographiques de l'emplacement du lieu de travail sont attribués à chaque enregistrement qui comporte un lieu habituel de travail, à partir du niveau hiérarchique le plus élevé, soit la province ou le territoire, jusqu'au niveau hiérarchique de l'îlot de diffusion. La hiérarchie des régions géographiques normalisées est présentée dans la section relative à la géographie.

Les données relatives à l'emplacement du lieu de travail sont généralement diffusées à l'échelle de la province ou du territoire, de la région métropolitaine de recensement, de l'agglomération de recensement, de la division de recensement et de la subdivision de recensement. Elles peuvent toutefois être produites sur demande pour d'autres niveaux géographiques, dont le secteur de recensement et l'aire de diffusion. Les points représentatifs

---

92. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



des emplacements du lieu de travail agrégés peuvent servir de base approximative dans le cas de régions non normalisées ou de secteurs demandés personnalisés, telles des zones de circulation.

Pour les répondants qui ont déclaré travailler à domicile, l'emplacement géographique du lieu de résidence est aussi l'emplacement géographique du lieu de travail.

### Remarques

Les données sur les personnes travaillant dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement correspondent à un point représentatif pour un côté d'îlot, un îlot de diffusion ou une aire de diffusion.

Les données sur les personnes travaillant à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement correspondent à un point représentatif pour une subdivision de recensement, une aire de diffusion, un îlot de diffusion ou un côté d'îlot. Par conséquent, en raison d'une combinaison de codes possibles, la subdivision de recensement est la plus petite région géographique ayant une bonne qualité de données disponibles pour ces régions.

## Heure d'arrivée au travail

### Définition

**Heure d'arrivée au travail** désigne l'heure de la journée à laquelle une personne arrive habituellement à son lieu de travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Heure d'arrivée au travail](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>93</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 53a) et 53b)

---

93. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Sans objet

## Remarques

Deux variables ont été dérivées : PWARRIVE et PWARRIVENUM.

PWARRIVE a été créée en utilisant un format conventionnel, c.-à-d. 815 pour 8 h 15 du matin et 1315 pour 1 h 15 de l'après-midi.

La variable PWARRIVENUM est formatée de façon à présenter l'heure en nombre de minutes après minuit. Par exemple, minuit serait 0 et les heures d'arrivée subséquentes auraient les valeurs présentées selon le format suivant : 60 pour 1 h du matin et 495 pour 8 h 15 du matin. Cette variable permet de calculer des moyennes et des médianes.

## Heure de départ pour le travail

### Définition

**Heure de départ pour le travail** désigne l'heure à laquelle une personne quitte habituellement pour se rendre au travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Heure de départ pour le travail](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>94</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 53a)

## Réponses

Sans objet

---

94. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

Deux variables ont été dérivées : PWLEAVE et PWLEAVENUM.

PWLEAVE a été créée en utilisant un format conventionnel, c.-à-d. 815 pour 8 h 15 du matin et 1315 pour 1 h 15 de l'après-midi.

La variable PWLEAVENUM est formatée de façon à présenter l'heure en nombre de minutes après minuit. Par exemple, minuit serait 0 et les heures de départ subséquentes auraient les valeurs présentées selon le format suivant : 60 pour 1 h du matin et 495 pour 8 h 15 du matin. Cette variable permet de calculer des moyennes et des médianes.

## Nombre de navetteurs dans le véhicule

### Définition

**Nombre de navetteurs dans le véhicule** désigne le nombre habituel de navetteurs dans la voiture, le camion ou la fourgonnette utilisée pour se rendre au travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Nombre de navetteurs dans le véhicule](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>95</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe et qui ont déclaré se rendre au travail en automobile, en camion ou en fourgonnette en tant que conducteur ou passager.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 52c)

### Réponses

1 travailleur; 2 travailleurs; 3 travailleurs ou plus

### Remarques

Sans objet

---

95. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Plusieurs modes de transport pour la navette

### Définition

**Plusieurs modes de transport pour la navette** désigne tous les moyens de transport utilisés par une personne pour se rendre à son lieu de travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Mode de transport pour la navette](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 52a)

### Réponses

Automobile, camion ou fourgonnette – conducteur

Automobile, camion ou fourgonnette – passager

Autobus

Métro ou métro aérien

Train léger sur rail, tramway ou train de banlieue

Traversier pour passagers

À pied

Bicyclette

Motocyclette, scooter ou mobylette

Autre moyen

### Remarques

Les personnes devaient indiquer tous les modes de transport utilisés habituellement pour se rendre au travail. Si différents modes de transport ont été utilisés à différents moments de l'année, les personnes devaient également les indiquer. La question ne permet pas d'obtenir des données sur les déplacements faits à d'autres fins que pour se rendre au travail.

## Principal mode de transport pour la navette

### Définition

**Principal mode de transport pour la navette** désigne le moyen de transport principal utilisé par une personne pour se rendre à son lieu de travail.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Mode de transport pour la navette](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>96</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont déclaré avoir un lieu habituel de travail ou ne pas avoir d'adresse de travail fixe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 52b)

### Réponses

Automobile, camion ou fourgonnette — conducteur

Automobile, camion ou fourgonnette — passager

Autobus

Métro ou métro aérien

Train léger sur rail, tramway ou train de banlieue

Traversier pour passagers

À pied

Bicyclette

Motocyclette, scooter ou mobylette

Autre moyen

---

96. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Remarques**

Les personnes qui utilisaient plus d'un mode de transport pour la navette devaient indiquer celui qui a servi à la plus grande partie du trajet. En conséquence, la question permet de recueillir des données sur le principal mode de transport pour la navette. Elle ne permet toutefois pas d'obtenir des données sur la variation saisonnière dans le choix du mode de transport, ni sur les déplacements faits à d'autres fins que pour se rendre au travail.

## Peuples autochtones

### Ascendance autochtone

#### Définition

**Ascendance autochtone** indique si la personne a une ascendance liée aux peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et/ou les Inuits. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Le terme « Aboriginal » a été remplacé par « Indigenous » en anglais quand on réfère aux individus qui s'identifient comme les peuples des Premières Nations, les Métis et/ou les Inuits. L'ascendance désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne, un ancêtre étant généralement plus éloigné qu'un grand-parent. Une personne peut avoir plus d'une origine ethnique ou culturelle.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Ascendance autochtone](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>97</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

#### Population

Population dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Variable directe : question 23

#### Réponses

Les renseignements relatifs à l'ascendance autochtone sont recueillis à la question 23, qui porte sur les origines ethniques ou culturelles. Les répondants devaient préciser toutes les origines (ascendances) applicables. Quatre lignes ont été fournies pour des réponses écrites et jusqu'à six origines (ascendances) ont été retenues.

#### Remarques

La question portant sur les origines ethniques ou culturelles figurait dans les questionnaires 2A-L et 2A-R du Recensement de 2021. Les ménages dans les communautés des Premières Nations, dans les régions nordiques et dans les régions éloignées ont été dénombrés à l'aide du questionnaire 2A-R.

Dans les questionnaires 2A-L et 2A-R, la question sur les origines ethniques ou culturelles était la suivante : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? »

De plus, la note ci-dessous a été fournie dans le questionnaire 2A-L ainsi que dans la version électronique du questionnaire 2A-R.

---

97. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Les ancêtres peuvent avoir des origines autochtones, des origines qui réfèrent à différents pays ou d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays.

Pour voir des exemples d'origines ethniques ou culturelles, voir des [Exemples d'origines ethniques ou culturelles](#).

Dans la version papier du questionnaire 2A-R, les instructions et la liste d'exemples fournis étaient différentes.

Les ancêtres peuvent avoir :

- des origines autochtones (p. ex. Premières Nations, métis, cri, cri des plaines, mi'kmaq, Qalipu mi'kmaq, ojibwé, inuit, inuvialuit, mohawk, iroquois [haudenosaunee], innu, montagnais, déné, chipewyan [denesuline], pied-noir, blood [kainai], salish, secwepemc [shuswap], huron [wendat], cherokee), ou
- des origines qui réfèrent à différents pays (p. ex. écossais, chinois, jamaïquain, marocain), ou
- d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays (p. ex. juif, acadien, pendjabi).

Pour voir d'autres exemples d'origines ethniques ou culturelles, voir des [Exemples d'origines ethniques ou culturelles](#).

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur les origines ethniques ou culturelles, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique.

Cette question a trait à l'origine ou aux origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne. À l'exception des Autochtones, la plupart des personnes peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'à leurs premiers ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté, la nationalité ou la langue.

Inscrivez pour **toutes les personnes** l'origine ou les origines ethniques ou culturelles précises de leurs ancêtres.

Pour obtenir des exemples, consultez la liste des origines ethniques ou culturelles. S'il y a lieu, vous pouvez inscrire une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas comprise dans la liste d'exemples.

Dans le cas des personnes ayant une origine **sud-asiatique**, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « indien ». Inscrivez plutôt « Indien de l'Inde » ou une origine sud-asiatique précise, comme « pendjabi » ou « tamoul ».

Dans le cas des personnes d'ascendance **autochtone** de l'Amérique du Nord, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « autochtone » ou « indien ». Inscrivez plutôt « Première Nation », « indien de l'Amérique du Nord », « métis », « inuit » ou une origine précise des Premières Nations, comme « cri » ou « mi'kmaq ».

Dans le cas des personnes d'ascendance **autochtone** de l'**extérieur** de l'Amérique du Nord, inscrivez l'origine ou les origines précises. **N'inscrivez pas** « autochtone », « indigène » ou « indien ». Inscrivez plutôt « autochtone d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud » ou une origine autochtone précise, comme « arawak » ou « maya ».

Les utilisateurs doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).



## Groupe autochtone

### Définition

**Groupe autochtone** indique si la personne est Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuk (Inuit). Une personne peut appartenir à plus d'un de ces trois groupes particuliers. Le paragraphe 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

Les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) comprennent les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Groupe autochtone](#)

[Réponse pour un groupe autochtone](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>98</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 24

### Réponses

Les répondants pouvaient répondre « Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Oui, Métis », « Oui, Inuk (Inuit) » ou « Non, pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) » en cochant le ou les cercles appropriés à la question 24.

### Remarques

La question 24 du Recensement de la population de 2021 était la suivante : « Cette personne est-elle Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit)? »

Une note accompagnant la question précisait que « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut ».

Les instructions supplémentaires suivantes ont été fournies aux répondants dans le texte d'aide :

Répondez à cette question, peu importe si la personne est Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit).

Sélectionnez « Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » et/ou « Oui, Métis » et/ou « Oui, Inuk (Inuit) » pour les personnes qui répondent aux deux conditions suivantes :

- elles ont des ancêtres qui vivaient en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens;
- elles s'identifient à l'un ou plusieurs des trois groupes autochtones énoncés dans le questionnaire : Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis, Inuk (Inuit).

---

98. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Sélectionnez « Non, pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) » pour les personnes qui :

- se considèrent comme des Indiens de l'Inde ou de l'Asie;
- ont des racines ethniques sur le sous-continent indien;
- se considèrent comme étant des Métis en raison de leur double ascendance, mais qui n'ont pas d'ascendance autochtone de l'Amérique du Nord (par exemple, ont des ascendances d'Afrique, des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud).

Cette question fournit des renseignements utilisés par les administrations publiques, y compris les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour mettre sur pied des programmes et des services destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

Les utilisateurs doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Identité autochtone

### Définition

**Identité autochtone** désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Identité autochtone](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>99</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 24, 26 et 27

---

99. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

La variable « identité autochtone » est dérivée de données recueillies dans trois questions : groupe autochtone (question 24), statut d'Indien inscrit ou des traités (question 26) et membre d'une Première Nation ou bande indienne (question 27). À la question 24, les répondants pouvaient répondre « Non, pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) », « Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Oui, Métis » ou « Oui, Inuk (Inuit) » en cochant le ou les cercles appropriés. À la question 26, les répondants pouvaient répondre « Non » ou « Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) ». À la question 27, les répondants pouvaient répondre « Non » ou « Oui, membre d'une Première Nation ou bande indienne ».

## Remarques

L'identité autochtone est une variable dérivée. Pour en savoir plus sur les variables d'entrée de la variable « identité autochtone » au Recensement de la population de 2021, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [groupe autochtone](#) », « [statut d'Indien inscrit ou des traités](#) » et « [membre d'une Première Nation ou bande indienne](#) ».

Les utilisateurs doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits

### Définition

**Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits** indique si une personne est inscrite ou non en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits ou si elle en est la bénéficiaire. Les Inuits ont négocié des revendications territoriales globales avec le gouvernement fédéral. Ces accords traitent d'une vaste gamme d'enjeux, comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage, et la compensation financière.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[L'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %)

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 29

## Réponses

Les répondants pouvaient répondre « Oui » ou « Non » en cochant le cercle approprié à la question 29. Si la personne répondait « Oui », elle devait choisir l'accord sur les revendications territoriales des Inuits en cochant le cercle approprié ou préciser l'accord.

## Remarques

La question 29 du Recensement de la population de 2021 était la suivante : « Cette personne est-elle inscrite en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des **Inuits** ou est-elle bénéficiaire d'un accord sur les revendications territoriales des **Inuits**? »

Les instructions supplémentaires suivantes ont été fournies aux répondants dans le texte d'aide :

Répondez à cette question, peu importe si cette personne est ou non inscrite en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des **Inuits**, ou si elle est ou non bénéficiaire d'une telle entente.

Sélectionnez « Oui » et précisez de quel accord sur les revendications territoriales des **Inuits** il s'agit pour les personnes qui :

- sont inscrites en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des **Inuits**;
- sont bénéficiaires d'un accord sur les revendications territoriales des **Inuits**.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis

### Définition

**Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis** indique si la personne est un membre inscrit ou non d'une organisation métisse ou d'un établissement métis. Cela comprend les organisations qui sont signataires de l'Accord Canada-Nation métisse de 2017 (Métis Nation of Ontario, Manitoba Metis Federation, Métis Nation – Saskatchewan, Métis Nation of Alberta, Métis Nation British Columbia) ainsi que les huit établissements métis de l'Alberta constitués en vertu de la *Metis Settlements Act* en 1990 (Buffalo Lake Metis Settlement, East Prairie Metis Settlement, Elizabeth Metis Settlement, Fishing Lake Metis Settlement, Gift Lake Metis Settlement, Kikino Metis Settlement, Paddle Prairie Metis Settlement, Peavine Metis Settlement).

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %)

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 28

## Réponses

Les répondants pouvaient répondre « Oui » ou « Non » en cochant le cercle approprié à la question 28. Si la personne répondait « Oui », elle devait préciser l'organisation métisse ou l'établissement métis soit en cochant le cercle approprié ou en précisant l'organisation ou l'établissement.

## Remarques

La question 28 du Recensement de la population de 2021 était la suivante : « Cette personne est-elle un membre inscrit d'une organisation métisse ou d'un établissement métis? Si « Oui », quelle organisation métisse ou établissement métis? »

Une note accompagnant la question précisait ceci : Cochez « x » l'un des signataires de l'Accord Canada-Nation métisse ou précisez l'organisation métisse ou l'établissement métis (par exemple, Kikino Metis Settlement).

Les instructions supplémentaires suivantes ont été fournies aux répondants dans le texte d'aide :

Répondez à cette question, peu importe si la personne est membre inscrit d'une organisation métisse ou d'un établissement métis.

Sélectionnez « Oui, membre inscrit d'une organisation métisse ou d'un établissement métis » pour les personnes qui sont membres inscrits de la :

- Métis Nation of Ontario;
- Manitoba Metis Federation;
- Métis Nation — Saskatchewan;
- Métis Nation of Alberta;
- Métis Nation British Columbia,

ou

Sélectionnez « Oui, membre inscrit d'une organisation métisse ou d'un établissement métis » et précisez une organisation métisse locale, régionale, provinciale, territoriale ou nationale ou un établissement métis dans la case pour question écrite.

L'Accord Canada-Nation métisse a été établi afin de favoriser une relation de gouvernement à gouvernement entre la Nation métisse et le Canada. Les signataires de l'Accord Canada-Nation métisse comprennent : la Métis Nation of Ontario, la Manitoba Metis Federation, la Métis Nation — Saskatchewan, la Métis Nation of Alberta et la Métis Nation British Columbia.

Il y a huit établissements métis dans le nord de l'Alberta : Buffalo Lake, East Prairie, Elizabeth, Fishing Lake, Gift Lake, Kikino, Paddle Prairie et Peavine. La *Metis Settlements Act* de 1990 en Alberta a édicté les transferts juridiques des titres fonciers aux Métis et la légalité du Metis Settlements General Council, ainsi que des associations des huit établissements.

Sélectionnez « Non » pour les personnes qui :

- se considèrent Métis en raison de leur double ascendance, mais qui n'ont pas d'ascendance autochtone de l'Amérique du Nord (par exemple, ont des ascendances d'Afrique, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud).

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Membre d'une Première Nation ou bande indienne

### Définition

**Membre d'une Première Nation ou bande indienne** indique si la personne est membre ou non d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Historiquement, la *Loi sur les Indiens* définit une bande comme étant un groupe de membres des Premières Nations à l'usage et au profit desquels des terres ont été mises de côté; à l'usage et au profit desquels l'État détient des sommes d'argent; ou que l'on a déclaré être une bande pour l'application de ladite loi. De nombreuses bandes ont décidé de s'appeler Première Nation et ont modifié leur nom en conséquence. Après l'amendement de la *Loi sur les Indiens* du Canada en 1985 (projet de loi C-31), plusieurs Premières Nations ont exercé leur droit à établir leur propre code d'appartenance, en vertu duquel il n'était plus toujours nécessaire pour un membre d'être Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*. De plus, certaines Premières Nations ont négocié des ententes d'autonomie gouvernementale et ne sont plus assujetties à la *Loi sur les Indiens*.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>100</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 27

### Réponses

Les répondants pouvaient répondre « Oui, membre d'une Première Nation ou bande indienne » ou « Non » en cochant le cercle approprié à la question 27. Si la personne répondait « Oui, membre d'une Première Nation ou bande indienne », elle devait préciser le nom de la Première Nation ou bande indienne.

### Remarques

La question 27 du Recensement de la population de 2021 était la suivante : « Cette personne est-elle membre d'une Première Nation ou bande indienne? »

On pouvait y trouver la note suivante : Si « Oui », de quelle Première Nation ou bande indienne? Par exemple, Atikamekw de Manawan, Première Nation de Sturgeon Lake, bande indienne Soowahlie.

Les instructions supplémentaires suivantes ont été fournies aux répondants dans le texte d'aide :

Répondez à cette question, peu importe si cette personne est ou non membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

---

100. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Sélectionnez « Oui, membre d'une Première Nation ou bande indienne » pour les personnes qui :

- sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne pour laquelle des terres ont été réservées ou dont de l'argent est détenu par la Couronne;
- sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne selon la définition de la bande elle-même ou en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- sont citoyens d'une Première Nation autonome.

Les personnes doivent indiquer leur appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne et non leur appartenance à une tribu (par exemple, « Chemawawin Cree Nation » au lieu de « Cri »).

Les utilisateurs doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

De plus, les chiffres relatifs à des Premières Nations et à des bandes indiennes précises reflètent les réponses autodéclarées à la question du recensement et ils peuvent différer des dossiers administratifs détenus par les Premières Nations et les bandes indiennes.

Par conséquent, les utilisateurs des données détaillées du Recensement de 2021 sur l'appartenance à une Première Nation ou bande indienne doivent prendre note que ces données ne doivent pas être utilisées comme chiffres officiels des Premières Nations et des bandes indiennes au Canada. Les utilisateurs doivent consulter chaque Première Nation ou bande indienne pour obtenir des chiffres sur les membres. Pour en savoir plus sur les Premières Nations et les bandes indiennes au Canada, consultez la page [Profils des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada](#).

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat

### Définition

**Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat** indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une subdivision de recensement (SDR) se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

Inuit Nunangat est la patrie des Inuits du Canada. Elle comprend les communautés incluses dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (la côte nord du Labrador), Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Ensemble, ces régions englobent le territoire traditionnellement habité par les Inuits au Canada.

Hors Inuit Nunangat comprend toutes les SDR du Canada non situées dans l'une des quatre régions inuites de l'Inuit Nunangat.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#)

### Déclaré en

Sans objet

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

**Résidence dans une réserve ou hors réserve****Définition**

**Résidence dans une réserve ou hors réserve** indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une subdivision de recensement (SDR) définie comme étant « dans une réserve » ou « hors réserve ».

« Réserve » comprend huit genres de SDR légalement affiliées aux Premières Nations ou bandes indiennes, c'est-à-dire réserve indienne (IRI), établissement indien (S-É) (sauf les deux établissements indiens de Champagne Landing 10 et Kloo Lake du Yukon), Indian government district (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux Naskapis (TK), Nisga'a land (NL), Tsawwassen Lands (TWL) et Tla'amin Lands (TAL).

« Hors réserve » comprend toutes les SDR du Canada non définies comme étant « dans une réserve ».

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Résidence dans une réserve ou hors réserve 2021](#)

**Déclaré en**

Sans objet

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet



## Remarques

La définition de la résidence dans une réserve inclut certaines subdivisions de recensement pour lesquelles une Première Nation a signé un traité moderne ou un accord sur l'autonomie gouvernementale qui lui confère la propriété des terres.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Statut d'Indien inscrit ou des traités

### Définition

**Statut d'Indien inscrit ou des traités** se rapporte aux personnes qui sont ou ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités. Le terme Indien inscrit désigne les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Statut d'Indien inscrit ou des traités](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>101</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996 et 1991 (échantillon de 20 %).

### Population

Population dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 26

### Réponses

Les répondants pouvaient répondre « Non » ou « Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) » en cochant le cercle approprié à la question 26.

### Remarques

La question 26 du Recensement de la population de 2021 était la suivante : « Cette personne est-elle un Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada)? »

Les instructions supplémentaires suivantes ont été fournies aux répondants dans le texte d'aide :

Répondez à cette question, peu importe si cette personne a ou non le statut d'Indien (Indien inscrit ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada).

---

101. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Sélectionnez « Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) » pour les personnes qui :

- sont des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- sont des Indiens des traités, uniquement s'ils sont des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- sont des Indiens inscrits depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* a été modifiée par le projet de loi C-31;
- sont des Indiens inscrits depuis avril 2010, lorsque la *Loi sur les Indiens* a été modifiée par le projet de loi C-3.

Toutes les autres personnes devraient répondre « Non », y compris celles qui ont le droit de s'inscrire en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne se sont pas inscrites.

Les utilisateurs doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

Pour plus de renseignements sur la collecte et la diffusion des données relatives aux Autochtones, incluant les réserves et les établissements partiellement dénombrés, se reporter au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#) et au [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#).

## Population et logements

### Lieu habituel de résidence

#### Définition

**Lieu habituel de résidence au Canada** réfère au logement principal où la personne vit la plupart du temps. Il est utilisé afin d'identifier la personne en tant que membre d'un ménage donné et, le cas échéant, d'une famille (selon la composition du ménage).

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

#### Population

Sans objet

#### Numéro(s) de question

Sans objet

#### Réponses

Sans objet

#### Remarques

Le concept de lieu habituel de résidence est nécessaire pour veiller à ce que les résidents du Canada soient dénombrés une seule fois. L'utilisation de ce concept signifie que le recensement canadien est un recensement *de jure* et non pas un recensement *de facto*. En conséquence, les personnes ont été dénombrées à leur lieu habituel de résidence, peu importe l'endroit où elles se trouvaient le jour de référence, le 11 mai 2021. La méthode *de jure* est utilisée depuis 1871.

Dans ce contexte, « personne » désigne les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus (résidents permanents), les personnes qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile) et les personnes d'un autre pays qui ont un permis de travail ou d'études. Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus. Les résidents étrangers sont exclus.

Une personne est considérée comme un membre du ménage à son lieu habituel de résidence uniquement.

Pour les personnes ayant une seule résidence, cette résidence est leur lieu habituel de résidence.

Pour les personnes sans résidence, leur lieu habituel de résidence est l'endroit où elles vivaient le 11 mai 2021.

Pour les personnes ayant plus d'une résidence au Canada, leur lieu habituel de résidence est l'endroit où elles vivent la plupart du temps, à l'exception des cas suivants :

- La résidence habituelle des conjoints ou des partenaires en union libre qui demeurent ailleurs en raison de leur travail ou de leurs études est la résidence où leur famille vit, s'ils y retournent périodiquement;
- La résidence habituelle des étudiants est celle de leurs parents s'ils retournent vivre avec leurs parents au cours de l'année, même s'ils résident ailleurs pendant leurs études ou leur emploi d'été;

- La résidence habituelle des personnes qui ont vécu dans un logement collectif institutionnel pendant six mois ou plus est le logement collectif institutionnel où elles résident actuellement. Les logements collectifs institutionnels comprennent les établissements correctionnels, les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les hôpitaux de soins de longue durée et les établissements connexes. La résidence habituelle des personnes qui ont vécu dans un logement collectif institutionnel pendant moins de six mois est le logement privé où elles peuvent retourner. Si elles n'ont pas de logement privé où elles peuvent retourner, le logement collectif institutionnel est alors leur lieu habituel de résidence;
- Pour les personnes qui ont passé une période égale à chaque résidence (comme dans les cas de garde partagée), leur lieu habituel de résidence est déterminé par l'endroit où elles vivaient le 11 mai 2021;

Pour les personnes qui ont une résidence au Canada et une résidence à l'extérieur du Canada, leur résidence au Canada est leur lieu habituel de résidence.

Les employés du gouvernement canadien, y compris le personnel des Forces armées canadiennes, qui résident à l'extérieur du Canada pour toute la période de référence ne sont pas visés par la plupart des enquêtes. Le recensement, qui les inclut, établit un lieu géographique pour leur lieu habituel de résidence en utilisant l'adresse qu'ils ont fournie aux fins d'élections ou leur dernière adresse permanente s'ils ne sont pas déjà inclus dans la résidence de leur famille.

## Logement

### Définition

Un logement est défini comme un ensemble de pièces d'habitation. Dans le cadre du recensement, on reconnaît deux genres de logements, soit les logements collectifs et les logements privés. Les premiers sont des logements de nature institutionnelle, communautaire ou commerciale. Les autres désignent un ensemble distinct de pièces d'habitation, auquel on a accès par une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

### Population

Sans objet

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

## Personne

### Définition

**Personne** réfère à l'individu et il s'agit de l'unité d'analyse utilisée pour la plupart des programmes de la statistique sociale.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

Tous les recensements

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Sans objet

## Personne de 15 ans ou plus

### Définition

**Personne de 15 ans ou plus** désigne une personne âgée de 15 ans ou plus.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

Tous les recensements

### Population

Population totale

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

**Remarques**

Sans objet

**Résident institutionnel****Définition**

Un résident institutionnel est une personne qui réside dans un logement collectif institutionnel tel qu'un hôpital, un établissement de soins infirmiers ou une prison. Il peut s'agir d'un pensionnaire d'un établissement de soins ou de détention (p. ex. un patient ou un détenu) ou d'un employé résident et des membres de sa famille vivant avec lui, s'il y a lieu.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021<sup>102</sup>, 2016<sup>102</sup>, 2011<sup>102</sup>, 2006<sup>102</sup>, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971.

**Population**

Population totale

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Lorsque les résidents institutionnels sont exclus, la population peut également être désignée comme la population non institutionnelle. La population non institutionnelle constituait la population de référence pour la plupart des thèmes fondés sur des données-échantillons des recensements de 1981 à 2006. La majorité des données-échantillons des recensements de 1971 et de 1976 étaient fondées sur la population totale, c'est-à-dire que les résidents institutionnels étaient inclus.

Depuis 2011, seules les données du questionnaire abrégé sont recueillies dans le cas de la population vivant dans les logements collectifs. Par conséquent, toute totalisation contenant des données-échantillons ne comprendra pas ces personnes. La population dans les ménages privés est la population de référence pour tous les thèmes fondés sur des données-échantillons de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et des questionnaires détaillés des recensements de 2016 et de 2021.

Les logements collectifs institutionnels comprennent les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers, les établissements qui sont une combinaison d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées, les établissements de soins pour bénéficiaires internes (comme les foyers collectifs pour des personnes ayant une incapacité ou une dépendance), les refuges et les établissements correctionnels ou de détention.

---

102. Depuis 2006, les résidences pour personnes âgées sont classées parmi les logements collectifs non institutionnels. Par conséquent, les résidents institutionnels ne comprennent pas les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées.

## Revenu

### Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)

#### Définition

Cette catégorie a trait aux crédits d'impôt remboursables reçus en vertu du programme d'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) pour la période de référence. Les prestations varient selon la province ou le territoire et visent à fournir un allègement fiscal aux particuliers et aux familles à faible revenu qui font partie de la population active. La catégorie comprend également le supplément pour personnes handicapées de l'ACT pour les personnes admissibles.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021 (données intégrales).

#### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

#### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

#### Remarques

Veillez vous reporter à la section « Remarques » de la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de la variable [autres transferts gouvernementaux](#). Veuillez également consulter la variable [sources de revenu](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Assurance-emploi (AE) – Autres prestations

### Définition

Les prestations de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de compassion, de travail partagé, de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale reçues au cours de l'année de référence, avant les retenues d'impôt sur le revenu.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée

### Réponses

Valeur positive en dollars ou aucun revenu

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations d'assurance-emploi \(AE\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Assurance-emploi (AE) – Prestations régulières

### Définition

Les prestations régulières de chômage reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi au cours de la période de référence, avant les retenues d'impôts sur le revenu.

Pour le Recensement de 2021, cela comprend des améliorations aux prestations d'assurance-emploi en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.



**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations d'assurance-emploi \(AE\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Veillez également consulter [COVID-19 - Prestation d'urgence et de relance économique](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Autres transferts gouvernementaux

**Définition**

Tous les transferts gouvernementaux reçus au cours de la période de référence, autres que ceux des sources suivantes :

- pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- prestations de retraite, d'invalidité et de survivant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux.

Les composantes clés de cette variable sont les prestations d'assistance sociale; les indemnités pour accident du travail; l'Allocation canadienne pour les travailleurs; les crédits pour la taxe sur les produits et les services et pour la taxe de vente harmonisée; les crédits d'impôt provincial remboursables; les suppléments de revenus provinciaux pour les personnes âgées; les autres crédits, prestations et abattements provinciaux; les fonds d'intervention d'urgence du gouvernement; les pensions d'invalidité des anciens combattants; les allocations aux anciens combattants; les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants.

Pour le Recensement de 2021, cela comprend diverses prestations de programmes de protection du revenu des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux (nouvelles prestations et prestations existantes) visant à fournir un soutien financier aux personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour réduire au minimum la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>103</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Cette variable était appelée autre revenu provenant de sources publiques avant le recensement de 2016.

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [prestations d'assistance sociale](#), [indemnités pour accidents du travail](#), [allocation canadienne pour les travailleurs \(ACT\)](#), [crédits pour la taxe sur les produits et les services \(TPS\) et la taxe de vente harmonisée \(TVH\)](#) et [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

---

103. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Composition du revenu

### Définition

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu total agrégé de ce groupe ou de cette région.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>104</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Se reporter à [revenu total](#).

Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

---

104. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Cotisations à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

### Définition

Le montant total en dollars cotisé par une personne à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) au cours de la période de référence. Les particuliers peuvent cotiser à leur CELI jusqu'à un maximum, connu sous le nom de droits de cotisation à un CELI, pour chaque année civile.

Les droits de cotisation à un CELI sont composés :

- du plafond de cotisation au CELI pour l'année civile;
- de tout droit inutilisé de cotisation à un CELI de l'année précédente;
- de tout montant retiré du CELI dans l'année précédente.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers administratifs d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Une personne doit être âgée d'au moins 18 ans pour être en mesure de cotiser à un compte d'épargne libre d'impôt.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Cotisations à des régimes de pension agréés (RPA)

### Définition

Le montant total en dollars versé par un employé à un régime de pension agréé (RPA) au cours de la période de référence. Un régime de pension agréé est un régime de l'employeur enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Un tel régime a pour objet d'offrir aux employés un revenu régulier à leur retraite.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

La part des cotisations des employeurs à des régimes de pension agréés (RPA) est exclue. Les cotisations des employeurs à des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) sont aussi exclues.

Les cotisations à différents types de RPA, comme des régimes de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite hybrides sont incluses.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

### Définition

Les cotisations totales à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) qu'une personne a déduites de son revenu au cours d'une année d'imposition donnée.

Les cotisations admissibles pour déductions comprennent les dépôts à son propre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et à son propre régime de pension agréé collectif (RPAC) ainsi qu'aux régimes enregistrés d'épargne-retraite du conjoint ou partenaire en union libre.

Les particuliers peuvent cotiser à ces régimes jusqu'à un maximum déterminé, notamment le maximum déductible du REER pour chaque année d'imposition. Le maximum déductible du REER est établi à 18 % du revenu d'emploi perçu par le cotisant au cours de l'année précédente jusqu'à un maximum annuel, ajouté au déductible non

utilisé des années précédentes, moins tout facteur d'équivalence associé à un régime de pension agréé (RPA) de l'année précédente et tout autre cotisation à un régime de pension agréé collectif (RPAC) de l'employeur de l'année d'imposition en cours.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Une personne ne peut pas cotiser à son propre REER l'année après avoir atteint l'âge de 71 ans, mais peut encore cotiser à celui de son conjoint ou partenaire en union libre jusqu'à ce que le conjoint ou le partenaire en union libre atteigne l'âge de 71 ans.

Les cotisations au REER sont admissibles aux fins de déductions fiscales pour une année d'imposition donnée à condition que ces cotisations aient été effectuées avant la date limite pour cotiser pour cette année d'imposition. La date limite pour cotiser est habituellement la dernière journée de février de l'année de la soumission du rapport d'impôt.

Les remboursements associés au Régime d'accession à la propriété (RAP) ou au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) ne sont pas inclus.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Cotisations à l'assurance-emploi (AE)

### Définition

Toutes les primes versées par l'employé ou par le travailleur autonome en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi (AE) ou du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au cours de la période de référence. Le montant des primes varie selon l'emploi assurable de l'employé, la province de travail (Québec versus à l'extérieur du Québec) et selon le type d'emploi (employé ou travailleur autonome).

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales)

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Cette variable représente les cotisations nettes; toutes les cotisations excédentaires sont exclues.

Les cotisations versées par les employeurs au programme d'assurance-emploi et au RQAP sont exclues.

Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour verser des cotisations à l'AE au moyen de la paie.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a été mis en œuvre en janvier 2006 pour couvrir les prestations de maternité, de paternité, parental, d'adoption et de soins prodigués avec compassion pour les travailleurs au Québec. La plupart de ces prestations étaient auparavant couvertes par le programme fédéral d'assurance-emploi (AE). La participation au RQAP est obligatoire pour les salariés et les travailleurs autonomes du Québec.

Certains segments de travailleurs autonomes ont le droit de participer à la portion du programme fédéral de l'AE qui offre des prestations spéciales, notamment les prestations pour un congé de maladie, de maternité, parental, d'adoption et de compassion. Contrairement au RQAP, la participation au programme fédéral est volontaire pour les travailleurs autonomes.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données, reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC)****Définition**

Toutes les cotisations versées par un employé ou un travailleur autonome au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC) au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Cette variable représente les cotisations nettes; toutes les cotisations excédentaires sont exclues.

Les cotisations versées par les employeurs au RRQ et au RPC sont exclues.

Seules les personnes âgées de 18 ans et plus et de moins de 70 ans peuvent cotiser au RRQ et au RPC.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants

**Définition**

COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants désigne la somme des diverses améliorations apportées aux programmes existants de prestation du gouvernement fédéral en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Les programmes de transfert du gouvernement ayant été améliorés comprennent la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), l'Allocation canadienne pour enfants, les crédits pour la TPS et la TVH et certains programmes de prestations destinés aux personnes ayant une incapacité.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés



**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#).

Consulter également :

- [Prestations pour enfants](#)
- [Crédits pour la taxe sur les produits et les services \(TPS\) et la taxe de vente harmonisée \(TVH\)](#)
- [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#)
- [Pension de la Sécurité de la vieillesse \(SV\) et Supplément de revenu garanti \(SRG\)](#)

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence (PCU)****Définition**

Paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) reçus pendant la période de référence. Cette prestation visait à fournir un soutien financier aux employés et aux travailleurs autonomes canadiens qui avaient perdu leur emploi ou travaillaient moins d'heures en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

## Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#), qui est elle-même une composante des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

La PCU a versé une somme imposable de 2 000 dollars pour chaque période admissible de 4 semaines jusqu'à un maximum de 7 périodes (ou 500 dollars par semaine pour une période maximale de 28 semaines). La période d'admissibilité aux prestations était du 15 mars 2020 au 26 septembre 2020.

Pour être admissible à la PCU, une personne doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- avait un revenu minimum de 5 000 dollars pour 2019 provenant de l'emploi, du revenu net provenant d'un travail autonome ou de paiements de prestations provinciales liées au congé de maternité ou de congé parental en 2019 ou dans les 12 mois précédant la demande de PCU
- avait un revenu inférieur à 1 000 dollars pendant au moins 14 jours consécutifs au cours de chaque période d'admissibilité de 4 semaines de la PCU
- a subi une perte de revenu attribuable à une des quatre raisons suivantes liées à la COVID-19 :
  - les heures de travail avaient été réduites à cause de la COVID-19;
  - a cessé de travailler à cause de la COVID-19;
  - incapable de travailler à cause de la COVID-19, par exemple parce que la personne s'occupait de quelqu'un;
  - avait reçu des prestations régulières d'assurance-emploi ou pour pêcheurs pendant au moins une semaine depuis le 29 décembre 2019 et avait épuisé son admissibilité à ces prestations.

À compter du 27 septembre 2020, les personnes qui sont encore incapables de travailler ont été transférées à un programme simplifié d'assurance-emploi (AE) ou à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)

### Définition

Paiements de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) reçus pendant la période de référence. Cette prestation visait à fournir un soutien du revenu aux étudiants et aux diplômés récents qui n'ont pas pu travailler ou trouver de travail en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#), qui est elle-même une composante des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

La PCUE versait une somme imposable de 1 250 dollars pour une période de 4 semaines, pour un maximum de 16 semaines. La période d'admissibilité s'étendait du 10 mai 2020 au 29 août 2020. Le demandeur pouvait également obtenir une somme supplémentaire de 750 dollars (pour un montant total de 2 000 dollars) pour chaque période de 4 semaines, s'il avait une incapacité ou des personnes à charge. Les étudiants ne sont pas admissibles à la PCUE s'ils reçoivent la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou les prestations d'assurance-emploi pour la même période de quatre semaines que leur demande actuelle.

Trois catégories d'étudiants sont admissibles à la PCUE :

1. Étudiants inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire
2. Étudiants qui ont terminé ou quitté leurs études postsecondaires au plus tôt en décembre 2019
3. Étudiants qui ont terminé ou qui termineront le secondaire en 2020 et qui ont présenté une demande pour un programme d'enseignement postsecondaire qui commence avant le 1<sup>er</sup> février 2021

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)****Définition**

Paiements de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) reçus pendant la période de référence. Cette prestation était destinée aux travailleurs salariés et aux travailleurs autonomes qui ont subi une réduction d'au moins 50 % de leur revenu hebdomadaire moyen par rapport à l'année précédente en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus et qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi (AE).

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#), qui est elle-même une composante des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

La PCRE a versé une somme imposable de 1 000 dollars pour chaque période admissible de 2 semaines jusqu'à un maximum de 21 périodes (ou 42 semaines) et 600 dollars pour chaque période de deux semaines par la suite, pour un maximum de 12 semaines additionnelles. La période d'admissibilité aux prestations était du 27 septembre 2020 au 23 octobre 2021.

La PCRE est entrée en vigueur le 27 septembre 2020 afin de transférer les personnes de la [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#), qui était en vigueur entre le 15 mars 2020 et le 26 septembre 2020.

Pour être admissible à la PCRE pour une période donnée en 2020, une personne :

- ne doit pas avoir présenté une demande pour les prestations suivantes pour la même période ou les avoir reçues
  - Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE);
  - Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA);
  - Prestations d'invalidité de courte durée;
  - Indemnités pour accidents du travail;
  - Prestations d'assurance-emploi (AE);
  - Prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- avait un revenu minimum de 5 000 dollars provenant de l'emploi, du revenu net provenant d'un travail autonome ou de paiements de prestations provinciales liées au congé de maternité ou de congé parental en 2019 ou dans les 12 mois précédant la demande de PCRE

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)

### Définition

Paiements de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) reçus pendant la période de référence. Cet avantage visait à fournir un soutien du revenu aux personnes qui ont perdu du revenu parce qu'elles devaient prendre soin d'un membre de leur famille pendant la pandémie de COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#), qui est elle-même une composante des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

La PCREPA versait 500 dollars par semaine d'admissibilité pour une période maximale de 44 semaines. La période d'admissibilité s'étendait du 27 septembre 2020 au 7 mai 2022.

Pour être admissibles à la PCREPA, les ménages doivent remplir toutes les conditions suivantes pour la période d'une semaine pour laquelle ils présentent une demande :

- Vous êtes dans l'incapacité de travailler au moins 50 % de votre semaine de travail parce que vous vous occupez d'un membre de votre famille
- Vous vous occupez de votre enfant de moins de 12 ans ou d'un membre de la famille qui a besoin de soins supervisés parce qu'il est à la maison pour l'une des raisons suivantes :
  - Son école, sa garderie, son programme de jour ou son établissement de soins est fermé ou inaccessible en raison de la COVID-19
  - Ses services de soins réguliers ne sont pas disponibles en raison de la COVID-19
  - La personne dont vous vous occupez est :
    - atteinte de la COVID-19 ou en a les symptômes

- à risque de graves complications de santé si elle contracte la COVID-19, selon les recommandations d'un professionnel de la santé
- en isolement à cause de la COVID-19

Pour être admissible à la PCREPA pour une période donnée en 2020 ou en 2021, une personne :

- ne doit pas avoir présenté une demande pour les prestations suivantes pour la même période ou les avoir reçues
  - Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)
  - Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)
  - Prestations d'invalidité de courte durée
  - Indemnités pour accidents du travail
  - Prestations d'assurance-emploi (EI)
  - Prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- avait un revenu minimum de 5 000 dollars provenant de l'emploi, du revenu net provenant d'un travail autonome ou de paiements de prestations provinciales liées au congé de maternité ou de congé parental en 2019 ou en 2020, ou dans les 12 mois précédant la demande de PCREPA

La PCREPA a été créée pour permettre aux gens d'effectuer la transition de la [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#), qui s'est terminée après avoir été en vigueur entre le 15 mars 2020 et le 26 septembre 2020.

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)

### Définition

Paiements de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) reçus pendant la période de référence. Cette prestation visait à fournir un soutien du revenu aux personnes qui ont perdu du revenu en raison de leur maladie ou de leur besoin de s'isoler à cause de la COVID-19, ou qui ont un problème de santé sous-jacent qui les expose à un plus grand risque d'attraper la COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

## Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

## Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

## Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#), qui est elle-même une composante des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

La PCMRE versait 500 dollars par semaine d'admissibilité pour une période maximale de 6 semaines. La période d'admissibilité s'étendait du 27 septembre 2020 au 7 mai 2022.

La PCMRE était versée aux résidents du Canada qui n'avaient pas pu travailler au moins 50 % du temps qu'ils auraient du travailler pour les raisons suivantes :

- ils avaient ou auraient pu avoir la COVID-19
- ils se sont auto-isolés sur les conseils de leur employeur, d'un médecin, d'une infirmière praticienne, d'une personne en autorité, du gouvernement ou d'une autorité de santé publique pour une raison quelconque liée à la COVID-19, ou
- ils présentent une condition sous-jacente qui, de l'avis d'un médecin, d'un infirmier praticien, d'une personne en autorité, d'un gouvernement ou d'une autorité de santé publique, les rendraient plus susceptibles de contracter la COVID-19

Pour être admissible à la PCMRE pour une période donnée en 2020 ou en 2021, une personne :

- ne doit pas avoir présenté une demande pour les prestations suivantes pour la même période ou les avoir reçues
  - Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)
  - Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)
  - Prestations d'invalidité de courte durée
  - Indemnités pour accidents du travail
  - Prestations d'assurance-emploi (AE)
  - Prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- avait un revenu minimum de 5 000 dollars provenant de l'emploi, du revenu net provenant d'un travail autonome ou de paiements de prestations provinciales liées au congé de maternité ou de congé parental en 2019 ou en 2020, ou dans les 12 mois précédant la demande de PCMRE

La PCMRE a été créée pour permettre aux gens d'effectuer la transition de la [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#), qui s'est terminée après avoir été en vigueur entre le 15 mars 2020 et le 26 septembre 2020.

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestation d’urgence et de relance économique

### Définition

COVID-19 – Prestations d’urgence et de relance économique désigne l’ensemble des prestations des programmes fédéraux ayant pour but de fournir un soutien financier aux personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus. Sont inclus :

- la Prestation canadienne d’urgence (PCU);
- la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE);
- la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA);
- la prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE);
- la Prestation canadienne d’urgence pour les étudiants (PCUE).

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l’année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d’impôt et de prestations provenant de l’Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable, faisant partie de [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#), est incluse dans la catégorie des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#) de la classification des [sources de revenus](#).

Voir aussi :

- [COVID-19 - Prestations provinciales et territoriales](#)
- [COVID-19 - Prestation canadienne d’urgence \(PCU\)](#)
- [COVID-19 - Prestation canadienne de la relance économique \(PCRE\)](#)
- [COVID-19 - Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants \(PCREPA\)](#)
- [COVID-19 - Prestation canadienne de maladie pour la relance économique \(PCMRE\)](#)



- [COVID-19 - Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants \(PCUE\)](#)
- [COVID-19 - Améliorations aux programmes fédéraux existants](#)

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux

### Définition

COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux désigne la somme des prestations découlant de divers programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux nouveaux et existants visant à fournir un soutien financier aux personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable se compose des prestations suivantes :

- [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#)
  - [COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#)
  - [COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique \(PCRE\)](#)
  - [COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants \(PCREPA\)](#)
  - [COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique \(PCMRE\)](#)
  - [COVID-19 - Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants \(PCUE\)](#)
- [COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants](#)
- [COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales](#)

Toutes les composantes de cette variable, sauf COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants, sont incluses dans la catégorie des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#) de la classification des sources de revenus.

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales

### Définition

COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales désigne la somme des prestations provenant de divers programmes de soutien du revenu administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux visant à fournir un soutien de revenu aux personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour minimiser la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable, faisant partie de [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#), est incluse dans la catégorie des [Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#) de la classification des [sources de revenus](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)

### Définition

Le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et le crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) reçus au cours de la période de référence. Les crédits de la TPS et de la TVH sont une série de paiements libres d'impôt qui aident les personnes et les familles à faible revenu ou à revenu modeste à compenser une partie de la TPS ou de la TVH qu'elles paient.

Pour le Recensement de 2021, cela incluait le paiement unique d'augmentation du crédit pour la TPS émis en avril 2020 afin de fournir un soutien du revenu en raison de la pandémie de COVID-19. Avec ce paiement d'augmentation du crédit pour la TPS lié à la COVID-19, le montant annuel maximal des crédits pour la TPS a été doublé pour l'année du calcul des prestations de 2019-2020.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [autres transferts gouvernementaux](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Déficit de faible revenu

### Définition

Le déficit de faible revenu mesure de combien de dollars un revenu se situe sous une ligne de faible revenu.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence de toutes les variables de faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>105</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Population dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

### Numéro(s) de question

Variable dérivée

### Réponses

De 0 à la ligne de faible revenu applicable.

### Remarques

Le déficit de faible revenu est calculé pour chacune des cinq lignes de faible revenu disponibles dans le recensement. Ces variables sont appropriées pour les répartitions et certaines statistiques.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#); [mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#); [mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-Avl\)](#); [seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl\)](#) et [seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-Avl\)](#).

Veuillez noter que le déficit de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) est seulement offert à partir de la population échantillonnée.

Les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Les concepts de faible revenu de la MPC et du seuil de faible revenu ne sont pas appliqués dans les territoires et les réserves parce que les données sur les dépenses et les prix requises pour ces concepts ne sont pas recueillies dans ces régions. À partir du Recensement de 2021, le concept de faible revenu de la MFR a été étendu à la population vivant dans les territoires et les réserves. Il s'agit actuellement du seul concept de faible revenu qui s'applique à toutes les régions du Canada. Pour obtenir plus de précisions sur les limites d'interprétation de la MFR, consultez les articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et

---

105. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

« [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Dépenses obligatoires pour la MPC

### Définition

Les dépenses obligatoires pour la mesure du panier de consommation (MPC) incluent :

- les charges sociales assumées par le particulier, telles que les cotisations à l'assurance-emploi et les cotisations au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada;
- les autres retenues salariales obligatoires telles que les cotisations à un régime de pension d'employeur, l'assurance-maladie complémentaire et les cotisations syndicales;
- les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint versées à une autre famille;
- les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants;
- les dépenses pour les soins de santé non assurés, mais prescrits par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

Les dépenses obligatoires pour la MPC au niveau de la famille économique est la somme des dépenses obligatoires pour la MPC de tous les membres de la famille économique.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence est l'année civile 2020 pour cette variable.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>106</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Familles économiques et personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Le contenu conceptuel de cette variable a été défini par Emploi et Développement social Canada pour permettre le calcul du [revenu disponible pour la MPC](#).

Deux composantes ont été dérivées à partir des réponses aux questions du questionnaire détaillé du recensement relatives aux dépenses. Consultez les variables « [frais de garde d'enfants payés](#) » et « [paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint](#) ».

Les autres éléments sont fondés sur les fichiers des retenues d'impôt pour les répondants qui avaient produit une déclaration de revenus pour l'année 2020 ou ont été imputés dans le cas des autres répondants.

La méthodologie de la MPC fait l'objet d'examen et de mises à jour périodiques. Lors du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation (2018-2020), une mise à jour de la méthodologie a été effectuée pour calculer les frais médicaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'article « [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Consultez aussi la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

Pour obtenir plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Frais de garde d'enfants payés****Définition**

Tous les paiements effectués au cours de la période de référence pour la garde d'enfants permettant à la ou aux personnes responsables de gagner un revenu d'emploi. Les dépenses comprennent les gardiens d'enfants, services de garderie, camps de jour, aides familiales ou tout autre arrangement où il y a eu un transfert monétaire pour des services de garde. Est exclu tout autre paiement pour services de garde non liés à une activité permettant de gagner un revenu d'emploi, comme un divertissement ou des besoins personnels.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

---

106. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>107</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 56

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Présentées dans l'ENM de 2011, les dépenses payées pour la garde d'enfants ont été recueillies pour faciliter la comptabilisation des déductions obligatoires du revenu après impôt afin d'obtenir le [revenu disponible pour la MPC](#).

Ces montants diffèrent légèrement de la retenue connexe d'impôt sur le revenu : la valeur n'est pas plafonnée selon l'âge de l'enfant, tout membre de la famille peut les déclarer.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Fréquence du faible revenu****Définition**

La proportion ou le pourcentage des unités dont le revenu se trouve sous une ligne de faible revenu spécifique.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

---

107. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>108</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques)

**Numéro(s) de question**

Statistique dérivée

**Réponses**

De 0 % à 100 %

**Remarques**

La fréquence du faible revenu peut être calculée pour chacune des cinq lignes de faible revenu disponibles dans le recensement pour les divers groupes de population à différents niveaux géographiques.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#); [mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#); [mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-Avl\)](#); [seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl\)](#) et [seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-Avl\)](#).

Veuillez noter que la fréquence du faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) est seulement offerte à partir de la population échantillonnée.

Les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Les concepts de faible revenu de la MPC et du SFR ne sont pas appliqués dans les territoires et les réserves parce que les données sur les dépenses et les prix requises pour ces concepts ne sont pas recueillies dans ces régions. À partir du Recensement de 2021, le concept de faible revenu de la MFR a été étendu à la population vivant dans les territoires et les réserves. Il s'agit actuellement du seul concept de faible revenu qui s'applique à toutes les régions du Canada. Pour obtenir plus de précisions sur les limites d'interprétation de la MFR, consultez les articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et « [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures

---

108. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Gains ou pertes en capital nets

### Définition

Les gains nets réalisés ou les pertes subies pendant la période de référence provenant de la vente des immobilisations. Ceci représente les produits de la disposition moins le prix de base rajusté des immobilisations et des dépenses effectuées pour vendre les immobilisations. Toutes les dépenses encourues pour acquérir une propriété et les dépenses en immobilisations en vue d'améliorer la propriété, à l'exception des dépenses courantes, comme les réparations courantes et les frais d'entretien, sont incluses dans le coût de base rajusté.

Les immobilisations comprennent les biens amortissables et toute immobilisation qui, si vendus, entraîneraient un gain ou une perte en capital, par exemple, les chalets, les immeubles et les valeurs immobilières comme les fonds communs de placement.

Les pertes ou gains en capital non imposables sur la vente d'une résidence principale sont exclus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>109</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

---

109. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Remarques**

Cette variable est exclue du concept de revenu de placement. Elle n'est pas prise en considération dans le concept régulier de revenu total tel que diffusé dans les produits normalisés. Elle est plutôt incluse en tant que variable alternative [revenu total plus les gains ou pertes en capital nets](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Groupe de décile de revenu après impôt des familles économiques****Définition**

Le groupe de décile de revenu des familles économiques offre un classement approximatif de la situation économique d'une personne fondée sur sa position relative quant à la répartition canadienne du revenu après impôt rajusté des familles économiques de toutes les personnes dans les ménages privés.

En utilisant les données du Recensement de la population de 2021, la population dans les ménages privés est répartie selon son revenu familial après impôt rajusté et est ensuite divisée en 10 groupes égaux comprenant chacun 10 % de la population. Les valeurs seuils du décile sont des niveaux de revenu après impôt rajusté de la famille économique qui définissent les 10 groupes.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>110</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Population dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Dans le décile inférieur  
Dans le deuxième décile  
Dans le troisième décile  
Dans le quatrième décile  
Dans le cinquième décile  
Dans le sixième décile  
Dans le septième décile

---

110. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Dans le huitième décile  
Dans le neuvième décile  
Dans le décile supérieur

### Remarques

Se reporter à [revenu après impôt rajusté](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Groupe de décile de revenu d'emploi

### Définition

Les déciles de revenu d'emploi divisent la population âgée de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi (positif ou négatif) en 10 groupes de taille égale selon le classement du revenu d'emploi. Les personnes dans le décile inférieur sont les personnes qui se retrouvent dans les 10 pour cent inférieurs de la répartition du revenu d'emploi. Les personnes dans le décile supérieur sont les personnes qui se retrouvent dans les 10 pour cent supérieurs de la répartition du revenu d'emploi.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés qui avait un revenu d'emploi en 2020

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Dans le décile inférieur  
Dans le deuxième décile  
Dans le troisième décile  
Dans le quatrième décile  
Dans le cinquième décile  
Dans le sixième décile  
Dans le septième décile  
Dans le huitième décile  
Dans le neuvième décile  
Dans le décile supérieur

**Remarques**

Les personnes n'ayant pas de revenu d'emploi sont exclues du calcul des seuils de déciles (c.-à-d. les niveaux de revenu d'emploi qui définissent les groupes de déciles).

Comme les seuils de déciles sont dérivés à partir des données du questionnaire abrégé du Recensement de la population de 2021, le pourcentage de l'échantillon de la population dans chaque groupe de décile ne correspondra peut-être pas exactement à 10 %.

Consulter également [revenu d'emploi](#).

Pour le Recensement de 2021, la période de référence est l'année civile 2020 pour toutes les variables de revenu.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Groupe de décile de revenu total****Définition**

Les déciles de revenu total divisent la population âgée de 15 ans et plus en 10 groupes de taille égale selon la taille du revenu total. Les personnes dans le décile inférieur sont les personnes qui se retrouvent dans les 10 pour cent inférieurs de la répartition du revenu total. Les personnes dans le décile supérieur sont les personnes qui se retrouvent dans les 10 pour cent supérieurs de la répartition du revenu total.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales)

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Dans le décile inférieur  
Dans le deuxième décile  
Dans le troisième décile  
Dans le quatrième décile  
Dans le cinquième décile  
Dans le sixième décile  
Dans le septième décile  
Dans le huitième décile  
Dans le neuvième décile  
Dans le décile supérieur

**Remarques**

Les personnes n'ayant pas de revenu total sont incluses dans le calcul des seuils de déciles (c.-à-d. des niveaux de revenu total qui définissent les groupes de déciles).

Comme les seuils de déciles sont dérivés à partir des données du questionnaire abrégé du Recensement de la population de 2021, le pourcentage de l'échantillon de la population dans chaque groupe de décile ne correspondra peut-être pas exactement à 10 %.

Consulter également [revenu total](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Impôt fédéral net****Définition**

L'impôt fédéral net sur le revenu reçu au cours de la période de référence. C'est l'impôt fédéral moins l'abattement remboursable du Québec et l'abattement fédéral remboursable des Premières Nations au Yukon.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales)

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Cette variable est une composante de l'[impôt sur le revenu](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Impôt sur le revenu

### Définition

L'impôt sur le revenu reçu au cours de la période de référence. Il s'agit de la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et des impôts provinciaux et territoriaux sur le revenu, moins l'abattement là où cette mesure s'applique. Les impôts provinciaux et territoriaux sur le revenu comprennent aussi les primes d'assurance-maladie et l'impôt des Premières Nations du Yukon dans certaines juridictions. L'abattement réduit l'impôt fédéral sur le revenu payable par les personnes résidant au Québec ou sur certaines terres visées par un règlement conclu avec l'une des Premières Nations autonomes du Yukon.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>111</sup> (échantillon de 30 %); 2006 (échantillon de 20 %).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur en dollars ou nulle

### Remarques

L'impôt sur le revenu de 2020 inclut les montants qui pourraient n'être versés qu'en 2021 ou plus tard. Les impôts payés en 2020 sur le revenu de 2019 ou d'années antérieures sont exclus.

Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de rentes du Québec / Régime de pensions du Canada) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt.

Une partie de l'impôt sur le revenu inclus pourrait être la cause de montants imposables non considérés comme un revenu dans nos définitions statistiques normalisées, comme les gains en capital et les retraits d'un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Avant le Recensement de 2016, les cotisations de l'assurance-maladie non recouvrées au moyen de la déclaration d'impôt n'étaient pas incluses à titre d'impôt sur le revenu.

Consulter également les définitions détaillées de chacune des composantes : [impôt fédéral net](#) et [impôts provinciaux et territoriaux](#).

---

111. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Impôts provinciaux et territoriaux

### Définition

Les impôts provinciaux et territoriaux sur le revenu reçu au cours de la période de référence. Sont inclus les primes d'assurance maladie et l'impôt des Premières Nations du Yukon dans certains secteurs de compétence.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales)

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Cette variable est une composante de la variable [impôt sur le revenu](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Indemnités pour accidents du travail

### Définition

Toutes les prestations reçues des programmes d'indemnisation des travailleurs fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux au cours de la période de référence, en raison de blessures ou d'incapacités liées au travail.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales)

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [autres transferts gouvernementaux](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)****Définition**

La mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages privés. Le revenu après impôt du ménage est rajusté selon une échelle d'équivalence pour tenir compte des économies d'échelle. Ce rajustement pour les différentes tailles de ménage correspond au fait que les besoins du ménage augmentent, mais à un rythme moins rapide à mesure que le nombre de membres du ménage augmente.

À l'aide des données du Recensement de la population de 2021, la ligne applicable à un ménage est définie comme la moitié de la médiane canadienne du revenu après impôt rajusté des ménages, multipliée par la racine carrée de la taille du ménage. La médiane est déterminée en fonction de toutes les personnes dans les ménages privés. Les seuils en fonction de la taille du ménage sont présentés dans le [tableau 2.4 Seuils des mesures de faible revenu \(MFR-Apl et MFR-Avl\) pour les ménages privés du Canada, 2020, Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#).

Lorsque le revenu après impôt non rajusté du ménage d'une personne tombe sous le seuil applicable à la personne selon la taille du ménage, la personne est considérée, selon la MFR-Apl, comme ayant un faible revenu. Puisque le seuil de la MFR-Apl et le revenu du ménage sont uniques et communs à tous les membres au sein de chaque ménage, la catégorie de faible revenu selon la MFR-Apl peut aussi s'appliquer aux ménages.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

[Personne](#)



**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>112</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Ménages privés

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, Statistique Canada publie les mesures de faible revenu (MFR) avant et après impôt. Le choix d'utiliser les MFR avant et après impôt varie selon l'analyse réalisée. La mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) rend compte du pouvoir d'achat réduit des ménages en raison de l'impôt payé.

En 2010, à la suite d'un examen approfondi des MFR, les trois aspects suivants de la MFR ont été révisés :

1. Comptabilisation de l'unité utilisée : on a commencé à calculer la médiane selon les particuliers plutôt que selon les familles ou les ménages. Par conséquent, chaque personne de l'ensemble de la population est représentée selon le revenu rajusté du ménage.
2. L'unité d'analyse : le ménage a remplacé la famille économique en tant qu'unité de compte de base dans laquelle les membres rassemblaient leurs revenus et tiraient parti des économies d'échelle en termes de consommation.
3. L'échelle d'équivalence : afin d'assurer le respect des normes internationales, l'échelle d'équivalence a été modifiée et le revenu rajusté du ménage a été calculé en divisant le revenu du ménage par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage plutôt que selon l'échelle d'équivalence qui variait aussi selon l'âge de chaque membre du ménage.

La mesure de faible revenu après impôt est l'une des composantes de la série de lignes de faible revenu utilisées dans le cadre du recensement. Les seuils des MFR-Apl sont dérivés en plusieurs étapes :

1. Calculer le revenu après impôt rajusté du ménage pour chaque ménage en divisant le revenu après impôt du ménage par l'échelle d'équivalence, qui est la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage.
2. Assigner ce revenu après impôt rajusté du ménage à chaque membre du ménage.
3. Déterminer la médiane du revenu rajusté du ménage pour l'ensemble de la population. La médiane est le montant qui divise la population en deux groupes égaux, selon que le revenu rajusté du ménage est supérieur ou inférieur à ce montant.
4. Établir la MFR-Apl pour un ménage composé d'une personne à 50 % de cette médiane, et les MFR-Apl pour les autres tailles de ménages à 50 % de la médiane multipliée par l'échelle d'équivalence correspondante.

---

112. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Puisque la MFR-Apl est dérivée et établie à l'aide d'une seule source de données, aucun rajustement en fonction de l'inflation n'est requis. Contrairement aux seuils de faible revenu (SFR) et à la Mesure du panier de consommation (MPC), la MFR-Apl ne varie pas selon la taille du secteur de résidence.

Avant le Recensement de 2021, les seuils de la MFR et les statistiques sur le faible revenu basées sur la MFR étaient calculés et présentés pour la population résidant à l'extérieur des territoires et hors réserve seulement. Cela s'appuyait sur l'idée que les modèles de revenus, de prix et de dépenses pouvaient être très différents dans les territoires et les réserves, et donc, pouvaient rendre l'interprétation des statistiques de faible revenu de la MFR difficile.

Depuis le Recensement de 2016, il y a eu des recherches<sup>113</sup> pour analyser la faisabilité de définir des seuils de MFR qui incluent la population vivant dans les territoires et les réserves, et pour examiner les aspects à prendre en compte au moment de l'interprétation des statistiques de faible revenu en fonction de cette définition. En s'appuyant sur ces recherches, on a étendu la couverture du concept de MFR à toutes les régions du Canada dans le Recensement de 2021, ce qui en fait le seul concept de faible revenu applicable à la population vivant dans les territoires et les réserves.

Comme le soulignent les recherches susmentionnées, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on applique les concepts de faible revenu à certaines régions géographiques ou à certaines populations. L'existence d'importants transferts en nature (comme les logements subventionnés), les économies fondées sur le partage et la consommation de la production propre (comme les produits de la chasse, de l'agriculture ou de la pêche), les différences dans le coût de la vie et les habitudes de dépenses, les difficultés de collecte comme la non-réponse et le dénombrement incomplet des réserves doivent être pris en compte au moment de l'interprétation des statistiques sur le faible revenu.

Il convient de noter que les personnes vivant dans des ménages collectifs restent hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [fréquence du faible revenu](#); [déficit de faible revenu](#); [ratio du déficit de faible revenu](#) et [revenu après impôt rajusté](#).

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

---

113. Pour consulter l'examen détaillé de la méthodologie de la mesure de faible revenu, veuillez vous reporter aux articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et « [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI)

### Définition

La mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI) désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu total rajusté des ménages privés. Le revenu total du ménage est rajusté selon une échelle d'équivalence pour tenir compte des économies d'échelle. Ce rajustement pour les différentes tailles de ménage correspond au fait que les besoins du ménage augmentent, mais à un rythme moins rapide à mesure que le nombre de membres du ménage augmente.

À l'aide des données du Recensement de la population de 2021, la ligne applicable à un ménage est définie comme la moitié de la médiane canadienne du revenu total rajusté des ménages, multipliée par la racine carrée de la taille du ménage. La médiane est déterminée en fonction de toutes les personnes dans les ménages privés. Les seuils en fonction de la taille du ménage sont présentés dans le [tableau 2.4 Seuils des mesures de faible revenu \(MFR-AvI et MFR-AvI\) pour les ménages privés du Canada, 2020](#), *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.

Lorsque le revenu total non rajusté du ménage d'une personne tombe sous le seuil applicable à la personne selon la taille du ménage, la personne est considérée, selon la MFR-AvI, comme ayant un faible revenu. Puisque le seuil de la MFR-AvI et le revenu du ménage sont uniques et communs à tous les membres au sein de chaque ménage, la catégorie de faible revenu selon la MFR-AvI peut aussi s'appliquer aux ménages.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>114</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Ménages privés

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

---

114. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, Statistique Canada publie les mesures de faible revenu (MFR) avant et après impôt. Le choix d'utiliser les MFR avant et après impôt varie selon l'analyse réalisée. La mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI) rend compte du pouvoir d'achat réduit des ménages en raison de l'impôt payé.

En 2010, à la suite d'un examen approfondi des MFR, les trois aspects suivants de la MFR ont été révisés :

1. Comptabilisation de l'unité utilisée : on a commencé à calculer la médiane selon les particuliers plutôt que selon les familles ou les ménages. Par conséquent, chaque personne de l'ensemble de la population est représentée selon le revenu rajusté du ménage.
2. L'unité d'analyse : le ménage a remplacé la famille économique en tant qu'unité de compte de base dans laquelle les membres rassemblaient leurs revenus et tiraient parti des économies d'échelle en termes de consommation.
3. L'échelle d'équivalence : afin d'assurer le respect des normes internationales, l'échelle d'équivalence a été modifiée et le revenu rajusté du ménage a été calculé en divisant le revenu du ménage par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage plutôt que selon l'échelle d'équivalence qui variait aussi selon l'âge de chaque membre du ménage.

La mesure de faible revenu avant impôt est l'une des composantes de la série de lignes de faible revenu utilisées dans le cadre du recensement. Les seuils des MFR-AvI sont dérivés en plusieurs étapes :

1. Calculer le revenu total rajusté du ménage pour chaque ménage en divisant le revenu total du ménage par l'échelle d'équivalence, qui est la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage.
2. Assigner ce revenu total rajusté du ménage à chaque membre du ménage.
3. Déterminer la médiane du revenu total rajusté du ménage pour l'ensemble de la population. La médiane est le montant qui divise la population en deux groupes égaux, selon que le revenu total rajusté du ménage est supérieur ou inférieur à ce montant.
4. Établir la MFR-AvI pour un ménage composé d'une personne à 50 % de cette médiane, et les MFR-AvI pour les autres tailles de ménages à 50 % de la médiane multipliée par l'échelle d'équivalence correspondante.

Puisque la MFR-AvI est dérivée et établie à l'aide d'une seule source de données, aucun rajustement en fonction de l'inflation n'est requis. Contrairement aux seuils de faible revenu (SFR) et à la Mesure du panier de consommation (MPC), la MFR-AvI ne varie pas selon la taille du secteur de résidence.

Avant le Recensement de 2021, les seuils de la MFR et les statistiques sur le faible revenu basées sur la MFR étaient calculés et présentés pour la population résidant à l'extérieur des territoires et hors réserve seulement. Cela s'appuyait sur l'idée que les modèles de revenus, de prix et de dépenses pouvaient être très différents dans les territoires et les réserves, et donc, pouvaient rendre l'interprétation des statistiques de faible revenu de la MFR difficile.

Depuis le Recensement de 2016, il y a eu des recherches<sup>115</sup> pour analyser la faisabilité de définir des seuils de MFR qui incluent la population vivant dans les territoires et les réserves, et pour examiner les aspects à prendre en compte au moment de l'interprétation des statistiques de faible revenu en fonction de cette définition. En s'appuyant sur ces recherches, on a étendu la couverture du concept de MFR à toutes les régions du Canada dans le Recensement de 2021, ce qui en fait le seul concept de faible revenu applicable à la population vivant dans les territoires et les réserves.

---

115. Pour consulter l'examen détaillé de la méthodologie de la mesure de faible revenu, veuillez vous reporter aux articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et « [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche* — Revenu, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Comme le soulignent les recherches susmentionnées, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on applique les concepts de faible revenu à certaines régions géographiques ou à certaines populations. L'existence d'importants transferts en nature (comme les logements subventionnés), les économies fondées sur le partage et la consommation de la production propre (comme les produits de la chasse, de l'agriculture ou de la pêche), les différences dans le coût de la vie et les habitudes de dépenses, les difficultés de collecte comme la non-réponse et le dénombrement incomplet des réserves doivent être pris en compte au moment de l'interprétation des statistiques sur le faible revenu.

Il convient de noter que les personnes vivant dans des ménages collectifs restent hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [fréquence du faible revenu](#); [déficit de faible revenu](#); [ratio du déficit de faible revenu](#) et [revenu total](#).

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Mesure du panier de consommation (MPC)

### Définition

La mesure du panier de consommation (MPC), élaborée par Emploi et Développement social Canada, désigne la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Elle est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie modeste et de base. Les seuils de la MPC représentent, selon des qualités et des quantités déterminées, le coût de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et des autres nécessités pour une famille de référence composée de deux adultes et deux enfants. En ce qui concerne les familles d'autres tailles, l'échelle d'équivalence utilisée pour ajuster les seuils de la MPC est la racine carrée de la taille de la famille économique. Cet ajustement en fonction des différentes tailles de famille tient compte du fait que les besoins de la famille économique augmentent, mais à un rythme décroissant, à mesure que le nombre de membres de la famille augmente.

Le prix du panier de la MPC (année de base 2018) est établi pour 53 régions géographiques différentes : 19 collectivités particulières et 34 combinaisons de provinces et de tailles de centres de population. Les seuils de la MPC tiennent compte des disparités au regard du coût du panier pouvant exister entre des communautés de

taille similaire situées dans différentes provinces et entre différentes régions géographiques à l'intérieur d'une même province. Ces seuils sont présentés dans le [tableau 2.2 Seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation \(MPC\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020](#), *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.

La mesure du revenu utilisée à des fins de comparaison avec les seuils de la MPC est le revenu disponible pour la MPC. Lorsque le revenu disponible pour la MPC d'une famille économique ou d'une personne hors famille économique se chiffre sous le seuil applicable à cette famille ou à cette personne, celle-ci, ou chaque membre de la famille dans le cas d'une famille économique, est considéré comme vivant dans la pauvreté, selon la MPC. Puisque le seuil de la MPC et le revenu disponible sont uniques au sein de chaque famille économique, la situation de faible revenu selon de la MPC peut aussi s'appliquer aux familles économiques.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>116</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Familles économiques et personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Depuis la première diffusion des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas un concept qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt des ministères responsables des politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation comme le seuil de pauvreté officiel du Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Par ailleurs, il s'est fixé des cibles de réduction de la pauvreté pour 2020 et 2030 qui sont conformes aux Objectifs de développement durable des Nations Unies de mettre fin à la pauvreté. En vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#), on a également créé le Comité consultatif national sur la pauvreté, chargé de conseiller le gouvernement sur sa stratégie et de rendre compte des progrès réalisés par le gouvernement en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.

---

116. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de pauvreté, de faible revenu et de bien-être économique, notamment en ce qui concerne les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps des caractéristiques des personnes se trouvant sous le seuil de la pauvreté ou sous toute autre ligne de faible revenu.

Les premières définitions du panier de la MPC et du revenu disponible ont été établies en 2000 par un groupe de travail composé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, sous la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Depuis, plusieurs révisions ont été apportées, y compris la révision complète de 2009-2010 (qui a mené à l'année de base 2008), la révision subséquente de la composante du logement de l'année de base 2008, ainsi que la révision complète la plus récente, celle de 2018-2020 (qui a mené à l'actuelle année de base 2018). Les seuils de la MPC sont fondés sur le coût, au cours de l'année de base, d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie modeste et de base et ils sont mis à jour chaque année en fonction des variations de prix du panier.

Les seuils de la MPC (année de base 2018) utilisés dans le cadre du Programme du recensement tiennent compte du coût des cinq composantes du panier de la MPC pour l'année de revenu 2020 qui suivent :

- un régime alimentaire nutritif tel qu'il est décrit dans le Panier de provisions nutritif national de 2019 élaboré par Santé Canada;
- un panier de vêtements et de chaussures correspondant au Niveau de vie acceptable de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest;
- le coût de la location d'un logement de trois chambres à coucher (conformément à la Norme nationale d'occupation canadienne pour une famille de référence de quatre personnes), y compris les coûts liés à l'électricité, au chauffage, à l'eau et aux électroménagers;
- les coûts liés au transport, soit une combinaison des frais associés à l'utilisation des transports en commun et les coûts associés à la possession et l'utilisation d'un véhicule automobile modeste;
- les autres biens et services de base.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la MPC de l'année de base 2018 et le concept de revenu disponible y étant associé, veuillez consulter les articles « [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#) », « [Vers une mise à jour du panier de consommation](#) », « [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#) » et « [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue.

La MPC est l'une des composantes de la série de lignes de faible revenu utilisées dans le cadre du recensement. Comme la MPC est définie pour 53 régions géographiques différentes, elle est plus sensible aux variations géographiques dans le coût qu'engendrent bon nombre de dépenses types, comparativement aux autres mesures de faible revenu.

Il est à noter que la MPC est seulement offerte à partir de la population échantillonnée.

Les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors du champ de l'enquête, tel qu'elles l'étaient dans les recensements précédents, et ce, pour tous les concepts de faible revenu, car leur situation dans le ménage et leurs habitudes de dépenses peuvent être très différentes de celles des personnes vivant dans des ménages privés.

Le concept de faible revenu de la MPC de l'année de base 2018 n'est pas appliqué dans les territoires ni dans les réserves. Statistique Canada, en consultation avec les trois gouvernements territoriaux, élabore actuellement une mesure fondée sur un panier de consommation du Nord (MPC-N) visant à représenter un niveau de vie modeste et de base, en fonction du contexte nordique unique à chacun des territoires. Pour obtenir plus de détails, consultez l'article [Propositions pour une mesure du panier de consommation du Nord et son revenu disponible](#). En outre, comme il est précisé dans *Une chance pour tous*, le gouvernement du Canada s'est engagé à « [collaborer] avec les organisations autochtones nationales et d'autres organismes. L'objectif : définir des

indicateurs de la pauvreté et du bien-être qui en reflètent les multiples dimensions, telles que vécues par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et des mesures de la pauvreté fondées sur d'autres facteurs que le revenu ».

Veillez également consulter les variables [situation de faible revenu](#), [fréquence du faible revenu](#), [déficit de faible revenu](#), [ratio du déficit de faible revenu](#) et [revenu disponible pour la MPC](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue.

Pour obtenir plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint

### Définition

Les paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint payés pendant une période de référence en vertu d'une entente de payer régulièrement un montant fixe à un ex-conjoint, ex-partenaire ou pour un enfant.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>117</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 57

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Présentés dans l'ENM de 2011, les paiements de pension alimentaire pour les enfants ou le conjoint ont été pris en compte pour faciliter le calcul des déductions obligatoires du revenu après impôt afin d'obtenir le [revenu disponible pour la MPC](#).

---

117. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



Les paiements de pension alimentaire reçus d'un ancien conjoint ou partenaire sont considérés comme un revenu et sont inclus dans [revenu du marché non inclus ailleurs](#).

Est exclu de cette variable tout autre cadeau ou tout transfert monétaire.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)

### Définition

La pension de la Sécurité de la vieillesse versée aux personnes âgées de 65 ans et plus par l'administration fédérale, au cours de la période de référence. Le Supplément du revenu garanti, l'Allocation ou l'Allocation au survivant sont exclus.

Pour le Recensement de 2021, cela comprenait notamment le paiement unique émis en 2020 pour fournir du soutien du revenu aux aînés en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes âgées admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse ont reçu 300 dollars.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Le montant qui doit être remboursé selon le revenu net sur production de la déclaration d'impôt est exclu.

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de la [pension de la Sécurité de la vieillesse \(SV\) et Supplément de revenu garanti \(SRG\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)

### Définition

La pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti versés aux personnes âgées de 65 ans et plus et Allocation ou Allocation au survivant versées par l'administration fédérale aux conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse ou aux veufs ou veuves, au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, cela comprenait notamment le paiement unique émis en 2020 pour fournir du soutien du revenu aux aînés en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes âgées admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse ont reçu 300 dollars et 200 dollars supplémentaires si elles étaient admissibles au Supplément de revenu garanti.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>118</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Le montant qui doit être remboursé selon le revenu net sur production de la déclaration d'impôt est exclu.

Les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Les pensions de retraite des fonctionnaires, des officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le personnel militaire sont incluses dans la catégorie [revenu de retraite privée](#).

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [pension de la Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#) et [Supplément de revenu garanti \(SRG\) et allocation au conjoint](#).

---

118. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base

Le terme « prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Se reporter à la définition de « [Prestations fédérales pour enfants](#) ».

## Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)

Le terme « prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Se reporter à la définition de « [allocation canadienne pour les travailleurs \(ACT\)](#) ».

## Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

Le terme « prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Se reporter à la définition de « [prestations fédérales pour enfants](#) ».

## Prestations d'assistance sociale

### Définition

Tous les paiements d'assistance sociale reçus par les personnes dans le besoin au cours de la période de référence. Selon les besoins, les prestataires admissibles à l'assistance sociale peuvent recevoir de l'aide pour couvrir les coûts des aliments, du logement, des vêtements et d'autres produits indispensables. D'autres allocations peuvent aussi être accordées aux personnes ayant une situation ou des besoins spéciaux, comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes faisant face à des obstacles à l'emploi.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

## Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

## Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [autres transferts gouvernementaux](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Prestations d'assurance-emploi (AE)

### Définition

Toutes les prestations d'assurance-emploi reçues au cours de la période de référence, avant les retenues d'impôts sur le revenu. Sont incluses les prestations de chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de compassion, de travail partagé, de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale.

Pour le Recensement de 2021, cela comprend des améliorations aux prestations d'assurance-emploi en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>119</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

## Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

---

119. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [assurance-emploi \(AE\) - prestations régulières](#) et [assurance-emploi \(AE\) - autres prestations](#).

Veillez également consulter [COVID-19 - Prestation d'urgence et de relance économique](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Le montant devant être remboursé selon le revenu net lors de la déclaration d'impôt est exclu.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a été mis en œuvre en janvier 2006 pour couvrir les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et de soins prodigués avec compassion pour les travailleurs au Québec. La plupart de ces prestations étaient auparavant couvertes par le programme fédéral d'assurance-emploi (AE). La participation au RQAP est obligatoire pour les salariés et les travailleurs autonomes du Québec.

Certains segments de travailleurs autonomes ont le droit de participer à la portion du programme fédéral de l'AE qui offre des prestations spéciales, notamment les prestations pour un congé de maladie, de maternité, parental, d'adoption et de compassion. Contrairement au RQAP, la participation au programme fédéral est volontaire pour les travailleurs autonomes.

Pour le Recensement de 2021, les prestations d'AE sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les revenus pour 2019 sont présentés en dollars constants de 2020.

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)

### Définition

Les prestations reçues au cours de la période de référence en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada sous forme des pensions de retraite, les prestations de survivant et les prestations d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>120</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

120. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et Régime de pensions du Canada \(RPC\) - Prestations de retraite](#), [Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et Régime de pensions du Canada \(RPC\) - Prestations d'invalidité](#) et [Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et Régime de pensions du Canada \(RPC\) - Prestations de survivant](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter [l'annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Prestations fédérales pour enfants****Définition**

Cette catégorie a trait aux prestations fédérales pour enfants reçues par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge pendant la période de référence.

Pour le recensement de 2021, cela comprend le paiement unique de 300 \$ par enfant versé aux bénéficiaires de la Prestation canadienne pour enfants à partir d'avril 2020. Ce paiement unique de la prestation fédérale pour enfants visait à fournir un soutien au revenu aux familles en 2020 pendant la pandémie de COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations reçus de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de la variable [prestations pour enfants](#). Veuillez également consulter la variable [sources de revenu](#).

Pour obtenir de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les prestations liées à la pandémie de COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Prestations pour enfants****Définition**

Les paiements reçus par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge de divers programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants au cours de la période de référence.

Pour le recensement de 2021, cela comprend le paiement unique de 300 \$ par enfant versé aux bénéficiaires de la Prestation canadienne pour enfants à partir d'avril 2020. Ce paiement unique de la prestation fédérale pour enfants visait à fournir un soutien au revenu aux familles en 2020 pendant la pandémie de COVID-19.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>121</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

---

121. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [prestations fédérales pour enfants](#) et [prestations provinciales et territoriales pour enfants](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Sont exclues les prestations aux orphelins et les paiements pour les enfants en famille d'accueil.

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Prestations provinciales et territoriales pour enfants****Définition**

Les prestations provinciales ou territoriales pour enfants reçues par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge au cours de la période de référence. Certains de ces programmes comprennent un montant de prestations de base, ainsi qu'un supplément au revenu gagné.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales)

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations pour enfants](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).



## Principale source de revenu

### Définition

La source ou l'ensemble de sources de revenu représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>122</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Plusieurs combinaisons de sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Par exemple, les sources de revenu peuvent être réparties dans cinq catégories : salaires, traitements et commissions, revenu net provenant d'un travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les valeurs absolues obtenues dans chacune de ces catégories et la principale source de revenu est alors déterminée d'après la valeur la plus élevée.

Consulter [sources de revenu](#). Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

---

122. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Ratio du déficit de faible revenu

### Définition

Le ratio du déficit de faible revenu exprime le déficit de faible revenu en proportion de la ligne de faible revenu applicable.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence de toutes les variables de faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>123</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Population dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

### Numéro(s) de question

Variable dérivée

### Réponses

De 0 % à 100 %

### Remarques

Le ratio du déficit de faible revenu est calculé pour chacune des cinq lignes de faible revenu disponibles dans le recensement. Ces variables sont appropriées pour les répartitions et certaines statistiques.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#); [mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#); [mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-Avl\)](#); [seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl\)](#) et [seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-Avl\)](#).

Veuillez noter que le ratio du déficit de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) est seulement offert à partir de la population échantillonnée.

Les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Les concepts de faible revenu de la MPC et du SFR ne sont pas appliqués dans les territoires et les réserves parce que les données sur les dépenses et les prix requises pour ces concepts ne sont pas recueillies dans ces régions. À partir du Recensement de 2021, le concept de faible revenu de la MFR a été étendu à la population vivant dans les territoires et les réserves. Il s'agit actuellement du seul concept de faible revenu qui s'applique à

---

123. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

toutes les régions du Canada. Pour obtenir plus de précisions sur les limites d'interprétation de la MFR, consultez les articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et « [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations d'invalidité

### Définition

Les prestations d'invalidité reçues au cours de la période de référence du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou aucun revenu

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations du Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et du Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de retraite****Définition**

Les prestations de retraite reçues au cours de la période de référence du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations du Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et du Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de survivant

### Définition

Les prestations régulières reçues par le conjoint ou conjoint de fait survivant, les enfants ou la succession d'un cotisant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada au cours de la période de référence. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante des [prestations du Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et du Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu agricole net

### Définition

Le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation et la déduction pour amortissement) reçu au cours de la période de référence pour des activités de travail autonome, pour son propre compte ou comme associé. Dans le cas d'associés, seule la part de revenu de la personne est incluse. Le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif est exclu.

Les revenus de l'agriculture sont les seuls inclus dans la composante de revenu agricole définie ici. Sont exclus les revenus de la pêche et les revenus d'une entreprise non agricole et/ou tirés de l'exercice d'une profession. Le revenu de commission d'un vendeur autonome à commission et les redevances sur un ouvrage ou une invention assorties de dépenses sont aussi exclus de cette composante agricole.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>124</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [revenu net provenant d'un travail autonome](#).

Sont inclus dans les recettes brutes les avances en espèces reçues au cours de la période de référence, les dividendes reçus de coopératives, les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché) et le produit brut des assurances comme les paiements des programmes agri-investissement et agri-stabilité. La valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, est exclue.

Dans le cadre du Recensement de 2021, ce concept comprenait les subventions provenant de divers programmes gouvernementaux d'aide financière visant à soutenir les entreprises en 2020, en réponse à la pandémie de

---

124. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

COVID-19, comme la subvention salariale temporaire pour les employeurs, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui ont permis de payer une partie de la masse salariale.

Certains travailleurs autonomes étaient admissibles à d'autres [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#) en 2020, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Ces prestations n'ont pas été classées dans la catégorie du revenu net provenant d'un travail autonome, mais plutôt dans celle des prestations d'urgence et de relance liées à la COVID-19 en tant que composante de la variable des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID 19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu après impôt

### Définition

**Revenu après impôt** désigne le revenu total moins l'impôt sur le revenu de l'unité statistique durant une période de référence donnée. L'impôt sur le revenu désigne la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial et territorial sur le revenu, moins l'abattement là où cette mesure s'applique. L'impôt provincial et territorial sur le revenu comprend les primes d'assurance maladie dans certaines juridictions. L'abattement réduit l'impôt fédéral sur le revenu payable par les personnes résidant au Québec ou sur certaines terres visées par un règlement conclu avec l'une des Premières nations autonomes du Yukon.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>125</sup> (échantillon de 30 %); 2006 (échantillon de 20 %).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

Familles de recensement dans les ménages privés

Familles économiques dans les ménages privés

Ménages privés

---

125. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter à [revenu total](#) et [impôt sur le revenu](#).

Pour le Recensement de 2021, le revenu après impôt est également disponible pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Le revenu pour 2019 est présenté en dollars constants de 2020.

Pour de plus amples renseignements sur les sources de revenu qui sont disponibles pour l'année de référence 2019, et pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu après impôt rajusté****Définition**

**Revenu après impôt rajusté** désigne le revenu après impôt d'une unité statistique, rajusté en fonction des économies d'échelle. Le facteur de rajustement, aussi appelé échelle d'équivalence, est la racine carrée du nombre de personnes dans l'unité statistique. Le revenu après impôt rajusté est calculé en divisant le revenu après impôt par le facteur de rajustement. Le rajustement du revenu tient compte du fait que des personnes vivant ensemble peuvent partager des ressources et que l'augmentation marginale des besoins diminue au fur et à mesure qu'augmente le nombre de personnes qui partagent les ressources.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>126</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Ménages privés

Familles économiques et les personnes hors famille économique dans les ménages privés

---

126. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Se reporter également à [revenu après impôt](#).

Revenus après impôt rajustés des ménages sont utilisés pour déterminer les seuils de la [Mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#).

Le concept des revenus après impôt rajustés des ménages est aussi l'un des concepts de revenu utilisés pour générer l'indice de Gini, qui est l'une des mesures de l'inégalité populaires. Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.3 Statistiques dérivées](#).

Revenus après impôt rajustés des familles économiques et des personnes hors famille économique sont utilisés pour dériver le [groupe de décile de revenu après impôt des familles économiques](#). Pour les personnes hors famille économique, le revenu après impôt rajusté est équivalent au revenu après impôt puisque le facteur de rajustement est égal à 1.

Il y avait une variable similaire pour les familles économiques et les personnes hors familles économiques au Recensement de 2006. Dans cette version, le revenu était rajusté à l'aide d'une échelle d'équivalence fondée sur la composition de la famille économique.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu de placements****Définition**

Le revenu reçu au cours de la période de référence, sous forme d'intérêts qui proviennent de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit et des caisses populaires, d'intérêts de certificats d'épargne, d'obligations garanties et non garanties, de dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères, de revenu de location net de biens immobiliers, d'intérêts sur les prêts et les hypothèques, de revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie, d'intérêts sur des polices d'assurance et de revenus nets d'une société en nom collectif pour un commanditaire ou un associé passif. Cette variable ne comprend pas les gains ou pertes nets en capital, étant donné qu'ils ne font pas partie de la définition normalisée du revenu.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>127</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#).

Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Avant le Recensement de 2016, le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif était inclus dans le revenu net provenant d'un travail autonome. Depuis le Recensement de 2016, il est compris dans le revenu de placements.

Il n'a pas été possible de séparer adéquatement les gains ou les pertes en capital des autres revenus gagnés dans le cadre d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Le revenu de placements exclut ces deux sortes de rendements s'ils sont reçus à l'intérieur d'un CELI.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu de retraite privée****Définition**

L'ensemble du revenu régulier reçu au cours de la période de référence, associé à des régimes de pension, des prestations ou des plans d'épargne de l'employeur ou personnels. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu des régimes de pension agréés (RPA) de l'employeur, des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) venus à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires retraités, des membres des Forces armées canadiennes et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REER et les remboursements de cotisations payées en trop.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

---

127. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>128</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Cette variable était appelée « pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR » dans les recensements précédents.

Se reporter aux Remarques sous [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu d'emploi****Définition**

Tous les revenus reçus sous forme de traitements, salaires et commissions d'un travail rémunéré ou le revenu net d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

---

128. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>129</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [salaires, traitements et commissions](#) et [revenu net provenant d'un travail autonome](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, la composante « salaires et traitements » du revenu d'emploi comprenait la rémunération des employés en 2020 financée par les programmes gouvernementaux de subventions liées à la COVID-19, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), alors que la composante « revenu net provenant d'un travail autonome » du revenu d'emploi comprenait les subventions provenant de divers programmes gouvernementaux d'aide financière visant à soutenir les entreprises en 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, comme la subvention salariale temporaire pour les employeurs, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la SSUC, qui ont permis de payer une partie de la masse salariale.

Certains travailleurs autonomes et certains employés étaient admissibles à d'autres [COVID-19 prestations d'urgence et de relance économique](#) en 2020, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Ces prestations n'ont pas été classées dans la catégorie du revenu net provenant d'un travail autonome, mais plutôt dans celle des prestations d'urgence et de relance liées à la COVID-19 en tant que composante de la variable des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, les données sur le revenu d'emploi sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base permettant d'évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les données sur le revenu de 2019 sont présentées en dollars constants de 2020.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019 et pour en savoir plus sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

---

129. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Revenu disponible pour la MPC

### Définition

Le revenu disponible pour la mesure du panier de consommation (MPC) est un concept de revenu élaboré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) aux fins de la comparaison avec le seuil officiel de la pauvreté au Canada — les seuils de la MPC.

Le revenu disponible pour la MPC est le montant du revenu disponible d'une famille économique ou d'une personne hors famille économique pour l'achat de biens et de services. On calcule le revenu disponible en déduisant du revenu total les impôts sur le revenu et les dépenses obligatoires pour la MPC, puis en y ajoutant une valeur appelée l'ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO) pour les propriétaires sans hypothèque, les propriétaires avec hypothèque et les locataires subventionnés. L'ATMO représente les différences de frais de logement typiques des types de mode d'occupation mentionnés ci-dessus par rapport aux locataires. Les familles confrontées à des frais de logement différents sont ainsi placées sur un pied d'égalité au moment de la détermination des estimations de la pauvreté.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence est l'année civile 2020 pour cette variable.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>130</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Familles économiques et personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

### Remarques

Comme les seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018, l'ajustement selon le type de mode d'occupation pour la MPC est défini pour chacune des 53 régions géographiques de la MPC. Ces chiffres sont présentés dans le [tableau 2.3 Ajustement selon le type de mode d'occupation pour la mesure fondée sur un panier de consommation \(MPC\), 2020](#).

La méthodologie de la MPC fait l'objet d'examen et de mises à jour périodiques. Le concept d'ajustement selon le type de mode d'occupation était l'une des mises à jour apportées aux composantes du revenu disponible pour le changement de base de la MPC de 2018. Il s'agissait d'une extension de l'avantage du propriétaire sans hypothèque pour la MPC, qui avait été introduit dans le cadre du changement de base de la MPC de 2008. Le revenu disponible pour la MPC de 2018 est également ajusté pour tenir compte des impôts payés sur les gains

---

130. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

en capital. Pour obtenir plus de détails sur le concept du revenu disponible, consultez l'article « [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 75F0002M au catalogue). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la MPC de l'année de base 2018, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

Consultez également la variable « [dépenses obligatoires pour la MPC](#) ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les divers concepts de faible revenu, consultez l'article « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu du marché

### Définition

La somme du revenu d'emploi (traitements, salaires et commissions, revenu net d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession), revenu de placement, revenu de retraite d'un régime privé (pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite [REER] et d'un fonds enregistré de revenu de retraite [FERR]), et des autres sources de revenu du marché au cours de la période de référence. Il s'agit de l'équivalent du revenu total moins les transferts gouvernementaux, aussi appelé revenu avant transferts et impôts.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>131</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

---

131. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

Cette variable ne comprend pas les [gains ou pertes en capital nets](#) qui ne font pas partie de la définition normalisée du revenu.

Se reporter aux Remarques pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#) et les définitions détaillées de chacune des composantes : [revenu d'emploi](#), [revenu de placements](#), [revenu de retraite privée](#) et [revenu du marché non inclus ailleurs](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, les données sur le revenu du marché sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base permettant d'évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les données sur le revenu de 2019 sont présentées en dollars constants de 2020.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu du marché non inclus ailleurs

### Définition

Les revenus réguliers en espèces de sources marchandes qui ne sont pas inclus dans aucune autre source de revenu du marché au cours de la période de référence. Par exemple, sont compris les indemnités de départ et les indemnités de retraite, une pension alimentaire ou des versements pour le soutien d'un enfant reçus, un soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, tout revenu reçu de l'étranger qui n'est pas un revenu de placement, bourses d'études, bourses d'entretien, bourses de perfectionnement, subventions pour études et subventions de projets aux artistes.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>132</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

---

132. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Cette variable était appelée autre revenu en espèces dans les recensements précédents.

Se reporter aux Remarques pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu du marché rajusté****Définition**

« Revenu du marché rajusté » désigne le revenu du marché d'une unité statistique, rajusté en fonction des économies d'échelle. Le facteur de rajustement, aussi appelé échelle d'équivalence, est la racine carrée du nombre de personnes dans l'unité statistique. Le revenu du marché rajusté est calculé en divisant le revenu du marché par le facteur de rajustement. Le rajustement du revenu tient compte du fait que des personnes vivant ensemble peuvent partager des ressources et que l'augmentation marginale des besoins diminue au fur et à mesure que le nombre de personnes qui partagent les ressources.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 (données intégrales); 2011<sup>133</sup> (échantillon de 30 %).

**Population**

Ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée

**Réponses**

Sans objet

---

133. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



**Remarques**

Se reporter également à [revenu du marché](#).

Le concept des revenus du marché rajustés des ménages est l'un des concepts de revenu utilisés pour générer l'indice de Gini, qui est l'une des mesures de l'inégalité populaires. Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.3 Statistiques dérivées](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu net provenant d'un travail autonome****Définition**

Le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation et la déduction pour amortissement) reçu au cours de la période de référence pour des activités de travail autonome, pour son propre compte ou comme associé. Dans le cas d'associés, seule la part de revenu de la personne est incluse. Le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif est exclu. Sont inclus les revenus de l'agriculture, les revenus de la pêche et les revenus d'une entreprise non constituée en société et/ou tirés de l'exercice d'une profession. Le revenu de commission d'un vendeur autonome à commission et les redevances sur un ouvrage ou une invention assorties de dépenses sont aussi inclus dans cette source.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>134</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

---

134. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Cette variable est une composante de [revenu d'emploi](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Avant le Recensement de 2016, le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif était inclus dans le revenu net provenant d'un travail autonome. Depuis le Recensement de 2016, il est compris dans le revenu de placements.

Dans le cadre du Recensement de 2021, ce concept comprenait les subventions provenant de divers programmes gouvernementaux d'aide financière visant à soutenir les entreprises en 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, comme la subvention salariale temporaire pour les employeurs, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui ont permis de payer une partie de la masse salariale.

Certains travailleurs autonomes étaient admissibles à d'autres [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#) en 2020, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Ces prestations n'ont pas été classées dans la catégorie du revenu net provenant d'un travail autonome, mais plutôt dans celle des prestations d'urgence et de relance économique liées à la COVID-19 en tant que composante de la variable des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, les données sur le revenu net provenant d'un travail autonome sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base permettant d'évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les données sur le revenu de 2019 sont présentées en dollars constants de 2020.

Pour plus de renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019 et pour en savoir plus sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu non agricole net provenant de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession

### Définition

Le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation et la déduction pour amortissement) reçu au cours de la période de référence pour des activités de travail autonome, pour son propre compte ou comme associé. Dans le cas d'associés, seule la part de revenu de la personne est incluse. Le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif est exclu.

Sont inclus, les revenus de la pêche et les revenus d'une entreprise non constituée en société et/ou tirés de l'exercice d'une profession. Le revenu de commission d'un vendeur autonome à commission et les redevances sur un ouvrage ou une invention assorties de dépenses sont aussi inclus dans cette source. Les revenus de l'agriculture sont exclus de la composante non agricole définie ici.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>135</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter également [revenu net provenant d'un travail autonome](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, ce concept comprenait les subventions provenant de divers programmes gouvernementaux d'aide financière visant à soutenir les entreprises en 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, comme la subvention salariale temporaire pour les employeurs, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui ont permis de payer une partie de la masse salariale.

Certains travailleurs autonomes étaient admissibles à d'autres [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#) en 2020, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Ces prestations n'ont pas été classées dans la catégorie du revenu net provenant d'un travail autonome, mais plutôt dans celle des prestations d'urgence et de relance économique liées à la COVID-19 en tant que composante de la variable des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Revenu total****Définition**

Le « revenu total » s'entend de la somme de certains revenus (en espèces et, dans certains cas en nature) des unités statistiques durant une période de référence donnée. Les composantes servant au calcul du revenu total varient selon :

- les unités statistiques des programmes de la statistique sociale; par exemple, les personnes, les ménages privés, les familles de recensement et les familles économiques;
- les unités statistiques des programmes de la statistique auprès des entreprises, comme les entreprises, les sociétés, les établissements et les emplacements; et
- les unités statistiques des programmes de la statistique agricole, comme les exploitants agricoles et les fermes familiales.

---

135. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Dans le contexte des personnes, le revenu total s'entend des rentrées d'argent de certaines sources, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée.

Dans le contexte des familles de recensement, le revenu total s'entend des rentrées d'argent de certaines sources pour tous les membres de la famille, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée.

Dans le contexte des familles économiques, le revenu total s'entend des rentrées d'argent de certaines sources pour tous les membres de la famille, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée.

Dans le contexte des ménages, le revenu total s'entend des rentrées d'argent de certaines sources pour tous les membres du ménage, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée.

Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont :

- les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles);
- les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement;
- les revenus provenant d'un régime de pension de l'employeur et d'un fonds de retraite personnel, comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- les autres revenus réguliers en espèces, comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études;
- les revenus provenant de sources gouvernementales, comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations de la COVID-19 et les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Les recettes exclues de cette définition du revenu sont :

- les rentrées d'argent ponctuelles, comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- les gains en capital en raison de leur nature, ils ne sont pas réguliers ni récurrents. De plus, on considère qu'ils se rapportent davantage au concept du patrimoine plutôt qu'à celui du revenu;
- les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi;
- les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### **Unité(s) statistique(s)**

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>136</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %); 1971 (échantillon de 33 %); 1961 (échantillon de 20 %).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

**Remarques**

Des données sur le revenu total étaient recueillies dans le cadre des recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2016 et 2021 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Les principales différences d'un recensement à l'autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après.

**Méthodologie**

a) En 2016 et 2021, les données sur le revenu étaient dérivées pour tous les ménages. Lors des cycles antérieurs, les données sur le revenu étaient recueillies seulement auprès d'un échantillon de ménages, sauf pour les ménages dans les régions éloignées ou dans les réserves indiennes où 100 % des ménages ont été dénombrés.

b) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la principale méthode utilisée était l'autodénombrement. Pour 2006 et 2011, deux méthodes de collecte ont été utilisées : l'autodéclaration et les données administratives. Dans ces deux cycles, les répondants pouvaient choisir d'autoriser Statistique Canada à utiliser les fichiers de données fiscales fournis par l'Agence du revenu du Canada (ARC). En 2006, les renseignements des fichiers de déclaration d'impôt sur le revenu étaient utilisés pour dériver le revenu. En 2011, deux fichiers administratifs - les fichiers de déclarations d'impôt sur le revenu et des prestations fiscales canadiennes pour enfants - étaient utilisés comme intrants pour les estimations. Depuis 2016, les données administratives étaient la seule et unique source de données pour les variables de revenu. Un plus grand nombre de fichiers administratifs ont été utilisés pour compiler les données sur le revenu afin d'améliorer la couverture de la population et la qualité des données.

c) En raison des diverses méthodes utilisées par les colonies huttérites pour déclarer leur revenu à l'ARC aux fins d'établissement de l'impôt, on a attribué un revenu nul à tous les membres de ces colonies entre 1981 et 2011.

d) Les éléments du revenu non disponibles au moyen des fichiers administratifs, comme les prestations provinciales non imposables et les crédits d'impôt remboursables, ont été calculés pour les particuliers selon les spécifications du programme et selon les critères d'admissibilité.

**Période de référence**

Sauf en 1961, le revenu déclaré était pour l'année civile précédant le recensement. Lors du Recensement de 1961, les répondants pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

---

136. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Pour le recensement de 2021, le revenu total et plusieurs autres concepts de revenu (y compris le [revenu du marché](#), le [revenu d'emploi](#), les [salaires, traitements et commissions](#), le [revenu net provenant d'un travail autonome](#), les [transferts gouvernementaux](#), les [prestations d'assurance-emploi](#) et le [revenu après impôt](#)) sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Le revenu pour 2019 est présenté en dollars constants de 2020.

### Couverture

a) Le Recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest des estimations de revenu.

b) Avant 2016, c'est seulement lors du Recensement de 1971 que l'on a recueilli des données sur le revenu auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

c) Depuis 1991, les renseignements sur le revenu sont recueillis auprès des résidents non permanents (voir la définition de la variable [statut d'immigrant](#) : résident non permanent).

d) Pour le Recensement de 2006, l'univers incluait aussi les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des logements collectifs non institutionnels. Toutefois, une erreur de traitement fixait à zéro le revenu des personnes dans les résidences pour personnes âgées.

e) L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 couvrait seulement les personnes vivant dans des ménages privés.

f) Depuis le Recensement de 2016, les renseignements sur le revenu ont été recueillis pour l'ensemble de la population, mais les produits normalisés sont fondés uniquement sur la population dans les ménages privés, et ce, dans le but d'améliorer la comparabilité entre les questionnaires abrégés et détaillés, ainsi que pour des soucis de qualité des données dans certains types de logements collectifs. Plus de détails sont offerts dans la section qualité des données du Guide de référence sur le revenu pour les recensements de la population de 2016 et 2021.

### Concept

a) Au Recensement de 1961, aucune information sur le revenu provenant d'une exploitation agricole n'était recueillie. Par conséquent, cette source de revenu était exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.

b) Au Recensement de 1971, certaines prestations pour enfants (les allocations familiales) étaient incluses pour la première fois dans le revenu total. Depuis, il y a eu plusieurs changements d'ordre législatif et aux programmes de prestations pour enfants.

Les prestations pour enfants incluses dans le revenu au cours des différents cycles de recensements sont énumérées ci-après :

- les allocations familiales : 1971, 1981, 1986 et 1991
- les crédits d'impôt fédéral pour enfants : 1986 et 1991 (non inclus en 1981)
- la prestation fiscale fédérale pour enfants : 1996
- la prestation fiscale canadienne pour enfants : 2001, 2006, 2011 et 2016
- le supplément de la prestation nationale pour enfants : 2001, 2006, 2011 et 2016
- les prestations provinciales ou territoriales pour enfants, incluant les suppléments du revenu : 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021
- la prestation d'invalidité pour enfants : 2006, 2011, 2016 et 2021
- la prestation universelle pour la garde d'enfants : 2011 et 2016
- Allocation canadienne pour enfants : 2021

c) Les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu sont incluses dans la catégorie salaires et traitements depuis le Recensement de 2001. Lors des recensements antérieurs, ces prestations étaient incluses dans la catégorie autre revenu en espèces.

d) Puisque les données administratives ont été utilisées pour obtenir l'information sur le revenu lors du Recensement de 2006, les modifications suivantes ont été apportées aux composantes du revenu afin de mieux harmoniser le concept de revenu avec le régime fiscal. Les indemnités imposables associées à un emploi, les subventions de recherche et les redevances sont depuis incluses comme une partie de salaires, traitements et commissions. Les subventions de recherche et les redevances étaient incluses précédemment dans la catégorie autre revenu en espèces alors que les indemnités et allocations imposables associées à un emploi étaient exclues aux recensements précédents.

Les indemnités régulières versées aux victimes d'accidents de la route par une administration provinciale ou territoriale qui étaient auparavant incluses dans la catégorie autre revenu provenant de sources publiques sont exclues depuis.

Au fil du temps, la plupart des bourses d'études sont devenues non imposables et indisponibles dans la déclaration de revenus. Depuis le Recensement de 2016, il a été possible de les extraire d'autres feuillets d'information de l'ARC et de les ajouter au revenu du marché non inclus ailleurs.

Un autre rajustement a été apporté au Recensement de 2016, à savoir le traitement de certains crédits d'impôt provinciaux au Québec, comme le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et le crédit d'impôt pour prime au travail, etc. Au lieu de retirer ces montants de crédit de tout impôt sur le revenu provincial, comme cela a été fait dans les cycles de recensement antérieurs, ces crédits ont été inclus à titre de revenu dans la catégorie des transferts gouvernementaux non inclus ailleurs depuis 2016.

e) Avant le recensement de 2016, le revenu reçu au cours de la période de référence par les personnes qui ont immigré au cours de l'année de recensement n'était pas inclus dans le revenu total. Depuis 2016, en raison de changements relatifs à la collecte de données sur le revenu et à la stratégie de traitement et la non-disponibilité des réponses sur l'immigration pour l'ensemble de la population, cette condition n'était pas imposée aux particuliers qui ont immigré au cours de l'année de recensement. Ces personnes auraient pu avoir reçu un revenu pour l'année civile précédant le recensement comme résidents non permanents.

f) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter aux [sources de revenu](#), l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#) ainsi qu'aux dictionnaires des autres recensements.

Se reporter également à [revenu après impôt](#).

g) L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre et l'amélioration de plusieurs programmes gouvernementaux de soutien du revenu en réponse aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Dans la classification type des sources de revenu, les nouvelles prestations, comme les prestations d'urgence et de relance économique liées à la pandémie de COVID-19, sont incluses dans la catégorie des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#). Consulter [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#).

Améliorations aux programmes fédéraux existants, tels que l'assurance emploi, la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), l'Allocation canadienne pour enfants et les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), en réponse à la pandémie de COVID-19, sont incluses dans les programmes respectifs.

Consulter également [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#) pour d'autres classifications des transferts gouvernementaux, qui distinguent les programmes de soutien du revenu liés à la COVID-19 des autres transferts gouvernementaux.

Dans le cadre du Recensement de 2021, la composante « salaires et traitements » du revenu d'emploi comprenait la rémunération des employés en 2020 financée par les programmes gouvernementaux de subventions liées à la COVID-19, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), alors que la composante « revenu net provenant d'un travail autonome » du revenu d'emploi comprenait les subventions provenant de divers programmes gouvernementaux d'aide financière visant à soutenir les entreprises en 2020, en réponse à la

pandémie de COVID-19, comme la subvention salariale temporaire pour les employeurs, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la SSUC, qui ont permis de payer une partie de la masse salariale.

h) Pour tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les remboursements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pension ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

i) Revenu total exclut les rendements (positifs ou négatifs) reçus dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Il n'était possible de séparer les gains et les pertes en capital nets, qui ne sont pas considérés comme revenu dans la définition normale de revenu total, des autres types de revenu à l'intérieur d'un CELI.

Pour plus de renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019 et pour en savoir plus sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu total plus les gains ou pertes en capital nets

### Définition

Cette définition est une définition non normalisée du revenu et a été conçue pour des analyses spécifiques qui ajoutent les gains ou les pertes en capital nets au revenu total normalisé.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>137</sup> (échantillon de 30 %)

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive ou négative en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux [gains ou pertes en capital nets](#) et [revenu total](#).

---

137. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Revenu total rajusté

### Définition

**Revenu total rajusté** désigne le revenu total d'une unité statistique, rajusté en fonction des économies d'échelle. Le facteur de rajustement, aussi appelé échelle d'équivalence, est la racine carrée du nombre de personnes dans l'unité statistique. Le revenu total rajusté est calculé en divisant le revenu total par le facteur de rajustement. Le rajustement du revenu tient compte du fait que des personnes vivant ensemble peuvent partager des ressources et que l'augmentation marginale des besoins diminue au fur et à mesure qu'augmente le nombre de personnes qui partagent les ressources.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>138</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Ménages privés

Familles économiques et les personnes hors famille économique dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Pour des renseignements sur les composantes du revenu total, se reporter aux « Remarques » sous [revenu total](#).

Les revenus totaux rajustés des ménages sont utilisés pour déterminer les seuils pour la [Mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-AvI\)](#).

---

138. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Le concept des revenus totaux rajustés des ménages est aussi l'un des concepts de revenu utilisés pour générer l'indice de Gini, qui est l'une des mesures de l'inégalité les plus courantes. Veuillez vous reporter à l'[annexe 2.3 Statistiques dérivées](#).

Il y avait une variable similaire pour les familles économiques et les personnes hors familles économiques au Recensement de 2006. Dans cette version, le revenu était rajusté à l'aide d'une échelle d'équivalence fondée sur la composition de la famille économique.

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Salaires, traitements et commissions

### Définition

Les salaires et traitements bruts avant les retenues pour les impôts sur le revenu et les cotisations à un régime de pension et au programme d'assurance-emploi au cours de la période de référence. Même si les autres formes de rémunération des salariés, comme les avantages liés aux options d'achat de titres, les allocations pour pension et repas et les autres allocations et avantages imposables sont incluses dans cette source, les cotisations des employeurs à des régimes de pension et au régime d'assurance-emploi sont exclues. Sont aussi inclus les soldes et indemnités militaires, les pourboires, les commissions et les gratifications en argent associées à un emploi rémunéré, les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu, les prestations supplémentaires de chômage d'un employeur ou d'un syndicat, les subventions de recherche, les redevances sur un ouvrage ou une invention, sans dépenses connexes, et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>139</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

---

139. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de [revenu d'emploi](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, ce concept comprenait la rémunération des employés en 2020 financée par les programmes gouvernementaux de subventions liées à la COVID-19, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

Certains employés étaient admissibles à d'autres [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#) en 2020, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Ces prestations n'ont pas été classées dans la catégorie des salaires et traitements, mais plutôt dans celle des prestations d'urgence et de relance liées à la COVID-19 en tant que composante de la variable des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Dans le cadre du Recensement de 2021, les données sur les salaires, les traitements et les commissions sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base permettant d'évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les données sur le revenu de 2019 sont présentées en dollars constants de 2020.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019 et pour en savoir plus sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Salarié ou bénéficiaire d'un revenu d'emploi

### Définition

Personne ayant un revenu d'emploi au cours de la période de référence. Le revenu d'emploi peut être sous forme de salaires, traitements et commissions ou revenu net provenant d'un travail autonome.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille de recensement](#)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>140</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

140. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Population

Population âgée de 15 ans et plus

Familles de recensement dans les ménages privés

Familles économiques dans les ménages privés

Ménages privés

## Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

## Réponses

Sans objet

## Remarques

Consulter également [revenu d'emploi](#), [salaires, traitements et commissions](#) et [revenu net provenant d'un travail autonome](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl)

### Définition

Les Seuils de faible revenu après impôt désignent les seuils de revenu, définis en utilisant les données sur les dépenses de 1992, en deçà desquels les familles économiques ou les personnes hors famille économique consacraient une part plus importante que la moyenne de leur revenu après impôt aux besoins primaires comme la nourriture, le logement et l'habillement. Plus précisément, les seuils représentent les niveaux de revenu auxquels on s'attendait à ce que ces familles ou personnes consacrent 20 points de pourcentage de plus de leur revenu après impôt que la moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. Ces seuils ont été indexés en dollars courants selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble.

Le SFR-Apl comprend 35 seuils composés de sept tailles de familles pour tenir compte des économies d'échelle et de cinq différentes tailles de secteurs de résidence pour tenir compte des différences possibles du coût de la vie entre les communautés de tailles différentes. Ces seuils sont présentés dans le [tableau 2.5 Seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl – base de 1992\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020, Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#).

Lorsque le revenu après impôt d'une famille économique ou d'une personne hors famille économique tombe sous le seuil applicable à la personne, la personne, ou chaque membre dans le cas d'une famille économique, est considéré, selon le SFR-Apl, comme ayant un faible revenu. La situation de faible revenu est habituellement présentée pour les personnes, mais puisque le seuil SFR-Apl et le revenu familial sont uniques au sein de chaque famille économique, la situation de faible revenu selon le SFR-Apl peut aussi s'appliquer aux familles économiques.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence est l'année civile 2020 pour toutes les variables de faible revenu.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>141</sup> (échantillon de 30 %); 2006 (échantillon de 20 %).

**Population**

Familles économiques et personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Le premier ensemble de Seuils de faible revenu après impôt a été établi d'après les données sur le revenu et les régimes de dépenses des familles en 1986. Les Seuils de faible revenu après impôt les plus récents sont fondés sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, qui estimait que les familles consacraient en moyenne 43 % de leur revenu après impôt aux besoins primaires comme la nourriture, le logement et l'habillement. Ainsi, les seuils (SFR-Apl) ont été fixés aux niveaux à partir desquels 63 % du revenu après impôt serait probablement consacré à ces nécessités. Les seuils pour une période de référence donnée sont indexés en appliquant l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble aux seuils de l'année de base de 1992.

Les seuils de faible revenu après impôt est l'une des composantes de la série de lignes de faible revenu utilisées dans le cadre du Recensement.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [fréquence du faible revenu](#); [déficit de faible revenu](#); [ratio du déficit de faible revenu](#) et [revenu après impôt](#).

Il convient de noter que les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Le concept de faible revenu du SFR n'est pas appliqué dans les territoires et les réserves parce que l'évaluation initiale des modèles de revenus et de dépenses n'a pas été effectuée dans ces régions.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

---

141. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AvI)

### Définition

Les seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AvI) désignent les seuils de revenu, calculés à partir des données sur les dépenses de 1992, en deçà desquels les familles économiques ou les personnes hors famille économique sont susceptibles de consacrer une part plus importante que la moyenne de leur revenu total à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Plus précisément, ces seuils représentent les niveaux de revenu auxquels on s'attend à ce que ces familles ou personnes consacrent 20 points de pourcentage de plus de leur revenu total que la moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement. Ces seuils ont été indexés en dollars courants selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble.

Le SFR-AvI comprend 35 seuils composés de sept tailles de familles et de cinq différentes tailles de secteurs de résidence pour tenir compte des économies d'échelle et des différences possibles du coût de la vie entre les communautés de tailles différentes. Ces seuils sont présentés dans le [tableau 2.6 Seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-AvI – base de 1992\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020](#), *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.

Lorsque le revenu total d'une famille économique ou d'une personne hors famille économique tombe sous le seuil applicable à la personne, la personne, ou chaque membre dans le cas d'une famille économique, est considéré, selon le SFR-AvI, comme ayant un faible revenu. La situation de faible revenu est habituellement présentée pour les personnes, mais puisque le SFR-AvI et le revenu familial sont uniques au sein de chaque famille économique, la situation de faible revenu selon le SFR-AvI peut aussi s'appliquer aux familles économiques.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>142</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Familles économiques et personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Les seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AvI) ont été établis pour la première fois au Canada en 1968 d'après les données sur le revenu du Recensement de 1961 et d'après les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, il y avait cinq seuils en fonction des personnes hors famille économique et en fonction de la taille des familles composées de deux à cinq personnes ou plus. Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992, et le nombre de seuils a augmenté et est passé à 35 comparativement à 5 dans la base de 1959. Ces 35 seuils varient en fonction de sept tailles de familles et de cinq tailles de secteurs de résidence pour rendre compte des économies d'échelle et des différences possibles du coût de la vie dans les communautés de tailles différentes.

Les SFR-AvI les plus récents sont fondés sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, qui estimait que les familles consacraient en moyenne 50 % de leur revenu total à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Ainsi, les SFR-AvI ont été fixés aux niveaux à partir desquels 70 % du revenu total serait probablement consacré à ces nécessités.

Les seuils de l'année de base de 1992 sont les seuils les plus utilisés. On indexe les seuils pour une période de référence donnée en appliquant l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble aux seuils de l'année de base de 1992.

Les seuils de faible revenu avant impôt est l'une des composantes de la série de lignes de faible revenu utilisées dans le cadre du Recensement.

Consultez également les variables [situation de faible revenu](#); [fréquence du faible revenu](#); [déficit de faible revenu](#); [ratio du déficit de faible revenu](#) et [revenu total](#).

Il convient de noter que les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Le concept de faible revenu du SFR n'est pas appliqué dans les territoires et les réserves parce que l'évaluation initiale des modèles de revenus et de dépenses n'a pas été effectuée dans ces régions.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la

---

142. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, consultez les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Situation de faible revenu

### Définition

**Situation de faible revenu** désigne la situation de revenu d'une unité statistique en lien avec une ligne de faible revenu donnée pour une année de référence. Les unités statistiques dont le revenu est inférieur à la ligne de faible revenu sont considérées comme à faible revenu.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Ménage privé](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Situation de faible revenu](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>143</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Population dans les ménages privés et, selon la définition utilisée, les familles économiques et les personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés, ou les ménages privés où les concepts de faible revenu sont applicables (se reporter aux remarques).

---

143. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



## Numéro(s) de question

Variable dérivée

## Réponses

À faible revenu  
Pas à faible revenu  
Sans objet

## Remarques

Cette variable était appelée la catégorie de revenu avant le Recensement de 2016.

La situation de faible revenu peut être définie à l'aide de différents concepts de faible revenu.

Dans le Recensement de 2021, cinq différents indicateurs de faible revenu sont offerts.

- Une des lignes, la [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#), définie par Emploi et Développement social Canada (EDSC), a été désignée comme étant le seuil officiel de la pauvreté au Canada en 2018 dans la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Elle est seulement offerte à partir de la population échantillonnée.

Quatre autres lignes ont été définies par Statistique Canada :

- la [mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#);
- la [mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-Avl\)](#);
- les [seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl\)](#);
- les [seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-Avl\)](#).

Quatre aspects distinguent généralement les lignes de faible revenu :

- les variations géographiques;
- l'agrégation ou l'unité d'analyse;
- la variable de revenu à évaluer;
- l'échelle d'équivalence pour les unités de tailles différentes.

Ces aspects sont présentés sommairement dans le [tableau 2.1 Sommaire des lignes de faible revenu du Recensement de la population de 2021](#).

Consultez également les articles « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) » et « [Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices](#) » de la *Série de documents de recherche — Revenu* (produit n° 750002M au catalogue) pour les définitions détaillées et l'examen des approches pour chaque ligne.

Les membres d'une famille économique partagent tous la même situation de faible revenu pour la MPC, le SFR-Apl et le SFR-Avl.

Les membres d'un ménage partagent tous la même situation de faible revenu pour la MFR-Apl et la MFR-Avl.

Les personnes vivant dans des ménages collectifs sont considérées comme hors champ, comme dans les recensements précédents, pour tous les concepts de faible revenu, car leur mode de vie et leur régime de dépenses peuvent être très différents de ceux des personnes vivant dans des ménages privés.

Les concepts de faible revenu de la MPC et du SFR ne sont pas appliqués dans les territoires et les réserves parce que les données sur les dépenses et les prix requises pour ces concepts ne sont pas recueillies dans ces régions. À partir du Recensement de 2021, le concept de faible revenu de la MFR a été étendu à la population vivant dans les territoires et les réserves. Il s'agit actuellement du seul concept de faible revenu qui s'applique à toutes les régions du Canada. Pour obtenir plus de précisions sur les limites d'interprétation de la MFR, consultez

les articles « [Interpréter des statistiques sur les faibles revenus de la population dans les réserves et les territoires au moyen des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages](#) » et « [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) » dans la *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 750002M au catalogue de Statistique Canada.

Depuis la publication initiale des lignes de faible revenu, Statistique Canada souligne de façon claire et constante que la pauvreté n'est pas quelque chose qui peut être défini par un organisme national de statistique. La définition de la pauvreté relève plutôt de la responsabilité des ministères chargés de l'établissement de politiques du gouvernement. En 2018, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Dans ce rapport, il a été reconnu que la pauvreté est un problème à multiples facettes qui va au-delà du fait de ne pas avoir un revenu suffisant. En 2019, selon la recommandation formulée dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a désigné la mesure du panier de consommation comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada en vertu de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#). Pour en savoir plus à propos du seuil officiel de la pauvreté, consultez la variable « [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) ».

En tant qu'organisme statistique, le rôle de Statistique Canada est de publier des mesures de la pauvreté et de faible revenu fondées sur une méthodologie cohérente et bien définie, ainsi que de mettre à jour ces mesures pour refléter l'état actuel de la société et de l'économie canadiennes. Ces mesures permettent de rendre compte des tendances importantes en matière de faible revenu et de bien-être économique, notamment en cernant les personnes qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne et en suivant l'évolution au fil du temps de la composition de la population se trouvant sous un seuil de faible revenu ou de pauvreté donné.

Consultez également les variables [fréquence du faible revenu](#), [déficit de faible revenu](#) et [ratio du déficit de faible revenu](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez vous reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

## Sources de revenu

### Définition

**Sources de revenu** réfère à l'ensemble de sources de revenu représentant le revenu total.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Famille économique](#)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Sources de revenu](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>144</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

144. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Se reporter aux Remarques pour la variable [revenu total](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)**

Le terme « Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2021. Se reporter à la définition de « [Prestations fédérales pour enfants](#) ».

**Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint****Définition**

Le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées de 65 ans et plus et Allocation ou Allocation au survivant versée par l'administration fédérale aux conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de Sécurité de la vieillesse ou aux veufs ou veuves, au cours de la période de référence.

Pour le Recensement de 2021, cela comprenait notamment le paiement unique émis en 2020 pour fournir du soutien du revenu aux aînés en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes âgées admissibles au Supplément de revenu garanti ont reçu 200 dollars.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de la [pension de la Sécurité de la vieillesse \(SV\) et Supplément de revenu garanti \(SRG\)](#). Consulter également [sources de revenu](#).

Pour de plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Transferts gouvernementaux****Définition**

Les prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités au cours de la période de référence. Sont inclus :

- la pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- les prestations de retraite, d'invalidité et au survivant du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec;
- les prestations d'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- les prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux;
- les prestations d'assistance sociale;
- les indemnités pour accidents du travail;
- allocation canadienne pour les travailleurs (ACT);
- les crédits pour la taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée;
- autre revenu provenant de sources publiques.

Pour le Recensement de 2021, cela comprend diverses prestations de programmes de protection du revenu des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux (nouvelles prestations et prestations existantes) visant à fournir un soutien financier aux personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour réduire au minimum la propagation du virus.

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (données intégrales); 2011<sup>145</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, se reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

**Réponses**

Valeur positive en dollars ou nulle

**Remarques**

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Consulter [sources de revenu](#).

Consulter également [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour le Recensement de 2021, les transferts gouvernementaux sont également disponibles pour l'année de référence 2019 afin de fournir des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les revenus pour 2019 sont présentés en dollars constants de 2020.

Pour plus de renseignements sur les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019, et pour obtenir d'autres renseignements sur les prestations liées à la pandémie de COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).

**Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs****Définition**

Tous les transferts gouvernementaux reçus au cours de la période de référence, autres que ceux des sources suivantes :

- pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- prestations de retraite, d'invalidité et au survivant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations de l'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux;
- prestations d'assistance sociale;
- indemnités pour accidents du travail;
- allocation canadienne pour les travailleurs;
- crédits pour la taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée.

---

145. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Les composantes clés de cette variable sont les crédits d'impôt provincial remboursables, les suppléments de revenus provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, prestations et abattements provinciaux, fonds d'intervention d'urgence du gouvernement, les pensions d'invalidité des anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants.

Pour le Recensement de 2021 en particulier, cela comprenait diverses prestations d'urgence et de relance économique versées en 2020 dans le cadre de programmes existants et nouveau d'aide au revenu des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, destinés à soutenir financièrement les personnes touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique mises en œuvre pour freiner la propagation du virus. Ces programmes comprennent notamment :

- COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence (PCU)
- COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)
- COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)
- COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)
- COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)
- COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants axés sur les personnes handicapées
- COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales

Pour le Recensement de 2021, la période de référence pour les données sur le revenu est l'année civile 2020, sauf si spécifié autrement.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (données intégrales)

### Population

Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée basée sur les dossiers d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada.

### Réponses

Valeur positive en dollars ou nulle

### Remarques

Se reporter aux « Remarques » pour la variable [revenu total](#).

Cette variable est une composante de la variable [autres transferts gouvernementaux](#). Veuillez également consulter la variable [sources de revenu](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#).

Pour le Recensement de 2021, les diverses prestations liées à la COVID-19 incluses dans la variable « Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs » sont présentées en tant que catégories distinctes aux fins d'analyse.

Veillez également consulter [COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#) et [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#).

Pour plus de renseignements sur les prestations liées à la COVID-19, la méthode de collecte des données, la couverture, la période de référence, les concepts, la qualité des données et la comparabilité intercensitaire des données sur le revenu, se reporter au [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).





## Scolarité

### Certificat d'apprenti dans un métier

#### Définition

**Certificat d'apprenti dans un métier** indique si la personne a obtenu ou non un certificat ou un diplôme d'apprenti, un certificat de qualification professionnelle ou un titre de compagnon.

On obtient un certificat ou un diplôme d'apprenti en achevant un programme de formation d'apprentis inscrits comportant une formation supervisée en cours d'emploi, qui peut être assortie de cours ou d'une formation technique « en classe ».

On obtient un certificat de qualification professionnelle ou un titre de compagnon en obtenant la note de passage à un examen provincial ou territorial. Les personnes pouvant faire cet examen peuvent déjà détenir un certificat ou un diplôme d'apprenti. Il peut s'agir aussi de personnes qui n'ont pas achevé un programme d'apprenti structuré, mais qui ont accumulé beaucoup d'expérience dans leur métier. Ces dernières sont appelées des ouvriers qualifiés.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

#### Classification(s)

[Certificats d'apprenti dans un métier](#)

#### Déclaré en

2021

#### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

#### Numéro(s) de question

Variable directe : question 34a)

#### Réponses

- Aucun certificat d'apprenti dans un métier
- Certificat d'apprenti dans un métier

#### Remarques

Cette variable complète la variable du [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) en fournissant des estimations supplémentaires sur toutes les personnes qui ont obtenu un certificat d'apprenti dans un métier (indépendamment des autres titres scolaires). Elle fournit donc une mesure plus complète de la population possédant de tels titres scolaires au Canada.

## Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire

### Définition

**Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire** indique la détention ou non d'un certificat ou d'un diplôme dans le cadre d'un programme d'études postsecondaires d'une durée de trois mois ou plus offert par un collège public ou privé, un cégep (formation générale, c.-à-d. préuniversitaire, ou technique), un institut de technologie, une école de sciences infirmières, une école de commerce ou une école de formation professionnelle.

Cette variable peut également indiquer si une personne possède d'autres certificats, diplômes ou grades en plus d'un certificat ou d'un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Certificats ou diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire](#)

[Combinaisons de certificats ou diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire avec un baccalauréat ou un grade supérieur](#)

### Déclaré en

2021

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 34b) et 34c)

### Réponses

Aucun certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire

- Aucun certificat ou diplôme d'un collège, aucun baccalauréat ou grade supérieur
- Aucun certificat ou diplôme d'un collège, avec un baccalauréat ou grade supérieur

Avec un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire

- Avec un certificat ou diplôme d'un collège, aucun baccalauréat ou grade supérieur
- Avec un certificat ou diplôme d'un collège, avec un baccalauréat ou grade supérieur

### Remarques

Cette variable complète la variable du [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) en fournissant des estimations supplémentaires sur toutes les personnes qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire (indépendamment des autres titres scolaires).

## Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence

### Définition

**Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence** indique la détention ou non d'un diplôme ou d'un certificat d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence. Les diplômes ou certificats d'études secondaires comprennent les diplômes ou certificats scolaires ou professionnels obtenus à l'achèvement des études secondaires. Les attestations d'équivalence englobent la réussite d'un test d'équivalence d'études secondaires, comme la Test de développement général (TDG) lorsque celui-ci équivaut à l'achèvement des études secondaires.

Cette variable indique si une personne a obtenu un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence. Cette variable indique aussi quel est le plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires de la personne, le cas échéant. Cette variable est fondée sur la hiérarchie des titres scolaires mentionnés dans la classification « [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) » pour créer deux hiérarchies individuelles; la première est une composante de « Sans diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence » et la deuxième, une composante de « Avec diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence ».

Les personnes ayant obtenu une qualification professionnelle à titre de gens de métiers dans le cadre d'un programme de formation professionnelle de niveau secondaire au Québec, comme le Diplôme d'études professionnelles / *Diploma of Vocational Studies* (DEP/DVS), sont classées dans la catégorie « certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers ».

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Combinaisons de certificats, de diplômes et de grades décernés](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>146</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 33, 34a), 34b) et 34c)

### Réponses

- Sans diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence, sans certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires
- Sans diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers

---

146. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

- Sans diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, sans certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec un baccalauréat
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec un diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec une maîtrise
- Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, avec un doctorat acquis

### Remarques

Cette variable est utile aux fins des analyses socio-économiques. En effet, en répartissant la population en deux groupes (les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et celles ayant un tel diplôme), on peut examiner les différences que ces groupes présentent sur le plan de l'emploi, du revenu, de la poursuite d'autres études, de l'accession à la propriété et de la mobilité.

À l'exception des diplômes d'études secondaires ou des attestations d'équivalence, les titres scolaires dans les catégories de cette classification concernent le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu, et ils ne concernent pas les certificats, diplômes ou grades « jamais obtenus » ni le certificat, diplôme ou grade le « plus récent ».

## Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

### Définition

**Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie** indique si la personne est titulaire ou non d'un diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

Pour les personnes qui ont obtenu ce type de diplôme, cette variable indique également si la personne possède ou non d'autres titres scolaires supérieurs (c.-à-d. une maîtrise ou un doctorat acquis).

La variable « Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie » n'est utilisée dans aucun produit analytique ou produit de données du Recensement de 2021. Les données et les documents de référence relatifs à cette variable peuvent être obtenus au moyen de demandes personnalisées.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>147</sup> (échantillon de 30 %); 2006 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question 34c)

**Réponses**

- Sans diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie sans maîtrise et sans doctorat acquis
- Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie avec maîtrise et sans doctorat acquis
- Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie sans maîtrise et avec doctorat acquis
- Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie avec maîtrise et avec doctorat acquis

**Remarques**

Cette variable dérivée complète la variable [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) en fournissant des estimations additionnelles relatives aux diplômes en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie pour les personnes qui possèdent également une maîtrise ou un doctorat acquis. Ainsi, cette variable offre une mesure plus juste de la population canadienne possédant ces qualifications.

**Fréquentation scolaire****Définition**

**Fréquentation scolaire** indique si oui ou non une personne a fréquenté, à plein temps ou à temps partiel, un établissement ou un programme d'enseignement reconnu pendant l'ensemble ou une partie d'une période de référence donnée. La personne peut avoir fréquenté plus d'un établissement d'enseignement ou avoir été inscrite à plus d'un programme.

La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade décerné par un établissement ou un programme d'enseignement tel qu'une école primaire ou secondaire, programmes d'apprenti inscrit, école de métiers, collège, cégep ou université. Les établissements d'enseignement comprennent également les séminaires, les écoles de sciences infirmières, les écoles commerciales privées, les écoles de métiers privées ou publiques, les instituts de technologie, les écoles de formation professionnelle et les écoles pour les personnes aveugles ou sourdes. La fréquentation comprend la participation à des cours ou à des programmes offerts sur Internet, par correspondance ou selon d'autres méthodes non traditionnelles.

La fréquentation ne comprend pas les cours de formation donnés par l'employeur, à moins qu'ils puissent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade d'un établissement d'enseignement

---

147. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

accrédité. Une personne est considérée comme ayant fréquenté un établissement d'enseignement si elle était inscrite au cours de la période de référence mais était absente, par exemple pour cause de maladie.

Cette variable indique la fréquentation scolaire à un moment ou à un autre au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2020 au 11 mai 2021. Les personnes devaient indiquer tous les types d'écoles fréquentées. Il y avait une instruction explicite de déclarer la formation à distance pour crédit. Dans le Recensement de 2006 et dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, en anglais, cette variable s'appelait « Attendance at school »; le nom a été changé à « School attendance » dans le Recensement de 2016 pour être conforme aux définitions normalisées. Toutefois, la variable est mesurée de la même façon. Veuillez noter que le terme français, « Fréquentation scolaire », n'a pas changé.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Lorsque la variable sur la fréquentation scolaire est interprétée en lien avec la géographie, on recommande aux utilisateurs de ne pas interpréter les estimations pour la fréquentation scolaire en tant que nombre ou proportion des étudiants qui fréquentent une école et qui résident dans un lieu géographique donné, en raison des différences à l'égard de l'endroit où l'étudiant est dénombré le jour du recensement. Comme tous les répondants, les étudiants sont dénombrés à leur lieu habituel de résidence le jour du recensement, ce qui pourrait ou non correspondre à la géographie dans laquelle ils résident pendant la fréquentation scolaire. Par exemple, on demande aux étudiants qui retournent vivre chez leurs parents pendant l'année d'être dénombrés à l'adresse de leurs parents.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Établissement de fréquentation scolaire](#)

[Statut de la fréquentation scolaire](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>148</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 37

### Réponses

« Non, n'a fréquenté aucune école depuis septembre 2020 », ou une ou plus d'une des réponses suivantes : « A fréquenté une école primaire, intermédiaire ou secondaire »; « A fréquenté un collège, un cégep, une école de commerce, un institut technique, une école de métiers ou un autre établissement non universitaire »; « A fréquenté une université ».

### Remarques

Cette variable est utile pour analyser la participation aux études de groupes cibles particuliers comme les personnes des Premières Nations, les Métis, les Inuits, les immigrants récents, les membres des groupes des minorités visibles, les anciens combattants, les jeunes, les femmes et les travailleurs adultes.

---

148. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Lieu des études

### Définition

Dans le Recensement de la population, « Lieu des études » désigne soit la province, le territoire ou le pays de l'établissement où une personne a obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade.

Le lieu des études s'agit du lieu où se trouve l'établissement ayant décerné le certificat, le diplôme ou le grade, et non du lieu où se trouvait la personne lorsqu'elle l'a obtenu ou lorsqu'elle fréquentait l'établissement. Le lieu géographique est défini selon les frontières en vigueur au moment où les données sont recueillies, et non pas selon les frontières au moment de l'étude.

Cette variable indique la province ou le territoire (au Canada) ou le pays (à l'extérieur du Canada) de l'établissement duquel le plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires a été obtenu. Seules les personnes ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires sont incluses dans la population visée.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Lieu des études](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>149</sup> (échantillon de 30 %); 2006 (échantillon de 20 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable codée : question 36

### Réponses

- A obtenu le plus haut certificat, diplôme ou grade au Canada – précisez la province ou le territoire
- A obtenu le plus haut certificat, diplôme ou grade à l'extérieur du Canada – précisez le pays

Les pays à l'extérieur du Canada sont classifiés selon la Classification type des pays et des zones d'intérêt (CTPZI) 2019. Une variante de cette classification permet l'agrégation des pays au niveau de 19 sous-régions géographiques et de 6 macro-régions géographiques.

### Remarques

Il s'agit d'une variable importante puisqu'elle permet de mesurer les mouvements nationaux et internationaux des personnes qui ont fait des études postsecondaires (école de métiers, collège ou université) et qui résidaient au Canada au moment du Recensement de la population de 2021, qu'elles soient nées au Canada ou qu'elles y aient immigré.

---

149. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Les répondants devaient déclarer le lieu des études d'après les frontières qui existaient le 11 mai 2021, date de référence du Recensement de la population de 2021. Par exemple :

- les répondants ayant déclaré un lieu des études dans une région qui, au moment de l'obtention du plus haut certificat, diplôme ou grade, faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, mais qui fait maintenant partie du territoire du Nunavut devaient inscrire « Nunavut »;
- les répondants ayant déclaré un lieu des études dans une région qui, au moment de l'obtention du plus haut certificat, diplôme ou grade, faisait partie de l'URSS, mais qui fait maintenant partie du Kazakhstan devaient inscrire « Kazakhstan ».

## Lieu des études comparé à la province ou au territoire de résidence

### Définition

Dans le Recensement de la population, « Lieu des études » désigne soit la province, le territoire ou le pays de l'établissement où une personne a obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade.

Le lieu des études s'agit du lieu où se trouve l'établissement ayant décerné le certificat, le diplôme ou le grade, et non du lieu où se trouvait la personne lorsqu'elle l'a obtenu ou lorsqu'elle fréquentait l'établissement. Le lieu géographique est défini selon les frontières en vigueur au moment où les données sont recueillies, et non pas selon les frontières au moment de l'étude.

Cette variable sommaire indique si le « Lieu des études » du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par la personne est la même province ou le même territoire où elle vivait au moment du Recensement de la population de 2021, une province canadienne différente ou un territoire canadien différent, ou à l'extérieur du Canada. Cette variable est dérivée des variables « Lieu des études » et « Province ou territoire de résidence actuelle ». Ceci s'applique seulement aux personnes ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

La variable « Lieu des études à l'extérieur du Canada » peut être ventilée au moyen de la Classification type des pays et des zones d'intérêt (CTPZI). Lorsque l'on utilise la CTPZI pour cette ventilation, la catégorie « Canada » n'est pas utilisée.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification géographique type \(CGT\) 2021](#)

[Lieu des études comparé à la province ou au territoire de résidence](#)

[Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>150</sup> (échantillon de 30 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

---

150. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.



**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : question 36 et province ou territoire de résidence

**Réponses**

- Aucun certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires
- Même que la province ou le territoire de résidence
- Différente de celle de la province ou du territoire de résidence
- À l'extérieur du Canada – précisez le pays

**Remarques**

Sans objet

**Plus haut certificat, diplôme ou grade****Définition**

Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « [niveau de scolarité](#) ».

Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus.

La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne](#)

**Classification(s)**

[Plus haut certificat, diplôme ou grade](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>151</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

---

151. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 33, 34a), 34b) et 34c)

**Réponses**

- Aucun certificat, diplôme ou grade
- Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence
- Certificat ou diplôme d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti
- Certificat d'apprenti dans un métier
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme de 3 mois à moins de 1 an
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme de 1 an à 2 ans
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme de plus de 2 ans
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- Baccalauréat
- Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
- Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- Maîtrise
- Doctorat acquis

**Remarques**

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants :

A. Pour cette variable, la catégorie « Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence » inclut les personnes qui ont satisfait aux exigences du diplôme d'études secondaires ou qui ont obtenu une attestation d'équivalence d'études secondaires, mais qui n'ont pas obtenu un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires. Le Test de développement général (TDG) constitue un exemple d'une attestation d'équivalence d'études secondaires.

B. La catégorie « Certificat ou diplôme d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti » comprend notamment les certificats et diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle décernés à la fin de brefs programmes de formation professionnelle offerts par des collèges, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et des établissements similaires. Cela comprend aussi les personnes ayant obtenu une qualification professionnelle à titre de gens de métiers dans le cadre d'un programme de formation professionnelle de niveau secondaire dans la province de Québec, comme le diplôme d'études professionnelles/*Diploma of Vocational Studies* (DEP/DVS).

C. La catégorie « Certificat d'apprenti dans un métier » comprend les certificats et les diplômes d'apprenti, les certificats de qualification professionnelle et les titres de compagnon. On obtient un certificat ou un diplôme d'apprenti en achevant un programme de formation d'apprentis inscrits comportant une formation supervisée en cours d'emploi, qui peut être assortie de cours ou d'une formation technique « en classe ». On obtient un certificat de qualification professionnelle ou un titre de compagnon dans un métier en obtenant la note de passage à un examen provincial ou territorial. Les candidats à l'examen doivent avoir un certificat ou un diplôme d'apprenti, ou avoir plusieurs années d'expérience dans le métier en question.

D. Les certificats ou diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire sont décernés par un collège public ou privé, un cégep (programmes de formation générale/préuniversitaire ou de formation technique), un institut de technologie, une école de sciences infirmières, une école de commerce ou une école de formation professionnelle. Cette catégorie comprend les certificats en enseignement et les certificats en sciences infirmières décernés par les ministères provinciaux ou territoriaux de l'éducation, à l'exception des titres

scolaires en enseignement ou en sciences infirmières au niveau du baccalauréat ou d'un niveau supérieur. Les programmes d'une durée de deux ans ou plus menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial exigent habituellement comme condition minimale d'admission un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence.

E. Les certificats ou diplômes universitaires inférieurs ou supérieurs au baccalauréat sont décernés dans le cadre de programmes d'études qui ne mènent pas à un grade universitaire, mais qui sont suivis dans une université. Ces programmes sont souvent liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances ou l'administration publique. Si un baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission au programme d'études menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est classifié comme inférieur au baccalauréat. Si un baccalauréat est normalement une condition d'admission au programme menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, ce dernier est alors classifié comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

F. Les baccalauréats et les maîtrises sont décernés par des universités et autres établissements conférant des grades, y compris des collèges conférant des grades.

G. Des exemples d'établissements d'enseignement postsecondaire comprennent les collèges publics ou privés, les cégeps, les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers, les écoles de commerce privées et les universités.

## Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016, historique)

### Définition

**Domaine d'études** désigne la discipline ou le domaine d'apprentissage ou de formation associé à un cours ou à un programme d'études donné.

La variable « Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016, historique) » indique la principale discipline ou le principal domaine dans lequel la personne a fait ses études ou reçu sa formation et a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires, selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016 historique.

Cette variable peut être utilisée seule ou être combinée avec la variable « [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) ». Quand on combine cette dernière avec le « Principal domaine d'études », il convient de souligner que des domaines d'études différents seront plus courants pour différents types de qualifications postsecondaires. Au niveau détaillé des programmes, certains programmes ne sont offerts que selon certains niveaux de scolarité.

Il y avait une instruction explicite dans le questionnaire qui demandait aux répondants d'être le plus précis possible lorsqu'ils indiquaient le sous-domaine ou la sous-catégorie du domaine de spécialisation à l'intérieur d'une grande catégorie de disciplines ou d'un secteur de formation.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>152</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986 (échantillon de 20 %).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable codée : question 35

**Réponses**

Le principal domaine d'études était une réponse écrite. On a créé cette variable en attribuant un code de domaine d'études à partir de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016.

Se reporter à l'[annexe 2.12 : Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#) pour connaître la structure de la CPE Canada 2016.

Les répondants qui ont rempli un questionnaire papier ont sélectionné « Aucun certificat, diplôme ou grade plus élevé qu'un diplôme d'études secondaires général » pour les personnes qui n'avaient pas un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

Les répondants qui ont rempli un questionnaire électronique ont sauté automatiquement la question 35 sur le principal domaine d'études quand ils ont indiqué aucun certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires dans la question 34.

**Remarques**

Dans le cadre du Recensement de 2021, le principal domaine d'études est fourni en utilisant à la fois la CPE Canada 2021 et l'ancienne CPE Canada 2016, pour permettre les comparaisons historiques.

La CPE Canada 2016 se subdivise en trois niveaux :

- 49 « séries » (une série correspond au regroupement le plus général de programmes connexes et elle comprend les codes à 2 chiffres);
- 387 « sous-séries » (une sous-série correspond au regroupement intermédiaire de programmes qui comportent un contenu et des objectifs comparables, et elle comprend les codes à 4 chiffres);
- plus de 1 600 classes de programmes d'enseignement (les classes de programmes d'enseignement correspondent aux domaines d'études les plus détaillés et précis, et elles comprennent les codes à 6 chiffres).

Il existe aussi trois variantes de la CPE Canada 2016 :

- La variante des [regroupements principaux](#) comporte 13 regroupements principaux, dont 12 sont utilisés dans le cadre du Recensement de la population. (La catégorie qui comprend les cours de perfectionnement et d'initiation aux loisirs n'est pas utilisée.) Ce sont des catégories plus générales que les séries; les séries se trouvent dans les regroupements principaux, sauf la série 30 (Études multidisciplinaires/interdisciplinaires), dont les sous-séries sont divisées entre plusieurs regroupements principaux.
- La variante des [regroupements principaux alternatifs](#) est la même que celle des regroupements principaux, sauf que la plupart des sous-séries de la série 30 sont rassemblées dans des catégories plus

---

152. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

grandes dans les regroupements principaux (par exemple, « Sciences humaines interdisciplinaires » dans le regroupement principal de « Sciences humaines »).

- La variante [STGM/SACHES](#) peut être utilisée pour examiner les domaines d'études STGM (science, technologie, génie, et mathématiques et sciences informatiques) et les domaines d'études SACHES (domaines autres que les domaines STGM, comme la santé, les arts, le commerce, les sciences humaines, l'éducation, et les sciences sociales et de comportements).

Certaines séries et leurs sous-composantes ne sont pas utilisées pendant le codage du principal domaine d'études : les séries 21, 32 à 37 et 53, ce qui représente les domaines d'études sans crédit et le perfectionnement.

Pour plus de renseignements sur la classification CPE, veuillez consulter [Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#).

## Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021)

### Définition

**Domaine d'études** désigne la discipline ou le domaine d'apprentissage ou de formation associé à un cours ou à un programme d'études donné.

Cette variable « Principal domaine d'études » indique la principale discipline ou le principal domaine dans lequel la personne a fait ses études ou reçu sa formation et a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires, selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021.

Cette variable peut être utilisée seule ou être combinée avec la variable « [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) ». Quand on combine cette dernière avec le « Principal domaine d'études », il convient de souligner que des domaines d'études différents seront plus courants pour différents types de qualifications postsecondaires. Au niveau détaillé des programmes, certains programmes ne sont offerts que selon certains niveaux de scolarité.

Il y avait une instruction explicite dans le questionnaire qui demandait aux répondants d'être le plus précis possible lorsqu'ils indiquaient le sous-domaine ou la sous-catégorie du domaine de spécialisation à l'intérieur d'une grande catégorie de disciplines ou d'un secteur de formation.

Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne](#)

### Classification(s)

[Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2021 version 1.0](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>153</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986 (échantillon de 20 %).

---

153. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

## Numéro(s) de question

Variable codée : question 35

## Réponses

Le principal domaine d'études était une réponse écrite. On a créé cette variable en attribuant un code de domaine d'études à partir de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021.

Se reporter à l'[annexe 2.13 Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2021](#) pour connaître la structure de la CPE Canada 2021.

Les répondants qui ont rempli un questionnaire papier ont sélectionné « Aucun certificat, diplôme ou grade plus élevé qu'un diplôme d'études secondaires général » pour les personnes qui n'avaient pas un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

Les répondants qui ont rempli un questionnaire électronique ont sauté automatiquement la question 35 sur le principal domaine d'études quand ils ont indiqué aucun certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires dans la question 34.

## Remarques

La CPE Canada 2021 se subdivise en trois niveaux :

- 50 « séries » (une série correspond au regroupement le plus général de programmes connexes et elle comprend les codes à 2 chiffres);
- 454 « sous-séries » (une sous-série correspond au regroupement intermédiaire de programmes qui comportent un contenu et des objectifs comparables, et elle comprend les codes à 4 chiffres);
- 2 119 classes de programmes d'enseignement (les classes de programmes d'enseignement correspondent aux domaines d'études les plus détaillés et précis, et elles comprennent les codes à 6 chiffres).

Il existe aussi trois variantes de la CPE Canada 2021 :

La variante des [regroupements principaux](#) comporte 13 regroupements principaux, dont 12 sont utilisés dans le cadre du Recensement de la population. (La catégorie qui comprend les cours de perfectionnement et d'initiation aux loisirs n'est pas utilisée.) Ce sont des catégories plus générales que les séries; les séries se trouvent dans les regroupements principaux, sauf la série 30 (Études multidisciplinaires/interdisciplinaires), dont les sous-séries sont divisées entre plusieurs regroupements principaux.

La variante des [regroupements principaux alternatifs](#) est la même que celle des regroupements principaux, sauf que la plupart des sous-séries de la série 30 sont rassemblées dans des catégories plus grandes dans les regroupements principaux (par exemple, « Sciences humaines interdisciplinaires » dans le regroupement principal de « Sciences humaines »).

La variante [STIM/SACHES](#) peut être utilisée pour examiner les domaines d'études STIM (science, technologie, génie, et mathématiques et sciences informatiques) et les domaines d'études SACHES (domaines autres que les domaines STIM, comme la santé, les arts, le commerce, les sciences humaines, l'éducation, et les sciences sociales et de comportements).

Certaines séries et leurs sous-composantes ne sont pas utilisées pendant le codage du principal domaine d'études : les séries 21, 32 à 37 et 53, ce qui représente les domaines d'études sans crédit et le perfectionnement.

Pour plus de renseignements sur la classification CPE, veuillez consulter [Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2021](#).

## Travail

### Catégorie de travailleur

#### Définition

**Catégorie de travailleur** réfère au fait qu'une personne soit un employé ou un travailleur autonome. La catégorie des travailleurs autonomes comprend les personnes possédant ou ne possédant pas une entreprise, ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

#### Unité(s) statistique(s)

[Personne ayant une expérience de travail récente](#)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

[Personne faisant partie de la population active expérimentée](#)

[Personne occupée](#)

[Population active](#)

#### Classification(s)

[Classe de travailleur](#)

[Classe de travailleur - variante sur les employés et les travailleurs autonomes](#)

#### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>154</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

#### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

#### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 48 et 49

#### Réponses

Employé

Poste permanent - pas de date fixe de fin d'emploi

Poste pour une période déterminée (un an ou plus)

Poste occasionnel, saisonnier ou à court terme (moins d'un an)

Travailleur familial non rémunéré (sans paye ou sans salaire) pour son conjoint ou pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale

---

154. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Travailleur autonome

Travailleur autonome (entreprise constituée en société)

À son compte sans personnel salarié (seul ou en association)

À son compte avec personnel salarié (seul ou en association)

Travailleur autonome (entreprise non constituée en société)

À son compte sans personnel salarié (seul ou en association)

À son compte avec personnel salarié (seul ou en association)

## Remarques

### Employé

Cette catégorie comprend les personnes travaillant pour le compte d'un employeur. Elle englobe les personnes qui ont travaillé pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces). Les employés devaient indiquer le type de poste occupé : Poste permanent – pas de date fixe de fin d'emploi; Poste pour une période déterminée (un an ou plus); Poste occasionnel, saisonnier ou à court terme (moins d'un an).

Exclusion :

« Employé » n'inclut pas les propriétaires qui travaillent pour des entreprises constituées en société, même s'ils reçoivent un salaire, un traitement, une commission, des pourboires, une rémunération à la pièce ou une rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces).

### Travailleur autonome

Cette catégorie comprend les personnes dont l'emploi consistait principalement à exploiter une entreprise ou une ferme ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire, celles qui travaillent comme pigiste ou à forfait pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières en service privé), les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers; et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires. L'entreprise peut être constituée en société ou non constituée en société. Les travailleurs autonomes comprennent ceux ayant ou n'ayant pas d'aide rémunérée (employés). Sont également inclus dans la catégorie des travailleurs autonomes les travailleurs familiaux non rémunérés. Il s'agit de personnes qui travaillent sans rémunération à l'exploitation d'une entreprise, d'une ferme ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un autre membre de la famille vivant dans le même logement et exploité par celui-ci.

Les données sont disponibles pour :

a) les personnes occupées;

b) la population active, c'est-à-dire les personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence. Les chômeurs qui ont travaillé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Catégorie de travailleur - Sans objet ».

c) les personnes ayant une expérience de travail récente, c'est-à-dire les personnes ayant travaillé à un moment donné de janvier 2020 à mai 2021, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.



## Catégorie du lieu de travail

### Définition

**Catégorie du lieu de travail** réfère à la répartition des personnes selon qu'elles travaillaient à domicile, à l'extérieur du Canada, qu'elles étaient sans adresse de travail fixe ou qu'elles travaillaient à une adresse précise (lieu habituel de travail).

### Unité(s) statistique(s)

[Personne occupée](#)

### Classification(s)

[Catégorie du lieu de travail](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>155</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui avaient un emploi ou étaient absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 51

### Réponses

À domicile (y compris à la ferme); À l'extérieur du Canada; Sans adresse de travail fixe; À l'adresse précisée (Lieu habituel de travail)

### Remarques

Réponses fournies par les répondants

**À domicile (y compris à la ferme)** – Les personnes dont le lieu de travail et la résidence se trouvaient dans le même immeuble, celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient et les télétravailleurs qui travaillaient à domicile pendant la plus grande partie de leur semaine de travail.

**À l'extérieur du Canada** – Les personnes dont le lieu de travail est à l'extérieur du Canada, notamment les diplomates, les membres des Forces armées et les autres personnes dénombrées à l'étranger.

**Sans adresse de travail fixe** – Les personnes qui ne se rendaient pas au même lieu de travail au début de chaque quart, notamment les entrepreneurs en bâtiments, les entrepreneurs paysagistes, les représentants de commerce, les chauffeurs de camion indépendants, etc.

---

155. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**À l'adresse précisée (lieu habituel de travail)** – Les personnes qui ne sont pas incluses dans les catégories ci-dessus et qui se rendent au même lieu de travail (habituel) au début de chaque quart sont incluses ici. Les répondants devaient inscrire le numéro de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail. Ceux qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à leur bureau à domicile devaient donner l'adresse complète de leur employeur. Les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart devaient donner l'adresse complète du siège social.

Le tableau ci-après indique quelles données sur le navettage sont offertes pour chaque catégorie de lieu de travail.

[Tableau 2.7 Données sur le navettage offertes pour chaque catégorie de lieu de travail](#)

## Chômeurs

### Définition

La variable désigne les personnes qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, étaient sans emploi salarié ou sans travail à leur compte, étaient prêtes à travailler et :

- a) avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes; ou
- b) avaient été mises à pied temporairement et prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>156</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

---

156. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 38 à 42

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

La catégorie « chômeurs » comprend les personnes qui, pendant la semaine du 2 au 8 mai 2021, étaient sans emploi salarié, étaient prêtes à travailler et avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes.

Cette catégorie comprend deux composantes : les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence parce qu'elles avaient été mises à pied d'un emploi auquel elles prévoyaient retourner et les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence, mais qui avaient pris des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Dans les deux cas, les personnes devaient être disponibles pour un emploi pendant la semaine de référence. On a déterminé si la personne était prête à travailler à partir de ses réponses à la question 41 (« Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines du 11 avril au 8 mai 2021? »), à la question 42 (« Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 si un emploi avait été disponible? ») et à la question 37 (fréquentation scolaire).

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [situation d'activité](#) » et « [personne occupée](#) ».

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

**Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte****Définition**

La variable indique l'année au cours de laquelle la personne a travaillé pour la dernière fois à un emploi salarié ou à son compte, ne serait-ce que pour quelques jours.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>157</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

157. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 43

**Réponses**

En 2021; En 2020; Avant 2020; Jamais

**Remarques**

Cette variable est utilisée pour dériver la situation d'activité du répondant.

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

**Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence****Définition**

La variable indique si la personne avait ou non, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>158</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 40

---

158. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Non; Oui

## Remarques

Cette variable est utilisée pour dériver la situation d'activité du répondant.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [chômeurs](#) » et « [inactifs](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Forme juridique

### Définition

La variable désigne la forme juridique d'une entreprise commerciale, d'une ferme ou de l'exercice d'une profession. Une entreprise constituée en société est une entreprise, une ferme ou l'exercice d'une profession ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois fédérales ou provinciales. Une entreprise, une ferme ou l'exercice d'une profession non constitués en société ne représentent pas une entité juridique distincte; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne ayant une expérience de travail récente](#)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

[Personne faisant partie de la population active expérimentée](#)

[Personne occupée](#)

[Population active](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>159</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Travailleurs autonomes âgés de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

### Numéro(s) de question

Question 49; la présente variable fait partie de la dérivation de la variable « COWD » (« catégorie de travailleur »).

---

159. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Réponses**

Non; Oui

**Remarques**

Sans objet

**Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte****Définition**

La variable désigne le nombre réel d'heures travaillées, à un emploi salarié ou à leur compte, par les personnes dans tous les emplois occupés pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Ce nombre inclut les heures travaillées pour un salaire ou un traitement, pour des pourboires, à la commission, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces). Les heures travaillées à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci sont également incluses.

Ne sont pas comprises les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour cause de maladie, de vacances ou pour d'autres raisons.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>160</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 38

**Réponses**

Nombre d'heures (à l'heure près); Aucune

**Remarques**

Le travail à un emploi salarié ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession. Pour obtenir une description détaillée du travail à un emploi salarié ou à son compte, veuillez vous reporter à la définition de la variable « [personne occupée](#) ».

---

160. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Des données sur le nombre habituel d'heures de travail et le nombre d'heures effectivement travaillées sont produites à partir de l'Enquête sur la population active.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Inactifs

### Définition

La variable désigne les personnes qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, n'étaient ni occupées ni en chômage.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>161</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 38 à 42

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

---

161. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Industrie (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] Canada 2017 version 3.0)

### Définition

**Industrie** réfère à un groupe généralement homogène d'unités de production économique exerçant principalement un ensemble d'activités spécifiques. Par activité, on entend une méthode particulière de combiner les intrants de biens et services, de main-d'oeuvre et de capital pour produire un ou plusieurs produits ou services, ou les deux. Le plus souvent, les activités qui définissent une industrie sont homogènes pour ce qui est des processus de production employés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne ayant une expérience de travail récente](#)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

[Personne faisant partie de la population active expérimentée](#)

[Personne occupée](#)

[Population active](#)

### Classification(s)

[Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

### Numéro(s) de question

Variable codée : questions 44 et 45

### Réponses

Se reporter au [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#).

### Remarques

Les données sont disponibles pour :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active, c'est-à-dire les personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence. Les chômeurs qui ont travaillé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Industrie — Sans objet »;
- c) les personnes ayant une expérience de travail récente, c'est-à-dire les personnes ayant travaillé à un moment donné de janvier 2020 à mai 2021, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.



## Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise

### Définition

La variable désigne les personnes qui ont déclaré être, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 :

- a) mises à pied temporairement d'un emploi auquel elles comptent retourner;
- b) absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant toute la semaine.

Les raisons de l'absence comprenaient notamment les vacances, la maladie, la grève et le lock-out au lieu de travail du répondant.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>162</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 39

### Réponses

Non; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

### Remarques

Cette variable est utilisée pour dériver la situation d'activité du répondant.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [chômeurs](#) » et « [inactifs](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

---

162. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Permanence de l'emploi

### Définition

Permanence de l'emploi fait référence à la classification des emplois rémunérés comme permanents ou temporaires pour les personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui étaient des employés rémunérés.

La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures.

Le poste peut être soit permanent (pas de date fixe de fin d'emploi), pour une période déterminée (un an ou plus) ou occasionnel, saisonnier ou à court terme (moins d'un an).

### Unité(s) statistique(s)

[Personne ayant une expérience de travail récente](#)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

[Personne faisant partie de la population active expérimentée](#)

[Personne occupée](#)

[Population active](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé comme employé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : question 48

### Réponses

Employé — Poste permanent – pas de date fixe de fin d'emploi

Employé — Poste pour une période déterminée (un an ou plus)

Employé — Poste occasionnel, saisonnier ou à court terme (moins d'un an)

### Remarques

#### Employé

Cette catégorie comprend les personnes travaillant pour le compte d'un employeur. Elle englobe les personnes qui ont travaillé pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre

rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces). Les employés devaient indiquer le type de poste occupé : Poste permanent – pas de date fixe de fin d'emploi; Poste pour une période déterminée (un an ou plus); Poste occasionnel, saisonnier ou à court terme (moins d'un an).

**Exclusion :**

« Employé » n'inclut pas les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société, même s'ils reçoivent un salaire, un traitement, une commission, des pourboires, une rémunération à la pièce ou une rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces).

## Personne ayant une expérience de travail récente

**Définition**

**Personne ayant une expérience de travail récente** désigne les personnes de 15 ans et plus qui ont occupé un emploi à un moment donné au cours d'une période de référence comme un an ou plus, peu importe leur situation par rapport au marché du travail pendant la semaine ou le jour de référence de l'enquête.

Dans le contexte du recensement, les « personnes ayant une expérience de travail récente » désignent les personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont occupé un emploi à un moment donné entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant le recensement et la semaine de référence de l'année du recensement, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>163</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Date du dernier travail de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Question 43

**Réponses**

En 2021; En 2020

**Remarques**

Pour le Recensement de 2021, la période de référence dont il est question dans la présente définition est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 8 mai 2021.

---

163. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Personne faisant partie de la population active expérimentée

### Définition

**Personne faisant partie de la population active expérimentée** désigne les personnes de 15 ans et plus faisant actuellement partie de la population active qui occupent ou qui ont occupé un emploi à un moment donné au cours d'une longue période de référence comme un an ou plus.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>164</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 38 à 43

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Pour le Recensement de 2021, la longue période de référence dont il est question dans la présente définition est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 8 mai 2021.

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Personne occupée

### Définition

**Personne occupée** réfère à celle dont la situation d'activité était « occupée » au cours de la période de référence. C'est-à-dire, les personnes qui, durant la période de référence :

(a) faisaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à

---

164. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou

(b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette catégorie n'inclut pas les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, ni celles qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>165</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 38 et 39

### Réponses

Sans objet

### Remarques

La période de référence est du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

## Population active

### Définition

La variable désigne les personnes qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, étaient soit occupées, soit en chômage.

Population active = personnes occupées + chômeurs

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

---

165. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>166</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 38 à 42

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [situation d'activité](#) », « [personne faisant partie de la population active expérimentée](#) », « [population active inexpérimentée](#) », « [personne occupée](#) » et « [chômeurs](#) ».

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Population active inexpérimentée

**Définition**

La variable désigne les personnes en chômage qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, n'avaient jamais travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, ou qui avaient travaillé pour la dernière fois à un emploi salarié ou à leur compte avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

---

166. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>167</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 38 à 43

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

On ne recueille pas de données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleur pour la population active inexpérimentée. Ce segment de la population est donc inclus dans la catégorie « sans objet ».

Veuillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

**Profession (selon la Classification nationale des professions [CNP] 2021 version 1.0)****Définition**

**Profession** réfère au genre de travail exécuté dans le cadre d'un emploi. Par ailleurs, un emploi englobe toutes les tâches exécutées par un travailleur/une travailleuse dans le cadre de ses fonctions. Une profession se définit comme un ensemble d'emplois suffisamment analogues sur le plan du travail exécuté.

Le genre de travail est défini par les tâches, les fonctions et les responsabilités et il comprend souvent des facteurs tels que les matériaux traités ou utilisés, les procédés industriels utilisés, le matériel utilisé, ainsi que les produits ou les services fournis. Les professions sont généralement homogènes quant au genre de compétence et au niveau de compétence.

Profession désigne la contribution du travail à l'activité qui est dans le domaine de la production défini aux fins du Système de comptabilité nationale.

---

167. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne ayant une expérience de travail récente](#)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

[Personne faisant partie de la population active expérimentée](#)

[Personne occupée](#)

[Population active](#)

**Classification(s)**

[Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0](#)

**Déclaré en**

2021 (échantillon de 25 %).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par le répondant au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment donné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

**Numéro(s) de question**

Variable codée : questions 46 et 47

**Réponses**

Se reporter à la [Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0](#).

**Remarques**

Les données sont disponibles pour :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active, c'est-à-dire les personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence. Les chômeurs qui ont travaillé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Profession — Sans objet »;
- c) les personnes ayant une expérience de travail récente, c'est-à-dire les personnes ayant travaillé à un moment donné de janvier 2020 à mai 2021, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence;
- d) [variante de la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0 pour Science, technologie, ingénierie et mathématiques \(STIM\)](#);
- e) [variante de la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0 pour Analyse par catégorie de FEER \(formation, étude, expérience et responsabilités\)](#).



## Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel

### Définition

**Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel** porte sur la raison majeure pour laquelle une personne a travaillé moins de 30 heures par semaine pour la plupart des semaines durant l'année de référence.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

[Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé surtout à temps partiel à un emploi salarié ou à leur compte pendant l'année de référence.

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 55b)

### Réponses

Choix personnel; Fréquentait l'école, le collège ou l'université, ou était en formation; Situation économique; Devait s'occuper de son ou ses enfant(s) ou d'un ou des proche(s); Maladie ou incapacité de cette personne; N'avait pas trouvé de travail à temps plein; Autre raison — précisez : (réponse écrite)

### Remarques

L'année de référence est 2020.

## Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année

### Définition

**Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année** porte sur la raison majeure pour laquelle une personne a travaillé moins de 49 semaines durant l'année de référence.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

[Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année](#)

### Déclaré en

2021 (échantillon de 25 %).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé moins de 49 semaines à un emploi salarié ou à leur compte pendant l'année de référence.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 54b)

**Réponses**

Maladie ou incapacité de cette personne; Grossesse ou congé de maternité ou parental; Fréquentait l'école, le collègue ou l'université, ou était en formation; Devait s'occuper de son ou ses enfant(s) ou d'un ou des proche(s); Était incapable de trouver du travail qui dure toute l'année; Était à la retraite; Choix personnel; Faisait du travail saisonnier; Autre raison — précisez : (réponse écrite)

**Remarques**

L'année de référence est 2020.

**Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler****Définition**

La variable indique les raisons pour lesquelles une personne ne pouvait pas commencer à travailler pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 si un emploi avait été disponible.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>168</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et qui ont activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédant le dénombrement.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 42

---

168. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

Oui, était prête à accepter du travail; Non, avait déjà un emploi; Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité; Non, pour des raisons personnelles ou familiales; Non, allait à l'école; Non, pour d'autres raisons

## Remarques

Cette variable est utilisée pour dériver la situation d'activité du répondant.

La « disponibilité pour un emploi », au cours de la semaine de référence, est fondée sur la réponse des répondants à la question 41 (Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines du 11 avril au 8 mai 2021?), à la question 42 (Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 si un emploi avait été disponible?) et à la question 37 (Fréquentation scolaire).

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [chômeurs](#) » et « [inactifs](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Recherche d'un emploi salarié (à temps plein ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines

### Définition

La variable indique si la personne a cherché activement ou non un emploi salarié au cours des quatre semaines du 11 avril au 8 mai 2021. Il peut s'agir d'un emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou d'un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Par « chercher activement un emploi », on entend notamment le fait de s'adresser à un centre d'emploi du Canada, de communiquer avec des employeurs, de faire paraître une demande d'emploi en ligne ou de répondre à une offre d'emploi en ligne.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>169</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

169. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 41

**Réponses**

Non; Oui, un emploi à temps plein; Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

**Remarques**

Cette variable est utilisée pour dériver la situation d'activité du répondant.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [chômeurs](#) » et « [inactifs](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

**Semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence****Définition**

Se dit des semaines travaillées pendant l'année de référence et vise à savoir si ces semaines étaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou non pour l'ensemble des emplois occupés. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à temps plein pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>170</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant l'année de référence.

**Numéro(s) de question**

Variable directe : question 55a)

---

170. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Réponses

N'a pas travaillé en 2020; À temps plein (30 heures ou plus par semaine); À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

## Remarques

L'année de référence est 2020.

## Semaines travaillées pendant l'année de référence

### Définition

La variable désigne le nombre de semaines, durant l'année de référence, au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, ne serait-ce que pour quelques heures, dans tous les emplois occupés.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>171</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable directe : question 54a)

## Réponses

Aucune; Nombre de semaines (réponse écrite)

## Remarques

Dans le contexte du Recensement de 2021, l'année de référence pour cette variable est 2020.

La variable comprend les semaines de vacances payées, les semaines de congés de maladie payés et les semaines au cours desquelles des cours de formation étaient payés par l'employeur.

Le travail à un emploi salarié ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession. Pour obtenir une description détaillée du travail à un emploi salarié ou à son compte, veuillez vous reporter à la définition de la variable « [personne occupée](#) ».

Les répondants devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été rémunérés pour une année complète même s'ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une période de 12 mois).

---

171. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

## Situation d'activité

### Définition

**Situation d'activité** réfère à une personne qui était occupée, en chômage ou inactive durant la période de référence. La population active comprend les personnes qui participent ou qui sont disponibles pour participer à la production de biens et services qui se situent dans le domaine de la production du Système de comptabilité nationale.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

[Regroupement - Situation d'activité](#)

[Situation d'activité](#)

[Statut de la personne occupée](#)

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>172</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 38 à 43

### Réponses

Pour connaître les valeurs de la variable « situation d'activité », veuillez vous reporter au [tableau 2.8](#).

### Remarques

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [personne occupée](#) », « [chômeurs](#) » et « [inactifs](#) ».

Les catégories de la variable « situation d'activité » ont été dérivées à partir des réponses aux questions suivantes du questionnaire du Recensement :

- heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte (question 38)
- mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (question 39)
- début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence (question 40)
- recherche d'un emploi salarié (à temps plein ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines (question 41)
- raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (question 42)
- date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte (question 43).

---

172. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Veillez vous reporter à la [figure 2.9](#) pour connaître les composantes de la population et de la variable « situation d'activité ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Situation d'activité (selon les concepts de 1971)

### Définition

La variable indique si la personne était soit occupée, soit en chômage, soit inactive pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, selon les concepts de la situation d'activité de 1971.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

### Unité(s) statistique(s)

[Personne de 15 ans ou plus](#)

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>173</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

### Population

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

### Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 38 à 43

### Réponses

Les catégories liées à cette variable historique sur la situation d'activité sont :

Personnes occupées - Absentes pendant la semaine de référence - Forces armées

Personnes occupées - Absentes pendant la semaine de référence - Population civile

Personnes occupées - Travailleurs familiaux non rémunérés

Personnes occupées - Rémunérées - Forces armées

Personnes occupées - Rémunérées - Population civile

Inactifs

---

173. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

Chômeurs - Ont cherché un emploi - Expérimentés

Chômeurs - Ont cherché un emploi - Inexpérimentés

Chômeurs - Mise à pied temporaire

## Remarques

Les personnes âgées de 15 ans et plus sont classifiées selon les concepts de la situation d'activité de 1971 comme suit :

### Personnes occupées

- les personnes qui ont travaillé durant la semaine de référence à un emploi salarié ou à leur compte
- les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence<sup>174</sup>
- les personnes qui ont travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession au cours de la semaine de référence.

### Chômeurs

- les personnes qui cherchaient un emploi durant la semaine de référence
- les personnes qui étaient mises à pied temporairement durant la semaine de référence.

### Inactifs

Les personnes âgées de 15 ans et plus qui ne sont pas occupées ou en chômage sont considérées comme « inactives ». Selon les concepts de la situation d'activité de 1971, cette catégorie inclut également :

- les ouvrières agricoles qui ont moins de 20 heures de travaux non rémunérés dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession
- les pensionnaires d'un établissement institutionnel<sup>175</sup>.

## Taux d'activité

### Définition

La variable désigne le pourcentage de la population active pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus.

Le taux d'activité pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

---

174. Exclusion : les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois « absentes du travail » et « à la recherche d'un emploi » étaient considérées comme « chômeurs ».

175. Les pensionnaires d'un établissement institutionnel ne sont pas inclus dans l'Enquête nationale auprès des ménages ni dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 et de 2021. Les utilisateurs devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données de l'ENM de 2011, du Recensement de 2016 et de 2021 pour la situation d'activité (selon les concepts de 1971) avec les données d'autres sources.



**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>176</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Statistique dérivée à partir de la variable « situation d'activité »

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la définition de la variable « [population active](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

## Taux de chômage

**Définition**

La variable désigne le pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, et particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

---

176. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>177</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Statistique dérivée à partir de la variable « situation d'activité »

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [chômeurs](#) » et « [population active](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

**Taux d'emploi****Définition**

La variable désigne le nombre de personnes occupées au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, exprimé en pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus.

Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

Lors des cycles précédents du recensement, un dénombrement anticipé a été effectué dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires, quelques mois avant le dénombrement de mai. En raison de la COVID-19, aucun dénombrement anticipé n'a été réalisé pour le Recensement de 2021. Les procédures de collecte, particulièrement celles employées dans les logements collectifs, dans les régions éloignées et nordiques, et dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont été revues pour veiller à ce que le recensement soit mené de la meilleure manière possible, selon une approche sûre et sécuritaire.

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

Sans objet

---

177. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>178</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à la rangée Situation d'activité de l'[annexe 2.1](#).

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Statistique dérivée à partir de la variable « situation d'activité »

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la définition de la variable « [personne occupée](#) ».

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2021 sur la situation d'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'[annexe 2.11](#).

**Travail pendant l'année de référence****Définition**

**Travail pendant l'année de référence** désigne si une personne de 15 ans et plus a travaillé ou non durant l'année de référence. Pour ceux qui ont travaillé, cela désigne le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, pendant l'année de référence, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou surtout à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

**Unité(s) statistique(s)**

[Personne de 15 ans ou plus](#)

**Classification(s)**

[Semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence](#)

[Semaines travaillées pendant l'année de référence](#)

[Travail pendant l'année de référence](#)

**Déclaré en**

2021 et 2016 (échantillon de 25 %); 2011<sup>179</sup> (échantillon de 30 %); 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981 (échantillon de 20 %). Pour connaître la disponibilité antérieure à 1981, veuillez vous reporter à l'[annexe 2.1](#).

---

178. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

179. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire, a permis de recueillir des données relatives à cette variable.

**Population**

Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

**Numéro(s) de question**

Variable dérivée : questions 43, 54a) et 55a)

**Réponses**

N'a pas travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2020 (a travaillé avant 2020 ou n'a jamais travaillé)

N'a pas travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2020 (a travaillé en 2021)

A travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2020 :

- de 1 à 13 semaines surtout à temps plein
- de 1 à 13 semaines surtout à temps partiel
- de 14 à 26 semaines surtout à temps plein
- de 14 à 26 semaines surtout à temps partiel
- de 27 à 39 semaines surtout à temps plein
- de 27 à 39 semaines surtout à temps partiel
- de 40 à 48 semaines surtout à temps plein
- de 40 à 48 semaines surtout à temps partiel
- de 49 à 52 semaines surtout à temps plein
- de 49 à 52 semaines surtout à temps partiel

**Remarques**

Le terme « personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein » désigne les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines surtout à temps plein en 2020.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux définitions des variables « [semaines travaillées pendant l'année de référence](#) » et « [semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence](#) ».

## Type de logement

### Logement collectif

#### Définition

**Logement collectif** désigne un logement de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside ou pourrait résider. Il doit fournir des soins ou des services ou disposer de certaines installations communes, telles qu'une cuisine ou une salle de bain, qui sont partagées par les occupants. Les logements collectifs comprennent, par exemple, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, les motels, les établissements pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux, les résidences de personnel, les bases militaires, les campements de travailleurs, les établissements correctionnels et les foyers collectifs.

#### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

#### Classification(s)

Sans objet

#### Déclaré en

2021<sup>180</sup>, 2016<sup>180</sup>, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

#### Population

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, consultez le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

#### Numéro(s) de question

Sans objet

#### Réponses

Les logements collectifs sont classés à l'aide des données recueillies au moyen du formulaire 1A, « Dossier des logements collectifs ». Un administrateur de chaque logement collectif sélectionne d'abord la catégorie qui décrit le mieux l'établissement. Selon la catégorie choisie, une série de questions auxiliaires concernant le niveau de soins et de services offerts au logement collectif sont posées à l'administrateur afin de classer plus précisément le type de logement collectif.

Les 10 catégories et sous-catégories ainsi que leur définition respective sont les suivantes :

#### Hôpitaux

Cette catégorie comprend les établissements institutionnels, agréé en tant qu'hôpital, qui fournissent des diagnostics médicaux ou chirurgicaux, ainsi que des traitements pour les personnes malades ou blessées. Cette catégorie inclut également les établissements institutionnels qui ne sont pas agréés en tant qu'hôpitaux, mais qui offrent des soins médicaux, infirmiers et professionnels continus aux personnes qui ne sont pas autonomes dans

---

180. Avant le Recensement de 2016, les gîtes touristiques étaient considérés comme des logements collectifs commerciaux offrant des services d'hébergement temporaire. Aux fins du Recensement de 2016 et de 2021, ces établissements sont dénombrés comme des logements privés.

toutes les activités de la vie quotidienne, comme les malades chroniques. Les établissements non agréés en tant qu'hôpitaux qui s'adressent spécifiquement aux personnes âgées sont exclus de cette catégorie.

**Hôpitaux généraux et spécialisés**

Cette catégorie comprend les établissements qui fournissent des diagnostics médicaux ou chirurgicaux ainsi que des traitements de courte durée aux malades et aux blessés. Parmi ces hôpitaux, on compte les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, les maternités et les hôpitaux en régions éloignées.

**Hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée**

Cette catégorie comprend les hôpitaux de soins chroniques et de longue durée qui offrent des soins médicaux, infirmiers et professionnels continus pour des patients obtenant des soins de longue durée qui ne peuvent pas accomplir seuls les activités de la vie quotidienne et ne peuvent pas s'occuper de la plupart des tâches, sinon toutes, d'hygiène personnelle.

**Hôpitaux qui fournissent des soins de courte ou de longue durée**

Cette catégorie comprend les hôpitaux qui offrent des diagnostics médicaux ou chirurgicaux, ainsi que des traitements à court terme pour les malades et les blessés, tout en offrant la supervision des soins médicaux, infirmiers et professionnels continus pour des patients obtenant des soins de longue durée qui ne peuvent pas accomplir seuls les activités de la vie quotidienne et ne peuvent pas s'occuper de la plupart ou de l'ensemble des tâches en lien avec les soins personnels.

**Établissements pour personnes âgées**

Cette catégorie comprend les établissements pour personnes âgées qui fournissent l'hébergement avec des services de soins de santé, des services de soutien ou d'aide à la vie autonome.

Les services de soins de santé comprennent le suivi professionnel de l'état de santé, l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les personnes qui ne sont pas autonomes pour la plupart des activités quotidiennes.

Les services de soutien ou d'aide à la vie autonome comprennent la préparation des repas, l'entretien ménager, la lessive, la supervision de la prise de médicaments, l'aide au bain et à l'habillement, pour les personnes qui sont autonomes pour la plupart des activités quotidiennes.

**Établissements de soins infirmiers**

Cette catégorie comprend les établissements pour personnes âgées qui fournissent l'hébergement avec des services de soins de santé. Les services de soins de santé comprennent le suivi professionnel de l'état de santé, l'accès à des soins infirmiers et une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les personnes qui ne sont pas autonomes pour la plupart des activités quotidiennes.

**Résidences pour personnes âgées**

Cette catégorie comprend les établissements pour personnes âgées qui fournissent l'hébergement avec des services de soutien personnel ou d'aide à la vie autonome. Les services de soutien ou d'aide à la vie autonome comprennent la préparation des repas, l'entretien ménager, la lessive, la supervision de la prise de médicaments, l'aide au bain et à l'habillement pour les personnes qui sont autonomes pour la plupart des activités quotidiennes.

**Établissements qui allient les services d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées**

Cette catégorie comprend les établissements pour personnes âgées qui fournissent l'hébergement avec des services de soins de santé ou des services de soutien ou d'aide à la vie autonome. Ils comprennent, par exemple, les établissements qui allient les services d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées. Sont exclus les établissements qui n'offrent aucun service (qui sont considérés des logements privés).

**Établissements de soins pour bénéficiaires internes comme un foyer collectif pour personnes ayant une incapacité ou une dépendance**

Cette catégorie comprend les établissements résidentiels qui fournissent l'hébergement ainsi que des services de santé et/ou d'assistance sociale, comme la consultation, la supervision ou la garde, les services de soutien personnel ou d'aide à la vie autonome, les diagnostics ou les traitements.

Sont inclus les foyers collectifs ou établissements pour les personnes ayant une incapacité physique, les centres de traitement, les foyers collectifs pour les enfants et adolescents, et les foyers collectifs ou établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques ou d'un handicap développemental. Les logements privés comptant un ou plusieurs enfants en famille d'accueil sont exclus.

**Refuges**

Cette catégorie comprend les établissements pour les personnes sans adresse fixe ou pour les personnes ayant besoin d'assistance ou d'un hébergement de transition. Sont inclus les refuges pour les personnes sans adresse fixe (comme les refuges pour les sans-abri ou pour les jeunes de la rue), les refuges pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, les refuges pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ainsi que les maisons d'hébergement et les foyers de transition pour les ex-détenus ou les personnes en libération conditionnelle.

**Refuges pour personnes sans adresse fixe**

Cette catégorie comprend les établissements pour les personnes sans adresse fixe comme les itinérants ou les refuges pour les jeunes de la rue ou pour les personnes ayant besoin d'un abri ou d'une aide de transition.

**Refuges pour femmes victimes de violence et leurs enfants**

Cette catégorie comprend les établissements pour les femmes et leurs enfants ayant besoin d'un abri ou d'une aide.

**Refuges pour les réfugiés et les demandeurs d'asile**

Cette catégorie comprend les établissements pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ayant besoin d'un abri ou d'une aide.

**Autres refuges offrant des services d'hébergement et d'aide**

Cette catégorie comprend les établissements pour personnes ayant besoin d'un abri ou d'une aide. On compte parmi ces refuges les maisons de transition pour les ex-détenus ou les personnes en libération conditionnelle.

**Établissements correctionnels et de détention**

Cette catégorie comprend les établissements où des personnes (des détenus, des jeunes contrevenants ou d'autres personnes) purgent une peine d'emprisonnement ou sont détenues en attendant leur comparution devant le tribunal, un jugement, une sentence, ou encore d'être libérées. Sont inclus les établissements correctionnels fédéraux, les établissements de détention provinciaux et territoriaux, les établissements pour jeunes contrevenants, les prisons et les lieux de détention de la police. Sont exclus les foyers de transition.

**Établissements correctionnels fédéraux**

Cette catégorie comprend les établissements correctionnels où des détenus (principalement des adultes) purgent des peines de 2 ans ou plus. Ces établissements peuvent être administrés par le gouvernement fédéral ou une entreprise privée.

**Établissements de détention provinciaux et territoriaux**

Cette catégorie comprend les établissements correctionnels ou des centres de détention où les détenus (principalement des adultes) purgent des peines de moins de 2 ans. Il s'agit également d'un lieu où restent les personnes attendant de comparaître devant les tribunaux, ou qui attendent un jugement ou une sentence. Ces établissements peuvent être administrés par le gouvernement provincial ou territorial, ou par une entreprise privée.

**Établissements pour jeunes contrevenants**

Cette catégorie comprend les établissements où les jeunes contrevenants sont placés sous garde. Il peut s'agir d'un établissement de garde en milieu fermé ou ouvert. Les mineurs qui s'y trouvent sont des jeunes soit attendant leur procès, soit faisant l'objet d'une ordonnance de la cour ou ayant été reconnus coupables d'une infraction. Un jeune contrevenant est une personne âgée de douze ans ou plus, mais de moins de dix-huit ans, au moment d'avoir commis le crime.

**Prisons et lieux de détention de la police**

Cette catégorie comprend les lieux où sont détenues pendant une courte période par la police des personnes qui attendent de comparaître devant le tribunal, d'être transférées dans un autre établissement ou d'être libérées. Un lieu de détention de la police est en général administré par un corps policier dans un poste de police sous l'autorité des pouvoirs municipaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux. Les personnes peuvent avoir été accusées d'une infraction ou non. Elles peuvent être des adultes ou des jeunes contrevenants.

**Maison de chambres ou pension**

Cette catégorie comprend les établissements commerciaux (qui peuvent être un logement privé réaménagé) comprenant des chambres meublées à louer. Les résidents n'y reçoivent aucun type de soins. Ils ont généralement accès à des installations communes telles que la cuisine et/ou la salle de bains.

**Établissements religieux**

Cette catégorie comprend les établissements tels qu'un couvent, un séminaire ou un monastère où logent les membres d'une communauté religieuse ou d'un groupe religieux.

**Colonies huttérites**

Cette catégorie comprend un groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements appartenant à la communauté et qui exploitent leurs terres à des fins agricoles.

**Établissement offrant des services d'hébergement temporaire, comme un hôtel, un terrain de camping, un YMCA/YWCA, un Manoir Ronald McDonald ou une auberge**

Cette catégorie comprend les établissements (surtout commerciaux et pouvant facturer l'hébergement) qui fournissent un hébergement temporaire pour des personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, ou pour des personnes voyageant à d'autres fins (comme un traitement médical), ainsi que pour des raisons non liées à un voyage. Sont inclus les hôtels, les motels, les terrains de camping, les parcs et les autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire. En général, la clientèle séjourne au logement collectif pendant une courte durée; cependant, certaines personnes peuvent résider dans le logement collectif à long terme ou utiliser le logement collectif comme leur lieu habituel de résidence.

**Hôtels, motels et établissements pour touristes**

Cette catégorie comprend les établissements commerciaux qui fournissent un hébergement temporaire à des personnes pour des raisons professionnelles, touristiques ou autres (comme un traitement médical), ainsi que pour des raisons non liées à un voyage. Les gîtes touristiques, qui sont considérés comme des logements privés, sont exclus.

**Terrains de camping et parcs**

Cette catégorie comprend les bâtiments ou autres installations (tels que les maisons de chambres/cabines pour touristes, les chalets/cabines commerciaux, les parcs de roulotte saisonniers, les terrains de camping [publics ou privés]) fournissant un hébergement temporaire aux personnes en voyage d'agrément, ou aux personnes de passage ou sans domicile fixe.

**Autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire**

Cette catégorie comprend les établissements tels que les YMCA/YWCA, hôtels et les Manoirs Ronald McDonald qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes et qui servent à héberger des personnes de passage ou sans adresse fixe.



**Autres établissements comme une résidence pour étudiants, une base militaire, un camp de travailleurs ou un navire**

Cette catégorie comprend les résidences pour étudiants, les résidences des centres de formation, les camps de travailleurs, les bases militaires (y compris les autres immeubles de la base), les navires (de l'État ou commerciaux) et les autres types de logements collectifs.

En général, la clientèle de ces logements collectifs est moins temporaire que la clientèle des hôtels, des motels, des terrains de camping, et ainsi de suite.

**Résidences pour étudiants et résidences de centres de formation**

Cette catégorie comprend un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à héberger des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs, et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants.

**Camps de travailleurs**

Cette catégorie comprend les logements offerts aux travailleurs d'un secteur d'activité tel que les mines, l'exploitation forestière ou la construction hydro-électrique, situés en général dans une région éloignée. Un camp de travail est habituellement constitué de baraquements, de tentes ou de roulottes.

**Bases militaires**

Cette catégorie comprend les casernes et autres bâtiments dans une base militaire, au Canada, qui appartiennent aux Forces armées canadiennes.

**Navires commerciaux et de l'État**

Cette catégorie comprend les navires commerciaux canadiens amarrés ou en mer le jour du recensement et les navires des Forces canadiennes et de la Garde côtière canadienne. Cette catégorie inclut également les autres navires de l'État, p. ex., les navires de recherche et de reconnaissance.

**Autres logements collectifs**

Cette catégorie comprend les établissements qui répondent aux critères de la définition de logement collectif, mais qui ne correspondent à aucun autre type précis. Sont inclus, par exemple, les hippodromes, les camps de pourvoyeur, les camps de fête foraine et de cirque, et les communes non religieuses.

**Remarques**

Les données publiées portent uniquement sur les logements collectifs occupés par des résidents habituels et sont fragmentaires. Les catégories publiées pour le logement collectif dépendent de la qualité des données. Les catégories publiées sont dérivées des 10 catégories de logements collectifs utilisées pour classer les logements collectifs ainsi que des renseignements supplémentaires qu'il recueille afin de préciser les types de services offerts.

Avant 2016, les recenseurs classaient les logements collectifs en se fondant sur 27 catégories. En général, et selon la qualité des données, des catégories similaires peuvent être dérivées de la classification de 2016 au moyen des 10 types de logements collectifs et des renseignements supplémentaires recueillis sur les genres de services qu'offre le logement collectif.

**Logement marginal occupé par des résidents habituels****Définition**

Logement privé occupé qui, n'ayant pas été construit, maintenu ou transformé en vue d'être utilisé toute l'année, ne respecte pas les deux conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et offrir un abri permanent contre les intempéries. Pour être inclus, le logement marginal doit être occupé par une personne ou un groupe de personnes n'ayant pas d'autre lieu habituel de résidence. Les chalets et les pavillons non hivernés ainsi que les granges et les garages non transformés en habitations constituent des exemples de logements marginaux occupés.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021<sup>181</sup>, 2016<sup>181</sup>, 2011<sup>181</sup>, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981<sup>182</sup>.

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

## Logement ordinaire

**Définition**

Logement ordinaire s'entend d'un logement qui répond aux deux conditions essentielles à l'habitation permanente. Il doit être muni d'une source de chauffage ou d'énergie (ce dont témoignent les cheminées, les lignes électriques, les conduites ou les compteurs d'huile ou de gaz, les génératrices, les cordes de bois, les ampoules électriques, les thermopompes ou les panneaux solaires). Il doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en témoigne la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres qui protègent contre le vent, la pluie et la neige. Ces logements sont classés comme logements occupés par des résidents habituels, logements occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement, et logements inoccupés.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

---

181. Depuis 2011, l'évaluation de l'agent recenseur pour déterminer si un logement avait une source de chauffage ou offrait un abri n'a été effectuée que pour une partie des logements. Dans les secteurs où les questionnaires ont été envoyés par la poste aux répondants et où aucun agent recenseur ne s'est rendu au logement, l'état du logement marginal n'a pas été déterminé.

182. Les catégories des logements marginaux occupés de 2001 à 2021 et des logements marginaux et logements en construction de 1986 à 1996 correspondent à la variable « Logement saisonnier/marginal » du Recensement de 1981.

**Déclaré en**

2021<sup>183</sup>, 2016<sup>183</sup>, 2011<sup>183</sup>, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986 et 1981.

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

## Logement privé

**Définition**

**Logement privé** s'entend d'un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes.

Le logement doit répondre aux deux conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

1. avoir une source de chauffage ou d'énergie (ce dont témoignent les cheminées, les lignes électriques, les conduites ou les compteurs d'huile ou de gaz, les génératrices, les cordes de bois, les ampoules électriques, les thermopompes, ou les panneaux solaires);
2. fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries comme en témoigne la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres qui protègent contre le vent, la pluie et la neige.

Les logements qui ne répondent pas aux conditions les rendant propres à l'habitation durant toute l'année sont des logements marginaux. Les logements privés sont classés parmi les logements privés ordinaires et les logements marginaux occupés. Les logements privés ordinaires se subdivisent à leur tour en trois grandes catégories : les logements occupés (par des résidents habituels), les logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement, et les logements inoccupés. Les logements marginaux sont classés parmi les logements occupés par des résidents habituels ou parmi les logements occupés par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement. Les logements marginaux inoccupés le 11 mai 2021 ne font pas partie du parc immobilier.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

---

183. Depuis 2011, l'évaluation de l'agent recenseur pour déterminer si un logement avait une source de chauffage ou offrait un abri n'a été effectuée que pour une partie des logements. Dans les secteurs où les questionnaires ont été envoyés par la poste aux répondants et où aucun agent recenseur ne s'est rendu au logement, l'état du logement marginal n'a pas été déterminé.

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981<sup>184</sup>, 1976, 1971<sup>185</sup>, 1966<sup>185</sup> et 1961<sup>185</sup>

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

## Logement privé inoccupé

**Définition**

Logement privé qui répond aux deux conditions essentielles à l'habitation permanente (être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et offrir un abri permanent contre les intempéries), mais que personne n'habitait le 11 mai 2021.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971<sup>186</sup>, 1966 et 1961.

**Population**

Sans objet

---

184. La classification des logements privés dans la catégorie des logements privés ordinaires et dans celle des logements saisonniers ou marginaux n'a été établie que pour le Recensement de 1981.

185. Les logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, de 1966 et de 1961.

186. En 1971, on utilisait l'expression « logement vacant ». Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible mais inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cette catégorie ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

**Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement****Définition**

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement le 11 mai 2021. Une personne présente temporairement dans un logement est une personne qui habitait ce logement le 11 mai 2021, mais dont le lieu habituel de résidence se trouve ailleurs au Canada. Un résident étranger est une personne dont le lieu habituel de résidence est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme logements ordinaires et logements marginaux occupés.

**Unité(s) statistique(s)**

Sans objet

**Classification(s)**

Sans objet

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976<sup>187</sup>.

**Population**

Sans objet

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Sans objet

**Remarques**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

---

187. En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement n'étaient pas classés comme logements ordinaires ou logements saisonniers/marginaux.

## Logement privé occupé par des résidents habituels

### Définition

Un logement privé occupé par des résidents habituels désigne un logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le 11 mai 2021. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les produits sur le logement ont trait aux logements privés occupés par des résidents habituels, et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement.

### Unité(s) statistique(s)

Sans objet

### Classification(s)

Sans objet

### Déclaré en

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961.

### Population

Sans objet

### Numéro(s) de question

Sans objet

### Réponses

Sans objet

### Remarques

Le nombre de logements privés occupés par des résidents habituels est égal au nombre de ménages privés des recensements de 2021, de 2016, de 2011, de 2006, de 2001, de 1996, de 1991, de 1986, de 1981 et de 1976 (voir la définition de « [ménage privé](#) » dans le *Dictionnaire du recensement*). Avant 2006, les logements privés occupés par des résidents habituels étaient désignés par la variable « logement privé occupé » dans le *Dictionnaire du recensement*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, veuillez consulter le [Guide de référence sur les types de logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

## Type de construction résidentielle

### Définition

**Type de construction résidentielle** réfère au type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

### Unité(s) statistique(s)

[Logement privé](#)

### Classification(s)

[Constructions résidentielles](#)

**Déclaré en**

2021, 2016, 2011, 2006, 2001, 1996 (échantillon de 20 %), 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 et 1961 (échantillon de 20 %).

**Population**

Logements privés

**Numéro(s) de question**

Sans objet

**Réponses**

Maison individuelle non attenante

Un logement individuel non joint à un autre logement ou à une autre construction (sauf à son propre garage ou à sa propre remise). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée

Un logement parmi deux logements qui sont réunis côte à côte (ou dos à dos) l'un à l'autre, mais qui ne sont pas attenants à un autre logement ni à une autre construction (sauf à leur propre garage ou à leur propre remise). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ni en dessous, et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée

Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par l'un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun logement au-dessus ou en dessous. Une maison en bande jointe à une construction en hauteur est également considérée comme une maison en rangée.

Appartement ou plain-pied dans un duplex

Un logement parmi deux logements superposés. Les appartements ou les plain-pieds dans les duplex joints à des triplex, à d'autres duplex ou à une autre structure non résidentielle (p. ex. un magasin) sont également considérés comme des appartements ou des plain-pieds dans un duplex.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus

Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus. Sont également compris dans cette catégorie les appartements dans un immeuble qui compte cinq étages ou plus et dont les premier ou deuxième étages sont des établissements commerciaux.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages

Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante

Un logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex. un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex. un immeuble d'appartements).

Habitation mobile

Un logement individuel qui est conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer à un nouvel endroit dans un bref délai. Il peut reposer temporairement sur des fondations, comme des blocs, des poteaux ou un support préparé à cet effet, et il peut être recouvert d'une jupe.

#### Autre logement mobile

Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, qui est utilisé en tant que résidence, mais que l'on peut déplacer dans un bref délai, comme une tente, un véhicule récréatif, une caravane classique, un bateau-maison ou une maison flottante.

#### Remarques

Une maison siamoise (maison individuelle non attenante à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante.

À partir de 2006, le terme « appartement ou plain-pied dans un duplex » a remplacé l'expression « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » et il comprend les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles. Dans le cadre du Recensement de 2001, un duplex attenant à d'autres logements ou immeubles était plutôt classé dans la catégorie « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

En 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement. Depuis 2011, le type de logement était codé pour une partie des logements seulement. Dans les secteurs où les questionnaires ont été envoyés aux répondants par la poste et où aucun agent recenseur ni aucun intervieweur n'a visité le logement, le type de construction résidentielle correspond à la classification de 2006.

En 1976 et 1971, le type de logement était indiqué à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

En 1996, 1991 et 1986, le terme « maison individuelle non attenante » a remplacé les expressions « maison individuelle » et « logement individuel non attenant », qui étaient utilisées précédemment.

En 1996, 1991 et 1986, le terme « maison jumelée » a remplacé l'expression « maison jumelée ou maison double ».

En 1996, 1991 et 1986, on a introduit la catégorie « autre maison individuelle attenante » pour y inclure les constructions précédemment comprises dans la catégorie « maison attenante à une construction non résidentielle » ainsi que pour tenir compte des maisons individuelles attenantes à des immeubles à logements multiples ou à vocations multiples.

En 1996, 1991 et 1986, la catégorie « duplex » a été renommée « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » pour que l'expression corresponde mieux à la définition.

En 1981, la catégorie « appartement ou logement multiple » a été remplacée par deux catégories : « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

En 1971, 1966 et 1961, la catégorie « appartement et plain-pied » se subdivisait en deux catégories : « duplex » et « autres ».

En 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976, le terme « logement mobile » désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.



## Tableaux

**Tableau 1.1**  
**Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2021**

Région géographique	Canada						Qc
	2016 <sup>1</sup>	2021	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003 et 2013)	338	338	7	4	11	10	78
Région économique	76	76	4	1	5	5	17
Région agricole de recensement	72	72	3	3	5	4	14
Division de recensement	293	293	11	3	18	15	98
Subdivision de recensement unifiée	1 768	1 757	20	34	39	87	688
Subdivision de recensement	5 162	5 161	372	98	95	266	1 282
Dissolutions (du 2 janvier 2016 au 1 <sup>er</sup> janvier 2021)	...	161	0	92	4	10	6
Constitutions (du 2 janvier 2016 au 1 <sup>er</sup> janvier 2021)	67	161	0	78	3	3	3
Région métropolitaine de recensement	35	41	1	0	1	3	7
Agglomération de recensement	117	111	3	2	4	4	25
avec secteurs de recensement	14	9	0	0	0	0	2
sans secteurs de recensement	103	102	3	2	4	4	23
Secteur de recensement	5 721	6 247	53	0	108	119	1 480
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	918	934	26	3	35	28	256
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	57	58	0	1	1	2	12
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	30	34	1	0	1	1	7
Localité désignée	1 629	1 685	207	0	70	161	120
Aire de diffusion agrégée	5 386	5 433	86	23	152	130	1 175
Aire de diffusion	56 590	57 936	1 082	319	1 670	1 470	13 806
Îlot de diffusion	489 905	498 786	9 147	3 352	15 093	13 530	105 128
Côté d'îlot	4 326 050	4 486 530	108 282	32 830	154 858	134 198	893 795
Région de tri d'acheminement	1 646	1 669	35	7	77	111	422
Code postal <sup>MO</sup>	855 842	880 864	11 806	4 170	29 239	59 675	221 627
Nom de localité	51 072	40 526	2 259	940	3 327	2 932	8 960

**Tableau 1.1**  
**Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2021**

Région géographique	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003 et 2013)	121	14	14	34	42	1	1	1
Région économique	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	5	12	7	8	8	1	1	1
Division de recensement	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	273	105	297	72	132	1	6	3
Subdivision de recensement	577	239	951	423	751	35	41	31
Dissolutions (du 2 janvier 2016 au 1 <sup>er</sup> janvier 2021)	6	4	18	11	8	2	0	0
Constitutions (du 2 janvier 2016 au 1 <sup>er</sup> janvier 2021)	8	14	19	9	23	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	16	1	2	4	7	0	0	0
Agglomération de recensement	27	5	8	13	21	1	1	0
avec secteurs de recensement	3	0	0	3	1	0	0	0
sans secteurs de recensement	24	5	8	10	20	1	1	0
Secteur de recensement	2 533	187	126	797	844	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	264	52	60	106	94	2	4	6
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	20	1	3	11	8	0	0	0
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	14	1	2	2	6	0	0	0
Localité désignée	135	148	198	311	332	2	0	1
Aire de diffusion agrégée	1 679	238	309	529	1 008	31	42	31
Aire de diffusion	20 468	2 223	2 625	6 203	7 848	74	98	50
Îlot de diffusion	137 867	32 278	58 297	68 167	52 423	1 437	1 289	778
Côté d'îlot	1 142 203	250 673	446 200	739 243	554 830	11 426	11 510	6 482
Région de tri d'acheminement	529	74	55	157	193	3	3	3
Code postal <sup>MO</sup>	292 020	26 602	23 509	90 564	120 003	1031	566	52
Nom de localité	8 517	2 126	3 258	3 731	3 930	233	188	125

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Ordonnance de représentation de 2003

**Note** : Les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ne correspondent donc pas au total national. Les centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles et ne correspondent donc pas au total national.

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.2

Répartition de la population selon la Classification des secteurs statistiques (CSS), recensements de 2016 et 2021

Classification des secteurs statistiques	Population				variation de la population de 2016 à 2021
	2016		2021		
	compte	%	compte	%	
Région métropolitaine de recensement	24 945 123	71,0	27 281 119	73,7	2 335 996
Agglomération de recensement	4 287 834	12,2	3 753 167	10,1	-534 667
Zone d'influence métropolitaine forte	1 993 705	5,7	2 019 615	5,5	25 910
Zone d'influence métropolitaine modérée	2 312 603	6,6	2 240 520	6,1	-72 083
Zone d'influence métropolitaine faible	1 307 851	3,7	1 417 959	3,8	110 108
Aucune zone d'influence métropolitaine	238 802	0,7	213 694	0,6	-25 108
Territoires	65 810	0,2	65 907	0,2	97
<b>Total pour le Canada</b>	<b>35 151 728</b>	<b>100</b>	<b>36 991 981</b>	<b>100</b>	<b>1 840 253</b>

Source : Statistique Canada, recensements de la population de 2016 et 2021.

Tableau 1.3

Nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques (CSS), Recensement de 2021

Province/territoire	Total des SDR	ZIM						Territoires
		RMR	AR	forte	modérée	faible	Aucune ZIM	
nombre de subdivisions de recensement								
Terre-Neuve-et-Labrador	372	14	15	33	143	37	130	...
Île-de-Prince-Édouard	98	0	27	28	35	1	7	...
Nouvelle-Écosse	95	7	18	3	26	26	15	...
Nouveau-Brunswick	266	51	31	35	88	47	14	...
Québec	1 282	179	77	326	417	102	181	...
Ontario	577	108	49	103	128	90	99	...
Manitoba	239	13	10	22	45	75	74	...
Saskatchewan	951	44	34	88	250	158	377	...
Alberta	423	51	25	51	114	87	95	...
Colombie-Britannique	751	112	134	40	94	89	282	...
Yukon	35	0	7	...	...	...	...	28
Territoires du Nord-Ouest	41	0	1	...	...	...	...	40
Nunavut	31	0	0	...	...	...	...	31
<b>Canada</b>	<b>5 161</b>	<b>579</b>	<b>428</b>	<b>729</b>	<b>1 340</b>	<b>712</b>	<b>1 274</b>	<b>99</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

**Tableau 1.4**  
**Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Genre de division de recensement	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
CDR – Division de recensement / Census division	85	11	...	...	...	5	9
CT – Comté / County	15	...	...	...	15	...	...
CTY – County	41	...	3	18	...	...	20
DIS – District	10	...	...	...	...	...	10
DM – District municipality	1	...	...	...	...	...	1
MRC – Municipalité régionale de comté	81	...	...	...	...	81	...
RD – Regional district	28	...	...	...	...	...	...
REG – Region	10	...	...	...	...	...	...
RM – Regional municipality	6	...	...	...	...	...	6
TÉ – Territoire équivalent	12	...	...	...	...	12	...
TER – Territoire / Territory	1	...	...	...	...	...	...
UC – United counties	3	...	...	...	...	...	3
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>98</b>	<b>49</b>
Genre de division de recensement	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
CDR – Division de recensement / Census division	23	18	19	...	...	...	...
CT – Comté / County	...	...	...	...	...	...	...
CTY – County	...	...	...	...	...	...	...
DIS – District	...	...	...	...	...	...	...
DM – District municipality	...	...	...	...	...	...	...
MRC – Municipalité régionale de comté	...	...	...	...	...	...	...
RD – Regional district	...	...	...	28	...	...	...
REG – Region	...	...	...	1	...	6	3
RM – Regional municipality	...	...	...	...	...	...	...
TÉ – Territoire équivalent	...	...	...	...	...	...	...
TER – Territoire / Territory	...	...	...	...	1	...	...
UC – United counties	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

**Tableau 1.5**  
**Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Genre de subdivisions de recensement	Canada	Terre-Neuve- et-Labrador	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick
<b>Total</b>	<b>5 161</b>	<b>372</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>266</b>
C – City / Cité	11	...	...	...	8
CC – Chartered community	3	...	...	...	...
CG – Community government	4	...	...	...	...
CN – Colonie de la Couronne / Crown colony	1	...	...	...	...
CT – Canton (municipalité de)	42	...	...	...	...
CU – Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...
CV – City / Ville	2	...	...	...	...
CY – City	152	3	2	...	...
DM – District municipality	49	...	...	...	...
FD - Fire District	35	...	35	...	...
GR - Gouvernement régional	1	...	...	...	...
HAM – Hamlet	37	...	...	...	...
ID – Improvement district	8	...	...	...	...
IGD – Indian government district	2	...	...	...	...
IM – Island municipality	1	...	...	...	...
IRI – Réserve indienne / Indian reserve	992	3	4	27	20
LGD – Local government district	2	...	...	...	...
M – Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...
MD – Municipal district	74	...	...	11	...
MRM - Municipalité Régional / Regional Municipality	1	...	...	...	1
MÉ – Municipalité	652	...	...	...	...
MU – Municipality	102	...	...	...	...
NH – Northern hamlet	11	...	...	...	...
NL – Nisga'a land	1	...	...	...	...
NO – Non organisé / Unorganized	138	...	...	...	...
NV – Northern village	11	...	...	...	...
P – Paroisse (municipalité de) / Parish	142	...	...	...	142
PE – Paroisse (municipalité de)	139	...	...	...	...
RCR – Communauté rurale / Rural community	8	...	...	...	8
RDA – Regional district electoral area	160	...	...	...	...
RGM – Regional municipality	4	...	...	3	...
RM – Rural municipality	405	...	46	1	...
RV – Resort village	40	...	...	...	...
RMU – Resort Municipality	1	...	1	...	...
S-É – Établissement indien / Indian settlement	21	...	...	...	...
SA – Special area	3	...	...	...	...
SC – Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...
SÉ – Établissement / Settlement	13	...	...	...	...
SET – Settlement	12	...	...	...	...
SG – Autonomie gouvernementale / Self-government	4	...	...	...	...

**Tableau 1.5**  
**Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Genre de subdivisions de recensement	Canada	Terre-Neuve- et-Labrador	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick
SM – Specialized municipality	6	...	...	...	...
SNO – Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...
SV – Summer village	51	...	...	...	...
T – Town	698	274	10	25	...
TAL - Tla'amin Lands	1	...	...	...	...
TC – Terres réservées aux Cris	9	...	...	...	...
TI – Terre inuite	13	...	...	...	...
TK – Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...
TL – Teslin land	1	...	...	...	...
TP – Township	195	...	...	...	...
TV – Town / Ville	27	...	...	...	26
TWL – Tsawwassen Lands	1	...	...	...	...
V – Ville	229	...	...	...	...
VC – Village cri	8	...	...	...	...
VK – Village naskapi	1	...	...	...	...
VL – Village	497	...	...	...	61
VN – Village nordique	14	...	...	...	...
Genre de subdivisions de recensement	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
<b>Total</b>	<b>1 282</b>	<b>577</b>	<b>239</b>	<b>951</b>	<b>423</b>
C – City / Cité	...	3	...	...	...
CC – Chartered community	...	...	...	...	...
CG – Community government	...	...	...	...	...
CN – Colonie de la Couronne / Crown colony	...	...	...	1	...
CT – Canton (municipalité de)	42	...	...	...	...
CU – Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...
CV – City / Ville	...	2	...	...	...
CY – City	...	46	10	17	19
DM – District municipality	...	...	...	...	...
FD – Fire District	...	...	...	...	...
GR – Gouvernement régional	1	...	...	...	...
HAM – Hamlet	...	...	...	...	...
ID – Improvement district	...	...	...	...	8
IGD – Indian government district	...	...	...	...	...
IM – Island municipality	...	...	...	...	...
IRI – Réserve indienne / Indian reserve	27	143	88	172	83
LGD – Local government district	...	...	2	...	...
M – Municipalité / Municipality	...	3	...	...	...
MD – Municipal district	...	...	...	...	63
MRM – Municipalité Régional / Regional Municipality	...	...	...	...	...
MÉ – Municipalité	652	...	...	...	...
MU – Municipality	...	65	37	...	...

Tableau 1.5

Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Genre de subdivisions de recensement	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
NH – Northern hamlet	...	...	...	11	...
NL – Nisga'a land	...	...	...	...	...
NO – Non organisé / Unorganized	96	16	10	2	...
NV – Northern village	...	...	...	11	...
P – Paroisse (municipalité de) / Parish	...	...	...	...	...
PE – Paroisse (municipalité de)	139	...	...	...	...
RCR – Communauté rurale / Rural community	...	...	...	...	...
RDA – Regional district electoral area	...	...	...	...	...
RGM – Regional municipality	...	...	...	...	...
RM – Rural municipality	...	...	62	296	...
RV – Resort village	...	...	...	40	...
RMU – Resort Municipality	...	...	...	...	...
S-É – Établissement indien / Indian settlement	5	4	3	1	3
SA – Special area	...	...	...	...	3
SC – Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	...	...	...	...	...
SÉ – Établissement / Settlement	...	...	...	...	...
SET – Settlement	...	...	...	...	...
SG – Autonomie gouvernementale / Self-government	...	...	...	...	...
SM – Specialized municipality	...	...	...	...	6
SNO – Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	...	...	...	...	...
SV – Summer village	...	...	...	...	51
T – Town	...	88	25	149	106
TAL – Tla'amin Lands	...	...	...	...	...
TC – Terres réservées aux Cris	9	...	...	...	...
TI – Terre inuite	13	...	...	...	...
TK – Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...
TL – Teslin land	...	...	...	...	...
TP – Township	...	195	...	...	...
TV – Town / Ville	...	1	...	...	...
TWL – Tsawwassen Lands	...	...	...	...	...
V – Ville	229	...	...	...	...
VC – Village cri	8	...	...	...	...
VK – Village naskapi	1	...	...	...	...
VL – Village	43	11	2	251	81
VN – Village nordique	14	...	...	...	...
<b>Genre de subdivisions de recensement</b>		<b>Colombie- Britannique</b>	<b>Yukon</b>	<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	<b>Nunavut</b>
<b>Total</b>		<b>751</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>31</b>
C – City / Cité	...	...	...	...	...
CC – Chartered community	...	...	...	3	...
CG – Community government	...	...	...	4	...

**Tableau 1.5**  
**Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Genre de subdivisions de recensement	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
CN – Colonie de la Couronne / Crown colony	...	...	...	...
CT – Canton (municipalité de)	...	...	...	...
CU – Cantons unis (municipalité de)	...	...	...	...
CV – City / Ville	...	...	...	...
CY – City	52	1	1	1
DM – District municipality	49	...	...	...
FD – Fire District	...	...	...	...
GR – Gouvernement régional	...	...	...	...
HAM – Hamlet	...	2	11	24
ID – Improvement district	...	...	...	...
IGD – Indian government district	2	...	...	...
IM – Island municipality	1	...	...	...
IRI – Réserve indienne / Indian reserve	423	...	2	...
LGD – Local government district	...	...	...	...
M – Municipalité / Municipality	...	...	...	...
MD – Municipal district	...	...	...	...
MRM - Municipalité Régional / Regional Municipality	...	...	...	...
MÉ – Municipalité	...	...	...	...
MU – Municipality	...	...	...	...
NH – Northern hamlet	...	...	...	...
NL – Nisga'a land	1	...	...	...
NO – Non organisé / Unorganized	...	5	6	3
NV – Northern village	...	...	...	...
P – Paroisse (municipalité de) / Parish	...	...	...	...
PE – Paroisse (municipalité de)	...	...	...	...
RCR – Communauté rurale / Rural community	...	...	...	...
RDA – Regional district electoral area	160	...	...	...
RGM – Regional municipality	1	...	...	...
RM – Rural municipality	...	...	...	...
RV – Resort village	...	...	...	...
RMU – Resort Municipality	...	...	...	...
S-É – Établissement indien / Indian settlement	3	2	...	...
SA – Special area	...	...	...	...
SC – Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	...	...	...	...
SÉ – Établissement / Settlement	...	13	...	...
SET – Settlement	...	...	9	3
SG – Autonomie gouvernementale / Self-government	...	4	...	...
SM – Specialized municipality	...	...	...	...
SNO – Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	...	...	...	...
SV – Summer village	...	...	...	...
T – Town	14	3	4	...



**Tableau 1.5**  
**Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Genre de subdivisions de recensement	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
TAL – Tla'amin Lands	1	...	...	...
TC – Terres réservées aux Cris	...	...	...	...
TI – Terre inuite	...	...	...	...
TK – Terres réservées aux Naskapis	...	...	...	...
TL – Teslin land	...	1	...	...
TP – Township	...	...	...	...
TV – Town / Ville	...	...	...	...
TWL – Tsawwassen Lands	1	...	...	...
V – Ville	...	...	...	...
VC – Village cri	...	...	...	...
VK – Village naskapi	...	...	...	...
VL – Village	43	4	1	...
VN – Village nordique	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.6

## Genres de localité désignée selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Genre de localité désignée	Acronyme	Province ou territoire <sup>1</sup>
Class IV area	CFA	Nouvelle-Écosse
Cluster subdivision	CS	Saskatchewan
Dissolved municipality	DMU	Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta
Designated place	DPL	Terre-Neuve-et-Labrador
Ancien gouvernement local / Former local government	FLG	Nouveau-Brunswick
Interim protected land	IPL	Yukon
Réserve indienne / Indian reserve	IRI	Colombie-Britannique
Island trust	IST	Colombie-Britannique
Localité non constituée	LNC	Québec
Local service board	LSB	Ontario
District de services locaux / Local service district	LSD	Nouveau-Brunswick
Local urban district	LUD	Manitoba
Municipalité dissoute	MDI	Québec
Municipal defined places	MDP	Ontario
Métis settlement	MET	Alberta
Northern community	NCM	Manitoba
Northern settlement	NS	Saskatchewan
Nisga'a village	NVL	Colombie-Britannique
Organized hamlet	OHM	Saskatchewan
Centre de population retiré / Retired population centre	RPC	Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nunavut
Resort subdivision	RS	Saskatchewan
Aboriginal settlement	SE	Yukon
Unincorporated place	UNP	Alberta, Colombie-Britannique
Unincorporated urban centre	UUC	Manitoba

1. L'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest ne comptent aucune localité désignée pour le Recensement de 2021.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.7

Répartition de la population selon la taille des centres de population, recensements de 2016 et de 2021

Classification des centres de population et région rurale	Centres de population		Population				variation de population de 2016 à 2021
	2016	2021	2016		2021		
	nombre		chiffres	%	chiffres	%	
Région rurale	...	...	6 575 373	18,7	6 601 982	17,8	26 609
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	918	934	4 458 766	12,7	4 581 012	12,4	122 246
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	57	58	3 179 294	9,0	3 168 673	8,6	-10 621
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	30	34	20 938 295	59,6	22 640 314	61,2	1 702 019
<b>Total</b>	<b>1 005</b>	<b>1 026</b>	<b>35 151 728</b>	<b>100,0</b>	<b>36 991 981</b>	<b>100,0</b>	<b>1 840 253</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.8

Abréviations et codes des provinces et des territoires, Recensement de 2021

Province/territoire	Abréviations normalisées françaises/anglaises	Code alphabétique approuvé à l'échelle internationale (source : Postes Canada)	Code de la Classification géographique type (CGT)	Nom de la région
Terre-Neuve-et-Labrador	T.-N.-L./N.L.	NL	10	Atlantique
Île-du-Prince-Édouard	Î.-P.-É./P.E.I.	PE	11	Atlantique
Nouvelle-Écosse	N.-É./N.S.	NS	12	Atlantique
Nouveau-Brunswick	N.-B./N.B.	NB	13	Atlantique
Québec	Qc/Que.	QC	24	Québec
Ontario	Ont./Ont.	ON	35	Ontario
Manitoba	Man./Man.	MB	46	Prairies
Saskatchewan	Sask./Sask.	SK	47	Prairies
Alberta	Alb./Alta.	AB	48	Prairies
Colombie-Britannique	C.-B./B.C.	BC	59	Colombie-Britannique
Yukon	Yn/Y.T.	YT	60	Territoires
Territoires du Nord-Ouest	T.N.-O./N.W.T.	NT	61	Territoires
Nunavut	Nt/Nvt.	NU	62	Territoires

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.9

Premier caractère du code postal<sup>MO</sup> et de la province, du territoire ou de la région correspondante

Premier caractère du code postal	Province, territoire ou région
A	Terre-Neuve-et-Labrador
B	Nouvelle-Écosse
C	Île-du-Prince-Édouard
E	Nouveau-Brunswick
G	Est du Québec
H	Grand Montréal
J	Ouest du Québec
K	Est de l'Ontario
L	Centre de l'Ontario
M	Grand Toronto
N	Sud-Ouest de l'Ontario
P	Nord de l'Ontario
R	Manitoba
S	Saskatchewan
T	Alberta
V	Colombie-Britannique
X	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Y	Yukon

**Note** : Les régions présentées dans ce tableau sont définies par la Société canadienne des postes.

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.10

Genres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Genre de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
B Région métropolitaine de recensement	42	1	0	1	3	7	16
D Agglomération de recensement sans secteur de recensement	105	3	2	4	4	23	24
K Agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement	9	0	0	0	0	2	3
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>43</b>
Genre de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
B Région métropolitaine de recensement	1	2	4	7	0	0	0
D Agglomération de recensement sans secteur de recensement	5	8	10	20	1	1	0
K Agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement	0	0	3	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Note : Comprend les parties des provinces.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 1.11

Valeurs de la Classification des secteurs statistiques selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Valeur de la Classification des secteurs statistiques	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
1 Subdivision de recensement dans une région métropolitaine de recensement	579	14	0	7	51	179	108
2 Subdivision de recensement dans une agglomération de recensement comptant au moins un secteur de recensement	45	0	0	0	0	7	19
3 Subdivision de recensement dans une agglomération de recensement sans secteurs de recensement	383	15	27	18	31	70	30
4 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine forte	729	33	28	3	35	326	103
5 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine modérée	1 340	143	35	26	88	417	128
6 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine faible	712	37	1	26	47	102	90
7 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement n'ayant aucune zone d'influence métropolitaine	1 274	130	7	15	14	181	99
8 Subdivision de recensement dans les territoires, à l'extérieur d'une agglomération de recensement	99	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 161</b>	<b>372</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>266</b>	<b>1 282</b>	<b>577</b>

Tableau 1.11

Valeurs de la Classification des secteurs statistiques selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Valeur de la Classification des secteurs statistiques	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
1 Subdivision de recensement dans une région métropolitaine de recensement	13	44	51	112	0	0	0
2 Subdivision de recensement dans une agglomération de recensement comptant au moins un secteur de recensement	0	0	13	6	0	0	0
3 Subdivision de recensement dans une agglomération de recensement sans secteurs de recensement	10	34	12	128	7	1	0
4 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine forte	22	88	51	40	0	0	0
5 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine modérée	45	250	114	94	0	0	0
6 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement ayant une zone d'influence métropolitaine faible	75	158	87	89	0	0	0
7 Subdivision de recensement à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement n'ayant aucune zone d'influence métropolitaine	74	377	95	282	0	0	0
8 Subdivision de recensement dans les territoires, à l'extérieur d'une agglomération de recensement	0	0	0	0	28	40	31
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>951</b>	<b>423</b>	<b>751</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>31</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

**Tableau 1.12**  
**Valeurs de genre de centre de population selon la province et le territoire, Recensement de 2021**

Valeurs de genre de centre de population	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
1 Noyau à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	155	4	2	5	7	31	43
2 Banlieue à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	213	2	...	12	6	47	87
4 Centre de population à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	613	21	2	20	17	185	143
6 Noyau secondaire à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	49	...	...	...	1	12	25
<b>Total</b>	<b>1 030</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>275</b>	<b>298</b>

Valeurs de genre de centre de population	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
1 Noyau à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	6	10	17	28	1	1	...
2 Banlieue à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	9	11	17	22	...	...	...
4 Centre de population à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	39	43	77	56	1	3	6
6 Noyau secondaire à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement	...	1	8	2	...	...	...
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>119</b>	<b>108</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

**Notes :** Comprend les parties des provinces.

Les régions rurales sont des valeurs résiduelles. Par conséquent, les valeurs 3 et 5 ne sont pas comprises dans les chiffres des centres de population.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.



Tableau 1.13

Valeurs de la classe de taille de centre de population selon la province et le territoire, Recensement de 2021

Valeur de la classe de taille de centre de population	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
2 Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	936	26	3	35	28	256	264
3 Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	59	...	1	1	2	12	20
4 Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	35	1	...	1	1	7	14
<b>Total</b>	<b>1 030</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>275</b>	<b>298</b>

Valeur de la classe de taille de centre de population	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
2 Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	52	60	106	94	2	4	6
3 Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	1	3	11	8	...	...	...
4 Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	1	2	2	6	...	...	...
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>119</b>	<b>108</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

**Notes :** Comprend les parties des provinces.

La région rurale est une valeur résiduelle. Elle est constituée de toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population.

Chaque province et territoire comporte une seule valeur de région rurale.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

**Tableau 2.1**  
**Sommaire des lignes de faible revenu du Programme du Recensement de la population de 2021**

Dimensions	Concept de faible revenu		
	Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) <sup>1</sup>	Mesure de faible revenu (MFR)	Seuil de faible revenu (SFR)
<b>Géographie</b>	53 régions	Un niveau à l'étendue du Canada	Taille de la région de résidence
<b>Unité pour le revenu</b>	Familles économiques et personnes hors famille économique	Ménages	Familles économiques et personnes hors famille économique
<b>Facteur de rajustement</b>	Racine carrée de la taille de la famille économique	Racine carrée de la taille du ménage	Différentes lignes selon la taille de la famille économique jusqu'à la catégorie « 7 membres ou plus »
<b>Revenu</b>	Revenu disponible pour la MPC des familles économiques et des personnes hors famille économique <sup>2</sup>	Revenu après impôt des ménages <sup>4</sup>	Revenu après impôt des familles économiques et des personnes hors famille économique <sup>6</sup>
		Revenu total des ménages <sup>5</sup>	Revenu total des familles économiques et des personnes hors famille économique <sup>7</sup>
<b>Ligne</b>	Prix d'un panier de biens et de services pour la famille de référence <sup>3</sup>	Moitié de la médiane du revenu rajusté	Niveau de revenu auquel les familles consacrent habituellement 20 points de pourcentage de plus au logement, aux aliments et à l'habillement que la famille moyenne <sup>8</sup>

**Notes :**

1. La MPC est le Seuil officiel de la pauvreté au Canada.
2. Pour la [Mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) d'Emploi et Développement social Canada.
3. Le contenu du panier pour la MPC de l'année de base 2018 a été défini par Emploi et Développement social Canada, et les prix ont été mesurés par Statistique Canada.
4. Pour la [Mesure de faible revenu après impôt \(MFR-ApI\)](#).
5. Pour la [Mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-AvI\)](#).
6. Pour les [Seuils de faible revenu après impôt \(SFR-ApI\)](#).
7. Pour les [Seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-AvI\)](#).
8. Selon les estimations de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 ajustées en dollars de 2020 au moyen de l'Indice des prix à la consommation.

**Source :** Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique.

Tableau 2.2

Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Région de la MPC <sup>1</sup>	Personnes hors famille économique	Taille de la famille économique <sup>2</sup>			
		2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>					
Régions rurales	21 607	30 557	37 424	43 214	48 315
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 803	30 834	37 764	43 606	48 753
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	22 456	31 757	38 894	44 911	50 212
St. John's (RMR)	22 782	32 219	39 460	45 564	50 942
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>					
Régions rurales	21 373	30 225	37 018	42 745	47 790
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 759	30 771	37 687	43 517	48 653
Charlottetown (AR)	22 253	31 470	38 542	44 505	49 758
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
Régions rurales	21 406	30 273	37 076	42 812	47 865
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 868	30 925	37 876	43 735	48 897
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	22 038	31 166	38 171	44 076	49 278
Halifax (RMR)	23 264	32 900	40 294	46 527	52 019
Cape Breton (AR)	21 377	30 232	37 026	42 754	47 800
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
Régions rurales	20 983	29 674	36 343	41 965	46 918
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 756	30 768	37 682	43 512	48 648
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	21 641	30 605	37 483	43 282	48 391
Fredericton (RMR)	22 606	31 969	39 154	45 211	50 547
Saint John (RMR)	21 477	30 372	37 198	42 953	48 023
Moncton (RMR)	21 629	30 587	37 462	43 257	48 363

Tableau 2.2

Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Région de la MPC <sup>1</sup>	Personnes hors famille économique	Taille de la famille économique <sup>2</sup>			
		2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
<b>Québec</b>					
Régions rurales	19 520	27 605	33 810	39 040	43 648
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	19 311	27 310	33 448	38 622	43 181
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	19 343	27 354	33 502	38 685	43 251
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	19 601	27 720	33 950	39 202	43 829
Québec (RMR)	20 462	28 938	35 441	40 924	45 754
Montréal (RMR)	20 753	29 349	35 945	41 506	46 405
<b>Ontario</b>					
Régions rurales	20 920	29 585	36 235	41 840	46 779
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 266	30 074	36 833	42 531	47 551
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	21 049	29 768	36 458	42 098	47 067
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	22 170	31 353	38 400	44 340	49 574
Grands centres de population urbains comptant 500 000 personnes ou plus	23 153	32 743	40 102	46 306	51 772
Ottawa - Gatineau (partie de l'Ontario) (RMR)	24 408	34 518	42 276	48 816	54 578
Hamilton (RMR)	22 472	31 780	38 922	44 943	50 248
Toronto (RMR)	24 864	35 162	43 065	49 727	55 596

Tableau 2.2

Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Région de la MPC <sup>1</sup>	Personnes hors famille économique	Taille de la famille économique <sup>2</sup>			
		2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
<b>Manitoba</b>					
Régions rurales	20 063	28 373	34 750	40 126	44 862
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 002	29 701	36 376	42 003	46 961
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	21 034	29 746	36 431	42 067	47 032
Brandon (AR)	20 839	29 471	36 094	41 678	46 597
Winnipeg (RMR)	22 714	32 122	39 342	45 428	50 790
<b>Saskatchewan</b>					
Régions rurales	20 737	29 326	35 917	41 473	46 368
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	21 618	30 572	37 443	43 236	48 339
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	21 745	30 751	37 663	43 489	48 622
Saskatoon (RMR)	23 513	33 252	40 725	47 025	52 576
Regina (RMR)	23 094	32 660	40 000	46 188	51 640
<b>Alberta</b>					
Régions rurales	23 408	33 104	40 544	46 816	52 342
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	23 980	33 912	41 534	47 959	53 620
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	23 333	32 998	40 414	46 666	52 174
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	23 640	33 432	40 946	47 280	52 861
Edmonton (RMR)	24 862	35 159	43 061	49 723	55 592
Calgary (RMR)	25 112	35 513	43 494	50 223	56 151

Tableau 2.2

Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Région de la MPC <sup>1</sup>	Personnes hors famille économique	Taille de la famille économique <sup>2</sup>			
		2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
<b>Colombie-Britannique</b>					
Régions rurales	21 535	30 454	37 299	43 069	48 153
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	22 125	31 289	38 322	44 250	49 473
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	22 255	31 473	38 547	44 510	49 764
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	24 482	34 623	42 404	48 964	54 743
Vancouver (RMR)	25 285	35 758	43 794	50 569	56 538

1. Les régions de la MPC de l'année de base de 2018 ont été établies en utilisant l'édition 2016 de la Classification géographique type (CGT).

2. Afin de convertir les seuils pour d'autres tailles de la famille, multipliez le montant pour les personnes hors famille économique par la racine carrée de la taille de la famille désirée.

**Note :** Le concept des régions géographiques et les seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) ont été définis par Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ce montant correspond au coût d'un panier de biens et services spécifiques qui représente un niveau de vie de base modeste dans chacune des 53 régions géographiques.

**Source :** Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base.](#)

Tableau 2.3

Ajustement selon le type de mode d'occupation<sup>1,2</sup> pour la Mesure du panier de consommation (MPC), 2020

Région de la MPC <sup>3</sup>	Locataires de logements subventionnés	Propriétaires avec une hypothèque			Propriétaires sans hypothèque
		Chef du ménage âgé de moins de 40 ans	Chef du ménage âgé de 40 à 60 ans	Chef du ménage âgé de 61 ans ou plus	
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>					
Régions rurales	2 390	0	870	1 807	4 796
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	4 425	0	903	1 778	4 657
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	5 474	1 334	2 731	4 317	6 174
St. John's (RMR)	7 700	2 376	3 773	4 296	6 313
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>					
Régions rurales	3 239	238	1 636	3 222	5 291
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	4 200	423	1 821	3 408	5 038
Charlottetown (AR)	5 402	1 818	3 217	4 804	6 227
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
Régions rurales	2 339	0	1 121	1 714	4 807
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	3 287	0	1 247	2 833	4 377
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	3 729	771	2 168	3 755	5 603
Halifax (RMR)	6 687	4 322	5 853	6 452	8 688
Cape Breton (AR)	5 727	477	1 874	3 460	5 641
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
Régions rurales	3 376	0	428	1 682	4 196
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	4 232	0	1 292	2 896	4 835
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	4 258	0	1 382	2 986	5 168
Fredericton (RMR)	6 291	2 365	3 778	5 382	7 303
Saint John (RMR)	4 629	244	1 657	3 260	4 631
Moncton (RMR)	5 396	1 623	3 036	4 639	5 846

Tableau 2.3

Ajustement selon le type de mode d'occupation<sup>1,2</sup> pour la Mesure du panier de consommation (MPC), 2020

Région de la MPC <sup>3</sup>	Locataires de logements subventionnés	Propriétaires avec une hypothèque			Propriétaires sans hypothèque
		Chef du ménage âgé de moins de 40 ans	Chef du ménage âgé de 40 à 60 ans	Chef du ménage âgé de 61 ans ou plus	
<b>Québec</b>					
Régions rurales	3 870	0	0	1 319	3 701
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	3 426	0	0	694	2 699
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	3 921	0	0	1 117	3 574
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	4 415	0	0	1 251	3 574
Québec (RMR)	5 824	0	48	2 729	4 881
Montréal (RMR)	5 773	0	402	2 576	4 310
<b>Ontario</b>					
Régions rurales	4 328	0	0	1 410	5 006
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	7 004	0	730	2 262	5 761
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	8 413	0	1 208	2 484	6 235
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	9 002	522	2 215	3 534	7 234
Grands centres de population urbains comptant 500 000 personnes ou plus	10 923	2 042	4 204	5 737	9 129
Ottawa - Gatineau (partie de l'Ontario) (RMR)	11 857	3 798	5 374	6 437	9 846
Hamilton (RMR)	9 476	584	2 563	3 710	7 541
Toronto (RMR)	13 253	0	794	2 677	10 973
<b>Manitoba</b>					
Régions rurales	3 598	0	0	831	5 209
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	5 757	0	1 208	2 819	6 893
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	4 845	19	1 440	3 052	6 404
Brandon (AR)	5 397	0	1 405	3 017	6 687
Winnipeg (RMR)	9 239	2 545	3 374	4 665	9 167



Tableau 2.3

Ajustement selon le type de mode d'occupation<sup>1,2</sup> pour la Mesure du panier de consommation (MPC), 2020

Région de la MPC <sup>3</sup>	Locataires de logements subventionnés	Propriétaires avec une hypothèque			Propriétaires sans hypothèque
		Chef du ménage âgé de moins de 40 ans	Chef du ménage âgé de 40 à 60 ans	Chef du ménage âgé de 61 ans ou plus	
<b>Saskatchewan</b>					
Régions rurales	2 452	0	0	753	5 085
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	4 342	0	1 046	2 648	6 464
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	4 636	358	1 771	3 372	7 077
Saskatoon (RMR)	4 713	2 425	3 836	5 438	9 760
Regina (RMR)	4 445	2 050	3 462	5 064	8 763
<b>Alberta</b>					
Régions rurales	6 948	659	1 373	4 205	8 447
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	7 822	1 067	2 244	5 047	8 730
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	6 383	207	1 626	3 237	9 115
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	7 000	978	2 397	4 009	8 473
Edmonton (RMR)	11 918	3 376	4 580	7 890	11 542
Calgary (RMR)	13 151	4 221	5 008	8 489	12 120
<b>Colombie-Britannique</b>					
Régions rurales	3 089	0	1 612	1 827	7 304
Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	3 050	0	2 159	2 786	7 823
Moyens centres de population ayant une population de 30 000 à 99 999 personnes	4 361	721	2 773	3 060	8 381
Grands centres de population urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 personnes	7 451	2 760	5 684	6 005	10 990
Vancouver (RMR)	9 398	3 690	2 205	5 623	12 042

1. Ajustement du type de mode d'occupation (ATMO) pour les propriétaires sans hypothèque, les propriétaires avec hypothèque et les locataires subventionnés varient pour chacune des 53 régions géographiques de la MPC. L'ATMO représente les différences dans les coûts de logement typiques des types d'occupation mentionnés en quatrième par rapport aux locataires. Il place les familles confrontées à des coûts de logement différents sur un pied d'égalité lors de la détermination des estimations de la pauvreté.

2. Cette tableau est pour une famille de 4 personnes. Pour convertir à d'autres tailles de famille, multipliez le montant pour la famille de référence de 4 personnes par la racine carrée de la taille de famille désirée, et puis divisez par 2.

3. Les régions de la MPC de l'année de base de 2018 ont été établies en utilisant l'édition 2016 de la Classification géographique type (CGT).

**Note :** Le concept des régions géographiques et le concept de l'ajustement selon le type de mode d'occupation ont été définis par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

**Source :** Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique.

Tableau 2.4

Seuils des mesures de faible revenu (MFR-Apl et MFR-Avl) pour les ménages privés du Canada, 2020

Taille de ménage <sup>1</sup>	Revenu après impôt	Revenu avant impôt
1 personne	26 503	30 401
2 personnes	37 480	42 993
3 personnes	45 904	52 655
4 personnes	53 005	60 801
5 personnes	59 261	67 978
6 personnes	64 918	74 466
7 personnes	70 119	80 432

1. Pour convertir à d'autres tailles de ménage, multiplier la valeur d'un ménage composé d'une personne par la racine carrée de la taille du ménage désirée.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 2.5

Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl – base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Taille de la famille économique	Taille de la région de résidence				
	Région rurale	Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	Moyens centres de population comptant une population entre 30 000 et 99 999 personnes	Grands centres de population urbains	
				Population comptant entre 100 000 et 499 999 personnes	Population comptant 500 000 personnes ou plus
Personne hors famille économique	14 431	16 515	18 423	18 656	22 060
2 personnes	17 564	20 101	22 424	22 706	26 849
3 personnes	21 871	25 029	27 922	28 274	33 433
4 personnes	27 284	31 226	34 836	35 274	41 710
5 personnes	31 070	35 558	39 668	40 167	47 495
6 personnes	34 457	39 435	43 993	44 546	52 673
7 personnes ou plus	37 845	43 312	48 317	48 925	57 852

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0195-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars constants.](#)

Tableau 2.6

Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AvI – base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020

Taille de la famille économique	Taille de la région de résidence				
	Région rurale	Petits centres de population comptant moins de 30 000 personnes	Moyens centres de population comptant une population entre 30 000 et 99 999 personnes	Grands centres de population urbains	
				Population comptant entre 100 000 et 499 999 personnes	Population comptant 500 000 personnes ou plus
Personne hors famille économique	18 325	20 848	22 784	22 926	26 620
2 personnes	22 814	25 953	28 364	28 540	33 141
3 personnes	28 046	31 906	34 870	35 087	40 743
4 personnes	34 053	38 740	42 338	42 600	49 467
5 personnes	38 621	43 938	48 019	48 315	56 105
6 personnes	43 559	49 555	54 157	54 493	63 276
7 personnes ou plus	48 496	55 172	60 296	60 670	70 449

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0195-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars constants.](#)

Tableau 2.7

Données sur le navettage offertes pour chaque catégorie du lieu de travail

Variable	Catégorie du lieu de travail			
	À domicile	À l'extérieur du Canada	Sans adresse de travail fixe	Lieu habituel de travail
Emplacement du lieu de travail	Disponible	Sans objet	Sans objet	Disponible
Destination du navettage	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Disponible
Plusieurs modes de transport pour la navette	Sans objet	Sans objet	Disponible	Disponible
Principal mode de transport pour la navette	Sans objet	Sans objet	Disponible	Disponible
Nombre de navetteurs dans le véhicule	Sans objet	Sans objet	Disponible, si le mode de transport déclaré est « automobile, camion ou fourgonnette »	Disponible, si le mode de transport déclaré est « automobile, camion ou fourgonnette »
Heure de départ pour le travail	Sans objet	Sans objet	Disponible	Disponible
Heure d'arrivée au travail	Sans objet	Sans objet	Disponible	Disponible
Durée du navettage	Sans objet	Sans objet	Disponible	Disponible
Distance (ligne droite) du domicile au travail	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Disponible

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

**Tableau 2.8**  
**Valeurs de la variable situation d'activité**

<b>Personnes occupées</b>	Expérimentées <sup>1</sup>	Ont occupé un emploi salarié ou travaillé à leur compte
		Population civile
		Forces armées
		Absentes du travail ou de l'entreprise
		Population civile
		Forces armées
<b>Chômeurs</b>	Expérimentés <sup>1</sup>	Mis à pied temporairement
		N'ont pas cherché d'emploi salarié
		Ont cherché un emploi salarié à plein temps
		Ont cherché un emploi salarié à temps partiel
		Début d'un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins
		N'ont pas cherché d'emploi salarié
		Ont cherché un emploi salarié à plein temps
		Ont cherché un emploi salarié à temps partiel
		À la recherche d'un emploi salarié
		Ont cherché un emploi salarié à plein temps
		Ont cherché un emploi salarié à temps partiel
		Inexpérimentés <sup>2</sup>
	N'ont pas cherché d'emploi salarié	
	Ont cherché un emploi salarié à plein temps	
	Ont cherché un emploi salarié à temps partiel	
	À la recherche d'un emploi salarié	
	Ont cherché un emploi salarié à temps partiel	
	<b>Inactifs</b>	Expérimentés <sup>1</sup>
Ont travaillé pour la dernière fois en 2020		
Inexpérimentés <sup>2</sup>		Ont travaillé pour la dernière fois avant 2020
		N'ont jamais travaillé

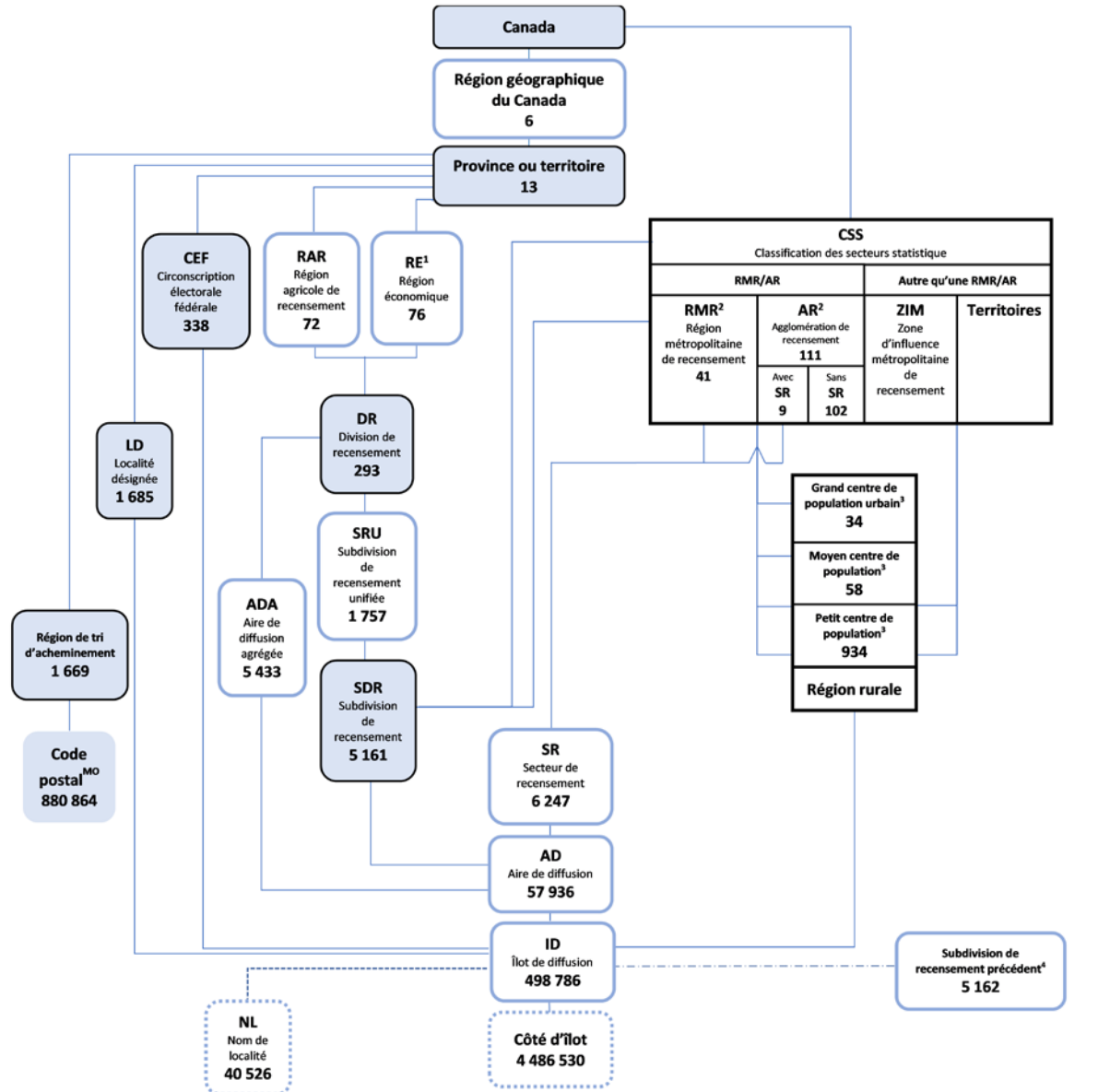
1. Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont occupé un emploi salarié ou travaillé à leur compte à un moment quelconque entre janvier 2020 et mai 2021.

2. Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pour la dernière fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou qui n'ont jamais travaillé.

**Source** : Statistique Canada, Recensement de 2021 — Données-échantillon (25 %).

Figures

Figure 1.1  
Hiérarchie des régions géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2021

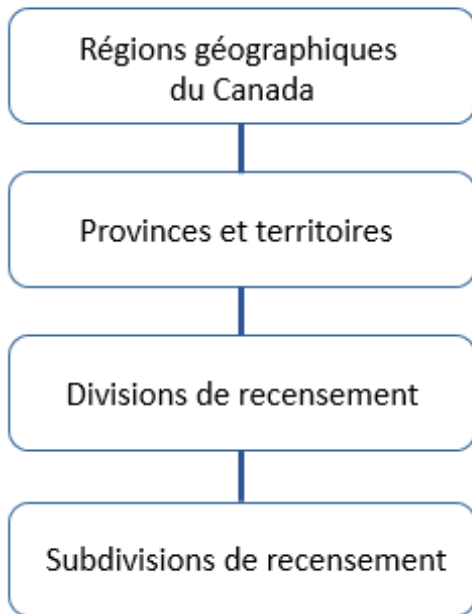


1. Les régions économiques (RE) sont constituées de division de recensement (DR) complètes à l'exception d'une DR en Ontario.
2. Certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR) chevauchent les limites provinciales.
3. Les centres de population (CTRPOP) du recensement précédent sont utilisés pour délimiter les RMR et les AR du recensement actuel; certains CTRPOP chevauchent les limites provinciales.
4. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les subdivisions de recensement (SDR) du recensement précédent et les îlots de diffusion (ID) du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de point dans un polygone

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.2  
Hiérarchie de la Classification géographique type (CGT)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.3  
Hiérarchie de la Classification des secteurs statistiques (CSS)

À l'intérieur des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement		À l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	
<b>RMR</b> Régions métropolitaines de recensement	<b>AR</b> Agglomérations de recensement	<b>ZIM<sup>1</sup></b> Zones d'influence métropolitaine de recensement	Territoires
<b>SDR</b> Subdivision de recensement			

Note :

1. Les catégories de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) sont les suivantes : forte, modérée, faible et aucune influence.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.4  
Exemple d'un fichier des limites cartographiques et d'un fichier numérique des limites (provinces et territoires)

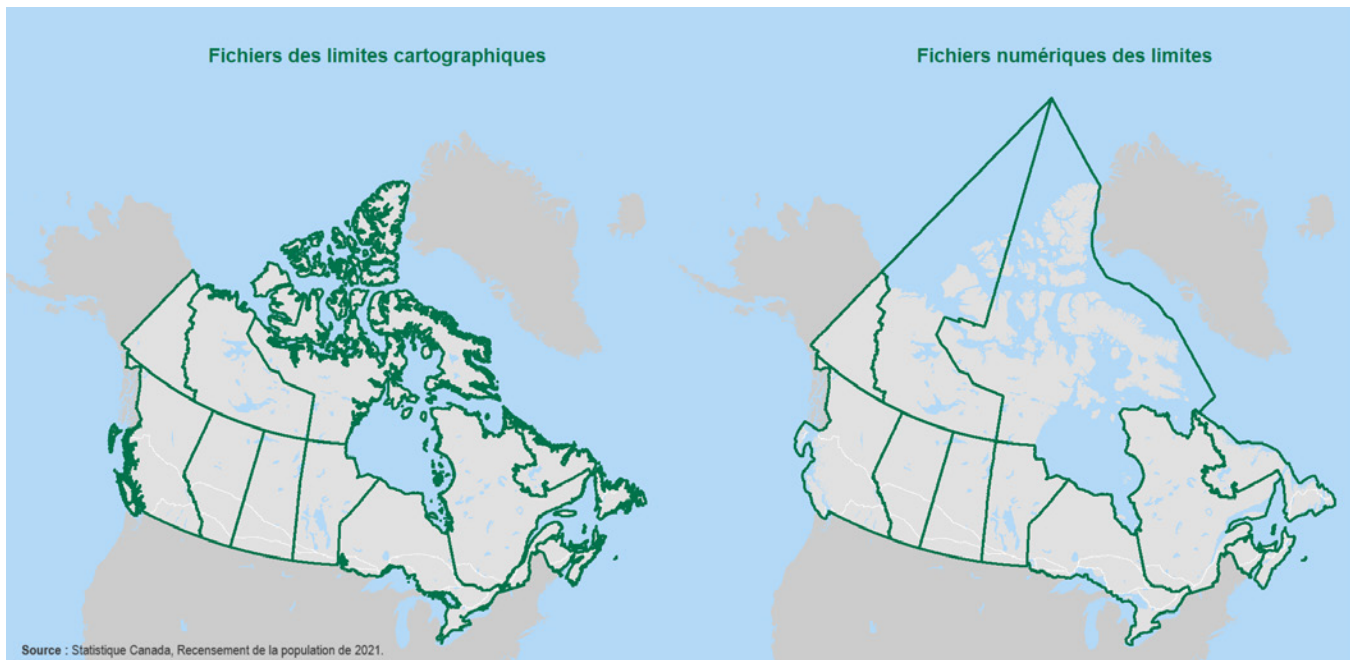
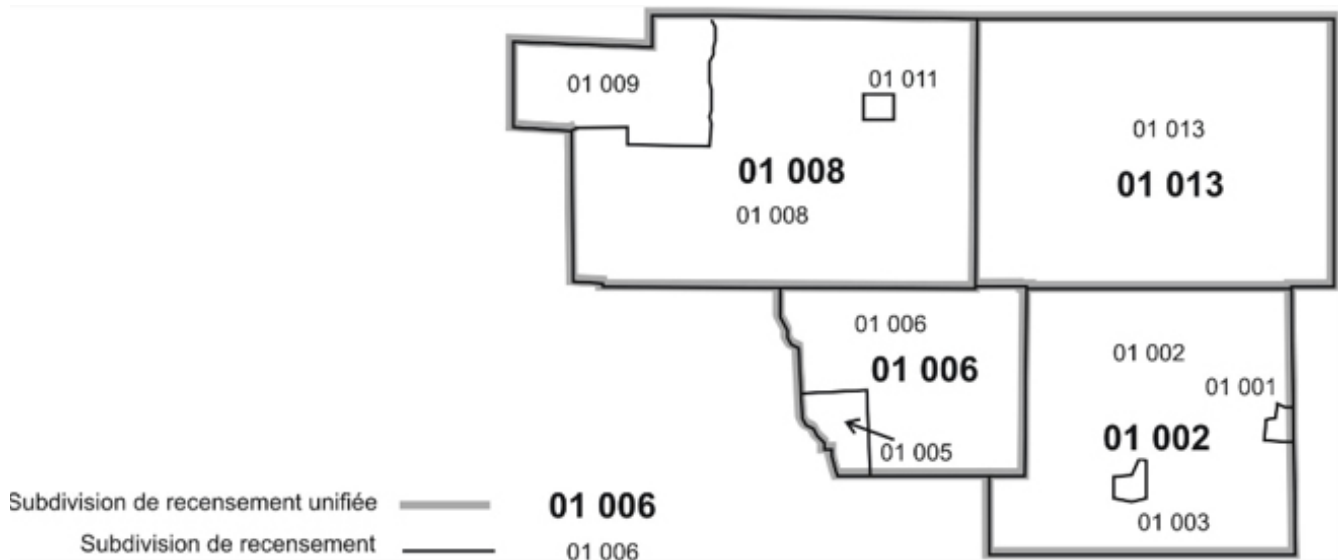
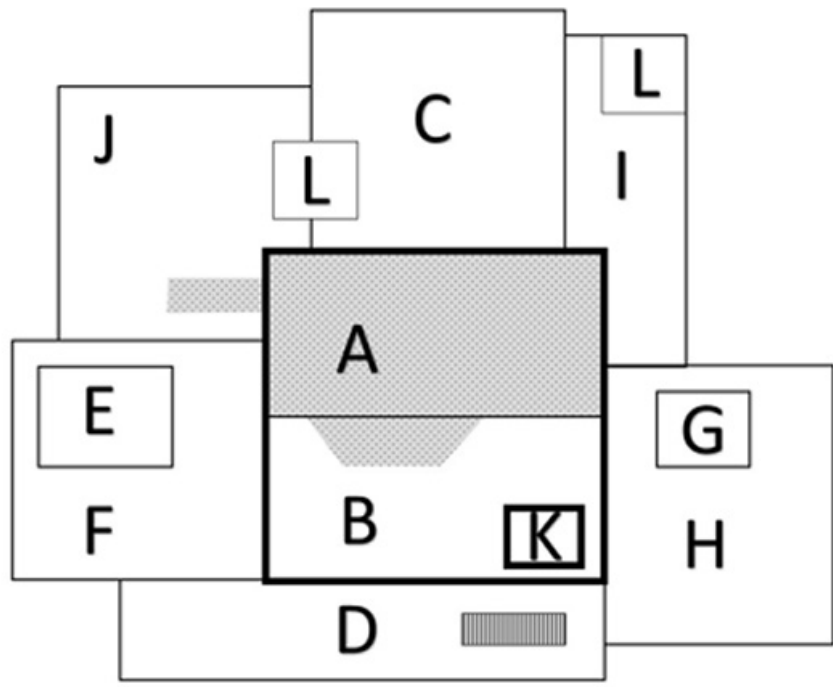




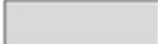


Figure 1.5  
Exemple de subdivisions de recensement unifiées (SRU) et de subdivisions de recensement (SDR)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.6  
Règle du noyau de délimitation



-  Limites de la région métropolitaine de recensement (RMR)
-  Limites de la subdivision de recensement (SDR)
-  Centre de population
-  Noyau
-  Banlieue

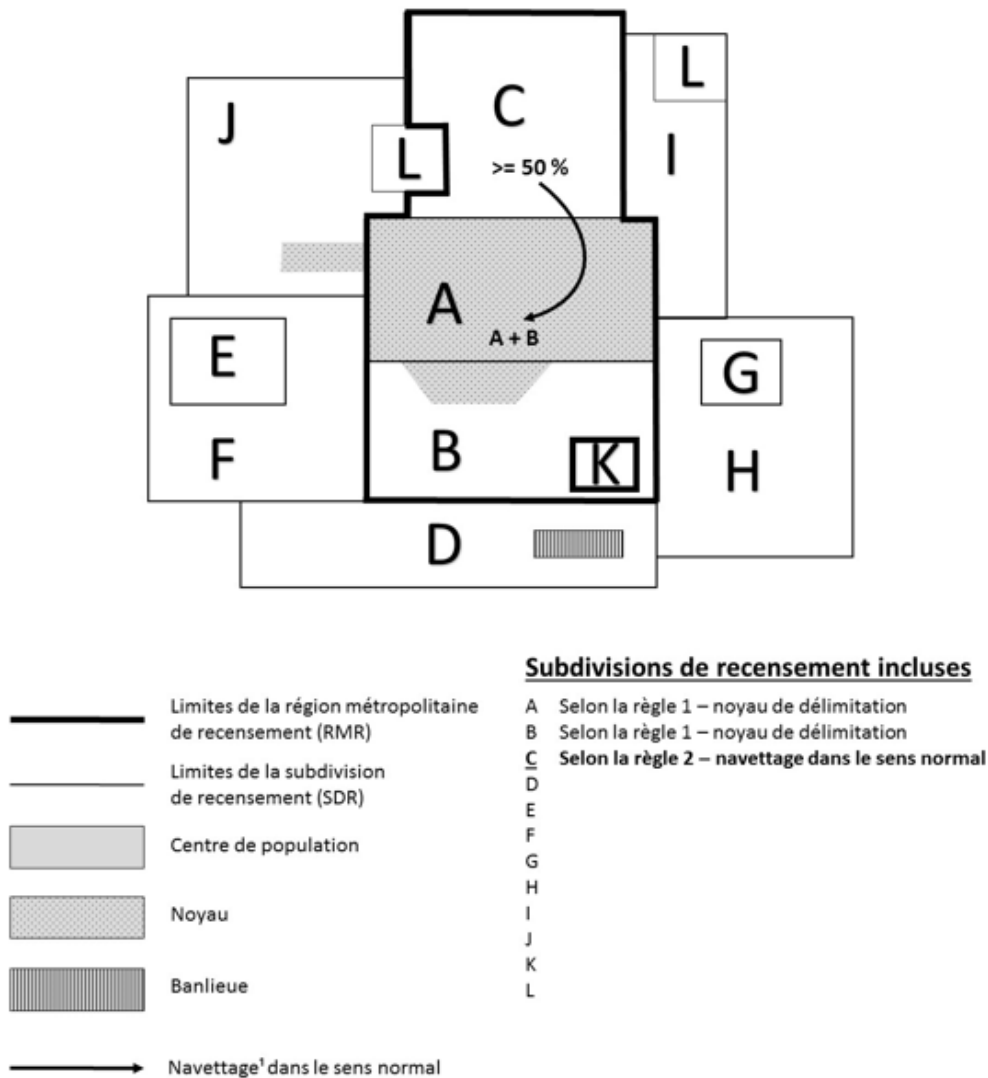
**Subdivisions de recensement incluses**

- A** Selon la règle 1 – noyau de délimitation
- B** Selon la règle 1 – noyau de délimitation
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.



Figure 1.7  
Règle du navettage dans le sens normal

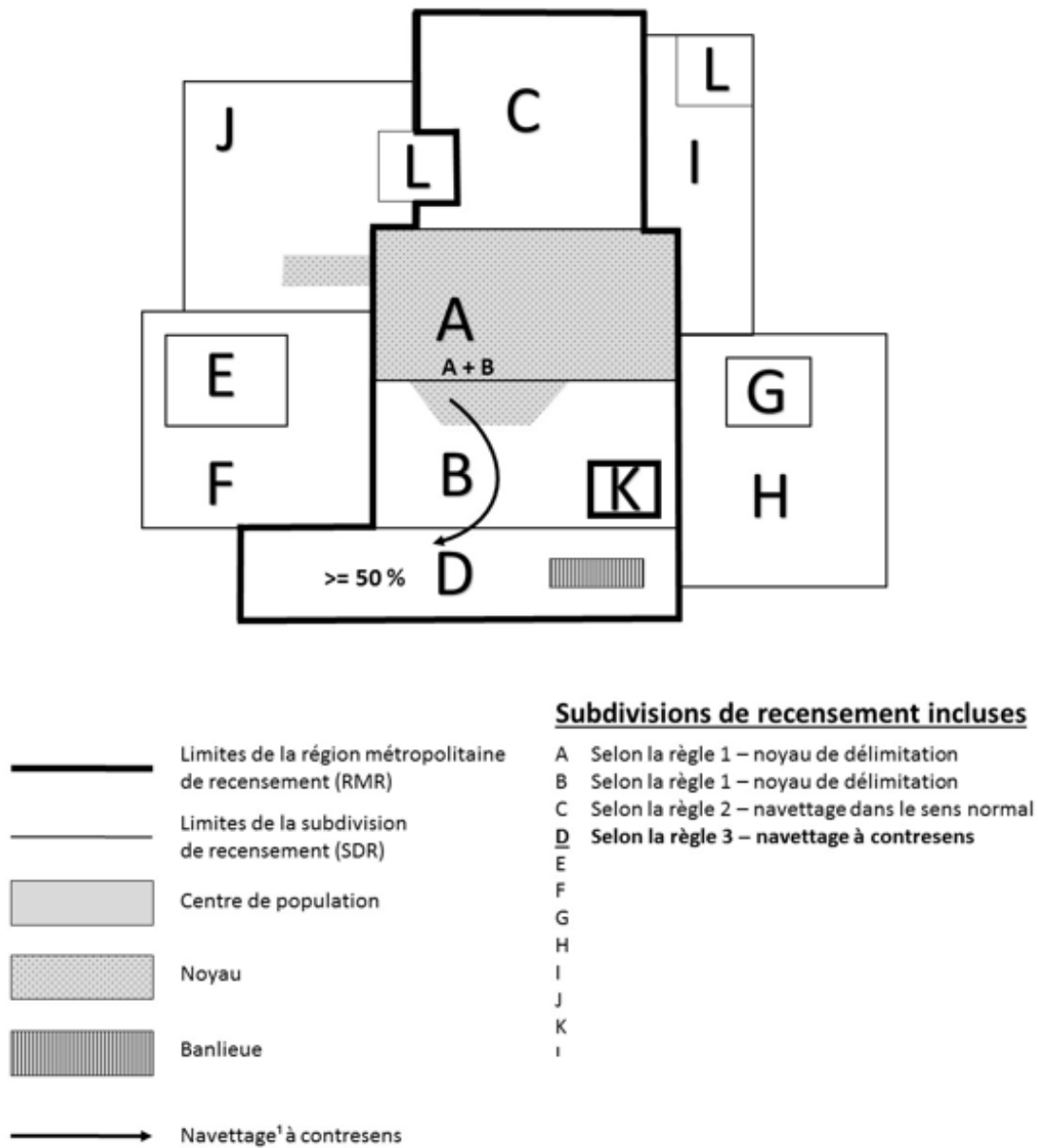


Note :

1. Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile ; à l'extérieur du Canada ; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. D'ailleurs, cette exclusion des données, sans adresse de travail fixe, s'applique pour tout calcul se reportant au déplacement domicile-lieu de travail.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.8  
Règle du navettage à contresens

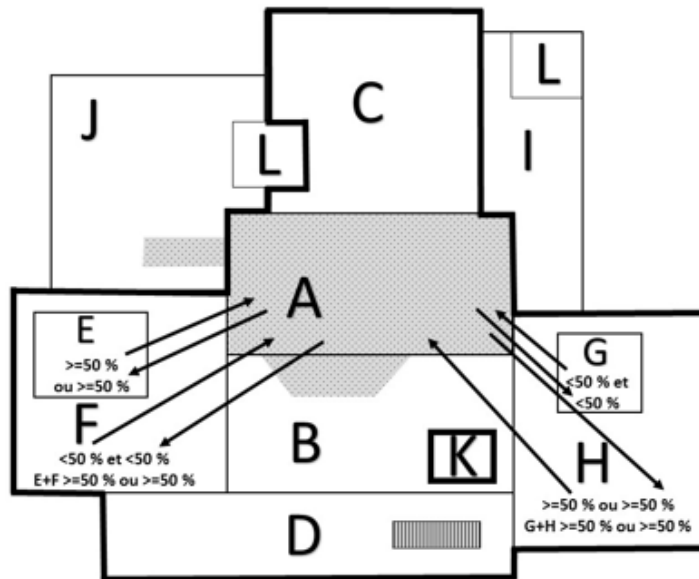


Note :

1. Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile ; à l'extérieur du Canada ; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. D'ailleurs, cette exclusion des données, sans adresse de travail fixe, s'applique pour tout calcul se reportant au déplacement domicile-lieu de travail.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.9  
Règle de la contiguïté spatiale



- Limites de la région métropolitaine de recensement (RMR)
- Limites de la subdivision de recensement (SDR)
- Centre de population
- Noyau
- Banlieue
- Navettage<sup>1</sup>

**Subdivisions de recensement incluses**

- A Selon la règle 1 – noyau de délimitation
- B Selon la règle 1 – noyau de délimitation
- C Selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
- D Selon la règle 3 – navettage à contresens
- E Selon la règle 4 – contiguïté spatiale (SDR détachée)
- F Selon la règle 4 – contiguïté spatiale
- G Selon la règle 4 – contiguïté spatiale (SDR enclavée)
- H Selon la règle 4 – contiguïté spatiale
- I
- J
- K
- L

E + F = ensemble de subdivision de recensement minimum  
G + H = ensemble de subdivision de recensement minimum

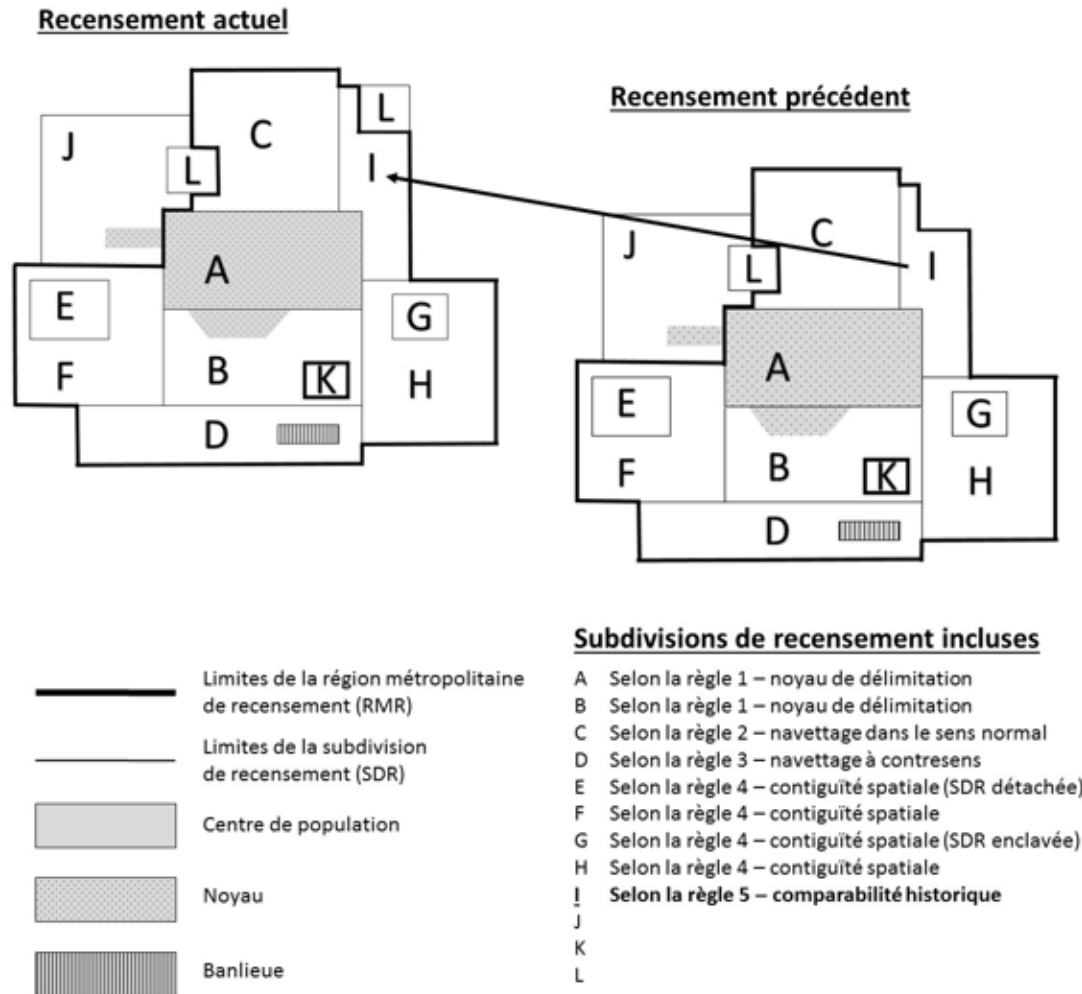
Notes :

La SDR E (détachée) compte un nombre suffisant de navetteurs – soit  $\geq 50\%$  dans le sens normal ou  $\geq 50\%$  à contresens  
La SDR F compte un nombre insuffisant de navetteurs – soit  $< 50\%$  dans le sens normal et  $< 50\%$  à contresens  
La SDR G (enclavée) compte un nombre insuffisant de navetteurs – soit  $< 50\%$  dans le sens normal et  $< 50\%$  à contresens  
La SDR H compte un nombre suffisant de navetteurs – soit  $\geq 50\%$  dans le sens normal ou  $\geq 50\%$  à contresens

1. Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile ; à l'extérieur du Canada ; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. D'ailleurs, cette exclusion des données, sans adresse de travail fixe, s'applique pour tout calcul se reportant au déplacement domicile-lieu de travail.

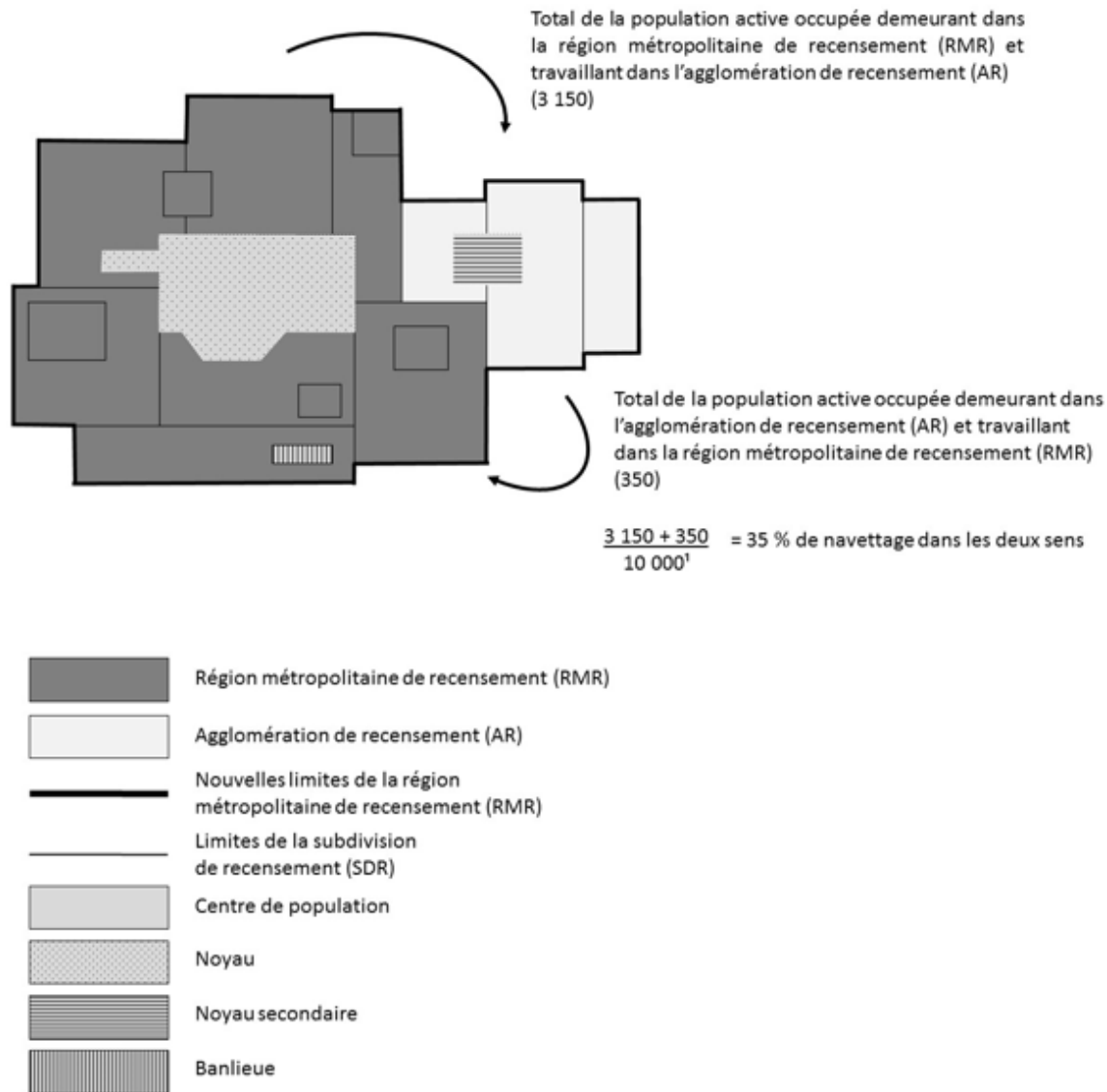
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.10  
Règle de la comparabilité historique



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.11  
Exemple de fusion d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR)



Notes :

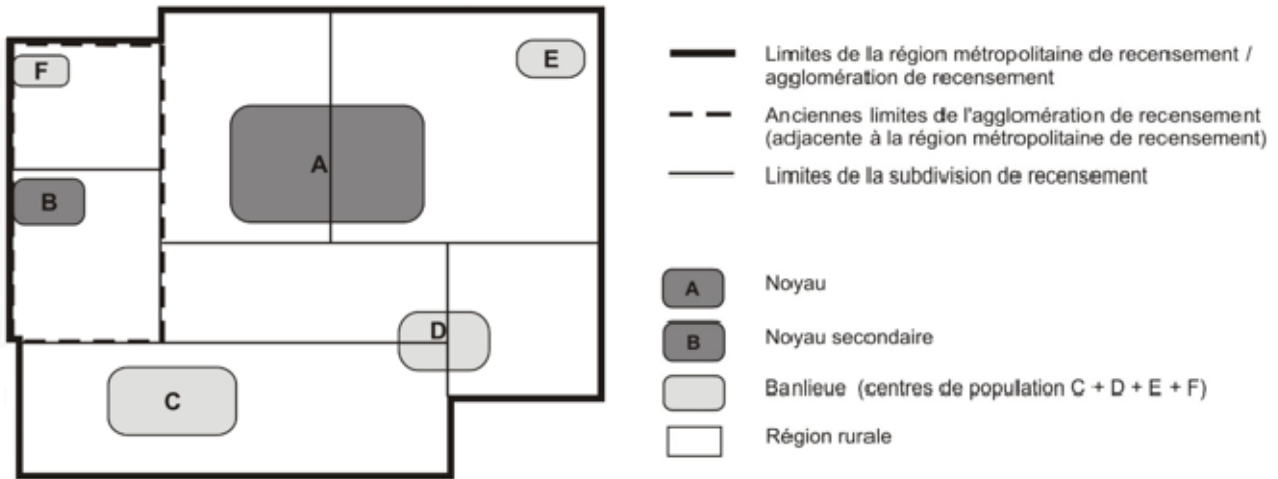
Le navettage, soit le déplacement domicile-lieu de travail, comprend quatre catégories : à domicile ; à l'extérieur du Canada ; sans adresse de travail fixe et lieu habituel de travail. Concernant le calcul de la population active occupée, celui-ci exclut la catégorie sans adresse de travail fixe. D'ailleurs, cette exclusion des données, sans adresse de travail fixe, s'applique pour tout calcul se reportant au déplacement domicile-lieu de travail.

1. Résidents membres de la population active occupée de l'agglomération de recensement (AR).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

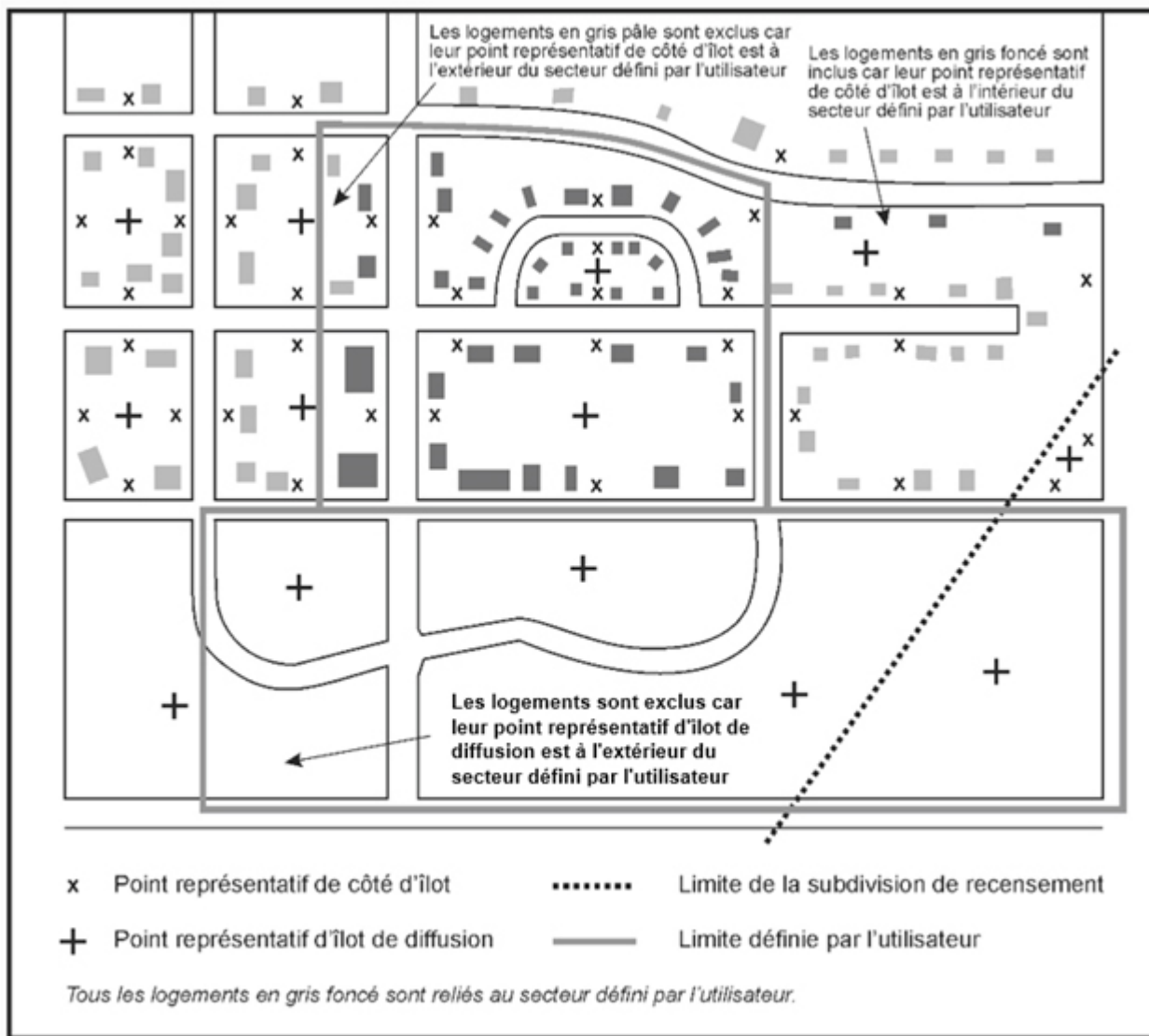
Figure 1.12  
Exemple d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement montrant le noyau, le noyau secondaire, la banlieue et une région rurale

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement



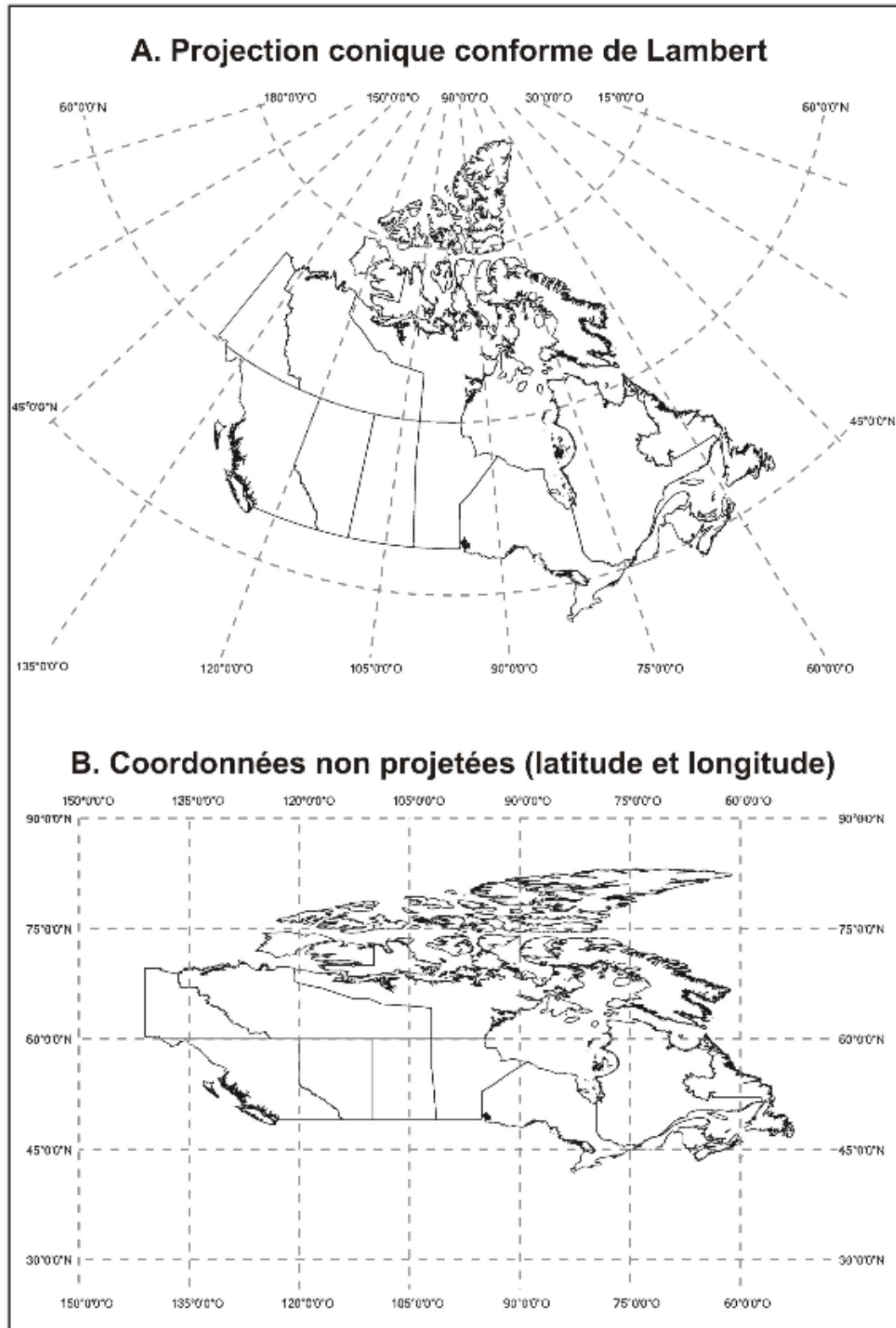
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.13  
Exemple d'extraction des données en utilisant des limites définies par l'utilisateur



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

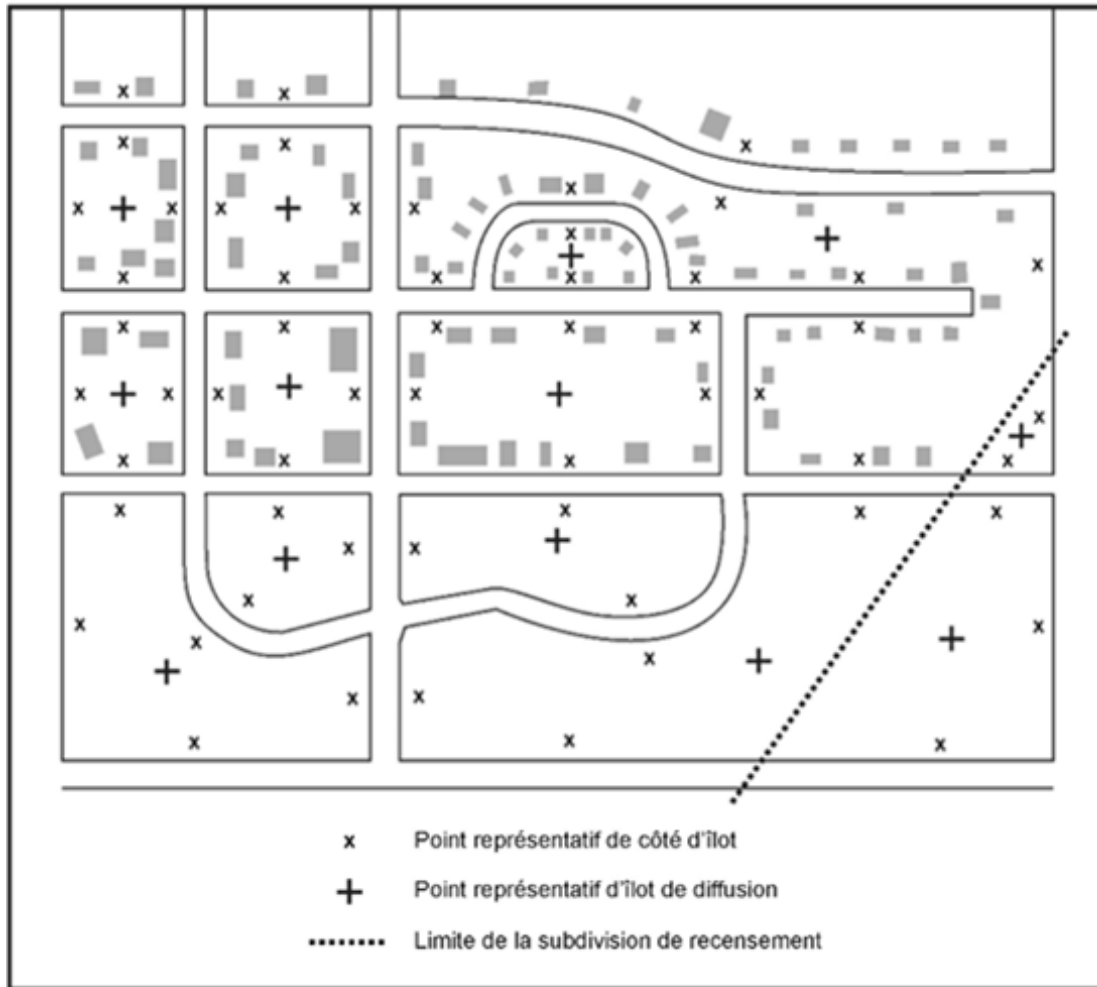
Figure 1.14  
Exemple de projection cartographique et de coordonnées n'ayant pas fait l'objet d'une projection



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

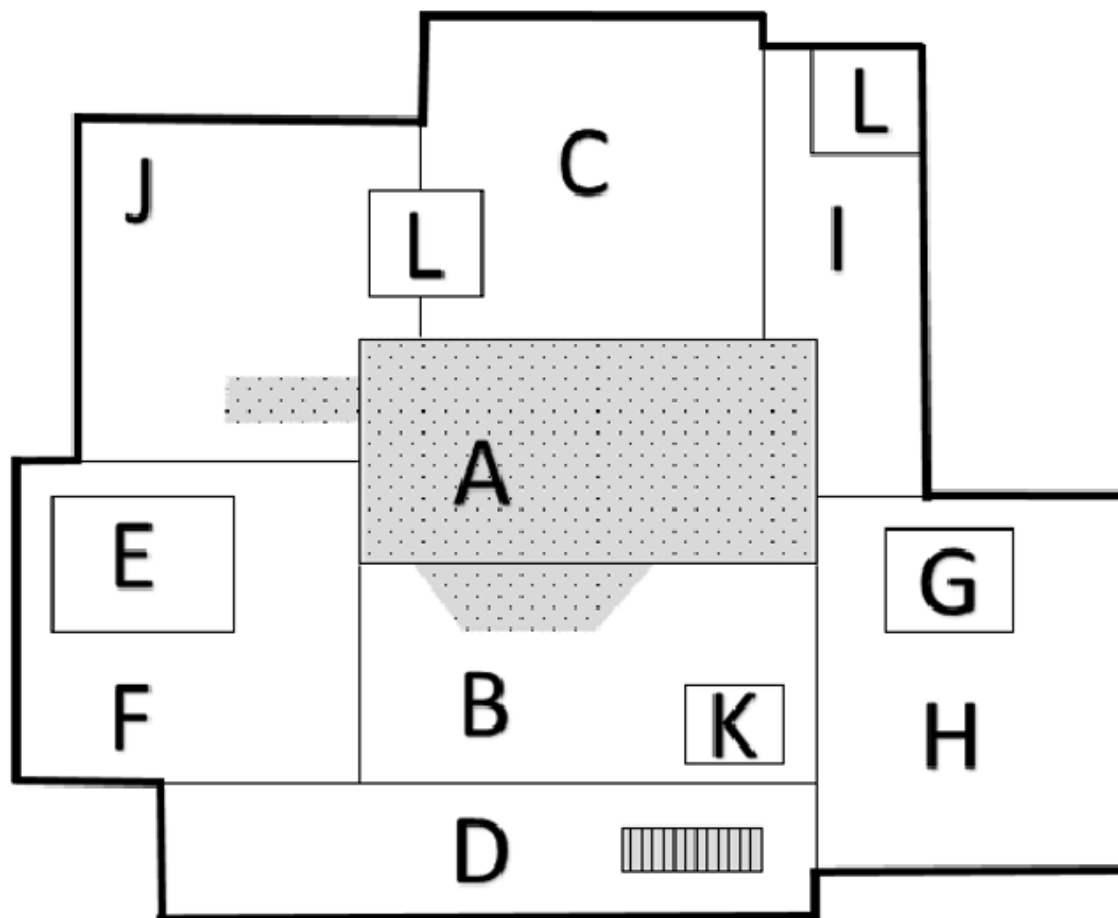




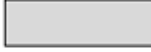


Figure 1.15  
Exemple de points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot de diffusion



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 1.16  
Règle d'ajustements manuels

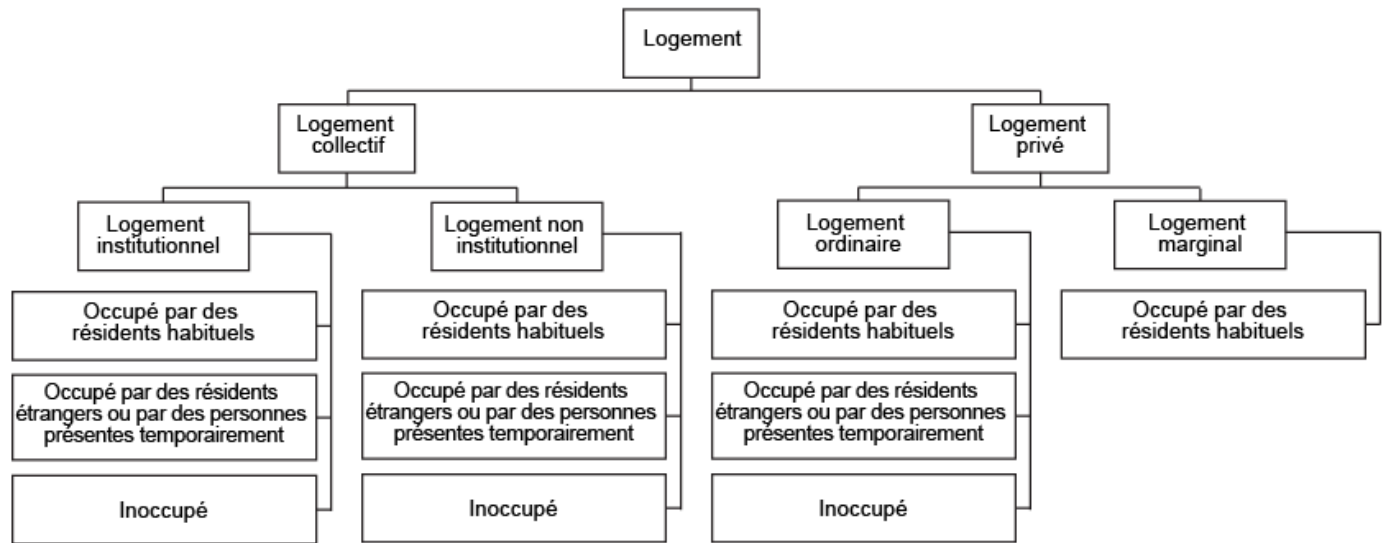


	Limites de la région métropolitaine de recensement (RMR)	<b>A</b>	Selon la règle 1 – noyau de délimitation
	Limites de la subdivision de recensement (SDR)	<b>B</b>	Selon la règle 1 – noyau de délimitation
	Centre de population	<b>C</b>	Selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
	Noyau	<b>D</b>	Selon la règle 3 – navettage à contresens
	Banlieue	<b>E</b>	Selon la règle 4 – contiguïté spatiale (SDR détachée)
		<b>F</b>	Selon la règle 4 – contiguïté spatiale
		<b>G</b>	Selon la règle 4 – contiguïté spatiale (SDR enclavée)
		<b>H</b>	Selon la règle 4 – contiguïté spatiale
		<b>I</b>	Selon la règle 5 – comparabilité historique
		<b>J</b>	<b>Selon la règle 6 – ajustements manuels (SDR noyau)</b>
		<b>K</b>	<b>Selon la règle 6 – ajustements manuels (SDR enclave-noyau)</b>
		<b>L</b>	<b>Selon la règle 6 – ajustements manuels (SDR en parties ou entourée par d'autres SDR dans la RMR)</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Figure 2.1  
Catégories de logements

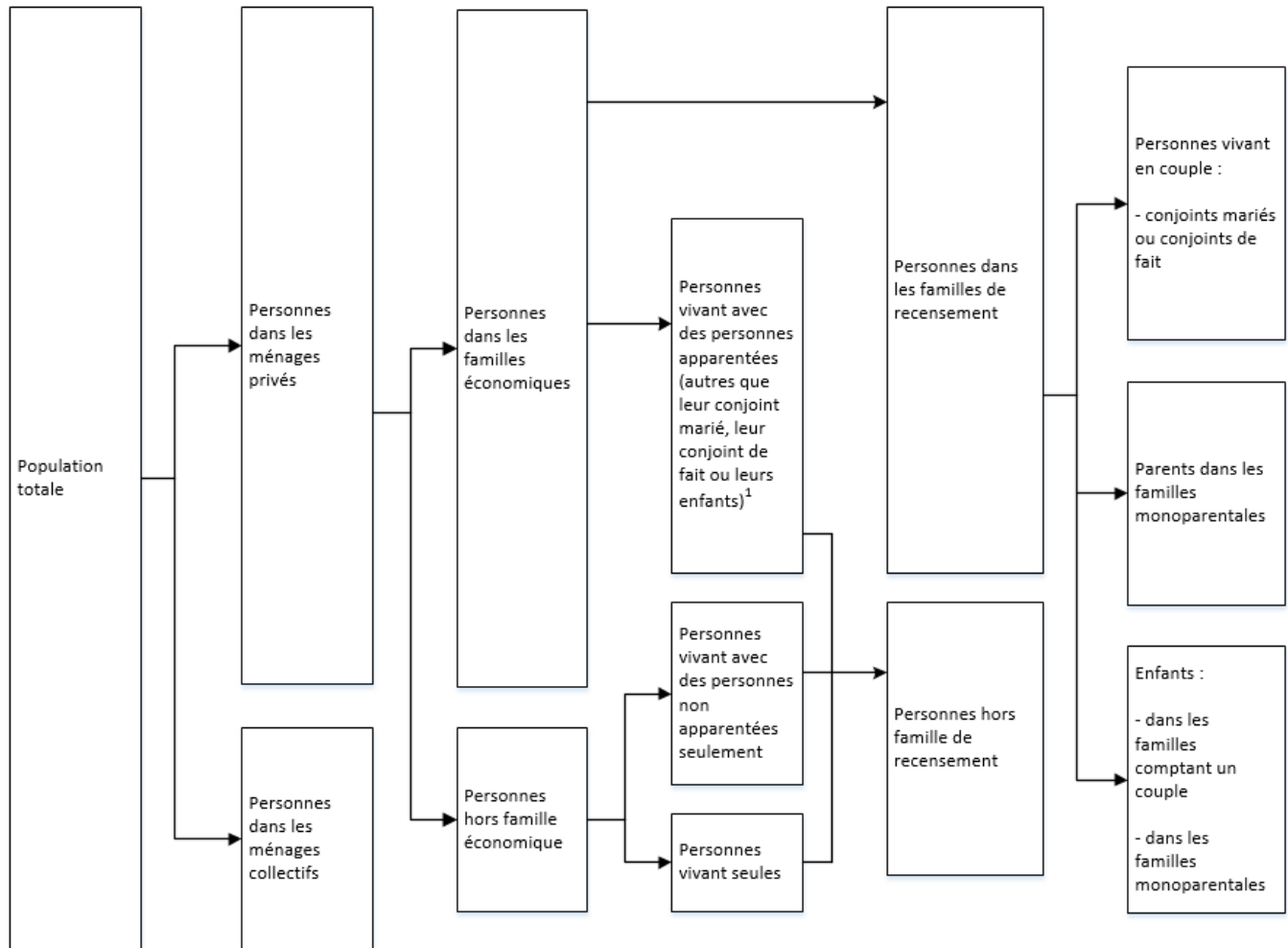
Catégories de logements



**Note :** Les données sur les logements inoccupés et celles sur les logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement ne sont pas publiées.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

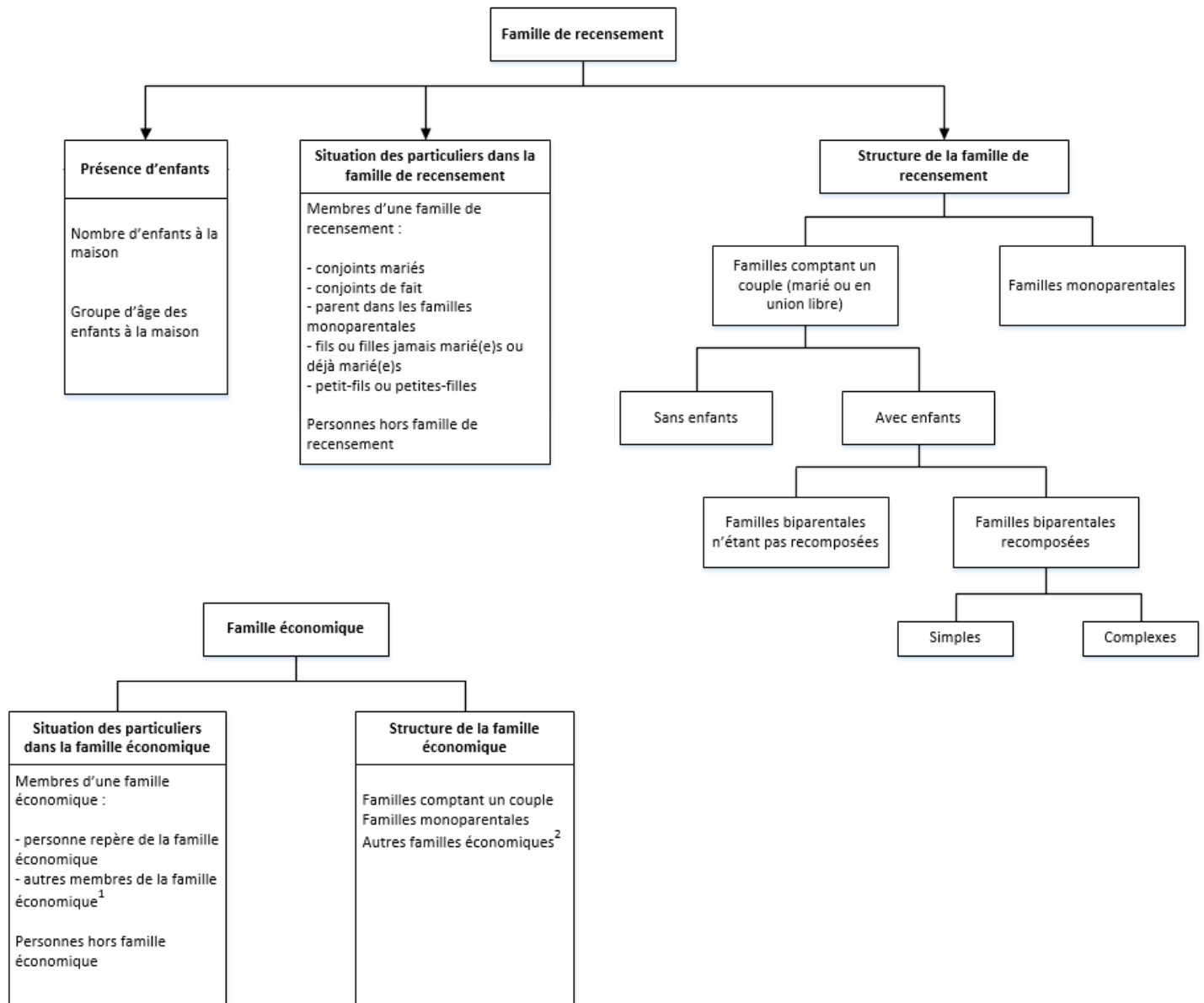
Figure 2.2  
Appartenance et situation dans les familles



1. Les enfants en famille d'accueil sont inclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.3  
Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique

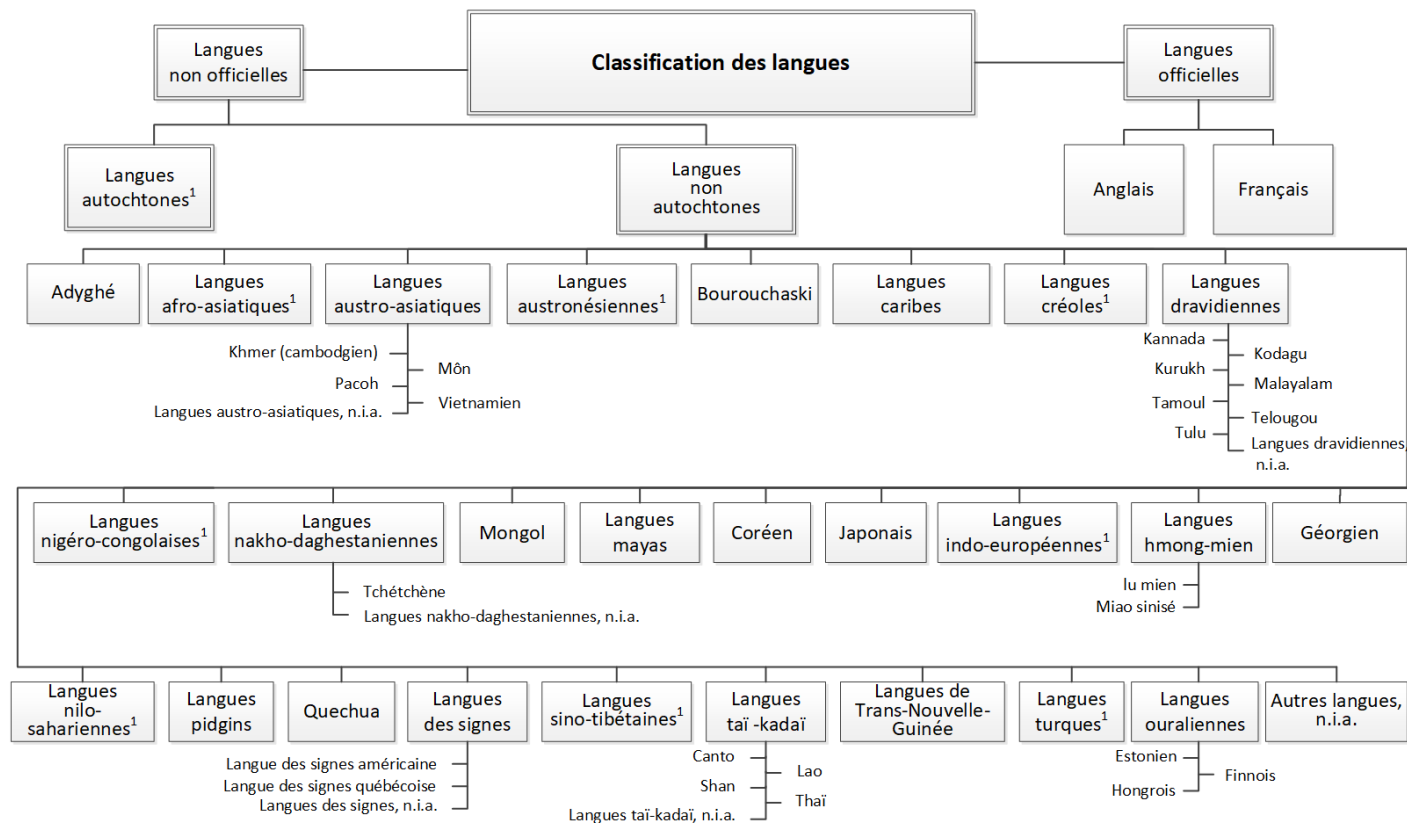


1. Les enfants en famille d'accueil sont inclus.

2. Les familles économiques dans lesquelles la personne repère de la famille économique vit avec d'autres personnes apparentées, mais n'a pas de conjoint marié, de conjoint de fait ou d'enfants.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.4  
Classification des langues

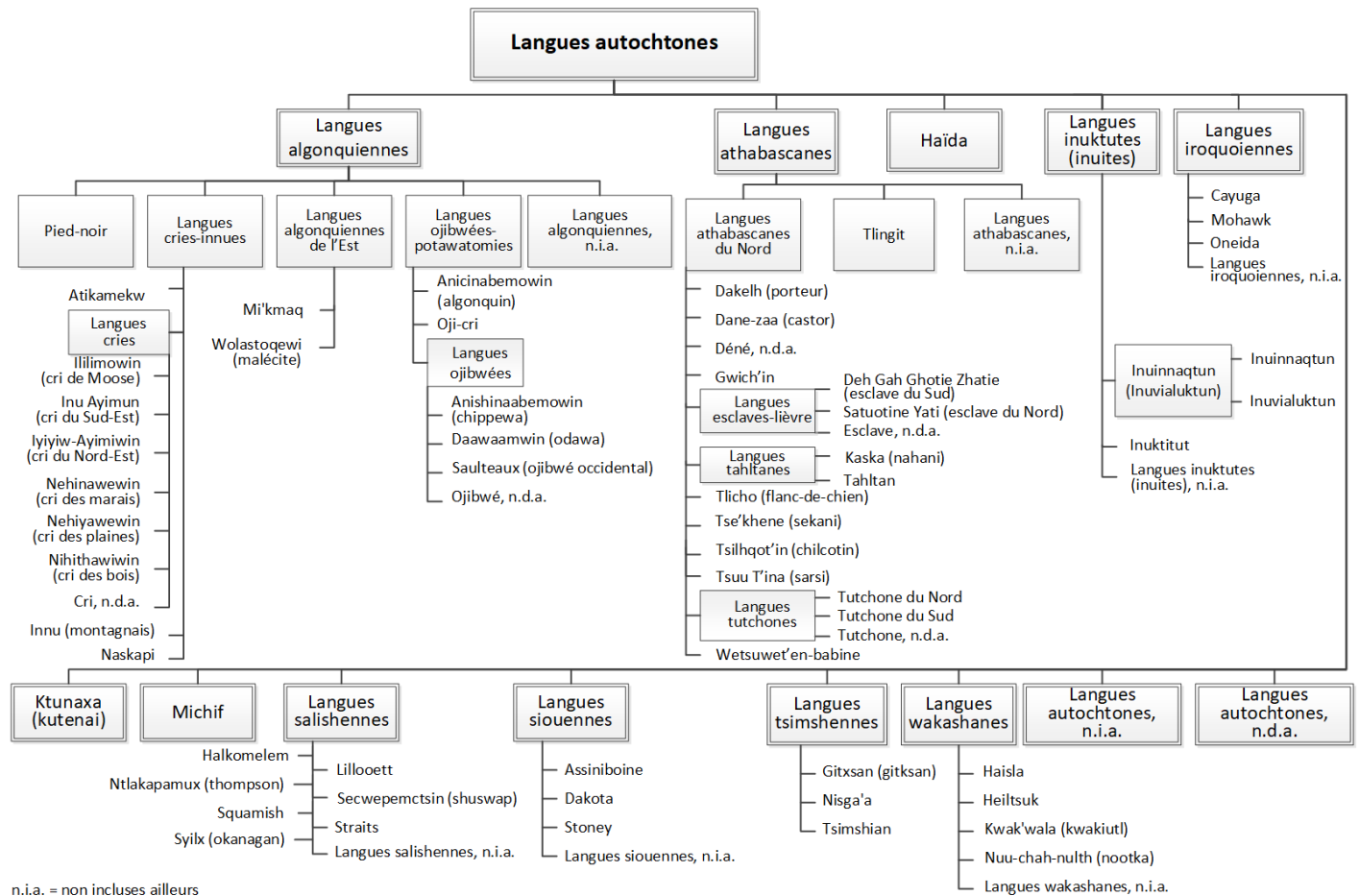


n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

1. Voir les figures 2.4A à 2.4I pour les catégories détaillées de langues autochtones, langues afro-asiatiques, langues austronésiennes, langues créoles, langues indo-européennes, langues nigéro-congolaises, langues nilo-sahariennes, langues sino-tibétaines et langues turques respectivement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

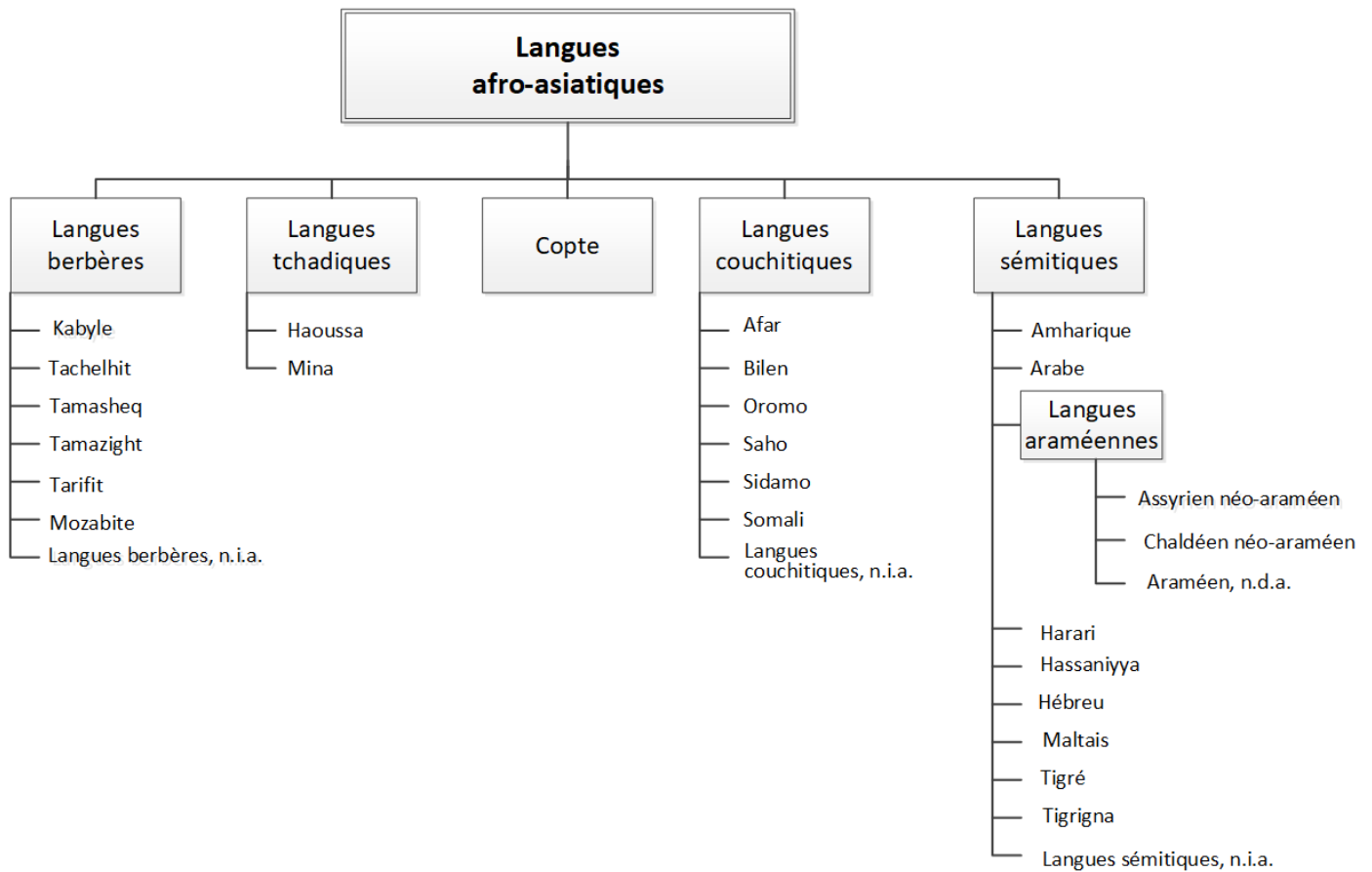
Figure 2.4A  
Langues autochtones



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.4B  
Langues afro-asiatiques

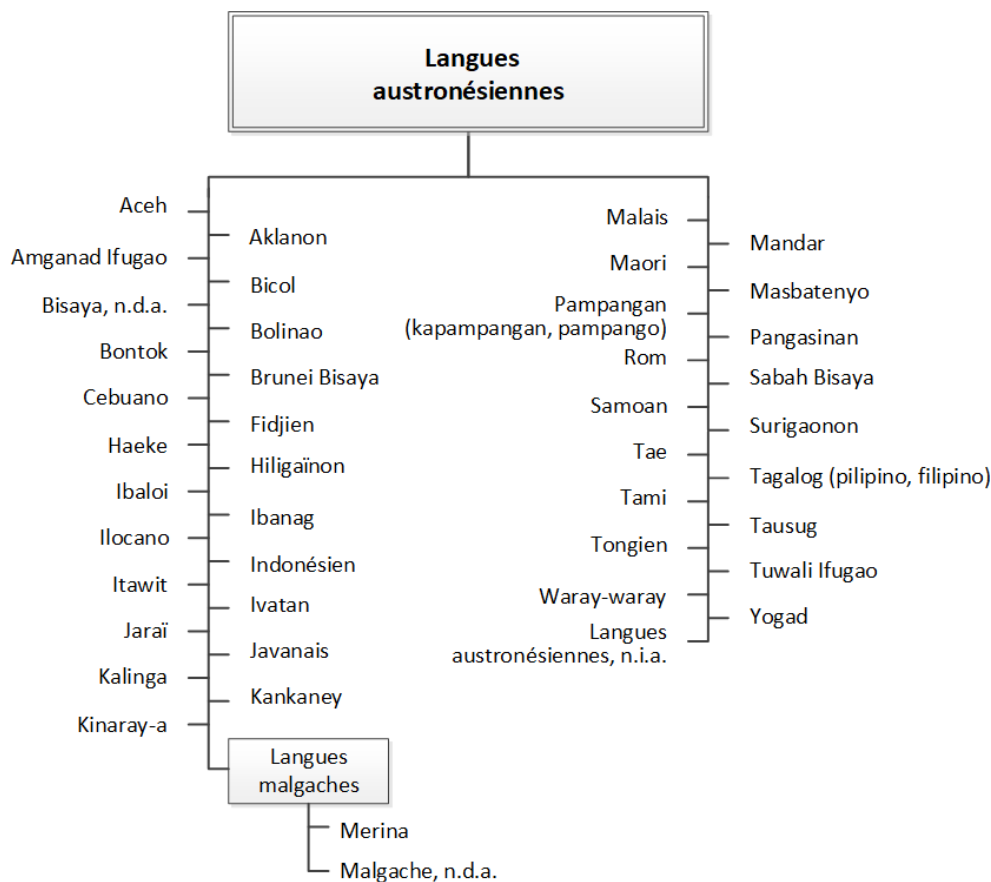


n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.



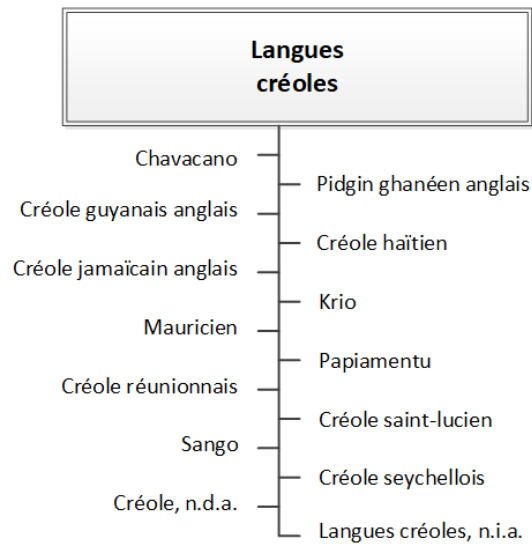
Figure 2.4C  
Langues austronésiennes



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

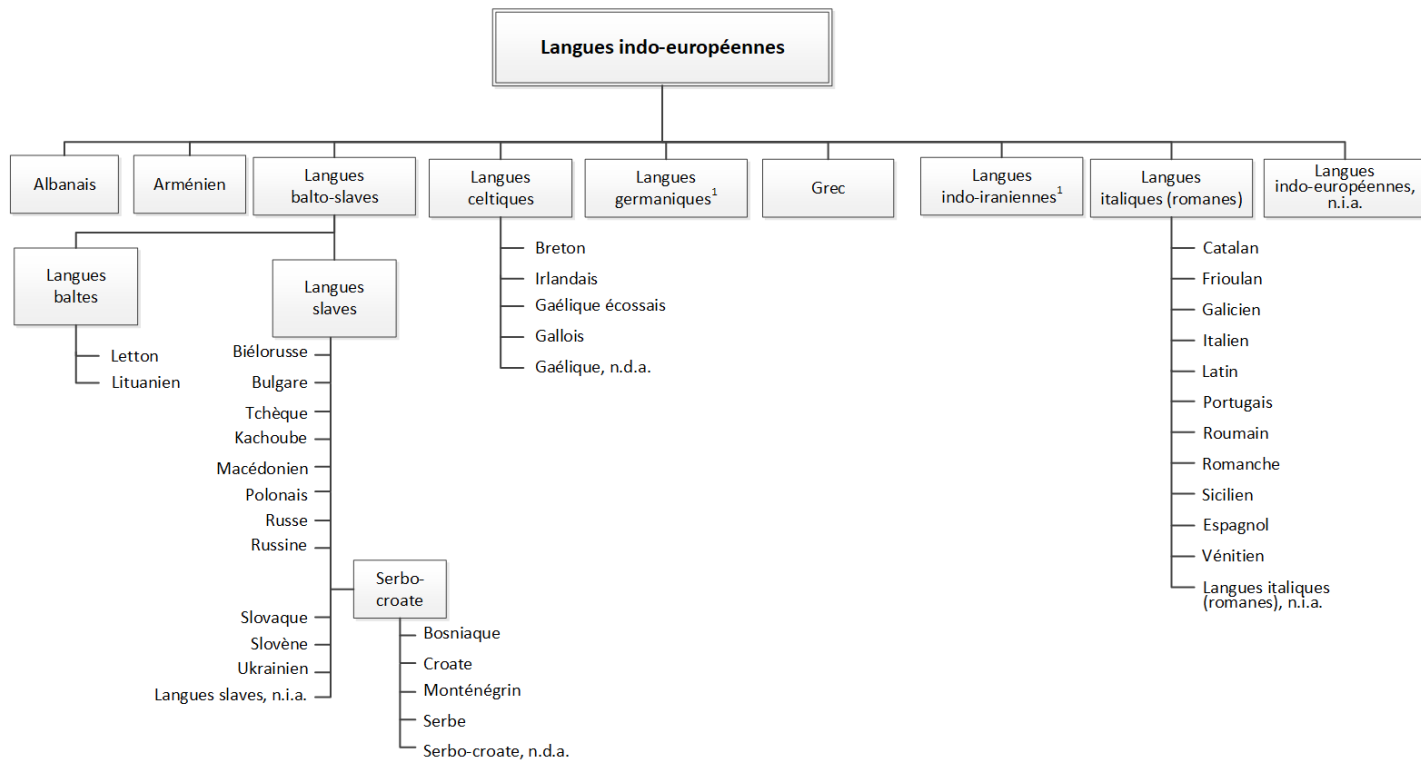
**Figure 2.4D**  
**Langues créoles**



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.4E  
Langues indo-européennes

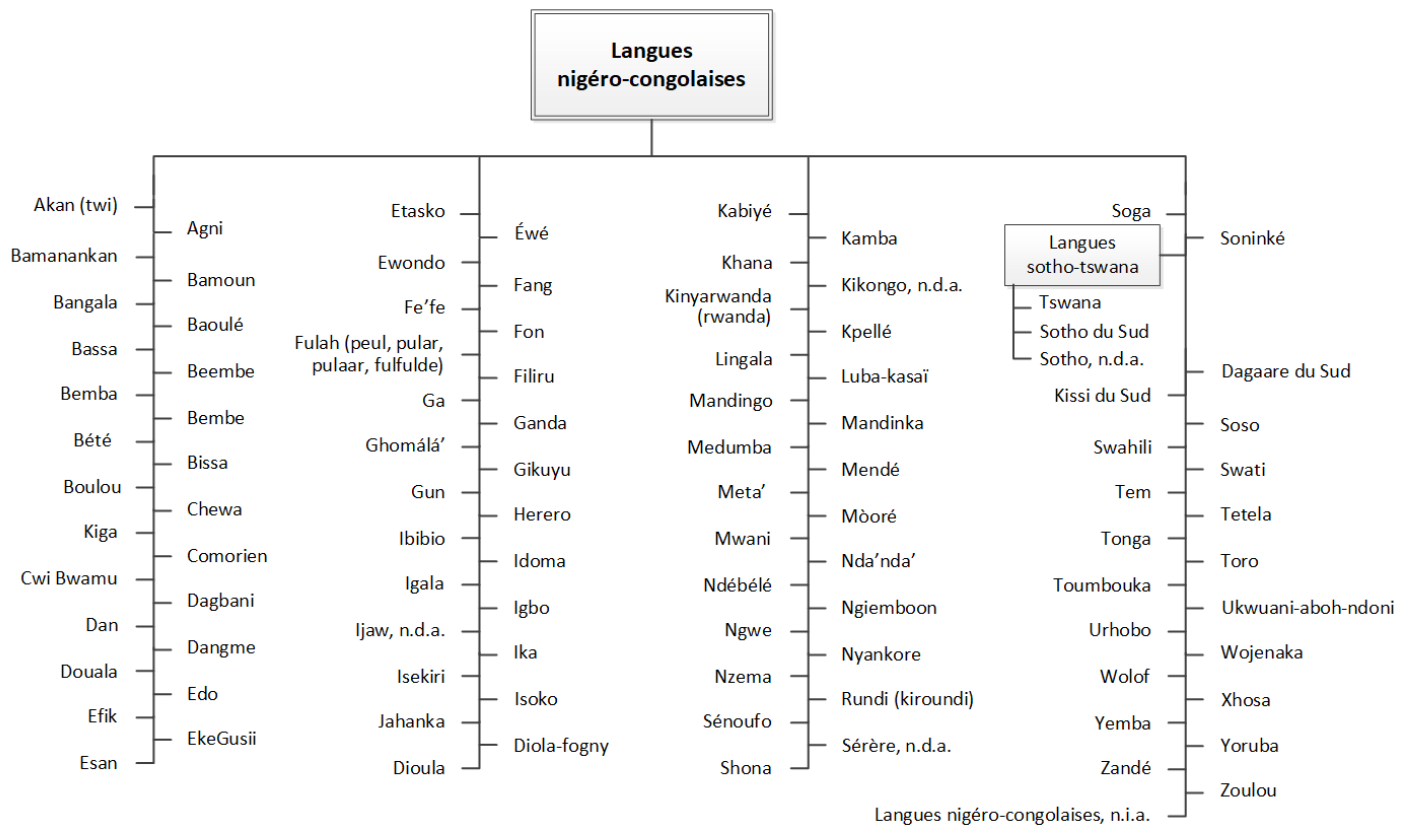


n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

1. Voir les figures 2.4J et 2.4K pour les catégories détaillées de langues germaniques et langues indo-iraniennes respectivement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

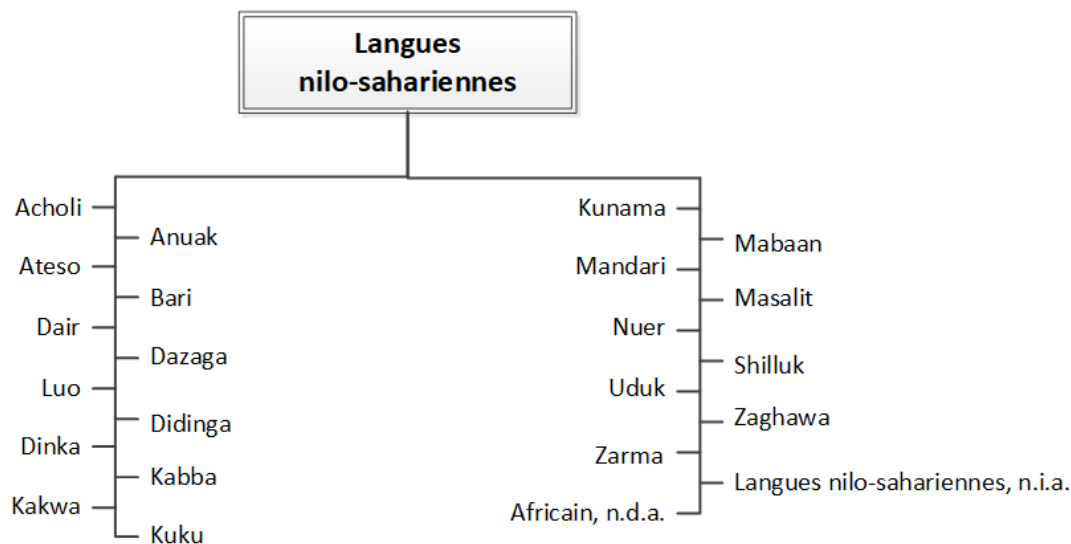
Figure 2.4F  
Langues nigéro-congolaises



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.4G  
Langues nilo-sahariennes

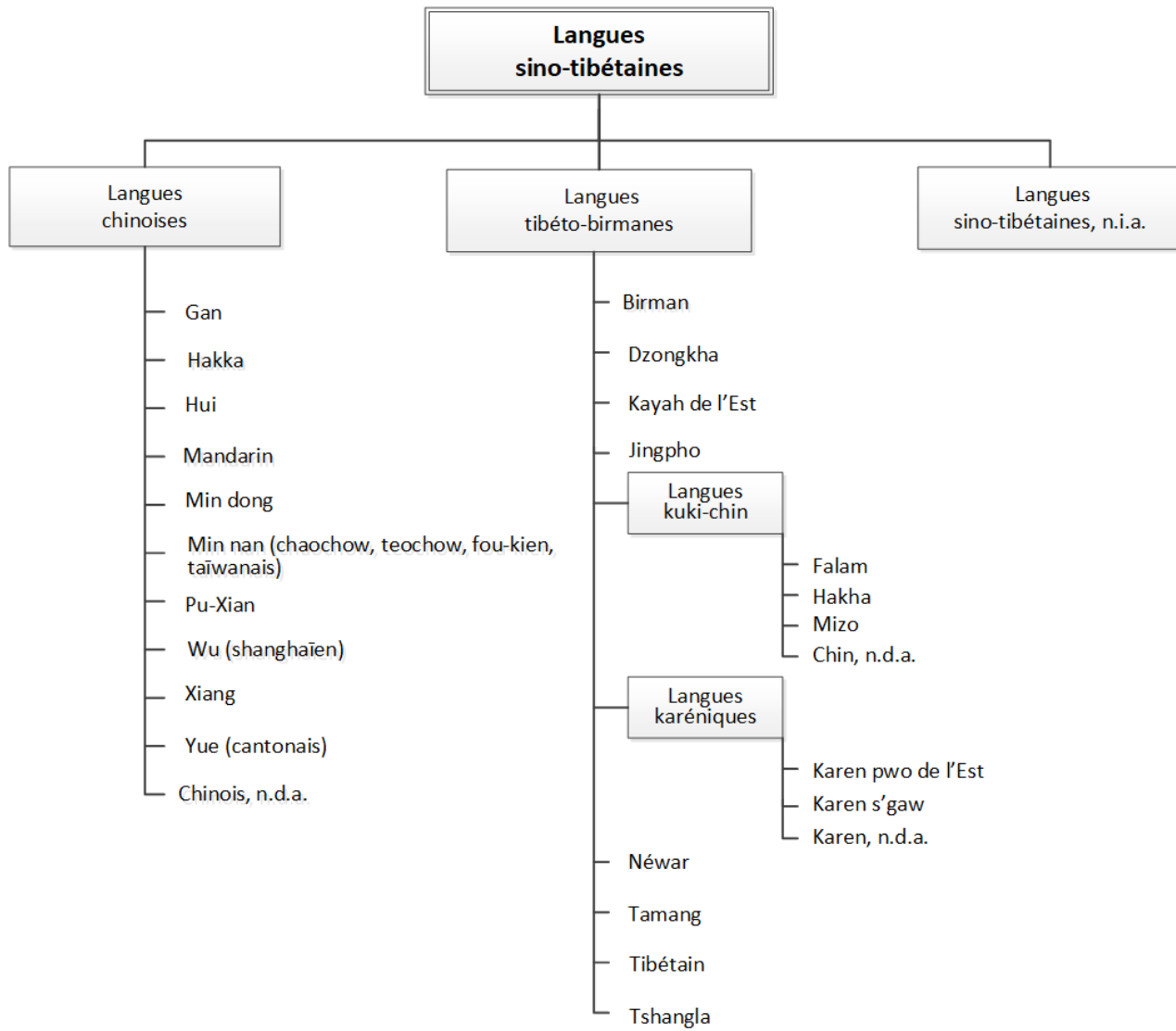


n.i.a. = non incluses ailleurs

n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

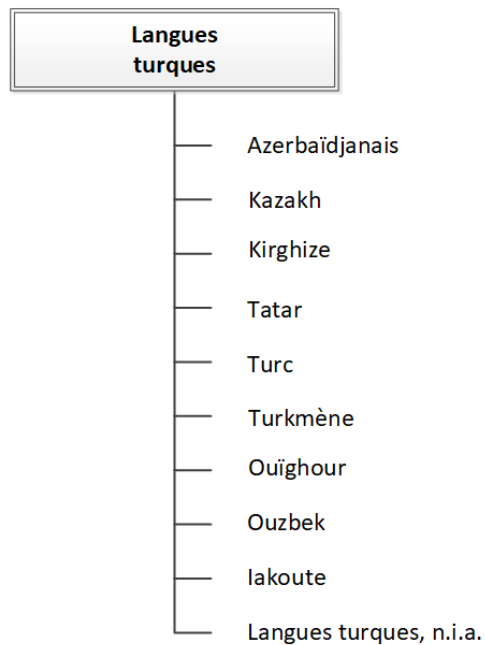
Figure 2.4H  
Langues sino-tibétaines



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

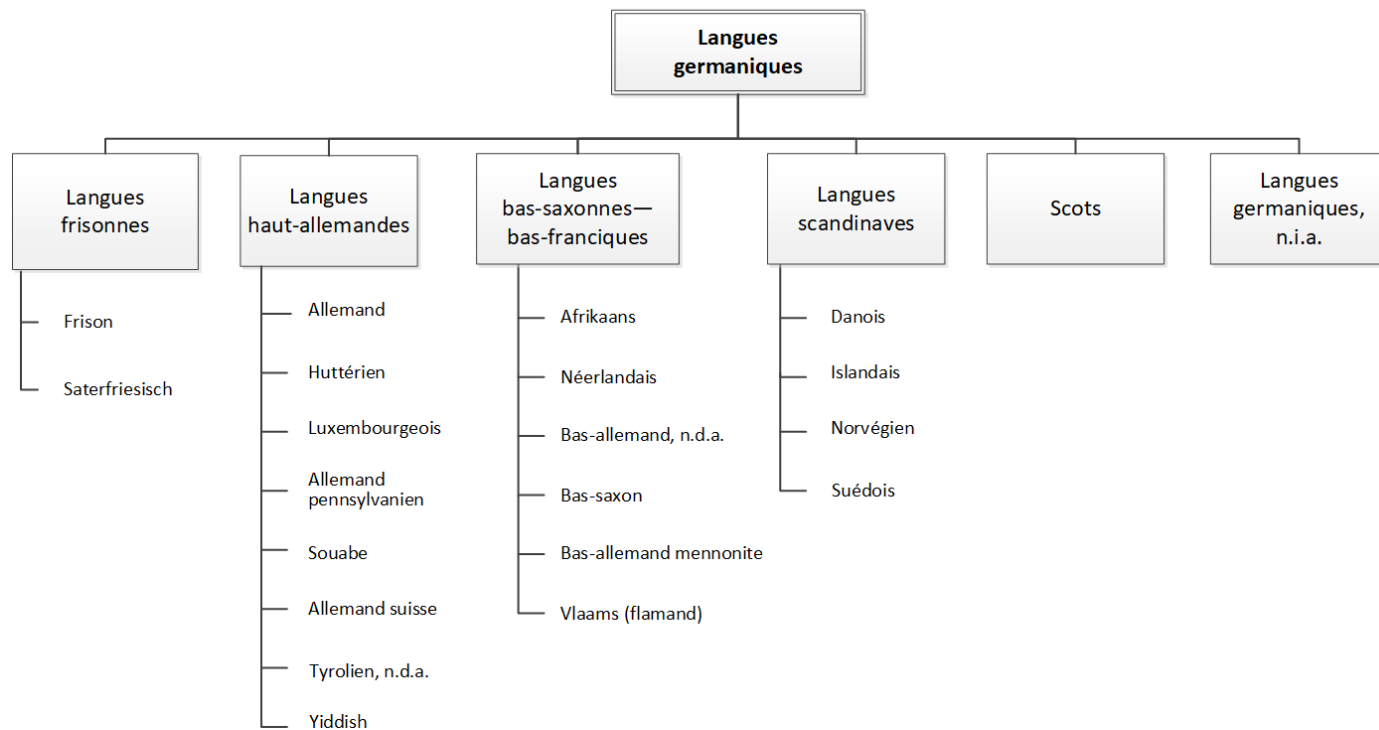
**Figure 2.41**  
**Langues turques**



n.i.a. = non incluses ailleurs

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.4J  
Langues germaniques

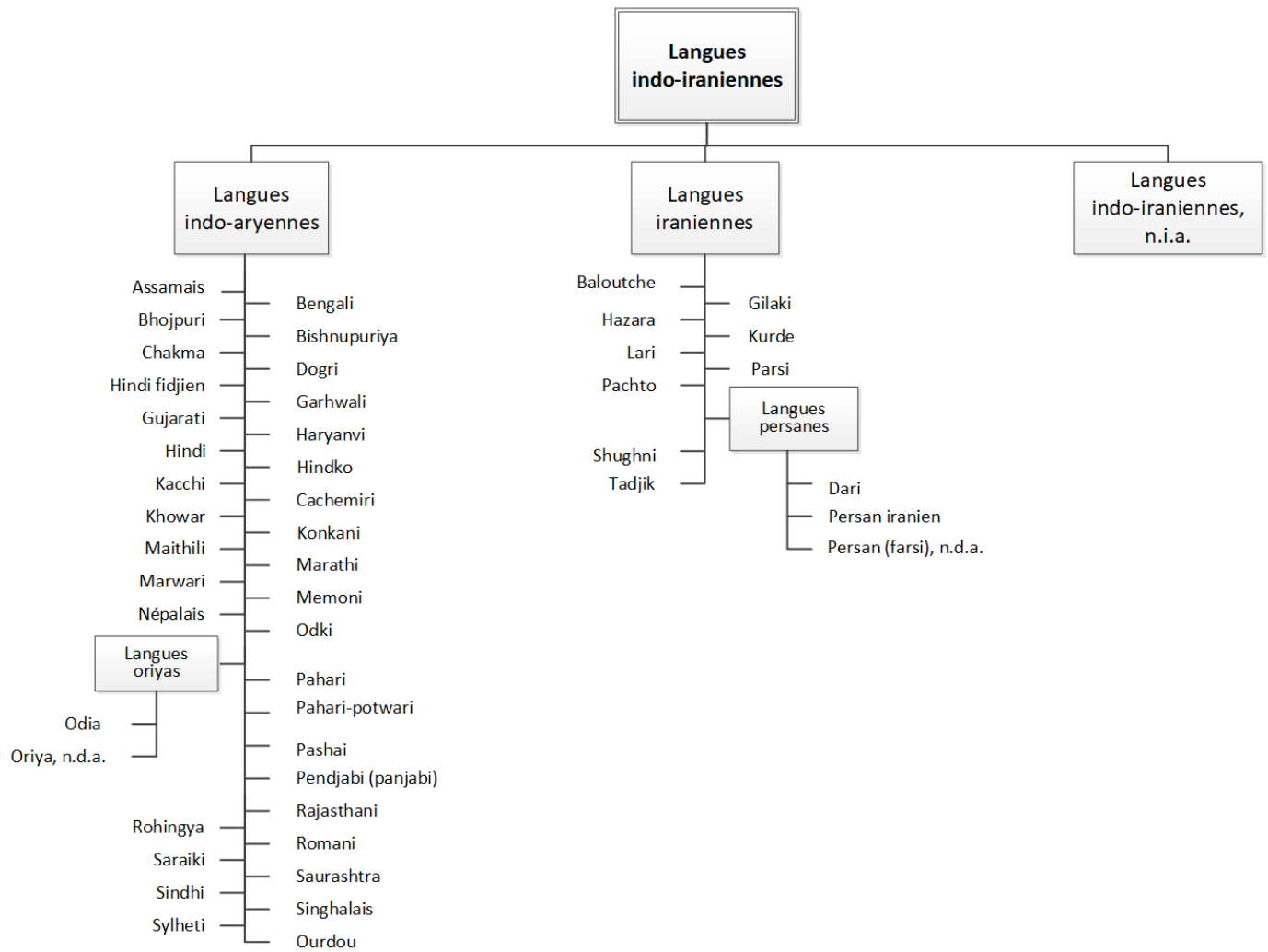


n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.



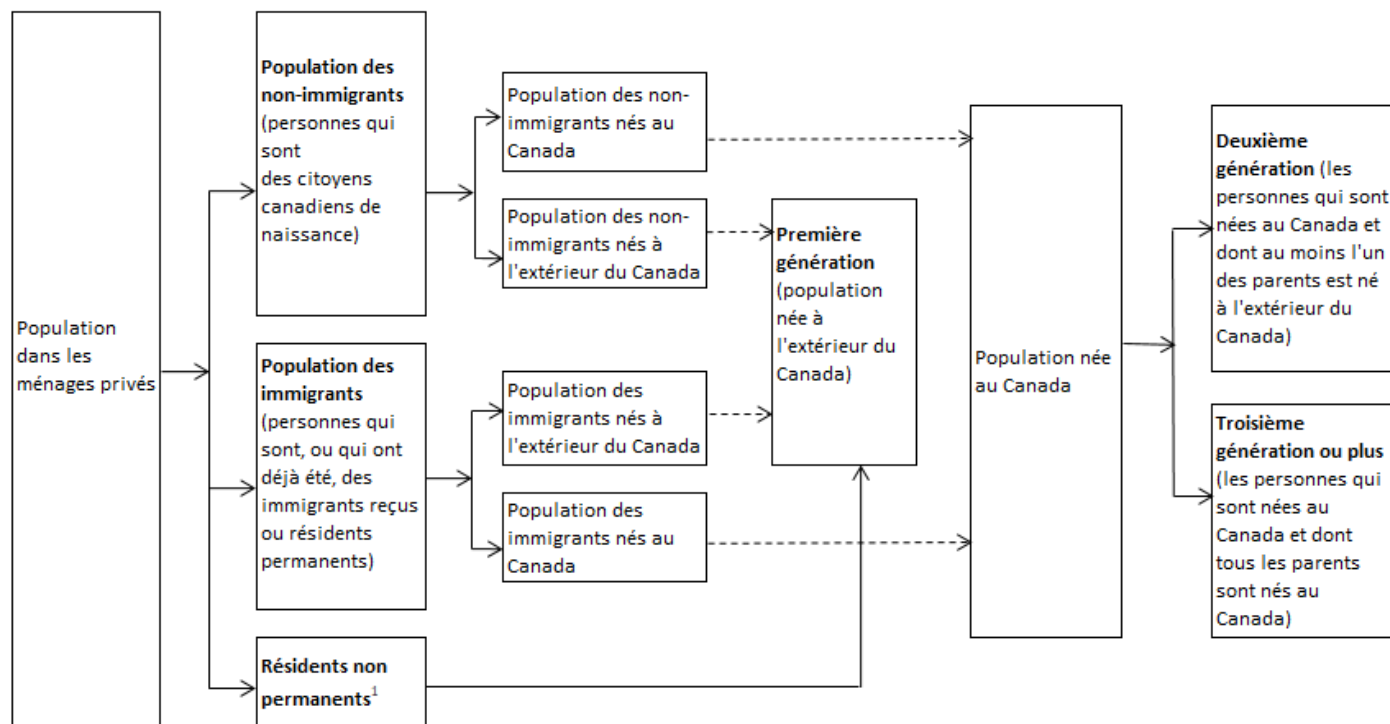
Figure 2.4K  
Langues indo-iraniennes



n.i.a. = non incluses ailleurs  
n.d.a. = non déclarées ailleurs

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

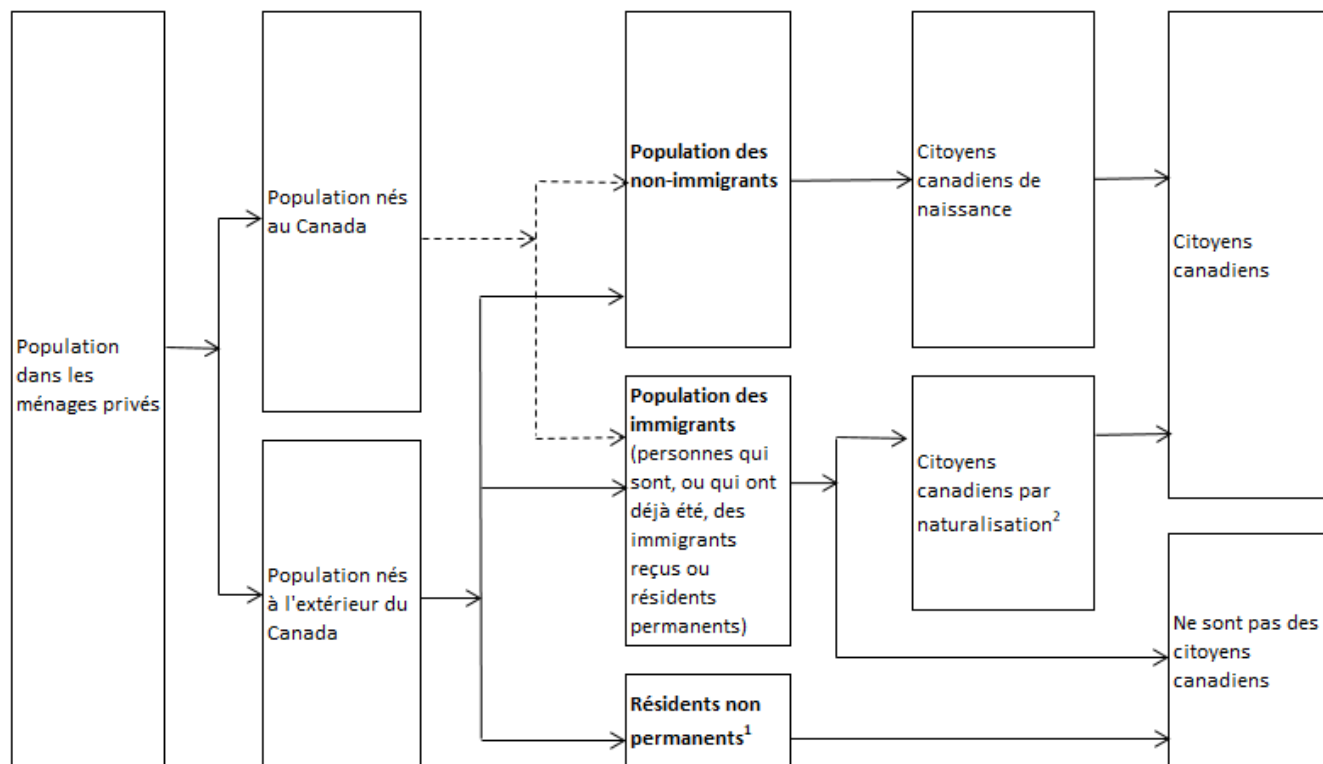
**Figure 2.5**  
Immigrants, non-immigrants et résidents non permanents selon le lieu de naissance et statut des générations



1. « Résidents non permanents » comprennent les personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

**Figure 2.6**  
Immigrants, non-immigrants et résidents non permanents, selon la citoyenneté et le lieu de naissance

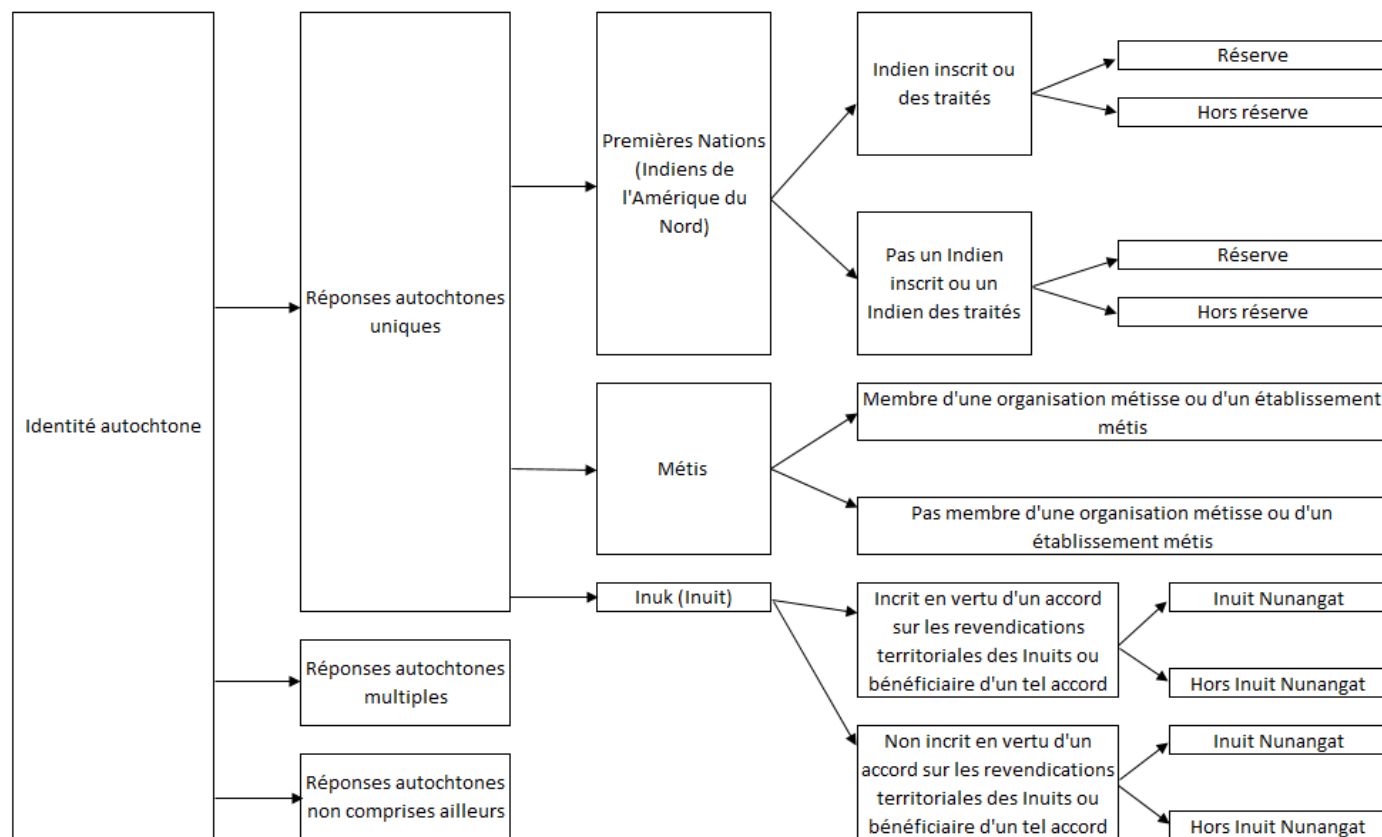


1. « Résidents non permanents » comprennent les personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

2. Pour être admissible à la citoyenneté canadienne par naturalisation, la plupart des immigrants reçus ou résidents permanents doivent répondre à certains critères tels que ; l'exigence en matière de résidence, la connaissance du français ou de l'anglais, et une connaissance de base sur le Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Figure 2.7  
Population d'identité autochtone dans le Recensement de la population



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

La figure 2.7 montre certaines façons de répartir la population d'[identité autochtone](#) à l'aide d'autres variables du recensement. La répartition comprend les variables « [statut d'Indien inscrit ou des traités](#) », « [membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#) » et « [inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#) » ainsi que deux variables géographiques, soit « [résidence dans une réserve ou hors réserve](#) » et « [résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#) ». Cette répartition permet d'examiner la composition de la population d'identité autochtone. Cependant, il est important de noter qu'il y a différentes façons de définir la population autochtone à l'aide des données du Recensement de 2021, en fonction des centres d'intérêt et des besoins de l'utilisateur des données.

La population d'identité autochtone comprend toutes les personnes qui ont indiqué :

1. être membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits; et/ou
2. avoir le statut d'Indien inscrit ou des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*); et/ou
3. être [membres d'une Première Nation ou bande indienne](#).

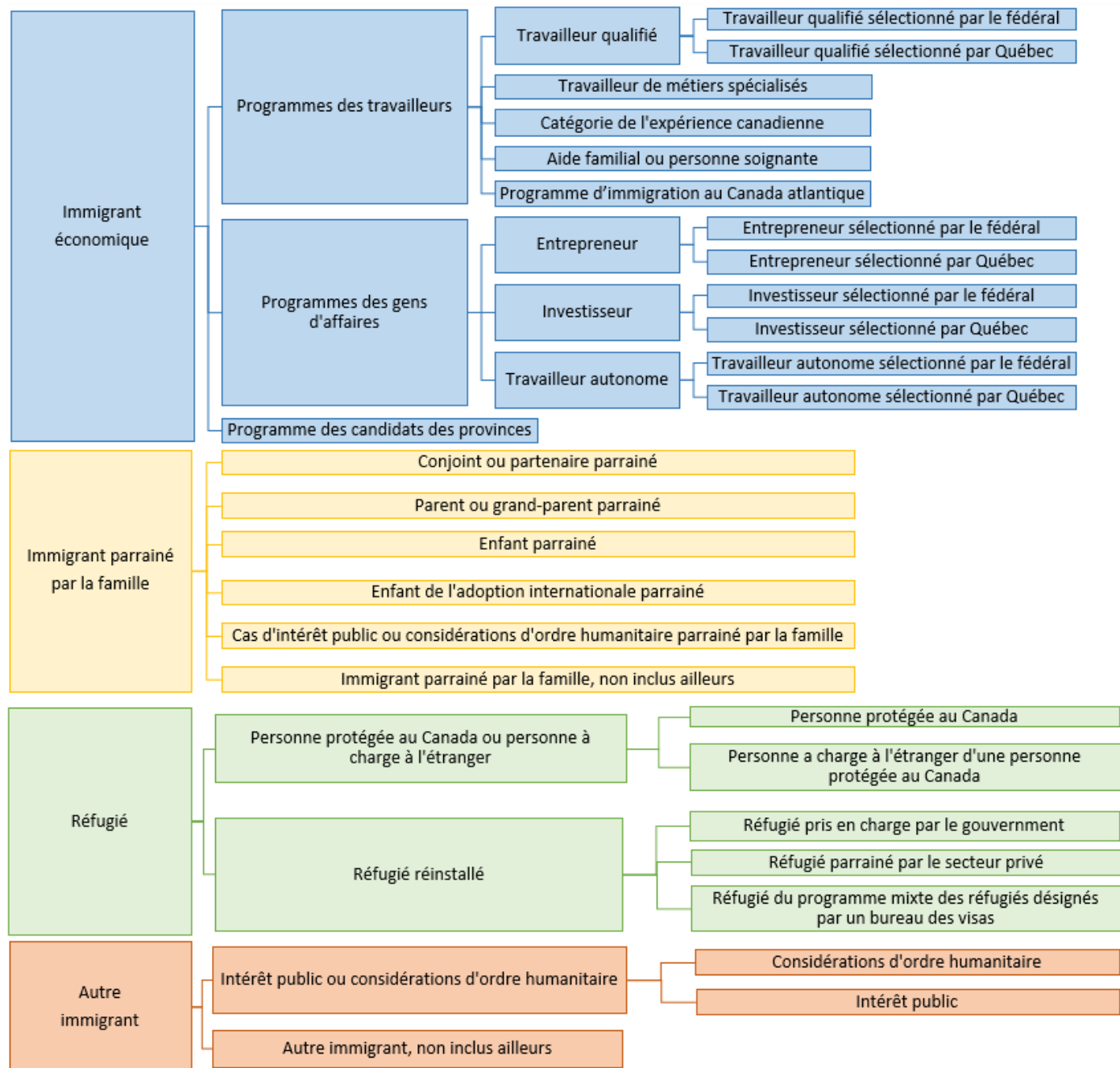
La population d'identité autochtone peut aussi être répartie en fonction des caractéristiques suivantes : le répondant appartient à un seul [groupe autochtone](#); il appartient à deux groupes autochtones ou plus; il n'appartient à aucun groupe autochtone, mais il a le statut d'Indien inscrit ou des traités et/ou il est membre d'une Première Nation ou bande indienne :

1. La catégorie « réponses autochtones uniques » comprend les personnes qui s'identifient à un seul peuple autochtone, soit les Premières Nations, les Métis ou les Inuits;

2. La catégorie « réponses autochtones multiples » comprend les personnes qui s'identifient comme au moins deux des groupes autochtones suivants : Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuk (Inuits);
3. La catégorie « réponses autochtones non comprises ailleurs » comprend les personnes qui ne s'identifient pas à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuits), mais qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et/ou être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

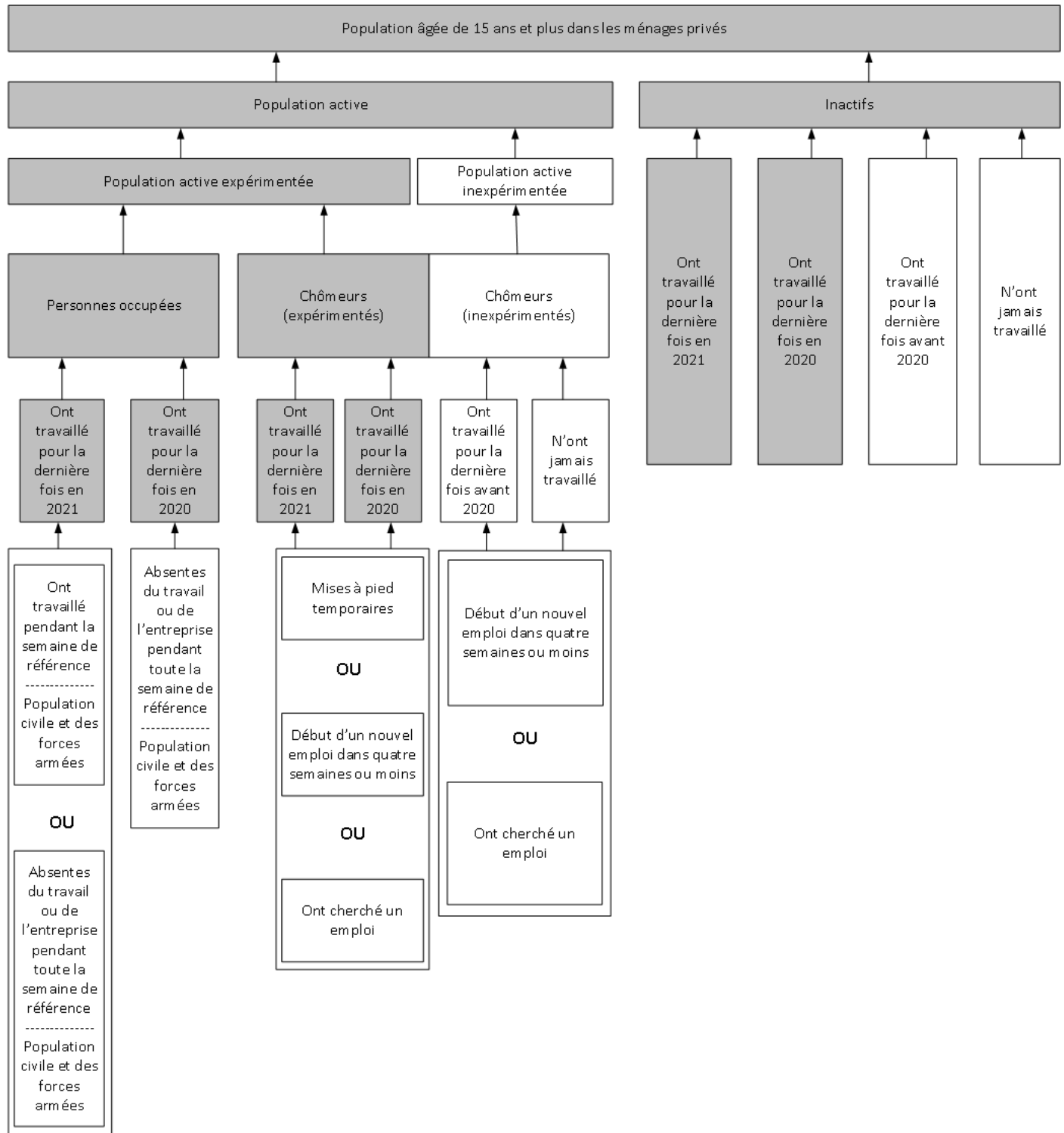
Les réponses autochtones uniques peuvent être subdivisées selon les variables géographiques. Plus particulièrement, la population inuite peut être répartie selon la résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. La population des Premières Nations peut être répartie selon la résidence dans une réserve ou hors réserve. La population des Premières Nations peut également être classée selon le fait que le répondant a ou n'a pas le statut d'Indien inscrit ou des traités. La population métisse peut être classée selon le fait que le répondant est membre ou non d'une organisation métisse ou d'un établissement métis. La population inuite peut être classée selon le fait que le répondant est inscrit ou non en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits.

Figure 2.8  
Classification des catégories d'admission



Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

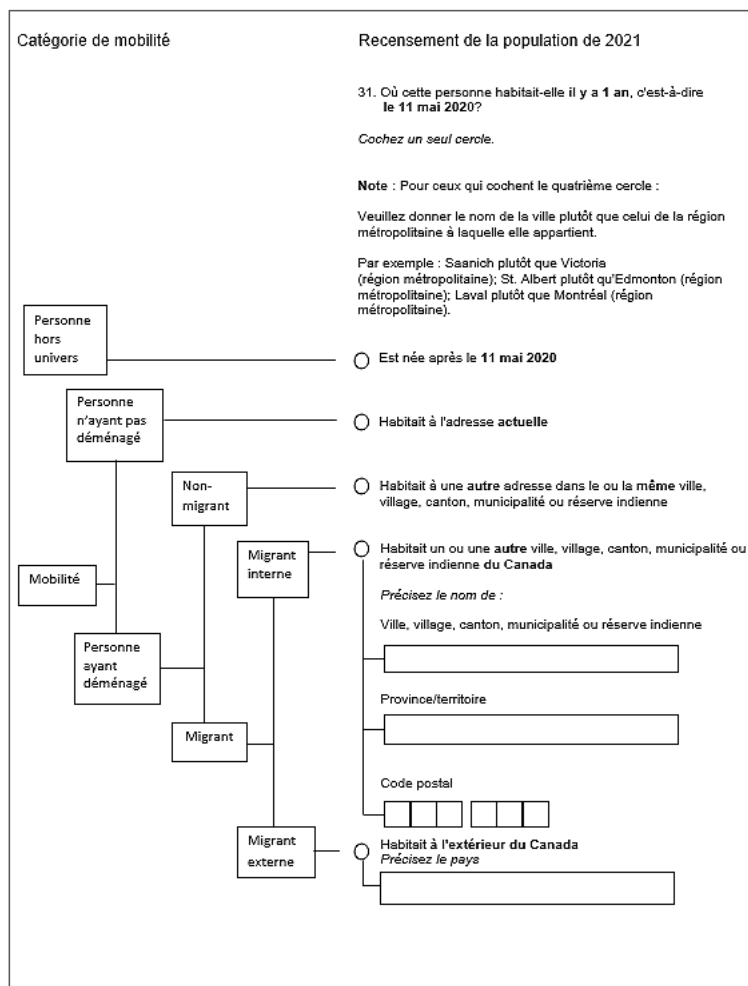
Figure 2.9  
Population et composantes de situation d'activité, Recensement de la population de 2021



Ont travaillé à un moment quelconque entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le mois de mai 2021. (Les données sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleur sont disponibles pour ces personnes).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

**Figure 2.10**  
**Lien entre la catégorie de mobilité et la question du Recensement de la population de 2021 sur le lieu de résidence un an auparavant**

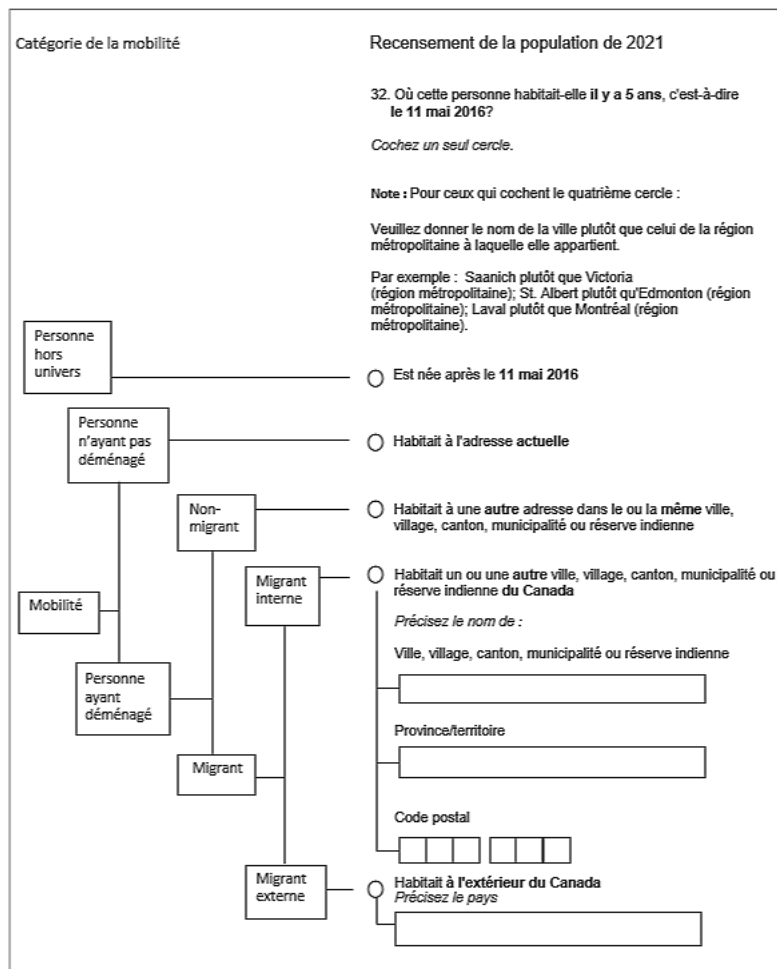


Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Se reporter à la définition de « [Mobilité, fondée sur une période d'un an](#) ».



**Figure 2.11**  
**Lien entre la catégorie de mobilité et la question du Recensement de la population de 2021 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Se reporter à la définition de « [Mobilité, fondée sur une période de cinq ans](#) ».



## Annexes

## Annexe 2.1

## Contenu du questionnaire et variables dérivées du Recensement de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages depuis la Confédération

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016		
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021	
<b>Caractéristiques démographiques</b>												
Nom	1871	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Date de naissance	1871	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Âge (en plus de la date de naissance)	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O	O	O
Sexe	1871	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N
Sexe à la naissance	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Genre	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
État matrimonial	1871	O	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N
État matrimonial légal	N	N	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Union libre	N	N	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Mobilité – Lieu de résidence un an auparavant	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O	O
Mobilité – Lieu de résidence cinq ans auparavant	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Date du premier mariage	1941	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Nombre d'enfants mis au monde	1941	O	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Expérience dans les forces militaires canadiennes	1951	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
<b>Caractéristiques socioculturelles</b>												
Connaissances des langues officielles	1901	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Connaissances des langues non officielles	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O	O
Langue parlée à la maison	1971	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Langue maternelle	1901	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Langue de travail	N	N	N	N	N	O	O	N	O	O	O
Instruction dans la langue officielle minoritaire	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Lieu de naissance	1871	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Lieu de naissance des parents	1891	N	N	N	N	O	O	N	O	O	O
Statut de génération	1971	N	N	N	N	O	O	N	O	O	O
Citoyenneté	1901	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Statut d'immigrant reçu	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Période ou année d'immigration	1901	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Âge à l'immigration	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Catégorie d'admission	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Type de demandeur	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Année d'arrivée	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Expérience avant admission	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Province ou territoire de destination initiale	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Type de résident non permanent	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Origine ethnique ou culturelle	1871	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Membre d'une Première Nation ou bande indienne	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Groupe autochtone	N	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O
Identité autochtone	N	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O
Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Minorités visible	N	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O
Groupe de population	N	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O
Religion	1871	O	N	O	N	O	N	N	O	N	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
<b>Limitations d'activités</b>											
Difficultés à long terme touchant les activités de la vie quotidienne	N	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Limitations d'activités à la maison	N	N	O	O	O	O	O	N	O	N	N
Limitations d'activités à l'école ou au travail	N	N	O	O	O	O	O	N	O	N	N
Limitations d'activités dans d'autres activités	N	N	O	O	O	O	O	N	O	N	N
<b>Scolarité</b>											
Fréquentation scolaire	1871	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Années de scolarité (université)	1961	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Années de scolarité (autres)	1971	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Nombre total d'années de scolarité	1941	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Plus haut niveau de scolarité atteint	1961	O	O	O	O	O	N	N	N	N	N
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	1976	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Certificat ou diplôme non universitaire	1976	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers	1981	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Certificats ou diplômes d'études collégiales	1981	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Certificats, diplômes ou grades universitaires	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Plus haut certificat, diplôme ou grade	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Principal domaine d'études	N	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Province, territoire ou pays où le plus haut certificat, diplôme ou grade (supérieur au niveau secondaire) a été obtenu	N	N	N	N	N	N	O	N	O	O	O
<b>Activités des ménages</b>											
Travaux ménagers sans rémunération	N	N	N	N	O	O	O	N	N	N	N
Soins des enfants sans rémunération	N	N	N	N	O	O	O	N	N	N	N
Soins des personnes âgées sans rémunération	N	N	N	N	O	O	O	N	N	N	N
<b>Activités sur le marché du travail</b>											
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Date du dernier travail contre rémunération	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Industrie	1901	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Profession	1871	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Catégorie de travailleur <sup>1</sup>	1891	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O <sup>1</sup>
Semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Travail à temps plein ou à temps partiel	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Travail pendant l'année de référence	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Mise à pied temporaire ou absence du travail	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Prêt(e) à travailler (raisons de l'impossibilité de commencer à travailler)	1976	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Forme juridique	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Situation d'activité (selon les concepts de 1971)	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Situation d'activité	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
<b>Navettage</b>											
Catégorie du lieu de travail	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Principal mode de transport pour la navette	N	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O
Emplacement du lieu de travail	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Heure d'arrivée au travail	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Heure de départ pour le travail	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Durée du navettage	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Nombre de navetteurs dans le véhicule	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Plusieurs modes de transport pour la navette	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Destination du navettage	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Distance (ligne droite) du domicile au travail	1971	N	N	N	O	O	O	N	O	O	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
<b>Caractéristiques du revenu</b>											
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année du recensement	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Salaires et traitements	1901	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Allocations familiales	1961	O	O	O	N	N	N	N	N	N	N
Crédits d'impôt fédéraux pour enfants ou prestations pour enfants	N	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC)	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Prestations d'assurance-emploi (AE)	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Autre revenu provenant de sources publiques	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Pensions de retraite et rentes	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Autre revenu en espèces	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Impôt payé sur le revenu	N	N	N	N	N	N	O	N	O	O	O
Frais de garde d'enfants payés	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O



Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Cotisations à l'assurance-emploi (AE)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Cotisations à des régimes de pension agréés (RPA)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Cotisations à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O
Seuil de faible revenu avant impôt (SFR-AvI)	1961	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Seuil de faible revenu après impôt (SFR-ApI)	N	N	N	N	N	N	O	N	O	O	O
Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI)	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI)	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	O
<b>Caractéristiques de la famille et du ménage</b>											
Exploitant agricole	N	N	N	O	O	O	O	O	O	O	O
Soutien du ménage	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Lien avec la Personne 1 ou le chef du ménage	1891	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Chef de famille (en plus du chef du ménage)	1921	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Mode d'occupation (possédé/oué)	1921	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
		Statut de copropriété — ménage propriétaire	N	O	O	O	O	O		O	N
Statut de copropriété — ménage locataire	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	
Statut de copropriété — ménage vivant dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	
Mode d'occupation (logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne)	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	
Présence d'une hypothèque	1941	O	O	O	O	O	O	N	O	O	
Détenteur de la première hypothèque	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Nombre de personnes dans le ménage	1971	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Frais de logement — ménage locataire	1921	O	O	O	O	O	O	N	O	O	
Loyer mensuel — ménage locataire	1921	O	O	O	O	O	O	N	O	O	
Loyer réduit (p. ex. loyer réduit en raison d'une subvention du gouvernement)	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Logement subventionné — ménage locataire	N	N	N	N	N	N	N	N	O	O	
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Propriétaire d'une maison de villégiature	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Gros appareils ménagers	1931	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Paiements annuels : électricité	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	
Paiements annuels : gaz naturel, huile (mazout), charbon, bois, etc.	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Paiements annuels : eau et autres services municipaux	1971	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Frais de logement — ménage propriétaire	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Paiements hypothécaires — ménage propriétaire	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Impôt foncier — ménage propriétaire	N	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Frais de condominium — ménage propriétaire vivant dans un condominium	N	N	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Paiement mensuel pour l'utilisation ou l'occupation d'un logement — ménage vivant dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Frais de logement — ménage vivant dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
<b>Caractéristiques du logement</b>											
Nombre de pièces	1941	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Nombre de chambres à coucher	1971	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Nombre de salles de bain	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Période de construction	1941	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
État du logement	N	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O
Type de construction résidentielle	1941	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Valeur du logement	1941	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N

Contenu du questionnaire et variables dérivées	Première fois au recensement avant 1981	Recensement de la population							Enquête nationale auprès des ménages 2011	Recensement de la population 2016	
		1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011		2016	2021
Garage	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Eau courante dans le logement	1941	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Baignoires ou douches	1941	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Logement inoccupé (raison de l'inoccupation)	1976	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Logement saisonnier ou marginal	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Durée d'occupation	1941	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Alimentation en eau	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Méthode d'évacuation des eaux d'égout	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Système de chauffage principal	1941	O	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Principal combustible utilisé pour la cuisson	1971	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Principal combustible utilisé pour le chauffage	1941	O	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Principal combustible utilisé pour le chauffe-eau	1971	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N
<b>Couverture</b>											
Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites?	1971	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Liste des membres du ménage	1971	N	N	O	O	O	O	O	O	O	O
Nombre de résidents temporaires	1971	O	O	O	O	O	O	N	N	N	N
Nombre de résidents habituels	1971	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
<b>Autre</b>											
Accès aux renseignements personnels 92 ans après la collecte	N	N	N	N	N	N	O	O	O	O	N

1. Options ajoutées concernant la permanence de l'emploi en 2021.

**Symboles**

N = non inclus

Y = inclus

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Annexe 2.2

## Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue de travail, classifications de 2021, 2016 et 2011

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans les produits de données de Statistique Canada. La présente annexe établit une comparaison entre les classifications de 2016, de 2011 et de 2021.

Les catégories de langue individuelle et les catégories de familles linguistiques diffusées dans le cadre du Recensement de 2021 n'existent pas toujours ou ne correspondent pas toujours aux catégories présentées en 2016 et en 2011. Par contre, dans la plupart des cas, on peut obtenir une somme comparable des familles linguistiques des années antérieures en additionnant toutes les catégories de langue individuelles d'une famille linguistique. Par exemple, la famille « langues crie » n'existait pas en 2016 et 2011, toutefois, le total pour cette famille linguistique peut être calculé pour 2016 et 2011 en additionnant les langues comprises dans cette famille en 2021.

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Official languages	Official languages	Official languages
Anglais	Anglais	Anglais
Français	Français	Français
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquiennes	Langues algonquiennes	Langues algonquiennes
Pied-noir	Pied-noir	Pied-noir
Langues crie-innues <sup>2</sup>	Langues crie-montagnaises	Non disponible
Atikamekw	Atikamekw	Atikamekw
Langues crie	Non disponible	Non disponible
Ililimowin (cri de Moose) <sup>2</sup>	Cri de Moose	Non disponible
Inu Ayimun (cri du Sud-Est) <sup>2</sup>	Cri du Sud-Est	Non disponible
Iyiyiw-Ayimiwin (cri du Nord-Est) <sup>2</sup>	Cri du Nord-Est	Non disponible
Nehinawewin (cri des marais) <sup>1</sup>	Moskégon (cri des marais)	Moskégon (cri des marais)
Nehiyawewin (cri des plaines) <sup>1</sup>	Cri des plaines	Cri des plaines
Nihithawiwin (cri des bois) <sup>1</sup>	Cri des bois	Cri des bois
Cri, n.d.a.	Cri, n.d.a.	Cri, n.d.a.
Innu (montagnais) <sup>1</sup>	Montagnais (innu) <sup>3</sup>	Innu/montagnais
Naskapi	Naskapi	Naskapi
Langues algonquiennes de l'Est	Langues algonquiennes de l'Est	Non disponible
Mi'kmaq	Mi'kmaq	Mi'kmaq
Wolastoqewi (malécite) <sup>1</sup>	Malécite	Malécite
Langues ojibwées-potawatomes	Langues ojibwées-potawatomes	Non disponible
Anicinabemowin (algonquin) <sup>1</sup>	Algonquin	Algonquin
Oji-cri	Oji-cri	Oji-cri
Langues ojibwées	Ojibwé <sup>4</sup>	Ojibwé <sup>5</sup>
Anishinaabemowin (chippewa)	Non disponible	Non disponible
Daawaamwin (odawa) <sup>2</sup>	Ottawa (odawa)	Non disponible
Saulteaux (ojibwé occidental)	Non disponible	Non disponible
Ojibwé, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues algonquiennes, n.i.a.	Langues algonquiennes, n.i.a.	Langues algonquiennes, n.i.a.

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Langues athabascanes	Langues athabascanes <sup>3</sup>	Langues athapascanes
Langues athabascanes du Nord	Langues athabascanes du Nord	Non disponible
Dakelh (porteur) <sup>1</sup>	Porteur	Porteur
Dane-zaa (castor) <sup>1</sup>	Castor	Castor
Déné, n.d.a. <sup>1</sup>	Déné	Déné
Gwich'in	Gwich'in	Gwich'in
Langues esclaves-lièvre	Langues esclaves-lièvre	Non disponible
Deh Gah Ghotie Zhatie (esclave du Sud) <sup>1</sup>	Esclave du Sud	Esclave du Sud
Satuotine Yati (esclave du Nord) <sup>1</sup>	Esclave du Nord (lièvre)	Esclave du Nord (lièvre)
Esclave, n.d.a.	Esclave, n.d.a.	Esclave, n.d.a.
Langues tahltanes	Langues tahltanes	Non disponible
Kaska (nahani)	Kaska (nahani)	Kaska (nahani)
Tahltan	Tahltan	Tahltan
Tlichon (flanc-de-chien) <sup>1</sup>	Flanc-de-chien (tlichon) <sup>3</sup>	Tlichon (flanc-de-chien)
Tse'khene (sekani) <sup>1</sup>	Sekani	Sekani
Tsilhqot'in (chilcotin) <sup>1</sup>	Chilcotin	Chilcotin
Tsuu T'ina (sarsi) <sup>1</sup>	Sarsi	Sarsi
Langues tutchones	Langues tutchones <sup>6</sup>	Non disponible
Tutchone du Nord	Tutchone du Nord	Tutchone du Nord
Tutchone du Sud	Tutchone du Sud	Tutchone du Sud
Tutchone, n.d.a.	Non disponible	Tutchone, n.d.a.
Wetsuwet'en-babine <sup>1</sup>	Babine (wetsuwet'en)	Wetsuweten
Tlingit <sup>7</sup>	Tlingit	Tlingit
Langues athabascanes, n.i.a.	Langues athabascanes, n.i.a. <sup>3</sup>	Langues athapascanes, n.i.a.
Haïda	Haïda	Haïda
Langues inuktutes (inuites) <sup>1</sup>	Langues inuites	Langues inuites
Inuinnaqtun (Inuvialuktun)	Inuinnaqtun (Inuvialuktun)	Non disponible
Inuinnaqtun	Inuinnaqtun	Inuinnaqtun
Inuvialuktun	Inuvialuktun	Inuvialuktun
Inuktitut	Inuktitut	Inuktitut
Langues inuktutes (inuites), n.i.a. <sup>1</sup>	Langues inuites, n.i.a.	Langues inuites, n.i.a.
Langues iroquoiennes	Langues iroquoiennes	Langues iroquoiennes
Cayuga	Cayuga	Cayuga
Mohawk	Mohawk	Mohawk
Oneida	Oneida	Oneida
Langues iroquoiennes, n.i.a.	Langues iroquoiennes, n.i.a.	Langues iroquoiennes, n.i.a.
Ktunaxa (kutenai) <sup>1</sup>	Kutenai	Kutenai
Michif	Mitchif	Mitchif
Langues salishennes <sup>8</sup>	Langues salishennes	Langues salishennes
Halkomelem	Halkomelem	Halkomelem
Lillooet	Lillooet	Lillooet
Ntlakapamux (thompson) <sup>1</sup>	Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)
Secwepemctsin (shuswap) <sup>1</sup>	Shuswap (secwepemctsin)	Shuswap (secwepemctsin)

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Squamish	Squamish	Squamish
Straits	Straits	Straits
Syilx (okanagan) <sup>1</sup>	Okanagan	Okanagan
Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.
Langues siouennes	Langues siouennes	Langues siouennes
Assiniboine	Non disponible	Non disponible
Dakota	Dakota	Dakota
Stoney	Stoney	Stoney
Langues siouennes, n.i.a.	Langues siouennes, n.i.a.	Langues siouennes, n.i.a.
Langues tsimshennes	Langues tsimshennes	Langues tsimshennes
Gitksan (gitksan)	Gitxan (gitksan) <sup>3</sup>	Gitksan
Nisga'a	Nisga'a	Nisga'a
Tsimshian	Tsimshian	Tsimshian
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashanes
Haisla	Haisla	Haisla
Heiltsuk	Heiltsuk	Heiltsuk
Kwak'wala (kwakiutl) <sup>1</sup>	Kwakiutl (kwak'wala)	Kwakiutl (kwak'wala)
Nuu-chah-nulth (nootka)	Nuu-chah-nulth (nootka) <sup>3</sup>	Nootka (Nuu-chah-nulth)
Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.
Langues autochtones, n.i.a.	Non disponible	Langues autochtones, n.i.a.
Langues autochtones, n.d.a.	Langues autochtones, n.d.a. <sup>9</sup>	Non disponible
Langues non autochtones	Langues non autochtones	Langues non autochtones
Adyghé	Non disponible	Non disponible
Langues afro-asiatiques <sup>10</sup>	Langues afro-asiatiques	Langues afro-asiatiques
Langues berbères	Langues berbères <sup>3</sup>	Langues berbères (kabyle)
Kabyle	Kabyle	Non disponible
Tachelhit	Non disponible	Non disponible
Tamasheq	Non disponible	Non disponible
Tamazight	Non disponible	Non disponible
Tarifit	Non disponible	Non disponible
Mozabite	Non disponible	Non disponible
Langues berbères, n.i.a.	Langues berbères, n.i.a.	Non disponible
Langues tchadiques	Non disponible	Non disponible
Haoussa	Non disponible	Non disponible
Mina	Non disponible	Non disponible
Copte	Non disponible	Non disponible
Langues couchitiques	Langues couchitiques	Langues couchitiques
Afar	Non disponible	Non disponible
Bilen	Bilen	Non disponible
Oromo	Oromo	Oromo
Saho	Non disponible	Non disponible
Sidamo	Non disponible	Non disponible
Somali	Somali	Somali
Langues couchitiques, n.i.a.	Langues couchitiques, n.i.a.	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique	Amharique	Amharique
Arabe	Arabe	Arabe
Langues araméennes	Non disponible	Non disponible
Assyrien néo-araméen	Assyrien néo-araméen	Non disponible
Chaldéen néo-araméen	Chaldéen néo-araméen	Non disponible
Araméen, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Harari	Harari	Non disponible
Hassaniyya	Non disponible	Non disponible
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Maltais
Tigré	Non disponible	Non disponible
Tigrigna	Tigregna	Tigregna
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)
Môn	Non disponible	Non disponible
Pacoh	Non disponible	Non disponible
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible
Langues austronésiennes	Langues austronésiennes <sup>3</sup>	Langues malayo-polynésiennes
Aceh	Non disponible	Non disponible
Aklanon	Non disponible	Non disponible
Amganad Ifugao	Non disponible	Non disponible
Bicol	Bicol	Bicol
Bisaya, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Bolinao	Non disponible	Non disponible
Bontok	Non disponible	Non disponible
Brunei Bisaya	Non disponible	Non disponible
Cebuano	Cebuano	Non disponible
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Haeke	Non disponible	Non disponible
Hiligaiñon	Hiligaiñon	Non disponible
Ibaloi	Non disponible	Non disponible
Ibanag	Non disponible	Non disponible
Ilocano	Ilocano	Ilocano
Indonésien	Non disponible	Non disponible
Itawit	Non disponible	Non disponible
Ivatan	Non disponible	Non disponible
Jaraï	Non disponible	Non disponible
Javanais	Non disponible	Non disponible
Kalinga	Non disponible	Non disponible
Kankanaey	Non disponible	Non disponible
Kinaray-a	Non disponible	Non disponible



2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Langues malgaches <sup>1</sup>	Malgache	Malgache
Merina	Non disponible	Non disponible
Malgache, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Malais	Malais	Malais
Mandar	Non disponible	Non disponible
Maori	Non disponible	Non disponible
Masbatenyo	Non disponible	Non disponible
Pampangan (kapampangan, pampango)	Pampangan (kapampangan, pampango) <sup>3</sup>	Pampangan
Pangasinan	Pangasinan	Pangasinan
Rom	Non disponible	Non disponible
Sabah Bisaya	Non disponible	Non disponible
Samoan	Non disponible	Non disponible
Surigaonon	Non disponible	Non disponible
Tae	Non disponible	Non disponible
Tagalog (pilipino, filipino) <sup>1</sup>	Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Tami	Non disponible	Non disponible
Tausug	Non disponible	Non disponible
Tongien	Non disponible	Non disponible
Tuwali Ifugao	Non disponible	Non disponible
Waray-waray	Waray-waray	Non disponible
Yogad	Non disponible	Non disponible
Langues austroasiatiques, n.i.a.	Langues austroasiatiques, n.i.a. <sup>3</sup>	Langues malayo- polynésiennes, n.i.a.
Bourouchaski	Non disponible	Non disponible
Langues caribes	Non disponible	Non disponible
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Chavacano	Non disponible	Non disponible
Pidgin ghanéen anglais	Non disponible	Non disponible
Créole guyanais anglais	Non disponible	Non disponible
Créole haïtien	Créole haïtien	Non disponible
Créole jamaïcain anglais	Non disponible	Non disponible
Krio	Non disponible	Non disponible
Mauricien	Non disponible	Non disponible
Papiamentu	Non disponible	Non disponible
Créole réunionnais	Non disponible	Non disponible
Créole saint-lucien	Non disponible	Non disponible
Sango	Non disponible	Non disponible
Créole seychellois	Non disponible	Non disponible
Créole, n.d.a.	Créole, n.d.a.	Non disponible
Langues créoles, n.i.a.	Langues créoles, n.i.a.	Non disponible
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes	Langues dravidiennes
Kannada	Kannada	Kannada
Kodagu	Non disponible	Non disponible
Kurukh	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Tulu	Non disponible	Non disponible
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.
Géorgien	Géorgien	Géorgien
Langues hmong-mien	Langues hmong-mien	Non disponible
Iu mien	Non disponible	Non disponible
Miao sinisé	Non disponible	Non disponible
Langues indo-européennes	Langues indo-européennes	Non disponible
Albanais	Albanais	Albanais
Arménien	Arménien	Arménien
Langues balto-slaves	Langues balto-slaves	Non disponible
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Langues slaves	Langues slaves	Langues slaves
Biélorusse	Biélorusse	Biélorusse
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Kachoube	Non disponible	Non disponible
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Russine	Non disponible	Non disponible
Serbo-croate	Non disponible	Non disponible
Bosniaque	Bosniaque	Bosniaque
Croate	Croate	Croate
Monténégrin	Non disponible	Non disponible
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate, n.d.a. <sup>1</sup>	Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.
Langues celtiques	Langues celtiques <sup>11</sup>	Langues celtiques <sup>12</sup>
Breton	Non disponible	Non disponible
Irlandais	Non disponible	Non disponible
Gaélique écossais	Gaélique écossais	Langues gaéliques
Gallois	Gallois	Gallois
Gaélique, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues germaniques	Langues germaniques	Langues germaniques
Langues frisonnes	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Frison	Frison	Frison
Saterfriesisch	Non disponible	Non disponible
Langues haut-allemandes	Non disponible	Non disponible
Allemand <sup>13</sup>	Allemand	Allemand
Huttérien <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Luxembourgeois	Non disponible	Non disponible
Allemand pennsylvanien <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Souabe <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Allemand suisse <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Tyrolien, n.d.a. <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Langues bas-saxonnes– bas-franciques	Non disponible	Non disponible
Afrikaans	Afrikaans	Afrikaans
Néerlandais	Néerlandais	Néerlandais
Bas-allemand, n.d.a. <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Bas-saxon <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Bas-allemand mennonite <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Vlaams (flamand)	Vlaams (flamand) <sup>3</sup>	Flamand
Langues scandinaves	Non disponible	Non disponible
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scots	Non disponible	Non disponible
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.
Grec	Grec	Grec
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Langues indo-aryennes	Langues indo-aryennes	Langues indo-aryennes
Assamais	Non disponible	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Bhojpuri	Non disponible	Non disponible
Bishnupuriya	Non disponible	Non disponible
Chakma	Non disponible	Non disponible
Dogri	Non disponible	Non disponible
Hindi fidjien	Non disponible	Non disponible
Garhwali	Non disponible	Non disponible
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Haryanvi	Non disponible	Non disponible
Hindi	Hindi	Hindi
Hindko	Non disponible	Non disponible
Kacchi	Non disponible	Non disponible
Cachemiri	Cachemiri	Non disponible
Khowar	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Konkani	Konkani	Konkani
Maithili	Non disponible	Non disponible
Marathi	Marathi	Marathi
Marwari	Non disponible	Non disponible
Memoni	Non disponible	Non disponible
Népalais	Népalais	Népalais
Odkhi	Non disponible	Non disponible
Langues oriyas <sup>2</sup>	Oriya (odia)	Non disponible
Odia	Non disponible	Non disponible
Oriya, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Pahari	Non disponible	Non disponible
Pahari-potwari	Non disponible	Non disponible
Pashai	Non disponible	Non disponible
Pendjabi (panjabi) <sup>1</sup>	Pendjabi	Pendjabi
Rajasthani	Non disponible	Non disponible
Rohingya	Non disponible	Non disponible
Romani	Non disponible	Non disponible
Saraiki	Non disponible	Non disponible
Saurashtra	Non disponible	Non disponible
Sindhi	Sindhi	Sindhi
Singhalais	Singhalais	Singhalais
Sylheti	Non disponible	Non disponible
Ourdou	Ourdou	Ourdou
Langues iraniennes	Langues iraniennes	Langues iraniennes
Baloutche	Non disponible	Non disponible
Gilaki	Non disponible	Non disponible
Hazara	Non disponible	Non disponible
Kurde	Kurde	Kurde
Lari	Non disponible	Non disponible
Parsi	Non disponible	Non disponible
Pachto	Pachto	Pachto
Langues persanes <sup>1</sup>	Persan (farsi)	Persan (farsi)
Dari	Non disponible	Non disponible
Persan iranien	Non disponible	Non disponible
Persan (farsi), n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Shughni	Non disponible	Non disponible
Tadjik	Non disponible	Non disponible
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.
Langues italiques (romanes)	Langues italiques (romanes) <sup>3</sup>	Langues romanes
Catalan	Catalan	Catalan
Frioulan	Non disponible	Non disponible
Galicien	Non disponible	Non disponible
Italien	Italien	Italien
Latin	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Romanche	Non disponible	Non disponible
Sicilien	Non disponible	Non disponible
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Vénitien	Non disponible	Non disponible
Langues italiques (romanes), n.i.a.	Langues italiques (romanes), n.i.a. <sup>3</sup>	Langues romanes, n.i.a.
Langues indo-européennes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues mayas	Non disponible	Non disponible
Mongol	Mongol	Mongol
Langues nakho-daghestaniennes	Non disponible	Non disponible
Tchéchène	Non disponible	Non disponible
Langues nakho- daghestaniennes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Akan (twi)	Akan (twi)	Akan (twi)
Agni	Non disponible	Non disponible
Bamanankan	Bamanankan	Bamanankan
Bamoun	Non disponible	Non disponible
Bangala	Non disponible	Non disponible
Baoulé	Non disponible	Non disponible
Bassa	Non disponible	Non disponible
Beembe	Non disponible	Non disponible
Bemba	Non disponible	Non disponible
Bembe	Non disponible	Non disponible
Bété	Non disponible	Non disponible
Bissa	Non disponible	Non disponible
Boulou	Non disponible	Non disponible
Chewa	Non disponible	Non disponible
Kiga	Non disponible	Non disponible
Comorien	Non disponible	Non disponible
Cwi Bwamu	Non disponible	Non disponible
Dagbani	Non disponible	Non disponible
Dan	Non disponible	Non disponible
Dangme	Non disponible	Non disponible
Douala	Non disponible	Non disponible
Edo	Edo	Edo
Efik	Non disponible	Non disponible
EkeGusii	Non disponible	Non disponible
Esan	Non disponible	Non disponible
Etsako	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Éwé	Éwé	Ewe
Ewondo	Non disponible	Non disponible
Fang	Non disponible	Non disponible
Fe'fe	Non disponible	Non disponible
Fon	Non disponible	Non disponible
Fulah (peul, pular, pulaar, fulfulde)	Fulah (peul, pular, pulaar, fulfulde)	Non disponible
Filiru	Non disponible	Non disponible
Ga	Ga	Ga
Ganda	Ganda	Ganda
Ghomálá'	Non disponible	Non disponible
Gikuyu	Non disponible	Non disponible
Gun	Non disponible	Non disponible
Herero	Non disponible	Non disponible
Ibibio	Non disponible	Non disponible
Idoma	Non disponible	Non disponible
Igala	Non disponible	Non disponible
Igbo	Igbo	Igbo
Ijaw, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Ika	Non disponible	Non disponible
Isekiri	Non disponible	Non disponible
Isoko	Non disponible	Non disponible
Jahanka	Non disponible	Non disponible
Diola-fogny	Non disponible	Non disponible
Dioula	Non disponible	Non disponible
Kabiyé	Non disponible	Non disponible
Kamba	Non disponible	Non disponible
Khana	Non disponible	Non disponible
Kikongo, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Kinyarwanda (rwanda)	Kinyarwanda (rwanda) <sup>3</sup>	Rwanda (Kinyarwanda)
Kpellé	Non disponible	Non disponible
Lingala	Lingala	Lingala
Luba-kasaï	Non disponible	Non disponible
Mandingo	Non disponible	Non disponible
Mandinka	Non disponible	Non disponible
Medumba	Non disponible	Non disponible
Mendé	Non disponible	Non disponible
Meta'	Non disponible	Non disponible
Mòoré	Non disponible	Non disponible
Mwani	Non disponible	Non disponible
Nda'nda'	Non disponible	Non disponible
Ndebélé	Non disponible	Non disponible
Ngiemboon	Non disponible	Non disponible
Ngwe	Non disponible	Non disponible
Nyankore	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Nzema	Non disponible	Non disponible
Rundi (kiroundi)	Rundi (kiroundi)	Rundi (Kirundi)
Sénoufo	Non disponible	Non disponible
Sérère, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Shona	Shona	Shona
Soga	Non disponible	Non disponible
Soninké	Non disponible	Non disponible
Langues sotho-tswana	Non disponible	Non disponible
Tswana	Non disponible	Non disponible
Sotho du Sud	Non disponible	Non disponible
Sotho, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Dagaare du Sud	Non disponible	Non disponible
Kissi du Sud	Non disponible	Non disponible
Soso	Non disponible	Non disponible
Swahili	Swahili	Swahili
Swati	Non disponible	Non disponible
Tem	Non disponible	Non disponible
Tetela	Non disponible	Non disponible
Tonga	Non disponible	Non disponible
Toro	Non disponible	Non disponible
Toumbouka	Non disponible	Non disponible
Ukwuani-aboh-ndoni	Non disponible	Non disponible
Urhobo	Non disponible	Non disponible
Wojenaka	Non disponible	Non disponible
Wolof	Wolof	Wolof
Xhosa	Non disponible	Non disponible
Yemba	Non disponible	Non disponible
Yoruba	Yoruba	Non disponible
Zandé	Non disponible	Non disponible
Zoulou	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Langues nilo-sahariennes	Langues nilo-sahariennes	Non disponible
Acholi	Non disponible	Non disponible
Anuak	Non disponible	Non disponible
Ateso	Non disponible	Non disponible
Bari	Non disponible	Non disponible
Dair	Non disponible	Non disponible
Dazaga	Non disponible	Non disponible
Luo	Non disponible	Non disponible
Didinga	Non disponible	Non disponible
Dinka	Dinka	Non disponible
Kabba	Non disponible	Non disponible
Kakwa	Non disponible	Non disponible
Kuku	Non disponible	Non disponible

2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Kunama	Non disponible	Non disponible
Mabaan	Non disponible	Non disponible
Mandari	Non disponible	Non disponible
Masalit	Non disponible	Non disponible
Nuer	Non disponible	Non disponible
Shilluk	Non disponible	Non disponible
Uduk	Non disponible	Non disponible
Zaghawa	Non disponible	Non disponible
Zarma	Non disponible	Non disponible
Langues nilo-sahariennes, n.i.a.	Langues nilo-sahariennes, n.i.a.	Non disponible
Africain, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues pidgins	Non disponible	Non disponible
Quechua	Non disponible	Non disponible
Langues des signes	Langues des signes <sup>3</sup>	Langues non verbales
Langue des signes américaine	Langue des signes américaine	Langue des signes américaine
Langue des signes québécoise	Langue des signes québécoise	Langue des signes québécoise
Langues des signes, n.i.a.	Langues des signes, n.i.a.	Langues des signes, n.i.a.
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines
Langues chinoises <sup>14</sup>	Langues chinoises	Langues chinoises
Gan	Non disponible	Non disponible
Hakka	Hakka	Hakka
Hui	Non disponible	Non disponible
Mandarin	Mandarin	Mandarin
Min dong	Min dong	Non disponible
Min nan (chaochow, teochow, fou-kien, taiwanais)	Min nan (chaochow, teochow, fou-kien, taiwanais) <sup>15</sup>	Non disponible
Pu-xian	Non disponible	Non disponible
Wu (shanghaiën)	Wu (shanghaiën) <sup>3</sup>	Shanghaiën
Xiang	Non disponible	Non disponible
Yue (cantonais) <sup>1</sup>	Cantonais	Cantonais
Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a. <sup>16</sup>
Langues tibéto-birmanes <sup>14</sup>	Langues tibéto-birmanes	Non disponible
Birman	Birman	Birman
Dzongkha	Non disponible	Non disponible
Kayah de l'Est	Non disponible	Non disponible
Jingpho	Non disponible	Non disponible
Langues kuki-chin	Non disponible	Non disponible
Falam	Non disponible	Non disponible
Hakha	Non disponible	Non disponible
Mizo	Non disponible	Non disponible
Chin, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues karéniques	Langues karéniques	Non disponible
Karen pwo de l'Est	Non disponible	Non disponible
Karen s'gaw	Non disponible	Non disponible
Karen, n.d.a.	Non disponible	Non disponible



2021 Classification	2016 Classification	2011 Classification
Néwar	Non disponible	Non disponible
Tamang	Non disponible	Non disponible
Tibétain	Tibétain	Langues tibétaines <sup>17</sup>
Tshangla	Non disponible	Non disponible
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues taï-kadaï	Langues tai-kadai <sup>3</sup>	Langues taï
Canto	Non disponible	Non disponible
Lao	Lao	Lao
Shan	Non disponible	Non disponible
Thaï	Thaï	Thaï
Langues taï-kadaï, n.i.a.	Langues tai-kadai, n.i.a.	Non disponible
Langues de Trans-Nouvelle-Guinée	Non disponible	Non disponible
Langues turques	Langues turques	Langues turques
Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais
Kazakh	Non disponible	Non disponible
Kirghize	Non disponible	Non disponible
Tatar	Non disponible	Non disponible
Turc	Turc	Turc
Turkmène	Non disponible	Non disponible
Ouïghour	Ouïghour	Non disponible
Ouzbek	Ouzbek	Non disponible
Iakoute	Non disponible	Non disponible
Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.
Langues ouraliennes	Langues ouraliennes <sup>3</sup>	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Autres langues, n.i.a.	Autres langues, n.i.a. <sup>18</sup>	Autres langues

n.i.a. = non incluses ailleurs

n.d.a. = non déclarées ailleurs

1. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2011 et 2016.

2. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2016.

3. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2011.

4. Équivalent à anishinaabemowin (chippewa), saulteurs (ojibwé occidental) et ojibwé, n.d.a. en 2021.

5. Équivalent à anishinaabemowin (chippewa), saawaamwin (odawa), saulteurs (ojibwé occidental) et ojibwé, n.d.a. en 2021.

6. Équivalent de tutchone du Nord, tutchone du Sud, et tutchone, n.d.a. en 2011.

7. Tlingit est inclus sous les langues athabascanes pour 2021, mais le contenu reste le même qu'en 2011 et 2016.

8. Comox (disponible en 2016) n'est pas disponible en 2021. Les réponses correspondantes sont incluses sous langues salishennes, n.i.a.

9. Des réponses de langues autochtones, n.i.a., sont incluses dans la catégorie n.i.a. de la famille linguistique correspondante.

10. Des réponses de langues afro-asiatiques, n.i.a. sont incluses dans les nouvelles catégories de langues ou dans la catégorie n.i.a. de la famille linguistique correspondante.

11. En 2016, irlandais (gaélique irlandais) était inclus dans la catégorie langues celtiques, n.i.a.

12. En 2011, une catégorie langues celtiques, n.i.a. était incluse. Les réponses de gaélique écossais et d'irlandais (gaélique irlandais) étaient incluses dans langues gaéliques.

13. Allemand, huttérien, bas-allemand, n.d.a., bas-saxon, allemand pennsylvanien, bas-allemand mennonite, souabe, allemand suisse et tyrolien, n.d.a. étaient inclus dans allemand en 2011 et 2016.

14. Les réponses de langues chinoises, n.i.a. et de langues tibéto-birmanes, n.i.a. sont incluses dans langues sino-tibétaines, n.i.a.

15. Chaochow (teochow), fukien, et taïwanais étaient des catégories distinctes en 2011.

16. Équivalent de chinois, n.d.a. et langues chinoises, n.i.a. en 2016.

17. Équivalent de tibétain et langues karéniques en 2016.

18. Équivalent de « autres langues » et langues africaines, n.i.a. en 2011.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Annexe 2.3

### Statistiques dérivées

Le revenu médian et le revenu moyen sont deux statistiques qui sont principalement calculées à l'égard des variables du revenu afin de mesurer la tendance centrale.

On peut dériver ces statistiques pour le revenu total, le revenu après impôt, le revenu d'emploi, les salaires et traitements ou toute autre source de revenus dans une diversité d'univers : les particuliers, les familles, les personnes hors famille et les ménages.

Généralement, en ce qui a trait au revenu total et au revenu après impôt, les revenus médians et moyens des particuliers sont calculés pour ceux ayant un revenu (positif ou négatif); les revenus médians et moyens des ménages sont calculés pour toutes les unités, qu'ils aient eu un revenu ou non; les revenus médians et moyens des familles sont calculés pour toutes les unités, qu'elles aient eu un revenu ou non; les revenus médians et moyens des personnes hors famille sont calculés pour toutes les unités, qu'elles aient eu un revenu ou non.

Toutefois, pour les composantes de revenu, les revenus médians et moyens sont quelquefois calculés pour les unités ayant un revenu (positif ou négatif) seulement pour tous les univers.

En 2021, dans le cadre des mesures visant à assurer la non-divulgence des caractéristiques des particuliers, la statistique du revenu moyen est seulement offerte à partir de la population échantillonnée, c'est-à-dire à partir de l'information provenant du questionnaire détaillé du recensement. La statistique du revenu médian est la mesure de la tendance centrale et est offerte pour l'ensemble de la population (100 %) (questionnaire abrégé du recensement).

Le coefficient de Gini, ou l'indice de Gini, est une mesure de l'inégalité qui indique dans quelle mesure les revenus sont répartis de manière égale pour une population donnée. Il mesure à quel point la répartition des revenus s'écarte de l'égalité parfaite. Les valeurs du coefficient de Gini peuvent aller de 0 à 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est réparti de manière égale au sein de la population et que toutes les unités reçoivent exactement le même montant de revenu. À l'extrême opposé, un coefficient de Gini de 1 dénote une répartition parfaitement inégale où une unité possède tous les revenus de l'économie. Le coefficient de Gini peut être utilisé pour comparer l'équité de la répartition des revenus entre différentes populations ou au sein d'une même population au fil du temps. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans l'ensemble, être interprétée comme reflétant une diminution de l'inégalité, et vice versa.

Dans le cadre du recensement, les coefficients de Gini sont calculés pour trois types de revenus ajustés des ménages — le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt — de façon à fournir différentes perspectives. Il convient de noter que, pour le calcul des coefficients de Gini, les revenus négatifs sont convertis en 0. On calcule les revenus ajustés en divisant le revenu du ménage par un facteur égal à la racine carrée de la taille du ménage (connu sous le nom d'échelle d'équivalence). Cet ajustement en fonction des différentes tailles de ménage tient compte des économies d'échelle. Il reflète le fait que les besoins d'un ménage augmentent, mais à un rythme décroissant, à mesure que le nombre de membres du ménage augmente.

#### Revenu médian

Le revenu médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane.

Aucune pondération n'est nécessaire lorsque le revenu médian est calculé à partir de l'information provenant du questionnaire abrégé du recensement, puisque les unités sont représentées individuellement. Lorsque le revenu médian est calculé à partir de l'information provenant du questionnaire détaillé du recensement, certaines unités représentent plusieurs unités (pondérées) en raison de l'échantillonnage.

Pour une répartition selon les tranches de revenu, on estime habituellement la médiane de la façon suivante :

$$M = L_m + c_m (d / f_m), \text{ où}$$

$M$  = Valeur médiane

$L_m$  = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2} \text{ se situe, où}$$

$N$  = Nombre (pondéré) d'unités dans le groupe spécifique pour laquelle la répartition est présentée

$W_i$  = Poids de chaque unité dans le groupe spécifique, pour le questionnaire abrégé du recensement, le poids est égal à 1 pour chaque unité.

$c_m$  = Taille (tranche) du groupe de revenu médian

$d$  = Nombre d'unités dans le groupe spécifique requis dans le groupe du revenu médian pour atteindre le point central

$$\text{c'est-à-dire } \frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$$

$f_m$  = Fréquence ou nombre total (pondéré) des unités dans le groupe de revenu médian

De la même façon, les valeurs de revenu en décile (les 9 montants en dollars qui divisent les bénéficiaires de revenu en 10 groupes égaux), les quintiles (5 groupes égaux) et les quartiles (4 groupes égaux) peuvent aussi être dérivés à l'égard de la population ayant un revenu.

### Revenu moyen

Le revenu moyen d'un groupe spécifique est obtenu en divisant le revenu agrégé de ce groupe par le nombre d'unités dans ce groupe.

Pour tous les groupes spécifiques, cette statistique est calculée comme suit :

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\bar{Y}$  = Revenu moyen du groupe spécifique

$Y_i$  = Revenu réel de chaque unité dans le groupe spécifique

$W_i$  = Poids de chaque unité dans le groupe spécifique

## Annexe 2.4

### Composantes du revenu en 2020

Revenu total	Revenu du marché	Revenu d'emploi	Salaires, traitements et commissions
			Revenu net provenant d'un travail autonome
		Revenu de placements	
		Revenu de retraite privé	
		Revenu du marché non inclus ailleurs	
	Transferts gouvernementaux	Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)
			Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint
		Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	Prestations de retraite
			Prestations d'invalidité
			Prestations de survivant
		Prestations d'assurance-emploi (AE)	Prestations régulières
			Autres prestations
		Prestations pour enfants	Prestations fédérales pour enfants
			Prestations provinciales et territoriales pour enfants
		Autres transferts gouvernementaux	Prestations d'assistance sociale
Indemnités pour accidents du travail			
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)			
Crédits pour la Taxe sur les produits et les services (TPS) et la Taxe de vente harmonisée (TVH)			
Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs			

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique.

#### Définitions de composantes du revenu :

**Revenu du marché** – La somme du revenu d'emploi (traitements, salaires et commissions, revenu net d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession), revenu de placement, revenu de retraite d'un régime privé (pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite [REER] et d'un fonds enregistré de revenu de retraite [FERR]), et des autres sources de revenu du marché au cours de la période de référence. Il s'agit de l'équivalent du revenu total moins les transferts gouvernementaux, aussi appelé revenu avant transferts et impôts.

**Revenu d'emploi** – Tous les revenus reçus sous forme de traitements, salaires et commissions provenant d'un travail rémunéré ou des revenus nets provenant d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession au cours de la période de référence.

**Salaires, traitements et commissions** – Les salaires et traitements bruts avant les retenues pour les impôts sur le revenu et les cotisations à un régime de pension et au programme d'assurance-emploi au cours de la période de référence. Même si les autres formes de rémunération des salariés, comme les avantages liés aux options d'achat de titres, les allocations pour pension et repas et les autres allocations et avantages imposables sont incluses dans cette source, les cotisations des employeurs à des régimes de pension et au régime d'assurance-emploi sont exclues. Sont aussi inclus les soldes et indemnités militaires, les pourboires, les commissions et les gratifications en argent associées à un emploi rémunéré, les prestations de régimes d'assurance salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu, les prestations supplémentaires de chômage d'un employeur ou

d'un syndicat, les subventions de recherche, les redevances sur un ouvrage ou une invention, sans dépenses connexes, et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel au cours de la période de référence.

**Revenu net provenant d'un travail autonome** – Le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation et la déduction pour amortissement) reçu au cours de la période de référence pour des activités de travail autonome, pour son propre compte ou comme associé. Dans le cas d'associés, seule la part de revenu de la personne est incluse. Le revenu net d'une société en nom collectif d'un commanditaire ou d'un associé passif est exclu. Sont inclus les revenus de l'agriculture, les revenus de la pêche et les revenus d'une entreprise non constituée en société et/ou tirés de l'exercice d'une profession. Le revenu de commission d'un vendeur autonome à commission et les redevances sur un ouvrage ou une invention assorties de dépenses sont aussi inclus dans cette source.

**Revenu de placements** – Le revenu reçu au cours de la période de référence, sous forme d'intérêts qui proviennent de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit et des caisses populaires, d'intérêts de certificats d'épargne, d'obligations garanties et non garanties, de dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères, de revenu de location net de biens immobiliers, d'intérêts sur les prêts et les hypothèques, de revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie, d'intérêts sur des polices d'assurance et de revenus nets d'une société en nom collectif pour un commanditaire ou un associé passif. Cette variable ne comprend pas les gains ou pertes nets en capital, étant donné qu'ils ne font pas partie de la définition courante de revenu.

**Revenu de retraite privée** – L'ensemble du revenu régulier reçu au cours de la période de référence, associé à des régimes de pension, des prestations ou des plans d'épargne de l'employeur ou personnels. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu des régimes de pension agréés (RPA) de l'employeur, des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) venus à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires retraités, des membres des Forces canadiennes et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REER et les remboursements de cotisations payées en trop.

**Revenu du marché non inclus ailleurs** – Les revenus réguliers en espèces de sources marchandes qui ne sont pas inclus dans aucune autre source de revenu du marché au cours de la période de référence. Par exemple, sont compris les indemnités de départ et les indemnités de retraite, une pension alimentaire ou des versements pour le soutien d'un enfant reçus, un soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, tout revenu reçu de l'étranger qui n'est pas un revenu de placement, bourses d'études, bourses d'entretien, bourses de perfectionnement, subventions pour études et subventions de projets aux artistes.

**Transferts gouvernementaux** – Les prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités au cours de la période de référence. Sont inclus :

- la pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- les prestations de retraite, d'invalidité et au survivant du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec;
- les prestations d'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- les prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux;
- les prestations d'assistance sociale;
- les indemnités pour accidents du travail;
- Allocation canadienne pour les travailleurs;
- crédits pour la taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée;
- autre revenu provenant de sources publiques.

**Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)** – La pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti versés aux personnes âgées de 65 ans et plus et Allocation ou Allocation au survivant versées par l'administration fédérale aux conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse ou aux veufs ou veuves, au cours de la période de référence.

**Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)** – La pension de la Sécurité de la vieillesse versée aux personnes âgées de 65 ans et plus par l'administration fédérale, au cours de la période de référence. Le Supplément du revenu garanti, l'Allocation ou l'Allocation au survivant sont exclus.

**Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint** – Le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées de 65 ans et plus et Allocation ou Allocation au survivant versée par l'administration fédérale aux conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de Sécurité de la vieillesse ou aux veufs ou veuves, au cours de la période de référence.

**Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)** – Les prestations reçues au cours de la période de référence en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada sous forme des pensions de retraite, les prestations au(x) survivant(s) et les prestations d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

**Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)** – Prestations de retraite – Les prestations de retraite reçues au cours de la période de référence du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

**Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)** – Prestations d'invalidité – Les prestations d'invalidité reçues au cours de la période de référence du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

**Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)** – Prestations de survivant – Les prestations régulières reçues par le conjoint ou conjoint de fait survivant, les enfants ou la succession d'un cotisant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada au cours de la période de référence. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

**Prestations d'assurance emploi (AE)** – Toutes les prestations d'assurance emploi reçues au cours de la période de référence, avant les retenues d'impôts sur le revenu. Sont incluses les prestations de chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de compassion, de travail partagé, de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale.

**Assurance emploi (AE) – Prestations régulières** – Les prestations régulières de chômage reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi au cours de la période de référence, avant les retenues d'impôts sur le revenu.

**Assurance emploi (AE) – Autres prestations** – Les prestations de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de compassion, de travail partagé, de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale reçues au cours de la période de référence, avant les retenues d'impôts sur le revenu.

**Prestations pour enfants** – Les paiements reçus par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge de divers programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants au cours de la période de référence.

**Prestations fédérales pour enfants** – Les prestations fédérales pour enfants reçues par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge pendant la période de référence.

**Prestations provinciales et territoriales pour enfants** – Les prestations provinciales et territoriales pour enfants reçues par les parents ou les tuteurs ayant des enfants à charge au cours de la période de référence. Certains de ces programmes comprennent un montant de prestations de base, ainsi qu'un supplément au revenu gagné.

**Autres transferts gouvernementaux** – Tous les transferts gouvernementaux reçus au cours de la période de référence, autres que ceux des sources suivantes :

- pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- prestations de retraite, d'invalidité et de survivant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux.

Les composantes clés de cette variable sont les prestations d'assistance sociale, les indemnités pour accidents du travail, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les crédits pour la taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée, les crédits d'impôt provincial remboursables, les suppléments de revenus provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, prestations et abattements provinciaux, les fonds d'intervention d'urgence du gouvernement, les pensions d'anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants.

**Prestations d'assistance sociale** – Tous les paiements d'assistance sociale reçus par les personnes dans le besoin au cours de la période de référence. Selon les besoins, les prestataires admissibles à l'assistance sociale peuvent recevoir de l'aide pour couvrir les coûts des aliments, du logement, des vêtements et d'autres produits indispensables. D'autres allocations peuvent aussi être accordées aux personnes ayant une situation ou des besoins spéciaux, comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes faisant face à des obstacles à l'emploi.

**Indemnités pour accidents du travail** – Toutes les prestations reçues des programmes d'indemnisation des travailleurs fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux au cours de la période de référence, en raison de blessures ou d'incapacités liées au travail.

**Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)** – Tous les crédits d'impôt remboursables reçus dans le cadre du programme de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) pour la période de référence. Cette prestation varie selon la province ou le territoire et vise à offrir un allègement fiscal aux particuliers et aux familles à faible revenu admissibles faisant partie de la population active. Elle comprend également le supplément pour personnes handicapées de l'ACT destiné aux personnes admissibles.

**Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)** – Le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et le crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) reçus au cours de la période de référence. Les crédits de la TPS et de la TVH sont une série de paiements libres d'impôt qui aident les personnes et les familles à faible revenu ou à revenu modeste à compenser une partie de la TPS ou de la TVH qu'elles paient.

**Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs** – Tous les transferts gouvernementaux reçus au cours de la période de référence, autres que ceux des sources suivantes :

- pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant;
- prestations de retraite, d'invalidité et au survivant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale;
- prestations pour enfants de programmes fédéraux et provinciaux;
- prestations d'assistance sociale;
- indemnités pour accidents du travail;
- Allocation canadienne pour les travailleurs;
- crédits pour la taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée.

Les composantes clés de cette variable sont les crédits d'impôt provincial remboursables, les suppléments de revenus provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, prestations et abattements provinciaux, les fonds d'intervention d'urgence du gouvernement, les pensions d'invalidité des anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves et aux personnes à charge des anciens combattants.



## Annexe 2.5

### Origines ethnique ou culturelle diffusées en 2021, 2016 et 2011

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
<b>Origines nord-américaines</b>		
Nord-américain, n.d.a. <sup>1</sup>	Autres origines nord-américaines, n.i.a.	Autres origines nord-américaines, n.i.a.
<b>Origines autochtones nord-américaines</b>		
Autochtones nord-américains, n.d.a. <sup>2</sup>	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord)</b>		
Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), n.d.a. <sup>3</sup>	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Abénaki	Abénaki	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines anishinaabé</b>		
Anishinaabé, n.d.a. <sup>4</sup>	Anishinaabe, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Algonquin	Algonquin	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Odawa	Odawa	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Ojibwé	Ojibwé	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Oji-Cri	Oji-cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Potawatomi	Potawatomi	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Saulteaux	Saulteaux	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines anishinaabé, n.i.a. <sup>5</sup>	Anishinaabe, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Apache	Apache	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Atikamekw	Atikamekw	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines pied-noir</b>		
Pied-Noir, n.d.a. <sup>6</sup>	Pied-Noir, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Blood (Kainai)	Blood (Kainai)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Piikani	Pied-Noir, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Siksika	Pied-Noir, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines pied-noir, n.i.a. <sup>7</sup>	Pied-Noir, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Cherokee	Cherokee	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cheyenne	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Chactas	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines cries</b>		
Cri, n.d.a. <sup>8</sup>	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cri de Moose	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cri des plaines	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Moskégon (Cri des marais)	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cri des bois	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines cries, n.i.a. <sup>9</sup>	Cri	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Delaware (Lenape)	Delaware (Lenape)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines dénées</b>		
Déné, n.d.a. <sup>10</sup>	Déné, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Castor (Dunne-za)	Castor (Dunne-za)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Porteur (Dakelh)	Porteur (Dakelh)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Chilcotin (Tsilhqot'in)	Chilcotin (Tsilhqot'in)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Chipewyan (Denesuline)	Chipewyan (Denesuline)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Dene Tha' (Esclave)	Dene Tha (Esclave)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Gwich'in	Gwich'in	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Kaska	Kaska	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Sahtú (Esclave du Nord)	Sahtu (Esclave du Nord)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tahltan	Tahltan	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tlicho (Flanc-de-chien)	Tlicho (Flanc-de-chien)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tlingit	Tlingit	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tse'khene (Sekani)	Sekani	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Tsuut'ina (Sarsi)	Tsuu T'ina (Sarcee)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tutchone	Tutchone, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Wet'suwet'en	Wet'suwet'en	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines dénées, n.i.a. <sup>11</sup>	Déné, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Gitxsan	Gitxsan	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Haïda	Haïda	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Haisla	Haisla	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Heiltsuk	Heiltsuk	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Huron (Wendat)	Huron (Wendat)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines innues</b>		
Innu/Montagnais, n.d.a. <sup>12</sup>	Innu/Montagnais	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Naskapi	Naskapi	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines iroquoiennes (Haudenosaunee)</b>		
Iroquois (Haudenosaunee), n.d.a. <sup>13</sup>	Iroquois, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cayuga	Cayuga	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Mohawk	Mohawk	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Oneida	Oneida	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tuscarora	Iroquois, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines iroquoiennes (Haudenosaunee), n.i.a. <sup>14</sup>	Iroquois, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Ktunaxa (Kutenai)	Ktunaxa (Kutenai)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines kwakwaka'wakw</b>		
Kwakwaka'wakw, n.d.a. <sup>15</sup>	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Kwakiutl	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Laich-kwil-tach	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
'Nanmgis	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Quatsino	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines kwakwaka'wakw, n.i.a. <sup>16</sup>	Kwakwaka'wakw (Kwakiutl)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Malécite	Malécite	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines mi'kmaq</b>		
Mi'kmaq, n.d.a. <sup>17</sup>	Mi'kmaq	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Qalipu Mi'kmaq	Mi'kmaq	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Navajo	Navajo	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Nisga'a	Nisga'a	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines nuu-chah-nulth</b>		
Nuu-chah-nulth, n.d.a. <sup>18</sup>	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Ahousaht	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Ditidaht	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tla-o-qui-aht	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tseshah	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines nuu-chah-nulth, n.i.a. <sup>19</sup>	Nuu-chah-nulth	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Nuxalk	Nuxalk	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Passamaquoddy	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines salishennes</b>		
Salish, n.d.a. <sup>20</sup>	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines salish de la Côte</b>		
Salish de la Côte, n.d.a. <sup>21</sup>	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Chemainus (Stz'uminus)	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Cowichan	Cowichan	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Homalco	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Musqueam	Musqueam	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Penelakut	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Shíshálh (Sechelt)	Sechelt (Shishalh)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Snuneymuxw	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Squamish	Squamish	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Stó:lō	Sto:lo	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
W̱SÁNEĆ (Saanich)	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines salish de la Côte, n.i.a. <sup>22</sup>	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines salish du continent</b>		
Salish du continent, n.d.a. <sup>23</sup>	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Nlaka'pamux (Thompson)	Nlaka'pamux (Thompson)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Okanagan (Syilx)	Okanagan (Syilx)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Secwepemc (Shuswap)	Secwepemc (Shuswap)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
St'at'imc (Lillooet)	St'at'imc (Lillooet)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines salish du continent, n.i.a. <sup>24</sup>	Salish, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines siouennes</b>		
Sioux, n.d.a. <sup>25</sup>	Sioux, n.d.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Assiniboine	Assiniboine	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Dakota	Dakota	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Lakota	Lakota	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Stoney (Nakoda)	Stoney (Nakoda)	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Tsimshian	Tsimshian	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Wuikinuxv	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
Origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), n.i.a. <sup>26</sup>	Ascendance liée aux Premières Nations, n.i.a.	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)
<b>Origines inuites</b>		
Inuit, n.d.a. <sup>27</sup>	Inuit	Inuit
Inuvialuit	Inuit	Inuit
Origines inuites, n.i.a. <sup>28</sup>	Inuit	Inuit
<b>Métis</b>	Métis	Métis

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
<b>Autres origines nord-américaines</b>		
Acadien	Acadien	Acadien
Afro-Américain	Américain, Autres origines africaines, n.i.a.	Américain, Autres origines africaines, n.i.a.
Afro-Canadien	Canadien, Autres origines africaines, n.i.a.	Canadien, Autres origines africaines, n.i.a.
Afro-Néo-Écossais	Néo-Écossais, Autres origines africaines, n.i.a.	Néo-Écossais, Autres origines africaines, n.i.a.
Albertain	Canadien	Canadien
Américain	Américain	Américain
Britanno-Colombien	Canadien	Canadien
Canadien	Canadien	Canadien
Cap-Bretonnais	Néo-Écossais	Néo-écossais
Franco-Ontarien	Français, Ontarien	Français, Ontarien
Canadien français	Canadien, Français	Canadien, Français
Gaspésien	Québécois	Québécois
Manitobain	Canadien	Canadien
Néo-Brunswickois	Néo-Brunswickois	Néo-brunswickois
Terre-Neuvien	Terre-Neuvien	Terre-Neuvien
Néo-Écossais	Néo-Écossais	Néo-écossais
Ontarien	Ontarien	Ontarien
Allemand de Pennsylvanie	Allemand	Allemand
Prince-Édouardien	Autres origines nord-américaines, n.i.a.	Autres origines nord-américaines, n.i.a.
Québécois	Québécois	Québécois
Saskatchewanais	Autres origines nord-américaines, n.i.a.	Autres origines nord-américaines, n.i.a.
Loyaliste de l'Empire-Uni	Origines des îles britanniques, n.i.a.	Origines des îles britanniques, n.i.a.
Autres origines nord-américaines, n.i.a. <sup>29</sup>	Autres origines nord-américaines, n.i.a.	Autres origines nord-américaines, n.i.a.
<b>Origines européennes</b>		
Européen, n.d.a. <sup>30</sup>	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.
<b>Origines des îles britanniques</b>		
Îles britanniques, n.d.a. <sup>31</sup>	Origines des îles britanniques, n.i.a.	Origines des îles britanniques, n.i.a.
Insulaire anglo-normand	Insulaire anglo-normand	Insulaire anglo-normand
Cornique	Cornique	Cornique
Anglais	Anglais	Anglais
Irlandais	Irlandais	Irlandais
Mannois	Mannois	Mannois
Irlandais du Nord	Irlandais	Irlandais
Orcadien	Écossais	Écossais
Écossais	Écossais	Écossais
Écossais d'Ulster	Irlandais, Écossais	Irlandais, Écossais
Gallois	Gallois	Gallois
Origines des îles britanniques, n.i.a. <sup>32</sup>	Origines des îles britanniques, n.i.a.	Origines des îles britanniques, n.i.a.

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
<b>Origines françaises</b>		
Français, n.d.a. <sup>33</sup>	Français	Français
Alsacien	Alsacien	Alsacien
Breton	Breton	Breton
Corse	Corse	Origines d'Europe occidentale, n.i.a.
Normand	Français	Français
Origines françaises, n.i.a. <sup>34</sup>	Français	Français
<b>Autres origines d'Europe de l'Ouest</b>		
Européen de l'Ouest, n.d.a. <sup>35</sup>	Origines d'Europe de l'Ouest, n.i.a.	Origines d'Europe occidentale, n.i.a.
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Bavarois	Bavarois	Allemand
Belge	Belge	Belge
Hollandais	Hollandais	Hollandais
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Allemand	Allemand	Allemand
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Wallon	Belge	Belge
Autres origines d'Europe de l'Ouest, n.i.a. <sup>36</sup>	Origines d'Europe de l'Ouest, n.i.a.	Origines d'Europe occidentale, n.i.a.
<b>Autres origines d'Europe du Nord</b>		
Européen du Nord, n.d.a. <sup>37</sup>	Origines d'Europe du Nord, n.i.a.	Origines d'Europe septentrionale, n.i.a.
Danois	Danois	Danois
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Sami	Origines d'Europe du Nord, n.i.a.	Origines d'Europe septentrionale, n.i.a.
Suédois	Suédois	Suédois
Autres origines d'Europe du Nord, n.i.a. <sup>38</sup>	Origines d'Europe du Nord, n.i.a.	Origines d'Europe septentrionale, n.i.a.
<b>Origines sud-européennes</b>		
Européen du Sud, n.d.a. <sup>39</sup>	Origines sud-européennes, n.i.a.	Origines sud-européennes, n.i.a.
Açoréen	Portugais	Portugais
Basque	Basque	Basque
Catalan	Catalan	Espagnol
Galicien	Espagnol	Espagnol
Grec	Grec	Grec
Italien	Italien	Italien
Maltais	Maltais	Maltais
Portugais	Portugais	Portugais

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Sicilien	Sicilien	Sicilien
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Origines sud-européennes, n.i.a. <sup>40</sup>	Origines sud-européennes, n.i.a.	Origines sud-européennes, n.i.a.
<b>Origines d'Europe du Sud-Est</b>		
Européen du Sud-Est, n.d.a. <sup>41</sup>	Origines sud-européennes, n.i.a.	Origines sud-européennes, n.i.a.
Albanais	Albanais	Albanais
Bosniaque	Bosniaque	Bosniaque
Bosnien	Bosniaque	Bosniaque
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Kosovar	Kosovar	Kosovar
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Moldove	Moldove	Moldove
Monténégrin	Monténégrin	Monténégrin
Roumain	Roumain	Roumain
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Transylvanien	Roumain	Roumain
Yougoslave, n.d.a. <sup>42</sup>	Yougoslave, n.d.a.	Yougoslave, n.d.a.
Origines d'Europe du Sud-Est, n.i.a. <sup>43</sup>	Origines sud-européennes, n.i.a.	Origines sud-européennes, n.i.a.
<b>Origines d'Europe de l'Est</b>		
Européen de l'Est, n.d.a. <sup>44</sup>	Origines d'Europe de l'Est, n.i.a.	Origines d'Europe orientale, n.i.a.
Bohémien	Tchèque	Tchèque
Biélorusse	Biélorusse	Biélorusse
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Tchécoslovaque, n.d.a. <sup>45</sup>	Tchécoslovaque, n.d.a.	Tchécoslovaque, n.d.a.
Estonien	Estonien	Estonien
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Cachoube	Polonais	Polonais
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Ruthénien	Ukrainien	Ukrainien
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Origines d'Europe de l'Est, n.i.a. <sup>46</sup>	Origines d'Europe de l'Est, n.i.a.	Origines d'Europe orientale, n.i.a.
<b>Autres origines européennes</b>		
Celte, n.d.a. <sup>47</sup>	Origines des îles britanniques, n.i.a.	Origines des îles britanniques, n.i.a.
Rom	Roma (Tzigane)	Roma (Tzigane)
Slave, n.d.a. <sup>48</sup>	Slave, n.d.a.	Slave, n.d.a.
Autres origines européennes, n.i.a. <sup>49</sup>	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.



Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
<b>Origines des Caraïbes</b>		
Antillais, n.d.a. <sup>50</sup>	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Afro-Caribéen	Origines des Caraïbes, n.i.a., Autres origines africaines, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a., Autres origines africaines, n.i.a.
Antiguais	Antiguais	Antiguais
Arubais	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Bahamien	Bahamien	Bahamien
Barbadien	Barbadien	Barbadien
Bermudien	Bermudien	Bermudien
Indien caraïbe (Caribe)	Indien caraïbe (Caribe)	Indien caraïbe (Caribe)
Cubain	Cubain	Cubain
Dominiquais	Dominicain	Dominicain
Dominicain	Dominicain	Dominicain
Grenadien	Grenadien	Grenadien
Guadeloupéen	Guadeloupéen	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Haïtien	Haïtien	Haïtien
Indo-Caribéen	Origines des Caraïbes, n.i.a., Indien de l'Inde	Origines des Caraïbes, n.i.a., Indien de l'Inde
Jamaïquain	Jamaïquain	Jamaïquain
Kittien/Névicien	Kittien/Névicien	Kittien/Névicien
Marron	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Martiniquais	Martiniquais	Martiniquais
Montserratien	Montserratien	Montserratien
Portoricain	Portoricain	Portoricain
Saint-Lucien	Saint-Lucien	Saint-Lucien
Trinidadien	Trinidadien/Tobagonien	Trinidadien/Tobagonien
Vincentais	Saint-Vincentais/Grenadin	Saint-Vincentais/Grenadin
Antillais britannique, n.d.a. <sup>51</sup>	Antillais britannique, n.d.a.	Antillais, n.d.a.
Origines des Caraïbes, n.i.a. <sup>52</sup>	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
<b>Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud</b>		
Latino-américain, centraméricain et sud-américain, n.d.a. <sup>53</sup>	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Origines de l'Amérique latine, Centrale et du Sud, n.i.a.
Arawak	Arawak	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Maya)
Argentin	Argentin	Argentin
Bélizien	Bélizien	Bélizien
Bolivien	Bolivien	Bolivien
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Colombien	Colombien
Costaricain	Costaricain	Costaricain
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Guatémaltèque	Guatémaltèque
Guyanais	Guyanais	Guyanais

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Hispanique, n.d.a. <sup>54</sup>	Hispanique	Hispanique
Hondurien	Hondurien	Hondurien
Origines autochtones d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a. <sup>55</sup>	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)
Indo-Guyanais	Indien de l'Inde, Guyanais	Indien de l'Inde, Guyanais
Mapuche	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)
Maya	Maya	Maya
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Nicaraguayen	Nicaraguayen
Panaméen	Panaméen	Panaméen
Paraguayen	Paraguayen	Paraguayen
Péruvien	Péruvien	Péruvien
Pipil	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)
Quechua	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)	Autochtone de l'Amérique centrale et du Sud (sauf Arawak et Maya)
Salvadorien	Salvadorien	Salvadorien
Surinamien	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.
Uruguayen	Uruguayen	Uruguayen
Vénézuélien	Vénézuélien	Vénézuélien
Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a. <sup>56</sup>	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.
<b>Origines africaines</b>		
Africain, n.d.a. <sup>57</sup>	Autres origines africaines, n.i.a.	Autres origines africaines, n.i.a.
<b>Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest</b>		
Africain d'Afrique centrale ou de l'Ouest, n.d.a. <sup>58</sup>	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Akan, n.d.a. <sup>59</sup>	Akan	Akan
Angolais	Angolais	Angolais
Ashanti	Ashanti	Ashanti
Bambara	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Bamiléké	Camerounais	Camerounais
Baoulé	Akan	Akan
Béninois	Béninois	Béninois
Burkinabè	Burkinabais	Burkinabais
Camerounais	Camerounais	Camerounais
Cap-Verdien	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Centrafricain	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Tchadien	Tchadien	Tchadien

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Congolais	Congolais	Congolais
Edo	Edo	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Esan	Edo	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Éwé	Éwé	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Fanti	Akan	Akan
Peul	Peulh	Peulh
Ga-Adangme	Éwé	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Gabonais	Gabonais	Gabonais
Gambien	Gambien	Gambien
Ghanéen	Ghanéen	Ghanéen
Guinéen	Guinéen	Guinéen
Haoussa	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Igbo	Ibo	Ibo
Ivoirien	Ivoirien	Ivoirien
Libérien	Libérien	Libérien
Luba	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Malien	Malien	Malien
Malinké	Malinké	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Mauritanien	Maure	Maure
Mossi	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Nigérian	Nigérian	Nigérian
Nigérien	Nigérien	Nigérien
Sénégalais	Sénégalais	Sénégalais
Sérère	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Sierra-Léonais	Sierra-Léonais	Sierra-Léonais
Soninké	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Togolais	Togolais	Togolais
Wolof	Wolof	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
Yoruba	Yoruba	Yoruba
Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a. <sup>60</sup>	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.	Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, n.i.a.
<b>Origines de l'Afrique du Nord</b>		
Nord-africain, n.d.a. <sup>61</sup>	Origines de l'Afrique du Nord, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Nord, n.i.a.
Algérien	Algérien	Algérien

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Berbère	Berbère	Berbère
Dinka	Dinka	Dinka
Égyptien	Égyptien	Égyptien
Kabyle	Berbère	Berbère
Libyen	Libyen	Libyen
Marocain	Marocain	Marocain
Soudanais	Soudanais	Soudanais
Tunisien	Tunisien	Tunisien
Origines de l'Afrique du Nord, n.i.a. <sup>62</sup>	Origines de l'Afrique du Nord, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Nord, n.i.a.
<b>Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est</b>		
Sud-africain ou Est-africain, n.d.a. <sup>63</sup>	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Afar	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Afrikaner	Afrikaner	Afrikaner
Amhara	Amhara	Amhara
Bantou, n.d.a. <sup>64</sup>	Bantou, n.d.a.	Bantou, n.d.a.
Burundais	Burundais	Burundais
Djiboutien	Djiboutien	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Érythréen	Érythréen	Érythréen
Éthiopien	Éthiopien	Éthiopien
Harari	Harari	Harari
Hutu	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Kényan	Kényan	Kényan
Kikuyu	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Luo	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Malgache	Malgache	Malgache
Malawien	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Mauricien	Mauricien	Mauricien
Mozambicain	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Namibien	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Ndébélé	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Nubien	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Oromo	Oromo	Oromo
Réunionnais	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Rwandais	Rwandais	Rwandais
Seychellois	Seychellois	Seychellois
Shona	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Somalien	Somalien	Somalien
Sud-Africain	Sud-Africain	Sud-Africain
Sud-Soudanais	Soudanais	Soudanais
Swahili	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Tanzanien	Tanzanien	Tanzanien
Tigrigna	Tigréen	Tigréen
Tswana (Batswana)	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Tutsi	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Ougandais	Ougandais	Ougandais
Zambien	Zambien	Zambien
Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe
Zoulou	Zulu	Zulu
Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a. <sup>65</sup>	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.	Origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, n.i.a.
Origines africaines, n.i.a. <sup>66</sup>	Autres origines africaines, n.i.a.	Autres origines africaines, n.i.a.
<b>Origines asiatiques</b>		
Asiatique, n.d.a. <sup>67</sup>	Autres origines asiatiques, n.i.a.	Autres origines asiatiques, n.i.a.
<b>Origines de l'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient</b>		
Asiatique occidental ou centre-asiatique ou moyen-oriental, n.d.a. <sup>68</sup>	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Afghan	Afghan	Afghan
Arménien	Arménien	Arménien
Assyrien	Assyrien	Assyrien
Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais
Baloutche	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Circassien	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Chypriote	Cypriote	Cypriote
Géorgien	Géorgien	Géorgien
Chypriote grec	Cypriote, Grec	Cypriote, Grec
Hazara	Hazara	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Iranien	Iranien	Iranien
Irakien	Irakien	Irakien
Israélien	Israélien	Israélien
Jordanien	Jordanien	Jordanien

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Kazakh	Kazakh	Kazakh
Kurde	Kurde	Kurde
Koweïtien	Koweïtien	Koweïtien
Kirghiz	Kirghiz	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Omanais	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Pachtoune	Pachtoune	Pachtoune
Perse	Iranien	Iranien
Saoudien	Saoudien	Saoudien
Syrien	Syrien	Syrien
Tadjik	Tadjik	Tadjik
Tatar	Tatar	Tatar
Turc	Turc	Turc
Turkmène	Turkmène	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
Ouïghour	Ouïghour	Ouïghour
Ouzbek	Ouzbek	Ouzbek
Yéménite	Yéménite	Yéménite
Origines de l'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient, n.i.a. <sup>69</sup>	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.	Origines de l'Asie centrale occidentale et du Moyen-Orient, n.i.a.
<b>Origines sud-asiatiques</b>		
Sud-asiatique, n.d.a. <sup>70</sup>	Origines sud-asiatiques, n.i.a.	Origines sud-asiatiques, n.i.a.
Anglo-Indien	Îles britanniques et Indien de l'Inde	Îles britanniques et Indien de l'Inde
Bangladaïsi	Bangladaïsi	Bangladaïsi
Bengali	Bengali	Bengali
Bhoutanais	Bhoutanais	Origines sud-asiatiques, n.i.a.
Goanais	Origines de Goa	Origines de Goa
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Indien de l'Inde	Indien de l'Inde	Indien de l'Inde
Jat	Origines sud-asiatiques, n.i.a.	Origines sud-asiatiques, n.i.a.
Kashmiri	Origines du Cachemire	Origines du Cachemire
Maharashtrien	Indien de l'Inde	Indien de l'Inde
Malayali	Indien de l'Inde	Indien de l'Inde
Népalais	Népalais	Népalais
Pakistanaïsi	Pakistanaïsi	Pakistanaïsi
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Sindhi	Pakistanaïsi	Pakistanaïsi
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Sri-Lankais	Sri-Lankais	Sri-Lankais
Tamoul	Tamoul	Tamoul

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Telugu	Origines sud-asiatiques, n.i.a.	Origines sud-asiatiques, n.i.a.
Origines sud-asiatiques, n.i.a. <sup>71</sup>	Origines sud-asiatiques, n.i.a.	Origines sud-asiatiques, n.i.a.
<b>Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est</b>		
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est, n.d.a. <sup>72</sup>	Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est, n.i.a.
Brunéien	Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est, n.i.a.
Birman	Birman	Birman
Cambodgien (Khmer)	Cambodgien (Khmer)	Cambodgien (Khmer)
Chin	Birman	Birman
Chinois	Chinois	Chinois
Philippin	Philippin	Philippin
Hmong	Hmong	Hmong
Hongkongais	Chinois	Chinois
Igorot	Philippin	Philippin
Ilocano	Philippin	Philippin
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais
Javanais	Indonésien	Indonésien
Karen	Karen	Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.
Coréen	Coréen	Coréen
Laotien	Laotien	Laotien
Malais	Malaisien	Malaisien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Mongol	Mongol	Mongol
Singapourien	Singapourien	Singapourien
Taïwanais	Taïwanais	Taïwanais
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Tibétain	Tibétain	Tibétain
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, n.i.a. <sup>73</sup>	Origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est, n.i.a.
Origines asiatiques, n.i.a. <sup>74</sup>	Autres origines asiatiques, n.i.a.	Autres origines asiatiques, n.i.a.
<b>Origines de l'Océanie</b>		
Océanien, n.d.a. <sup>75</sup>	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.
<b>Origines des îles du Pacifique</b>		
Insulaire du Pacifique, n.d.a. <sup>76</sup>	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Hawaïen	Hawaïen	Hawaïen
Indo-Fidjien	Fidjien et Indien de l'Inde	Fidjien et Indien de l'Inde
Polynésien, n.d.a. <sup>77</sup>	Polynésien, n.d.a.	Polynésien, n.d.a.
Samoan	Samoan	Samoan

Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Tongan	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.
Origines des îles du Pacifique, n.i.a. <sup>78</sup>	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.
<b>Autres origines de l'Océanie</b>		
Australien	Australien	Australien
Maori	Maori	Maori
Néo-Zélandais	Néo-Zélandais	Néo-Zélandais
Autres origines de l'Océanie, n.i.a. <sup>79</sup>	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.
<b>Autres origines ethniques et culturelles</b>		
Amish	Allemand	Allemand
Arabe, n.d.a. <sup>80</sup>	Arabe, n.d.a.	Arabe, n.d.a.
Noir, n.d.a. <sup>81</sup>	Noir, n.d.a.	Noir, n.d.a.
Bouddhiste	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Blanc, n.d.a. <sup>82</sup>	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Chaldéen	Irakien	Irakien
Chrétien, n.i.a. <sup>83</sup>	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Copte	Copte	Copte
Créole, n.d.a. <sup>84</sup>	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Doukhobor	Russe	Russe
Eurasien, n.d.a. <sup>85</sup>	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Hindou	Indien de l'Inde	Indien de l'Inde
Huguenot	Français	Français
Huttérite	Allemand	Allemand
Juif	Juif	Juif
Mennonite	Allemand	Allemand
Musulman	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Sikh	Pendjabi	Pendjabi
Yézidi	Kurde	Kurde



Recensement de 2021	Recensement de 2016	Enquête nationale auprès des ménages de 2011
Zoroastrien	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.
Autres origines ethniques et culturelles, n.i.a. <sup>86</sup>	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.	Sans objet. Les réponses ont été attribuées à diverses autres catégories au cours du processus de traitement.

n.d.a. = non déclarées ailleurs

n.i.a. = non incluses ailleurs

1. Comprend les réponses générales indiquant des origines nord-américaines, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Nord-Américain »].
2. Comprend les réponses générales indiquant des origines autochtones de l'Amérique du Nord, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Autochtone »].
3. Comprend les réponses générales indiquant des origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Premières Nations », « Indien de l'Amérique du Nord »].
4. Comprend les réponses générales indiquant des origines anishinaabé, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Anishinaabé »].
5. Comprend des réponses précises indiquant des origines anishinaabé, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Mississauga », « Nipissing »].
6. Comprend les réponses générales indiquant des origines pied-noir, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Pied-Noir »].
7. Comprend des réponses précises indiquant des origines pied-noir, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Pieds-Noirs »].
8. Comprend les réponses générales indiquant des origines cries, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Cri »].
9. Comprend des réponses précises indiquant des origines cries, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Cri du Nord du Québec », « Cri de la Baie James »].
10. Comprend les réponses générales indiquant des origines dénées, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Déné »].
11. Comprend des réponses précises indiquant des origines dénées, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Athabaskan », « Tagish »].
12. Comprend les réponses générales indiquant des origines innues, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Innu », « Montagnais »].
13. Comprend les réponses générales indiquant des origines iroquoiennes (Haudenosaunee), non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Iroquois », « Haudenosaunee »].
14. Comprend des réponses précises indiquant des origines iroquoiennes (Haudenosaunee), non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Onondaga », « Seneca »].
15. Comprend les réponses générales indiquant des origines kwakwaka'wakw, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Kwakwaka'wakw »].
16. Comprend des réponses précises indiquant des origines kwakwaka'wakw, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Gwa'sala », « Nakwaxda'xw »].
17. Comprend les réponses générales indiquant des origines mi'kmaq, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Mi'kmaq »].
18. Comprend les réponses générales indiquant des origines nuu-chah-nulth, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Nuu-chah-nulth »].
19. Comprend des réponses précises indiquant des origines nuu-chah-nulth, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Hesquiaht », « Huu-ay-aht »].
20. Comprend les réponses générales indiquant des origines salishennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish »].
21. Comprend les réponses générales indiquant des origines salish de la Côte, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish de la Côte »].
22. Comprend des réponses précises indiquant des origines salish de la Côte, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Halalt », « Malahat »].
23. Comprend les réponses générales indiquant des origines salish du continent, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish du continent »].
24. Comprend des réponses précises indiquant des origines salish du continent, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Sinixt »].
25. Comprend les réponses générales indiquant des origines siouennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Sioux »].
26. Comprend des réponses précises indiquant des origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Crow », « Nez Percé »].
27. Comprend les réponses générales indiquant des origines inuites, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Inuit »].
28. Comprend des réponses précises indiquant des origines inuites, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Inuit du cuivre », « Inuit du Labrador »].
29. Comprend des réponses précises indiquant des origines nord-américaines, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Groenlandais », « Maritimes »].
30. Comprend les réponses générales indiquant des origines européennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen »].
31. Comprend les réponses générales indiquant des origines des îles britanniques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Britannique », « Royaume-Uni »].
32. Comprend des réponses précises indiquant des origines des îles britanniques, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Gaélique »].
33. Comprend les réponses générales indiquant des origines françaises, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Français »].
34. Comprend des réponses précises indiquant des origines françaises, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Bourguignon », « Picard »].
35. Comprend les réponses générales indiquant des origines d'Europe de l'Ouest, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen de l'Ouest »].
36. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Europe de l'Ouest, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Liechtensteinois »].

37. Comprend les réponses générales indiquant des origines d'Europe du Nord, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen du Nord », « Scandinave »].
38. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Europe du Nord, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Féroïen »].
39. Comprend les réponses générales indiquant des origines d'Europe du Sud, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen du Sud »].
40. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Europe du Sud, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Andorran », « Gibraltarien »].
41. Comprend les réponses générales indiquant des origines d'Europe du Sud-Est, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen du Sud-Est »].
42. Comprend les réponses générales indiquant des origines yougoslaves, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Yougoslave »].
43. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Europe du Sud-Est, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Balkanique », « Illyrien »].
44. Comprend les réponses générales indiquant des origines d'Europe de l'Est, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Européen de l'Est »].
45. Comprend les réponses générales indiquant des origines tchécoslovaques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Tchécoslovaque »].
46. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Europe de l'Est, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Baltique », « Morave »].
47. Comprend les réponses générales indiquant des origines celtiques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Celte »].
48. Comprend les réponses générales indiquant des origines slaves, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Slave »].
49. Comprend des réponses précises indiquant des origines européennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Européen du Centre »].
50. Comprend les réponses générales indiquant des origines des Caraïbes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Antillais »].
51. Comprend les réponses générales indiquant des origines antillaises britanniques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Antillais britannique »].
52. Comprend des réponses précises indiquant des origines des Caraïbes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Anguillais », « Caïmanais »].
53. Comprend les réponses générales indiquant des origines latines, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Latino-Américain », « Sud-Américain »].
54. Comprend les réponses générales indiquant des origines hispaniques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Hispanique »].
55. Comprend des réponses précises indiquant des origines autochtones d'Amérique latine, centrale et du Sud, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Aztèque », « Inca »].
56. Comprend des réponses précises indiquant des origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Guyanais français »].
57. Comprend les réponses générales indiquant des origines africaines, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Africain »].
58. Comprend les réponses générales indiquant des origines de l'Afrique centrale ou de l'Ouest, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Africain d'Afrique centrale », « Africain de l'Ouest »].
59. Comprend les réponses générales indiquant des origines akan, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Akan »].
60. Comprend des réponses précises indiquant des origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Saint-Hélénien »].
61. Comprend les réponses générales indiquant des origines de l'Afrique du Nord, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Nord-Africain »].
62. Comprend des réponses précises indiquant des origines de l'Afrique du Nord, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Masalit », « Nuba »].
63. Comprend les réponses générales indiquant des origines de l'Afrique du Sud ou de l'Est, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Est-Africain »].
64. Comprend les réponses générales indiquant des origines bantoues, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Bantou »].
65. Comprend des réponses précises indiquant des origines de l'Afrique du Sud et de l'Est, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Comorien », « Swazi »].
66. Comprend des réponses précises indiquant des origines africaines, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Africain subsaharien »].
67. Comprend les réponses générales indiquant des origines asiatiques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Asiatique »].
68. Comprend les réponses générales indiquant des origines de l'Asie occidentale ou centrale ou du Moyen-Orient, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Asiatique de l'Asie centrale », « origines du Moyen-Orient », « Asiatique de l'Asie occidentale »].
69. Comprend des réponses précises indiquant des origines de l'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Bahreïnien », « Chypriote turc »].
70. Comprend les réponses générales indiquant des origines sud-asiatiques, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Sud-Asiatique »].
71. Comprend des réponses précises indiquant des origines sud-asiatiques, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Konkani », « Newar »].
72. Comprend les réponses générales indiquant des origines asiatiques de l'Est ou du Sud-Est, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Asiatique de l'Est », « Asiatique du Sud-Est »].
73. Comprend des réponses précises indiquant des origines asiatiques de l'Est et du Sud-Est, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Peranakan », « Rohingya »].
74. Comprend des réponses précises indiquant des origines asiatiques, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Nord-Asiatique », « Sherpa »].
75. Comprend les réponses générales indiquant des origines de l'Océanie, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Océanien »].
76. Comprend les réponses générales indiquant des origines des îles du Pacifique, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Insulaire du Pacifique »].
77. Comprend les réponses générales indiquant des origines polynésiennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Polynésien »].
78. Comprend des réponses précises indiquant des origines des îles du Pacifique, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Chamorro », « Tahitien »].

- 
79. Comprend des réponses précises indiquant des origines de l'Océanie, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Austronésien », « Australien indigène »].
80. Comprend les réponses générales indiquant des origines arabes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Arabe »].
81. Comprend les réponses générales indiquant des origines noires, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Noir »].
82. Comprend les réponses générales indiquant des origines blanches, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Blanc »].
83. Comprend des réponses indiquant des origines chrétiennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Chrétien », « Baptiste », « Catholique »].
84. Comprend les réponses générales indiquant des origines créoles, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Créole »].
85. Comprend les réponses générales indiquant des origines eurasiennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Eurasien »].
86. Comprend des réponses indiquant d'autres origines ethniques et culturelles, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Méditerranéen », « Païen »].

**Sources** : Statistique Canada, Recensements de la population de 2021 et 2016, et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

## Annexe 2.6

### Lieux de naissance diffusés dans le Recensement de la population de 2021

La classification utilisée pour diffuser les données relatives aux variables sur le lieu de naissance du répondant et le lieu de naissance des parents est fondée sur la Classification type des [Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales - CTPZI 2019](#). Pour de plus amples renseignements sur la modification aux noms et aux codes des pays depuis 1970, veuillez consulter le document intitulé [Pays et zones d'intérêt actifs et historiques](#).

- **Au Canada**
  - Terre-Neuve-et-Labrador
  - Île-du-Prince-Édouard
  - Nouvelle-Écosse
  - Nouveau-Brunswick
  - Québec
  - Ontario
  - Manitoba
  - Saskatchewan
  - Alberta
  - Colombie-Britannique
  - Yukon
  - Territoires du Nord-Ouest
  - Nunavut
- **À l'extérieur du Canada**
  - **Amériques**
    - **Amérique du Nord**
      - États-Unis d'Amérique
      - Groenland
      - Saint-Pierre-et-Miquelon
    - **Amérique centrale**
      - Belize
      - Costa Rica
      - El Salvador
      - Guatemala
      - Honduras
      - Mexique
      - Nicaragua
      - Panama
    - **Antilles et Bermudes**
      - Anguilla
      - Antigua-et-Barbuda
      - Aruba
      - Bahamas

- Barbade
- Bermudes
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Caïmans, Îles
- Cuba
- Curaçao
- Dominicaine, République
- Dominique
- Grenade
- Guadeloupe
- Haïti
- Jamaïque
- Martinique
- Montserrat
- Porto Rico
- Saint-Barthélemy
- Sainte-Lucie
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Saint-Martin (partie française)
- Saint-Martin (partie néerlandaise)
- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Trinité-et-Tobago
- Turks-et-Caïcos, Îles
- Vierges britanniques, Îles
- Vierges des États-Unis, Îles
- **Amérique du Sud**
  - Argentine
  - Bolivie<sup>188</sup>
  - Brésil
  - Chili
  - Colombie
  - Équateur
  - Falkland, Îles (Malvinas)
  - Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud
  - Guyana
  - Guyane française
  - Paraguay

---

188. Le nom officiel de Bolivie est État plurinational de Bolivie.

- Pérou
- Suriname
- Uruguay
- Venezuela<sup>189</sup>
- **Europe**
  - **Europe de l'Ouest**
    - Allemagne
    - Autriche
    - Belgique
    - France
    - Liechtenstein
    - Luxembourg
    - Monaco
    - Pays-Bas
    - Suisse
  - **Europe de l'Est**
    - Bélarus
    - Bulgarie
    - Estonie
    - Hongrie
    - Lettonie
    - Lituanie
    - Moldova<sup>190</sup>
    - Pologne
    - Roumanie
    - Russie, Fédération de
    - Slovaquie
    - Tchéquie
    - Ukraine

---

189. Le nom officiel du Venezuela est République bolivarienne du Venezuela.

190. Le nom officiel de Moldova est République de Moldova.

- **Europe du Nord**
  - Åland, Îles
  - Danemark
  - Féroé, Îles
  - Finlande
  - Guernesey
  - Île de Man
  - Irlande<sup>191</sup>
  - Islande
  - Jersey
  - Norvège
  - Royaume-Uni<sup>192</sup>
  - Sercq
  - Suède
  - Svalbard et l'Île Jan Mayen
  
- **Europe du Sud**
  - Albanie
  - Andorre
  - Bosnie-Herzégovine
  - Croatie
  - Espagne
  - Gibraltar
  - Grèce
  - Italie
  - Kosovo<sup>193</sup>
  - Macédoine du Nord
  - Malte
  - Monténégro
  - Portugal
  - Saint-Marin
  - Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)
  - Serbie<sup>194</sup>
  - Slovénie

---

191. Irlande est également appelée République d'Irlande.

192. Le nom officiel du Royaume-Uni est Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Royaume-Uni comprend l'Écosse, le pays de Galles, l'Angleterre et l'Irlande du Nord (exclut l'île de Man, les îles Anglo-Normandes et les territoires britanniques d'outre-mer).

193. Le nom officiel du Kosovo est République du Kosovo.

194. Serbie exclut Kosovo.

- **Afrique**
  - **Afrique de l'Ouest**
    - Bénin
    - Burkina Faso
    - Cabo Verde
    - Côte d'Ivoire
    - Gambie
    - Ghana
    - Guinée
    - Guinée-Bissau
    - Libéria
    - Mali
    - Mauritanie
    - Niger
    - Nigéria
    - Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
    - Sénégal
    - Sierra Leone
    - Togo
  - **Afrique de l'Est**
    - Burundi
    - Comores
    - Djibouti
    - Érythrée
    - Éthiopie
    - Kenya
    - Madagascar
    - Malawi
    - Maurice
    - Mayotte
    - Mozambique
    - Ouganda
    - Réunion
    - Rwanda
    - Seychelles
    - Somalie
    - Soudan du Sud



- Tanzanie<sup>195</sup>
- Zambie
- Zimbabwe
- **Afrique du Nord**
  - Algérie
  - Égypte
  - Libye
  - Maroc
  - Sahara occidental
  - Soudan<sup>196</sup>
  - Tunisie
- **Afrique centrale**
  - Angola
  - Cameroun
  - Centrafricaine, République
  - Congo, République démocratique du
  - Congo, République du
  - Gabon
  - Guinée équatoriale
  - Sao Tomé-et-Principe
  - Tchad
- **Afrique du Sud**
  - Afrique du Sud, République d'
  - Botswana
  - Eswatini
  - Lesotho
  - Namibie
- **Asie**
  - **Asie de l'Ouest et centrale et Moyen-Orient**
    - Afghanistan
    - Arabie saoudite
    - Arménie
    - Azerbaïdjan
    - Bahreïn
    - Chypre

---

195. Le nom officiel de Tanzanie est République-Unie de Tanzanie.

196. Le nom complet du Soudan est la République du Soudan.

- Cisjordanie et bande de Gaza<sup>197</sup>
- Émirats arabes unis
- Géorgie
- Iran<sup>198</sup>
- Iraq
- Israël
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kirghizistan
- Koweït
- Liban
- Oman
- Ouzbékistan
- Qatar
- Syrie<sup>199</sup>
- Tadjikistan
- Turkménistan
- Turquie
- Yémen
- **Asie de l'Est**
  - Chine<sup>200</sup>
  - Corée du Nord<sup>201</sup>
  - Corée du Sud<sup>202</sup>
  - Hong Kong<sup>203</sup>
  - Japon
  - Macao<sup>204</sup>
  - Mongolie
  - Taïwan

---

197. Cisjordanie et bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine en 1993. Comprend les réponses « Palestine ».

198. Le nom officiel d'Iran est République islamique d'Iran.

199. Le nom officiel de Syrie est République arabe syrienne.

200. Chine exclut Hong Kong et Macao.

201. Le nom officiel de Corée du Nord est République populaire démocratique de Corée.

202. Le nom officiel de Corée du Sud est République de Corée.

203. Le nom complet de Hong Kong est Hong Kong, Région administrative spéciale de Chine.

204. Le nom complet de Macao est Macao, Région administrative spéciale de Chine.

- **Asie du Sud-Est**
  - Birmanie (Myanmar)
  - Brunéi Darussalam
  - Cambodge
  - Indonésie
  - Laos<sup>205</sup>
  - Malaisie
  - Philippines
  - Singapour
  - Thaïlande
  - Timor-Leste
  - Viet Nam
- **Asie du Sud**
  - Bangladesh
  - Bhoutan
  - Inde
  - Maldives
  - Népal
  - Pakistan
  - Sri Lanka
  - Territoire britannique de l'océan Indien
- **Océanie**
  - Australie
  - Christmas, Île
  - Cocos (Keeling), Îles
  - Cook, Îles
  - Fidji
  - Guam
  - Îles mineures éloignées des États-Unis
  - Kiribati
  - Mariannes du Nord, Îles
  - Marshall, Îles
  - Micronésie, États fédérés de
  - Nauru
  - Niue
  - Norfolk, Île
  - Nouvelle-Calédonie

---

205. Le nom officiel du Laos est République démocratique populaire lao.

- Nouvelle-Zélande
- Palaos
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Pitcairn
- Polynésie française
- Salomon, Îles
- Samoa
- Samoa américaines
- Tokélaou
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu
- Wallis-et-Futuna
- **Antarctique et îles adjacentes**
  - Antarctique
  - Bouvet, Île
  - Heard-et-îles MacDonal, Île
  - Terres australes françaises

## Annexe 2.7

### Pays de citoyenneté diffusés dans le Recensement de la population de 2021

La classification utilisée pour diffuser les données relatives à la variable sur les pays de citoyenneté est fondée sur la [Classification de pays de citoyenneté 2021](#).

- **Canada**
  - Canada, par naissance
  - Canada, par naturalisation
- **Autres pays de citoyenneté**
  - Afghanistan
  - Afrique du Sud, République d'
  - Albanie
  - Algérie
  - Allemagne
  - Andorre
  - Angola
  - Antigua-et-Barbuda
  - Arabie saoudite
  - Argentine
  - Arménie
  - Australie<sup>206</sup>
  - Autriche
  - Azerbaïdjan
  - Bahamas
  - Bahreïn
  - Bangladesh
  - Barbade
  - Bélarus
  - Belgique
  - Belize
  - Bénin
  - Bhoutan
  - Bolivie<sup>207</sup>
  - Bosnie-Herzégovine
  - Botswana
  - Brésil

---

206. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés à l'Australie. Comprend les réponses « Îles des Cocos (Keeling) », « Île Christmas » et « Île Norfolk ».

207. Le nom officiel de Bolivie est État plurinational de Bolivie.

- Brunéi Darussalam
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Centrafricaine, République
- Chili
- Chine, République populaire de<sup>208</sup>
- Chypre
- Cisjordanie et bande de Gaza<sup>209</sup>
- Colombie
- Comores
- Congo, République démocratique du
- Congo, République du
- Corée du Nord<sup>210</sup>
- Corée du Sud<sup>211</sup>
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark<sup>212</sup>
- Djibouti
- Dominicaine, République
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne

---

208. Comprend les réponses « République populaire de Chine », « Macao » et « Hong Kong ». Macao et Hong Kong sont des zones administratives spéciales de la Chine.

209. Comprend les réponses telles que « Cisjordanie », « bande de Gaza » et « Palestine ». Cisjordanie et bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine en 1993.

210. Le nom officiel de Corée du Nord est République populaire démocratique de Corée.

211. Le nom officiel de Corée du Sud est République de Corée.

212. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés au Danemark. Comprend les réponses telles que « Îles Féroé » et « Groenland ».

- Estonie
- Eswatini
- États-Unis d'Amérique<sup>213</sup>
- Éthiopie
- Fidji
- Finlande<sup>214</sup>
- France<sup>215</sup>
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grèce
- Grenade
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Guinée-Bissau
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran<sup>216</sup>
- Iraq
- Irlande<sup>217</sup>
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie

---

213. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés aux États-Unis d'Amérique. Comprend les réponses telles que « Samoa américaines », « Guam », « Îles Mariannes du Nord », « Porto Rico », « Îles mineures éloignées des États-Unis », « Îles Vierges des États-Unis » et « Dépendances américaines ».

214. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés à la Finlande. Comprend les réponses telles que « Îles Åland ».

215. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés à la France. Comprend les réponses telles que « Polynésie française », « Guyane française », « Guadeloupe », « Martinique », « Mayotte », « Nouvelle-Calédonie », « Réunion », « Saint-Barthélemy », « Saint-Martin (partie française) », « Saint-Pierre-et-Miquelon », « Wallis-et-Futuna », et « Dépendances françaises ».

216. Le nom officiel d'Iran est République islamique d'Iran.

217. Irlande est également appelée République d'Irlande.

- Kazakhstan
- Kenya
- Kirghizistan
- Kiribati
- Kosovo<sup>218</sup>
- Koweït
- Laos<sup>219</sup>
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Marshall, Îles
- Maurice
- Mauritanie
- Mexique
- Micronésie, États fédérés de
- Moldova<sup>220</sup>
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Mozambique
- Myanmar
- Namibie
- Nauru

---

218. Le nom officiel du Kosovo est République du Kosovo.

219. Le nom officiel du Laos est République démocratique populaire lao.

220. Le nom officiel de Moldova est République de Moldova.



- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège<sup>221</sup>
- Nouvelle-Zélande<sup>222</sup>
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas<sup>223</sup>
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- Qatar
- Roumanie
- Royaume-Uni — Citoyen britannique<sup>224</sup>
- Royaume-Uni — Dépendances et autres<sup>225</sup>
- Russie, Fédération de
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Saint-Marin
- Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)

---

221. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés à la Norvège. Comprend les réponses telles que « Svalbard et l'Île Jan Mayen ».

222. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés à la Nouvelle-Zélande. Comprend les réponses telles que « Îles Cook », « Niue » et « Tokelau ».

223. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés aux Pays-Bas. Comprend les réponses telles que « Bonaire, Saint-Eustache et Saba », « Aruba », « Curaçao » et « Saint Martin (partie néerlandaise) ».

224. Comprend les réponses telles que « Britannique », « Citoyen britannique », « Grande-Bretagne », « Écosse », « le pays de Galles », « Irlande du Nord », « Île de Man », « Guernesey », « Jersey », « Sercq » et « Îles Anglo-Normandes ». Le nom officiel du Royaume-Uni est Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

225. Comprend les territoires non autonomes ou d'outre-mer associés au Royaume-Uni. Comprend les réponses telles que « Anguilla », « Bermudes », « Territoire britannique de l'océan Indien », « Îles Caïmans », « Îles Falkland (Malvinas) », « Gibraltar », « Montserrat », « Pitcairn », « Sainte-Hélène », « Îles Turks-et-Caïcos », « Îles Vierges britanniques », « Dépendances britanniques » et « Citoyenneté britannique d'outre-mer ». Ceci exclut les réponses « Écosse », « le pays de Galles », « Irlande du Nord », « Île de Man », « Guernesey », « Jersey », « Sercq » et « Îles Anglo-Normandes ». Le nom officiel du Royaume-Uni est Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Salomon, Îles
- Samoa
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie<sup>226</sup>
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan<sup>227</sup>
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Syrie<sup>228</sup>
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie<sup>229</sup>
- Tchad
- Tchèque
- Thaïlande
- Timor-Leste
- Togo
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Ukraine
- Uruguay

---

226. Serbie : exclut la réponse « Kosovo ».

227. Le nom complet du Soudan est la République du Soudan.

228. Le nom officiel de Syrie est République arabe syrienne.

229. Le nom officiel de Tanzanie est République-Unie de Tanzanie.

- Vanuatu
- Venezuela<sup>230</sup>
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe
- Apatride<sup>231</sup>

---

230. Le nom officiel du Venezuela est République bolivarienne du Venezuela.

231. Comprend les réponses telles que « Apatride » et « Sahara occidental ».

**Annexe 2.8****Ascendances autochtones diffusées dans le Recensement de la population de 2021**

- **Origines autochtones nord-américaines**
  - Autochtones nord-américains, n.d.a.<sup>232</sup>
  - **Origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord)**
    - Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), n.d.a.<sup>233</sup>
    - Abénaki
    - **Origines anishinaabé**
      - Anishinaabé, n.d.a.<sup>234</sup>
      - Algonquin
      - Odawa
      - Ojibwé
      - Oji-Cri
      - Potawatomi
      - Saulteaux
      - Origines anishinaabé, n.i.a.<sup>235</sup>
    - Apache
    - Atikamekw
    - **Origines pied-noir**
      - Pied-Noir, n.d.a.<sup>236</sup>
      - Blood (Kainai)
      - Piikani
      - Siksika
      - Origines pied-noir, n.i.a.<sup>237</sup>
    - Cherokee
    - Cheyenne
    - Chactas

---

232. Comprend les réponses générales indiquant des origines autochtones de l'Amérique du Nord, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Autochtone »].

233. Comprend les réponses générales indiquant des origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Premières Nations », « Indien de l'Amérique du Nord »].

234. Comprend les réponses générales indiquant des origines anishinaabé, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Anishinaabé »].

235. Comprend des réponses précises indiquant des origines anishinaabé, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Mississauga », « Nipissing »].

236. Comprend les réponses générales indiquant des origines pied-noir, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Pied-Noir »].

237. Comprend des réponses précises indiquant des origines pied-noir, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Pieds-Noirs »].

- **Origines cries**
  - Cri, n.d.a.<sup>238</sup>
  - Cri de Moose
  - Cri des plaines
  - Moskégon (Cri des marais)
  - Cri des bois
  - Origines cries, n.i.a.<sup>239</sup>
- Delaware (Lenape)
- **Origines dénées**
  - Déné, n.d.a.<sup>240</sup>
  - Castor (Dunne-za)
  - Porteur (Dakelh)
  - Chilcotin (Tsilhqot'in)
  - Chipewyan (Denesuline)
  - Dene Tha' (Esclave)
  - Gwich'in
  - Kaska
  - Sahtú (Esclave du Nord)
  - Tahltan
  - Tlicho (Flanc-de-chien)
  - Tlingit
  - Tse'khene (Sekani)
  - Tsuut'ina (Sarsi)
  - Tutchone
  - Wet'suwet'en
  - Origines dénées, n.i.a.<sup>241</sup>
- Gitxsan
- Haïda
- Haisla
- Heiltsuk
- Huron (Wendat)

---

238. Comprend les réponses générales indiquant des origines cries, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Cri »].

239. Comprend des réponses précises indiquant des origines cries, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Cri du Nord du Québec », « Cri de la Baie James »].

240. Comprend les réponses générales indiquant des origines dénées, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Déné »].

241. Comprend des réponses précises indiquant des origines dénées, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Athabaskan », « Tagish »].

- **Origines innues**
  - Innu/Montagnais, n.d.a.<sup>242</sup>
  - Naskapi
- **Origines iroquoiennes (Haudenosaunee)**
  - Iroquois (Haudenosaunee), n.d.a.<sup>243</sup>
  - Cayuga
  - Mohawk
  - Oneida
  - Tuscarora
  - Origines iroquoiennes (Haudenosaunee), n.i.a.<sup>244</sup>
- Ktunaxa (Kutenai)
- **Origines kwakwaka'wakw**
  - Kwakwaka'wakw, n.d.a.<sup>245</sup>
  - Kwakiutl
  - Laich-kwil-tach
  - 'Namgis
  - Quatsino
  - Origines kwakwaka'wakw, n.i.a.<sup>246</sup>
- Malécite
- **Origines mi'kmaq**
  - Mi'kmaq, n.d.a.<sup>247</sup>
  - Qalipu Mi'kmaq
- Navajo
- Nisga'a
- **Origines nuu-chah-nulth**
  - Nuu-chah-nulth, n.d.a.<sup>248</sup>
  - Ahousaht
  - Ditidaht
  - Tla-o-qui-aht
  - Tseshaht
  - Origines nuu-chah-nulth, n.i.a.<sup>249</sup>

242. Comprend les réponses générales indiquant des origines innues, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Innu », « Montagnais »].

243. Comprend les réponses générales indiquant des origines iroquoiennes (Haudenosaunee), non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Iroquois », « Haudenosaunee »].

244. Comprend des réponses précises indiquant des origines iroquoiennes (Haudenosaunee), non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Onondaga », « Seneca »].

245. Comprend les réponses générales indiquant des origines kwakwaka'wakw, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Kwakwaka'wakw »].

246. Comprend des réponses précises indiquant des origines kwakwaka'wakw, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Gwa'sala », « Nakwaxda'xw »].

247. Comprend les réponses générales indiquant des origines mi'kmaq, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Mi'kmaq »].

248. Comprend les réponses générales indiquant des origines nuu-chah-nulth, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Nuu-chah-nulth »].

249. Comprend des réponses précises indiquant des origines nuu-chah-nulth, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Hesquiaht », « Huu-ay-aht »].

- Nuxalk
- Passamaquoddy
- **Origines salishennes**
  - Salish, n.d.a.<sup>250</sup>
  - **Origines salish de la Côte**
    - Salish de la Côte, n.d.a.<sup>251</sup>
    - Chemainus (Stz'uminus)
    - Cowichan
    - Homalco
    - Musqueam
    - Penelakut
    - Shíshálh (Sechelt)
    - Snuneymuxw
    - Squamish
    - Stó:lō
    - W̱SÁNEĆ (Saanich)
    - Origines salish de la Côte, n.i.a.<sup>252</sup>
  - **Origines salish du continent**
    - Salish du continent, n.d.a.<sup>253</sup>
    - Nlaka'pamux (Thompson)
    - Okanagan (Syilx)
    - Secwepemc (Shuswap)
    - St'at'imc (Lillooet)
    - Origines salish du continent, n.i.a.<sup>254</sup>
- **Origines siouennes**
  - Sioux, n.d.a.<sup>255</sup>
  - Assiniboine
  - Dakota
  - Lakota
  - Stoney (Nakoda)
- Tsimshian
- Wuikinuxv
- Origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), n.i.a.<sup>256</sup>

250. Comprend les réponses générales indiquant des origines salishennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish »].

251. Comprend les réponses générales indiquant des origines salish de la Côte, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish de la Côte »].

252. Comprend des réponses précises indiquant des origines salish de la Côte, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Halalt », « Malahat »].

253. Comprend les réponses générales indiquant des origines salish du continent, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Salish du continent »].

254. Comprend des réponses précises indiquant des origines salish du continent, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Sinixt »].

255. Comprend les réponses générales indiquant des origines siouennes, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Sioux »].

256. Comprend des réponses précises indiquant des origines des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Crow », « Nez Percé »].

- **Origines inuites**
  - Inuit, n.d.a.<sup>257</sup>
  - Inuvialuit
  - Origines inuites, n.i.a.<sup>258</sup>
- Métis
- **Origines non autochtones**

---

257. Comprend les réponses générales indiquant des origines inuites, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Inuit »].

258. Comprend des réponses précises indiquant des origines inuites, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Inuit du cuivre », « Inuit du Labrador »].



## Annexe 2.9

### Catégories d'admission diffusées dans le Recensement de la population de 2021

Les données sur la catégorie d'admission proviennent des dossiers administratifs d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour les immigrants admis depuis 1980. Pour de plus amples renseignements au sujet des catégories d'admission, veuillez consulter le site web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#). Pour une représentation visuelle de la classification, veuillez vous référer à la [Figure 2.8](#).

#### 1. Immigrant économique<sup>259</sup>

- **Programmes des travailleurs<sup>260</sup>**
  - Travailleur qualifié<sup>261</sup>
    - Travailleur qualifié sélectionné par le fédéral<sup>262</sup>
    - Travailleur qualifié sélectionné par Québec<sup>263</sup>
  - Travailleur de métiers spécialisés<sup>264</sup>
  - Catégorie de l'expérience canadienne<sup>265</sup>

---

259. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main d'œuvre.

260. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre du Canada. Ils ont été évalués en fonction de leurs compétences et de leur expérience professionnelle, soit en tant que travailleurs qualifiés, travailleurs de métiers spécialisés ou en fonction de leur expérience de travail canadienne, incluant leur expérience de travail qualifié et leur expérience de travail en tant qu'aides familiaux ou personnes soignantes.

261. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre en tant que travailleurs qualifiés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques.

262. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre en tant que travailleurs qualifiés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques. Depuis 1991, ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec.

263. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement du Québec pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre en tant que travailleurs qualifiés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province de Québec. Cette catégorie comprend aussi les immigrants qui ont obtenu leur statut de résident permanent en raison de leur expérience de travail québécoise. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1991.

264. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main d'œuvre dans des métiers spécialisés donnés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans un métier spécialisé admissible. Ils devaient avoir une offre d'emploi à temps plein valide dans un métier spécialisé d'un employeur canadien ou un certificat de compétence dans un métier spécialisé délivré par un organisme provincial ou territorial. Ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 2013.

265. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur expérience de travail canadienne. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité canadienne, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail canadienne dans des postes de gestion, des postes professionnels ou des emplois techniques. En 2013, des modifications réglementaires ont fusionné les filières des travailleurs et des diplômés, de sorte que l'expérience de travail canadienne est devenue un élément central du programme. Ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 2009.

- Aide familial ou personne soignante<sup>266</sup>
- Programme d'immigration au Canada atlantique<sup>267</sup>
- **Programmes des gens d'affaires<sup>268</sup>**
  - Entrepreneur<sup>269</sup>
    - Entrepreneur sélectionné par le fédéral<sup>270</sup>
    - Entrepreneur sélectionné par Québec<sup>271</sup>
  - Investisseur<sup>272</sup>
    - Investisseur sélectionné par le fédéral<sup>273</sup>
    - Investisseur sélectionné par Québec<sup>274</sup>

266. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont obtenu la résidence permanente après avoir pris soin d'enfants ou de personnes âgées, de personnes handicapées ou de personnes atteintes de maladies chroniques – au Canada et pour une période déterminée. La plupart des immigrants classés dans cette catégorie ont travaillé comme aides familiaux dans une résidence privée au Canada pendant leur période de travailleur temporaire admissible. Les premiers immigrants admis dans cette catégorie ont été reçus en 1982. Depuis, cette catégorie a inclus les aides familiaux dans le cadre du Programme concernant les employés de maison étrangers (1981-1992), du Programme des aides familiaux résidents (1992-2014), des projets pilotes Garde d'enfants et Soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés (2014-2019) et Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux (2019). Depuis le 18 juin 2019, les aides familiaux peuvent présenter une demande de résidence permanente par l'entremise du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial ou du Programme pilote des aides familiaux à domicile s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

267. Cette catégorie comprend les immigrants qui veulent travailler et vivre dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique. Ils ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et ont obtenu le statut de résident permanent en raison de leur expérience canadienne. Ils ont été évalués en fonction des critères de sélection suivants : langue, études, offre d'emploi, expérience de travail (à l'exception des diplômés internationaux admissibles d'un établissement postsecondaire reconnu au Canada atlantique) et exigences en matière de fonds d'établissement. Le Programme d'immigration au Canada atlantique est une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés internationaux d'un établissement canadien. Il s'agit d'un programme axé sur l'employeur pour répondre aux besoins en main-d'œuvre dans la région. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classé dans cette catégorie ont été admis en 2017.

268. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leurs compétences et leur capacité à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante ou à créer leur propre emploi.

269. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés pour leurs compétences et leur capacité à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise admissible au Canada.

270. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral pour leurs compétences et leur capacité à posséder et gérer une entreprise. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et ont été admis à la condition de posséder et gérer une entreprise admissible au Canada pendant une période de temps déterminée. Cette catégorie comprend aussi un petit nombre d'immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise pour leurs compétences et leur capacité à mettre sur pied, au Canada, une entreprise novatrice en mesure de créer des emplois pour les Canadiens et de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Ils devaient avoir obtenu l'appui d'un incubateur d'entreprise, d'un fonds de capital-risque ou d'un groupe d'investisseurs providentiels canadiens désignés pour leur idée d'entreprise. Depuis 1991, ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec.

271. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement du Québec pour leurs compétences et leur capacité à posséder et gérer une entreprise. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et ont été admis à la condition de gérer et posséder une entreprise admissible au Québec pendant une période de temps déterminée. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province de Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1993.

272. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'investir une somme importante au Canada. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et leur placement a été utilisé afin de stimuler le développement économique et la création d'emplois au Canada. Depuis 1991, ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1986.

273. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'investir une somme importante au Canada. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et leur placement a été utilisé afin de stimuler le développement économique et la création d'emplois au Canada. Depuis 1991, ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec. Les immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus entre 1986 et 2015.

274. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement du Québec et qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'investir une somme importante au Québec. Ils devaient posséder une valeur nette minimale et leur placement a été utilisé afin de stimuler le développement économique et la création d'emplois au Québec. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province de Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1993.

- Travailleur autonome<sup>275</sup>
  - Travailleur autonome sélectionné par le fédéral<sup>276</sup>
  - Travailleur autonome sélectionné par Québec<sup>277</sup>
- **Programme des candidats des provinces**<sup>278</sup>

## 2. Immigrant parrainé par la famille<sup>279</sup>

- Conjoint ou partenaire parrainé<sup>280</sup>
- Parent ou grand-parent parrainé<sup>281</sup>
- Enfant parrainé<sup>282</sup>
- Enfant de l'adoption internationale parrainé<sup>283</sup>

275. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'être en mesure, et d'avoir l'intention, de créer leur propre emploi au Canada et de contribuer de façon significative à l'économie canadienne ou à la vie culturelle ou athlétique du pays.

276. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'être en mesure, et d'avoir l'intention, de créer leur propre emploi au Canada et de contribuer de façon significative à l'économie canadienne ou à la vie culturelle ou athlétique du pays. Depuis 1991, ils devaient avoir l'intention de résider dans une province ou un territoire autre que le Québec.

277. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement du Québec et qui ont reçu le statut de résident permanent à la condition d'être en mesure, et d'avoir l'intention, de créer leur propre emploi au Québec et de contribuer de façon significative à l'économie de la province. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province de Québec. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1994.

278. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été nommés par une province ou un territoire pour leur capacité à contribuer à l'économie locale en répondant à des besoins précis en matière de main d'œuvre et de développement économique. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection relatifs à leur scolarité, leur expérience de travail et leurs compétences particulières et devaient avoir la capacité de s'établir économiquement. Le gouvernement fédéral prend la décision finale, mais chaque province et territoire participant possède ses propres critères pour nommer les personnes qui répondent à leurs besoins en matière de main d'œuvre et de développement économique, tels que les étudiants, les gens d'affaires, les travailleurs spécialisés ou les travailleurs semi-spécialisés. Ils devaient avoir l'intention de résider dans la province ou le territoire de nomination. La province de Québec et le territoire du Nunavut n'ont pas de programme de candidats des provinces. Les programmes pour chaque province ou territoire participant sont entrés en vigueur au cours de différentes années. Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 1996, nommés par la province du Manitoba.

279. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain. Les termes « catégorie de la famille » ou « réunification familiale » sont parfois utilisés pour désigner cette catégorie.

280. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme époux, fiancé, conjoint de fait ou partenaire conjugal de ce parrain. Depuis 2002, les fiancés ne sont plus éligibles aux fins de parrainage dans le cadre de cette catégorie.

281. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme mère, père, grand-mère ou grand-père de ce parrain et comprend également les membres de la famille qui les accompagnent (p. ex. l'enfant du parent).

282. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien comme enfant à charge de ce parrain.

283. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une adoption internationale par ce parrain ou de l'intention de ce parrain de les adopter au Canada. Tous les cas d'adoption internationale ne sont pas inclus dans cette catégorie. Certains enfants de l'adoption internationale ont reçu le statut de résident permanent alors que d'autres ont reçu la citoyenneté canadienne sans devenir d'abord résident permanent. Ces derniers ne sont pas inclus dans cette catégorie.

- Cas d'intérêt public ou considérations d'ordre humanitaire parrainé par la famille<sup>284</sup>
- Immigrant parrainé par la famille, non inclus ailleurs<sup>285</sup>

### 3. Réfugié<sup>286</sup>

- **Personne protégée au Canada ou personne à charge à l'étranger**<sup>287</sup>
  - Personne protégée au Canada<sup>288</sup>
  - Personne à charge à l'étranger d'une personne protégée au Canada<sup>289</sup>

- 
284. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada, qui pourraient ne pas avoir été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis entre 2002 et 2014.
285. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur lien de parenté avec ce parrain. Les liens de parenté admissibles aux fins de parrainage dans le cadre de cette catégorie incluent les jeunes frères, sœurs, neveux, nièces et petits-enfants orphelins ou tout autre type de lien de parenté si le parrain n'a pas de conjoint, partenaire, parent, grand-parent, frères, sœurs, enfant, tante, oncle, nièce ou neveu qu'il pourrait parrainer ou qui soit un citoyen canadien ou un résident permanent.
286. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne. Certains réfugiés étaient au Canada lorsqu'ils ont demandé l'asile pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille (soit avec eux au Canada ou à l'étranger). D'autres étaient à l'étranger et ont été recommandés aux fins de réinstallation au Canada par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, un autre organisme de recommandation désigné ou des répondants du secteur privé.
287. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont demandé l'asile alors qu'ils étaient au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine, de même que les immigrants ayant reçu le statut de résident permanent en tant que membre de leur famille à l'étranger. Le premier groupe inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève). Les termes « réfugiés admis au Canada » et « réfugiés reconnus comme tel au Canada » étaient autrefois utilisés pour désigner les personnes protégées au Canada. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 1990.
288. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont demandé l'asile alors qu'ils étaient au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève). Les termes « réfugiés admis au Canada » et « réfugiés reconnus comme tel au Canada » étaient autrefois utilisés pour désigner les personnes protégées au Canada. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 1990.
289. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent à titre de membres de la famille d'une personne protégée au Canada, qui vivaient à l'étranger au moment où leurs demandes ont été présentées et dont la demande de résidence permanente a été examinée en même temps que celle de la personne protégée au Canada. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 1990.

- **Réfugié réinstallé**<sup>290</sup>
  - Réfugié pris en charge par le gouvernement<sup>291</sup>
  - Réfugié parrainé par le secteur privé<sup>292</sup>
  - Réfugié du programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas<sup>293</sup>

#### 4. Autre immigrant<sup>294</sup>

- Intérêt public ou considérations d'ordre humanitaire<sup>295</sup>
  - Considérations d'ordre humanitaire<sup>296</sup>
  - Intérêt public<sup>297</sup>
- Autre immigrant, non inclus ailleurs<sup>298</sup>

290. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés à l'étranger alors qu'ils étaient hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans ce pays. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, un autre organisme de recommandation désigné ou un répondant du secteur privé les ont recommandés aux fins de réinstallation au Canada. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne.

291. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés à l'étranger alors qu'ils étaient hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle, qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans ce pays et qui ont reçu un soutien pour leur réinstallation provenant du gouvernement fédéral. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou un autre organisme de recommandation désigné les ont recommandés aux fins de réinstallation au Canada. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève).

292. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés à l'étranger alors qu'ils étaient hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle, qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans ce pays et qui ont été parrainés par des organisations, des groupes de citoyens canadiens et/ou résidents permanents ou qui disposaient des fonds nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de toutes personnes à leur charge après leur arrivée au Canada. Des répondants du secteur privé au Canada les ont recommandés aux fins de réinstallation au Canada. Sont inclus dans cette catégorie, les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne.

293. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont été sélectionnés à l'étranger alors qu'ils étaient hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle, qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans ce pays et qui ont reçu un soutien pour leur réinstallation provenant à la fois du gouvernement fédéral et de répondants du secteur privé. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou un autre organisme de recommandation désigné les ont recommandés aux fins de réinstallation au Canada. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève). Les premiers immigrants admis dans le cadre d'un programme classifié sous cette catégorie ont été reçus en 2013.

294. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent dans le cadre d'un programme qui ne fait ni partie de la catégorie des immigrants économiques, ni des immigrants parrainés par la famille, ni des réfugiés.

295. Cette catégorie comprend les immigrants qui pourraient ne pas avoir été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire ou des raisons d'intérêt public. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 2002.

296. Cette catégorie comprend les immigrants qui n'aurait normalement pas été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des considérations d'ordre humanitaire. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 2002.

297. Cette catégorie comprend les immigrants qui pourraient ne pas avoir été admissibles au titre d'aucun programme, mais qui ont reçu, à titre exceptionnel, le statut de résident permanent pour des raisons d'intérêt public. Les personnes admises dans le cadre de cette catégorie ont été exemptées de certaines exigences stipulées dans les autres programmes, comme par exemple, une exemption de l'exigence d'obtenir un document particulier certifiant le statut de réfugié de la personne, une exemption de l'obligation de payer les frais de traitement d'une demande, une exemption de l'obligation de rencontrer certaines exigences relatives à l'âge, etc. Les données pour cette catégorie sont disponibles seulement pour les immigrants admis depuis 2004.

298. Cette catégorie comprend les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent dans le cadre d'un programme qui ne figure dans aucune autre catégorie.

## Annexe 2.10

## Connaissance des langues non officielles, classifications de 2021, 2016 et 2011

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2011
Aucune	Aucune	Aucune
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquiennes	Langues algonquiennes	Langues algonquiennes
Pied-noir	Pied-noir	Pied-noir
Langues cries-innués <sup>2</sup>	Langues cries-montagnaises	Non disponible
Atikamekw	Atikamekw	Atikamekw
Langues cries	Non disponible	Non disponible
Ililimowin (cri de Moose) <sup>2</sup>	Cri de Moose	Non disponible
Inu Ayimun (cri du Sud-Est) <sup>2</sup>	Cri du Sud-Est	Non disponible
Iyiyiw-Ayimiwin (cri du Nord-Est) <sup>2</sup>	Cri du Nord-Est	Non disponible
Nehinawewin (cri des marais) <sup>1</sup>	Moskégon (cri des marais)	Moskégon (cri des marais)
Nehiyawewin (cri des plaines) <sup>1</sup>	Cri des plaines	Cri des plaines
Nihithawiwin (cri des bois) <sup>1</sup>	Cri des bois	Cri des bois
Cri, n.d.a.	Cri, n.d.a.	Cri, n.d.a.
Innu (montagnais) <sup>1</sup>	Montagnais (innu) <sup>3</sup>	Innu/montagnais
Naskapi	Naskapi	Naskapi
Langues algonquiennes de l'Est	Langues algonquiennes de l'Est	Non disponible
Mi'kmaq	Mi'kmaq	Mi'kmaq
Wolastoqewi (malécite) <sup>1</sup>	Malécite	Malécite
Langues ojibwées-potawatomes	Langues ojibwées-potawatomes	Non disponible
Anicinabemowin (algonquin) <sup>1</sup>	Algonquin	Algonquin
Oji-cri	Oji-cri	Oji-cri
Langues ojibwées	Ojibwé <sup>4</sup>	Ojibwé <sup>5</sup>
Anishinaabemowin (chippewa)	Non disponible	Non disponible
Daawaamwin (odawa) <sup>2</sup>	Ottawa (odawa)	Non disponible
Saulteaux (ojibwé occidental)	Non disponible	Non disponible
Ojibwé, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues algonquiennes, n.i.a.	Langues algonquiennes, n.i.a.	Langues algonquiennes, n.i.a.
Langues athabascanes	Langues athabascanes <sup>3</sup>	Langues athabascanes
Langues athabascanes du Nord	Langues athabascanes du Nord	Non disponible
Dakelh (porteur) <sup>1</sup>	Porteur	Porteur
Dane-zaa (castor) <sup>1</sup>	Castor	Castor
Déné, n.d.a. <sup>1</sup>	Déné	Déné
Gwich'in	Gwich'in	Gwich'in
Langues esclaves-lièvre	Langues esclaves-lièvre	Non disponible
Deh Gah Ghotie Zhatie (esclave du Sud) <sup>1</sup>	Esclave du Sud	Esclave du Sud

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Satuotine Yati (esclave du Nord) <sup>1</sup>	Esclave du Nord (lièvre)	Esclave du Nord (lièvre)
Esclave, n.d.a.	Esclave, n.d.a.	Esclave, n.d.a.
Langues tahlitanes	Langues tahlitanes	Non disponible
Kaska (nahani)	Kaska (nahani)	Kaska (nahani)
Tahltan	Tahltan	Tahltan
Tlichon (flanc-de-chien) <sup>1</sup>	Flanc-de-chien (tlichon) <sup>3</sup>	Tlichon (flanc-de-chien)
Tse'khene (sekani) <sup>1</sup>	Sekani	Sekani
Tsilhqot'in (chilcotin) <sup>1</sup>	Chilcotin	Chilcotin
Tsuu T'ina (sarsi) <sup>1</sup>	Sarsi	Sarsi
Langues tutchones	Langues tutchones <sup>6</sup>	Non disponible
Tutchon du Nord	Tutchon du Nord	Tutchon du Nord
Tutchon du Sud	Tutchon du Sud	Tutchon du Sud
Tutchon, n.d.a.	Non disponible	Tutchon, n.d.a.
Wetsuwet'en-babine <sup>1</sup>	Babine (wetsuwet'en)	Wetsuweten
Tlingit <sup>7</sup>	Tlingit	Tlingit
Langues athabascanes, n.i.a.	Langues athabascanes, n.i.a. <sup>3</sup>	Langues athabascanes, n.i.a.
Haïda	Haïda	Haïda
Langues inuktutes (inuites) <sup>1</sup>	Langues inuites	Langues inuites
Inuinnaqtun (Inuvialuktun)	Inuinnaqtun (Inuvialuktun)	Non disponible
Inuinnaqtun	Inuinnaqtun	Inuinnaqtun
Inuvialuktun	Inuvialuktun	Inuvialuktun
Inuktitut	Inuktitut	Inuktitut
Langues inuktutes (inuites), n.i.a. <sup>1</sup>	Langues inuites, n.i.a.	Langues inuites, n.i.a.
Langues iroquoiennes	Langues iroquoiennes	Langues iroquoiennes
Cayuga	Cayuga	Cayuga
Mohawk	Mohawk	Mohawk
Oneida	Oneida	Oneida
Langues iroquoiennes, n.i.a.	Langues iroquoiennes, n.i.a.	Langues iroquoiennes, n.i.a.
Ktunaxa (kutenai) <sup>1</sup>	Kutenai	Kutenai
Michif	Mitchif	Mitchif
Langues salishennes <sup>8</sup>	Langues salishennes	Langues salishennes
Halkomelem	Halkomelem	Halkomelem
Lillooet	Lillooet	Lillooet
Ntlakapamux (thompson) <sup>1</sup>	Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)
Secwepemctsin (shuswap) <sup>1</sup>	Shuswap (secwepemctsin)	Shuswap (secwepemctsin)
Squamish	Squamish	Squamish
Straits	Straits	Straits
Syilx (okanagan) <sup>1</sup>	Okanagan	Okanagan
Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.
Langues siouennes	Langues siouennes	Langues siouennes
Assiniboine	Non disponible	Non disponible
Dakota	Dakota	Dakota

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Stoney	Stoney	Stoney
Langues siouennes, n.i.a.	Langues siouennes, n.i.a.	Langues siouennes, n.i.a.
Langues tsimshennes	Langues tsimshennes	Langues tsimshennes
Gitksan (gitksan)	Gitxan (gitksan) <sup>3</sup>	Gitksan
Nisga'a	Nisga'a	Nisga'a
Tsimshian	Tsimshian	Tsimshian
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashanes
Haisla	Haisla	Haisla
Heiltsuk	Heiltsuk	Heiltsuk
Kwak'wala (kwakiutl) <sup>1</sup>	Kwakiutl (kwak'wala)	Kwakiutl (kwak'wala)
Nuu-chah-nulth (nootka)	Nuu-chah-nulth (nootka) <sup>3</sup>	Nootka (Nuu-chah-nulth)
Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.
Langues autochtones, n.i.a.	Non disponible	Langues autochtones, n.i.a.
Langues autochtones, n.d.a.	Langues autochtones, n.d.a. <sup>9</sup>	Non disponible
Langues non autochtones	Langues non autochtones	Langues non autochtones
Adyghé	Non disponible	Non disponible
Langues afro-asiatiques <sup>10</sup>	Langues afro-asiatiques	Langues afro-asiatiques
Langues berbères	Langues berbères <sup>3</sup>	Langues berbères (kabyle)
Kabyle	Kabyle	Non disponible
Tachelhit	Non disponible	Non disponible
Tamasheq	Non disponible	Non disponible
Tamazight	Non disponible	Non disponible
Tarifit	Non disponible	Non disponible
Mozabite	Non disponible	Non disponible
Langues berbères, n.i.a.	Langues berbères, n.i.a.	Non disponible
Langues tchadiques	Non disponible	Non disponible
Haoussa	Non disponible	Non disponible
Mina	Non disponible	Non disponible
Copte	Non disponible	Non disponible
Langues couchitiques	Langues couchitiques	Langues couchitiques
Afar	Non disponible	Non disponible
Bilen	Bilen	Non disponible
Oromo	Oromo	Oromo
Saho	Non disponible	Non disponible
Sidamo	Non disponible	Non disponible
Somali	Somali	Somali
Langues couchitiques, n.i.a.	Langues couchitiques, n.i.a.	Non disponible
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique	Amharique	Amharique
Arabe	Arabe	Arabe
Langues araméennes	Non disponible	Non disponible
Assyrien néo-araméen	Assyrien néo-araméen	Non disponible
Chaldéen néo-araméen	Chaldéen néo-araméen	Non disponible
Araméen, n.d.a.	Non disponible	Non disponible



Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Harari	Harari	Non disponible
Hassaniyya	Non disponible	Non disponible
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Maltais
Tigré	Non disponible	Non disponible
Tigrigna	Tigregna	Tigregna
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)
Môn	Non disponible	Non disponible
Pacoh	Non disponible	Non disponible
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible
Langues austronésiennes	Langues austronésiennes <sup>3</sup>	Langues malayo-polynésiennes
Aceh	Non disponible	Non disponible
Aklanon	Non disponible	Non disponible
Amganad Ifugao	Non disponible	Non disponible
Bicol	Bicol	Bicol
Bisaya, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Bolinao	Non disponible	Non disponible
Bontok	Non disponible	Non disponible
Brunei Bisaya	Non disponible	Non disponible
Cebuano	Cebuano	Non disponible
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Haeke	Non disponible	Non disponible
Hiligaïnon	Hiligaïnon	Non disponible
Ibaloi	Non disponible	Non disponible
Ibanag	Non disponible	Non disponible
Ilocano	Ilocano	Ilocano
Indonésien	Non disponible	Non disponible
Itawit	Non disponible	Non disponible
Ivatan	Non disponible	Non disponible
Jaraï	Non disponible	Non disponible
Javanais	Non disponible	Non disponible
Kalinga	Non disponible	Non disponible
Kankanaey	Non disponible	Non disponible
Kinaray-a	Non disponible	Non disponible
Langues malgaches <sup>1</sup>	Malgache	Malgache
Merina	Non disponible	Non disponible
Malgache, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Malais	Malais	Malais
Mandar	Non disponible	Non disponible
Maori	Non disponible	Non disponible
Masbatenyó	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Pampangan (kapampangan, pampango)	Pampangan (kapampangan, pampango) <sup>3</sup>	Pampangan
Pangasinan	Pangasinan	Pangasinan
Rom	Non disponible	Non disponible
Sabah Bisaya	Non disponible	Non disponible
Samoan	Non disponible	Non disponible
Surigaonon	Non disponible	Non disponible
Tae	Non disponible	Non disponible
Tagalog (pilipino, filipino) <sup>1</sup>	Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Tami	Non disponible	Non disponible
Tausug	Non disponible	Non disponible
Tongien	Non disponible	Non disponible
Tuwali Ifugao	Non disponible	Non disponible
Waray-waray	Waray-waray	Non disponible
Yogad	Non disponible	Non disponible
Langues austronésiennes, n.i.a.	Langues austronésiennes, n.i.a. <sup>3</sup>	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.
Bourouchaski	Non disponible	Non disponible
Langues caribes	Non disponible	Non disponible
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Chavacano	Non disponible	Non disponible
Pidgin ghanéen anglais	Non disponible	Non disponible
Créole guyanais anglais	Non disponible	Non disponible
Créole haïtien	Créole haïtien	Non disponible
Créole jamaïcain anglais	Non disponible	Non disponible
Krio	Non disponible	Non disponible
Mauricien	Non disponible	Non disponible
Papiamentu	Non disponible	Non disponible
Créole réunionnais	Non disponible	Non disponible
Créole saint-lucien	Non disponible	Non disponible
Sango	Non disponible	Non disponible
Créole seychellois	Non disponible	Non disponible
Créole, n.d.a.	Créole, n.d.a.	Non disponible
Langues créoles, n.i.a.	Langues créoles, n.i.a.	Non disponible
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes	Langues dravidiennes
Kannada	Kannada	Kannada
Kodagu	Non disponible	Non disponible
Kurukh	Non disponible	Non disponible
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Tulu	Non disponible	Non disponible
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.
Géorgien	Géorgien	Géorgien

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Langues hmong-mien	Langues hmong-mien	Non disponible
lu mien	Non disponible	Non disponible
Miao sinisé	Non disponible	Non disponible
Langues indo-européennes	Langues indo-européennes	Non disponible
Albanais	Albanais	Albanais
Arménien	Arménien	Arménien
Langues balto-slaves	Langues balto-slaves	Non disponible
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Langues slaves	Langues slaves	Langues slaves
Biélorusse	Biélorusse	Biélorusse
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Kachoube	Non disponible	Non disponible
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Russine	Non disponible	Non disponible
Serbo-croate	Non disponible	Non disponible
Bosniaque	Bosniaque	Bosniaque
Croate	Croate	Croate
Monténégrien	Non disponible	Non disponible
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate, n.d.a. <sup>1</sup>	Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.
Langues celtiques	Langues celtiques <sup>11</sup>	Langues celtiques <sup>12</sup>
Breton	Non disponible	Non disponible
Irlandais	Non disponible	Non disponible
Gaélique écossais	Gaélique écossais	Langues gaéliques
Gallois	Gallois	Gallois
Gaélique, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues germaniques	Langues germaniques	Langues germaniques
Langues frisonnes	Non disponible	Non disponible
Frison	Frison	Frison
Saterfriesisch	Non disponible	Non disponible
Langues haut-allemandes	Non disponible	Non disponible
Allemand <sup>13</sup>	Allemand	Allemand
Huttérien <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Luxembourgeois	Non disponible	Non disponible
Allemand pennsylvanien <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Souabe <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Allemand suisse <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Tyrolien, n.d.a. <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Langues bas-saxonnes– bas-franciques	Non disponible	Non disponible
Afrikaans	Afrikaans	Afrikaans
Néerlandais	Néerlandais	Néerlandais
Bas-allemand, n.d.a. <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Bas-saxon <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Bas-allemand mennonite <sup>13</sup>	Non disponible	Non disponible
Vlaams (flamand)	Vlaams (flamand) <sup>3</sup>	Flamand
Langues scandinaves	Non disponible	Non disponible
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scots	Non disponible	Non disponible
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.
Grec	Grec	Grec
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Langues indo-aryennes	Langues indo-aryennes	Langues indo-aryennes
Assamais	Non disponible	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Bhojpuri	Non disponible	Non disponible
Bishnupuriya	Non disponible	Non disponible
Chakma	Non disponible	Non disponible
Dogri	Non disponible	Non disponible
Hindi fidjien	Non disponible	Non disponible
Garhwali	Non disponible	Non disponible
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Haryanvi	Non disponible	Non disponible
Hindi	Hindi	Hindi
Hindko	Non disponible	Non disponible
Kacchi	Non disponible	Non disponible
Cachemiri	Cachemiri	Non disponible
Khowar	Non disponible	Non disponible
Konkani	Konkani	Konkani
Maithili	Non disponible	Non disponible
Marathi	Marathi	Marathi
Marwari	Non disponible	Non disponible
Memoni	Non disponible	Non disponible
Népalais	Népalais	Népalais
Odki	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Langues oriyas <sup>2</sup>	Oriya (odia)	Non disponible
Odia	Non disponible	Non disponible
Oriya, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Pahari	Non disponible	Non disponible
Pahari-potwari	Non disponible	Non disponible
Pashai	Non disponible	Non disponible
Pendjabi (panjabi) <sup>1</sup>	Pendjabi	Pendjabi
Rajasthani	Non disponible	Non disponible
Rohingya	Non disponible	Non disponible
Romani	Non disponible	Non disponible
Saraiki	Non disponible	Non disponible
Saurashtra	Non disponible	Non disponible
Sindhi	Sindhi	Sindhi
Singhalais	Singhalais	Singhalais
Sylheti	Non disponible	Non disponible
Ourdou	Ourdou	Ourdou
Langues iraniennes	Langues iraniennes	Langues iraniennes
Baloutche	Non disponible	Non disponible
Gilaki	Non disponible	Non disponible
Hazara	Non disponible	Non disponible
Kurde	Kurde	Kurde
Lari	Non disponible	Non disponible
Parsi	Non disponible	Non disponible
Pachto	Pachto	Pachto
Langues persanes <sup>1</sup>	Persan (farsi)	Persan (farsi)
Dari	Non disponible	Non disponible
Persan iranien	Non disponible	Non disponible
Persan (farsi), n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Shughni	Non disponible	Non disponible
Tadjik	Non disponible	Non disponible
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.
Langues italiques (romanes)	Langues italiques (romanes) <sup>3</sup>	Langues romanes
Catalan	Catalan	Catalan
Frioulan	Non disponible	Non disponible
Galicien	Non disponible	Non disponible
Italien	Italien	Italien
Latin	Non disponible	Non disponible
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Romanche	Non disponible	Non disponible
Sicilien	Non disponible	Non disponible
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Vénitien	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Langues italiques (romanes), n.i.a.	Langues italiques (romanes), n.i.a. <sup>3</sup>	Langues romanes, n.i.a.
Langues indo-européennes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues mayas	Non disponible	Non disponible
Mongol	Mongol	Mongol
Langues nakho-daghestaniennes	Non disponible	Non disponible
Tchéchène	Non disponible	Non disponible
Langues nakho-daghestaniennes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Akan (twi)	Akan (twi)	Akan (twi)
Agni	Non disponible	Non disponible
Bamanankan	Bamanankan	Bamanankan
Bamoun	Non disponible	Non disponible
Bangala	Non disponible	Non disponible
Baoulé	Non disponible	Non disponible
Bassa	Non disponible	Non disponible
Beembe	Non disponible	Non disponible
Bemba	Non disponible	Non disponible
Bembe	Non disponible	Non disponible
Bété	Non disponible	Non disponible
Bissa	Non disponible	Non disponible
Boulou	Non disponible	Non disponible
Chewa	Non disponible	Non disponible
Kiga	Non disponible	Non disponible
Comorien	Non disponible	Non disponible
Cwi Bwamu	Non disponible	Non disponible
Dagbani	Non disponible	Non disponible
Dan	Non disponible	Non disponible
Dangme	Non disponible	Non disponible
Douala	Non disponible	Non disponible
Edo	Edo	Edo
Efik	Non disponible	Non disponible
EkeGusii	Non disponible	Non disponible
Esan	Non disponible	Non disponible
Etsako	Non disponible	Non disponible
Éwé	Éwé	Ewe
Ewondo	Non disponible	Non disponible
Fang	Non disponible	Non disponible
Fe'fe	Non disponible	Non disponible
Fon	Non disponible	Non disponible
Fulah (peul, pular, pulaar, fulfulde)	Fulah (peul, pular, pulaar, fulfulde)	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Filiru	Non disponible	Non disponible
Ga	Ga	Ga
Ganda	Ganda	Ganda
Ghomálá'	Non disponible	Non disponible
Gikuyu	Non disponible	Non disponible
Gun	Non disponible	Non disponible
Herero	Non disponible	Non disponible
Ibibio	Non disponible	Non disponible
Idoma	Non disponible	Non disponible
Igala	Non disponible	Non disponible
Igbo	Igbo	Igbo
Ijaw, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Ika	Non disponible	Non disponible
Isekiri	Non disponible	Non disponible
Isoko	Non disponible	Non disponible
Jahanka	Non disponible	Non disponible
Diola-fogny	Non disponible	Non disponible
Dioula	Non disponible	Non disponible
Kabiyé	Non disponible	Non disponible
Kamba	Non disponible	Non disponible
Khana	Non disponible	Non disponible
Kikongo, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Kinyarwanda (rwanda)	Kinyarwanda (rwanda) <sup>3</sup>	Rwanda (Kinyarwanda)
Kpellé	Non disponible	Non disponible
Lingala	Lingala	Lingala
Luba-kasaï	Non disponible	Non disponible
Mandingo	Non disponible	Non disponible
Mandinka	Non disponible	Non disponible
Medumba	Non disponible	Non disponible
Mendé	Non disponible	Non disponible
Meta'	Non disponible	Non disponible
Mòoré	Non disponible	Non disponible
Mwani	Non disponible	Non disponible
Nda'nda'	Non disponible	Non disponible
Ndébélé	Non disponible	Non disponible
Ngjemboon	Non disponible	Non disponible
Ngwe	Non disponible	Non disponible
Nyankore	Non disponible	Non disponible
Nzema	Non disponible	Non disponible
Rundi (kiroundi)	Rundi (kiroundi)	Rundi (Kirundi)
Sénoufo	Non disponible	Non disponible
Sérère, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Shona	Shona	Shona
Soga	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Soninké	Non disponible	Non disponible
Langues sotho-tswana	Non disponible	Non disponible
Tswana	Non disponible	Non disponible
Sotho du Sud	Non disponible	Non disponible
Sotho, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Dagaare du Sud	Non disponible	Non disponible
Kissi du Sud	Non disponible	Non disponible
Soso	Non disponible	Non disponible
Swahili	Swahili	Swahili
Swati	Non disponible	Non disponible
Tem	Non disponible	Non disponible
Tetela	Non disponible	Non disponible
Tonga	Non disponible	Non disponible
Toro	Non disponible	Non disponible
Toumbouka	Non disponible	Non disponible
Ukwuani-aboh-ndoni	Non disponible	Non disponible
Urhobo	Non disponible	Non disponible
Wojenaka	Non disponible	Non disponible
Wolof	Wolof	Wolof
Xhosa	Non disponible	Non disponible
Yemba	Non disponible	Non disponible
Yoruba	Yoruba	Non disponible
Zandé	Non disponible	Non disponible
Zoulou	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Langues nilo-sahariennes	Langues nilo-sahariennes	Non disponible
Acholi	Non disponible	Non disponible
Anuak	Non disponible	Non disponible
Ateso	Non disponible	Non disponible
Bari	Non disponible	Non disponible
Dair	Non disponible	Non disponible
Dazaga	Non disponible	Non disponible
Luo	Non disponible	Non disponible
Didinga	Non disponible	Non disponible
Dinka	Dinka	Non disponible
Kabba	Non disponible	Non disponible
Kakwa	Non disponible	Non disponible
Kuku	Non disponible	Non disponible
Kunama	Non disponible	Non disponible
Mabaan	Non disponible	Non disponible
Mandari	Non disponible	Non disponible
Masalit	Non disponible	Non disponible
Nuer	Non disponible	Non disponible



Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Shilluk	Non disponible	Non disponible
Uduk	Non disponible	Non disponible
Zaghawa	Non disponible	Non disponible
Zarma	Non disponible	Non disponible
Langues nilo-sahariennes, n.i.a.	Langues nilo-sahariennes, n.i.a.	Non disponible
Africain, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues pidgins	Non disponible	Non disponible
Quechua	Non disponible	Non disponible
Langues des signes	Langues des signes <sup>3</sup>	Langues non verbales
Langue des signes américaine	Langue des signes américaine	Langue des signes américaine
Langue des signes québécoise	Langue des signes québécoise	Langue des signes québécoise
Langues des signes, n.i.a.	Langues des signes, n.i.a.	Langues des signes, n.i.a.
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines
Langues chinoises <sup>14</sup>	Langues chinoises	Langues chinoises
Gan	Non disponible	Non disponible
Hakka	Hakka	Hakka
Hui	Non disponible	Non disponible
Mandarin	Mandarin	Mandarin
Min dong	Min dong	Non disponible
Min nan (chaochow, teochow, fou-kien, taïwanais)	Min nan (chaochow, teochow, fou-kien, taïwanais) <sup>15</sup>	Non disponible
Pu-xian	Non disponible	Non disponible
Wu (shanghaïen)	Wu (shanghaïen) <sup>3</sup>	Shanghaïen
Xiang	Non disponible	Non disponible
Yue (cantonais) <sup>1</sup>	Cantonais	Cantonais
Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a. <sup>16</sup>
Langues tibéto-birmanes <sup>14</sup>	Langues tibéto-birmanes	Non disponible
Birman	Birman	Birman
Dzongkha	Non disponible	Non disponible
Kayah de l'Est	Non disponible	Non disponible
Jingpho	Non disponible	Non disponible
Langues kuki-chin	Non disponible	Non disponible
Falam	Non disponible	Non disponible
Hakha	Non disponible	Non disponible
Mizo	Non disponible	Non disponible
Chin, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Langues karéniques	Langues karéniques	Non disponible
Karen pwo de l'Est	Non disponible	Non disponible
Karen s'gaw	Non disponible	Non disponible
Karen, n.d.a.	Non disponible	Non disponible
Néwar	Non disponible	Non disponible
Tamang	Non disponible	Non disponible
Tibétain	Tibétain	Langues tibétaines <sup>17</sup>
Tshangla	Non disponible	Non disponible

Classification de 2021	Classification de 2016	Classification de 2021
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues taï-kadaï	Langues tai-kadai <sup>3</sup>	Langues taï
Canto	Non disponible	Non disponible
Lao	Lao	Lao
Shan	Non disponible	Non disponible
Thaï	Thaï	Thaï
Langues taï-kadaï, n.i.a.	Langues tai-kadai, n.i.a.	Non disponible
Langues de Trans-Nouvelle-Guinée	Non disponible	Non disponible
Langues turques	Langues turques	Langues turques
Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais
Kazakh	Non disponible	Non disponible
Kirghize	Non disponible	Non disponible
Tatar	Non disponible	Non disponible
Turc	Turc	Turc
Turkmène	Non disponible	Non disponible
Ouïghour	Ouïghour	Non disponible
Ouzbek	Ouzbek	Non disponible
Iakoute	Non disponible	Non disponible
Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.
Langues ouraliennes	Langues ouraliennes <sup>3</sup>	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Autres langues, n.i.a.	Autres langues, n.i.a. <sup>18</sup>	Autres langues

n.i.a. = non incluses ailleurs

n.d.a. = non déclarées ailleurs

1. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2011 et 2016.

2. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2016.

3. Modification du nom seulement : le contenu demeure le même qu'en 2011.

4. Équivalent à anishinaabemowin (chippewa), saulteurs (ojibwé occidental) et ojibwé, n.d.a. en 2021.

5. Équivalent à anishinaabemowin (chippewa), saawaamwin (odawa), saulteurs (ojibwé occidental) et ojibwé, n.d.a. en 2021.

6. Équivalent de tutchone du Nord, tutchone du Sud, et tutchone, n.d.a. en 2011.

7. Tlingit est inclus sous les langues athabascanes pour 2021, mais le contenu reste le même qu'en 2011 et 2016.

8. Comox (disponible en 2016) n'est pas disponible en 2021. Les réponses correspondantes sont incluses sous langues salishennes, n.i.a.

9. Des réponses de langues autochtones, n.i.a., sont incluses dans la catégorie n.i.a. de la famille linguistique correspondante.

10. Des réponses de langues afro-asiatiques, n.i.a. sont incluses dans les nouvelles catégories de langues ou dans la catégorie n.i.a. de la famille linguistique correspondante.

11. En 2016, irlandais (gaélique irlandais) était inclus dans la catégorie langues celtiques, n.i.a.

12. En 2011, une catégorie langues celtiques, n.i.a. était incluse. Les réponses de gaélique écossais et d'irlandais (gaélique irlandais) étaient incluses dans langues gaéliques.

13. Allemand, huttérien, bas-allemand, n.d.a., bas-saxon, allemand pennsylvanien, bas-allemand mennonite, souabe, allemand suisse et tyrolien, n.d.a. étaient inclus dans allemand en 2011 et 2016.

14. Les réponses de langues chinoises, n.i.a. et de langues tibéto-birmanes, n.i.a. sont incluses dans langues sino-tibétaines, n.i.a.

15. Chaochow (teochow), fukien, et taïwanais étaient des catégories distinctes en 2011.

16. Équivalent de chinois, n.d.a. et langues chinoises, n.i.a. en 2016.

17. Équivalent de tibétain et langues karéniques en 2016.

18. Équivalent de « autres langues » et langues africaines, n.i.a. en 2011.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Annexe 2.11

### Comparabilité des données sur la situation d'activité du Recensement de la population de 2021 (questionnaire détaillé) et de l'Enquête sur la population active

Le Recensement de la population (questionnaire détaillé) et l'Enquête sur la population active (EPA) sont deux enquêtes qui recueillent des données sur les activités sur le marché du travail de la population canadienne.

Toutefois, même si les deux enquêtes mesurent l'activité sur le marché du travail, il existe plusieurs différences fondamentales :

- la méthode de dénombrement
- la couverture
- la taille de l'échantillon
- la période de référence
- le nombre de questions et leur contenu.

#### 1. Méthode de dénombrement

Dans le cadre du Recensement de la population (questionnaire détaillé), la majorité des personnes sont dénombrées selon la méthode d'autodénombrement, c'est-à-dire que les personnes remplissent elles-mêmes leur questionnaire. Il y avait deux principales méthodes de collecte : un questionnaire papier et un questionnaire en ligne, bien que dans certains cas, un agent recenseur peut avoir demandé à un répondant de remplir le questionnaire.

L'EPA est menée par des intervieweurs expérimentés qui effectuent des interviews sur place assistées par ordinateur (IPAO) ou des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO). Les répondants ont aussi la possibilité de remplir eux-mêmes leur questionnaire d'enquête en ligne. De mars 2020 à octobre 2022, toutes les interviews en personne de l'EPA ont été remplacées par des interviews téléphoniques réalisées par des intervieweurs travaillant à domicile en raison de la pandémie de COVID-19.

#### 2. Couverture

Le Recensement de la population (questionnaire détaillé) est une enquête à participation obligatoire qui inclut toutes les personnes qui demeurent habituellement au Canada, de même que les personnes demandant le statut de réfugié, les personnes d'un autre pays ayant un permis de travail, un permis d'études ou un permis de résident temporaire, et les membres de leur famille vivant avec elles. L'enquête exclut les personnes vivant dans des institutions telles que les hôpitaux et les maisons de retraite. De plus, les questions relatives aux activités sur le marché sont posées aux personnes âgées de 15 ans et plus.

L'EPA est aussi une enquête à participation obligatoire. Elle couvre la population non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. Elle est menée dans l'ensemble du pays, dans les provinces et les territoires. Sont exclues du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves indiennes et dans d'autres établissements indiens des provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, la population institutionnalisée et les ménages dans certaines régions isolées ayant une faible densité de population. Ensemble, ces groupes représentent une exclusion d'environ 2 % de la population âgée de 15 ans et plus. Les estimations de l'Enquête sur la population active pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales, mais sont publiés séparément.

### 3. Taille de l'échantillon

Environ 3,7 millions de ménages partout au Canada ont été sélectionnés pour remplir le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021, ce qui représente environ 25 % des ménages.

La taille de l'échantillon mensuel de l'EPA est approximativement 56 000 ménages, ce qui se traduit par la collecte de données relatives au marché du travail d'environ 100 000 personnes.

### 4. Période de référence

La période de référence du Recensement de la population de 2021 était la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

La période de référence de l'Enquête sur la population active de mai 2021 était la semaine du dimanche 9 mai au samedi 15 mai 2021.

### 5. Nombre de questions et leur contenu

Dans le Recensement et l'Enquête sur la population active, la situation d'activité est attribuée en fonction des réponses à une série de questions sur les activités d'emploi et de recherche d'emploi au cours de la semaine de référence.

Le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 comprenait six questions portant sur les activités sur le marché du travail :

- le nombre d'heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte;
- la mise à pied temporaire ou l'absence du travail ou de l'entreprise;
- l'existence d'arrangements définis en vertu desquels la personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre semaines suivantes;
- la recherche d'un emploi salarié (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre semaines précédentes;
- la disponibilité de la personne pour commencer à travailler la semaine précédente, si un emploi avait été disponible;
- lors de la dernière fois qu'il a travaillé contre rémunération ou à son compte

Les réponses à ces questions sont utilisées afin de déterminer si un répondant était employé, sans emploi ou non dans la population active. Par exemple, un répondant qui a déclaré avoir travaillé une ou plusieurs heures au cours de la semaine de référence a été réputé être employé et n'était pas tenu de répondre aux autres questions restantes.

L'EPA contient un ensemble plus vaste de questions sur la main-d'œuvre qui sont utilisées pour définir plusieurs catégories d'employés, de chômeurs et non actifs. L'interview est assistée par ordinateur, ce qui offre la possibilité d'adapter la séquence et le contenu des questions au répondant. Cette méthode permet aussi de clarifier et de corriger les réponses au fur et à mesure que l'interview se déroule.

L'attribution des valeurs de la situation de la population active, par exemple « employé », « chômeur » et « inactif » peut être classée différemment entre les deux enquêtes en raison des différences dans la façon dont certaines variables sont mesurées.

#### a. Travailleurs autonomes

Dans le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016, les travailleurs autonomes qui n'ont pas indiqué d'heures de travail et qui n'ont pas indiqué être absents de leur travail au cours de la semaine de référence ont été classés comme « chômeurs » ou « inactifs » selon leurs réponses aux autres questions. De plus, on ne demandait pas aux répondants la raison de leur absence dans le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 au cours de la semaine de référence.

Dans l'EPA, ces mêmes travailleurs autonomes peuvent être classés comme « occupés » si la raison de l'absence était un manque de travail au cours de la semaine de référence.

b. Personnes mises à pied

Dans le questionnaire détaillé du Recensement de la population, les répondants qui déclarent avoir travaillé 0 heure indiquent s'ils ont été mis à pied temporairement et comptent réintégrer leur poste et ils sont classés comme « chômeurs » ou « inactifs » selon la date de leur dernier jour de travail.

Selon l'EPA, les personnes mises à pied ont reçu une indication qu'elles seront rappelées au cours des six mois suivants et elles doivent avoir été disponibles pour travailler pendant la semaine de référence si un emploi convenable avait été disponible. Les répondants de l'EPA mis à pied sont classés comme chômeurs.

c. Étudiants

Dans le cadre du Recensement de la population de 2016, les étudiants à plein temps qui cherchent un emploi à plein temps, qui ne sont pas occupés et qui sont disponibles pour travailler, sont considérés comme des chômeurs.

Dans l'EPA, les étudiants à plein temps qui sont actuellement aux études et qui cherchent un emploi à plein temps ne sont pas considérés comme étant disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été ou d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif, ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne font donc pas partie de la population active.

Il existe des différences dans la façon dont le recensement et l'EPA mesurent la variable de la catégorie de travailleurs en raison des variations dans les questionnaires. Par conséquent, les variables suivantes peuvent être classées différemment :

a. Travailleurs autonomes avec aide rémunérée

Les répondants de l'EPA qui sont travailleurs autonomes avec aide ne considèrent que les aides rémunérés, tandis que les répondants du recensement qui sont travailleurs autonomes avec aide peuvent également prendre en considération les travailleurs familiaux non rémunérés à titre d'employés.

b. Travailleur familial non rémunéré

Dans l'EPA, la personne non rémunérée qui travaille dans une entreprise ou une ferme familiale doit faire partie du même ménage que le propriétaire de l'entreprise ou de la ferme, alors que cette même condition n'est pas explicitement énoncée dans le questionnaire du recensement.

Pour plus de renseignements concernant l'Enquête sur la population active, se reporter au [Guide de l'Enquête sur la population active](#), n° 71-543-G au catalogue.

**Annexe 2.12****Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016**

[Structure de la classification CPE Canada 2016](#)

Date de publication : août 2016

(Source : Statistique Canada, n° 12-590-X au catalogue).

- |   |  |
|---|--|
| <a href="#">01. Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes</a>   | <a href="#">28. Science militaire, leadership et art opérationnel</a>                                    |
| <a href="#">03. Ressources naturelles et conservation</a>   | <a href="#">29. Technologies militaires et sciences appliquées</a>                                       |
| <a href="#">04. Architecture et services connexes</a>   | <a href="#">30. Études multidisciplinaires/interdisciplinaires</a>                                       |
| <a href="#">05. Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes</a>                                   | <a href="#">31. Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique</a>      |
| <a href="#">09. Communications, journalisme et programmes connexes</a>  | <a href="#">38. Philosophie et études religieuses</a>  |
| <a href="#">10. Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes</a> | <a href="#">39. Théologie et vocations religieuses</a>   |
| <a href="#">11. Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes</a>                               | <a href="#">40. Sciences physiques</a>   |
| <a href="#">12. Services personnels et culinaires</a>   | <a href="#">41. Technologue/technicien en sciences</a>   |
| <a href="#">13. Éducation</a>   | <a href="#">42. Psychologie</a>  |
| <a href="#">14. Génie</a>   | <a href="#">43. Sécurité et services de protection</a>   |
| <a href="#">15. Techniques/technologies du génie et domaines liés au génie</a>  | <a href="#">44. Administration publique et professions en services sociaux</a>                           |
| <a href="#">16. Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères</a>                                       | <a href="#">45. Sciences sociales</a>  |
| <a href="#">19. Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines</a>  | <a href="#">46. Métiers de la construction</a>   |
| <a href="#">22. Droit, professions connexes et études du droit</a>  | <a href="#">47. Technologue et technicien, mécanique et réparation</a>                                   |
| <a href="#">23. Langue et littérature/lettres anglaises</a>   | <a href="#">48. Travail de précision</a>   |
| <a href="#">24. Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</a>                           | <a href="#">49. Transport de personnes et de matériel</a>  |
| <a href="#">25. Bibliothéconomie</a>  | <a href="#">50. Arts visuels et arts d'interprétation</a>  |
| <a href="#">26. Sciences biologiques et biomédicales</a>  | <a href="#">51. Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes</a>                       |
| <a href="#">27. Mathématiques et statistique</a>  | <a href="#">52. Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes</a>                         |
|   | <a href="#">54. Histoire</a>   |
|   | <a href="#">55. Langue et littérature/lettres françaises<sup>CAN</sup></a>                               |
|   | <a href="#">60. Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire</a> |

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>01.</b>	<b>Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes</b>	
<b>01.00</b>	<b>Agriculture (général)</b>	
01.0000	Agriculture (général)	CPE_TOUS
<b>01.01</b>	<b>Gestion et affaires agricoles</b>	
01.0101	Gestion et affaires agricoles (général)	CPE_TOUS
01.0102	Opérations d'affaires agroentreprises/agroalimentaires	CPE_TOUS
01.0103	Économie agricole	CPE_COL_UNIV
01.0104	Gestion de ferme/de ferme et de ranch	CPE_TOUS
01.0105	Vente au détail et en gros de fournitures agricoles	CPE_MET_COL
01.0106	Techniques de commerce agricole	CPE_MET_COL
01.0199	Gestion et affaires agricoles (autres)	CPE_TOUS
<b>01.02</b>	<b>Mécanisation agricole</b>	
01.0201	Mécanisation agricole (général)	CPE_TOUS
01.0204	Conduite de machines agricoles motorisées	CPE_MET_COL
01.0205	Mécanique et technologie d'équipement/de machines agricoles	CPE_MET_COL
01.0299	Mécanisation agricole (autres)	CPE_TOUS
<b>01.03</b>	<b>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</b>	
01.0301	Gestion et exploitation d'entreprise agricole (général)	CPE_MET_COL
01.0302	Élevage d'animaux et gestion de la production	CPE_MET_COL
01.0303	Aquaculture	CPE_TOUS
01.0304	Cultures agricoles	CPE_TOUS
01.0306	Élevage de troupeaux laitiers et production	CPE_TOUS
01.0307	Élevage de chevaux/technologie équine et hippotechnie	CPE_MET_COL
01.0308	Agroécologie et agriculture durable	CPE_TOUS
01.0309	Viticulture et oenologie	CPE_TOUS
01.0399	Gestion et exploitation d'entreprise agricole (autres)	CPE_TOUS
<b>01.04</b>	<b>Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires</b>	
01.0401	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires	CPE_MET_COL
<b>01.05</b>	<b>Services pour les animaux domestiques et de la ferme</b>	
01.0504	Toilettage des chiens, animaux d'agrément et autres animaux	CPE_MET_COL
01.0505	Entraînement d'animaux	CPE_MET_COL
01.0507	Études équestres/équines et entraînement de chevaux	CPE_MET_COL
01.0508	Taxidermie/taxidermiste	CPE_MET_COL
01.0599	Services pour les animaux domestiques et de la ferme (autres)	CPE_TOUS
<b>01.06</b>	<b>Exploitation et gestion de services d'horticulture</b>	
01.0601	Exploitation et gestion de services d'horticulture (général)	CPE_TOUS
01.0603	Horticulture ornementale	CPE_TOUS
01.0604	Exploitation et gestion de serres	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
01.0605	Aménagement paysager et entretien des terrains	CPE_TOUS
01.0606	Exploitation et gestion de pépinière	CPE_MET_COL
01.0607	Pelouses et gazons	CPE_MET_COL
01.0608	Floriculture/exploitation et gestion de cultures florales	CPE_TOUS
01.0699	Exploitation et gestion de services d'horticulture (autres)	CPE_TOUS
<b>01.07</b>	<b>Agriculture internationale</b>	
01.0701	Agriculture internationale	CPE_COL_UNIV
<b>01.08</b>	<b>Services publics en matière d'agriculture</b>	
01.0801	Services de consultation agricole	CPE_COL_UNIV
01.0802	Communications/journalisme agricoles	CPE_COL_UNIV
01.0899	Services publics en matière d'agriculture (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>01.09</b>	<b>Sciences animales</b>	
01.0901	Sciences animales (général)	CPE_COL_UNIV
01.0902	Sélection-amélioration des animaux de la ferme	CPE_COL_UNIV
01.0903	Santé animale	CPE_COL_UNIV
01.0904	Nutrition animale	CPE_COL_UNIV
01.0905	Sciences laitières	CPE_COL_UNIV
01.0906	Gestion du bétail	CPE_TOUS
01.0907	Sciences avicoles	CPE_COL_UNIV
01.0999	Sciences animales (autres)	CPE_TOUS
<b>01.10</b>	<b>Science et techniques alimentaires</b>	
01.1001	Science alimentaire	CPE_COL_UNIV
01.1002	Technologie alimentaire et transformation des aliments	CPE_TOUS
01.1099	Science et techniques alimentaires (autres)	CPE_TOUS
<b>01.11</b>	<b>Phytologie</b>	
01.1101	Phytologie (général)	CPE_COL_UNIV
01.1102	Agronomie et phytotechnie	CPE_COL_UNIV
01.1103	Science horticole	CPE_COL_UNIV
01.1104	Amélioration des plantes agricoles et horticoles	CPE_COL_UNIV
01.1105	Phytopharmacie et lutte intégrée	CPE_TOUS
01.1106	Phytogéographie et gestion	CPE_COL_UNIV
01.1199	Phytologie (autres)	CPE_TOUS
<b>01.12</b>	<b>Science des sols</b>	
01.1201	Science des sols et agronomie (général)	CPE_COL_UNIV
01.1202	Chimie et physique des sols	CPE_COL_UNIV
01.1203	Microbiologie des sols	CPE_COL_UNIV
01.1299	Science des sols (autres)	CPE_TOUS
<b>01.99</b>	<b>Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes (autres)</b>	
01.9999	Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes (autres)	CPE_TOUS



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>03.</b>	<b>Ressources naturelles et conservation</b>	
<b>03.01</b>	<b>Conservation et recherche des ressources naturelles</b>	
03.0101	Conservation des ressources naturelles (général)	CPE_TOUS
03.0103	Études de l'environnement	CPE_COL_UNIV
03.0104	Sciences de l'environnement	CPE_COL_UNIV
03.0199	Conservation et recherche des ressources naturelles (autres)	CPE_TOUS
<b>03.02</b>	<b>Gestion et politique des ressources naturelles</b>	
03.0201	Gestion et politique des ressources naturelles (général)	CPE_TOUS
03.0204	Économie des ressources naturelles	CPE_UNIV
03.0205	Gestion des eaux, des terres humides et des ressources marines	CPE_TOUS
03.0206	Planification et gestion de l'utilisation des terres/mise en valeur des terres	CPE_TOUS
03.0207	Loisirs et tourisme en milieu naturel	CPE_TOUS
03.0208	Services de protection des ressources naturelles et d'application de la loi	CPE_MET_COL
03.0299	Gestion et politique des ressources naturelles (autres)	CPE_TOUS
<b>03.03</b>	<b>Sciences halieutiques et gestion des pêches</b>	
03.0301	Sciences halieutiques et gestion des pêches	CPE_TOUS
<b>03.05</b>	<b>Sciences forestières</b>	
03.0501	Sciences forestières (général)	CPE_TOUS
03.0502	Sciences forestières et biologie	CPE_COL_UNIV
03.0506	Aménagement forestier	CPE_TOUS
03.0508	Foresterie urbaine	CPE_TOUS
03.0509	Science du bois et technologie des pâtes et papiers	CPE_TOUS
03.0510	Production et gestion des ressources forestières	CPE_COL_UNIV
03.0511	Techniques forestières/technicien en sylviculture	CPE_MET_COL
03.0599	Sciences forestières (autres)	CPE_TOUS
<b>03.06</b>	<b>Science et gestion de la faune sauvage, aquatique, et des terres en friche</b>	
03.0601	Science et gestion de la faune sauvage, aquatique, et des terres en friche	CPE_TOUS
<b>03.99</b>	<b>Ressources naturelles et conservation (autres)</b>	
03.9999	Ressources naturelles et conservation (autres)	CPE_TOUS
<b>04.</b>	<b>Architecture et services connexes</b>	
<b>04.02</b>	<b>Architecture (B.Arch., B.A., B.S., B.Sc., M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
04.0201	Architecture (B.Arch., B.A., B.S., B.Sc., M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_UNIV
<b>04.03</b>	<b>Planification urbaine, communautaire et régionale</b>	
04.0301	Planification urbaine, communautaire et régionale	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>04.04</b>	<b>Design de l'environnement/architecture</b>	
04.0401	Design de l'environnement/architecture	CPE_COL_UNIV
<b>04.05</b>	<b>Architecture d'intérieur</b>	
04.0501	Architecture d'intérieur	CPE_COL_UNIV
<b>04.06</b>	<b>Architecture de paysage (B.S., B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.S.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)</b>	
04.0601	Architecture de paysage (B.S., B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.S.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)	CPE_UNIV
<b>04.08</b>	<b>Histoire de l'architecture et critique architecturale</b>	
04.0801	Histoire de l'architecture et critique architecturale	CPE_UNIV
<b>04.09</b>	<b>Sciences et technologie architecturales</b>	
04.0901	Technologie de l'architecture/technicien en architecture	CPE_MET_COL
04.0902	Sciences/techniques architecturales et du bâtiment (B.Arch., B.A., B.S., B.Sc., M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_UNIV
04.0999	Sciences et technologie architecturales (autres)	CPE_TOUS
<b>04.10</b>	<b>Développement immobilier</b>	
04.1001	Développement immobilier	CPE_COL_UNIV
<b>04.99</b>	<b>Architecture et services connexes (autres)</b>	
04.9999	Architecture et services connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>05.</b>	<b>Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes</b>	
<b>05.01</b>	<b>Études régionales</b>	
05.0101	Études africaines	CPE_COL_UNIV
05.0102	Études américaines et des États-Unis/civilisation américaine et des États-Unis	CPE_COL_UNIV
05.0103	Études asiatiques/civilisation asiatique	CPE_COL_UNIV
05.0104	Études est-asiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0105	Études russes, européennes centrales, européennes orientales, et eurasiennes	CPE_COL_UNIV
05.0106	Études européennes/civilisation européenne	CPE_COL_UNIV
05.0107	Études latino-américaines	CPE_COL_UNIV
05.0108	Études du Proche et Moyen-Orient	CPE_COL_UNIV
05.0109	Études de la région du Pacifique	CPE_COL_UNIV
05.0110	Études russes	CPE_COL_UNIV
05.0111	Études scandinaves	CPE_COL_UNIV
05.0112	Études sud-asiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0113	Études de l'Asie du Sud-Est	CPE_COL_UNIV
05.0114	Études de l'Europe de l'Ouest	CPE_COL_UNIV
05.0115	Études canadiennes	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
05.0116	Études balkaniques	CPE_COL_UNIV
05.0117	Études baltes	CPE_COL_UNIV
05.0118	Études slaves	CPE_COL_UNIV
05.0119	Études des Caraïbes	CPE_COL_UNIV
05.0120	Études ouralo-altaïques et centrasiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0121	Études du Commonwealth britannique des nations	CPE_COL_UNIV
05.0122	Études régionales (États-Unis, Canada, étranger)	CPE_COL_UNIV
05.0123	Études chinoises	CPE_COL_UNIV
05.0124	Études françaises	CPE_COL_UNIV
05.0125	Études germaniques	CPE_COL_UNIV
05.0126	Études italiennes	CPE_COL_UNIV
05.0127	Études japonaises	CPE_COL_UNIV
05.0128	Études coréennes	CPE_COL_UNIV
05.0129	Études polonaises	CPE_COL_UNIV
05.0130	Études hispaniques et ibériques	CPE_COL_UNIV
05.0131	Études tibétaines	CPE_COL_UNIV
05.0132	Études ukrainiennes	CPE_COL_UNIV
05.0133	Études irlandaises	CPE_COL_UNIV
05.0134	Études latino-américaines et des Caraïbes	CPE_COL_UNIV
05.0199	Études régionales (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>05.02</b>	<b>Études ethniques, des minorités culturelles, des sexes et des groupes</b>	
05.0200	Études ethniques	CPE_COL_UNIV
05.0201	Études afro-américaines (Noirs)	CPE_COL_UNIV
05.0202	Études sur les Autochtones	CPE_COL_UNIV
05.0203	Études hispano-américaines, portoricaines et mexico-américaines/chicano	CPE_COL_UNIV
05.0206	Études asio-américaines	CPE_COL_UNIV
05.0207	Études sur les femmes	CPE_COL_UNIV
05.0208	Études homosexuelles	CPE_COL_UNIV
05.0209	Études folkloriques	CPE_COL_UNIV
05.0210	Études de la condition des personnes handicapées	CPE_COL_UNIV
05.0211	Études des personnes sourdes	CPE_COL_UNIV
05.0299	Études ethniques, des minorités culturelles, des sexes et des groupes (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>05.99</b>	<b>Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes (autres)</b>	
05.9999	Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>09.</b>	<b>Communications, journalisme et programmes connexes</b>	
<b>09.01</b>	<b>Étude de la communication et des médias</b>	
09.0100	Communication (général)	CPE_COL_UNIV
09.0101	Communication orale et rhétorique	CPE_COL_UNIV
09.0102	Étude des communications de masse/études des médias de masse	CPE_COL_UNIV
09.0199	Étude de la communication et des médias (autres)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>09.04</b>	<b>Journalisme</b>	
09.0401	Journalisme (général)	CPE_COL_UNIV
09.0402	Journalisme de radiotélévision	CPE_COL_UNIV
09.0404	Photojournalisme	CPE_COL_UNIV
09.0499	Journalisme (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>09.07</b>	<b>Radio, télévision et communication numérique</b>	
09.0701	Radio et télévision	CPE_TOUS
09.0702	Communication numérique et multimédia	CPE_COL_UNIV
09.0799	Radio, télévision et communication numérique (autres)	CPE_TOUS
<b>09.09</b>	<b>Relations publiques, publicité et communication appliquée</b>	
09.0900	Relations publiques, publicité et communication appliquée (général)	CPE_COL_UNIV
09.0901	Communications organisationnelles (général)	CPE_COL_UNIV
09.0902	Relations publiques/gestion de l'image	CPE_COL_UNIV
09.0903	Publicité	CPE_COL_UNIV
09.0904	Communication politique	CPE_COL_UNIV
09.0905	Communication en santé	CPE_COL_UNIV
09.0906	Communications dans le domaine des sports	CPE_COL_UNIV
09.0907	Communications internationales et interculturelles	CPE_COL_UNIV
09.0908	Communications scientifiques et techniques	CPE_TOUS
09.0999	Relations publiques, publicité et communication appliquée (autres)	CPE_TOUS
<b>09.10</b>	<b>Édition</b>	
09.1001	Édition	CPE_COL_UNIV
<b>09.99</b>	<b>Communications, journalisme et programmes connexes (autres)</b>	
09.9999	Communications, journalisme et programmes connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>10.</b>	<b>Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes</b>	
<b>10.01</b>	<b>Technologie des communications/technicien en communications</b>	
10.0105	Technologie des communications/technicien en communications	CPE_MET_COL
<b>10.02</b>	<b>Communications audiovisuelles - technologue/technicien</b>	
10.0201	Photographie, film et vidéo - technologue/technicien et assistant	CPE_MET_COL
10.0202	Radiodiffusion et télédiffusion - technologue/technicien	CPE_MET_COL
10.0203	Enregistrement - technologue/technicien	CPE_MET_COL
10.0299	Communications audiovisuelles - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>10.03</b>	<b>Communications graphiques</b>	
10.0301	Communications graphiques (général)	CPE_TOUS
10.0302	Gestion de l'imprimerie	CPE_TOUS
10.0303	Préimpression/éditique et conception d'imagerie numérique	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
10.0304	Animation, technologie interactive, vidéographie et effets spéciaux	CPE_TOUS
10.0305	Opérateur d'équipement graphique et d'imprimerie, production générale	CPE_MET_COL
10.0306	Clicherie/imagerie	CPE_MET_COL
10.0307	Opérateur de presse à imprimer	CPE_MET_COL
10.0308	Composition typographique informatisée	CPE_MET_COL
10.0399	Communications graphiques (autres)	CPE_TOUS
<b>10.99</b>	<b>Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes (autres)</b>	
10.9999	Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>11.</b>	<b>Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes</b>	
<b>11.01</b>	<b>Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (général)</b>	
11.0101	Informatique et sciences de l'information (général)	CPE_TOUS
11.0102	Intelligence artificielle	CPE_COL_UNIV
11.0103	Technologie de l'information	CPE_TOUS
11.0104	Informatique sociale	CPE_COL_UNIV
11.0199	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (général) (autres)	CPE_TOUS
<b>11.02</b>	<b>Programmation informatique</b>	
11.0201	Programmation informatique/programmeur (général)	CPE_TOUS
11.0202	Programmation informatique - applications spécifiques	CPE_MET_COL
11.0203	Programmation informatique - homologation de fournisseurs ou de produits	CPE_MET_COL
11.0299	Programmation informatique (autres)	CPE_TOUS
<b>11.03</b>	<b>Traitement des données - technologue/technicien</b>	
11.0301	Traitement des données - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>11.04</b>	<b>Sciences de l'information/études sur l'information</b>	
11.0401	Sciences de l'information/études de l'information	CPE_COL_UNIV
<b>11.05</b>	<b>Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques</b>	
11.0501	Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques	CPE_COL_UNIV
<b>11.06</b>	<b>Entrée des données/applications micro-informatiques</b>	
11.0601	Entrée des données/applications micro-informatiques (général)	CPE_MET_COL
11.0602	Traitement de texte	CPE_MET_COL
11.0699	Entrée des données/applications micro-informatiques (autres)	CPE_MET_COL
<b>11.07</b>	<b>Informatique</b>	
11.0701	Informatique	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>11.08</b>	<b>Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques</b>	
11.0801	Conception de pages web, de ressources numériques/multimédias et de ressources d'information	CPE_TOUS
11.0802	Modélisation de données, entreposage de données et administration de bases de données	CPE_COL_UNIV
11.0803	Infographie	CPE_TOUS
11.0804	Modélisation, environnements virtuels et simulation	CPE_COL_UNIV
11.0899	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques (autres)	CPE_TOUS
<b>11.09</b>	<b>Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications</b>	
11.0901	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications	CPE_UNIV
<b>11.10</b>	<b>Technologie informatique/technologie de l'information - administration et gestion</b>	
11.1001	Administration/administrateur de réseau et de système	CPE_TOUS
11.1002	Réseautique et gestion de réseaux LAN et WAN	CPE_TOUS
11.1003	Sécurité des systèmes informatiques et des systèmes d'information/assurance de l'information	CPE_TOUS
11.1004	Gestion de sites web/multimédia/webmestre	CPE_TOUS
11.1005	Gestion de projets de la technologie de l'information	CPE_COL_UNIV
11.1006	Spécialiste en soutien informatique	CPE_TOUS
11.1099	Technologie informatique/technologie de l'information - administration et gestion (autres)	CPE_TOUS
<b>11.99</b>	<b>Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (autres)</b>	
11.9999	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>12.</b>	<b>Services personnels et culinaires</b>	
<b>12.03</b>	<b>Services de pompes funèbres et science mortuaire</b>	
12.0301	Services de pompes funèbres et science mortuaire (général)	CPE_MET_COL
12.0302	Directeur de funérailles/services de pompes funèbres	CPE_MET_COL
12.0303	Science mortuaire et embaumement/embaumeur	CPE_MET_COL
12.0399	Services de pompes funèbres et science mortuaire (autres)	CPE_MET_COL
<b>12.04</b>	<b>Services de soins de beauté et de soins personnels connexes</b>	
12.0401	Soins de beauté (général)	CPE_MET_COL
12.0402	Barbier	CPE_MET_COL
12.0404	Électrolyse/électrolyste et épilleur par électrolyse	CPE_MET_COL
12.0406	Art du maquillage/maquilleur	CPE_MET_COL
12.0407	Coiffure/coiffeur et coiffeur styliste	CPE_MET_COL
12.0408	Traitement facial/visagiste	CPE_MET_COL
12.0409	Esthéticien et spécialiste des soins de la peau	CPE_MET_COL
12.0410	Manucure	CPE_MET_COL
12.0411	Maquillage permanent et tatouage	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
12.0412	Gérant/gestion d'un salon de coiffure/de beauté	CPE_MET_COL
12.0413	Instructeur en esthétique, en coiffure et en manucure	CPE_MET_COL
12.0414	Maître esthéticien	CPE_MET_COL
12.0499	Services de soins de beauté et de soins personnels connexes (autres)	CPE_MET_COL
<b>12.05</b>	<b>Arts culinaires et services connexes</b>	
12.0500	Cuisine et arts culinaires (général)	CPE_MET_COL
12.0501	Boulangier/pâtissier	CPE_MET_COL
12.0502	Barman/service dans les bars	CPE_MET_COL
12.0503	Arts culinaires/formation de chef	CPE_MET_COL
12.0504	Gestion/gérant de restaurant, d'entreprise de services culinaires ou de services de traiteur	CPE_MET_COL
12.0505	Préparation des aliments/cuisinier/aide-cuisinier	CPE_MET_COL
12.0506	Coupe de viande/commis boucher/dépeceur	CPE_MET_COL
12.0507	Service des aliments, serveur et gestion de salle à manger	CPE_MET_COL
12.0508	Service de restauration collective	CPE_MET_COL
12.0509	Sciences culinaires	CPE_TOUS
12.0510	Préposé au service des vins/sommelier	CPE_MET_COL
12.0599	Arts culinaires et services connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>12.99</b>	<b>Services personnels et culinaires (autres)</b>	
12.9999	Services personnels et culinaires (autres)	CPE_TOUS
<b>13.</b>	<b>Éducation</b>	
<b>13.01</b>	<b>Éducation (général)</b>	
13.0101	Éducation (général)	CPE_COL_UNIV
<b>13.02</b>	<b>Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle</b>	
13.0201	Éducation bilingue et multilingue	CPE_COL_UNIV
13.0202	Éducation multiculturelle	CPE_COL_UNIV
13.0203	Éducation destinée aux Autochtones	CPE_COL_UNIV
13.0299	Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle (autres)	CPE_TOUS
<b>13.03</b>	<b>Programme d'études et enseignement</b>	
13.0301	Programme d'études et enseignement	CPE_COL_UNIV
<b>13.04</b>	<b>Éducation - administration et supervision</b>	
13.0401	Administration de l'éducation et leadership pédagogique (général)	CPE_COL_UNIV
13.0402	Éducation spécialisée - administration	CPE_COL_UNIV
13.0403	Éducation permanente et éducation des adultes - administration	CPE_COL_UNIV
13.0404	Supervision d'éducation, d'enseignement et de programmes d'études	CPE_COL_UNIV
13.0406	Études supérieures/administration des études supérieures	CPE_COL_UNIV
13.0407	Administration des collèges communautaires et des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
13.0408	Direction/administration d'écoles primaires et intermédiaires	CPE_COL_UNIV
13.0409	Direction/administration d'écoles secondaires	CPE_COL_UNIV
13.0410	Éducation et leadership pédagogique en milieu urbain	CPE_COL_UNIV
13.0411	Administration de systèmes d'éducation	CPE_COL_UNIV
13.0499	Éducation - administration et supervision (autres)	CPE_TOUS
<b>13.05</b>	<b>Conception de médias didactiques/pédagogiques</b>	
13.0501	Technologie éducative/pédagogique	CPE_COL_UNIV
<b>13.06</b>	<b>Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation</b>	
13.0601	Évaluation et recherche en éducation	CPE_UNIV
13.0603	Statistique et méthodes de recherche dans le domaine de l'éducation	CPE_UNIV
13.0604	Évaluation, mise à l'essai et mesure dans le domaine de l'éducation	CPE_UNIV
13.0607	Sciences de l'apprentissage	CPE_UNIV
13.0699	Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation (autres)	CPE_TOUS
<b>13.07</b>	<b>Éducation comparée et internationale</b>	
13.0701	Éducation comparée et internationale	CPE_COL_UNIV
<b>13.09</b>	<b>Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation</b>	
13.0901	Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation	CPE_COL_UNIV
<b>13.10</b>	<b>Éducation spécialisée et enseignement spécial</b>	
13.1001	Éducation spécialisée et enseignement spécial (général)	CPE_COL_UNIV
13.1003	Enseignement aux personnes ayant une déficience auditive, y compris la surdit�	CPE_COL_UNIV
13.1004	Enseignement aux personnes surdou�es et talentueuses	CPE_COL_UNIV
13.1005	Enseignement aux personnes ayant des troubles affectifs	CPE_COL_UNIV
13.1006	Enseignement aux personnes ayant une d�ficience intellectuelle	CPE_COL_UNIV
13.1007	Enseignement aux personnes ayant des d�ficiences multiples	CPE_COL_UNIV
13.1008	Enseignement aux personnes ayant des probl�mes orthop�diques ou d'autres probl�mes de sant� physique	CPE_COL_UNIV
13.1009	Enseignement aux personnes ayant une d�ficience visuelle, y compris la c�cit�	CPE_COL_UNIV
13.1011	Enseignement aux personnes ayant des troubles d'apprentissage sp�cifiques	CPE_COL_UNIV
13.1012	Enseignement aux personnes ayant des troubles de la parole ou du langage	CPE_COL_UNIV
13.1013	Enseignement aux personnes autistiques	CPE_COL_UNIV
13.1014	Enseignement aux personnes ayant un retard de d�veloppement	CPE_COL_UNIV
13.1015	Enseignement - programmes d'�ducation pr�scolaire sp�cialis�e	CPE_COL_UNIV
13.1016	Enseignement aux personnes ayant subi des traumatismes c�r�braux	CPE_COL_UNIV
13.1017	�ducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'�ducation sp�cialis�e au primaire	CPE_COL_UNIV
13.1018	�ducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'�ducation sp�cialis�e d'�cole interm�diaire et secondaire de premier cycle	CPE_COL_UNIV
13.1019	�ducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'�ducation sp�cialis�e au secondaire	CPE_COL_UNIV
13.1099	�ducation sp�cialis�e et enseignement sp�cial (autres)	CPE_TOUS



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>13.11</b>	<b>Services de counseling aux étudiants et services du personnel</b>	
13.1101	Orienteur/services de counseling et d'orientation	CPE_COL_UNIV
13.1102	Services de counseling et services du personnel dans les collèges	CPE_COL_UNIV
13.1199	Services de counseling aux étudiants et services du personnel (autres)	CPE_TOUS
<b>13.12</b>	<b>Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques</b>	
13.1201	Éducation des adultes et éducation permanente/enseignement aux adultes	CPE_COL_UNIV
13.1202	Éducation et enseignement primaire	CPE_COL_UNIV
13.1203	Éducation et enseignement intermédiaire et secondaire de premier cycle	CPE_COL_UNIV
13.1205	Éducation et enseignement secondaire	CPE_COL_UNIV
13.1206	Formation des enseignants, niveaux multiples	CPE_COL_UNIV
13.1207	Formation des enseignants - méthode Montessori	CPE_COL_UNIV
13.1208	Formation des enseignants - méthode Waldorf/Steiner	CPE_COL_UNIV
13.1209	Éducation et enseignement préscolaire et à la maternelle	CPE_COL_UNIV
13.1210	Éducation et enseignement de la petite enfance	CPE_COL_UNIV
13.1299	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques (autres)	CPE_TOUS
<b>13.13</b>	<b>Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques</b>	
13.1301	Formation à l'enseignement en agriculture	CPE_COL_UNIV
13.1302	Formation à l'enseignement des arts	CPE_COL_UNIV
13.1303	Formation à l'enseignement en commerce	CPE_COL_UNIV
13.1304	Formation à l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière	CPE_MET_COL
13.1305	Formation à l'enseignement de l'anglais/de l'art de la langue anglaise	CPE_COL_UNIV
13.1306	Formation à l'enseignement des langues autochtones et étrangères	CPE_COL_UNIV
13.1307	Formation à l'enseignement de la santé	CPE_COL_UNIV
13.1308	Formation à l'enseignement en sciences de la famille et de la consommation/ de l'économie domestique	CPE_COL_UNIV
13.1309	Formation à l'enseignement des technologies/des arts industriels	CPE_COL_UNIV
13.1310	Formation à l'enseignement des ventes et du marketing/du marketing et de la distribution	CPE_COL_UNIV
13.1311	Formation à l'enseignement en mathématiques	CPE_COL_UNIV
13.1312	Formation à l'enseignement en musique	CPE_COL_UNIV
13.1314	Enseignement de l'éducation physique, formation des entraîneurs	CPE_COL_UNIV
13.1315	Formation à l'enseignement en lecture	CPE_COL_UNIV
13.1316	Formation à l'enseignement en sciences/sciences générales	CPE_COL_UNIV
13.1317	Formation à l'enseignement en sciences sociales	CPE_COL_UNIV
13.1318	Formation à l'enseignement des études sociales	CPE_COL_UNIV
13.1319	Formation à l'enseignement technique	CPE_COL_UNIV
13.1320	Formation à l'enseignement des métiers et de l'industrie	CPE_COL_UNIV
13.1321	Formation à l'enseignement en informatique	CPE_COL_UNIV
13.1322	Formation à l'enseignement en biologie	CPE_COL_UNIV
13.1323	Formation à l'enseignement en chimie	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
13.1324	Formation à l'enseignement des arts dramatiques et de la danse	CPE_COL_UNIV
13.1325	Formation à l'enseignement du français/de l'art de la langue française	CPE_COL_UNIV
13.1326	Formation à l'enseignement de l'allemand	CPE_COL_UNIV
13.1327	Formation aux enseignants dans le domaine de la santé	CPE_TOUS
13.1328	Formation à l'enseignement en histoire	CPE_COL_UNIV
13.1329	Formation à l'enseignement en physique	CPE_COL_UNIV
13.1330	Formation à l'enseignement de l'espagnol	CPE_COL_UNIV
13.1331	Formation à l'enseignement en expression orale	CPE_COL_UNIV
13.1332	Formation à l'enseignement en géographie	CPE_COL_UNIV
13.1333	Formation à l'enseignement du latin	CPE_COL_UNIV
13.1334	Bibliothécaire/médiathécaire de bibliothèque scolaire	CPE_COL_UNIV
13.1335	Formation à l'enseignement en psychologie	CPE_COL_UNIV
13.1337	Formation à l'enseignement en sciences de la Terre	CPE_COL_UNIV
13.1338	Formation à l'enseignement en études de l'environnement	CPE_COL_UNIV
13.1399	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques (autres)	CPE_TOUS
<b>13.14</b>	<b>Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère</b>	
13.1401	Enseignement de l'anglais comme langue seconde ou langue étrangère/ professeur d'anglais, langue seconde	CPE_COL_UNIV
13.1402	Enseignement du français comme langue seconde ou langue étrangère	CPE_COL_UNIV
13.1499	Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère (autres)	CPE_TOUS
<b>13.15</b>	<b>Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement</b>	
13.1501	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement (général)	CPE_COL_UNIV
13.1502	Instructeur/moniteur de cours d'alphabétisation des adultes	CPE_COL_UNIV
13.1599	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement (autres)	CPE_TOUS
<b>13.99</b>	<b>Éducation (autres)</b>	
13.9999	Éducation (autres)	CPE_TOUS
<b>14.</b>	<b>Génie</b>	
<b>14.01</b>	<b>Génie (général)</b>	
14.0101	Génie (général)	CPE_UNIV
14.0102	Programme préparatoire aux études de génie	CPE_COL_UNIV
<b>14.02</b>	<b>Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique/spatial</b>	
14.0201	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique/spatial	CPE_UNIV
<b>14.03</b>	<b>Génie agricole</b>	
14.0301	Génie agricole	CPE_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.04</b>	<b>Génie architectural</b>	
14.0401	Génie architectural	CPE_UNIV
<b>14.05</b>	<b>Bio-ingénierie et génie biomédical</b>	
14.0501	Bio-ingénierie et génie biomédical	CPE_UNIV
<b>14.06</b>	<b>Sciences et génie de la céramique</b>	
14.0601	Sciences et génie de la céramique	CPE_UNIV
<b>14.07</b>	<b>Génie chimique</b>	
14.0701	Génie chimique	CPE_UNIV
14.0702	Génie chimique et biomoléculaire	CPE_UNIV
14.0799	Génie chimique (autres)	CPE_UNIV
<b>14.08</b>	<b>Génie civil</b>	
14.0801	Génie civil (général)	CPE_UNIV
14.0802	Génie géotechnique et géoenvironnemental	CPE_UNIV
14.0803	Génie des structures	CPE_UNIV
14.0804	Génie des transports	CPE_UNIV
14.0805	Génie des eaux	CPE_UNIV
14.0899	Génie civil (autres)	CPE_UNIV
<b>14.09</b>	<b>Génie informatique</b>	
14.0901	Génie informatique (général)	CPE_UNIV
14.0902	Génie informatique - matériel	CPE_UNIV
14.0903	Génie informatique - logiciel	CPE_UNIV
14.0999	Génie informatique (autres)	CPE_UNIV
<b>14.10</b>	<b>Génie électrique, génie électronique et génie des communications</b>	
14.1001	Génie électrique et électronique	CPE_UNIV
14.1003	Génie des lasers et génie optique	CPE_UNIV
14.1004	Génie des télécommunications	CPE_UNIV
14.1099	Génie électrique, génie électronique et génie des communications (autres)	CPE_UNIV
<b>14.11</b>	<b>Génie de la mécanique appliquée</b>	
14.1101	Génie de la mécanique appliquée	CPE_UNIV
<b>14.12</b>	<b>Génie physique/physique appliquée</b>	
14.1201	Génie physique/physique appliquée	CPE_UNIV
<b>14.13</b>	<b>Science de l'ingénierie</b>	
14.1301	Science de l'ingénierie	CPE_UNIV
<b>14.14</b>	<b>Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu</b>	
14.1401	Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu	CPE_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.18</b>	<b>Génie des matériaux</b>	
14.1801	Génie des matériaux	CPE_UNIV
<b>14.19</b>	<b>Génie mécanique</b>	
14.1901	Génie mécanique	CPE_UNIV
<b>14.20</b>	<b>Génie métallurgique</b>	
14.2001	Génie métallurgique	CPE_UNIV
<b>14.21</b>	<b>Génie minier</b>	
14.2101	Génie minier	CPE_UNIV
<b>14.22</b>	<b>Architecture navale et génie maritime</b>	
14.2201	Architecture navale et génie maritime	CPE_UNIV
<b>14.23</b>	<b>Génie nucléaire</b>	
14.2301	Génie nucléaire	CPE_UNIV
<b>14.24</b>	<b>Génie océanique</b>	
14.2401	Génie océanique	CPE_UNIV
<b>14.25</b>	<b>Génie pétrolier</b>	
14.2501	Génie pétrolier	CPE_UNIV
<b>14.27</b>	<b>Génie des systèmes</b>	
14.2701	Génie des systèmes	CPE_UNIV
<b>14.28</b>	<b>Sciences et génie des textiles</b>	
14.2801	Sciences et génie des textiles	CPE_UNIV
<b>14.32</b>	<b>Génie de la plasturgie/génie des polymères</b>	
14.3201	Génie de la plasturgie/génie des polymères	CPE_UNIV
<b>14.33</b>	<b>Génie de la construction</b>	
14.3301	Génie de la construction	CPE_UNIV
<b>14.34</b>	<b>Génie forestier</b>	
14.3401	Génie forestier	CPE_UNIV
<b>14.35</b>	<b>Génie industriel</b>	
14.3501	Génie industriel	CPE_UNIV
<b>14.36</b>	<b>Génie manufacturier</b>	
14.3601	Génie manufacturier	CPE_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.37</b>	<b>Recherche opérationnelle</b>	
14.3701	Recherche opérationnelle	CPE_UNIV
<b>14.38</b>	<b>Génie de l'arpentage</b>	
14.3801	Génie de l'arpentage	CPE_UNIV
<b>14.39</b>	<b>Génie géologique/géophysique</b>	
14.3901	Génie géologique/géophysique	CPE_UNIV
<b>14.40</b>	<b>Sciences du papier et génie papetier</b>	
14.4001	Sciences du papier et génie papetier	CPE_UNIV
<b>14.41</b>	<b>Génie électromécanique</b>	
14.4101	Génie électromécanique	CPE_UNIV
<b>14.42</b>	<b>Mécatronique, robotique et génie de l'automatisation</b>	
14.4201	Mécatronique, robotique et génie de l'automatisation	CPE_UNIV
<b>14.43</b>	<b>Génie biochimique</b>	
14.4301	Génie biochimique	CPE_UNIV
<b>14.44</b>	<b>Chimie appliquée</b>	
14.4401	Chimie appliquée	CPE_UNIV
<b>14.45</b>	<b>Génie biologique/génie des biosystèmes</b>	
14.4501	Génie biologique/génie des biosystèmes	CPE_UNIV
<b>14.99</b>	<b>Génie (autres)</b>	
14.9999	Génie (autres)	CPE_UNIV
<b>15.</b>	<b>Techniques/technologies du génie et domaines liés au génie</b>	
<b>15.00</b>	<b>Techniques/technologie du génie (général)</b>	
15.0000	Techniques/technologie du génie (général)	CPE_MET_COL
<b>15.01</b>	<b>Génie architectural - technologue/technicien</b>	
15.0101	Génie architectural - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>15.02</b>	<b>Génie civil - technologue/technicien</b>	
15.0201	Génie civil - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>15.03</b>	<b>Génie électrique et génie électronique - technologue/technicien</b>	
15.0303	Génie électrique, génie électronique et génie des télécommunications - technologue/technicien	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
15.0304	Laser et optique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0305	Télécommunications - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0306	Conception de circuits intégrés	CPE_MET_COL
15.0399	Génie électrique et génie électronique - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.04</b>	<b>Utilisation et entretien d'instruments et d'appareils électromécaniques - technologue/technicien</b>	
15.0401	Génie biomédical - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0403	Génie électromécanique/électromécanique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0404	Instrumentation - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0405	Robotique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0406	Ingénierie de l'automatisation - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0499	Utilisation et entretien d'instruments et d'appareils électromécaniques - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.05</b>	<b>Contrôle de l'environnement - technologue/technicien</b>	
15.0501	Génie des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0503	Gestion de l'énergie et systèmes énergétiques - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0505	Énergie solaire - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0506	Contrôle de la qualité de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage de l'eau - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0507	Génie de l'environnement - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0508	Traitement des matières et des déchets dangereux - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0599	Contrôle de l'environnement - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.06</b>	<b>Production industrielle - technologue/technicien</b>	
15.0607	Génie des matières plastiques et des polymères - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0611	Métallurgie - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0612	Technologie industrielle - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0613	Technologie du génie manufacturier - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0614	Génie de la soudure - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0615	Génie chimique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0616	Technologie de fabrication de semiconducteurs	CPE_MET_COL
15.0699	Production industrielle - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.07</b>	<b>Contrôle de la qualité et sécurité - technologue/technicien</b>	
15.0701	Santé et sécurité au travail - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0702	Contrôle de la qualité - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0703	Sécurité industrielle - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0704	Systèmes d'information sur les matières dangereuses - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0799	Contrôle de la qualité et sécurité - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.08</b>	<b>Technologie et techniques liées au génie mécanique</b>	
15.0801	Génie aérospatial/génie aéronautique - technologue/technicien	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
15.0803	Génie automobile - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0805	Génie mécanique/mécanique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0899	Technologie et techniques liées au génie mécanique (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.09</b>	<b>Exploitation minière et exploitation pétrolière - technologue/technicien</b>	
15.0901	Exploitation minière - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0903	Exploitation pétrolière - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0999	Exploitation minière et exploitation pétrolière - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.10</b>	<b>Génie construction - technologue/technicien</b>	
15.1001	Génie construction - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>15.11</b>	<b>Technologies liées au génie</b>	
15.1102	Arpentage - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1103	Hydraulique et technologie de l'énergie hydraulique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1199	Technologies liées au génie (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.12</b>	<b>Génie informatique - technologue/technicien</b>	
15.1201	Génie informatique - technologue/technicien (général)	CPE_MET_COL
15.1202	Technologie des ordinateurs/systèmes informatiques	CPE_MET_COL
15.1203	Matériel informatique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1204	Logiciel informatique - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1299	Génie informatique - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.13</b>	<b>Conception et dessin technique - technologue/technicien</b>	
15.1301	Conception et dessin technique - technologue/technicien (général)	CPE_MET_COL
15.1302	Conception et dessin assistés par ordinateur - technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1303	Dessin architectural et conception et dessin assistés par ordinateur en architecture	CPE_MET_COL
15.1304	Dessin de génie civil et conception et dessin assistés par ordinateur en génie civil	CPE_MET_COL
15.1305	Dessin d'installations électriques ou électroniques et conception et dessin assistés par ordinateur en électricité ou en électronique	CPE_MET_COL
15.1306	Dessin de constructions mécaniques et conception et dessin assistés par ordinateur en mécanique	CPE_MET_COL
15.1399	Conception et dessin technique - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>15.14</b>	<b>Génie nucléaire - technologue/technicien</b>	
15.1401	Génie nucléaire - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>15.15</b>	<b>Domaines liés au génie</b>	
15.1501	Gestion industrielle/en génie	CPE_MET_COL
15.1502	Conception en génie	CPE_MET_COL
15.1503	Science de l'emballage	CPE_MET_COL
15.1599	Domaines liés au génie (autres)	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>15.16</b>	<b>Nanotechnologie</b>	
15.1601	Nanotechnologie	CPE_COL_UNIV
<b>15.99</b>	<b>Techniques/technologies du génie et domaines liés au génie (autres)</b>	
15.9999	Techniques/technologies du génie et domaines liés au génie (autres)	CPE_MET_COL
<b>16.</b>	<b>Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères</b>	
<b>16.01</b>	<b>Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes</b>	
16.0101	Langues et littératures autochtones et étrangères (général)	CPE_COL_UNIV
16.0102	Linguistique	CPE_COL_UNIV
16.0103	Traduction et interprétation	CPE_COL_UNIV
16.0104	Littérature comparée	CPE_COL_UNIV
16.0105	Linguistique appliquée	CPE_COL_UNIV
16.0199	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.02</b>	<b>Linguistique et langues et littératures africaines</b>	
16.0201	Linguistique et langues et littératures africaines	CPE_COL_UNIV
<b>16.03</b>	<b>Linguistique et langues et littératures est-asiatiques</b>	
16.0300	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (général)	CPE_COL_UNIV
16.0301	Langue et littérature chinoises	CPE_COL_UNIV
16.0302	Langue et littérature japonaises	CPE_COL_UNIV
16.0303	Langue et littérature coréennes	CPE_COL_UNIV
16.0304	Langue et littérature tibétaines	CPE_COL_UNIV
16.0399	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.04</b>	<b>Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises</b>	
16.0400	Linguistique et langues et littératures slaves (général)	CPE_COL_UNIV
16.0401	Linguistique et langues et littératures baltes	CPE_COL_UNIV
16.0402	Langue et littérature russes	CPE_COL_UNIV
16.0404	Langue et littérature albanaises	CPE_COL_UNIV
16.0405	Langue et littérature bulgares	CPE_COL_UNIV
16.0406	Langue et littérature tchèques	CPE_COL_UNIV
16.0407	Langue et littérature polonaises	CPE_COL_UNIV
16.0408	Langues et littératures bosniaques, serbes, et croates	CPE_COL_UNIV
16.0409	Langue et littérature slovaques	CPE_COL_UNIV
16.0410	Langue et littérature ukrainiennes	CPE_COL_UNIV
16.0499	Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.05</b>	<b>Linguistique et langues et littératures germaniques</b>	
16.0500	Linguistique et langues et littératures germaniques (général)	CPE_COL_UNIV
16.0501	Langue et littérature allemandes	CPE_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
16.0502	Linguistique et langues et littératures scandinaves	CPE_COL_UNIV
16.0503	Langue et littérature danoises	CPE_COL_UNIV
16.0504	Langue et littérature néerlandaises et flamandes	CPE_COL_UNIV
16.0505	Langue et littérature norvégiennes	CPE_COL_UNIV
16.0506	Langue et littérature suédoises	CPE_COL_UNIV
16.0599	Linguistique et langues et littératures germaniques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.06</b>	<b>Langue et littérature grecques modernes</b>	
16.0601	Langue et littérature grecques modernes	CPE_COL_UNIV
<b>16.07</b>	<b>Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques</b>	
16.0700	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (général)	CPE_COL_UNIV
16.0701	Langue et littérature hindis	CPE_COL_UNIV
16.0702	Linguistique et langues et littératures sanskrites et indiennes classiques	CPE_COL_UNIV
16.0704	Langue et littérature bengalis	CPE_COL_UNIV
16.0705	Langue et littérature panjabis	CPE_COL_UNIV
16.0706	Langue et littérature tamoules	CPE_COL_UNIV
16.0707	Langue et littérature ourdoues	CPE_COL_UNIV
16.0799	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.08</b>	<b>Linguistique et langues et littératures iraniennes</b>	
16.0801	Linguistique et langues et littératures iraniennes	CPE_COL_UNIV
<b>16.09</b>	<b>Linguistique et langues et littératures romanes</b>	
16.0900	Linguistique et langues et littératures romanes (général)	CPE_COL_UNIV
16.0902	Langue et littérature italiennes	CPE_COL_UNIV
16.0904	Langue et littérature portugaises	CPE_COL_UNIV
16.0905	Langue et littérature espagnoles	CPE_COL_UNIV
16.0906	Langue et littérature roumaines	CPE_COL_UNIV
16.0907	Langue et littérature catalanes	CPE_COL_UNIV
16.0908	Linguistique et langues et littératures hispaniques et latino-américaines (général)	CPE_COL_UNIV
16.0999	Linguistique et langues et littératures romanes (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.10</b>	<b>Linguistique et langues et littératures autochtones</b>	
16.1001	Linguistique et langues et littératures autochtones	CPE_COL_UNIV
<b>16.11</b>	<b>Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales</b>	
16.1100	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales (général)	CPE_COL_UNIV
16.1101	Langue et littérature arabes	CPE_COL_UNIV
16.1102	Langue et littérature hébraïques	CPE_COL_UNIV
16.1103	Linguistique et langues et littératures bibliques et proche-orientales anciennes	CPE_COL_UNIV
16.1199	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales (autres)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>16.12</b>	<b>Linguistique et langues et littératures classiques</b>	
16.1200	Linguistique et langues et littératures classiques (général)	CPE_COL_UNIV
16.1202	Langue et littérature grecques anciennes/classiques	CPE_COL_UNIV
16.1203	Langue et littérature latines	CPE_COL_UNIV
16.1299	Linguistique et langues et littératures classiques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.13</b>	<b>Linguistique et langues et littératures celtiques</b>	
16.1301	Linguistique et langues et littératures celtiques	CPE_COL_UNIV
<b>16.14</b>	<b>Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique</b>	
16.1400	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est (général)	CPE_COL_UNIV
16.1401	Linguistique et langues et littératures de l'Australie/de l'Océanie/du Pacifique	CPE_COL_UNIV
16.1402	Langues et littératures indonésiennes/malais	CPE_COL_UNIV
16.1403	Langue et littérature birmanes	CPE_COL_UNIV
16.1404	Langue et littérature philippines/tagales	CPE_COL_UNIV
16.1405	Langue et littérature khmères/cambodgiennes	CPE_COL_UNIV
16.1406	Langue et littérature lao	CPE_COL_UNIV
16.1407	Langue et littérature thaïes	CPE_COL_UNIV
16.1408	Langue et littérature vietnamiennes	CPE_COL_UNIV
16.1499	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.15</b>	<b>Linguistique et langues et littératures turques, ouraliqes-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques</b>	
16.1501	Langue et littérature turques	CPE_COL_UNIV
16.1502	Linguistique et langues et littératures ouraliqes	CPE_COL_UNIV
16.1503	Langue et littérature hongroises/magyares	CPE_COL_UNIV
16.1504	Langue et littérature mongoles	CPE_COL_UNIV
16.1599	Linguistique et langues et littératures turques, ouraliqes-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>16.16</b>	<b>Langage gestuel</b>	
16.1601	American Sign Language (ASL)/Langue des signes québécoise (LSQ)	CPE_TOUS
16.1602	Langage gestuel, linguistique	CPE_TOUS
16.1603	Interprétation/interprète en langage gestuel	CPE_TOUS
16.1699	Langage gestuel (autres)	CPE_TOUS
<b>16.17</b>	<b>Apprentissage des langues secondes</b> <sup>CAN</sup>	
16.1701	Apprentissage de l'anglais, langue seconde <sup>CAN</sup>	CPE_TOUS
16.1702	Apprentissage de français, langue seconde <sup>CAN</sup>	CPE_TOUS
16.1799	Apprentissage des langues secondes (autres) <sup>CAN</sup>	CPE_TOUS
<b>16.99</b>	<b>Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)</b>	
16.9999	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>19.</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines</b>	
<b>19.00</b>	<b>Études de la famille et du travail</b>	
19.0000	Études de la famille et du travail	CPE_TOUS
<b>19.01</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (général)</b>	
19.0101	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (général)	CPE_TOUS
<b>19.02</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et services commerciaux</b>	
19.0201	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et commerce	CPE_TOUS
19.0202	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et communications	CPE_TOUS
19.0203	Gestion de la mise en marché/vente au détail et consommation	CPE_TOUS
19.0299	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et services commerciaux (autres)	CPE_TOUS
<b>19.04</b>	<b>Économie domestique et études connexes</b>	
19.0401	Gestion des ressources des familles (général)	CPE_TOUS
19.0402	Économie de la consommation	CPE_COL_UNIV
19.0403	Protection des consommateurs	CPE_TOUS
19.0499	Économie domestique et études connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>19.05</b>	<b>Alimentation, nutrition et services connexes</b>	
19.0501	Études de l'alimentation, de la nutrition et du bien-être (général)	CPE_TOUS
19.0504	Nutrition humaine	CPE_TOUS
19.0505	Administration/gestion de services alimentaires	CPE_TOUS
19.0599	Alimentation, nutrition et services connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>19.06</b>	<b>Logement et environnements humains</b>	
19.0601	Logement et environnements humains (général)	CPE_TOUS
19.0604	Gestion et planification d'installations	CPE_TOUS
19.0605	Décoration résidentielle	CPE_MET_COL
19.0699	Logement et environnements humains (autres)	CPE_TOUS
<b>19.07</b>	<b>Études du développement humain et de la famille et services connexes</b>	
19.0701	Études du développement humain et de la famille (général)	CPE_TOUS
19.0702	Développement des adultes et vieillissement	CPE_TOUS
19.0704	Systèmes familiaux	CPE_COL_UNIV
19.0706	Développement de l'enfant	CPE_COL_UNIV
19.0707	Services familiaux et communautaires	CPE_TOUS
19.0708	Gestion des services de soin et de soutien des enfants	CPE_TOUS
19.0709	Gardien d'enfants/assistant	CPE_MET_COL
19.0710	Travailleur des services de développement	CPE_MET_COL
19.0799	Études du développement humain et de la famille et services connexes (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>19.09</b>	<b>Vêtements et textiles</b>	
19.0901	Vêtements et textiles (général)	CPE_TOUS
19.0902	Confection de vêtements et de produits textiles	CPE_TOUS
19.0904	Science des textiles	CPE_TOUS
19.0905	Gestion de la commercialisation des vêtements et des produits textiles	CPE_TOUS
19.0906	Conseiller en mode et tissus	CPE_TOUS
19.0999	Vêtements et textiles (autres)	CPE_TOUS
<b>19.99</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (autres)</b>	
19.9999	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (autres)	CPE_TOUS
<b>22.</b>	<b>Droit, professions connexes et études du droit</b>	
<b>22.00</b>	<b>Études générales du droit pour les non-juristes (premier cycle)</b>	
22.0000	Études du droit (général)	CPE_COL_UNIV
22.0001	Études préjuridiques	CPE_COL_UNIV
<b>22.01</b>	<b>Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)</b>	
22.0101	Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)	CPE_UNIV
<b>22.02</b>	<b>Recherche juridique et études du droit avancées (post-LL.B./J.D.)</b>	
22.0201	Recherche juridique avancée/études du droit avancées (général), (LL.M., M.C.L., M.L.I., M.S.L., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0202	Programmes à l'intention des avocats étrangers (LL.M., M.C.L.)	CPE_MSC_PHD
22.0203	Études du droit et de la jurisprudence des États-Unis (LL.M., M.C.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0204	Études du droit et de la jurisprudence du Canada (LL.M., M.C.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0205	Droit bancaire, droit des sociétés, droit financier et droit des valeurs mobilières (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0206	Droit comparé (LL.M., M.C.L., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0207	Droit de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (LL.M., M.S., M.Sc., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0208	Droit de la santé (LL.M., M.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0209	Droit international et études du droit (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0210	Droit commercial et fiscal international (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0211	Droit fiscal/fiscalité (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0212	Droit de la propriété intellectuelle (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0299	Recherche juridique et études du droit avancées (post-LL.B./J.D.) (autres)	CPE_MSC_PHD
<b>22.03</b>	<b>Services de soutien juridique</b>	
22.0301	Adjoint/secrétaire administratif juridique	CPE_TOUS
22.0302	Assistant juridique/parajuridique	CPE_TOUS
22.0303	Sténographe/sténographie judiciaire	CPE_TOUS
22.0399	Services de soutien juridique (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>22.99</b>	<b>Droit, professions connexes et études du droit (autres)</b>	
22.9999	Droit, professions connexes et études du droit (autres)	CPE_TOUS
<b>23.</b>	<b>Langue et littérature/lettres anglaises</b>	
<b>23.01</b>	<b>Langue et littérature anglaises (général)</b>	
23.0101	Langue et littérature anglaises (général)	CPE_COL_UNIV
<b>23.13</b>	<b>Rhétorique et composition/rédaction en anglais</b>	
23.1301	Rédaction en anglais (général)	CPE_COL_UNIV
23.1302	Création littéraire en anglais	CPE_COL_UNIV
23.1303	Rédaction professionnelle, technique, commerciale et scientifique en anglais	CPE_COL_UNIV
23.1304	Rhétorique et composition en anglais	CPE_COL_UNIV
23.1399	Rhétorique et composition/rédaction en anglais (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>23.14</b>	<b>Littérature anglaise</b>	
23.1401	Littérature anglaise (général)	CPE_COL_UNIV
23.1402	Littérature américaine	CPE_COL_UNIV
23.1403	Littérature canadienne (en anglais)	CPE_COL_UNIV
23.1404	Littérature des Îles Britanniques et du Commonwealth (en anglais)	CPE_COL_UNIV
23.1405	Littérature pour enfants et adolescents (en anglais)	CPE_COL_UNIV
23.1499	Littérature anglaise (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>23.99</b>	<b>Langue et littérature/lettres anglaises (autres)</b>	
23.9999	Langue et littérature/lettres anglaises (autres)	CPE_TOUS
<b>24.</b>	<b>Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</b>	
<b>24.01</b>	<b>Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</b>	
24.0101	Arts libéraux et sciences - formation générale	CPE_COL_UNIV
24.0102	Études générales	CPE_TOUS
24.0103	Lettres et sciences humaines/études humanistes	CPE_COL_UNIV
24.0199	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines (autres)	CPE_TOUS
<b>25.</b>	<b>Bibliothéconomie</b>	
<b>25.01</b>	<b>Bibliothéconomie et administration de bibliothèques</b>	
25.0101	Bibliothéconomie et sciences de l'information	CPE_UNIV
25.0102	Services de bibliothèque pour enfants et jeunes	CPE_COL_UNIV
25.0103	Gestion d'archives	CPE_UNIV
25.0199	Bibliothéconomie et administration de bibliothèques (autres)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>25.03</b>	<b>Assistance dans les bibliothèques et les services d'archives</b>	
25.0301	Assistance dans les bibliothèques et les services d'archives	CPE_MET_COL
<b>25.99</b>	<b>Bibliothéconomie (autres)</b>	
25.9999	Bibliothéconomie (autres)	CPE_TOUS
<b>26.</b>	<b>Sciences biologiques et biomédicales</b>	
<b>26.01</b>	<b>Biologie (général)</b>	
26.0101	Biologie/sciences biologiques (général)	CPE_COL_UNIV
26.0102	Sciences biomédicales (général)	CPE_COL_UNIV
<b>26.02</b>	<b>Biochimie, biophysique et biologie moléculaire</b>	
26.0202	Biochimie	CPE_COL_UNIV
26.0203	Biophysique	CPE_COL_UNIV
26.0204	Biologie moléculaire	CPE_UNIV
26.0205	Biochimie moléculaire	CPE_UNIV
26.0206	Biophysique moléculaire	CPE_UNIV
26.0207	Biologie structurale	CPE_UNIV
26.0208	Photobiologie	CPE_UNIV
26.0209	Radiobiologie	CPE_UNIV
26.0210	Biochimie et biologie moléculaire	CPE_UNIV
26.0299	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.03</b>	<b>Botanique/biologie végétale</b>	
26.0301	Botanique/biologie végétale (général)	CPE_TOUS
26.0305	Pathologie végétale/phytopathologie	CPE_COL_UNIV
26.0307	Physiologie végétale	CPE_COL_UNIV
26.0308	Biologie moléculaire des plantes	CPE_COL_UNIV
26.0399	Botanique/biologie végétale (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.04</b>	<b>Biologie cellulaire et sciences anatomiques</b>	
26.0401	Biologie cellulaire et histologie	CPE_COL_UNIV
26.0403	Anatomie	CPE_COL_UNIV
26.0404	Biologie du développement et embryologie	CPE_COL_UNIV
26.0406	Biologie cellulaire et moléculaire	CPE_COL_UNIV
26.0407	Biologie cellulaire et anatomie	CPE_COL_UNIV
26.0499	Biologie cellulaire et sciences anatomiques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.05</b>	<b>Sciences microbiologiques et immunologie</b>	
26.0502	Microbiologie (général)	CPE_COL_UNIV
26.0503	Microbiologie médicale et bactériologie	CPE_COL_UNIV
26.0504	Virologie	CPE_COL_UNIV
26.0505	Parasitologie	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
26.0506	Mycologie	CPE_COL_UNIV
26.0507	Immunologie	CPE_COL_UNIV
26.0508	Microbiologie et immunologie	CPE_COL_UNIV
26.0599	Sciences microbiologiques et immunologie (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.07</b>	<b>Zoologie/biologie animale</b>	
26.0701	Zoologie/biologie animale (général)	CPE_COL_UNIV
26.0702	Entomologie	CPE_COL_UNIV
26.0707	Physiologie animale	CPE_COL_UNIV
26.0708	Comportement animal et éthologie	CPE_COL_UNIV
26.0709	Biologie faunique	CPE_COL_UNIV
26.0799	Zoologie/biologie animale (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.08</b>	<b>Génétique</b>	
26.0801	Génétique (général)	CPE_UNIV
26.0802	Génétique moléculaire	CPE_UNIV
26.0803	Génétique microbienne et eucaryote	CPE_UNIV
26.0804	Génétique animale	CPE_UNIV
26.0805	Génétique végétale	CPE_UNIV
26.0806	Génétique humaine/médicale	CPE_UNIV
26.0807	Sciences génomiques/génomique	CPE_UNIV
26.0899	Génétique (autres)	CPE_UNIV
<b>26.09</b>	<b>Physiologie, pathologie et sciences connexes</b>	
26.0901	Physiologie (général)	CPE_UNIV
26.0902	Physiologie moléculaire	CPE_UNIV
26.0903	Physiologie cellulaire	CPE_UNIV
26.0904	Endocrinologie	CPE_UNIV
26.0905	Biologie reproductive	CPE_UNIV
26.0907	Science cardiovasculaire	CPE_UNIV
26.0908	Physiologie de l'exercice	CPE_UNIV
26.0909	Science de la vision/optique physiologique	CPE_UNIV
26.0910	Pathologie/pathologie expérimentale	CPE_UNIV
26.0911	Oncologie et biologie du cancer	CPE_UNIV
26.0912	Physiologie et médecine aérospatiales	CPE_UNIV
26.0999	Physiologie, pathologie et sciences connexes (autres)	CPE_UNIV
<b>26.10</b>	<b>Pharmacologie et toxicologie</b>	
26.1001	Pharmacologie	CPE_UNIV
26.1002	Pharmacologie moléculaire	CPE_UNIV
26.1003	Neuropharmacologie	CPE_UNIV
26.1004	Toxicologie	CPE_UNIV
26.1005	Toxicologie moléculaire	CPE_UNIV
26.1006	Toxicologie environnementale	CPE_UNIV
26.1007	Pharmacologie et toxicologie (intégré)	CPE_UNIV
26.1099	Pharmacologie et toxicologie (autres)	CPE_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>26.11</b>	<b>Biomathématique, bioinformatique et biologie computationnelle</b>	
26.1101	Biométrie	CPE_COL_UNIV
26.1102	Biostatistique	CPE_COL_UNIV
26.1103	Bioinformatique	CPE_COL_UNIV
26.1104	Biologie computationnelle	CPE_COL_UNIV
26.1199	Biomathématique, bioinformatique et biologie computationnelle (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.12</b>	<b>Biotechnologie</b>	
26.1201	Biotechnologie	CPE_COL_UNIV
<b>26.13</b>	<b>Écologie, évolution, systématique et biologie des populations</b>	
26.1301	Écologie	CPE_COL_UNIV
26.1302	Biologie marine et océanographie biologique	CPE_COL_UNIV
26.1303	Biologie évolutive	CPE_COL_UNIV
26.1304	Biologie aquatique/limnologie	CPE_COL_UNIV
26.1305	Biologie environnementale	CPE_COL_UNIV
26.1306	Biologie des populations	CPE_COL_UNIV
26.1307	Biologie de conservation	CPE_COL_UNIV
26.1308	Biologie systématique	CPE_COL_UNIV
26.1309	Épidémiologie	CPE_COL_UNIV
26.1310	Écologie et biologie évolutive	CPE_COL_UNIV
26.1399	Écologie, évolution, systématique et biologie des populations (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.14</b>	<b>Médecine moléculaire</b>	
26.1401	Médecine moléculaire	CPE_UNIV
<b>26.15</b>	<b>Neurobiologie et neurosciences</b>	
26.1501	Neuroscience	CPE_UNIV
26.1502	Neuroanatomie	CPE_COL_UNIV
26.1503	Neurobiologie et anatomie	CPE_UNIV
26.1504	Neurobiologie et comportement	CPE_UNIV
26.1599	Neurobiologie et neurosciences (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>26.99</b>	<b>Sciences biologiques et biomédicales (autres)</b>	
26.9999	Sciences biologiques et biomédicales (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>27.</b>	<b>Mathématiques et statistique</b>	
<b>27.01</b>	<b>Mathématiques</b>	
27.0101	Mathématiques (général)	CPE_COL_UNIV
27.0102	Algèbre et théorie des nombres	CPE_COL_UNIV
27.0103	Analyse et analyse fonctionnelle	CPE_COL_UNIV
27.0104	Géométrie/analyse géométrique	CPE_COL_UNIV
27.0105	Topologie et fondements	CPE_COL_UNIV
27.0199	Mathématiques (autres)	CPE_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>27.03</b>	<b>Mathématiques appliquées</b>	
27.0301	Mathématiques appliquées (général)	CPE_COL_UNIV
27.0303	Mathématiques computationnelles	CPE_COL_UNIV
27.0304	Mathématiques computationnelles et appliquées	CPE_COL_UNIV
27.0305	Mathématiques financières	CPE_COL_UNIV
27.0306	Biologie mathématique	CPE_COL_UNIV
27.0399	Mathématiques appliquées (autres)	CPE_TOUS
<b>27.05</b>	<b>Statistique</b>	
27.0501	Statistique (général)	CPE_COL_UNIV
27.0502	Statistique mathématique et probabilité	CPE_UNIV
27.0503	Mathématiques et statistique	CPE_COL_UNIV
27.0599	Statistique (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>27.99</b>	<b>Mathématiques et statistique (autres)</b>	
27.9999	Mathématiques et statistique (autres)	CPE_TOUS
<b>28.</b>	<b>Science militaire, leadership et art opérationnel</b>	
<b>28.08</b>	<b>Science militaire, leadership et art opérationnel</b> <sup>CAN</sup>	
28.0801	Science militaire, leadership et art opérationnel <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
<b>29.</b>	<b>Technologies militaires et sciences appliquées</b>	
<b>29.05</b>	<b>Technologies et sciences appliquées militaires</b> <sup>CAN</sup>	
29.0501	Technologies et sciences appliquées militaires <sup>CAN</sup>	CPE_TOUS
<b>30.</b>	<b>Études multidisciplinaires/interdisciplinaires</b>	
<b>30.01</b>	<b>Sciences biologiques et sciences physiques</b>	
30.0101	Sciences biologiques et sciences physiques	CPE_COL_UNIV
<b>30.05</b>	<b>Études de la paix et résolution de conflits</b>	
30.0501	Études de la paix et résolution de conflits	CPE_COL_UNIV
<b>30.06</b>	<b>Théorie et science des systèmes</b>	
30.0601	Théorie et science des systèmes	CPE_COL_UNIV
<b>30.08</b>	<b>Mathématiques et informatique</b>	
30.0801	Mathématiques et informatique	CPE_COL_UNIV
<b>30.10</b>	<b>Biopsychologie</b>	
30.1001	Biopsychologie	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.11</b>	<b>Gérontologie</b>	
30.1101	Gérontologie	CPE_TOUS
<b>30.12</b>	<b>Préservation historique et conservation</b>	
30.1201	Préservation historique et conservation (général)	CPE_COL_UNIV
30.1202	Analyse des politiques et gestion des ressources culturelles	CPE_COL_UNIV
30.1299	Préservation historique et conservation (autres)	CPE_TOUS
<b>30.13</b>	<b>Études médiévales et de la Renaissance</b>	
30.1301	Études médiévales et de la Renaissance	CPE_COL_UNIV
<b>30.14</b>	<b>Muséologie/techniques de muséologie</b>	
30.1401	Muséologie/techniques de muséologie	CPE_TOUS
<b>30.15</b>	<b>Science, technologie et société</b>	
30.1501	Science, technologie et société	CPE_COL_UNIV
<b>30.16</b>	<b>Comptabilité et informatique</b>	
30.1601	Comptabilité et informatique	CPE_TOUS
<b>30.17</b>	<b>Sciences du comportement</b>	
30.1701	Sciences du comportement	CPE_COL_UNIV
<b>30.18</b>	<b>Sciences naturelles</b>	
30.1801	Sciences naturelles	CPE_COL_UNIV
<b>30.19</b>	<b>Sciences de la nutrition</b>	
30.1901	Sciences de la nutrition	CPE_COL_UNIV
<b>30.20</b>	<b>Études internationales/mondiales</b>	
30.2001	Études internationales/mondiales	CPE_COL_UNIV
<b>30.21</b>	<b>Holocauste et études connexes</b>	
30.2101	Holocauste et études connexes	CPE_COL_UNIV
<b>30.22</b>	<b>Études classiques et anciennes</b>	
30.2201	Études/civilisations anciennes	CPE_COL_UNIV
30.2202	Archéologie, études classiques, méditerranéennes antiques et proche-orientales	CPE_COL_UNIV
<b>30.23</b>	<b>Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité</b>	
30.2301	Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité	CPE_COL_UNIV
<b>30.25</b>	<b>Sciences cognitives</b>	
30.2501	Sciences cognitives	CPE_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.26</b>	<b>Études culturelles/théorie et analyse critique</b>	
30.2601	Études culturelles/théorie et analyse critique	CPE_COL_UNIV
<b>30.27</b>	<b>Biologie humaine</b>	
30.2701	Biologie humaine	CPE_COL_UNIV
<b>30.28</b>	<b>Résolution des différends</b>	
30.2801	Résolution des différends	CPE_TOUS
<b>30.29</b>	<b>Études maritimes</b>	
30.2901	Études maritimes	CPE_COL_UNIV
<b>30.30</b>	<b>Science computationnelle</b>	
30.3001	Science computationnelle	CPE_COL_UNIV
<b>30.31</b>	<b>Interaction homme-ordinateur</b>	
30.3101	Interaction homme-ordinateur	CPE_COL_UNIV
<b>30.32</b>	<b>Sciences de la mer</b>	
30.3201	Sciences de la mer	CPE_COL_UNIV
<b>30.33</b>	<b>Études en durabilité</b>	
30.3301	Études en durabilité	CPE_COL_UNIV
<b>30.99</b>	<b>Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)</b>	
30.9999	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)	CPE_TOUS
<b>31.</b>	<b>Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique</b>	
<b>31.01</b>	<b>Études des parcs, de la récréologie et des loisirs</b>	
31.0101	Études des parcs, de la récréologie et des loisirs	CPE_TOUS
<b>31.03</b>	<b>Gestion d'installations - parcs, récréologie et loisirs</b>	
31.0301	Gestion d'installations - parcs, récréologie et loisirs (général)	CPE_TOUS
31.0302	Exploitation et entretien des terrains de golf	CPE_TOUS
31.0399	Gestion d'installations - parcs, récréologie et loisirs (autres)	CPE_TOUS
<b>31.05</b>	<b>Santé et éducation physique/conditionnement physique</b>	
31.0501	Santé et éducation physique/conditionnement physique (général)	CPE_TOUS
31.0504	Sports et conditionnement physique - administration/gestion	CPE_COL_UNIV
31.0505	Kinésiologie et science de l'exercice	CPE_COL_UNIV
31.0507	Technicien en conditionnement physique	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
31.0508	Études en sport	CPE_COL_UNIV
31.0599	Santé et éducation physique/conditionnement physique (autres)	CPE_TOUS
<b>31.06</b>	<b>Enseignement du plein air</b>	
31.0601	Enseignement du plein air	CPE_TOUS
<b>31.99</b>	<b>Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique (autres)</b>	
31.9999	Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique (autres)	CPE_TOUS
<b>38.</b>	<b>Philosophie et études religieuses</b>	
<b>38.00</b>	<b>Philosophie et études religieuses (général)</b>	
38.0001	Philosophie et études religieuses (général)	CPE_COL_UNIV
<b>38.01</b>	<b>Philosophie, logique et éthique</b>	
38.0101	Philosophie	CPE_COL_UNIV
38.0102	Logique	CPE_COL_UNIV
38.0103	Éthique	CPE_COL_UNIV
38.0104	Éthique professionnelle et appliquée	CPE_COL_UNIV
38.0199	Philosophie, logique et éthique (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>38.02</b>	<b>Religion/études religieuses</b>	
38.0201	Religion/études religieuses (général)	CPE_COL_UNIV
38.0202	Études bouddhistes	CPE_COL_UNIV
38.0203	Études chrétiennes	CPE_COL_UNIV
38.0204	Études hindouistes	CPE_COL_UNIV
38.0205	Études islamiques	CPE_COL_UNIV
38.0206	Études juives/judaïques	CPE_COL_UNIV
38.0299	Religion/études religieuses (autres)	CPE_TOUS
<b>38.99</b>	<b>Philosophie et études religieuses (autres)</b>	
38.9999	Philosophie et études religieuses (autres)	CPE_TOUS
<b>39.</b>	<b>Théologie et vocations religieuses</b>	
<b>39.02</b>	<b>Bible/études bibliques</b>	
39.0201	Bible/études bibliques	CPE_TOUS
<b>39.03</b>	<b>Études missionnaires et missiologie</b>	
39.0301	Études missionnaires et missiologie	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>39.04</b>	<b>Éducation religieuse</b>	
39.0401	Éducation religieuse	CPE_COL_UNIV
<b>39.05</b>	<b>Musique religieuse/sacrée</b>	
39.0501	Musique religieuse/sacrée	CPE_COL_UNIV
<b>39.06</b>	<b>Études théologiques et ecclésiastiques</b>	
39.0601	Théologie/études théologiques	CPE_COL_UNIV
39.0602	Formation ministérielle (B.Th., M.Th.)	CPE_UNIV
39.0604	Études préthéologiques/préecclésiastiques	CPE_COL_UNIV
39.0605	Études rabbiniques (M.H.L./Rav.)	CPE_UNIV
39.0606	Études talmudiques	CPE_COL_UNIV
39.0699	Études théologiques et ecclésiastiques (autres)	CPE_TOUS
<b>39.07</b>	<b>Counseling pastoral et cultes spécialisés</b>	
39.0701	Études pastorales/counseling pastoral	CPE_COL_UNIV
39.0702	Pastorale jeunesse	CPE_COL_UNIV
39.0703	Pastorale urbaine	CPE_COL_UNIV
39.0704	Pastorale des femmes	CPE_COL_UNIV
39.0705	Pastorale laïque	CPE_COL_UNIV
39.0799	Counseling pastoral et cultes spécialisés (autres)	CPE_TOUS
<b>39.99</b>	<b>Théologie et vocations religieuses (autres)</b>	
39.9999	Théologie et vocations religieuses (autres)	CPE_TOUS
<b>40.</b>	<b>Sciences physiques</b>	
<b>40.01</b>	<b>Sciences physiques (général)</b>	
40.0101	Sciences physiques (général)	CPE_COL_UNIV
<b>40.02</b>	<b>Astronomie et astrophysique</b>	
40.0201	Astronomie	CPE_UNIV
40.0202	Astrophysique	CPE_UNIV
40.0203	Astronomie et science planétaires	CPE_UNIV
40.0299	Astronomie et astrophysique (autres)	CPE_TOUS
<b>40.04</b>	<b>Sciences atmosphériques et météorologie</b>	
40.0401	Sciences atmosphériques et météorologie (général)	CPE_COL_UNIV
40.0402	Chimie atmosphérique et climatologie	CPE_UNIV
40.0403	Physique et dynamique atmosphériques	CPE_UNIV
40.0404	Météorologie	CPE_COL_UNIV
40.0499	Sciences atmosphériques et météorologie (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>40.05</b>	<b>Chimie</b>	
40.0501	Chimie (général)	CPE_COL_UNIV
40.0502	Chimie analytique	CPE_COL_UNIV
40.0503	Chimie inorganique	CPE_COL_UNIV
40.0504	Chimie organique	CPE_COL_UNIV
40.0506	Chimie physique	CPE_COL_UNIV
40.0507	Chimie des polymères	CPE_COL_UNIV
40.0508	Physique chimique	CPE_COL_UNIV
40.0509	Chimie environnementale	CPE_COL_UNIV
40.0510	Chimie médicolégale	CPE_COL_UNIV
40.0511	Chimie théorique	CPE_UNIV
40.0599	Chimie (autres)	CPE_TOUS
<b>40.06</b>	<b>Sciences géologiques et de la Terre/géosciences</b>	
40.0601	Géologie/sciences de la Terre (général)	CPE_COL_UNIV
40.0602	Géochimie	CPE_COL_UNIV
40.0603	Géophysique et sismologie	CPE_COL_UNIV
40.0604	Paléontologie	CPE_COL_UNIV
40.0605	Hydrologie et sciences des ressources hydrologiques	CPE_COL_UNIV
40.0606	Géochimie et pétrologie	CPE_COL_UNIV
40.0607	Océanographie chimique et physique	CPE_COL_UNIV
40.0699	Sciences géologiques et de la Terre/géosciences (autres)	CPE_TOUS
<b>40.08</b>	<b>Physique</b>	
40.0801	Physique (général)	CPE_COL_UNIV
40.0802	Physique atomique/moléculaire	CPE_UNIV
40.0804	Physique des particules élémentaires	CPE_UNIV
40.0805	Physique des plasmas et physique des hautes températures	CPE_UNIV
40.0806	Physique nucléaire	CPE_UNIV
40.0807	Optique/sciences optiques	CPE_UNIV
40.0808	Physique de la matière condensée et des matériaux	CPE_UNIV
40.0809	Acoustique	CPE_UNIV
40.0810	Physique théorique et mathématique	CPE_UNIV
40.0899	Physique (autres)	CPE_TOUS
<b>40.10</b>	<b>Sciences des matériaux</b>	
40.1001	Science des matériaux	CPE_UNIV
40.1002	Chimie des matériaux	CPE_UNIV
40.1099	Sciences des matériaux (autres)	CPE_UNIV
<b>40.99</b>	<b>Sciences physiques (autres)</b>	
40.9999	Sciences physiques (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>41.</b>	<b>Technologue/technicien en sciences</b>	
<b>41.00</b>	<b>Technologue/technicien en sciences (général)</b>	
41.0000	Technologue/technicien en sciences (général)	CPE_TOUS
<b>41.01</b>	<b>Technicien en biologie/technicien de laboratoire en biotechnologie</b>	
41.0101	Technicien en biologie/technicien de laboratoire en biotechnologie	CPE_TOUS
<b>41.02</b>	<b>Technologue/technicien en radiologie nucléaire et industrielle</b>	
41.0204	Technologue/technicien en radiologie industrielle	CPE_MET_COL
41.0205	Technologue/technicien en nucléaire/énergie nucléaire	CPE_MET_COL
41.0299	Technologue/technicien en radiologie nucléaire et industrielle (autres)	CPE_MET_COL
<b>41.03</b>	<b>Technologue/technicien en science physique</b>	
41.0301	Technologue/technicien en chimie	CPE_MET_COL
41.0303	Technologie de processus chimiques	CPE_MET_COL
41.0399	Technologue/technicien en science physique (autres)	CPE_MET_COL
<b>41.99</b>	<b>Technologue/technicien en sciences (autres)</b>	
41.9999	Technologue/technicien en sciences (autres)	CPE_TOUS
<b>42.</b>	<b>Psychologie</b>	
<b>42.01</b>	<b>Psychologie (général)</b>	
42.0101	Psychologie (général)	CPE_COL_UNIV
<b>42.27</b>	<b>Recherche en psychologie et psychologie expérimentale</b>	
42.2701	Psychologie cognitive et psycholinguistique	CPE_COL_UNIV
42.2702	Psychologie comparée	CPE_COL_UNIV
42.2703	Psychologie de l'enfant et du développement de l'enfant	CPE_COL_UNIV
42.2704	Psychologie expérimentale	CPE_COL_UNIV
42.2705	Psychologie de la personnalité	CPE_COL_UNIV
42.2706	Psychologie physiologique/psychobiologie	CPE_COL_UNIV
42.2707	Psychologie sociale	CPE_COL_UNIV
42.2708	Psychométrie et psychologie quantitative	CPE_COL_UNIV
42.2709	Psychopharmacologie	CPE_COL_UNIV
42.2799	Recherche en psychologie et psychologie expérimentale (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>42.28</b>	<b>Psychologie clinique, du counseling et appliquée</b>	
42.2801	Psychologie clinique	CPE_COL_UNIV
42.2802	Psychologie communautaire	CPE_COL_UNIV
42.2803	Psychologie du counseling	CPE_COL_UNIV
42.2804	Psychologie industrielle et organisationnelle	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
42.2805	Psychologie scolaire	CPE_COL_UNIV
42.2806	Psychologie de l'éducation	CPE_COL_UNIV
42.2807	Psychologie clinique de l'enfant	CPE_COL_UNIV
42.2808	Psychologie environnementale	CPE_COL_UNIV
42.2809	Gérontopsychologie	CPE_COL_UNIV
42.2810	Psychologie médicale/de la santé	CPE_COL_UNIV
42.2811	Psychologie familiale	CPE_COL_UNIV
42.2812	Psychologie judiciaire	CPE_COL_UNIV
42.2813	Psychologie appliquée	CPE_COL_UNIV
42.2814	Analyse appliquée du comportement	CPE_COL_UNIV
42.2899	Psychologie clinique, du counseling et appliquée (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>42.99</b>	<b>Psychologie (autres)</b>	
42.9999	Psychologie (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>43.</b>	<b>Sécurité et services de protection</b>	
<b>43.01</b>	<b>Justice pénale et services correctionnels</b>	
43.0102	Services correctionnels	CPE_TOUS
43.0103	Administration de la justice pénale et de l'application des lois	CPE_TOUS
43.0104	Études de la justice pénale/sécurité	CPE_TOUS
43.0106	Science et technologie judiciaires	CPE_TOUS
43.0107	Justice pénale/sciences policières	CPE_TOUS
43.0109	Services de sécurité et de prévention des pertes	CPE_MET_COL
43.0110	Services correctionnels pour mineurs	CPE_TOUS
43.0111	Criminalistique et science criminelle	CPE_TOUS
43.0112	Administration/gestion de services de sécurité	CPE_TOUS
43.0113	Administration des services correctionnels	CPE_TOUS
43.0114	Enquêtes et interviews aux fins de l'application des lois	CPE_TOUS
43.0115	Tenue de dossiers et gestion de la preuve aux fins de l'application de la loi	CPE_TOUS
43.0116	Expertise judiciaire en informatique et contreterrorisme	CPE_TOUS
43.0117	Enquêtes judiciaires financières et sur les fraudes	CPE_COL_UNIV
43.0118	Analyse des activités de renseignement aux fins de l'application des lois	CPE_COL_UNIV
43.0119	Réaction aux incidents critiques/opérations policières spéciales	CPE_COL_UNIV
43.0120	Opérations des services de protection	CPE_TOUS
43.0121	Enquête sur les suspensions et radiations	CPE_COL_UNIV
43.0122	Application de la loi maritime	CPE_TOUS
43.0123	Protection des ressources culturelles/archéologiques	CPE_TOUS
43.0199	Justice pénale et services correctionnels (autres)	CPE_TOUS
<b>43.02</b>	<b>Protection contre les incendies</b>	
43.0201	Prévention et sécurité contre les incendies - technologue/technicien	CPE_TOUS



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
43.0202	Administration de services d'incendie	CPE_TOUS
43.0203	Science du feu et lutte contre les incendies	CPE_MET_COL
43.0204	Technologie des réseaux d'incendie	CPE_MET_COL
43.0205	Prévention et enquête sur les incendies/incendies criminels	CPE_MET_COL
43.0206	Lutte contre les incendies de forêt/en terrain sauvage et enquêtes sur ces incendies	CPE_MET_COL
43.0299	Protection contre les incendies (autres)	CPE_TOUS
<b>43.03</b>	<b>Services de sécurité et de protection, programmes spécialisés</b>	
43.0302	Gestion des crises/urgences/catastrophes	CPE_COL_UNIV
43.0399	Services de sécurité et de protection, programmes spécialisés (autres)	CPE_TOUS
<b>43.99</b>	<b>Sécurité et services de protection (autres)</b>	
43.9999	Sécurité et services de protection (autres)	CPE_TOUS
<b>44.</b>	<b>Administration publique et professions en services sociaux</b>	
<b>44.00</b>	<b>Services humains (général)</b>	
44.0000	Services humains (général)	CPE_TOUS
<b>44.02</b>	<b>Organisation et défense communautaires</b>	
44.0201	Organisation et défense communautaires	CPE_TOUS
<b>44.04</b>	<b>Administration publique</b>	
44.0401	Administration publique	CPE_TOUS
<b>44.05</b>	<b>Analyse des politiques publiques</b>	
44.0501	Analyse des politiques publiques (général)	CPE_UNIV
44.0502	Analyse des politiques d'éducation	CPE_UNIV
44.0503	Analyse des politiques de santé	CPE_UNIV
44.0504	Analyse des politiques publiques internationales	CPE_UNIV
44.0599	Analyse des politiques publiques (autres)	CPE_UNIV
<b>44.07</b>	<b>Travail social</b>	
44.0701	Travail social (général)	CPE_COL_UNIV
44.0702	Services à la jeunesse/administration à la jeunesse	CPE_TOUS
44.0799	Travail social (autres)	CPE_TOUS
<b>44.99</b>	<b>Administration publique et professions en services sociaux (autres)</b>	
44.9999	Administration publique et professions en services sociaux (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>45.</b>	<b>Sciences sociales</b>	
<b>45.01</b>	<b>Sciences sociales (général)</b>	
45.0101	Sciences sociales (général)	CPE_COL_UNIV
45.0102	Méthodologie de recherche et méthodes quantitatives	CPE_UNIV
<b>45.02</b>	<b>Anthropologie</b>	
45.0201	Anthropologie (général)	CPE_COL_UNIV
45.0202	Anthropologie physique et biologique	CPE_COL_UNIV
45.0203	Anthropologie médicale	CPE_COL_UNIV
45.0204	Anthropologie culturelle	CPE_COL_UNIV
45.0299	Anthropologie (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>45.03</b>	<b>Archéologie</b>	
45.0301	Archéologie	CPE_COL_UNIV
<b>45.04</b>	<b>Criminologie</b>	
45.0401	Criminologie	CPE_COL_UNIV
<b>45.05</b>	<b>Démographie et études de la population</b>	
45.0501	Démographie et études de la population	CPE_COL_UNIV
<b>45.06</b>	<b>Économie</b>	
45.0601	Économie (général)	CPE_COL_UNIV
45.0602	Économie appliquée	CPE_COL_UNIV
45.0603	Économétrie et économie quantitative	CPE_COL_UNIV
45.0604	Développement économique et international	CPE_COL_UNIV
45.0605	Économie internationale	CPE_COL_UNIV
45.0699	Économie (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>45.07</b>	<b>Géographie et cartographie</b>	
45.0701	Géographie	CPE_COL_UNIV
45.0702	Science de l'information géographique et cartographie	CPE_TOUS
45.0799	Géographie et cartographie (autres)	CPE_TOUS
<b>45.09</b>	<b>Relations internationales et études de sécurité nationale</b>	
45.0901	Affaires et relations internationales	CPE_COL_UNIV
45.0902	Études sur la politique de sécurité nationale	CPE_UNIV
45.0999	Relations internationales et études de sécurité nationale (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>45.10</b>	<b>Science politique et gouvernement</b>	
45.1001	Science politique et gouvernement (général)	CPE_COL_UNIV
45.1002	Politique et gouvernement des États-Unis	CPE_COL_UNIV
45.1003	Politique et gouvernement du Canada	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
45.1004	Économie politique	CPE_COL_UNIV
45.1099	Science politique et gouvernement (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>45.11</b>	<b>Sociologie</b>	
45.1101	Sociologie	CPE_COL_UNIV
<b>45.12</b>	<b>Études/affaires urbaines</b>	
45.1201	Études/affaires urbaines	CPE_COL_UNIV
<b>45.13</b>	<b>Sociologie et anthropologie</b>	
45.1301	Sociologie et anthropologie	CPE_COL_UNIV
<b>45.14</b>	<b>Sociologie rurale</b>	
45.1401	Sociologie rurale	CPE_COL_UNIV
<b>45.99</b>	<b>Sciences sociales (autres)</b>	
45.9999	Sciences sociales (autres)	CPE_TOUS
<b>46.</b>	<b>Métiers de la construction</b>	
<b>46.00</b>	<b>Métiers de la construction (général)</b>	
46.0000	Métiers de la construction (général)	CPE_MET_COL
<b>46.01</b>	<b>Maçonnerie/maçon</b>	
46.0101	Maçonnerie/maçon	CPE_MET_COL
<b>46.02</b>	<b>Charpenterie/charpentier</b>	
46.0201	Charpenterie/charpentier	CPE_MET_COL
<b>46.03</b>	<b>Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité</b>	
46.0301	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (général)	CPE_MET_COL
46.0302	Électricien	CPE_MET_COL
46.0303	Monteur de ligne	CPE_MET_COL
46.0399	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (autres)	CPE_MET_COL
<b>46.04</b>	<b>Bâtiment/construction - finition, gestion et inspection</b>	
46.0401	Entretien d'immeubles/de propriétés	CPE_MET_COL
46.0402	Finissage du béton/finisseur de béton	CPE_MET_COL
46.0403	Inspection/inspecteur en bâtiment/construction	CPE_MET_COL
46.0404	Installation de placoplâtres	CPE_MET_COL
46.0406	Vitrier	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
46.0408	Peintre et poseur de revêtements muraux	CPE_MET_COL
46.0410	Couvreur	CPE_MET_COL
46.0411	Assemblage/assembleur de structure métallique	CPE_MET_COL
46.0412	Bâtiment/construction - direction/directeur des travaux	CPE_MET_COL
46.0413	Poseur de tapis, de revêtements de plancher et de carreaux	CPE_MET_COL
46.0414	Calorifugeur	CPE_MET_COL
46.0415	Technologie de la construction de bâtiments	CPE_MET_COL
46.0499	Bâtiment/construction - finition, gestion et inspection (autres)	CPE_MET_COL
<b>46.05</b>	<b>Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes</b>	
46.0502	Tuyauterie/monteur de tuyauterie et poseur de gicleur	CPE_MET_COL
46.0503	Plomberie/plombier	CPE_MET_COL
46.0504	Forage/foreur de puits	CPE_MET_COL
46.0505	Dynamitage/dynamiteur	CPE_MET_COL
46.0599	Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes (autres)	CPE_MET_COL
<b>46.99</b>	<b>Métiers de la construction (autres)</b>	
46.9999	Métiers de la construction (autres)	CPE_MET_COL
<b>47.</b>	<b>Technologue et technicien, mécanique et réparation</b>	
<b>47.00</b>	<b>Mécaniciens et réparateurs (général)</b>	
47.0000	Mécaniciens et réparateurs (général)	CPE_MET_COL
<b>47.01</b>	<b>Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique</b>	
47.0101	Installation et réparation d'équipement électrique ou électronique (général)	CPE_MET_COL
47.0102	Réparation de machines de bureau	CPE_MET_COL
47.0103	Installation et réparation de systèmes de communication	CPE_MET_COL
47.0104	Installation et réparation d'ordinateurs	CPE_MET_COL
47.0105	Électronique industrielle	CPE_MET_COL
47.0106	Installation et réparation d'appareils ménagers	CPE_MET_COL
47.0110	Installation, réparation et inspection de systèmes de sécurité	CPE_MET_COL
47.0199	Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique (autres)	CPE_MET_COL
<b>47.02</b>	<b>Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération - technologue/technicien</b>	
47.0201	Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération - technologue/technicien	CPE_MET_COL
<b>47.03</b>	<b>Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel - technologue/technicien</b>	
47.0302	Entretien et réparation d'équipement lourd - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0303	Entretien et réparation en mécanique industrielle - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0399	Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>47.04</b>	<b>Entretien et réparation de systèmes de précision - technologue/technicien</b>	
47.0402	Armurerie/armurier	CPE_MET_COL
47.0403	Serrurerie et réparation de coffres-forts	CPE_MET_COL
47.0404	Fabrication et réparation d'instruments de musique	CPE_MET_COL
47.0408	Fabrication d'horloges et de bijoux	CPE_MET_COL
47.0409	Exploitation et maintenance de pièces et d'entreposage - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0499	Entretien et réparation de systèmes de précision - technologue/technicien (autres)	CPE_MET_COL
<b>47.05</b>	<b>Installateur et opérateur de machines fixes <sup>CAN</sup></b>	
47.0501	Installateur et opérateur de machines fixes <sup>CAN</sup>	CPE_MET_COL
<b>47.06</b>	<b>Entretien et réparation de véhicules</b>	
47.0600	Technologies d'entretien et de réparation de véhicules (général)	CPE_MET_COL
47.0603	Réparation de carrosseries d'automobile - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0604	Entretien et réparation de véhicules automobiles - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0605	Entretien et réparation de moteurs diesel - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0606	Entretien et réparation de petits moteurs - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0607	Entretien et réparation d'aéronefs - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0608	Entretien et réparation de groupes motopropulseurs d'aéronef - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0609	Entretien et réparation de matériel électronique de bord - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0610	Entretien et réparation de bicyclettes - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0611	Entretien et réparation de motocyclettes - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0612	Inspection, entretien et réparation de systèmes d'échappement de véhicule - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0613	Entretien et réparation de camions et de véhicules de moyen ou fort tonnage - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0614	Entretien et réparation de véhicules à carburant de remplacement - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0615	Mécanicien de moteur	CPE_MET_COL
47.0616	Entretien et réparation de moteurs et d'équipement de bateau - technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0617	Technicien/mécanicien de moteurs haute performance et sur mesure	CPE_MET_COL
47.0618	Technicien de véhicules récréatifs	CPE_MET_COL
47.0699	Entretien et réparation de véhicules (autres)	CPE_MET_COL
<b>47.99</b>	<b>Technologue et technicien, mécanique et réparation (autres)</b>	
47.9999	Technologue et technicien, mécanique et réparation (autres)	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>48.</b>	<b>Travail de précision</b>	
<b>48.00</b>	<b>Travail de précision (général)</b>	
48.0000	Travail de précision (général)	CPE_MET_COL
<b>48.03</b>	<b>Travail du cuir et rembourrage</b>	
48.0303	Rembourrage/rembourreur	CPE_MET_COL
48.0304	Réparation de souliers, de bottes et d'autres articles en cuir	CPE_MET_COL
48.0399	Travail du cuir et rembourrage (autres)	CPE_MET_COL
<b>48.05</b>	<b>Travail de précision des métaux</b>	
48.0501	Opérateur de machine-outil/techniques d'usinage	CPE_MET_COL
48.0503	Technologie/adjoint d'atelier d'usinage	CPE_MET_COL
48.0506	Tôlier de construction	CPE_MET_COL
48.0507	Outilleur-ajusteur	CPE_MET_COL
48.0508	Soudure/soudeur	CPE_MET_COL
48.0509	Métallier/ferronnerie	CPE_MET_COL
48.0510	Techniques d'usinage à commande numérique par ordinateur (CNO)/ machiniste sur matériel à CNO	CPE_MET_COL
48.0511	Monteur-ajusteur de charpentes métalliques	CPE_MET_COL
48.0599	Travail de précision des métaux (autres)	CPE_MET_COL
<b>48.07</b>	<b>Travail du bois</b>	
48.0701	Travail du bois (général)	CPE_MET_COL
48.0702	Dessinateur-modéliste et fabricant de meubles	CPE_MET_COL
48.0703	Ébénisterie	CPE_MET_COL
48.0799	Travail du bois (autres)	CPE_MET_COL
<b>48.08</b>	<b>Chaudronnerie/chaudronnier</b>	
48.0801	Chaudronnerie/chaudronnier	CPE_MET_COL
<b>48.99</b>	<b>Travail de précision (autres)</b>	
48.9999	Travail de précision (autres)	CPE_TOUS
<b>49.</b>	<b>Transport de personnes et de matériel</b>	
<b>49.01</b>	<b>Transport aérien</b>	
49.0101	Aéronautique/aviation/science et technologie aérospatiale (général)	CPE_TOUS
49.0102	Pilote d'avion commercial/pilote de ligne et équipage de bord (professionnel)	CPE_TOUS
49.0104	Aviation/voies aériennes - gestion	CPE_TOUS
49.0105	Contrôle de la circulation aérienne	CPE_MET_COL
49.0106	Agent de bord	CPE_MET_COL
49.0108	Instructeur de vol	CPE_MET_COL
49.0199	Transport aérien (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>49.02</b>	<b>Transport terrestre</b>	
49.0202	Conduite d'engins de chantier/d'équipement lourd/de machines de terrassement	CPE_MET_COL
49.0205	Conducteur et instructeur de conduite de camions/d'autobus/de véhicules commerciaux	CPE_MET_COL
49.0206	Conduite/conducteur de grues mobiles	CPE_MET_COL
49.0207	Signalisation et contrôle de la circulation	CPE_MET_COL
49.0208	Chemin de fer et transport ferroviaire	CPE_MET_COL
49.0299	Transport terrestre (autres)	CPE_MET_COL
<b>49.03</b>	<b>Transport maritime</b>	
49.0303	Pêche commerciale	CPE_MET_COL
49.0304	Plongeur professionnel et instructeur de plongée	CPE_MET_COL
49.0309	Navigation maritime/officier de la marine marchande	CPE_TOUS
49.0399	Transport maritime (autres)	CPE_TOUS
<b>49.99</b>	<b>Transport de personnes et de matériel (autres)</b>	
49.9999	Transport de personnes et de matériel (autres)	CPE_TOUS
<b>50.</b>	<b>Arts visuels et arts d'interprétation</b>	
<b>50.01</b>	<b>Arts visuels, numériques et d'interprétation (général)</b>	
50.0101	Arts visuels et arts d'interprétation (général)	CPE_TOUS
50.0102	Arts numériques (général)	CPE_TOUS
<b>50.02</b>	<b>Artisanat et arts populaires</b>	
50.0201	Artisanat et arts populaires	CPE_TOUS
<b>50.03</b>	<b>Danse</b>	
50.0301	Danse (général)	CPE_TOUS
50.0302	Ballet	CPE_TOUS
50.0399	Danse (autres)	CPE_TOUS
<b>50.04</b>	<b>Design et arts appliqués</b>	
50.0401	Design et communications visuelles (général)	CPE_TOUS
50.0402	Art commercial et publicitaire	CPE_TOUS
50.0404	Design industriel et des produits	CPE_TOUS
50.0406	Photographie commerciale	CPE_TOUS
50.0407	Création de mode/design de mode	CPE_TOUS
50.0408	Design d'intérieur	CPE_TOUS
50.0409	Design graphique	CPE_TOUS
50.0410	Illustration	CPE_TOUS
50.0411	Conception de jeux et de médias interactifs	CPE_TOUS
50.0499	Design et arts appliqués (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>50.05</b>	<b>Art dramatique/arts de la scène/théâtre</b>	
50.0501	Art dramatique/arts de la scène/théâtre (général)	CPE_COL_UNIV
50.0502	Décors de théâtre/techniques de la scène	CPE_TOUS
50.0504	Dramaturgie et scénarisation	CPE_TOUS
50.0505	Théâtre - littérature, histoire et critique	CPE_COL_UNIV
50.0506	Jeu d'acteur	CPE_TOUS
50.0507	Mise en scène et production théâtrale	CPE_TOUS
50.0509	Comédie musicale	CPE_TOUS
50.0510	Conception de costumes	CPE_TOUS
50.0599	Art dramatique/arts de la scène/théâtre (autres)	CPE_TOUS
<b>50.06</b>	<b>Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie</b>	
50.0601	Études cinématographiques/cinéma/vidéo	CPE_TOUS
50.0602	Cinématographie et réalisation de films/de vidéos	CPE_COL_UNIV
50.0605	Photographie artistique	CPE_TOUS
50.0607	Réalisation de documentaires	CPE_COL_UNIV
50.0699	Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie (autres)	CPE_TOUS
<b>50.07</b>	<b>Beaux-arts et arts plastiques</b>	
50.0701	Arts/études des arts (général)	CPE_COL_UNIV
50.0702	Beaux-arts et arts plastiques (général)	CPE_TOUS
50.0703	Arts - histoire, critique et conservation des oeuvres	CPE_COL_UNIV
50.0705	Dessin	CPE_TOUS
50.0706	Intermédia/multimédia	CPE_COL_UNIV
50.0708	Peinture	CPE_TOUS
50.0709	Sculpture	CPE_TOUS
50.0710	Gravure de reproduction	CPE_TOUS
50.0711	Arts céramiques et céramique	CPE_TOUS
50.0712	Arts textiles et tissage	CPE_TOUS
50.0713	Arts du métal et du bijou	CPE_TOUS
50.0799	Beaux-arts et arts plastiques (autres)	CPE_TOUS
<b>50.09</b>	<b>Musique</b>	
50.0901	Musique (général)	CPE_TOUS
50.0902	Musique - histoire, littérature et théorie	CPE_COL_UNIV
50.0903	Représentation musicale (général)	CPE_COL_UNIV
50.0904	Musique - théorie et composition	CPE_COL_UNIV
50.0905	Musicologie et ethnomusicologie	CPE_TOUS
50.0906	Direction d'orchestre	CPE_COL_UNIV
50.0907	Instruments à clavier	CPE_TOUS
50.0908	Opéra et art vocal	CPE_COL_UNIV
50.0910	Jazz/études en jazz	CPE_COL_UNIV
50.0911	Instruments à cordes	CPE_COL_UNIV
50.0912	Pédagogie de la musique	CPE_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
50.0913	Technologie musicale	CPE_TOUS
50.0914	Instruments en cuivre	CPE_COL_UNIV
50.0915	Instruments à vent en bois	CPE_COL_UNIV
50.0916	Instruments à percussion	CPE_COL_UNIV
50.0999	Musique (autres)	CPE_TOUS
<b>50.10</b>	<b>Gestion des arts, divertissements et médias</b>	
50.1001	Gestion des arts, divertissements et médias (général)	CPE_COL_UNIV
50.1002	Gestion des beaux-arts et des arts plastiques	CPE_COL_UNIV
50.1003	Gestion de musique	CPE_COL_UNIV
50.1004	Théâtre - gestion	CPE_COL_UNIV
50.1099	Gestion des arts, divertissements et médias (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>50.99</b>	<b>Arts visuels et arts d'interprétation (autres)</b>	
50.9999	Arts visuels et arts d'interprétation (autres)	CPE_TOUS
<b>51.</b>	<b>Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes</b>	
<b>51.00</b>	<b>Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé (général)</b>	
51.0000	Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé (général)	CPE_TOUS
51.0001	Santé et mieux-être (général)	CPE_TOUS
<b>51.01</b>	<b>Chiropratique (D.C.)</b>	
51.0101	Chiropratique (D.C.)	CPE_UNIV
<b>51.02</b>	<b>Troubles de la communication - sciences et services</b>	
51.0201	Sciences et troubles de la communication (général)	CPE_COL_UNIV
51.0202	Audiologie/audiologiste	CPE_COL_UNIV
51.0203	Orthophonie/orthophoniste	CPE_COL_UNIV
51.0204	Audiologie/audiologiste et orthophonie/orthophoniste	CPE_COL_UNIV
51.0299	Troubles de la communication - sciences et services (autres)	CPE_TOUS
<b>51.04</b>	<b>Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)</b>	
51.0401	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)	CPE_MD
<b>51.05</b>	<b>Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
51.0501	Sciences dentaires cliniques (général) (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0502	Dentisterie générale avancée (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0503	Biologie buccale et pathologie buccale et maxillo-faciale (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0504	Santé dentaire publique et éducation (Cert., M.S., M.Sc., M.P.H., Ph.D., D.P.H.)	CPE_MSC_PHD
51.0505	Matériaux dentaires (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0506	Endodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0507	Chirurgie buccale/maxillo-faciale (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.0508	Orthodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0509	Dentisterie infantile/pédodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0510	Périodontie/parodontologie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0511	Prothésodontologie/dentisterie prothétique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0599	Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.) (autres)	CPE_MSC_PHD
<b>51.06</b>	<b>Services dentaires de soutien et professions connexes</b>	
51.0601	Assistance/assistant dentaire	CPE_MET_COL
51.0602	Hygiène/hygiéniste dentaire	CPE_TOUS
51.0603	Technicien/technologue de laboratoire dentaire	CPE_MET_COL
51.0699	Services dentaires de soutien et professions connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>51.07</b>	<b>Services d'administration/de gestion de la santé et médicale</b>	
51.0701	Administration/gestion de services de santé	CPE_COL_UNIV
51.0702	Administration/gestion d'hôpitaux et d'établissements de santé	CPE_COL_UNIV
51.0703	Unité de soins - coordonnateur/commis	CPE_TOUS
51.0704	Unité de soins - directeur/surveillant	CPE_TOUS
51.0705	Gestion de cabinet médical	CPE_COL_UNIV
51.0706	Archives médicales - administration	CPE_COL_UNIV
51.0707	Archives médicales - technologue/technicien	CPE_MET_COL
51.0708	Transcription médicale	CPE_MET_COL
51.0709	Applications médicales - technicien en informatique/informaticien	CPE_MET_COL
51.0710	Aide de bureau dans un service médical	CPE_MET_COL
51.0711	Gestionnaire de services médicaux/de santé et assistant/spécialiste clinique	CPE_TOUS
51.0712	Préposé à l'accueil/réceptionniste médical	CPE_MET_COL
51.0713	Assurance médicale - codage des données	CPE_TOUS
51.0714	Assurance médicale - facturation des services médicaux	CPE_TOUS
51.0715	Assurance médicale - examinateur des réclamations	CPE_TOUS
51.0716	Adjoint administratif médical et secrétaire médical	CPE_MET_COL
51.0717	Services du personnel médical - technologue/technicien	CPE_TOUS
51.0718	Administration/gestion de soins de longue durée	CPE_COL_UNIV
51.0719	Coordonnateur de recherche clinique	CPE_COL_UNIV
51.0799	Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale (autres)	CPE_TOUS
<b>51.08</b>	<b>Services médicaux ou sanitaires de soutien</b>	
51.0801	Assistant clinique/médical	CPE_MET_COL
51.0802	Assistant de laboratoire médical/clinique	CPE_MET_COL
51.0803	Auxiliaire en ergothérapie	CPE_MET_COL
51.0805	Technicien en pharmacie/aide-pharmacien	CPE_MET_COL
51.0806	Technicien/assistant en physiothérapie	CPE_MET_COL
51.0808	Aide-vétérinaire/techniques de la santé animale	CPE_MET_COL
51.0809	Aide-anesthésiste	CPE_MET_COL
51.0810	Préposé aux soins d'urgence (TMU - services ambulanciers)	CPE_MET_COL
51.0811	Assistant en pathologie	CPE_MET_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.0812	Technicien en inhalothérapie/aide-inhalothérapeute	CPE_MET_COL
51.0813	Aide-chiropraticien/préposé aux soins chiropratiques	CPE_MET_COL
51.0814	Assistant en radiologie	CPE_MET_COL
51.0815	Consultante en allaitement	CPE_MET_COL
51.0816	Assistant en orthophonie	CPE_MET_COL
51.0817	Assistant en réadaptation <sup>CAN</sup>	CPE_MET_COL
51.0899	Services médicaux ou sanitaires de soutien (autres)	CPE_MET_COL
<b>51.09</b>	<b>Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé</b>	
51.0901	Technologue en soins cardiovasculaires	CPE_MET_COL
51.0902	Technologue/technicien en électrocardiographie	CPE_MET_COL
51.0903	Technologue en électroencéphalographie ou en électro-neuro-diagnostic	CPE_MET_COL
51.0904	Technologue/technicien en soins médicaux d'urgence (TMU - services paramédicaux)	CPE_MET_COL
51.0905	Technologue en médecine nucléaire	CPE_MET_COL
51.0906	Technologue en perfusion/perfusionniste	CPE_TOUS
51.0907	Technologue en radiologie médicale/radiothérapeute	CPE_MET_COL
51.0908	Inhalothérapie/inhalothérapeute	CPE_TOUS
51.0909	Technologue de salle d'opération	CPE_MET_COL
51.0910	Échographie/échographiste/technicien en ultrasonographie	CPE_MET_COL
51.0911	Radiologie/radiographe/technologue en radiographie	CPE_TOUS
51.0912	Adjoint médical	CPE_TOUS
51.0913	Entraînement/entraîneur d'athlètes	CPE_TOUS
51.0914	Thérapie génique	CPE_TOUS
51.0915	Technologue en soins cardio-respiratoires	CPE_TOUS
51.0916	Technicien en radioprotection	CPE_TOUS
51.0917	Polysomnographie	CPE_TOUS
51.0918	Spécialiste en prothèses auditives	CPE_MET_COL
51.0919	Technologue/technicien en mammographie	CPE_MET_COL
51.0920	Technologue/technicien en imagerie par résonance magnétique (IRM)	CPE_MET_COL
51.0921	Technologie combinée de laboratoire et de rayon-X <sup>CAN</sup>	CPE_MET_COL
51.0999	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé (autres)	CPE_TOUS
<b>51.10</b>	<b>Sciences/recherche de laboratoire médical/clinique et professions connexes</b>	
51.1001	Banques de sang - technologue	CPE_TOUS
51.1002	Technologue/spécialiste en cytologie	CPE_MET_COL
51.1003	Technologue/technicien en hématologie	CPE_TOUS
51.1004	Technicien de laboratoire médical/clinique	CPE_MET_COL
51.1005	Technologue médical/technologue de laboratoire clinique	CPE_COL_UNIV
51.1006	Technologue/technicien de laboratoire d'ophtalmologie	CPE_TOUS
51.1007	Technologue en histologie/histotechnologie	CPE_COL_UNIV
51.1008	Technicien en histologie	CPE_MET_COL
51.1009	Technicien en phlébotomie/phlébotomiste	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.1010	Cytogénétique/cytogénéticien	CPE_COL_UNIV
51.1011	Technologue/technicien en dialyse	CPE_MET_COL
51.1012	Technologue/technicien en stérilisation	CPE_MET_COL
51.1099	Sciences de laboratoire médical/clinique et professions connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>51.11</b>	<b>Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé</b>	
51.1101	Programme préparatoire aux études en dentisterie	CPE_COL_UNIV
51.1102	Programme préparatoire aux études en médecine	CPE_COL_UNIV
51.1103	Programme préparatoire aux études en pharmacie	CPE_COL_UNIV
51.1104	Programme préparatoire aux études en médecine vétérinaire	CPE_COL_UNIV
51.1105	Programme préparatoire aux études en soins infirmiers	CPE_COL_UNIV
51.1106	Programme préparatoire aux études en chiropratique	CPE_COL_UNIV
51.1107	Programme préparatoire aux études en ergothérapie	CPE_COL_UNIV
51.1108	Programme préparatoire aux études en optométrie	CPE_COL_UNIV
51.1109	Programme préparatoire aux études en physiothérapie	CPE_COL_UNIV
51.1199	Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>51.12</b>	<b>Médecine (M.D.)</b>	
51.1201	Médecine (M.D.)	CPE_MD
<b>51.14</b>	<b>Scientifique médical (M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
51.1401	Scientifique médical (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
<b>51.15</b>	<b>Services en santé mentale et sociale et professions connexes</b>	
51.1501	Toxicomanie/counseling en toxicomanie	CPE_TOUS
51.1502	Services psychiatriques/services de soins en santé mentale - technicien	CPE_MET_COL
51.1503	Travail social médical/clinique	CPE_COL_UNIV
51.1504	Services de santé communautaire - agent de liaison/conseiller	CPE_TOUS
51.1505	Counseling matrimonial/thérapie familiale	CPE_COL_UNIV
51.1506	Pastorale clinique	CPE_COL_UNIV
51.1507	Psychanalyse et psychothérapie	CPE_COL_UNIV
51.1508	Counseling en santé mentale	CPE_TOUS
51.1509	Counseling en génétique	CPE_COL_UNIV
51.1599	Services en santé mentale et sociale et professions connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>51.17</b>	<b>Optométrie (O.D.)</b>	
51.1701	Optométrie (O.D.)	CPE_MD
<b>51.18</b>	<b>Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes</b>	
51.1801	Optique/opticien d'ordonnance	CPE_TOUS
51.1802	Technicien/assistant en optométrie	CPE_MET_COL
51.1803	Technicien en ophtalmologie	CPE_MET_COL
51.1804	Orthoptique/orthoptiste	CPE_COL_UNIV
51.1899	Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>51.19</b>	<b>Ostéopathie (D.O.)</b>	
51.1901	Ostéopathie (D.O.)	CPE_UNIV
<b>51.20</b>	<b>Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration</b>	
51.2001	Pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.)	CPE_UNIV
51.2002	Pharmacie - administration, politique et réglementation (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2003	Conception des produits pharmaceutiques et des médicaments (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2004	Chimie médicale et pharmaceutique (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2005	Chimie et pharmacognosie des produits naturels (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2006	Développement des médicaments à l'échelle clinique et industrielle (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2007	Pharmacoeconomique (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2008	Pharmacie clinique, hospitalière et de soins gérés (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2009	Pharmacie industrielle et physique et sciences des produits de beauté (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2010	Sciences pharmaceutiques	CPE_UNIV
51.2011	Marketing et gestion de produits pharmaceutiques	CPE_UNIV
51.2099	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration (autres)	CPE_UNIV
<b>51.21</b>	<b>Podiatrie (D.P.M.)</b>	
51.2101	Podiatrie (D.P.M.)	CPE_UNIV
<b>51.22</b>	<b>Santé publique</b>	
51.2201	Santé publique (général) (M.P.H., D.P.H.)	CPE_MSC_PHD
51.2202	Hygiène du milieu	CPE_COL_UNIV
51.2205	Physique médicale	CPE_UNIV
51.2206	Santé au travail et hygiène industrielle	CPE_COL_UNIV
51.2207	Éducation et promotion en matière de santé publique	CPE_COL_UNIV
51.2208	Santé communautaire et médecine préventive	CPE_COL_UNIV
51.2209	Santé de la mère et de l'enfant	CPE_COL_UNIV
51.2210	Santé publique internationale/santé internationale	CPE_COL_UNIV
51.2211	Administration des services de santé	CPE_COL_UNIV
51.2212	Aspects comportementaux de la santé	CPE_COL_UNIV
51.2299	Santé publique (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>51.23</b>	<b>Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique</b>	
51.2301	Thérapie par l'art/thérapeute, art	CPE_COL_UNIV
51.2302	Dansothérapie/thérapeute, danse	CPE_COL_UNIV
51.2305	Musicothérapie/musicothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2306	Ergothérapie/ergothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2307	Orthésiste/prothésiste	CPE_TOUS
51.2308	Physiothérapie/physiothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2309	Loisirs thérapeutiques/ludothérapie	CPE_COL_UNIV
51.2310	Counseling en réadaptation professionnelle/conseiller en réadaptation professionnelle	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.2311	Kinésithérapie/kinésithérapeute	CPE_TOUS
51.2312	Technologie d'aide et techniques de la réadaptation	CPE_TOUS
51.2313	Thérapie à recours animalier	CPE_COL_UNIV
51.2314	Sciences de la réadaptation	CPE_COL_UNIV
51.2399	Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique (autres)	CPE_TOUS
<b>51.24</b>	<b>Médecine vétérinaire (D.M.V.)</b>	
51.2401	Médecine vétérinaire (D.M.V.)	CPE_MD
<b>51.25</b>	<b>Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
51.2501	Sciences vétérinaires/sciences vétérinaires cliniques (général) (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2502	Anatomie vétérinaire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2503	Physiologie vétérinaire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2504	Microbiologie et immunobiologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2505	Pathologie et biopathologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2506	Toxicologie et pharmacologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2507	Médecine et chirurgie vétérinaires - gros animaux, animaux destinés à l'alimentation et chevaux (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2508	Médecine et chirurgie vétérinaires - petits animaux et animaux de compagnie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2509	Médecine comparée et science des animaux de laboratoire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2510	Médecine vétérinaire préventive, épidémiologie et santé publique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2511	Médecine vétérinaire - maladies infectieuses (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2599	Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.) (autres)	CPE_MSC_PHD
<b>51.26</b>	<b>Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades</b>	
51.2601	Aide en soins de santé	CPE_MET_COL
51.2602	Aide en hygiène familiale	CPE_MET_COL
51.2603	Aide pour l'administration de médicaments	CPE_MET_COL
51.2604	Aide en réadaptation	CPE_MET_COL
51.2699	Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades (autres)	CPE_MET_COL
<b>51.27</b>	<b>Illustration et informatique médicales</b>	
51.2703	Illustration médicale/illustrateur médical	CPE_TOUS
51.2706	Informatique médicale	CPE_TOUS
51.2799	Illustration et informatique médicales (autres)	CPE_TOUS
<b>51.31</b>	<b>Diététique et nutrition clinique</b>	
51.3101	Diététique/diététiste (R.D.)	CPE_COL_UNIV
51.3102	Nutrition clinique/nutritionniste	CPE_COL_UNIV
51.3103	Technicien en diététique (T.D.P.)	CPE_MET_COL
51.3104	Aide-diététiste	CPE_MET_COL
51.3199	Diététique et nutrition clinique (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>51.32</b>	<b>Bioéthique/éthique médicale</b>	
51.3201	Bioéthique/éthique médicale	CPE_COL_UNIV
<b>51.33</b>	<b>Médecines alternatives et douces</b>	
51.3300	Médecines alternatives et douces (général)	CPE_TOUS
51.3301	Acupuncture et médecine orientale	CPE_TOUS
51.3302	Médecine traditionnelle chinoise et herboristerie chinoise	CPE_TOUS
51.3303	Naturopathie (N.D.)	CPE_TOUS
51.3304	Homéopathie/médecine homéopathique	CPE_TOUS
51.3305	Ayurveda/médecine ayurvédique	CPE_TOUS
51.3306	Santé holistique	CPE_TOUS
51.3399	Médecines alternatives et douces (autres)	CPE_TOUS
<b>51.34</b>	<b>Services de soutien dans le domaine des médecines alternatives et douces</b>	
51.3401	Sage-femme (S.A., S.D.)	CPE_COL_UNIV
51.3499	Services de soutien dans le domaine des médecines alternatives et douces (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>51.35</b>	<b>Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes</b>	
51.3501	Massage thérapeutique/massothérapie	CPE_TOUS
51.3502	Thérapie corporelle asiatique	CPE_TOUS
51.3503	Thérapie corporelle somatique	CPE_TOUS
51.3599	Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>51.36</b>	<b>Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles</b>	
51.3601	Thérapie par le mouvement	CPE_TOUS
51.3602	Formation des instructeurs de yoga/thérapie par le yoga	CPE_TOUS
51.3603	Hypnothérapie/hypnothérapeute	CPE_TOUS
51.3699	Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles (autres)	CPE_TOUS
<b>51.37</b>	<b>Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie</b>	
51.3701	Aromathérapie	CPE_TOUS
51.3702	Herboristerie/herboriste	CPE_TOUS
51.3703	Thérapie par la polarité	CPE_TOUS
51.3704	Reiki	CPE_TOUS
51.3799	Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie (autres)	CPE_TOUS
<b>51.38</b>	<b>Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques</b>	
51.3801	Sciences infirmières/infirmier autorisé (I.A., A.Sc.Inf., B.S.Inf., B.Sc.Inf., M.S.Inf., M.Sc.Inf.)	CPE_COL_UNIV
51.3802	Sciences infirmières - administration (M.S.Inf., M.S., M.Sc.Inf., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.3803	Sciences infirmières/infirmier - santé des adultes	CPE_COL_UNIV
51.3804	Sciences infirmières - anesthésie	CPE_COL_UNIV
51.3805	Sciences infirmières - soins de santé primaires et familiaux	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.3806	Sciences infirmières - soins donnés aux mères, aux enfants et aux nouveaux-nés	CPE_COL_UNIV
51.3807	Sciences infirmières - infirmier sage-femme	CPE_COL_UNIV
51.3808	Sciences infirmières (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.3809	Sciences infirmières - pédiatrie	CPE_COL_UNIV
51.3810	Sciences infirmières - psychiatrie/santé mentale	CPE_COL_UNIV
51.3811	Sciences infirmières - santé publique et santé communautaire	CPE_COL_UNIV
51.3812	Sciences infirmières - salles d'opération et chirurgie	CPE_COL_UNIV
51.3813	Infirmier clinicien spécialisé	CPE_COL_UNIV
51.3814	Sciences infirmières - soins intensifs	CPE_COL_UNIV
51.3815	Sciences infirmières - santé du travail et hygiène du milieu	CPE_COL_UNIV
51.3816	Sciences infirmières - soins en salle d'urgence/centre de traumatologie	CPE_COL_UNIV
51.3817	Enseignement en sciences infirmières	CPE_UNIV
51.3818	Pratique des soins infirmiers	CPE_MSC_PHD
51.3819	Sciences infirmières - soins palliatifs	CPE_COL_UNIV
51.3820	Infirmier clinicien chef	CPE_UNIV
51.3821	Sciences infirmières - gériatrie	CPE_COL_UNIV
51.3822	Sciences infirmières - santé des femmes	CPE_COL_UNIV
51.3823	Infirmier psychiatrique autorisé <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
51.3899	Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques (autres)	CPE_COL_UNIV
<b>51.39</b>	<b>Infirmier auxiliaire/auxiliaire autorisé et aide-infirmier</b>	
51.3901	Infirmier auxiliaire autorisé (Inf. Aux. Aut., I.S.A., Cert., Dipl., A.S.A.)	CPE_MET_COL
51.3902	Assistant/aide aux soins infirmiers et assistant/aide aux soins des patients	CPE_MET_COL
51.3999	Infirmier auxiliaire/auxiliaire autorisé et aide-infirmier (autres)	CPE_MET_COL
<b>51.99</b>	<b>Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes (autres)</b>	
51.9999	Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>52.</b>	<b>Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes</b>	
<b>52.01</b>	<b>Commerce (général)</b>	
52.0101	Commerce (général)	CPE_TOUS
<b>52.02</b>	<b>Administration/gestion commerciale</b>	
52.0201	Administration/gestion commerciale (général)	CPE_TOUS
52.0202	Achat/approvisionnement/acquisition et gestion des contrats	CPE_TOUS
52.0203	Gestion logistique, des matériaux, et de la chaîne d'approvisionnement	CPE_TOUS
52.0204	Gestion de bureau d'affaires	CPE_COL_UNIV
52.0205	Gestion des opérations et supervision	CPE_COL_UNIV
52.0206	Gestion d'organismes sans but lucratif et d'entreprises publiques	CPE_TOUS
52.0207	Gestion du service à la clientèle	CPE_COL_UNIV
52.0208	Commerce électronique	CPE_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
52.0209	Gestion du transport/de la mobilité	CPE_COL_UNIV
52.0210	Gestion de la recherche et du développement	CPE_COL_UNIV
52.0211	Gestion de projet	CPE_COL_UNIV
52.0212	Gestion de commerce de détail	CPE_COL_UNIV
52.0213	Leadership organisationnel	CPE_COL_UNIV
52.0299	Administration/gestion commerciale (autres)	CPE_TOUS
<b>52.03</b>	<b>Comptabilité et services connexes</b>	
52.0301	Comptabilité	CPE_UNIV
52.0302	Technicien en comptabilité et aide-comptable	CPE_MET_COL
52.0303	Vérification	CPE_COL_UNIV
52.0304	Comptabilité et finance	CPE_COL_UNIV
52.0305	Comptabilité et gestion des affaires	CPE_COL_UNIV
52.0399	Comptabilité et services connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>52.04</b>	<b>Services de soutien administratifs</b>	
52.0401	Adjoint administratif et secrétariat (général)	CPE_TOUS
52.0402	Adjoint de direction/secrétaire de direction	CPE_TOUS
52.0406	Réceptionniste	CPE_MET_COL
52.0407	Bureautique	CPE_TOUS
52.0408	Travail de bureau général	CPE_TOUS
52.0409	Chef des pièces, chef de l'entreposage et gestionnaire des stocks	CPE_MET_COL
52.0410	Commis au trafic, commis des douanes et commis au transport	CPE_MET_COL
52.0411	Service d'aide à la clientèle/centre téléphonique/centre de téléservice	CPE_MET_COL
52.0499	Services de soutien administratifs (autres)	CPE_TOUS
<b>52.05</b>	<b>Communications d'entreprise</b>	
52.0501	Communications d'entreprise	CPE_TOUS
<b>52.06</b>	<b>Économie d'entreprise</b>	
52.0601	Économie d'entreprise	CPE_COL_UNIV
<b>52.07</b>	<b>Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises</b>	
52.0701	Entrepreneuriat	CPE_TOUS
52.0702	Franchisage et exploitation d'une franchise	CPE_MET_COL
52.0703	Administration/gestion de petites et moyennes entreprises	CPE_TOUS
52.0799	Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises (autres)	CPE_TOUS
<b>52.08</b>	<b>Finance et services de gestion financière</b>	
52.0801	Finance (général)	CPE_COL_UNIV
52.0803	Services de soutien bancaires et financiers	CPE_COL_UNIV
52.0804	Planification financière et services de planification financière	CPE_COL_UNIV
52.0806	Finances internationales	CPE_COL_UNIV
52.0807	Investissements et valeurs mobilières	CPE_COL_UNIV
52.0808	Finances publiques	CPE_COL_UNIV
52.0809	Gestion de crédit	CPE_COL_UNIV
52.0899	Finance et services de gestion financière (autres)	CPE_TOUS

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>52.09</b>	<b>Gestion touristique</b>	
52.0901	Gestion touristique (général)	CPE_COL_UNIV
52.0903	Gestion des services sur le tourisme et les voyages	CPE_COL_UNIV
52.0904	Gestion d'établissements d'hébergement touristique (hôtels/motels)	CPE_TOUS
52.0905	Gestion de restaurants et de services d'alimentation	CPE_MET_COL
52.0906	Gestion de centres de villégiature	CPE_MET_COL
52.0907	Planification de réunions et d'événements	CPE_TOUS
52.0908	Gestion de casinos	CPE_TOUS
52.0909	Gestion d'hôtels, de motels et de restaurants	CPE_TOUS
52.0999	Gestion touristique (autres)	CPE_TOUS
<b>52.10</b>	<b>Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines</b>	
52.1001	Gestion des ressources humaines/gestion du personnel (général)	CPE_COL_UNIV
52.1002	Relations de travail/relations industrielles	CPE_COL_UNIV
52.1003	Comportement organisationnel	CPE_COL_UNIV
52.1004	Études sur le travail	CPE_COL_UNIV
52.1005	Perfectionnement des ressources humaines	CPE_COL_UNIV
52.1099	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines (autres)	CPE_TOUS
<b>52.11</b>	<b>Commerce international</b>	
52.1101	Commerce international	CPE_COL_UNIV
<b>52.12</b>	<b>Systèmes et services d'information de gestion</b>	
52.1201	Systèmes d'information de gestion (général)	CPE_COL_UNIV
52.1206	Gestion des ressources d'information	CPE_COL_UNIV
52.1207	Gestion des connaissances	CPE_COL_UNIV
52.1299	Systèmes et services d'information de gestion (autres)	CPE_TOUS
<b>52.13</b>	<b>Science de la gestion et méthodes quantitatives</b>	
52.1301	Science de la gestion	CPE_COL_UNIV
52.1302	Statistique de l'activité économique	CPE_COL_UNIV
52.1304	Actuariat	CPE_COL_UNIV
52.1399	Science de la gestion et méthodes quantitatives (autres)	CPE_TOUS
<b>52.14</b>	<b>Marketing</b>	
52.1401	Marketing/gestion du marketing (général)	CPE_COL_UNIV
52.1402	Recherche en marketing	CPE_COL_UNIV
52.1403	Marketing international	CPE_COL_UNIV
52.1499	Marketing (autres)	CPE_TOUS
<b>52.15</b>	<b>Immobilier</b>	
52.1501	Immobilier	CPE_TOUS
<b>52.16</b>	<b>Fiscalité</b>	
52.1601	Fiscalité	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>52.17</b>	<b>Assurance</b>	
52.1701	Assurance	CPE_TOUS
<b>52.18</b>	<b>Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes</b>	
52.1801	Vente, distribution et activités de marketing connexes (général)	CPE_TOUS
52.1802	Marchandisage et achat	CPE_MET_COL
52.1803	Vente au détail et activités connexes	CPE_MET_COL
52.1804	Techniques de vente et activités liées à la vente	CPE_TOUS
52.1899	Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>52.19</b>	<b>Vente spécialisée, marchandisage et marketing</b>	
52.1901	Vente aux enchères	CPE_MET_COL
52.1902	Marchandisage de la mode	CPE_TOUS
52.1903	Mannequin de mode	CPE_MET_COL
52.1904	Marketing en vêtements et accessoires	CPE_MET_COL
52.1905	Marketing en tourisme et voyage	CPE_MET_COL
52.1906	Promotion du tourisme	CPE_MET_COL
52.1907	Exploitation de marketing de véhicules et de pièces et accessoires de véhicule	CPE_MET_COL
52.1908	Marketing en services commerciaux/financiers/personnels	CPE_MET_COL
52.1909	Marketing en produits spéciaux	CPE_MET_COL
52.1910	Marketing en loisirs et tourisme d'accueil	CPE_TOUS
52.1999	Vente spécialisée, marchandisage et marketing (autres)	CPE_TOUS
<b>52.20</b>	<b>Gestion de construction</b>	
52.2001	Gestion de construction	CPE_TOUS
<b>52.21</b>	<b>Gestion des télécommunications</b>	
52.2101	Gestion des télécommunications	CPE_COL_UNIV
<b>52.99</b>	<b>Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)</b>	
52.9999	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)	CPE_TOUS
<b>54.</b>	<b>Histoire</b>	
<b>54.01</b>	<b>Histoire</b>	
54.0101	Histoire (général)	CPE_COL_UNIV
54.0102	Histoire de l'Amérique (États-Unis)	CPE_COL_UNIV
54.0103	Histoire de l'Europe	CPE_COL_UNIV
54.0104	Histoire et philosophie des sciences et de la technologie	CPE_COL_UNIV
54.0105	Histoire publique/histoire appliquée	CPE_COL_UNIV
54.0106	Histoire de l'Asie	CPE_COL_UNIV
54.0107	Histoire du Canada	CPE_COL_UNIV
54.0108	Histoire militaire	CPE_COL_UNIV
54.0199	Histoire (autres)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>55.</b>	<b>Langue et littérature/lettres françaises<sup>CAN</sup></b>	
<b>55.01</b>	<b>Langue et littérature françaises (général)<sup>CAN</sup></b>	
55.0101	Langue et littérature françaises (général) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
<b>55.13</b>	<b>Rhétorique et composition/rédaction en français<sup>CAN</sup></b>	
55.1301	Rédaction en français (général) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1302	Création littéraire en français <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1303	Rédaction professionnelle, technique, commerciale et scientifique en français <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1304	Rhétorique et composition en français <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1399	Rhétorique et composition/rédaction en français (autres) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
<b>55.14</b>	<b>Littérature française<sup>CAN</sup></b>	
55.1401	Littérature française (général) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1403	Littérature canadienne (en français) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1404	Littérature de la France et de la francophonie (en français) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1405	Littérature pour enfants et adolescents (en français) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
55.1499	Littérature française (autres) <sup>CAN</sup>	CPE_COL_UNIV
<b>55.99</b>	<b>Langue et littérature/lettres françaises (autres)<sup>CAN</sup></b>	
55.9999	Langue et littérature/lettres françaises (autres) <sup>CAN</sup>	CPE_TOUS
<b>60.</b>	<b>Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire</b>	
<b>60.01</b>	<b>Programmes de résidence en médecine dentaire</b>	
60.0101	Chirurgie buccale et maxillofaciale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0102	Santé dentaire publique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0103	Endodontique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0104	Pathologie buccale et maxillofaciale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0105	Orthodontie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0106	Dentisterie pédiatrique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0107	Parodontologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0108	Dentisterie prothétique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0109	Radiologie buccale et maxillofaciale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0199	Programmes de résidence en médecine dentaire (autres)	CPE_MD
<b>60.03</b>	<b>Programmes de résidence en médecine vétérinaire</b>	
60.0301	Anesthésiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0302	Dentisterie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0303	Dermatologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0304	Médecine vétérinaire de soins d'urgence et de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0305	Médecine interne vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0306	Médecine vétérinaire de laboratoire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0307	Microbiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0308	Nutrition vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0309	Ophthalmologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0310	Pathologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0311	Médecine vétérinaire autonome, programmes de résidence	CPE_MD
60.0312	Médecine préventive vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0313	Radiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0314	Chirurgie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0315	Thériogénologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0316	Toxicologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0317	Médecine zoologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0318	Médecine vétérinaire pour volaille, programmes de résidence	CPE_MD
60.0319	Médecine vétérinaire comportementaliste, programmes de résidence	CPE_MD
60.0320	Pharmacologie clinique vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0399	Programmes de résidence en médecine vétérinaire (autres)	CPE_MD
<b>60.04</b>	<b>Programmes de résidence en médecine - certificats généraux</b>	
60.0401	Médecine aérospatiale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0402	Allergie et immunologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0403	Anesthésiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0404	Neurologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0405	Génétique biochimique clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0406	Cytogénétique clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0407	Génétique clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0408	Génétique moléculaire clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0409	Chirurgie colorectale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0410	Dermatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0411	Radiodiagnostic, programmes de résidence	CPE_MD
60.0412	Médecine d'urgence, programmes de résidence	CPE_MD
60.0413	Médecine de famille, programmes de résidence	CPE_MD
60.0414	Chirurgie générale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0415	Médecine interne, programmes de résidence	CPE_MD
60.0416	Chirurgie neurologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0417	Neurologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0418	Médecine nucléaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0419	Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0420	Médecine du travail, programmes de résidence	CPE_MD
60.0421	Ophthalmologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0422	Chirurgie orthopédique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0423	Oto-rhino-laryngologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0424	Pathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0425	Pédiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0426	Réadaptation et médecine physique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0427	Chirurgie plastique, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0428	Psychiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0429	Médecine de santé publique et médecine préventive générale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0430	Onco-radiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0431	Physique radiologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0432	Chirurgie thoracique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0433	Urologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0434	Chirurgie vasculaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0499	Programmes de résidence en médecine - certificats généraux (autres)	CPE_MD
<b>60.05</b>	<b>Programmes de résidence en médecine - certificats en sous-spécialité</b>	
60.0501	Psychiatrie de la dépendance, programmes de résidence	CPE_MD
60.0502	Médecine des adolescents, programmes de résidence	CPE_MD
60.0503	Médecine de banque de sang/transfusionnelle, programmes de résidence	CPE_MD
60.0504	Maladie cardiovasculaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0505	Chimio-pathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0506	Pédiatrie - enfants maltraités, programmes de résidence	CPE_MD
60.0507	Pédopsychiatrie et psychiatrie de l'adolescent, programmes de résidence	CPE_MD
60.0508	Électrophysiologie cardiaque clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0509	Neurophysiologie clinique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0510	Chirurgie cardiaque congénitale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0511	Médecine en service de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0512	Cytopathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0513	Dermatopathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0514	Pédiatrie - développement et comportement, programmes de résidence	CPE_MD
60.0515	Physique radiologique diagnostique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0516	Endocrinologie, diabète et métabolisme, programmes de résidence	CPE_MD
60.0517	Médecine légale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0518	Psychiatrie légale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0519	Gastroentérologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0520	Gériatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0521	Psychiatrie gériatrique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0522	Oncologie gynécologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0523	Pathologie hématologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0524	Hématologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0525	Médecine palliative, programmes de résidence	CPE_MD
60.0526	Immunopathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0527	Infectiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0528	Cardiologie interventionnelle, programmes de résidence	CPE_MD
60.0529	Médecine de laboratoire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0530	Médecine maternelle et foetale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0531	Génétique biochimique médicale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0532	Microbiologie médicale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0533	Physique nucléaire médicale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0534	Oncologie médicale, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0535	Toxicologie médicale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0536	Pathologie génétique moléculaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0537	Oncologie musculo-squelettique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0538	Médecine néonatale-périnatale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0539	Néphrologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0540	Déficiences neurodéveloppementales, programmes de résidence	CPE_MD
60.0541	Médecine neuromusculaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0542	Neuropathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0543	Neuroradiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0544	Neuro-otologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0545	Radiologie nucléaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0546	Médecine sportive orthopédique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0547	Chirurgie orthopédique de la colonne vertébrale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0548	Médecine de la douleur, programmes de résidence	CPE_MD
60.0549	Cardiologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0550	Pédiatrie - soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0551	Pédiatrie - dermatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0552	Pédiatrie - médecine d'urgence, programmes de résidence	CPE_MD
60.0553	Endocrinologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0554	Pédiatrie - gastroentérologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0555	Oncologie-hématologie infantile/pédiatrique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0556	Pédiatrie - maladies infectieuses, programmes de résidence	CPE_MD
60.0557	Néphrologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0558	Orthopédie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0559	Pédiatrie - oto-rhino-laryngologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0560	Pédiatrie - pathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0561	Pédiatrie - maladies pulmonaires, programmes de résidence	CPE_MD
60.0562	Radiopédiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0563	Pédiatrie - médecine de réadaptation, programmes de résidence	CPE_MD
60.0564	Pédiatrie - rhumatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0565	Chirurgie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0566	Pédiatrie - hépatologie de la transplantation, programmes de résidence	CPE_MD
60.0567	Urologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0568	Médecine physique et réadaptation, psychiatrique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0569	Chirurgie plastique à l'intérieur de la tête et du cou, programmes de résidence	CPE_MD
60.0570	Médecine psychosomatique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0571	Pneumopathie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0572	Pathologie radio-isotopique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0573	Endocrinologie reproductive/infertilité, programmes de résidence	CPE_MD
60.0574	Rhumatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0575	Médecine du sommeil, programmes de résidence	CPE_MD
60.0576	Médecine des lésions médullaires, programmes de résidence	CPE_MD
60.0577	Médecine sportive, programmes de résidence	CPE_MD
60.0578	Chirurgie de la main, programmes de résidence	CPE_MD
60.0579	Soins intensifs chirurgicaux, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0580	Physique radiologique thérapeutique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0581	Hépatologie de la transplantation, programmes de résidence	CPE_MD
60.0582	Médecine subaquatique et hyperbare, programmes de résidence	CPE_MD
60.0583	Radiologie vasculaire et interventionniste, programmes de résidence	CPE_MD
60.0584	Neurologie vasculaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0599	Programmes de résidence en médecine - certificats en sous-spécialité (autres)	CPE_MD
<b>60.06</b>	<b>Programmes de résidence en médecine podiatrique</b>	
60.0601	Médecine et chirurgie podiatriques, programmes de résidence - 24	CPE_MD
60.0602	Médecine et chirurgie podiatriques, programmes de résidence - 36	CPE_MD
60.0699	Programmes de résidence en médecine podiatrique (autres)	CPE_MD
<b>60.99</b>	<b>Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire (autres)</b>	
60.9999	Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire (autres)	CPE_MD

1. « Niveaux » désigne les niveaux de scolarité pour lesquels les programmes d'enseignement sont habituellement offerts dans chaque catégorie.

- CPE\_TOUS Tous les niveaux postsecondaires (à l'exception de CPE\_MD)
- CPE\_MET\_COL Métier et collègue
- CPE\_COL\_UNIV Collège et université (à l'exception de CPE\_MD)
- CPE\_UNIV Université seulement (à l'exception de CPE\_MD)
- CPE\_MSC\_PHD Maîtrise ou doctorat
- CPE\_MD Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

**Note:** <sup>CAN</sup> (Canada) indique une classe canadienne seulement.



**Annexe 2.13****Principal domaine d'études – Classification selon les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021**

[Structure de la classification CPE Canada 2021](#)

Date de publication : novembre 2022

(Source : Statistique Canada, n° 12-590-X au catalogue).

- |   |  |
|---|--|
| <a href="#">01. Sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et domaines connexes</a> | <a href="#">29. Technologies militaires et sciences appliquées</a>                         |
| <a href="#">03. Ressources naturelles et conservation</a>                                       | <a href="#">30. Études multidisciplinaires/interdisciplinaires</a>                         |
| <a href="#">04. Architecture et services connexes</a>   | <a href="#">31. Parcs, récréologie, loisirs, conditionnement physique, et kinésiologie</a> |
| <a href="#">05. Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes</a>         | <a href="#">38. Philosophie et études religieuses</a>                                      |
| <a href="#">09. Communications, journalisme et programmes connexes</a>                          | <a href="#">39. Théologie et vocations religieuses</a>                                     |
| <a href="#">10. Technologies/techniciens des communications et services de soutien</a>          | <a href="#">40. Sciences physiques</a>   |
| <a href="#">11. Informatique, sciences de l'information et services de soutien</a>              | <a href="#">41. Sciences - technologies/techniciens</a>                                    |
| <a href="#">12. Services culinaires, de divertissement, et personnels</a>                       | <a href="#">42. Psychologie</a>  |
| <a href="#">13. Éducation</a>   | <a href="#">43. Sécurité et services de protection</a>                                     |
| <a href="#">14. Génie</a>   | <a href="#">44. Administration publique et professions en services sociaux</a>             |
| <a href="#">15. Technologies/techniciens en génie/liés au génie</a>                             | <a href="#">45. Sciences sociales</a>  |
| <a href="#">16. Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères</a>             | <a href="#">46. Métiers de la construction</a>   |
| <a href="#">19. Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines</a>              | <a href="#">47. Mécanique et réparation - technologies/techniciens</a>                     |
| <a href="#">22. Droit, professions connexes et études du droit</a>                              | <a href="#">48. Travail de précision</a>   |
| <a href="#">23. Langue et littérature/lettres anglaises</a>                                     | <a href="#">49. Transport de personnes et de matériel</a>                                  |
| <a href="#">24. Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</a> | <a href="#">50. Arts visuels et arts d'interprétation</a>                                  |
| <a href="#">25. Bibliothéconomie</a>  | <a href="#">51. Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes</a>         |
| <a href="#">26. Sciences biologiques et biomédicales</a>  | <a href="#">52. Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes</a>           |
| <a href="#">27. Mathématiques et statistique</a>  | <a href="#">54. Histoire</a>   |
| <a href="#">28. Science militaire, leadership et art opérationnel</a>                           | <a href="#">55. Langue et littérature/lettres françaisesCAN</a>                            |
|   | <a href="#">60. Programmes de résidence/fellowship des professions de la santé</a>         |
|   | <a href="#">61. Programmes de résidence/fellowship en médecine</a>                         |

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>01.</b>	<b>Sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et domaines connexes</b>	
<b>01.00</b>	<b>Agriculture (général)</b>	
01.0000	Agriculture (général)	CIP_ALL
<b>01.01</b>	<b>Gestion et affaires agricoles</b>	
01.0101	Gestion et affaires agricoles (général)	CIP_ALL
01.0102	Opérations d'affaires agroentreprises/agroalimentaires	CIP_ALL
01.0103	Économie agricole	CIP_COL_UNIV
01.0104	Gestion de ferme/de ferme et de ranch	CIP_ALL
01.0105	Vente au détail et en gros de fournitures agricoles	CIP_TR_COL
01.0106	Techniques/technicien de commerce agricole	CIP_TR_COL
01.0199	Gestion et affaires agricoles (autres)	CIP_ALL
<b>01.02</b>	<b>Mécanisation agricole</b>	
01.0201	Mécanisation agricole (général)	CIP_ALL
01.0204	Conduite de machines agricoles motorisées	CIP_TR_COL
01.0205	Mécanique et technologie d'équipement/de machines agricoles - technologie/technicien	CIP_TR_COL
01.0207	Technologie/technicien en gestion de l'irrigation	CIP_ALL
01.0299	Mécanisation agricole (autres)	CIP_ALL
<b>01.03</b>	<b>Gestion et exploitation d'entreprise agricole</b>	
01.0301	Gestion et exploitation d'entreprise agricole (général)	CIP_TR_COL
01.0302	Élevage d'animaux et gestion de la production	CIP_ALL
01.0303	Aquaculture	CIP_ALL
01.0304	Cultures agricoles	CIP_ALL
01.0306	Élevage de troupeaux laitiers et production	CIP_ALL
01.0307	Élevage de chevaux/technologie équine et hippotechnie	CIP_ALL
01.0308	Agroécologie et agriculture durable	CIP_ALL
01.0310	Apiculture	CIP_TR_COL
01.0399	Gestion et exploitation d'entreprise agricole (autres)	CIP_ALL
<b>01.04</b>	<b>Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires</b>	
01.0401	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires (général)	CIP_TR_COL
01.0480	Transformation et inspection des produits du cannabisCAN	CIP_ALL
01.0499	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires (autres)	CIP_ALL
<b>01.05</b>	<b>Services pour les animaux domestiques et de la ferme</b>	
01.0504	Toilettage des chiens, animaux d'agrément et autres animaux	CIP_TR_COL
01.0505	Entraînement d'animaux	CIP_TR_COL
01.0507	Études équestres/équines et entraînement de chevaux	CIP_TR_COL
01.0508	Taxidermie/taxidermiste	CIP_TR_COL
01.0509	Maréchalerie	CIP_TR_COL
01.0599	Services pour les animaux domestiques et de la ferme (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>01.06</b>	<b>Exploitation et gestion de services d'horticulture</b>	
01.0601	Exploitation et gestion de services d'horticulture (général)	CIP_ALL
01.0603	Horticulture ornementale	CIP_ALL
01.0604	Exploitation et gestion de serres	CIP_ALL
01.0605	Aménagement paysager et entretien des terrains	CIP_ALL
01.0606	Exploitation et gestion de pépinière	CIP_TR_COL
01.0607	Pelouses et gazons	CIP_ALL
01.0608	Floriculture/exploitation et gestion de cultures florales	CIP_ALL
01.0609	Horticulture publique	CIP_COL_UNIV
01.0610	Horticulture urbaine et communautaire	CIP_ALL
01.0680	Exploitation et gestion de la culture du cannabisCAN	CIP_ALL
01.0699	Exploitation et gestion de services d'horticulture (autres)	CIP_ALL
<b>01.07</b>	<b>Agriculture internationale</b>	
01.0701	Agriculture internationale	CIP_COL_UNIV
<b>01.08</b>	<b>Services publics en matière d'agriculture</b>	
01.0801	Services de consultation agricole	CIP_COL_UNIV
01.0802	Communications/journalisme agricoles	CIP_COL_UNIV
01.0899	Services publics en matière d'agriculture (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>01.09</b>	<b>Sciences animales</b>	
01.0901	Sciences animales (général)	CIP_COL_UNIV
01.0902	Sélection-amélioration des animaux de la ferme	CIP_COL_UNIV
01.0903	Santé animale	CIP_COL_UNIV
01.0904	Nutrition animale	CIP_COL_UNIV
01.0905	Sciences laitières	CIP_COL_UNIV
01.0906	Gestion du bétail	CIP_ALL
01.0907	Sciences avicoles	CIP_COL_UNIV
01.0999	Sciences animales (autres)	CIP_ALL
<b>01.10</b>	<b>Science et technologie alimentaires</b>	
01.1001	Science alimentaire	CIP_COL_UNIV
01.1002	Technologie alimentaire et transformation des aliments	CIP_ALL
01.1003	Sciences brassicoles	CIP_COL_UNIV
01.1004	Viticulture et oenologie	CIP_ALL
01.1005	Zymologie/science de la fermentation	CIP_COL_UNIV
01.1099	Science et techniques alimentaires (autres)	CIP_ALL
<b>01.11</b>	<b>Phytologie</b>	
01.1101	Phytologie (général)	CIP_COL_UNIV
01.1102	Agronomie et phytotechnie	CIP_COL_UNIV
01.1103	Science horticole	CIP_COL_UNIV
01.1104	Amélioration des plantes agricoles et horticoles	CIP_COL_UNIV
01.1105	Phytopharmacie et lutte intégrée	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
01.1106	Phytogéographie et gestion	CIP_COL_UNIV
01.1180	Développement des produits et sélection des plantes du cannabisCAN	CIP_ALL
01.1199	Phytologie (autres)	CIP_ALL
<b>01.12</b>	<b>Science des sols</b>	
01.1201	Science des sols et agronomie (général)	CIP_COL_UNIV
01.1202	Chimie et physique des sols	CIP_COL_UNIV
01.1203	Microbiologie des sols	CIP_COL_UNIV
01.1299	Science des sols (autres)	CIP_ALL
<b>01.13</b>	<b>Programmes préparatoires aux études en agriculture ou en médecine vétérinaire</b>	
01.1302	Programme préparatoire aux études en médecine vétérinaire	CIP_COL_UNIV
01.1399	Programmes préparatoires aux études en agriculture ou en médecine vétérinaire (autres)	CIP_ALL
<b>01.80</b>	<b>Médecine vétérinaire (D.M.V.)</b>	
01.8001	Médecine vétérinaire (D.M.V.)	CIP_MD
<b>01.81</b>	<b>Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
01.8101	Sciences vétérinaires/sciences vétérinaires cliniques (général) (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8102	Médecine comparée et médecine des animaux de laboratoire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8103	Médecine et chirurgie vétérinaires - gros animaux, animaux destinés à l'alimentation et chevaux (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8104	Médecine et chirurgie vétérinaires - petits animaux et animaux de compagnie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8105	Anatomie vétérinaire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8106	Médecine vétérinaire - maladies infectieuses (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8107	Microbiologie et immunobiologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8108	Pathologie et biopathologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8109	Physiologie vétérinaire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8110	Médecine vétérinaire préventive, épidémiologie et santé publique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8111	Toxicologie et pharmacologie vétérinaires (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
01.8199	Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (autres) (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>01.82</b>	<b>Services d'administration vétérinaire</b>	
01.8201	Services d'administration vétérinaire (général)	CIP_ALL
01.8202	Gestion/administration de cabinet vétérinaire	CIP_COL_UNIV
01.8203	Préposé à l'accueil/réceptionniste vétérinaire	CIP_TR_COL
01.8204	Adjoint administratif/adjoint exécutif vétérinaire et secrétaire vétérinaire	CIP_TR_COL
01.8299	Services d'administration vétérinaire (autres)	CIP_ALL
<b>01.83</b>	<b>Technologies/techniciens vétérinaires/en santé animale</b>	
01.8301	Aide-vétérinaire, et technologie/technicien vétérinaire/en santé animale	CIP_TR_COL
01.8399	Technologies/techniciens vétérinaires/en santé animale (autres)	CIP_ALL
<b>01.99</b>	<b>Sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et domaines connexes (autres)</b>	
01.9999	Sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et domaines connexes (autres)	CIP_ALL
<b>03.</b>	<b>Ressources naturelles et conservation</b>	
<b>03.01</b>	<b>Conservation et recherche des ressources naturelles</b>	
03.0101	Conservation des ressources naturelles (général)	CIP_ALL
03.0103	Études de l'environnement	CIP_COL_UNIV
03.0104	Sciences de l'environnement	CIP_COL_UNIV
03.0199	Conservation et recherche des ressources naturelles (autres)	CIP_ALL
<b>03.02</b>	<b>Gestion et politique de l'environnement/des ressources naturelles</b>	
03.0201	Gestion et politique de l'environnement/des ressources naturelles (général)	CIP_ALL
03.0204	Économie de l'environnement/des ressources naturelles	CIP_UNIV
03.0205	Gestion des eaux, des terres humides et des ressources marines	CIP_ALL
03.0206	Planification et gestion de l'utilisation des terres/mise en valeur des terres	CIP_ALL
03.0207	Loisirs et tourisme en milieu naturel	CIP_ALL
03.0208	Services d'application de la loi et de protection de l'environnement/des ressources naturelles	CIP_ALL
03.0209	Énergie et politique environnementale/politique énergétique environnementale	CIP_UNIV
03.0210	Développement et gestion des ressources de bioénergie	CIP_UNIV
03.0299	Gestion et politique de l'environnement/des ressources naturelles (autres)	CIP_ALL
<b>03.03</b>	<b>Sciences halieutiques et gestion des pêches</b>	
03.0301	Sciences halieutiques et gestion des pêches	CIP_ALL
<b>03.05</b>	<b>Foresterie</b>	
03.0501	Foresterie (général)	CIP_ALL
03.0502	Sciences forestières et biologie	CIP_COL_UNIV
03.0506	Aménagement forestier	CIP_ALL
03.0508	Foresterie urbaine	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
03.0509	Science du bois et produits du bois/technologie des pâtes et papiers/technicien en pâtes et papiers	CIP_ALL
03.0510	Production et gestion des ressources forestières	CIP_COL_UNIV
03.0511	Techniques forestières/technicien en sylviculture	CIP_TR_COL
03.0599	Foresterie (autres)	CIP_ALL
<b>03.06</b>	<b>Science et gestion de la faune sauvage, aquatique, et des terres en friche</b>	
03.0601	Science et gestion de la faune sauvage, aquatique, et des terres en friche	CIP_ALL
<b>03.99</b>	<b>Ressources naturelles et conservation (autres)</b>	
03.9999	Ressources naturelles et conservation (autres)	CIP_ALL
<b>04.</b>	<b>Architecture et services connexes</b>	
<b>04.02</b>	<b>Architecture</b>	
04.0200	Programme préparatoire aux études en architecture	CIP_UNIV
04.0201	Architecture (B.Arch., B.A., B.S., B.Sc., M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., D.Arch., Ph.D.)	CIP_UNIV
04.0202	Conception architecturale avancée (M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., D.Arch., Ph.D.)	CIP_UNIV
04.0299	Architecture (autres)	CIP_UNIV
<b>04.03</b>	<b>Planification urbaine, communautaire et régionale</b>	
04.0301	Planification urbaine, communautaire et régionale	CIP_COL_UNIV
<b>04.04</b>	<b>Architecture/design de l'environnement</b>	
04.0401	Architecture/design de l'environnement (général)	CIP_COL_UNIV
04.0402	Architecture/design de l'environnement de soins de santé	CIP_COL_UNIV
04.0403	Architecture/design durable	CIP_COL_UNIV
04.0499	Architecture/design de l'environnement (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>04.05</b>	<b>Architecture d'intérieur</b>	
04.0501	Architecture d'intérieur	CIP_COL_UNIV
<b>04.06</b>	<b>Architecture de paysage (B.S., B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.S.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)</b>	
04.0601	Architecture de paysage (B.S., B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.S.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)	CIP_UNIV
<b>04.08</b>	<b>Histoire de l'architecture, critique architecturale, et conservation architecturale</b>	
04.0801	Histoire de l'architecture et critique architecturale (général)	CIP_UNIV
04.0802	Conservation architecturale	CIP_COL_UNIV
04.0803	Études architecturales	CIP_COL_UNIV
04.0899	Histoire de l'architecture, critique architecturale, et conservation architecturale (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>04.09</b>	<b>Sciences et technologie architecturales</b>	
04.0901	Technologie de l'architecture/technicien en architecture	CIP_TR_COL
04.0902	Sciences/techniques architecturales et du bâtiment (B.Arch., B.A., B.S., B.Sc., M.Arch., M.A., M.S., M.Sc., D.Arch., Ph.D.)	CIP_UNIV
04.0999	Sciences et technologie architecturales (autres)	CIP_ALL
<b>04.10</b>	<b>Développement immobilier</b>	
04.1001	Développement immobilier	CIP_COL_UNIV
<b>04.99</b>	<b>Architecture et services connexes (autres)</b>	
04.9999	Architecture et services connexes (autres)	CIP_ALL
<b>05.</b>	<b>Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes</b>	
<b>05.01</b>	<b>Études régionales</b>	
05.0101	Études africaines	CIP_COL_UNIV
05.0102	Études américaines et des États-Unis/civilisation américaine et des États-Unis	CIP_COL_UNIV
05.0103	Études asiatiques/civilisation asiatique	CIP_COL_UNIV
05.0104	Études est-asiatiques	CIP_COL_UNIV
05.0105	Études russes, européennes centrales, européennes orientales, et eurasiennes	CIP_COL_UNIV
05.0106	Études européennes/civilisation européenne	CIP_COL_UNIV
05.0107	Études latino-américaines	CIP_COL_UNIV
05.0108	Études du Proche et Moyen-Orient	CIP_COL_UNIV
05.0109	Études du Pacifique/australasiennes/d'Océanie	CIP_COL_UNIV
05.0110	Études russes	CIP_COL_UNIV
05.0111	Études scandinaves	CIP_COL_UNIV
05.0112	Études sud-asiatiques	CIP_COL_UNIV
05.0113	Études de l'Asie du Sud-Est	CIP_COL_UNIV
05.0114	Études de l'Europe de l'Ouest	CIP_COL_UNIV
05.0115	Études canadiennes	CIP_COL_UNIV
05.0116	Études balkaniques	CIP_COL_UNIV
05.0117	Études baltes	CIP_COL_UNIV
05.0118	Études slaves	CIP_COL_UNIV
05.0119	Études des Caraïbes	CIP_COL_UNIV
05.0120	Études ouralo-altaïques et centrasiatiques	CIP_COL_UNIV
05.0121	Études du Commonwealth britannique des nations	CIP_COL_UNIV
05.0122	Études régionales (États-Unis, Canada, étranger)	CIP_COL_UNIV
05.0123	Études chinoises	CIP_COL_UNIV
05.0124	Études françaises	CIP_COL_UNIV
05.0125	Études germaniques	CIP_COL_UNIV
05.0126	Études italiennes	CIP_COL_UNIV
05.0127	Études japonaises	CIP_COL_UNIV
05.0128	Études coréennes	CIP_COL_UNIV
05.0129	Études polonaises	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
05.0130	Études hispaniques et ibériques	CIP_COL_UNIV
05.0131	Études tibétaines	CIP_COL_UNIV
05.0132	Études ukrainiennes	CIP_COL_UNIV
05.0133	Études irlandaises	CIP_COL_UNIV
05.0134	Études latino-américaines et des Caraïbes	CIP_COL_UNIV
05.0135	Études appalachiennes	CIP_COL_UNIV
05.0136	Études arctiques	CIP_COL_UNIV
05.0199	Études régionales (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>05.02</b>	<b>Études ethniques, des minorités culturelles, des sexes et des groupes</b>	
05.0200	Études ethniques	CIP_COL_UNIV
05.0201	Études afro-américaines (Noirs)	CIP_COL_UNIV
05.0202	Études sur les peuples Autochtones des Amériques	CIP_COL_UNIV
05.0203	Études hispano-américaines, portoricaines et mexico-américaines/chicano	CIP_COL_UNIV
05.0206	Études Asio-Américaines/Canadiennes asiatiques	CIP_COL_UNIV
05.0207	Études sur les femmes	CIP_COL_UNIV
05.0208	Études homosexuelles	CIP_COL_UNIV
05.0209	Études folkloriques	CIP_COL_UNIV
05.0210	Études de la condition des personnes handicapées	CIP_COL_UNIV
05.0211	Études des personnes sourdes	CIP_COL_UNIV
05.0212	Études comparatives de groupe	CIP_COL_UNIV
05.0299	Études ethniques, des minorités culturelles, des sexes et des groupes (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>05.99</b>	<b>Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes (autres)</b>	
05.9999	Études régionales, ethniques, culturelles, des sexes et des groupes (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>09.</b>	<b>Communications, journalisme et programmes connexes</b>	
09.01	<b>Étude de la communication et des médias</b>	
09.0100	Communication (général)	CIP_COL_UNIV
09.0101	Communication orale et rhétorique	CIP_COL_UNIV
09.0102	Étude des communications de masse/études des médias de masse	CIP_COL_UNIV
09.0199	Étude de la communication et des médias (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>09.04</b>	<b>Journalisme</b>	
09.0401	Journalisme (général)	CIP_COL_UNIV
09.0402	Journalisme de radiotélévision	CIP_COL_UNIV
09.0404	Photojournalisme	CIP_COL_UNIV
09.0405	Journalisme économique et commercial	CIP_COL_UNIV
09.0406	Journalisme culturel	CIP_COL_UNIV
09.0407	Journalisme scientifique/de santé/environnemental	CIP_COL_UNIV
09.0499	Journalisme (autres)	CIP_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>09.07</b>	<b>Radio, télévision et communication numérique</b>	
09.0701	Radio et télévision	CIP_ALL
09.0702	Communication numérique et multimédia	CIP_COL_UNIV
09.0799	Radio, télévision et communication numérique (autres)	CIP_ALL
<b>09.09</b>	<b>Relations publiques, publicité et communication appliquée</b>	
09.0900	Relations publiques, publicité et communication appliquée (général)	CIP_COL_UNIV
09.0901	Communications organisationnelles (général)	CIP_COL_UNIV
09.0902	Relations publiques/gestion de l'image	CIP_COL_UNIV
09.0903	Publicité	CIP_COL_UNIV
09.0904	Communication politique	CIP_COL_UNIV
09.0905	Communication en santé	CIP_COL_UNIV
09.0906	Communications dans le domaine des sports	CIP_COL_UNIV
09.0907	Communications internationales et interculturelles	CIP_COL_UNIV
09.0908	Communications scientifiques et techniques	CIP_ALL
09.0909	Gestion de la communication et communications stratégiques	CIP_COL_UNIV
09.0999	Relations publiques, publicité et communication appliquée (autres)	CIP_ALL
<b>09.10</b>	<b>Édition</b>	
09.1001	Édition	CIP_COL_UNIV
<b>09.99</b>	<b>Communications, journalisme et programmes connexes (autres)</b>	
09.9999	Communications, journalisme et programmes connexes (autres)	CIP_ALL
<b>10.</b>	<b>Technologies/techniciens des communications et services de soutien</b>	
<b>10.01</b>	<b>Communications - technologie/technicien</b>	
10.0105	Communications - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>10.02</b>	<b>Communications audiovisuelles - technologies/techniciens</b>	
10.0201	Photographie, film et vidéo - technologie/technicien	CIP_TR_COL
10.0202	Radiodiffusion et télédiffusion - technologie/technicien	CIP_TR_COL
10.0203	Enregistrement - technologie/technicien	CIP_TR_COL
10.0204	Écriture vocale - technologie/technicien	CIP_ALL
10.0299	Communications audiovisuelles - technologies/techniciens (autres)	CIP_ALL
<b>10.03</b>	<b>Communications graphiques</b>	
10.0301	Communications graphiques (général)	CIP_ALL
10.0302	Gestion de l'imprimerie	CIP_ALL
10.0303	Préimpression/éditique et conception d'imagerie numérique	CIP_TR_COL
10.0304	Animation, technologie interactive, vidéographie et effets spéciaux	CIP_ALL
10.0305	Opérateur d'équipement graphique et d'imprimerie, production générale	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
10.0306	Clicherie/imagerie	CIP_TR_COL
10.0307	Opérateur de presse à imprimer	CIP_TR_COL
10.0308	Composition typographique informatisée	CIP_TR_COL
10.0399	Communications graphiques (autres)	CIP_ALL
<b>10.99</b>	<b>Technologies/techniciens des communications et services de soutien (autres)</b>	
10.9999	Technologies/techniciens des communications et services de soutien (autres)	CIP_ALL
<b>11.</b>	<b>Informatique, sciences de l'information et services de soutien</b>	
<b>11.01</b>	<b>Informatique, sciences de l'information et services de soutien (général)</b>	
11.0101	Informatique et sciences de l'information (général)	CIP_ALL
11.0102	Intelligence artificielle	CIP_COL_UNIV
11.0103	Technologie de l'information	CIP_ALL
11.0104	Informatique sociale	CIP_COL_UNIV
11.0105	Conception de technologies centrées sur l'homme	CIP_COL_UNIV
11.0199	Informatique, sciences de l'information et services de soutien (général) (autres)	CIP_ALL
<b>11.02</b>	<b>Programmation informatique</b>	
11.0201	Programmation informatique/programmeur (général)	CIP_ALL
11.0202	Programmation informatique - applications spécifiques	CIP_TR_COL
11.0203	Programmation informatique - accréditation par les fournisseurs et accréditation pour les produits	CIP_TR_COL
11.0204	Programmation de jeux informatiques	CIP_COL_UNIV
11.0205	Programmation informatique - plateformes spécifiques	CIP_ALL
11.0299	Programmation informatique (autres)	CIP_ALL
<b>11.03</b>	<b>Traitement des données - technologie/technicien</b>	
11.0301	Traitement des données - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>11.04</b>	<b>Sciences de l'information/études sur l'information</b>	
11.0401	Sciences de l'information/études de l'information	CIP_COL_UNIV
<b>11.05</b>	<b>Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques</b>	
11.0501	Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques	CIP_COL_UNIV
<b>11.06</b>	<b>Entrée des données/applications micro-informatiques</b>	
11.0601	Entrée des données/applications micro-informatiques (général)	CIP_TR_COL
11.0602	Traitement de texte	CIP_TR_COL
11.0699	Entrée des données/applications micro-informatiques (autres)	CIP_TR_COL
<b>11.07</b>	<b>Informatique</b>	
11.0701	Informatique	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>11.08</b>	<b>Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques</b>	
11.0801	Conception de pages web, de ressources numériques/multimédias et de ressources d'information	CIP_ALL
11.0802	Modélisation de données, entreposage de données et administration de bases de données	CIP_COL_UNIV
11.0803	Infographie	CIP_ALL
11.0804	Modélisation, environnements virtuels et simulation	CIP_COL_UNIV
11.0899	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques (autres)	CIP_ALL
<b>11.09</b>	<b>Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications</b>	
11.0901	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications (général)	CIP_UNIV
11.0902	Informatique en nuage/infonuagique	CIP_UNIV
11.0999	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications (autres)	CIP_UNIV
<b>11.10</b>	<b>Technologie informatique/technologie de l'information - administration et gestion</b>	
11.1001	Administration/administrateur de réseau et de système	CIP_ALL
11.1002	Réseautique et gestion de réseaux LAN et WAN	CIP_ALL
11.1003	Sécurité/audit des systèmes informatiques et d'information/assurance de l'information	CIP_ALL
11.1004	Gestion de sites web/multimédia/webmestre	CIP_ALL
11.1005	Gestion de projets de la technologie de l'information	CIP_COL_UNIV
11.1006	Spécialiste en soutien informatique	CIP_ALL
11.1099	Technologie informatique/technologie de l'information - administration et gestion (autres)	CIP_ALL
<b>11.99</b>	<b>Computer and information sciences and support services, other</b>	
11.9999	Computer and information sciences and support services, other	CIP_ALL
<b>12.</b>	<b>Services culinaires, de divertissement, et personnels</b>	
<b>12.03</b>	<b>Services de pompes funèbres et science mortuaire</b>	
12.0301	Services de pompes funèbres et science mortuaire (général)	CIP_TR_COL
12.0302	Directeur de funérailles/services de pompes funèbres	CIP_TR_COL
12.0303	Science mortuaire et embaumement/embaumeur	CIP_TR_COL
12.0399	Services de pompes funèbres et science mortuaire (autres)	CIP_TR_COL
<b>12.04</b>	<b>Services de soins de beauté et de soins personnels connexes</b>	
12.0401	Soins de beauté (général)	CIP_TR_COL
12.0402	Barbier	CIP_TR_COL
12.0404	Électrolyse/électrolyste et épilleur par électrolyse	CIP_TR_COL
12.0406	Art du maquillage/maquilleur	CIP_TR_COL
12.0407	Coiffure/coiffeur et coiffeur styliste	CIP_TR_COL
12.0408	Traitement facial/visagiste	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
12.0409	Esthéticien et spécialiste des soins de la peau	CIP_TR_COL
12.0410	Manucure	CIP_TR_COL
12.0411	Maquillage permanent et tatouage	CIP_TR_COL
12.0412	Gérant/gestion d'un salon de coiffure/de beauté	CIP_TR_COL
12.0413	Instructeur en esthétique, en coiffure et en manucure	CIP_TR_COL
12.0414	Maître esthéticien	CIP_TR_COL
12.0499	Services de soins de beauté et de soins personnels connexes (autres)	CIP_TR_COL
<b>12.05</b>	<b>Arts culinaires et services connexes</b>	
12.0500	Cuisine et arts culinaires (général)	CIP_TR_COL
12.0501	Boulangier/pâtissier	CIP_TR_COL
12.0502	Barman/service dans les bars	CIP_TR_COL
12.0503	Arts culinaires/formation de chef	CIP_ALL
12.0504	Gestion/gérant de restaurant, d'entreprise de services culinaires ou de services de traiteur	CIP_TR_COL
12.0505	Préparation des aliments/cuisinier/aide-cuisinier	CIP_TR_COL
12.0506	Coupe de viande/commis boucher/dépeceur	CIP_TR_COL
12.0507	Service des aliments, serveur et gestion de salle à manger	CIP_TR_COL
12.0508	Service de restauration collective	CIP_TR_COL
12.0509	Sciences culinaires	CIP_ALL
12.0510	Préposé au service des vins/sommelier	CIP_TR_COL
12.0580	Cannabis comestiblesCAN	CIP_ALL
12.0599	Arts culinaires et services connexes (autres)	CIP_ALL
<b>12.06</b>	<b>Opérations et services de casino</b>	
12.0601	Opérations et services de casino (général)	CIP_TR_COL
12.0602	Croupier de casino	CIP_TR_COL
12.0699	Opérations et services de casino (autres)	CIP_TR_COL
<b>12.99</b>	<b>Services culinaires, de divertissement, et personnels (autres)</b>	
12.9999	Services culinaires, de divertissement, et personnels (autres)	CIP_ALL
<b>13.</b>	<b>Éducation</b>	
<b>13.01</b>	<b>Éducation (général)</b>	
13.0101	Éducation (général)	CIP_COL_UNIV
<b>13.02</b>	<b>Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle</b>	
13.0201	Éducation bilingue et multilingue	CIP_COL_UNIV
13.0202	Éducation multiculturelle	CIP_COL_UNIV
13.0203	Éducation destinée aux Autochtones	CIP_COL_UNIV
13.0299	Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>13.03</b>	<b>Programme d'études et enseignement</b>	
13.0301	Programme d'études et enseignement	CIP_COL_UNIV
<b>13.04</b>	<b>Éducation - administration et supervision</b>	
13.0401	Administration de l'éducation et leadership pédagogique (général)	CIP_COL_UNIV
13.0402	Éducation spécialisée - administration	CIP_COL_UNIV
13.0403	Éducation permanente et éducation des adultes - administration	CIP_COL_UNIV
13.0404	Supervision d'éducation, d'enseignement et de programmes d'études	CIP_COL_UNIV
13.0406	Études supérieures/administration des études supérieures	CIP_COL_UNIV
13.0407	Administration des collèges communautaires et des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)	CIP_COL_UNIV
13.0408	Direction/administration d'écoles primaires et intermédiaires	CIP_COL_UNIV
13.0409	Direction/administration d'écoles secondaires	CIP_COL_UNIV
13.0410	Éducation et leadership pédagogique en milieu urbain	CIP_COL_UNIV
13.0411	Administration de systèmes d'éducation	CIP_COL_UNIV
13.0412	Administration/leadership d'écoles internationales	CIP_COL_UNIV
13.0413	Entrepreneuriat dans l'éducation	CIP_UNIV
13.0414	Administration de programmes de la petite enfance	CIP_COL_UNIV
13.0499	Éducation - administration et supervision (autres)	CIP_ALL
<b>13.05</b>	<b>Conception de médias didactiques/pédagogiques</b>	
13.0501	Technologie éducative/pédagogique	CIP_COL_UNIV
<b>13.06</b>	<b>Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation</b>	
13.0601	Évaluation et recherche en éducation	CIP_UNIV
13.0603	Statistique et méthodes de recherche dans le domaine de l'éducation	CIP_UNIV
13.0604	Évaluation, mise à l'essai et mesure dans le domaine de l'éducation	CIP_UNIV
13.0607	Sciences de l'apprentissage	CIP_UNIV
13.0608	Recherche institutionnelle	CIP_UNIV
13.0699	Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation (autres)	CIP_ALL
<b>13.07</b>	<b>Éducation comparée et internationale</b>	
13.0701	Éducation comparée et internationale	CIP_COL_UNIV
<b>13.09</b>	<b>Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation</b>	
13.0901	Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation	CIP_COL_UNIV
<b>13.10</b>	<b>Éducation spécialisée et enseignement spécial</b>	
13.1001	Éducation spécialisée et enseignement spécial (général)	CIP_COL_UNIV
13.1003	Enseignement aux personnes ayant une déficience auditive, y compris la surdit�	CIP_COL_UNIV
13.1004	Enseignement aux personnes surdou�es et talentueuses	CIP_COL_UNIV
13.1005	Enseignement aux personnes ayant des troubles affectifs	CIP_COL_UNIV
13.1006	Enseignement aux personnes ayant une d�ficience intellectuelle	CIP_COL_UNIV
13.1007	Enseignement aux personnes ayant des d�ficiences multiples	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
13.1008	Enseignement aux personnes ayant des problèmes orthopédiques ou d'autres problèmes de santé physique	CIP_COL_UNIV
13.1009	Enseignement aux personnes ayant une déficience visuelle, y compris la cécité	CIP_COL_UNIV
13.1011	Enseignement aux personnes ayant des troubles d'apprentissage spécifiques	CIP_COL_UNIV
13.1012	Enseignement aux personnes ayant des troubles de la parole ou du langage	CIP_COL_UNIV
13.1013	Enseignement aux personnes autistiques	CIP_COL_UNIV
13.1014	Enseignement aux personnes ayant un retard de développement	CIP_COL_UNIV
13.1015	Enseignement - programmes d'éducation préscolaire spécialisée	CIP_COL_UNIV
13.1016	Enseignement aux personnes ayant subi des traumatismes cérébraux	CIP_COL_UNIV
13.1017	Éducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'éducation spécialisée au primaire	CIP_COL_UNIV
13.1018	Éducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'éducation spécialisée d'école intermédiaire et secondaire de premier cycle	CIP_COL_UNIV
13.1019	Éducation/enseignement aux apprenants dans les programmes d'éducation spécialisée au secondaire	CIP_COL_UNIV
13.1099	Éducation spécialisée et enseignement spécial (autres)	CIP_ALL
<b>13.11</b>	<b>Services de counseling aux étudiants et services du personnel</b>	
13.1101	Orienteur/services de counseling et d'orientation	CIP_COL_UNIV
13.1102	Services de counseling et services du personnel dans les collèges	CIP_COL_UNIV
13.1199	Services de counseling aux étudiants et services du personnel (autres)	CIP_ALL
<b>13.12</b>	<b>Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques</b>	
13.1201	Éducation des adultes et éducation permanente/enseignement aux adultes	CIP_COL_UNIV
13.1202	Éducation et enseignement primaire	CIP_COL_UNIV
13.1203	Éducation et enseignement intermédiaire et secondaire de premier cycle	CIP_COL_UNIV
13.1205	Éducation et enseignement secondaire	CIP_COL_UNIV
13.1206	Formation des enseignants, niveaux multiples	CIP_COL_UNIV
13.1207	Formation des enseignants - méthode Montessori	CIP_COL_UNIV
13.1208	Formation des enseignants - méthode Waldorf/Steiner	CIP_COL_UNIV
13.1209	Éducation et enseignement préscolaire et à la maternelle	CIP_COL_UNIV
13.1210	Éducation et enseignement de la petite enfance	CIP_UNIV
13.1211	Éducateur en ligne/enseignement en ligne	CIP_COL_UNIV
13.1212	Enseignement et apprentissage du Baccalauréat International	CIP_COL_UNIV
13.1213	Méthodes pédagogiques en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)	CIP_COL_UNIV
13.1214	Enseignement postsecondaire/collégial/universitaire	CIP_COL_UNIV
13.1299	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques (autres)	CIP_ALL
<b>13.13</b>	<b>Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques</b>	
13.1301	Formation à l'enseignement en agriculture	CIP_COL_UNIV
13.1302	Formation à l'enseignement des arts	CIP_COL_UNIV
13.1303	Formation à l'enseignement en commerce et innovation/entrepreneuriat	CIP_COL_UNIV
13.1304	Formation à l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
13.1305	Formation à l'enseignement de l'anglais/de l'art de la langue anglaise	CIP_COL_UNIV
13.1306	Formation à l'enseignement des langues autochtones et étrangères	CIP_COL_UNIV
13.1307	Formation à l'enseignement de la santé	CIP_COL_UNIV
13.1308	Formation à l'enseignement en sciences de la famille et de la consommation/de l'économie domestique	CIP_COL_UNIV
13.1309	Formation à l'enseignement des technologies/des arts industriels	CIP_COL_UNIV
13.1310	Formation à l'enseignement des ventes et du marketing/du marketing et de la distribution	CIP_COL_UNIV
13.1311	Formation à l'enseignement en mathématiques	CIP_COL_UNIV
13.1312	Formation à l'enseignement en musique	CIP_COL_UNIV
13.1314	Enseignement de l'éducation physique, formation des entraîneurs	CIP_COL_UNIV
13.1315	Formation à l'enseignement en lecture	CIP_COL_UNIV
13.1316	Formation à l'enseignement en sciences/sciences générales	CIP_COL_UNIV
13.1317	Formation à l'enseignement en sciences sociales	CIP_COL_UNIV
13.1318	Formation à l'enseignement des études sociales	CIP_COL_UNIV
13.1319	Formation à l'enseignement technique	CIP_COL_UNIV
13.1320	Formation à l'enseignement des métiers et de l'industrie	CIP_COL_UNIV
13.1321	Formation à l'enseignement en informatique	CIP_COL_UNIV
13.1322	Formation à l'enseignement en biologie	CIP_COL_UNIV
13.1323	Formation à l'enseignement en chimie	CIP_COL_UNIV
13.1324	Formation à l'enseignement des arts dramatiques et de la danse	CIP_COL_UNIV
13.1325	Formation à l'enseignement du français/de l'art de la langue française	CIP_COL_UNIV
13.1326	Formation à l'enseignement de l'allemand	CIP_COL_UNIV
13.1327	Formation aux enseignants dans le domaine de la santé	CIP_ALL
13.1328	Formation à l'enseignement en histoire	CIP_COL_UNIV
13.1329	Formation à l'enseignement en physique	CIP_COL_UNIV
13.1330	Formation à l'enseignement de l'espagnol	CIP_COL_UNIV
13.1331	Formation à l'enseignement en expression orale	CIP_COL_UNIV
13.1332	Formation à l'enseignement en géographie	CIP_COL_UNIV
13.1333	Formation à l'enseignement du latin	CIP_COL_UNIV
13.1334	Bibliothécaire/médiathécaire de bibliothèque scolaire	CIP_COL_UNIV
13.1335	Formation à l'enseignement en psychologie	CIP_COL_UNIV
13.1337	Formation à l'enseignement en sciences de la Terre	CIP_COL_UNIV
13.1338	Formation à l'enseignement en études de l'environnement	CIP_COL_UNIV
13.1339	Formation à l'enseignement en arts de la communication et littérature	CIP_COL_UNIV
13.1399	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques (autres)	CIP_ALL
<b>13.14</b>	<b>Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère</b>	
13.1401	Enseignement de l'anglais comme langue seconde ou langue étrangère/ professeur d'anglais, langue seconde	CIP_COL_UNIV
13.1402	Enseignement du français comme langue seconde ou langue étrangère	CIP_COL_UNIV
13.1499	Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>13.15</b>	<b>Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement</b>	
13.1501	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement (général)	CIP_COL_UNIV
13.1502	Instructeur/moniteur de cours d'alphabétisation des adultes	CIP_COL_UNIV
13.1599	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement (autres)	CIP_ALL
<b>13.99</b>	<b>Éducation (autres)</b>	
13.9999	Éducation (autres)	CIP_ALL
<b>14.</b>	<b>Génie</b>	
<b>14.01</b>	<b>Génie général</b>	
14.0101	Génie (général)	CIP_UNIV
14.0102	Programme préparatoire aux études de génie	CIP_COL_UNIV
14.0103	Génie appliqué	CIP_COL_UNIV
<b>14.02</b>	<b>Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique/spatial</b>	
14.0201	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique/spatial (général)	CIP_UNIV
14.0202	Génie astronautique	CIP_UNIV
14.0299	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique/spatial (autres)	CIP_UNIV
<b>14.03</b>	<b>Génie agricole</b>	
14.0301	Génie agricole	CIP_UNIV
<b>14.04</b>	<b>Génie architectural</b>	
14.0401	Génie architectural	CIP_UNIV
<b>14.05</b>	<b>Génie biomédical/médical</b>	
14.0501	Génie biomédical/médical	CIP_UNIV
<b>14.06</b>	<b>Sciences et génie de la céramique</b>	
14.0601	Sciences et génie de la céramique	CIP_UNIV
<b>14.07</b>	<b>Génie chimique</b>	
14.0701	Génie chimique	CIP_UNIV
14.0702	Génie chimique et biomoléculaire	CIP_UNIV
14.0799	Génie chimique (autres)	CIP_UNIV
<b>14.08</b>	<b>Génie civil</b>	
14.0801	Génie civil (général)	CIP_UNIV
14.0802	Génie géotechnique et géoenvironnemental	CIP_UNIV
14.0803	Génie des structures	CIP_UNIV
14.0804	Génie des transports	CIP_UNIV
14.0805	Génie des eaux	CIP_UNIV
14.0899	Génie civil (autres)	CIP_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.09</b>	<b>Génie informatique</b>	
14.0901	Génie informatique (général)	CIP_UNIV
14.0902	Génie informatique - matériel	CIP_UNIV
14.0903	Génie informatique - logiciel	CIP_UNIV
14.0999	Génie informatique (autres)	CIP_UNIV
<b>14.10</b>	<b>Génie électrique, génie électronique et génie des communications</b>	
14.1001	Génie électrique et électronique	CIP_UNIV
14.1003	Génie des lasers et génie optique	CIP_UNIV
14.1004	Génie des télécommunications	CIP_UNIV
14.1099	Génie électrique, génie électronique et génie des communications (autres)	CIP_UNIV
<b>14.11</b>	<b>Génie de la mécanique appliquée</b>	
14.1101	Génie de la mécanique appliquée	CIP_UNIV
<b>14.12</b>	<b>Génie physique/physique appliquée</b>	
14.1201	Génie physique/physique appliquée	CIP_UNIV
<b>14.13</b>	<b>Science de l'ingénierie</b>	
14.1301	Science de l'ingénierie	CIP_UNIV
<b>14.14</b>	<b>Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu</b>	
14.1401	Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu	CIP_UNIV
<b>14.18</b>	<b>Génie des matériaux</b>	
14.1801	Génie des matériaux	CIP_UNIV
<b>14.19</b>	<b>Génie mécanique</b>	
14.1901	Génie mécanique	CIP_UNIV
<b>14.20</b>	<b>Génie métallurgique</b>	
14.2001	Génie métallurgique	CIP_UNIV
<b>14.21</b>	<b>Génie minier</b>	
14.2101	Génie minier	CIP_UNIV
<b>14.22</b>	<b>Architecture navale et génie maritime</b>	
14.2201	Architecture navale et génie maritime	CIP_UNIV
<b>14.23</b>	<b>Génie nucléaire</b>	
14.2301	Génie nucléaire	CIP_UNIV
<b>14.24</b>	<b>Génie océanique</b>	
14.2401	Génie océanique	CIP_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.25</b>	<b>Génie pétrolier</b>	
14.2501	Génie pétrolier	CIP_UNIV
<b>14.27</b>	<b>Génie des systèmes</b>	
14.2701	Génie des systèmes	CIP_UNIV
<b>14.28</b>	<b>Sciences et génie des textiles</b>	
14.2801	Sciences et génie des textiles	CIP_UNIV
<b>14.32</b>	<b>Génie de la plasturgie/génie des polymères</b>	
14.3201	Génie de la plasturgie/génie des polymères	CIP_UNIV
<b>14.33</b>	<b>Génie de la construction</b>	
14.3301	Génie de la construction	CIP_UNIV
<b>14.34</b>	<b>Génie forestier</b>	
14.3401	Génie forestier	CIP_UNIV
<b>14.35</b>	<b>Génie industriel</b>	
14.3501	Génie industriel	CIP_UNIV
<b>14.36</b>	<b>Génie manufacturier</b>	
14.3601	Génie manufacturier	CIP_UNIV
<b>14.37</b>	<b>Recherche opérationnelle</b>	
14.3701	Recherche opérationnelle	CIP_UNIV
<b>14.38</b>	<b>Génie de l'arpentage</b>	
14.3801	Génie de l'arpentage	CIP_UNIV
<b>14.39</b>	<b>Génie géologique/géophysique</b>	
14.3901	Génie géologique/géophysique	CIP_UNIV
<b>14.40</b>	<b>Sciences du papier et génie papetier</b>	
14.4001	Sciences du papier et génie papetier	CIP_UNIV
<b>14.41</b>	<b>Génie électromécanique</b>	
14.4101	Génie électromécanique	CIP_UNIV
<b>14.42</b>	<b>Mécatronique, robotique et génie de l'automatisation</b>	
14.4201	Mécatronique, robotique et génie de l'automatisation	CIP_UNIV
<b>14.43</b>	<b>Génie biochimique</b>	
14.4301	Génie biochimique	CIP_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>14.44</b>	<b>Chimie appliquée</b>	
14.4401	Chimie appliquée	CIP_UNIV
<b>14.45</b>	<b>Génie biologique/génie des biosystèmes</b>	
14.4501	Génie biologique/génie des biosystèmes	CIP_UNIV
<b>14.47</b>	<b>Génie électrique et informatique</b>	
14.4701	Génie électrique et informatique	CIP_UNIV
<b>14.48</b>	<b>Génie des systèmes énergétiques</b>	
14.4801	Génie des systèmes énergétiques (général)	CIP_UNIV
14.4802	Génie des centrales électriques	CIP_UNIV
14.4899	Génie des systèmes énergétiques (autres)	CIP_UNIV
<b>14.99</b>	<b>Génie (autres)</b>	
14.9999	Génie (autres)	CIP_UNIV
<b>15.</b>	<b>Technologies/techniciens en génie/liés au génie</b>	
<b>15.00</b>	<b>Technologies/techniciens en génie général</b>	
15.0000	Technologie/technicien en génie (général)	CIP_ALL
15.0001	Technologie/technicien en génie appliqué (général)	CIP_TR_COL
<b>15.01</b>	<b>Génie architectural - technologie/technicien</b>	
15.0101	Génie architectural - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>15.02</b>	<b>Génie civil - technologie/technicien</b>	
15.0201	Génie civil - technologie/technicien	CIP_ALL
<b>15.03</b>	<b>Génie électrique/électronique - technologies/techniciens</b>	
15.0303	Génie électrique, génie électronique, et génie des télécommunications - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0304	Laser et optique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0305	Télécommunications - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0306	Conception de circuits intégrés - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0307	Ingénierie audio/du son - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0399	Génie électrique/électronique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.04</b>	<b>Électromécanique - technologies/techniciens</b>	
15.0401	Génie biomédical - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0403	Génie électromécanique/électromécanique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0404	Instrumentation - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0405	Robotique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0406	Ingénierie de l'automatisation - technologie/technicien	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
15.0407	Mécatronique, robotique et génie de l'automatisation - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0499	Électromécanique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.05</b>	<b>Contrôle de l'environnement - technologies/techniciens</b>	
15.0501	Génie des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0506	Contrôle de la qualité de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage de l'eau - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0507	Génie de l'environnement/environnement - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0508	Traitement des matières et des déchets dangereux - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0599	Contrôle de l'environnement - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.06</b>	<b>Production industrielle - technologies/techniciens</b>	
15.0607	Génie des matières plastiques et des polymères - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0611	Métallurgie - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0612	Technologie industrielle - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0613	Technologie du génie manufacturier - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0614	Génie de la soudure - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0615	Génie chimique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0616	Fabrication de semiconducteurs - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0617	Matériaux composites - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0699	Production industrielle - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.07</b>	<b>Contrôle de la qualité et sécurité - technologies/techniciens</b>	
15.0701	Santé et sécurité au travail - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0702	Contrôle de la qualité - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0703	Sécurité industrielle - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0704	Systèmes d'information sur les matières dangereuses - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0705	Sécurité des processus - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0799	Contrôle de la qualité et sécurité - technologies/techniciens (autres)	CIP_ALL
<b>15.08</b>	<b>Technologies/techniciens liés au génie mécanique</b>	
15.0801	Génie aérospatial/génie aéronautique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0803	Génie automobile - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0805	Génie mécanique/mécanique - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0806	Génie maritime - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0807	Génie des sports mécaniques - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.0899	Technologies/techniciens liés au génie mécanique (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.09</b>	<b>Exploitation minière et exploitation pétrolière - technologies/techniciens</b>	
15.0901	Exploitation minière - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0903	Exploitation pétrolière - technologie/technicien	CIP_ALL
15.0999	Exploitation minière et exploitation pétrolière - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>15.10</b>	<b>Génie construction - technologie/technicien</b>	
15.1001	Génie construction - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>15.11</b>	<b>Technologies/techniciens liés au génie</b>	
15.1102	Arpentage - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1103	Hydraulique et technologie de l'énergie hydraulique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1199	Technologies/techniciens liés au génie (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.12</b>	<b>Génie informatique - technologies/techniciens</b>	
15.1201	Génie informatique - technologie/technicien (général)	CIP_ALL
15.1202	Ordinateurs/systèmes informatiques - technologie/technicien	CIP_ALL
15.1203	Matériel informatique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1204	Logiciel informatique - technologie/technicien	CIP_ALL
15.1299	Génie informatique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.13</b>	<b>Conception et dessin technique - technologies/techniciens</b>	
15.1301	Conception et dessin technique - technologie/technicien (général)	CIP_TR_COL
15.1302	Conception et dessin assistés par ordinateur - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1303	Dessin architectural et conception et dessin assistés par ordinateur en architecture	CIP_TR_COL
15.1304	Dessin de génie civil et conception et dessin assistés par ordinateur en génie civil	CIP_TR_COL
15.1305	Dessin d'installations électriques ou électroniques et conception et dessin assistés par ordinateur en électricité ou en électronique	CIP_TR_COL
15.1306	Dessin de constructions mécaniques et conception et dessin assistés par ordinateur en mécanique	CIP_TR_COL
15.1307	Modélisation et conception 3D - technologie/technicien	CIP_ALL
15.1399	Conception et dessin technique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.14</b>	<b>Génie nucléaire - technologie/technicien</b>	
15.1401	Génie nucléaire - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>15.15</b>	<b>Domaines liés au génie</b>	
15.1501	Gestion industrielle/en génie	CIP_ALL
15.1502	Conception en génie	CIP_ALL
15.1503	Science de l'emballage	CIP_ALL
15.1599	Domaines liés au génie (autres)	CIP_ALL
<b>15.16</b>	<b>Nanotechnologie</b>	
15.1601	Nanotechnologie	CIP_COL_UNIV
<b>15.17</b>	<b>Systèmes énergétiques - technologies/techniciens</b>	
15.1701	Systèmes énergétiques - technologie/technicien (général)	CIP_TR_COL
15.1702	Centrale électrique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1703	Énergie solaire - technologie/technicien	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
15.1704	Énergie éolienne - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1705	Énergie hydroélectrique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1706	Énergie géothermique - technologie/technicien	CIP_TR_COL
15.1799	Systèmes énergétiques - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>15.99</b>	<b>Technologies/techniciens en génie/liés au génie (autres)</b>	
15.9999	Technologies/techniciens en génie/liés au génie (autres)	CIP_ALL
<b>16.</b>	<b>Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères</b>	
<b>16.01</b>	<b>Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes</b>	
16.0101	Langues et littératures autochtones et étrangères (général)	CIP_COL_UNIV
16.0102	Linguistique	CIP_COL_UNIV
16.0103	Traduction et interprétation	CIP_COL_UNIV
16.0104	Littérature comparée	CIP_COL_UNIV
16.0105	Linguistique appliquée	CIP_COL_UNIV
16.0199	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.02</b>	<b>Linguistique et langues et littératures africaines</b>	
16.0201	Linguistique et langues et littératures africaines	CIP_COL_UNIV
<b>16.03</b>	<b>Linguistique et langues et littératures est-asiatiques</b>	
16.0300	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (général)	CIP_COL_UNIV
16.0301	Langue et littérature chinoises	CIP_COL_UNIV
16.0302	Langue et littérature japonaises	CIP_COL_UNIV
16.0303	Langue et littérature coréennes	CIP_COL_UNIV
16.0304	Langue et littérature tibétaines	CIP_COL_UNIV
16.0399	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.04</b>	<b>Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises</b>	
16.0400	Linguistique et langues et littératures slaves (général)	CIP_COL_UNIV
16.0401	Linguistique et langues et littératures baltes	CIP_COL_UNIV
16.0402	Langue et littérature russes	CIP_COL_UNIV
16.0404	Langue et littérature albanaises	CIP_COL_UNIV
16.0405	Langue et littérature bulgares	CIP_COL_UNIV
16.0406	Langue et littérature tchèques	CIP_COL_UNIV
16.0407	Langue et littérature polonaises	CIP_COL_UNIV
16.0408	Langues et littératures bosniaques, serbes, et croates	CIP_COL_UNIV
16.0409	Langue et littérature slovaques	CIP_COL_UNIV
16.0410	Langue et littérature ukrainiennes	CIP_COL_UNIV
16.0499	Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>16.05</b>	<b>Linguistique et langues et littératures germaniques</b>	
16.0500	Linguistique et langues et littératures germaniques (général)	CIP_COL_UNIV
16.0501	Langue et littérature allemandes	CIP_COL_UNIV
16.0502	Linguistique et langues et littératures scandinaves	CIP_COL_UNIV
16.0503	Langue et littérature danoises	CIP_COL_UNIV
16.0504	Langue et littérature néerlandaises et flamandes	CIP_COL_UNIV
16.0505	Langue et littérature norvégiennes	CIP_COL_UNIV
16.0506	Langue et littérature suédoises	CIP_COL_UNIV
16.0599	Linguistique et langues et littératures germaniques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.06</b>	<b>Langue et littérature grecques modernes</b>	
16.0601	Langue et littérature grecques modernes	CIP_COL_UNIV
<b>16.07</b>	<b>Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques</b>	
16.0700	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (général)	CIP_COL_UNIV
16.0701	Langue et littérature hindis	CIP_COL_UNIV
16.0702	Linguistique et langues et littératures sanskrits et indiennes classiques	CIP_COL_UNIV
16.0704	Langue et littérature bengalis	CIP_COL_UNIV
16.0705	Langue et littérature panjabis	CIP_COL_UNIV
16.0706	Langue et littérature tamoules	CIP_COL_UNIV
16.0707	Langue et littérature ourdoues	CIP_COL_UNIV
16.0799	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.08</b>	<b>Linguistique et langues et littératures iraniennes</b>	
16.0801	Linguistique et langues et littératures iraniennes	CIP_COL_UNIV
<b>16.09</b>	<b>Linguistique et langues et littératures romanes</b>	
16.0900	Linguistique et langues et littératures romanes (général)	CIP_COL_UNIV
16.0902	Langue et littérature italiennes	CIP_COL_UNIV
16.0904	Langue et littérature portugaises	CIP_COL_UNIV
16.0905	Langue et littérature espagnoles	CIP_COL_UNIV
16.0906	Langue et littérature roumaines	CIP_COL_UNIV
16.0907	Langue et littérature catalanes	CIP_COL_UNIV
16.0908	Linguistique et langues et littératures hispaniques et latino-américaines (général)	CIP_COL_UNIV
16.0999	Linguistique et langues et littératures romanes (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.10</b>	<b>Linguistique et langues et littératures autochtones des Amériques</b>	
16.1001	Linguistique et langues et littératures autochtones des Amériques	CIP_COL_UNIV
<b>16.11</b>	<b>Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales</b>	
16.1100	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales (général)	CIP_COL_UNIV
16.1101	Langue et littérature arabes	CIP_COL_UNIV
16.1102	Langue et littérature hébraïques	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
16.1103	Linguistique et langues et littératures bibliques et proche-orientales anciennes	CIP_COL_UNIV
16.1199	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.12</b>	<b>Linguistique et langues et littératures classiques</b>	
16.1200	Linguistique et langues et littératures classiques (général)	CIP_COL_UNIV
16.1202	Langue et littérature grecques anciennes/classiques	CIP_COL_UNIV
16.1203	Langue et littérature latines	CIP_COL_UNIV
16.1299	Linguistique et langues et littératures classiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.13</b>	<b>Linguistique et langues et littératures celtiques</b>	
16.1301	Linguistique et langues et littératures celtiques	CIP_COL_UNIV
<b>16.14</b>	<b>Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique</b>	
16.1400	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est (général)	CIP_COL_UNIV
16.1401	Linguistique et langues et littératures de l'Australie/de l'Océanie/du Pacifique	CIP_COL_UNIV
16.1402	Langues et littératures indonésiennes/malais	CIP_COL_UNIV
16.1403	Langue et littérature birmanes	CIP_COL_UNIV
16.1404	Langue et littérature philippines/tagales	CIP_COL_UNIV
16.1405	Langue et littérature khmères/cambodgiennes	CIP_COL_UNIV
16.1406	Langue et littérature lao	CIP_COL_UNIV
16.1407	Langue et littérature thaïes	CIP_COL_UNIV
16.1408	Langue et littérature vietnamiennes	CIP_COL_UNIV
16.1409	Langue et littérature hawaïennes	CIP_COL_UNIV
16.1499	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.15</b>	<b>Linguistique et langues et littératures turques, ouraliqes-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques</b>	
16.1501	Langue et littérature turques	CIP_COL_UNIV
16.1502	Linguistique et langues et littératures ouraliqes	CIP_COL_UNIV
16.1503	Langue et littérature hongroises/magyares	CIP_COL_UNIV
16.1504	Langue et littérature mongoles	CIP_COL_UNIV
16.1599	Linguistique et langues et littératures turques, ouraliqes-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>16.16</b>	<b>Langage gestuel</b>	
16.1601	American Sign Language (ASL)/Langue des signes québécoise (LSQ)	CIP_ALL
16.1602	Langage gestuel, linguistique	CIP_ALL
16.1603	Interprétation/interprète en langage gestuel	CIP_ALL
16.1699	Langage gestuel (autres)	CIP_ALL
<b>16.17</b>	<b>Apprentissage des langues secondes</b>	
16.1701	Apprentissage de l'anglais, langue seconde	CIP_ALL
16.1702	Apprentissage de français, langue seconde <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
16.1799	Apprentissage des langues secondes (autres) <sup>CAN</sup>	CIP_ALL



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>16.18</b>	<b>Linguistique et langues et littératures arméniennes</b>	
16.1801	Linguistique et langues et littératures arméniennes	CIP_COL_UNIV
<b>16.99</b>	<b>Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)</b>	
16.9999	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)	CIP_ALL
<b>19.</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines</b>	
<b>19.01</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (général)</b>	
19.0101	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (général)	CIP_ALL
<b>19.02</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/services aux entreprises en sciences humaines</b>	
19.0201	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et commerce	CIP_ALL
19.0202	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et communications	CIP_ALL
19.0203	Gestion de la mise en marché/vente au détail et consommation	CIP_ALL
19.0299	Sciences de la famille et de la consommation/services aux entreprises en sciences humaines (autres)	CIP_ALL
<b>19.04</b>	<b>Économie domestique et études connexes</b>	
19.0401	Gestion des ressources des familles (général)	CIP_ALL
19.0402	Économie de la consommation	CIP_COL_UNIV
19.0403	Protection des consommateurs	CIP_ALL
19.0499	Économie domestique et études connexes (autres)	CIP_ALL
<b>19.05</b>	<b>Alimentation, nutrition et services connexes</b>	
19.0501	Études de l'alimentation, de la nutrition et du bien-être (général)	CIP_ALL
19.0504	Nutrition humaine	CIP_ALL
19.0505	Administration/gestion de services alimentaires	CIP_ALL
19.0599	Alimentation, nutrition et services connexes (autres)	CIP_ALL
<b>19.06</b>	<b>Logement et environnements humains</b>	
19.0601	Logement et environnements humains (général)	CIP_ALL
19.0604	Gestion et planification d'installations	CIP_ALL
19.0605	Décoration résidentielle	CIP_TR_COL
19.0699	Logement et environnements humains (autres)	CIP_ALL
<b>19.07</b>	<b>Études du développement humain et de la famille et services connexes</b>	
19.0701	Études du développement humain et de la famille (général)	CIP_ALL
19.0702	Développement des adultes et vieillissement	CIP_ALL
19.0704	Systèmes familiaux	CIP_COL_UNIV
19.0706	Développement de l'enfant	CIP_COL_UNIV
19.0707	Services familiaux et communautaires	CIP_ALL
19.0708	Gestion des services de soin et de soutien des enfants	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
19.0709	Gardien d'enfants/assistant	CIP_TR_COL
19.0710	Travailleur des services de développement	CIP_TR_COL
19.0711	Études de la petite enfance et de la famille	CIP_ALL
19.0712	Services d'éducation des parents	CIP_UNIV
19.0799	Études du développement humain et de la famille et services connexes (autres)	CIP_ALL
<b>19.09</b>	<b>Vêtements et textiles</b>	
19.0901	Vêtements et textiles (général)	CIP_ALL
19.0902	Confection de vêtements et de produits textiles	CIP_ALL
19.0904	Science des textiles	CIP_ALL
19.0905	Gestion de la commercialisation des vêtements et des produits textiles	CIP_ALL
19.0906	Conseiller en mode et tissus	CIP_ALL
19.0999	Vêtements et textiles (autres)	CIP_ALL
<b>19.10</b>	<b>Études de la famille et du travail</b>	
19.1001	Études de la famille et du travail	CIP_ALL
<b>19.99</b>	<b>Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (autres)</b>	
19.9999	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (autres)	CIP_ALL
<b>22.</b>	<b>Droit, professions connexes et études du droit</b>	
<b>22.00</b>	<b>Études du droit pour les non-juristes</b>	
22.0000	Études juridiques	CIP_COL_UNIV
22.0001	Études préjuridiques	CIP_COL_UNIV
22.0099	Études du droit pour les non-juristes (autres)	CIP_ALL
<b>22.01</b>	<b>Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)</b>	
22.0101	Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)	CIP_UNIV
<b>22.02</b>	<b>Recherche juridique et études du droit avancées (post-LL.B./J.D.)</b>	
22.0201	Recherche juridique avancée/études du droit avancées (général), (LL.M., M.C.L., M.L.I., M.S.L., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0202	Programmes à l'intention des avocats étrangers (LL.M., M.C.L.)	CIP_MSC_PHD
22.0203	Études du droit et de la jurisprudence des États-Unis (LL.M., M.C.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0204	Études du droit et de la jurisprudence du Canada (LL.M., M.C.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0205	Droit bancaire, droit des sociétés, droit financier et droit des valeurs mobilières (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0206	Droit comparé (LL.M., M.C.L., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0207	Droit de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (LL.M., M.S., M.Sc., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0208	Droit de la santé (LL.M., M.J., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0209	Droit international et études du droit (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
22.0210	Droit commercial et fiscal international (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0211	Droit fiscal/fiscalité (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0212	Droit de la propriété intellectuelle (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0213	Droit des brevets (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0214	Droit agricole (J.M./M.J., LL.M., M.A., M.L., M.S.L./M.L.S., LL.D., J.S.D./S.J.D., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0215	Droit des arts et du divertissement (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0216	Droit de la conformité (J.M./M.J., LL.M., M.L., M.S.L./M.L.S., LL.D., J.S.D./S.J.D., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0217	Droit pénal et procédure pénale (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0218	Droit de l'entrepreneuriat (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0219	Droit de la famille/de l'enfant/des personnes âgées (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0220	Droit des ressources humaines/droit du travail et de l'emploi (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0221	Droit des assurances (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0222	Droit immobilier et de l'aménagement du terrain (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0223	Droit du transport (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0224	Droit tribal/autochtone (LL.M., LL.D., J.S.D./S.J.D.)	CIP_MSC_PHD
22.0299	Recherche juridique et études du droit avancées (autres) (post-LL.B./J.D.)	CIP_MSC_PHD
<b>22.03</b>	<b>Services de soutien juridique</b>	
22.0301	Adjoint/secrétaire administratif juridique	CIP_ALL
22.0302	Assistant juridique/parajuridique	CIP_ALL
22.0303	Sténographie judiciaire et sous-titrage/sténographe judiciaire	CIP_ALL
22.0304	Interprète judiciaire	CIP_ALL
22.0305	Scopiste	CIP_ALL
22.0399	Services de soutien juridique (autres)	CIP_ALL
<b>22.99</b>	<b>Droit, professions connexes et études du droit (autres)</b>	
22.9999	Droit, professions connexes et études du droit (autres)	CIP_ALL
<b>23.</b>	<b>Langue et littérature/lettres anglaises</b>	
<b>23.01</b>	<b>Langue et littérature anglaises (général)</b>	
23.0101	Langue et littérature anglaises (général)	CIP_COL_UNIV
<b>23.13</b>	<b>Rhétorique et composition/rédaction en anglais</b>	
23.1301	Rédaction en anglais (général)	CIP_COL_UNIV
23.1302	Création littéraire en anglais	CIP_COL_UNIV
23.1303	Rédaction professionnelle, technique, commerciale et scientifique en anglais	CIP_COL_UNIV
23.1304	Rhétorique et composition en anglais	CIP_COL_UNIV
23.1399	Rhétorique et composition/rédaction en anglais (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>23.14</b>	<b>Littérature anglaise</b>	
23.1401	Littérature anglaise (général)	CIP_COL_UNIV
23.1402	Littérature américaine	CIP_COL_UNIV
23.1403	Littérature canadienne (en anglais)	CIP_COL_UNIV
23.1404	Littérature des Îles Britanniques et du Commonwealth (en anglais)	CIP_COL_UNIV
23.1405	Littérature pour enfants et adolescents (en anglais)	CIP_COL_UNIV
23.1499	Littérature anglaise (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>23.99</b>	<b>Langue et littérature/lettres anglaises (autres)</b>	
23.9999	Langue et littérature/lettres anglaises (autres)	CIP_ALL
<b>24.</b>	<b>Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</b>	
<b>24.01</b>	<b>Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines</b>	
24.0101	Arts libéraux et sciences libérales	CIP_COL_UNIV
24.0102	Études générales	CIP_ALL
24.0103	Lettres et sciences humaines/études humanistes	CIP_COL_UNIV
24.0199	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines (autres)	CIP_ALL
<b>25.</b>	<b>Bibliothéconomie</b>	
<b>25.01</b>	<b>Bibliothéconomie et administration de bibliothèques</b>	
25.0101	Bibliothéconomie et sciences de l'information	CIP_UNIV
25.0102	Services de bibliothèque pour enfants et jeunes	CIP_COL_UNIV
25.0103	Gestion d'archives	CIP_UNIV
25.0199	Bibliothéconomie et administration de bibliothèques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>25.03</b>	<b>Assistance dans les bibliothèques et les services d'archives</b>	
25.0301	Assistance dans les bibliothèques et les services d'archives	CIP_TR_COL
<b>25.99</b>	<b>Bibliothéconomie (autres)</b>	
25.9999	Bibliothéconomie (autres)	CIP_ALL
<b>26.</b>	<b>Sciences biologiques et biomédicales</b>	
<b>26.01</b>	<b>Biologie (général)</b>	
26.0101	Biologie/sciences biologiques (général)	CIP_COL_UNIV
26.0102	Sciences biomédicales (général)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>26.02</b>	<b>Biochimie, biophysique et biologie moléculaire</b>	
26.0202	Biochimie	CIP_COL_UNIV
26.0203	Biophysique	CIP_COL_UNIV
26.0204	Biologie moléculaire	CIP_UNIV
26.0205	Biochimie moléculaire	CIP_UNIV
26.0206	Biophysique moléculaire	CIP_UNIV
26.0207	Biologie structurale	CIP_UNIV
26.0208	Photobiologie	CIP_UNIV
26.0209	Radiobiologie	CIP_UNIV
26.0210	Biochimie et biologie moléculaire	CIP_UNIV
26.0299	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.03</b>	<b>Botanique/biologie végétale</b>	
26.0301	Botanique/biologie végétale (général)	CIP_COL_UNIV
26.0305	Pathologie végétale/phytopathologie	CIP_COL_UNIV
26.0307	Physiologie végétale	CIP_COL_UNIV
26.0308	Biologie moléculaire des plantes	CIP_COL_UNIV
26.0399	Botanique/biologie végétale (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.04</b>	<b>Biologie cellulaire et sciences anatomiques</b>	
26.0401	Biologie cellulaire et histologie	CIP_COL_UNIV
26.0403	Anatomie	CIP_COL_UNIV
26.0404	Biologie du développement et embryologie	CIP_COL_UNIV
26.0406	Biologie cellulaire et moléculaire	CIP_COL_UNIV
26.0407	Biologie cellulaire et anatomie	CIP_COL_UNIV
26.0499	Biologie cellulaire et sciences anatomiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.05</b>	<b>Sciences microbiologiques et immunologie</b>	
26.0502	Microbiologie (général)	CIP_COL_UNIV
26.0503	Microbiologie médicale et bactériologie	CIP_COL_UNIV
26.0504	Virologie	CIP_COL_UNIV
26.0505	Parasitologie	CIP_COL_UNIV
26.0506	Mycologie	CIP_COL_UNIV
26.0507	Immunologie	CIP_COL_UNIV
26.0508	Microbiologie et immunologie	CIP_COL_UNIV
26.0509	Maladies infectieuses et santé mondiale	CIP_COL_UNIV
26.0599	Sciences microbiologiques et immunologie (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.07</b>	<b>Zoologie/biologie animale</b>	
26.0701	Zoologie/biologie animale (général)	CIP_COL_UNIV
26.0702	Entomologie	CIP_COL_UNIV
26.0707	Physiologie animale	CIP_COL_UNIV
26.0708	Comportement animal et éthologie	CIP_COL_UNIV
26.0709	Biologie faunique	CIP_COL_UNIV
26.0799	Zoologie/biologie animale (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>26.08</b>	<b>Génétique</b>	
26.0801	Génétique (général)	CIP_UNIV
26.0802	Génétique moléculaire	CIP_UNIV
26.0803	Génétique microbienne et eucaryote	CIP_UNIV
26.0804	Génétique animale	CIP_UNIV
26.0805	Génétique végétale	CIP_UNIV
26.0806	Génétique humaine/médicale	CIP_UNIV
26.0807	Sciences génomiques/génomique	CIP_UNIV
26.0899	Génétique (autres)	CIP_UNIV
<b>26.09</b>	<b>Physiologie, pathologie et sciences connexes</b>	
26.0901	Physiologie (général)	CIP_UNIV
26.0902	Physiologie moléculaire	CIP_UNIV
26.0903	Physiologie cellulaire	CIP_UNIV
26.0904	Endocrinologie	CIP_UNIV
26.0905	Biologie reproductive	CIP_UNIV
26.0907	Science cardiovasculaire	CIP_UNIV
26.0908	Physiologie de l'exercice	CIP_UNIV
26.0909	Science de la vision/optique physiologique	CIP_UNIV
26.0910	Pathologie/pathologie expérimentale	CIP_UNIV
26.0911	Oncologie et biologie du cancer	CIP_UNIV
26.0912	Physiologie et médecine aérospatiales	CIP_UNIV
26.0913	Biomécanique	CIP_UNIV
26.0999	Physiologie, pathologie et sciences connexes (autres)	CIP_UNIV
<b>26.10</b>	<b>Pharmacologie et toxicologie</b>	
26.1001	Pharmacologie	CIP_UNIV
26.1002	Pharmacologie moléculaire	CIP_UNIV
26.1003	Neuropharmacologie	CIP_UNIV
26.1004	Toxicologie	CIP_UNIV
26.1005	Toxicologie moléculaire	CIP_UNIV
26.1006	Toxicologie environnementale	CIP_UNIV
26.1007	Pharmacologie et toxicologie (intégré)	CIP_UNIV
26.1099	Pharmacologie et toxicologie (autres)	CIP_UNIV
<b>26.11</b>	<b>Biomathématique, bioinformatique et biologie computationnelle</b>	
26.1101	Biométrie	CIP_COL_UNIV
26.1102	Biostatistique	CIP_COL_UNIV
26.1103	Bioinformatique	CIP_COL_UNIV
26.1104	Biologie computationnelle	CIP_COL_UNIV
26.1199	Biomathématique, bioinformatique et biologie computationnelle (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.12</b>	<b>Biotechnologie</b>	
26.1201	Biotechnologie	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>26.13</b>	<b>Écologie, évolution, systématique et biologie des populations</b>	
26.1301	Écologie	CIP_COL_UNIV
26.1302	Biologie marine et océanographie biologique	CIP_COL_UNIV
26.1303	Biologie évolutive	CIP_COL_UNIV
26.1304	Biologie aquatique/limnologie	CIP_COL_UNIV
26.1305	Biologie environnementale	CIP_COL_UNIV
26.1306	Biologie des populations	CIP_COL_UNIV
26.1307	Biologie de conservation	CIP_COL_UNIV
26.1308	Biologie systématique	CIP_COL_UNIV
26.1309	Épidémiologie	CIP_COL_UNIV
26.1310	Écologie et biologie évolutive	CIP_COL_UNIV
26.1311	Épidémiologie et biostatistique	CIP_COL_UNIV
26.1399	Écologie, évolution, systématique et biologie des populations (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.14</b>	<b>Médecine moléculaire</b>	
26.1401	Médecine moléculaire	CIP_UNIV
<b>26.15</b>	<b>Neurobiologie et neurosciences</b>	
26.1501	Neuroscience	CIP_UNIV
26.1502	Neuroanatomie	CIP_COL_UNIV
26.1503	Neurobiologie et anatomie	CIP_UNIV
26.1504	Neurobiologie et comportement	CIP_UNIV
26.1599	Neurobiologie et neurosciences (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>26.99</b>	<b>Sciences biologiques et biomédicales (autres)</b>	
26.9999	Sciences biologiques et biomédicales (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>27.</b>	<b>Mathématiques et statistique</b>	
<b>27.01</b>	<b>Mathématiques</b>	
27.0101	Mathématiques (général)	CIP_COL_UNIV
27.0102	Algèbre et théorie des nombres	CIP_COL_UNIV
27.0103	Analyse et analyse fonctionnelle	CIP_COL_UNIV
27.0104	Géométrie/analyse géométrique	CIP_COL_UNIV
27.0105	Topologie et fondements	CIP_COL_UNIV
27.0199	Mathématiques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>27.03</b>	<b>Mathématiques appliquées</b>	
27.0301	Mathématiques appliquées (général)	CIP_COL_UNIV
27.0303	Mathématiques computationnelles	CIP_COL_UNIV
27.0304	Mathématiques computationnelles et appliquées	CIP_COL_UNIV
27.0305	Mathématiques financières	CIP_COL_UNIV
27.0306	Biologie mathématique	CIP_COL_UNIV
27.0399	Mathématiques appliquées (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>27.05</b>	<b>Statistique</b>	
27.0501	Statistique (général)	CIP_COL_UNIV
27.0502	Statistique mathématique et probabilité	CIP_UNIV
27.0503	Mathématiques et statistique	CIP_COL_UNIV
27.0599	Statistique (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>27.06</b>	<b>Statistique appliquée</b>	
27.0601	Statistique appliquée (général)	CIP_COL_UNIV
<b>27.99</b>	<b>Mathématiques et statistique (autres)</b>	
27.9999	Mathématiques et statistique (autres)	CIP_ALL
<b>28.</b>	<b>Science militaire, leadership et art opérationnel</b>	
<b>28.08</b>	<b>Science militaire, leadership et art opérationnel<sup>CAN</sup></b>	
28.0801	Science militaire, leadership et art opérationnel <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
<b>29.</b>	<b>Technologies militaires et sciences appliquées</b>	
<b>29.05</b>	<b>Technologies et sciences appliquées militaires<sup>CAN</sup></b>	
29.0501	Technologies et sciences appliquées militaires <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
<b>30.</b>	<b>Études multidisciplinaires/interdisciplinaires</b>	
<b>30.00</b>	<b>Éducation postsecondaire inclusive</b>	
30.0001	Éducation postsecondaire inclusive	CIP_ALL
<b>30.01</b>	<b>Sciences biologiques et sciences physiques</b>	
30.0101	Sciences biologiques et sciences physiques	CIP_COL_UNIV
<b>30.05</b>	<b>Études de la paix et résolution de conflits</b>	
30.0501	Études de la paix et résolution de conflits	CIP_COL_UNIV
<b>30.06</b>	<b>Théorie et science des systèmes</b>	
30.0601	Théorie et science des systèmes	CIP_COL_UNIV
<b>30.08</b>	<b>Mathématiques et informatique</b>	
30.0801	Mathématiques et informatique	CIP_COL_UNIV
<b>30.10</b>	<b>Biopsychologie</b>	
30.1001	Biopsychologie	CIP_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.11</b>	<b>Gérontologie</b>	
30.1101	Gérontologie	CIP_ALL
<b>30.12</b>	<b>Préservation historique et conservation</b>	
30.1201	Préservation historique et conservation (général)	CIP_COL_UNIV
30.1202	Analyse des politiques et gestion des ressources culturelles	CIP_COL_UNIV
30.1299	Préservation historique et conservation (autres)	CIP_ALL
<b>30.13</b>	<b>Études médiévales et de la Renaissance</b>	
30.1301	Études médiévales et de la Renaissance	CIP_COL_UNIV
<b>30.14</b>	<b>Muséologie/techniques de muséologie</b>	
30.1401	Muséologie/techniques de muséologie	CIP_ALL
<b>30.15</b>	<b>Science, technologie et société</b>	
30.1501	Science, technologie et société	CIP_COL_UNIV
<b>30.16</b>	<b>Comptabilité et informatique</b>	
30.1601	Comptabilité et informatique	CIP_ALL
<b>30.17</b>	<b>Sciences du comportement</b>	
30.1701	Sciences du comportement	CIP_COL_UNIV
<b>30.18</b>	<b>Sciences naturelles</b>	
30.1801	Sciences naturelles	CIP_COL_UNIV
<b>30.19</b>	<b>Sciences de la nutrition</b>	
30.1901	Sciences de la nutrition	CIP_COL_UNIV
<b>30.20</b>	<b>Études internationales/sur la mondialisation</b>	
30.2001	Études internationales/sur la mondialisation	CIP_COL_UNIV
<b>30.21</b>	<b>Holocauste et études connexes</b>	
30.2101	Holocauste et études connexes	CIP_COL_UNIV
<b>30.22</b>	<b>Études classiques et anciennes</b>	
30.2201	Études/civilisations anciennes	CIP_COL_UNIV
30.2202	Études classiques, méditerranéennes antiques et proche-orientales antiques et archéologie	CIP_COL_UNIV
30.2299	Études classiques et anciennes (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>30.23</b>	<b>Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité</b>	
30.2301	Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.25</b>	<b>Sciences cognitives</b>	
30.2501	Sciences cognitives (général)	CIP_UNIV
30.2502	Études contemplatives/enquête contemplative	CIP_COL_UNIV
30.2599	Sciences cognitives (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>30.26</b>	<b>Études culturelles/théorie et analyse critique</b>	
30.2601	Études culturelles/théorie et analyse critique	CIP_COL_UNIV
<b>30.27</b>	<b>Biologie humaine</b>	
30.2701	Biologie humaine	CIP_COL_UNIV
<b>30.28</b>	<b>Résolution des différends</b>	
30.2801	Résolution des différends	CIP_ALL
<b>30.29</b>	<b>Études maritimes</b>	
30.2901	Études maritimes	CIP_COL_UNIV
<b>30.30</b>	<b>Science computationnelle</b>	
30.3001	Science computationnelle	CIP_COL_UNIV
<b>30.31</b>	<b>Interaction homme-ordinateur</b>	
30.3101	Interaction homme-ordinateur	CIP_COL_UNIV
<b>30.32</b>	<b>Sciences de la mer</b>	
30.3201	Sciences de la mer	CIP_COL_UNIV
<b>30.33</b>	<b>Études en durabilité</b>	
30.3301	Études en durabilité	CIP_COL_UNIV
<b>30.34</b>	<b>Anthrozoologie</b>	
30.3401	Anthrozoologie	CIP_COL_UNIV
<b>30.35</b>	<b>Science du climat</b>	
30.3501	Science du climat	CIP_COL_UNIV
<b>30.36</b>	<b>Études culturelles et littérature comparée</b>	
30.3601	Études culturelles et littérature comparée	CIP_COL_UNIV
<b>30.37</b>	<b>Design pour la santé humaine</b>	
30.3701	Design pour la santé humaine	CIP_COL_UNIV
<b>30.38</b>	<b>Science du système Terre</b>	
30.3801	Science des systèmes terrestres	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.39</b>	<b>Économie et informatique</b>	
30.3901	Économie et informatique	CIP_COL_UNIV
<b>30.40</b>	<b>Économie et langue/littérature étrangère</b>	
30.4001	Économie et langue/littérature étrangère	CIP_COL_UNIV
<b>30.41</b>	<b>Géosciences environnementales</b>	
30.4101	Géosciences environnementales	CIP_COL_UNIV
<b>30.42</b>	<b>Géoarchéologie</b>	
30.4201	Géoarchéologie	CIP_COL_UNIV
<b>30.43</b>	<b>Géobiologie</b>	
30.4301	Géobiologie	CIP_COL_UNIV
<b>30.44</b>	<b>Géographie et études environnementales</b>	
30.4401	Géographie et études environnementales	CIP_COL_UNIV
<b>30.45</b>	<b>Histoire et langue/littérature</b>	
30.4501	Histoire et langue/littérature	CIP_COL_UNIV
<b>30.46</b>	<b>Histoire et science politique</b>	
30.4601	Histoire et science politique	CIP_COL_UNIV
<b>30.47</b>	<b>Linguistique et anthropologie</b>	
30.4701	Linguistique et anthropologie	CIP_COL_UNIV
<b>30.48</b>	<b>Linguistique et informatique</b>	
30.4801	Linguistique et informatique	CIP_COL_UNIV
<b>30.49</b>	<b>Économie mathématique</b>	
30.4901	Économie mathématique	CIP_COL_UNIV
<b>30.50</b>	<b>Mathématiques et science atmosphérique/océanique</b>	
30.5001	Mathématiques et science atmosphérique/océanique	CIP_COL_UNIV
<b>30.51</b>	<b>Philosophie, politique et économie intégrées</b>	
30.5101	Philosophie, politique et économie intégrées	CIP_COL_UNIV
<b>30.52</b>	<b>Humanités numériques et études textuelles</b>	
30.5201	Humanités numériques et études textuelles (général)	CIP_COL_UNIV
30.5202	Humanités numériques	CIP_COL_UNIV
30.5203	Études textuelles	CIP_COL_UNIV
30.5299	Humanités numériques et études textuelles (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>30.53</b>	<b>Thanatologie</b>	
30.5301	Thanatologie	CIP_COL_UNIV
<b>30.70</b>	<b>Science des données</b>	
30.7001	Science des données (général)	CIP_COL_UNIV
30.7099	Science des données (autres)	CIP_ALL
<b>30.71</b>	<b>Analytique des données</b>	
30.7101	Analytique des données (général)	CIP_COL_UNIV
30.7102	Analytique commerciale	CIP_COL_UNIV
30.7103	Visualisation de données	CIP_ALL
30.7104	Analytique financière	CIP_COL_UNIV
30.7199	Analytique des données (autres)	CIP_ALL
<b>30.99</b>	<b>Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)</b>	
30.9999	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)	CIP_ALL
<b>31.</b>	<b>Parcs, récréologie, loisirs, conditionnement physique, et kinésiologie</b>	
<b>31.01</b>	<b>Études des parcs, de la récréologie, et des loisirs</b>	
31.0101	Études des parcs, de la récréologie, et des loisirs	CIP_ALL
<b>31.03</b>	<b>Gestion d'installations - parcs, récréologie, et loisirs</b>	
31.0301	Gestion d'installations - parcs, récréologie, et loisirs (général)	CIP_ALL
31.0302	Exploitation et entretien des terrains de golf	CIP_ALL
31.0399	Gestion d'installations - parcs, récréologie, et loisirs (autres)	CIP_ALL
<b>31.05</b>	<b>Sports, kinésiologie, et éducation physique/conditionnement physique</b>	
31.0501	Sports, kinésiologie, et éducation physique/conditionnement physique (général)	CIP_ALL
31.0504	Sports et conditionnement physique - administration/gestion	CIP_COL_UNIV
31.0505	Science de l'exercice et kinésiologie	CIP_COL_UNIV
31.0507	Technicien en conditionnement physique	CIP_TR_COL
31.0508	Études en sport	CIP_COL_UNIV
31.0599	Sports, kinésiologie, et éducation physique/conditionnement physique (autres)	CIP_ALL
<b>31.06</b>	<b>Enseignement du plein air</b>	
31.0601	Enseignement du plein air	CIP_ALL
<b>31.99</b>	<b>Parcs, récréologie, loisirs, conditionnement physique, et kinésiologie (autres)</b>	
31.9999	Parcs, récréologie, loisirs, conditionnement physique, et kinésiologie (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>38.</b>	<b>Philosophie et études religieuses</b>	
<b>38.00</b>	<b>Philosophie et études religieuses (général)</b>	
38.0001	Philosophie et études religieuses (général)	CIP_COL_UNIV
<b>38.01</b>	<b>Philosophie, logique et éthique</b>	
38.0101	Philosophie	CIP_COL_UNIV
38.0102	Logique	CIP_COL_UNIV
38.0103	Éthique	CIP_COL_UNIV
38.0104	Éthique professionnelle et appliquée	CIP_COL_UNIV
38.0199	Philosophie, logique et éthique (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>38.02</b>	<b>Religion/études religieuses</b>	
38.0201	Religion/études religieuses (général)	CIP_COL_UNIV
38.0202	Études bouddhistes	CIP_COL_UNIV
38.0203	Études chrétiennes	CIP_COL_UNIV
38.0204	Études hindouistes	CIP_COL_UNIV
38.0205	Études islamiques	CIP_COL_UNIV
38.0206	Études juives/judaïques	CIP_COL_UNIV
38.0207	Études talmudiques	CIP_COL_UNIV
38.0208	Études catholiques	CIP_COL_UNIV
38.0209	Études mormones	CIP_COL_UNIV
38.0299	Religion/études religieuses (autres)	CIP_ALL
<b>38.99</b>	<b>Philosophie et études religieuses (autres)</b>	
38.9999	Philosophie et études religieuses (autres)	CIP_ALL
<b>39.</b>	<b>Théologie et vocations religieuses</b>	
<b>39.02</b>	<b>Bible/études bibliques</b>	
39.0201	Bible/études bibliques	CIP_ALL
<b>39.03</b>	<b>Études missionnaires et missiologie</b>	
39.0301	Études missionnaires	CIP_ALL
39.0302	Implantation d'église	CIP_COL_UNIV
39.0399	Études missionnaires et missiologie (autres)	CIP_ALL
<b>39.04</b>	<b>Éducation religieuse</b>	
39.0401	Éducation religieuse	CIP_COL_UNIV
<b>39.05</b>	<b>Musique religieuse et adoration</b>	
39.0501	Musique religieuse/sacrée	CIP_COL_UNIV
39.0502	Musique d'adoration chrétienne contemporaine/ministère d'adoration	CIP_ALL
39.0599	Musique religieuse et adoration (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>39.06</b>	<b>Études théologiques et ecclésiastiques</b>	
39.0601	Théologie/études théologiques	CIP_COL_UNIV
39.0602	Formation ministérielle (B.Th., M.Th.)	CIP_UNIV
39.0604	Études préthéologiques/préecclésiastiques	CIP_COL_UNIV
39.0605	Études rabbiniques (M.H.L./Rav.)	CIP_UNIV
39.0699	Études théologiques et ecclésiastiques (autres)	CIP_ALL
<b>39.07</b>	<b>Counseling pastoral et cultes spécialisés</b>	
39.0701	Études pastorales/counseling pastoral	CIP_COL_UNIV
39.0702	Pastorale jeunesse	CIP_COL_UNIV
39.0703	Pastorale urbaine	CIP_COL_UNIV
39.0704	Pastorale des femmes	CIP_COL_UNIV
39.0705	Pastorale laïque	CIP_COL_UNIV
39.0706	Aumônier/études d'aumônerie	CIP_ALL
39.0799	Counseling pastoral et cultes spécialisés (autres)	CIP_ALL
<b>39.08</b>	<b>Administration et droit des institutions religieuses</b>	
39.0801	Administration et gestion des institutions religieuses	CIP_ALL
39.0802	Droit religieux/canon	CIP_UNIV
39.0899	Administration et droit des institutions religieuses (autres)	CIP_ALL
<b>39.99</b>	<b>Théologie et vocations religieuses (autres)</b>	
39.9999	Théologie et vocations religieuses (autres)	CIP_ALL
<b>40.</b>	<b>Sciences physiques</b>	
<b>40.01</b>	<b>Sciences physiques (général)</b>	
40.0101	Sciences physiques (général)	CIP_COL_UNIV
<b>40.02</b>	<b>Astronomie et astrophysique</b>	
40.0201	Astronomie	CIP_UNIV
40.0202	Astrophysique	CIP_UNIV
40.0203	Astronomie et science planétaires	CIP_UNIV
40.0299	Astronomie et astrophysique (autres)	CIP_ALL
<b>40.04</b>	<b>Sciences atmosphériques et météorologie</b>	
40.0401	Sciences atmosphériques et météorologie (général)	CIP_COL_UNIV
40.0402	Chimie atmosphérique et climatologie	CIP_UNIV
40.0403	Physique et dynamique atmosphériques	CIP_UNIV
40.0404	Météorologie	CIP_COL_UNIV
40.0499	Sciences atmosphériques et météorologie (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>40.05</b>	<b>Chimie</b>	
40.0501	Chimie (général)	CIP_COL_UNIV
40.0502	Chimie analytique	CIP_COL_UNIV
40.0503	Chimie inorganique	CIP_COL_UNIV
40.0504	Chimie organique	CIP_COL_UNIV
40.0506	Chimie physique	CIP_COL_UNIV
40.0507	Chimie des polymères	CIP_COL_UNIV
40.0508	Physique chimique	CIP_COL_UNIV
40.0509	Chimie environnementale	CIP_COL_UNIV
40.0510	Chimie médico-légale	CIP_COL_UNIV
40.0511	Chimie théorique	CIP_UNIV
40.0512	Chémoïnformatique/informatique chimique	CIP_COL_UNIV
40.0599	Chimie (autres)	CIP_ALL
<b>40.06</b>	<b>Sciences géologiques et de la Terre/géosciences</b>	
40.0601	Géologie/sciences de la Terre (général)	CIP_COL_UNIV
40.0602	Géochimie	CIP_COL_UNIV
40.0603	Géophysique et sismologie	CIP_COL_UNIV
40.0604	Paléontologie	CIP_COL_UNIV
40.0605	Hydrologie et sciences des ressources hydrologiques	CIP_COL_UNIV
40.0606	Géochimie et pétrologie	CIP_COL_UNIV
40.0607	Océanographie chimique et physique	CIP_COL_UNIV
40.0699	Sciences géologiques et de la Terre/géosciences (autres)	CIP_ALL
<b>40.08</b>	<b>Physique</b>	
40.0801	Physique (général)	CIP_COL_UNIV
40.0802	Physique atomique/moléculaire	CIP_UNIV
40.0804	Physique des particules élémentaires	CIP_UNIV
40.0805	Physique des plasmas et physique des hautes températures	CIP_UNIV
40.0806	Physique nucléaire	CIP_UNIV
40.0807	Optique/sciences optiques	CIP_UNIV
40.0808	Physique de la matière condensée et des matériaux	CIP_UNIV
40.0809	Acoustique	CIP_UNIV
40.0810	Physique théorique et mathématique	CIP_UNIV
40.0899	Physique (autres)	CIP_ALL
<b>40.10</b>	<b>Sciences des matériaux</b>	
40.1001	Science des matériaux	CIP_UNIV
40.1002	Chimie des matériaux	CIP_UNIV
40.1099	Sciences des matériaux (autres)	CIP_UNIV
<b>40.11</b>	<b>Physique et astronomie</b>	
40.1101	Physique et astronomie	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>40.99</b>	<b>Sciences physiques (autres)</b>	
40.9999	Sciences physiques (autres)	CIP_ALL
<b>41.</b>	<b>Sciences - technologies/techniciens</b>	
<b>41.00</b>	<b>Sciences - technologies/techniciens (général)</b>	
41.0000	Sciences - technologies/techniciens (général)	CIP_ALL
<b>41.01</b>	<b>Biologie et biotechnologie - technologies/techniciens</b>	
41.0101	Biologie et biotechnologie - technologies/techniciens	CIP_ALL
<b>41.02</b>	<b>Radiologie nucléaire et industrielle - technologies/techniciens</b>	
41.0204	Radiologie industrielle - technologie/technicien	CIP_TR_COL
41.0205	Nucléaire/énergie nucléaire - technologie/technicien	CIP_ALL
41.0299	Radiologie nucléaire et industrielle - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>41.03</b>	<b>Science physique - technologies/techniciens</b>	
41.0301	Chimie - technologie/technicien	CIP_TR_COL
41.0303	Technologie de processus chimiques	CIP_TR_COL
41.0399	Science physique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>41.99</b>	<b>Sciences - technologies/techniciens (autres)</b>	
41.9999	Sciences - technologies/techniciens (autres)	CIP_ALL
<b>42.</b>	<b>Psychologie</b>	
<b>42.01</b>	<b>Psychologie (général)</b>	
42.0101	Psychologie (général)	CIP_COL_UNIV
<b>42.27</b>	<b>Recherche en psychologie et psychologie expérimentale</b>	
42.2701	Psychologie cognitive et psycholinguistique	CIP_COL_UNIV
42.2702	Psychologie comparée	CIP_COL_UNIV
42.2703	Psychologie du développement et de l'enfant	CIP_COL_UNIV
42.2704	Psychologie expérimentale	CIP_COL_UNIV
42.2705	Psychologie de la personnalité	CIP_COL_UNIV
42.2706	Neurosciences comportementales	CIP_COL_UNIV
42.2707	Psychologie sociale	CIP_COL_UNIV
42.2708	Psychométrie et psychologie quantitative	CIP_COL_UNIV
42.2709	Psychopharmacologie	CIP_COL_UNIV
42.2710	Psychologie du développement et de l'adolescence	CIP_COL_UNIV
42.2799	Recherche en psychologie et psychologie expérimentale (autres)	CIP_COL_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>42.28</b>	<b>Psychologie clinique, du counseling et appliquée</b>	
42.2801	Psychologie clinique	CIP_COL_UNIV
42.2802	Psychologie communautaire	CIP_COL_UNIV
42.2803	Psychologie du counseling	CIP_COL_UNIV
42.2804	Psychologie industrielle et organisationnelle	CIP_COL_UNIV
42.2805	Psychologie scolaire	CIP_COL_UNIV
42.2806	Psychologie de l'éducation	CIP_COL_UNIV
42.2807	Psychologie clinique de l'enfant	CIP_COL_UNIV
42.2808	Psychologie environnementale	CIP_COL_UNIV
42.2809	Gérontopsychologie	CIP_COL_UNIV
42.2810	Psychologie médicale/de la santé	CIP_COL_UNIV
42.2811	Psychologie familiale	CIP_COL_UNIV
42.2812	Psychologie judiciaire	CIP_COL_UNIV
42.2813	Psychologie appliquée	CIP_COL_UNIV
42.2814	Analyse appliquée du comportement	CIP_COL_UNIV
42.2815	Psychologie de la performance et du sport	CIP_COL_UNIV
42.2816	Psychologie somatique	CIP_COL_UNIV
42.2817	Psychologie transpersonnelle/spirituelle	CIP_COL_UNIV
42.2899	Psychologie clinique, du counseling et appliquée (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>42.99</b>	<b>Psychologie (autres)</b>	
42.9999	Psychologie (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>43.</b>	<b>Sécurité et services de protection</b>	
<b>43.01</b>	<b>Justice pénale et services correctionnels</b>	
43.0100	Justice pénale et services correctionnels (général)	CIP_ALL
43.0102	Services correctionnels	CIP_ALL
43.0103	Administration de la justice pénale et de l'application des lois	CIP_ALL
43.0104	Études de la justice pénale/sécurité	CIP_ALL
43.0107	Justice pénale/sciences policières	CIP_ALL
43.0109	Services de sécurité et de prévention des pertes	CIP_TR_COL
43.0110	Services correctionnels pour mineurs	CIP_ALL
43.0112	Administration/gestion de services de sécurité	CIP_ALL
43.0113	Administration des services correctionnels	CIP_ALL
43.0114	Enquêtes et interviews aux fins de l'application des lois	CIP_ALL
43.0115	Tenue de dossiers et gestion de la preuve aux fins de l'application de la loi	CIP_ALL
43.0119	Réaction aux incidents critiques/opérations policières spéciales	CIP_COL_UNIV
43.0120	Opérations des services de protection	CIP_ALL
43.0121	Enquête sur les suspensions et radiations	CIP_COL_UNIV
43.0122	Application de la loi maritime	CIP_ALL
43.0123	Protection des ressources culturelles/archéologiques	CIP_ALL
43.0199	Justice pénale et services correctionnels (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>43.02</b>	<b>Protection contre les incendies</b>	
43.0201	Prévention et sécurité contre les incendies - technologie/technicien	CIP_ALL
43.0202	Administration de services d'incendie	CIP_ALL
43.0203	Science du feu et lutte contre les incendies	CIP_TR_COL
43.0204	Technologie des réseaux d'incendie	CIP_TR_COL
43.0205	Prévention et enquête sur les incendies/incendies criminels	CIP_TR_COL
43.0206	Lutte contre les incendies de forêt/en terrain sauvage et enquêtes sur ces incendies	CIP_TR_COL
43.0299	Protection contre les incendies (autres)	CIP_ALL
<b>43.03</b>	<b>Services de sécurité et de protection, programmes spécialisés</b>	
43.0302	Gestion des crises/urgences/catastrophes	CIP_COL_UNIV
43.0399	Services de sécurité et de protection, programmes spécialisés (autres)	CIP_ALL
<b>43.04</b>	<b>Science et technologie de la sécurité</b>	
43.0401	Science et technologie de la sécurité (général)	CIP_COL_UNIV
43.0402	Criminalistique et science criminelle	CIP_ALL
43.0403	Expertise judiciaire en informatique et contre-terrorisme	CIP_ALL
43.0404	Stratégie/politique de défense en matière de cybersécurité	CIP_COL_UNIV
43.0405	Enquêtes judiciaires financières et sur les fraudes	CIP_COL_UNIV
43.0406	Science et technologie judiciaires	CIP_ALL
43.0407	Intelligence géospatiale	CIP_COL_UNIV
43.0408	Analyse des activités de renseignement aux fins de l'application des lois	CIP_COL_UNIV
43.0499	Science et technologie de la sécurité (autres)	CIP_ALL
<b>43.99</b>	<b>Sécurité et services de protection (autres)</b>	
43.9999	Sécurité et services de protection (autres)	CIP_ALL
<b>44.</b>	<b>Administration publique et professions en services sociaux</b>	
<b>44.00</b>	<b>Services humains (général)</b>	
44.0000	Services humains (général)	CIP_ALL
<b>44.02</b>	<b>Organisation et défense communautaires</b>	
44.0201	Organisation et défense communautaires	CIP_ALL
<b>44.04</b>	<b>Administration publique</b>	
44.0401	Administration publique (général)	CIP_ALL
44.0402	Gestion des travaux publics	CIP_ALL
44.0403	Planification/études des transports publics et des infrastructures	CIP_COL_UNIV
44.0499	Administration publique (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>44.05</b>	<b>Analyse des politiques publiques</b>	
44.0501	Analyse des politiques publiques (général)	CIP_UNIV
44.0502	Analyse des politiques d'éducation	CIP_UNIV
44.0503	Analyse des politiques de santé	CIP_UNIV
44.0504	Analyse des politiques publiques internationales	CIP_UNIV
44.0580	Analyse des politiques publiques liées au cannabis <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
44.0599	Analyse des politiques publiques (autres)	CIP_UNIV
<b>44.07</b>	<b>Travail social</b>	
44.0701	Travail social (général)	CIP_COL_UNIV
44.0702	Services à la jeunesse/administration à la jeunesse	CIP_ALL
44.0703	Travail social médico-légal	CIP_COL_UNIV
44.0799	Travail social (autres)	CIP_ALL
<b>44.99</b>	<b>Administration publique et professions en services sociaux (autres)</b>	
44.9999	Administration publique et professions en services sociaux (autres)	CIP_ALL
<b>45.</b>	<b>Sciences sociales</b>	
<b>45.01</b>	<b>Sciences sociales générales</b>	
45.0101	Sciences sociales (général)	CIP_COL_UNIV
45.0102	Méthodologie de recherche et méthodes quantitatives	CIP_UNIV
45.0103	Recherche/méthodologie d'enquête	CIP_COL_UNIV
45.0199	Sciences sociales générales (autres)	CIP_ALL
<b>45.02</b>	<b>Anthropologie</b>	
45.0201	Anthropologie (général)	CIP_COL_UNIV
45.0202	Anthropologie physique et biologique	CIP_COL_UNIV
45.0203	Anthropologie médicale	CIP_COL_UNIV
45.0204	Anthropologie culturelle	CIP_COL_UNIV
45.0205	Anthropologie judiciaire	CIP_COL_UNIV
45.0299	Anthropologie (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>45.03</b>	<b>Archéologie</b>	
45.0301	Archéologie	CIP_COL_UNIV
<b>45.04</b>	<b>Criminologie</b>	
45.0401	Criminologie	CIP_COL_UNIV
<b>45.05</b>	<b>Démographie</b>	
45.0501	Démographie et études de la population	CIP_COL_UNIV
45.0502	Démographie appliquée	CIP_COL_UNIV
45.0599	Démographie (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>45.06</b>	<b>Économie</b>	
45.0601	Économie (général)	CIP_COL_UNIV
45.0602	Économie appliquée	CIP_COL_UNIV
45.0603	Économétrie et économie quantitative	CIP_COL_UNIV
45.0604	Développement économique et international	CIP_COL_UNIV
45.0605	Économie internationale	CIP_COL_UNIV
45.0699	Économie (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>45.07</b>	<b>Géographie et cartographie</b>	
45.0701	Géographie	CIP_COL_UNIV
45.0702	Science de l'information géographique et cartographie	CIP_ALL
45.0799	Géographie et cartographie (autres)	CIP_ALL
<b>45.09</b>	<b>Relations internationales et études de sécurité nationale</b>	
45.0901	Affaires et relations internationales	CIP_COL_UNIV
45.0902	Études sur la politique de sécurité nationale	CIP_UNIV
45.0999	Relations internationales et études de sécurité nationale (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>45.10</b>	<b>Science politique et gouvernement</b>	
45.1001	Science politique et gouvernement (général)	CIP_COL_UNIV
45.1002	Politique et gouvernement des États-Unis	CIP_COL_UNIV
45.1003	Politique et gouvernement du Canada	CIP_COL_UNIV
45.1004	Économie politique	CIP_COL_UNIV
45.1099	Science politique et gouvernement (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>45.11</b>	<b>Sociologie</b>	
45.1101	Sociologie (général)	CIP_COL_UNIV
45.1102	Sociologie appliquée/publique	CIP_COL_UNIV
45.1103	Sociologie rurale	CIP_COL_UNIV
45.1199	Sociologie (autres)	CIP_ALL
<b>45.12</b>	<b>Études/affaires urbaines</b>	
45.1201	Études/affaires urbaines	CIP_COL_UNIV
<b>45.13</b>	<b>Sociologie et anthropologie</b>	
45.1301	Sociologie et anthropologie	CIP_COL_UNIV
<b>45.15</b>	<b>Géographie et anthropologie</b>	
45.1501	Géographie et anthropologie	CIP_COL_UNIV
<b>45.99</b>	<b>Sciences sociales (autres)</b>	
45.9999	Sciences sociales (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>46.</b>	<b>Métiers de la construction</b>	
<b>46.00</b>	<b>Métiers de la construction (général)</b>	
46.0000	Métiers de la construction (général)	CIP_TR_COL
<b>46.01</b>	<b>Maçonnerie/maçon</b>	
46.0101	Maçonnerie/maçon	CIP_TR_COL
<b>46.02</b>	<b>Charpenterie/charpentier</b>	
46.0201	Charpenterie/charpentier	CIP_TR_COL
<b>46.03</b>	<b>Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité</b>	
46.0301	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (général)	CIP_TR_COL
46.0302	Électricien	CIP_TR_COL
46.0303	Monteur de ligne	CIP_TR_COL
46.0399	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (autres)	CIP_TR_COL
<b>46.04</b>	<b>Bâtiment/construction - finition, gestion et inspection</b>	
46.0401	Entretien d'immeubles/de propriétés	CIP_TR_COL
46.0402	Finissage du béton/finisseur de béton	CIP_TR_COL
46.0403	Inspection/inspecteur en bâtiment/construction	CIP_TR_COL
46.0404	Installation de placoplâtres	CIP_TR_COL
46.0406	Vitrier	CIP_TR_COL
46.0408	Peintre et poseur de revêtements muraux	CIP_TR_COL
46.0410	Couvreur	CIP_TR_COL
46.0411	Assemblage/assembleur de structure métallique	CIP_TR_COL
46.0412	Bâtiment/construction - direction/directeur des travaux	CIP_TR_COL
46.0413	Poseur de tapis, de revêtements de plancher et de carreaux	CIP_TR_COL
46.0414	Calorifugeur	CIP_TR_COL
46.0415	Construction de bâtiments - technologie/technicien	CIP_TR_COL
46.0499	Bâtiment/construction - finition, gestion et inspection (autres)	CIP_TR_COL
<b>46.05</b>	<b>Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes</b>	
46.0502	Tuyauterie/monteur de tuyauterie et poseur de gicleur	CIP_TR_COL
46.0503	Plomberie/plombier	CIP_TR_COL
46.0504	Forage/foreur de puits	CIP_TR_COL
46.0505	Dynamitage/dynamiteur	CIP_TR_COL
46.0599	Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes (autres)	CIP_TR_COL
<b>46.99</b>	<b>Métiers de la construction (autres)</b>	
46.9999	Métiers de la construction (autres)	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>47.</b>	<b>Mécanique et réparation - technologies/techniciens</b>	
<b>47.00</b>	<b>Mécaniciens et réparateurs (général)</b>	
47.0000	Mécaniciens et réparateurs (général)	CIP_TR_COL
<b>47.01</b>	<b>Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique - technologies/techniciens</b>	
47.0101	Installation et réparation d'équipements électriques/électroniques généraux - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0102	Réparation de machines de bureau	CIP_TR_COL
47.0103	Installation et réparation de systèmes de communication - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0104	Installation et réparation d'ordinateurs - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0105	Électronique industrielle - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0106	Installation et réparation d'appareils ménagers - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0110	Installation, réparation et inspection de systèmes de sécurité - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0199	Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>47.02</b>	<b>Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération - technologie/technicien</b>	
47.0201	Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération - technologie/technicien	CIP_TR_COL
<b>47.03</b>	<b>Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel - technologies/techniciens</b>	
47.0302	Entretien et réparation d'équipement lourd - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0303	Entretien et réparation en mécanique industrielle - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0399	Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>47.04</b>	<b>Entretien et réparation de systèmes de précision - technologies/techniciens</b>	
47.0402	Armurerie/armurier	CIP_TR_COL
47.0403	Serrurerie et réparation de coffres-forts	CIP_TR_COL
47.0404	Fabrication et réparation d'instruments de musique	CIP_TR_COL
47.0408	Fabrication d'horloges et de bijoux	CIP_TR_COL
47.0409	Exploitation et maintenance de pièces et d'entreposage - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0499	Entretien et réparation de systèmes de précision - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>47.06</b>	<b>Entretien et réparation de véhicules - technologies/techniciens</b>	
47.0600	Entretien et réparation de véhicules - technologie/technicien (général)	CIP_TR_COL
47.0603	Réparation de carrosseries d'automobile - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0604	Entretien et réparation de véhicules automobiles - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0605	Entretien et réparation de moteurs diesel - technologie/technicien	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
47.0606	Entretien et réparation de petits moteurs - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0607	Entretien et réparation d'aéronefs - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0608	Entretien et réparation de groupes motopropulseurs d'aéronef - technologie/ technicien	CIP_TR_COL
47.0609	Entretien et réparation de matériel électronique de bord - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0610	Entretien et réparation de bicyclettes - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0611	Entretien et réparation de motocyclettes - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0612	Inspection, entretien et réparation de systèmes d'échappement de véhicule - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0613	Entretien et réparation de camions et de véhicules de moyen ou fort tonnage - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0614	Entretien et réparation de véhicules à carburant de remplacement - technologie/ technicien	CIP_TR_COL
47.0615	Mécanicien de moteur	CIP_TR_COL
47.0616	Entretien et réparation de moteurs et d'équipement de bateau - technologie/ technicien	CIP_TR_COL
47.0617	Technicien/mécanicien de moteurs haute performance et sur mesure	CIP_TR_COL
47.0618	Technicien de véhicules récréatifs	CIP_TR_COL
47.0699	Entretien et réparation de véhicules - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>47.07</b>	<b>Entretien et réparation de systèmes énergétiques - technologies/techniciens</b>	
47.0701	Installation et réparation de systèmes énergétiques - technologie/technicien (général)	CIP_TR_COL
47.0703	Installation et réparation de systèmes d'énergie solaire - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0704	Installation et réparation de systèmes d'énergie éolienne - technologie/technicien	CIP_TR_COL
47.0705	Installation et réparation de systèmes d'énergie hydroélectrique - technologie/ technicien	CIP_TR_COL
47.0706	Installation et réparation de systèmes d'énergie géothermique - technologie/ technicien	CIP_TR_COL
47.0799	Entretien et réparation de systèmes énergétiques - technologies/techniciens (autres)	CIP_ALL
<b>47.99</b>	<b>Mécanique et réparation - technologies/techniciens (autres)</b>	
47.9999	Mécanique et réparation - technologies/techniciens (autres)	CIP_TR_COL
<b>48.</b>	<b>Travail de précision</b>	
<b>48.00</b>	<b>Travail de précision (général)</b>	
48.0000	Travail de précision (général)	CIP_TR_COL
<b>48.03</b>	<b>Travail du cuir et rembourrage</b>	
48.0303	Rembourrage/rembourreur	CIP_TR_COL
48.0304	Réparation de souliers, de bottes et d'autres articles en cuir	CIP_TR_COL
48.0399	Travail du cuir et rembourrage (autres)	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>48.05</b>	<b>Travail de précision des métaux</b>	
48.0501	Opérateur de machine-outil/techniques d'usinage	CIP_TR_COL
48.0503	Technologie/adjoint d'atelier d'usinage	CIP_TR_COL
48.0506	Tôlier de construction	CIP_TR_COL
48.0507	Outilleur-ajusteur	CIP_TR_COL
48.0508	Soudage/soudeur	CIP_TR_COL
48.0509	Métallier/ferronnerie	CIP_TR_COL
48.0510	Techniques d'usinage à commande numérique par ordinateur (CNO)/ machiniste sur matériel à CNO	CIP_TR_COL
48.0511	Monteur-ajusteur de charpentes métalliques	CIP_TR_COL
48.0599	Travail de précision des métaux (autres)	CIP_TR_COL
<b>48.07</b>	<b>Travail du bois</b>	
48.0701	Travail du bois (général)	CIP_TR_COL
48.0702	Dessinateur-modéliste et fabricant de meubles	CIP_TR_COL
48.0703	Ébénisterie	CIP_TR_COL
48.0704	Construction de bateaux en bois - technologie/technicien	CIP_TR_COL
48.0799	Travail du bois (autres)	CIP_TR_COL
<b>48.08</b>	<b>Chaudronnerie/chaudronnier</b>	
48.0801	Chaudronnerie/chaudronnier	CIP_TR_COL
<b>48.99</b>	<b>Travail de précision (autres)</b>	
48.9999	Travail de précision (autres)	CIP_ALL
<b>49.</b>	<b>Transport de personnes et de matériel</b>	
<b>49.01</b>	<b>Transport aérien</b>	
49.0101	Aéronautique/aviation/science et technologie aérospatiale (général)	CIP_ALL
49.0102	Pilote d'avion commercial/pilote de ligne et équipage de bord (professionnel)	CIP_ALL
49.0104	Aviation/voies aériennes - gestion	CIP_ALL
49.0105	Contrôle de la circulation aérienne	CIP_TR_COL
49.0106	Agent de bord	CIP_TR_COL
49.0108	Instructeur de vol	CIP_TR_COL
49.0109	Pilote d'aéronef télépiloté	CIP_ALL
49.0199	Transport aérien (autres)	CIP_ALL
<b>49.02</b>	<b>Transport terrestre</b>	
49.0202	Conduite d'engins de chantier/d'équipement lourd/de machines de terrassement	CIP_TR_COL
49.0205	Conducteur et instructeur de conduite de camions/d'autobus/de véhicules commerciaux	CIP_TR_COL
49.0206	Conduite/conducteur de grues mobiles	CIP_TR_COL
49.0207	Signalisation et contrôle de la circulation	CIP_TR_COL
49.0208	Chemin de fer et transport ferroviaire	CIP_TR_COL



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
49.0209	Opération/opérateur de chariot élévateur	CIP_TR_COL
49.0299	Transport terrestre (autres)	CIP_TR_COL
<b>49.03</b>	<b>Transport maritime</b>	
49.0303	Pêche commerciale	CIP_TR_COL
49.0304	Plongeur professionnel et instructeur de plongée	CIP_TR_COL
49.0309	Navigation maritime/officier de la marine marchande	CIP_ALL
49.0399	Transport maritime (autres)	CIP_ALL
<b>49.99</b>	<b>Transport de personnes et de matériel (autres)</b>	
49.9999	Transport de personnes et de matériel (autres)	CIP_ALL
<b>50.</b>	<b>Arts visuels et arts d'interprétation</b>	
<b>50.01</b>	<b>Arts visuels, numériques et d'interprétation (général)</b>	
50.0101	Arts visuels et arts d'interprétation (général)	CIP_ALL
50.0102	Arts numériques (général)	CIP_ALL
<b>50.02</b>	<b>Artisanat et arts populaires</b>	
50.0201	Artisanat et arts populaires	CIP_ALL
<b>50.03</b>	<b>Danse</b>	
50.0301	Danse (général)	CIP_ALL
50.0302	Ballet	CIP_ALL
50.0399	Danse (autres)	CIP_ALL
<b>50.04</b>	<b>Design et arts appliqués</b>	
50.0401	Design et communications visuelles (général)	CIP_ALL
50.0402	Art commercial et publicitaire	CIP_ALL
50.0404	Design industriel et des produits	CIP_ALL
50.0406	Photographie commerciale	CIP_ALL
50.0407	Création de mode/design de mode	CIP_ALL
50.0408	Design d'intérieur	CIP_ALL
50.0409	Design graphique	CIP_ALL
50.0410	Illustration	CIP_ALL
50.0411	Conception de jeux et de médias interactifs	CIP_ALL
50.0499	Design et arts appliqués (autres)	CIP_ALL
<b>50.05</b>	<b>Art dramatique/arts de la scène/théâtre</b>	
50.0501	Art dramatique/arts de la scène/théâtre (général)	CIP_COL_UNIV
50.0502	Décors de théâtre/techniques de la scène	CIP_ALL
50.0504	Dramaturgie et scénarisation	CIP_ALL
50.0505	Théâtre - littérature, histoire et critique	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
50.0506	Jeu d'acteur	CIP_ALL
50.0507	Mise en scène et production théâtrale	CIP_ALL
50.0509	Comédie musicale	CIP_ALL
50.0510	Conception de costumes	CIP_ALL
50.0511	Écriture et représentation de comédie	CIP_ALL
50.0512	Théâtre et danse	CIP_COL_UNIV
50.0599	Art dramatique/arts de la scène/théâtre (autres)	CIP_ALL
<b>50.06</b>	<b>Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie</b>	
50.0601	Études cinématographiques/cinéma/vidéo	CIP_ALL
50.0602	Cinématographie et réalisation de films/de vidéos	CIP_COL_UNIV
50.0605	Photographie artistique	CIP_ALL
50.0607	Réalisation de documentaires	CIP_COL_UNIV
50.0699	Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie (autres)	CIP_ALL
<b>50.07</b>	<b>Beaux-arts et arts plastiques</b>	
50.0701	Arts/études des arts (général)	CIP_COL_UNIV
50.0702	Beaux-arts et arts plastiques (général)	CIP_ALL
50.0703	Arts - histoire, critique et conservation des oeuvres	CIP_COL_UNIV
50.0705	Dessin	CIP_ALL
50.0706	Intermédia/multimédia	CIP_COL_UNIV
50.0708	Peinture	CIP_ALL
50.0709	Sculpture	CIP_ALL
50.0710	Gravure de reproduction	CIP_ALL
50.0711	Arts céramiques et céramique	CIP_ALL
50.0712	Arts textiles et tissage	CIP_ALL
50.0713	Arts du bijou	CIP_ALL
50.0714	Arts du métal	CIP_ALL
50.0799	Beaux-arts et arts plastiques (autres)	CIP_ALL
<b>50.09</b>	<b>Musique</b>	
50.0901	Musique (général)	CIP_ALL
50.0902	Musique - histoire, littérature et théorie	CIP_COL_UNIV
50.0903	Représentation musicale (général)	CIP_COL_UNIV
50.0904	Musique - théorie et composition	CIP_COL_UNIV
50.0905	Musicologie et ethnomusicologie	CIP_ALL
50.0906	Direction d'orchestre	CIP_COL_UNIV
50.0907	Instruments à clavier	CIP_ALL
50.0908	Opéra et art vocal	CIP_COL_UNIV
50.0910	Jazz/études en jazz	CIP_COL_UNIV
50.0911	Instruments à cordes	CIP_COL_UNIV
50.0912	Pédagogie de la musique	CIP_COL_UNIV
50.0913	Technologie musicale	CIP_ALL
50.0914	Instruments en cuivre	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
50.0915	Instruments à vent en bois	CIP_COL_UNIV
50.0916	Instruments à percussion	CIP_COL_UNIV
50.0917	Arts sonores	CIP_COL_UNIV
50.0999	Musique (autres)	CIP_ALL
<b>50.10</b>	<b>Gestion des arts, divertissements et médias</b>	
50.1001	Gestion des arts, divertissements et médias (général)	CIP_COL_UNIV
50.1002	Gestion des beaux-arts et des arts plastiques	CIP_COL_UNIV
50.1003	Gestion de musique	CIP_COL_UNIV
50.1004	Théâtre - gestion	CIP_COL_UNIV
50.1099	Gestion des arts, divertissements et médias (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>50.11</b>	<b>Art communautaire/environnemental/socialement engagé</b>	
50.1101	Art communautaire/environnemental/socialement engagé	CIP_ALL
<b>50.99</b>	<b>Arts visuels et arts d'interprétation (autres)</b>	
50.9999	Arts visuels et arts d'interprétation (autres)	CIP_ALL
<b>51.</b>	<b>Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes</b>	
<b>51.00</b>	<b>Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé en général</b>	
51.0000	Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé (général)	CIP_ALL
51.0001	Santé et mieux-être (général)	CIP_ALL
<b>51.01</b>	<b>Chiropratique (D.C.)</b>	
51.0101	Chiropratique (D.C.)	CIP_UNIV
<b>51.02</b>	<b>Troubles de la communication - sciences et services</b>	
51.0201	Sciences et troubles de la communication (général)	CIP_COL_UNIV
51.0202	Audiologie/audiologiste	CIP_COL_UNIV
51.0203	Orthophonie/orthophoniste	CIP_COL_UNIV
51.0204	Audiologie/audiologiste et orthophonie/orthophoniste	CIP_COL_UNIV
51.0299	Troubles de la communication - sciences et services (autres)	CIP_ALL
<b>51.04</b>	<b>Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)</b>	
51.0401	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)	CIP_MD
<b>51.05</b>	<b>Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)</b>	
51.0501	Sciences dentaires cliniques (général) (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.0502	Dentisterie générale avancée (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0503	Biologie buccale et pathologie buccale et maxillo-faciale (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.0504	Santé dentaire publique et éducation (Cert., M.S., M.Sc., M.P.H., Ph.D., D.P.H.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0505	Matériaux dentaires (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.0506	Endodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0507	Chirurgie buccale/maxillo-faciale (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0508	Orthodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0509	Dentisterie pédiatrique/pédodontie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0510	Périodontie/parodontologie (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0511	Prothésodontologie/dentisterie prothétique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0512	Dentisterie numérique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0513	Dentisterie gériatrique (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0514	Implantologie/dentisterie implantaire (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.0599	Programme de cycle supérieur en dentisterie (autres) (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
<b>51.06</b>	<b>Services dentaires de soutien et professions connexes</b>	
51.0601	Assistance/assistant dentaire	CIP_TR_COL
51.0602	Hygiène/hygiéniste dentaire	CIP_ALL
51.0603	Technologie/technicien de laboratoire dentaire	CIP_TR_COL
51.0699	Services dentaires de soutien et professions connexes (autres)	CIP_ALL
<b>51.07</b>	<b>Services d'administration/de gestion de la santé et médicale</b>	
51.0701	Administration/gestion de services de santé	CIP_COL_UNIV
51.0702	Administration/gestion d'hôpitaux et d'établissements de santé	CIP_COL_UNIV
51.0703	Unité de soins - coordonnateur/commis	CIP_ALL
51.0704	Unité de soins - directeur/surveillant	CIP_ALL
51.0705	Gestion de cabinet médical	CIP_COL_UNIV
51.0706	Archives médicales - administration	CIP_COL_UNIV
51.0707	Archives médicales - technologie/technicien	CIP_TR_COL
51.0708	Transcription médicale	CIP_TR_COL
51.0709	Applications médicales - technicien en informatique/informaticien	CIP_TR_COL
51.0710	Aide de bureau dans un service médical	CIP_TR_COL
51.0711	Gestionnaire de services médicaux/de santé et assistant/spécialiste clinique	CIP_ALL
51.0712	Préposé à l'accueil/réceptionniste médical	CIP_TR_COL
51.0713	Assurance médicale - codage des données	CIP_ALL
51.0714	Assurance médicale - facturation des services médicaux	CIP_ALL
51.0715	Assurance médicale - examinateur des réclamations	CIP_ALL
51.0716	Adjoint administratif médical et secrétaire médical	CIP_TR_COL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.0717	Services du personnel médical - technologie/technicien	CIP_ALL
51.0718	Administration/gestion de soins de longue durée	CIP_COL_UNIV
51.0719	Coordonnateur de recherche clinique	CIP_COL_UNIV
51.0720	Sciences/affaires réglementaires	CIP_UNIV
51.0721	Gestion des données du registre des maladies	CIP_COL_UNIV
51.0722	Innovation en santé	CIP_UNIV
51.0723	Assurance de la confidentialité et sécurité des informations de santé	CIP_ALL
51.0799	Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale (autres)	CIP_ALL
<b>51.08</b>	<b>Services médicaux ou sanitaires de soutien</b>	
51.0801	Assistant clinique/médical	CIP_TR_COL
51.0802	Assistant de laboratoire médical/clinique	CIP_TR_COL
51.0803	Auxiliaire en ergothérapie	CIP_TR_COL
51.0805	Technicien en pharmacie/aide-pharmacien	CIP_TR_COL
51.0806	Assistant en physiothérapie	CIP_TR_COL
51.0809	Aide-anesthésiste	CIP_TR_COL
51.0810	Préposé aux soins d'urgence (TMU - services ambulanciers)	CIP_TR_COL
51.0811	Assistant en pathologie	CIP_TR_COL
51.0812	Technicien en inhalothérapie/aide-inhalothérapeute	CIP_TR_COL
51.0813	Aide-chiropraticien/préposé aux soins chiropratiques	CIP_TR_COL
51.0814	Assistant en radiologie	CIP_TR_COL
51.0815	Consultante en allaitement	CIP_TR_COL
51.0816	Assistant en orthophonie	CIP_TR_COL
51.0817	Assistant en réadaptation <sup>CAN</sup>	CIP_TR_COL
51.0899	Services médicaux ou sanitaires de soutien (autres)	CIP_TR_COL
<b>51.09</b>	<b>Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé</b>	
51.0901	Technologie/technologue en soins cardiovasculaires	CIP_TR_COL
51.0902	Technologie/technicien en électrocardiographie	CIP_TR_COL
51.0903	Technologie/technologue en électroencéphalographie/électro-neuro-diagnostic	CIP_TR_COL
51.0904	Technologie/technicien en soins médicaux d'urgence (TMU - services paramédicaux)	CIP_ALL
51.0905	Technologie/technologue en médecine nucléaire	CIP_ALL
51.0906	Technologie en perfusion/perfusionniste	CIP_ALL
51.0907	Radiothérapeute/radiographe thérapeutique	CIP_ALL
51.0908	Inhalothérapie/inhalothérapeute	CIP_ALL
51.0909	Technologie/technologue de salle d'opération	CIP_TR_COL
51.0910	Échographie/échographiste/technicien en ultrasonographie	CIP_ALL
51.0911	Technologue en radiation médicale/radiographe	CIP_ALL
51.0912	Adjoint au médecin	CIP_COL_UNIV
51.0913	Entraînement/entraîneur d'athlètes	CIP_ALL
51.0914	Thérapie génique	CIP_ALL
51.0915	Technologie/technologue en soins cardio-respiratoires	CIP_ALL
51.0916	Technicien en radioprotection	CIP_ALL
51.0917	Polysomnographie	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.0918	Spécialiste en prothèses auditives	CIP_TR_COL
51.0919	Technologie/technicien en mammographie	CIP_TR_COL
51.0920	Technologie/technicien en imagerie par résonance magnétique (IRM)	CIP_ALL
51.0921	Technologie/technicien en médecine hyperbare	CIP_ALL
51.0922	Technologie/technicien en neuromonitorage peropératoire	CIP_COL_UNIV
51.0923	Technologie/technicien en orthopédie	CIP_TR_COL
51.0924	Technologie combinée de laboratoire et de rayon-X <sup>CAN</sup>	CIP_TR_COL
51.0999	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé (autres)	CIP_ALL
<b>51.10</b>	<b>Sciences/recherche de laboratoire médical/clinique et professions connexes</b>	
51.1001	Spécialiste en technologie de banque de sang	CIP_ALL
51.1002	Cytotechnologie/cytotechnologiste	CIP_ALL
51.1003	Technologie/technicien en hématologie	CIP_ALL
51.1004	Technicien de laboratoire médical/clinique	CIP_TR_COL
51.1005	Technologue médical/technologue de laboratoire clinique	CIP_COL_UNIV
51.1006	Technologie/technicien de laboratoire d'ophtalmologie	CIP_ALL
51.1007	Technologue en histologie/histotechnologie	CIP_COL_UNIV
51.1008	Technicien en histologie	CIP_TR_COL
51.1009	Technicien en phlébotomie/phlébotomiste	CIP_ALL
51.1010	Technologie/technologue en cytogénétique/génétique/génétique médicale	CIP_COL_UNIV
51.1011	Technologue/technicien en dialyse	CIP_TR_COL
51.1012	Technologie/technicien en stérilisation	CIP_TR_COL
51.1099	Sciences/recherche de laboratoire médical/clinique et professions connexes (autres)	CIP_ALL
<b>51.11</b>	<b>Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé</b>	
51.1101	Programme préparatoire aux études en dentisterie	CIP_COL_UNIV
51.1102	Programme préparatoire aux études en médecine	CIP_COL_UNIV
51.1103	Programme préparatoire aux études en pharmacie	CIP_COL_UNIV
51.1105	Programme préparatoire aux études en soins infirmiers	CIP_COL_UNIV
51.1106	Programme préparatoire aux études en chiropratique	CIP_COL_UNIV
51.1107	Programme préparatoire aux études en ergothérapie	CIP_COL_UNIV
51.1108	Programme préparatoire aux études en optométrie	CIP_COL_UNIV
51.1109	Programme préparatoire aux études en physiothérapie	CIP_COL_UNIV
51.1110	Programme préparatoire aux études en art-thérapie	CIP_COL_UNIV
51.1111	Programme préparatoire aux études d'adjoint au médecin	CIP_COL_UNIV
51.1199	Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>51.12</b>	<b>Médecine</b>	
51.1201	Médecine (M.D.)	CIP_MD
51.1202	Ostéopathie (D.O.)	CIP_MD
51.1203	Podiatrie (D.P.M.)	CIP_MD
51.1299	Médecine (autres)	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>51.14</b>	<b>Sciences cliniques médicales/études de cycle supérieur en médecine</b>	
51.1401	Science médicale/scientifique médical (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.1402	Science clinique et translationnelle (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.1403	Traitement de la douleur (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.1404	Troubles temporo-mandibulaires et douleur orofaciale (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.1405	Médecine tropicale (Cert., M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.1499	Sciences cliniques médicales/études de cycle supérieur en médecine (autres)	CIP_CABBA_MSC_PHD
<b>51.15</b>	<b>Services en santé mentale et sociale et professions connexes</b>	
51.1501	Toxicomanie/counseling en toxicomanie	CIP_ALL
51.1502	Services psychiatriques/services de soins en santé mentale - technicien	CIP_TR_COL
51.1503	Travail social médical/clinique	CIP_COL_UNIV
51.1504	Services de santé communautaire - agent de liaison/conseiller	CIP_ALL
51.1505	Thérapie/counseling matrimonial et familial	CIP_COL_UNIV
51.1506	Pastorale clinique	CIP_COL_UNIV
51.1507	Psychanalyse et psychothérapie	CIP_COL_UNIV
51.1508	Counseling en santé mentale	CIP_ALL
51.1509	Counseling en génétique	CIP_COL_UNIV
51.1510	Services en santé mentale pour nourrissons et tout-petits	CIP_ALL
51.1511	Thérapie familiale médicale/thérapeute familial médical	CIP_COL_UNIV
51.1512	Soins palliatifs et de fin de vie	CIP_ALL
51.1513	Counseling en traumatisme psychologique	CIP_ALL
51.1580	Counseling en abus de cannabis/en dépendance au cannabis <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
51.1599	Services en santé mentale et sociale et professions connexes (autres)	CIP_ALL
<b>51.17</b>	<b>Optométrie (O.D.)</b>	
51.1701	Optométrie (O.D.)	CIP_MD
<b>51.18</b>	<b>Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes</b>	
51.1801	Optique/opticien d'ordonnance	CIP_ALL
51.1802	Technicien/assistant en optométrie	CIP_TR_COL
51.1803	Technicien en ophtalmologie	CIP_TR_COL
51.1804	Orthoptique/orthoptiste	CIP_COL_UNIV
51.1899	Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes (autres)	CIP_ALL
<b>51.20</b>	<b>Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration</b>	
51.2001	Pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.)	CIP_UNIV
51.2002	Pharmacie - administration, politique et réglementation (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2003	Pharmacotechnie et conception des médicaments (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2004	Chimie médicale et pharmaceutique (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2005	Chimie des produits naturels et pharmacognosie (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.2006	Développement des médicaments à l'échelle clinique et industrielle (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2007	Pharmacoéconomie (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2008	Pharmacie clinique, hospitalière et de soins gérés (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2009	Pharmacie industrielle et physique et sciences des produits de beauté (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.2010	Sciences pharmaceutiques	CIP_UNIV
51.2011	Marketing et gestion de produits pharmaceutiques	CIP_UNIV
51.2099	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration (autres)	CIP_UNIV
<b>51.22</b>	<b>Santé publique</b>	
51.2201	Santé publique (général) (B.S.P., M.S.P., D.S.P.)	CIP_UNIV
51.2202	Hygiène du milieu	CIP_COL_UNIV
51.2205	Physique médicale	CIP_UNIV
51.2206	Santé au travail et hygiène industrielle	CIP_COL_UNIV
51.2207	Éducation et promotion en matière de santé publique	CIP_COL_UNIV
51.2208	Santé communautaire et médecine préventive	CIP_COL_UNIV
51.2209	Santé de la mère et de l'enfant	CIP_COL_UNIV
51.2210	Santé publique internationale/santé internationale	CIP_COL_UNIV
51.2211	Administration des services de santé	CIP_COL_UNIV
51.2212	Aspects comportementaux de la santé	CIP_COL_UNIV
51.2213	Sécurité des patients et qualité des soins de santé	CIP_UNIV
51.2214	Génétique en matière de santé publique	CIP_COL_UNIV
51.2280	Santé publique liée au cannabis <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
51.2299	Santé publique (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>51.23</b>	<b>Professions thérapeutiques et de la réadaptation</b>	
51.2300	Professions thérapeutiques et de la réadaptation (général)	CIP_COL_UNIV
51.2301	Art-thérapie/art-thérapeute	CIP_COL_UNIV
51.2302	Dansothérapie/thérapeute, danse	CIP_COL_UNIV
51.2305	Musicothérapie/musicothérapeute	CIP_COL_UNIV
51.2306	Ergothérapie/ergothérapeute	CIP_COL_UNIV
51.2307	Orthésiste/prothésiste	CIP_ALL
51.2308	Physiothérapie/physiothérapeute	CIP_COL_UNIV
51.2309	Loisirs thérapeutiques/récréothérapie	CIP_COL_UNIV
51.2310	Counseling en réadaptation professionnelle/conseiller en réadaptation professionnelle	CIP_COL_UNIV
51.2311	Kinésithérapie/kinésithérapeute	CIP_ALL
51.2312	Technologie d'assistance et génie de la réadaptation	CIP_ALL
51.2313	Thérapie à recours animalier	CIP_COL_UNIV
51.2314	Sciences de la réadaptation	CIP_COL_UNIV
51.2315	Dramathérapie/dramathérapeute	CIP_COL_UNIV
51.2316	Thérapie horticole/thérapeute en horticulture	CIP_COL_UNIV
51.2317	Thérapie/thérapeute par le jeu	CIP_COL_UNIV
51.2399	Professions thérapeutiques et de la réadaptation (autres)	CIP_ALL



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>51.26</b>	<b>Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades</b>	
51.2601	Aide en soins de santé	CIP_TR_COL
51.2602	Aide en hygiène familiale	CIP_TR_COL
51.2603	Aide pour l'administration de médicaments	CIP_TR_COL
51.2604	Aide en réadaptation	CIP_TR_COL
51.2605	Technicien/aide en physiothérapie	CIP_TR_COL
51.2699	Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades (autres)	CIP_TR_COL
<b>51.27</b>	<b>Illustration et informatique médicales</b>	
51.2703	Illustration médicale/illustrateur médical	CIP_ALL
51.2706	Informatique médicale	CIP_ALL
51.2799	Illustration et informatique médicales (autres)	CIP_ALL
<b>51.31</b>	<b>Diététique et nutrition clinique</b>	
51.3101	Diététique/diététiste (R.D.)	CIP_COL_UNIV
51.3102	Nutrition clinique/nutritionniste	CIP_COL_UNIV
51.3103	Technicien en diététique (T.D.P.)	CIP_TR_COL
51.3104	Aide-diététiste	CIP_TR_COL
51.3199	Diététique et nutrition clinique (autres)	CIP_ALL
<b>51.32</b>	<b>Enseignement en professions/éthique/sciences humaines de la santé</b>	
51.3201	Bioéthique/éthique médicale	CIP_COL_UNIV
51.3202	Enseignement en professions de la santé	CIP_UNIV
51.3203	Enseignement en sciences infirmières	CIP_UNIV
51.3204	Sciences humaines médicales/en santé	CIP_COL_UNIV
51.3205	Histoire de la médecine	CIP_ALL
51.3206	Arts en médecine/santé	CIP_ALL
51.3299	Enseignement en professions/éthique/sciences humaines de la santé (autres)	CIP_ALL
<b>51.33</b>	<b>Médecines alternatives et douces</b>	
51.3300	Médecines alternatives et douces (général)	CIP_ALL
51.3301	Acupuncture et médecine orientale	CIP_ALL
51.3302	Médecine traditionnelle chinoise et herboristerie chinoise	CIP_ALL
51.3303	Naturopathie (N.D., N.M.D.)	CIP_ALL
51.3304	Homéopathie/médecine homéopathique	CIP_ALL
51.3305	Ayurveda/médecine ayurvédique	CIP_ALL
51.3306	Santé holistique/intégrative	CIP_ALL
51.3399	Médecines alternatives et douces (autres)	CIP_ALL
<b>51.34</b>	<b>Services de soutien dans le domaine des médecines alternatives et douces</b>	
51.3401	Sage-femme (S.A., S.D.)	CIP_COL_UNIV
51.3499	Services de soutien dans le domaine des médecines alternatives et douces (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>51.35</b>	<b>Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes</b>	
51.3501	Massage thérapeutique/massothérapie	CIP_ALL
51.3502	Thérapie corporelle asiatique	CIP_ALL
51.3503	Thérapie corporelle somatique	CIP_ALL
51.3599	Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes (autres)	CIP_ALL
<b>51.36</b>	<b>Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles</b>	
51.3601	Thérapie par le mouvement	CIP_ALL
51.3602	Formation des instructeurs de yoga/thérapie par le yoga	CIP_ALL
51.3603	Hypnothérapie/hypnothérapeute	CIP_ALL
51.3699	Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles (autres)	CIP_ALL
<b>51.37</b>	<b>Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie</b>	
51.3701	Aromathérapie	CIP_ALL
51.3702	Herboristerie/herboriste	CIP_ALL
51.3703	Thérapie par la polarité	CIP_ALL
51.3704	Reiki	CIP_ALL
51.3799	Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie (autres)	CIP_ALL
<b>51.38</b>	<b>Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques</b>	
51.3801	Sciences infirmières/infirmier autorisé (I.A., A.Sc.Inf., B.S.Inf., B.Sc.Inf., M.S.Inf., M.Sc.Inf.)	CIP_COL_UNIV
51.3802	Sciences infirmières - administration (Cert., M.S.Inf., M.S., M.Sc.Inf., M.Sc., Ph.D.)	CIP_CABBA_MSC_PHD
51.3803	Sciences infirmières/infirmier - santé des adultes	CIP_COL_UNIV
51.3804	Sciences infirmières - anesthésie	CIP_COL_UNIV
51.3805	Sciences infirmières - soins de santé primaires et familiaux	CIP_COL_UNIV
51.3806	Sciences infirmières - soins donnés aux mères, aux enfants et aux nouveaux-nés	CIP_COL_UNIV
51.3807	Sciences infirmières - infirmier sage-femme	CIP_COL_UNIV
51.3808	Sciences infirmières (M.S., M.Sc., Ph.D.)	CIP_MSC_PHD
51.3809	Sciences infirmières - pédiatrie	CIP_COL_UNIV
51.3810	Sciences infirmières - psychiatrie/santé mentale	CIP_COL_UNIV
51.3811	Sciences infirmières - santé publique et santé communautaire	CIP_COL_UNIV
51.3812	Sciences infirmières - salles d'opération et chirurgie	CIP_COL_UNIV
51.3813	Infirmier clinicien spécialisé	CIP_COL_UNIV
51.3814	Sciences infirmières - soins intensifs	CIP_COL_UNIV
51.3815	Sciences infirmières - santé du travail et hygiène du milieu	CIP_COL_UNIV
51.3816	Sciences infirmières - soins en salle d'urgence/centre de traumatologie	CIP_COL_UNIV
51.3818	Pratique des soins infirmiers	CIP_MSC_PHD
51.3819	Sciences infirmières - soins palliatifs	CIP_COL_UNIV
51.3820	Infirmier clinicien chef	CIP_UNIV
51.3821	Sciences infirmières - gériatrie	CIP_COL_UNIV
51.3822	Sciences infirmières - santé des femmes	CIP_COL_UNIV
51.3823	Infirmier psychiatrique autoriséCAN	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
51.3824	Sciences infirmières médico-légales	CIP_COL_UNIV
51.3899	Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques (autres)	CIP_COL_UNIV
<b>51.39</b>	<b>Infirmier auxiliaire/auxiliaire autorisé et aide-infirmier</b>	
51.3901	Infirmier auxiliaire autorisé (Inf. Aux. Aut., I.S.A., Cert., Dipl., A.S.A.)	CIP_TR_COL
51.3902	Assistant/aide aux soins infirmiers et assistant/aide aux soins des patients	CIP_TR_COL
51.3999	Infirmier auxiliaire/auxiliaire autorisé et aide-infirmier (autres)	CIP_TR_COL
<b>51.99</b>	<b>Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes (autres)</b>	
51.9980	Professions dans le domaine de la santé liées au cannabis et sciences cliniques connexes (autres)CAN	CIP_ALL
51.9999	Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes (autres)	CIP_ALL
<b>52.</b>	<b>Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes</b>	
<b>52.01</b>	<b>Commerce (général)</b>	
52.0101	Commerce (général)	CIP_ALL
<b>52.02</b>	<b>Administration/gestion commerciale</b>	
52.0201	Administration/gestion commerciale (général)	CIP_ALL
52.0202	Achat/approvisionnement/acquisition et gestion des contrats	CIP_ALL
52.0203	Gestion logistique, des matériaux, et de la chaîne d'approvisionnement	CIP_ALL
52.0204	Gestion de bureau d'affaires	CIP_COL_UNIV
52.0205	Gestion des opérations et supervision	CIP_COL_UNIV
52.0206	Gestion d'organismes sans but lucratif et d'entreprises publiques	CIP_ALL
52.0207	Gestion du service à la clientèle	CIP_COL_UNIV
52.0208	Commerce électronique	CIP_COL_UNIV
52.0209	Gestion du transport/de la mobilité	CIP_COL_UNIV
52.0210	Gestion de la recherche et du développement	CIP_COL_UNIV
52.0211	Gestion de projet	CIP_COL_UNIV
52.0212	Gestion de commerce de détail	CIP_COL_UNIV
52.0213	Leadership organisationnel	CIP_COL_UNIV
52.0214	Administration de la recherche	CIP_COL_UNIV
52.0215	Gestion des risques	CIP_COL_UNIV
52.0216	Gestion scientifique/de la technologie	CIP_COL_UNIV
52.0299	Administration/gestion commerciale (autres)	CIP_ALL
<b>52.03</b>	<b>Comptabilité et services connexes</b>	
52.0301	Comptabilité	CIP_UNIV
52.0302	Technicien en comptabilité et aide-comptable	CIP_TR_COL
52.0303	Vérification	CIP_COL_UNIV
52.0304	Comptabilité et finance	CIP_COL_UNIV
52.0305	Comptabilité et gestion des affaires	CIP_COL_UNIV
52.0399	Comptabilité et services connexes (autres)	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>52.04</b>	<b>Services de soutien administratifs</b>	
52.0401	Adjoint administratif et secrétariat (général)	CIP_ALL
52.0402	Adjoint de direction/secrétaire de direction	CIP_ALL
52.0406	Réceptionniste	CIP_TR_COL
52.0407	Bureautique	CIP_ALL
52.0408	Travail de bureau général	CIP_ALL
52.0409	Chef des pièces, chef de l'entreposage et gestionnaire des stocks	CIP_TR_COL
52.0410	Commis au trafic, commis des douanes et commis au transport	CIP_TR_COL
52.0411	Service d'aide à la clientèle/centre téléphonique/centre de téléservice	CIP_TR_COL
52.0499	Services de soutien administratifs (autres)	CIP_ALL
<b>52.05</b>	<b>Communications d'entreprise</b>	
52.0501	Communications d'entreprise (général)	CIP_ALL
52.0502	Façon d'obtenir des subventions	CIP_COL_UNIV
52.0599	Communications d'entreprise (autres)	CIP_ALL
<b>52.06</b>	<b>Économie d'entreprise</b>	
52.0601	Économie d'entreprise	CIP_COL_UNIV
<b>52.07</b>	<b>Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises</b>	
52.0701	Entrepreneuriat/études entrepreneuriales	CIP_ALL
52.0702	Franchisage et exploitation d'une franchise	CIP_TR_COL
52.0703	Administration/gestion de petites et moyennes entreprises	CIP_ALL
52.0704	Entrepreneuriat social	CIP_COL_UNIV
52.0799	Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises (autres)	CIP_ALL
<b>52.08</b>	<b>Finance et services de gestion financière</b>	
52.0801	Finance (général)	CIP_COL_UNIV
52.0803	Services de soutien bancaires et financiers	CIP_COL_UNIV
52.0804	Planification financière et services de planification financière	CIP_COL_UNIV
52.0806	Finances internationales	CIP_COL_UNIV
52.0807	Investissements et valeurs mobilières	CIP_COL_UNIV
52.0808	Finances publiques	CIP_COL_UNIV
52.0809	Gestion de crédit	CIP_COL_UNIV
52.0810	Gestion des risques financiers	CIP_COL_UNIV
52.0899	Finance et services de gestion financière (autres)	CIP_ALL
<b>52.09</b>	<b>Gestion touristique</b>	
52.0901	Gestion touristique (général)	CIP_COL_UNIV
52.0903	Gestion des services sur le tourisme et les voyages	CIP_COL_UNIV
52.0904	Gestion d'établissements d'hébergement touristique (hôtels/motels)	CIP_ALL
52.0905	Gestion de restaurants et de services d'alimentation	CIP_ALL
52.0906	Gestion de centres de villégiature	CIP_ALL
52.0907	Planification de réunions et d'événements	CIP_ALL
52.0908	Gestion de casinos	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
52.0909	Gestion d'hôtels, de motels et de restaurants	CIP_ALL
52.0910	Gestion de la brasserie/brasserie artisanale	CIP_ALL
52.0999	Gestion touristique (autres)	CIP_ALL
<b>52.10</b>	<b>Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines</b>	
52.1001	Gestion des ressources humaines/gestion du personnel (général)	CIP_COL_UNIV
52.1002	Relations de travail/relations industrielles	CIP_COL_UNIV
52.1003	Comportement organisationnel	CIP_COL_UNIV
52.1004	Études sur le travail	CIP_COL_UNIV
52.1005	Perfectionnement des ressources humaines	CIP_COL_UNIV
52.1006	Coaching exécutif/de carrière	CIP_ALL
52.1099	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines (autres)	CIP_ALL
<b>52.11</b>	<b>Commerce international</b>	
52.1101	Commerce international	CIP_COL_UNIV
<b>52.12</b>	<b>Systèmes et services d'information de gestion</b>	
52.1201	Systèmes d'information de gestion (général)	CIP_COL_UNIV
52.1206	Gestion des ressources d'information	CIP_COL_UNIV
52.1207	Gestion des connaissances	CIP_COL_UNIV
52.1299	Systèmes et services d'information de gestion (autres)	CIP_ALL
<b>52.13</b>	<b>Science de la gestion et méthodes quantitatives</b>	
52.1301	Science de la gestion	CIP_COL_UNIV
52.1302	Statistique de l'activité économique	CIP_COL_UNIV
52.1304	Actuariat	CIP_COL_UNIV
52.1399	Science de la gestion et méthodes quantitatives (autres)	CIP_ALL
<b>52.14</b>	<b>Marketing</b>	
52.1401	Marketing/gestion du marketing (général)	CIP_COL_UNIV
52.1402	Recherche en marketing	CIP_COL_UNIV
52.1403	Marketing international	CIP_COL_UNIV
52.1404	Marketing numérique	CIP_COL_UNIV
52.1499	Marketing (autres)	CIP_ALL
<b>52.15</b>	<b>Immobilier</b>	
52.1501	Immobilier	CIP_ALL
<b>52.16</b>	<b>Fiscalité</b>	
52.1601	Fiscalité	CIP_COL_UNIV
<b>52.17</b>	<b>Assurance</b>	
52.1701	Assurance	CIP_ALL

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>52.18</b>	<b>Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes</b>	
52.1801	Vente, distribution et activités de marketing connexes (général)	CIP_ALL
52.1802	Marchandisage et achat	CIP_TR_COL
52.1803	Vente au détail et activités connexes	CIP_TR_COL
52.1804	Techniques de vente et activités liées à la vente	CIP_ALL
52.1880	Techniques de vente de cannabis et activités liées à la vente de cannabis <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
52.1899	Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes (autres)	CIP_ALL
<b>52.19</b>	<b>Vente spécialisée, marchandisage et marketing</b>	
52.1901	Vente aux enchères	CIP_TR_COL
52.1902	Marchandisage de la mode	CIP_ALL
52.1903	Mannequin de mode	CIP_TR_COL
52.1904	Marketing en vêtements et accessoires	CIP_TR_COL
52.1905	Marketing en tourisme et voyage	CIP_ALL
52.1906	Promotion du tourisme	CIP_ALL
52.1907	Exploitation de marketing de véhicules et de pièces et accessoires de véhicule	CIP_ALL
52.1908	Marketing en services commerciaux/financiers/personnels	CIP_ALL
52.1909	Marketing en produits spéciaux	CIP_TR_COL
52.1910	Marketing en loisirs et tourisme d'accueil	CIP_ALL
52.1980	Marketing lié au cannabis et opérations de marketing liées au cannabis <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
52.1999	Vente spécialisée, marchandisage et marketing (autres)	CIP_ALL
<b>52.20</b>	<b>Gestion de construction</b>	
52.2001	Gestion de construction (général)	CIP_ALL
52.2002	Gestion de projet de construction	CIP_ALL
52.2099	Gestion de construction (autres)	CIP_ALL
<b>52.21</b>	<b>Gestion des télécommunications</b>	
52.2101	Gestion des télécommunications	CIP_COL_UNIV
<b>52.99</b>	<b>Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)</b>	
52.9999	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)	CIP_ALL
<b>54.</b>	<b>Histoire</b>	
<b>54.01</b>	<b>Histoire</b>	
54.0101	Histoire (général)	CIP_COL_UNIV
54.0102	Histoire de l'Amérique (États-Unis)	CIP_COL_UNIV
54.0103	Histoire de l'Europe	CIP_COL_UNIV
54.0104	Histoire et philosophie des sciences et de la technologie	CIP_COL_UNIV
54.0105	Histoire publique/histoire appliquée	CIP_COL_UNIV
54.0106	Histoire de l'Asie	CIP_COL_UNIV
54.0107	Histoire du Canada	CIP_COL_UNIV
54.0108	Histoire militaire	CIP_COL_UNIV
54.0199	Histoire (autres)	CIP_COL_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>55.</b>	<b>Langue et littérature/lettres françaises<sup>CAN</sup></b>	
<b>55.01</b>	<b>Langue et littérature françaises (général)<sup>CAN</sup></b>	
55.0101	Langue et littérature françaises (général) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
<b>55.13</b>	<b>Rhétorique et composition/rédaction en français<sup>CAN</sup></b>	
55.1301	Rédaction en français (général) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1302	Création littéraire en français <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1303	Rédaction professionnelle, technique, commerciale et scientifique en français <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1304	Rhétorique et composition en français <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1399	Rhétorique et composition/rédaction en français (autres) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
<b>55.14</b>	<b>Littérature française<sup>CAN</sup></b>	
55.1401	Littérature française (général) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1403	Littérature canadienne (en français) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1404	Littérature de la France et de la francophonie (en français) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1405	Littérature pour enfants et adolescents (en français) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
55.1499	Littérature française (autres) <sup>CAN</sup>	CIP_COL_UNIV
<b>55.99</b>	<b>Langue et littérature/lettres françaises (autres)<sup>CAN</sup></b>	
55.9999	Langue et littérature/lettres françaises (autres) <sup>CAN</sup>	CIP_ALL
<b>60.</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship des professions de la santé</b>	
<b>60.01</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship en médecine dentaire</b>	
60.0101	Chirurgie buccale et maxillo-faciale, programmes de résidence	CIP_MD
60.0102	Santé dentaire publique, programmes de résidence	CIP_MD
60.0103	Endodontique, programmes de résidence	CIP_MD
60.0104	Pathologie buccale et maxillo-faciale, programmes de résidence	CIP_MD
60.0105	Orthodontie, programmes de résidence	CIP_MD
60.0106	Dentisterie pédiatrique, programmes de résidence	CIP_MD
60.0107	Parodontologie, programmes de résidence	CIP_MD
60.0108	Dentisterie prothétique, programmes de résidence	CIP_MD
60.0109	Radiologie buccale et maxillo-faciale, programmes de résidence	CIP_MD
60.0110	Implantologie, programmes de fellowship	CIP_MD
60.0199	Programmes de résidence/fellowship en médecine dentaire (autres)	CIP_MD
<b>60.03</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship en médecine vétérinaire</b>	
60.0301	Anesthésiologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0302	Dentisterie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0303	Dermatologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0304	Médecine vétérinaire de soins d'urgence et de soins intensifs, programmes de résidence	CIP_MD
60.0305	Médecine interne vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0306	Médecine vétérinaire de laboratoire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0307	Microbiologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0308	Nutrition vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0309	Ophthalmologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0310	Pathologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0311	Médecine vétérinaire autonome, programmes de résidence	CIP_MD
60.0312	Médecine préventive vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0313	Radiologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0314	Chirurgie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0315	Thériogénologie, programmes de résidence	CIP_MD
60.0316	Toxicologie vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0317	Médecine zoologique, programmes de résidence	CIP_MD
60.0318	Médecine vétérinaire pour volaille, programmes de résidence	CIP_MD
60.0319	Médecine vétérinaire comportementaliste, programmes de résidence	CIP_MD
60.0320	Pharmacologie clinique vétérinaire, programmes de résidence	CIP_MD
60.0399	Programmes de résidence/fellowship en médecine vétérinaire (autres)	CIP_MD
<b>60.07</b>	<b>Infirmier praticien, programmes de résidence/fellowship</b>	
60.0701	Infirmier praticien, programmes de résidence/fellowship (général)	CIP_UNIV
60.0702	Programmes combinés de résidence/fellowship pour infirmiers praticiens	CIP_UNIV
60.0703	Infirmier praticien en soins actifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0704	Infirmier praticien en soins actifs pour adultes et en gérontologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0705	Infirmier praticien en soins intensifs pour adultes et en gérontologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0706	Infirmier praticien cardiovasculaire/en cardiologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0707	Infirmier praticien en informatique clinique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0708	Infirmier praticien en dermatologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0709	Infirmier praticien en pédiatrie - développement et comportement, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0710	Infirmier praticien en diabète, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0711	Infirmier praticien en médecine d'urgence, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0712	Infirmier praticien en endocrinologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0713	Infirmier praticien en médecine de famille, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0714	Infirmier praticien en gastroentérologie et hépatologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0715	Infirmier praticien en gastroentérologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0716	Infirmier praticien en génétique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0717	Infirmier praticien en gérontologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0718	Infirmier praticien en santé mondiale, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0719	Infirmier praticien en hématologie-oncologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0720	Infirmier praticien en hépatologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
60.0721	Infirmier praticien en soins de santé primaires à domicile, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0722	Infirmier praticien en médecine palliative, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0723	Infirmier praticien en médecine hospitalière, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0724	Infirmier praticien en maladies infectieuses, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0725	Infirmier praticien néonatale, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0726	Infirmier praticien en néphrologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0727	Infirmier praticien en neurologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0728	Infirmier praticien en neurosciences, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0729	Infirmier praticien en obstétrique et gynécologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0730	Infirmier praticien en santé au travail, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0731	Infirmier praticien en orthopédie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0732	Infirmier praticien en chirurgie orthopédique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0733	Infirmier praticien en traitement de la douleur, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0734	Infirmier praticien en soins palliatifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0735	Infirmier praticien en hématologie-oncologie pédiatrique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0736	Infirmier praticien en soins pédiatriques, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0737	Infirmier praticien en réadaptation pédiatrique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0738	Infirmier praticien en psychiatrie/santé mentale, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0739	Infirmier praticien en santé publique/santé communautaire, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0740	Infirmier praticien en soins pulmonaires, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0741	Infirmier praticien en rhumatologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0742	Infirmier praticien en santé rurale, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0743	Infirmier praticien en médecine du sommeil, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0744	Infirmier praticien en chirurgie et soins intensifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0745	Infirmier praticien en plaie chirurgicale et reconstruction, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0746	Infirmier praticien en transplantation, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0747	Infirmier praticien en traumatisme et soins intensifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0748	Infirmier praticien en soins d'urgence, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0749	Infirmier praticien en urologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0750	Infirmier praticien en santé des femmes, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0751	Infirmier praticien en soins de plaies, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0799	Infirmier praticien, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>60.08</b>	<b>Pharmacie, programmes de résidence/fellowship</b>	
60.0801	Pharmacie, programmes de résidence/fellowship (général)	CIP_UNIV
60.0802	Programmes combinés de résidence/fellowship en pharmacie	CIP_UNIV
60.0803	Pharmacie de soins ambulatoires, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0804	Pharmacie de cardiologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0805	Pharmacie de pharmacogénomique clinique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0806	Pharmacie communautaire, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0807	Leadership en pharmacie d'entreprise, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0808	Pharmacie de soins intensifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0809	Pharmacie d'information sur les médicaments, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0810	Pharmacie de médecine d'urgence, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0811	Pharmacie en médecine de famille, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0812	Pharmacie gériatrique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0813	Pharmacie de gestion des médicaments du système de santé, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0814	Administration et leadership de pharmacie de système de santé, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0815	Pharmacie des maladies infectieuses, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0816	Pharmacie de médecine interne, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0817	Pharmacie des médicaments expérimentaux et recherche, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0818	Pharmacie de soins gérés, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0819	Pharmacie de systèmes et opérations de médication, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0820	Pharmacie de sécurité d'utilisation des médicaments, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0821	Pharmacie néonatale, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0822	Pharmacie de néphrologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0823	Pharmacie de neurologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0824	Pharmacie nucléaire, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0825	Pharmacie de soutien nutritionnel, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0826	Pharmacie d'oncologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0827	Pharmacie de soins palliatifs/traitement de la douleur, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0828	Pharmacie pédiatrique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0829	Pharmacie en pharmacothérapie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0830	Pharmacie en informatique pharmaceutique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0831	Pharmacie de psychiatrie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0832	Pharmacie de transplantation, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0899	Pharmacie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_UNIV

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>60.09</b>	<b>Adjoint au médecin, programmes de résidence/fellowship</b>	
60.0901	Adjoint au médecin, programmes de résidence/fellowship (général)	CIP_UNIV
60.0902	Programmes combinés de résidence/fellowship pour adjoints au médecin	CIP_UNIV
60.0903	Adjoint au médecin en médecine de soins actifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0904	Adjoint au médecin en chirurgie de soins actifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0905	Adjoint au médecin en cardiologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0906	Adjoint au médecin en chirurgie cardiothoracique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0907	Adjoint au médecin en soins intensifs, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0908	Adjoint au médecin en soins intensifs et chirurgie traumatologique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0909	Adjoint au médecin en médecine d'urgence, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0910	Adjoint au médecin de chirurgie ORL, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0911	Adjoint au médecin en médecine de famille, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0912	Adjoint au médecin en gériatrie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0913	Adjoint au médecin en hématologie-oncologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0914	Adjoint au médecin en chirurgie hépatobiliaire, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0915	Adjoint au médecin hospitaliste, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0916	Adjoint au médecin en neurochirurgie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0917	Adjoint au médecin en chirurgie orthopédique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0918	Adjoint au médecin en chirurgie pédiatrique, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0919	Adjoint au médecin en chirurgie de transplantation, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0920	Adjoint au médecin en urologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_UNIV
60.0999	Adjoint au médecin, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_UNIV
<b>60.99</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship des professions de la santé (autres)</b>	
60.9999	Programmes de résidence/fellowship des professions de la santé (autres)	CIP_MD
<b>61.</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship en médecine</b>	
<b>61.01</b>	<b>Programmes combinés de résidence/fellowship en médecine</b>	
61.0101	Programmes combinés de résidence/fellowship en médecine (général)	CIP_MD
61.0102	Radiologie diagnostique/médecine nucléaire, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0103	Médecine d'urgence/anesthésiologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0104	Médecine de famille/médecine d'urgence, programmes de spécialité combinés	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
61.0105	Médecine de famille/médecine neuromusculosquelettique ostéopathique, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0106	Médecine de famille/médecine préventive, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0107	Médecine de famille/psychiatrie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0108	Médecine interne/anesthésiologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0109	Médecine interne/dermatologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0110	Médecine interne/médecine d'urgence, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0111	Médecine interne/médecine d'urgence/médecine de soins intensifs, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0112	Médecine interne/médecine de famille, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0113	Médecine interne/génétique médicale et génomique, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0114	Médecine interne/neurologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0115	Médecine interne/pédiatrie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0116	Médecine interne/médecine préventive, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0117	Médecine interne/psychiatrie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0118	Génétique médicale et génomique/médecine maternelle et foétale, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0119	Pédiatrie/anesthésiologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0120	Pédiatrie/médecine d'urgence, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0121	Pédiatrie/génétique médicale et génomique, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0122	Pédiatrie/médecine physique et de réadaptation, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0123	Pédiatrie/psychologie/psychologie de l'enfant et de l'adolescent, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0124	Psychiatrie/neurologie, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0125	Endocrinologie de la reproduction et infertilité/génétique médicale et génomique, programmes de spécialité combinés	CIP_MD
61.0199	Programmes combinés de résidence/fellowship en médecine (autres)	CIP_MD
<b>61.02</b>	<b>Programmes médicaux de fellowship à voies multiples</b>	
61.0202	Médecine en service de soins intensifs, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0203	Gériatrie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0204	Politique de santé, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0205	Médecine palliative, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0206	Médecine intégrative, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0207	Enseignement médical, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0208	Toxicologie médicale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0209	Médecine neuromusculaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0210	Médecine de la douleur, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0211	Simulation en santé, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0212	Médecine du sommeil, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0213	Médecine sportive, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0214	Chirurgie de la main, programmes de fellowship	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
61.0215	Télémédecine, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0216	Médecine subaquatique et hyperbare, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0217	Médecine en milieu sauvage, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0218	Santé des femmes, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0299	Programmes médicaux de fellowship à voies multiples (autres)	CIP_MD
<b>61.03</b>	<b>Allergie et immunologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0301	Allergie et immunologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0399	Allergie et immunologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.04</b>	<b>Anesthésiologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0401	Anesthésiologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.0499	Anesthésiologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.05</b>	<b>Dermatologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0501	Dermatologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.0502	Dermatopathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0503	Pédiatrie - dermatologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0599	Dermatologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.06</b>	<b>Médecine d'urgence, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0601	Médecine d'urgence, programmes de résidence	CIP_MD
61.0602	Médecine de catastrophe, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0603	Médecine d'urgence, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0699	Médecine d'urgence, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.07</b>	<b>Médecine de famille, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0701	Médecine de famille, programmes de résidence	CIP_MD
61.0799	Médecine de famille, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.08</b>	<b>Médecine interne, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0801	Médecine interne, programmes de résidence	CIP_MD
61.0804	Maladie cardiovasculaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0805	Électrophysiologie cardiaque clinique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0806	Endocrinologie, diabète et métabolisme, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0807	Gastroentérologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0808	Hématologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0809	Hématology-oncology, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0810	Infectiologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0811	Cardiologie interventionnelle, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0812	Néphrologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0813	Oncologie médicale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0814	Pneumopathie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0816	Rhumatologie, programmes de fellowship	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
61.0818	Hépatologie de la transplantation, programmes de fellowship	CIP_MD
61.0899	Médecine interne, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.09</b>	<b>Génétique médicale et génomique, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.0901	Génétique biochimique clinique, programmes de résidence	CIP_MD
61.0902	Génomique et génétique clinique, programmes de résidence	CIP_MD
61.0903	Génétique de laboratoire et génomique, programmes de résidence	CIP_MD
61.0904	Génétique biochimique médicale, programmes de résidence	CIP_MD
61.0999	Génétique médicale et génomique, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.10</b>	<b>Chirurgie neurologique, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1001	Chirurgie neurologique, programmes de résidence	CIP_MD
61.1099	Chirurgie neurologique, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.11</b>	<b>Neurologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1101	Neurologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1102	Neurologie infantile, programmes de résidence	CIP_MD
61.1103	Neurophysiologie clinique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1104	Épilepsie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1105	Médecine des céphalées, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1106	Déficiences neurodéveloppementales, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1107	Neurologie vasculaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1199	Neurologie, programmes de résidence/fellowship	CIP_MD
<b>61.12</b>	<b>Médecine nucléaire, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1201	Médecine nucléaire, programmes de résidence	CIP_MD
61.1299	Médecine nucléaire, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.13</b>	<b>Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1301	Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1302	Oncologie gynécologique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1303	Médecine maternelle et foetale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1304	Endocrinologie reproductive/infertilité, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1399	Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.14</b>	<b>Ophtalmologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1401	Ophtalmologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1499	Ophtalmologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.15</b>	<b>Chirurgie orthopédique, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1501	Chirurgie orthopédique, programmes de résidence	CIP_MD
61.1502	Oncologie musculo-squelettique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1503	Médecine sportive orthopédique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1504	Chirurgie orthopédique de la colonne vertébrale, programmes de fellowship	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
61.1505	Orthopédie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1599	Chirurgie orthopédique, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.16</b>	<b>Ostéopathie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1601	Médecine neuromusculosquelettique ostéopathique, programmes de résidence	CIP_MD
61.1699	Ostéopathie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.17</b>	<b>Otorhinolaryngologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1701	Otorhinolaryngologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1702	Neuro-otologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1703	Pédiatrie - otorhinolaryngologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1799	Otorhinolaryngologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.18</b>	<b>Pathologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1801	Programmes combinés de résidence en pathologie anatomique et clinique	CIP_MD
61.1802	Anatomopathologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1803	Pathologie clinique, programmes de résidence	CIP_MD
61.1804	Médecine de banque de sang/transfusionnelle, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1805	Chimio-pathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1806	Cytopathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1807	Médecine légale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1808	Pathologie hématologique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1809	Immunopathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1810	Médecine de laboratoire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1811	Microbiologie médicale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1812	Pathologie génétique moléculaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1813	Neuropathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1814	Pédiatrie - pathologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1815	Pathologie radio-isotopique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1899	Pathologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.19</b>	<b>Pédiatrie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.1901	Pédiatrie, programmes de résidence	CIP_MD
61.1902	Médecine des adolescents, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1903	Pédiatrie - enfants maltraités, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1904	Pédiatrie - développement et comportement, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1905	Médecine néonatale-périnatale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1906	Cardiologie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1907	Pédiatrie - soins intensifs, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1908	Pédiatrie - médecine d'urgence, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1909	Endocrinologie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1910	Pédiatrie - gastroentérologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1911	Oncologie-hématologie infantile/pédiatrique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1912	Pédiatrie - maladies infectieuses, programmes de fellowship	CIP_MD

Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
61.1913	Néphrologie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1914	Pédiatrie - maladies pulmonaires, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1915	Pédiatrie - rhumatologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1917	Pédiatrie - hépatologie de la transplantation, programmes de fellowship	CIP_MD
61.1999	Pédiatrie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.20</b>	<b>Médecine physique et de réadaptation, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2001	Médecine physique et de réadaptation, programmes de résidence	CIP_MD
61.2002	Médecine des lésions médullaires, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2003	Pédiatrie - médecine de réadaptation, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2099	Médecine physique et de réadaptation, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.21</b>	<b>Chirurgie plastique, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2101	Chirurgie plastique, programmes de résidence	CIP_MD
61.2102	Programmes intégrés de résidence en chirurgie plastique	CIP_MD
61.2103	Chirurgie plastique à l'intérieur de la tête et du cou, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2199	Chirurgie plastique, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.22</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship en médecine podiatrique</b>	
61.2201	Médecine et chirurgie podiatriques, programmes de résidence	CIP_MD
61.2299	Programmes de résidence/fellowship en médecine podiatrique (autres)	CIP_MD
<b>61.23</b>	<b>Médecine préventive, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2301	Médecine de santé publique et médecine préventive générale, programmes de résidence	CIP_MD
61.2302	Médecine aérospatiale, programmes de résidence	CIP_MD
61.2303	Médecine du travail, programmes de résidence	CIP_MD
61.2399	Médecine préventive, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.24</b>	<b>Psychiatrie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2401	Psychiatrie, programmes de résidence	CIP_MD
61.2402	Psychiatrie de la dépendance, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2403	Pédopsychiatrie et psychiatrie de l'adolescent, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2404	Psychiatrie de consultation-liaison, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2405	Psychiatrie légale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2406	Psychiatrie gériatrique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2499	Psychiatrie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.25</b>	<b>Radio-oncologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2501	Radio-oncologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.2599	Radio-oncologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD



Code CPE	Séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux <sup>1</sup>
<b>61.26</b>	<b>Radiologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2601	Radiodiagnostic, programmes de résidence	CIP_MD
61.2602	Programmes intégrés de résidence en radiologie interventionnelle	CIP_MD
61.2603	Radiologie abdominale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2604	Physique radiologique diagnostique, programmes de résidence	CIP_MD
61.2605	Physique nucléaire médicale, programmes de résidence	CIP_MD
61.2606	Radiologie musculo-squelettique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2607	Neuroradiologie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2608	Radiologie nucléaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2609	Radiopédiatrie, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2610	Physique radiologique, programmes de résidence	CIP_MD
61.2611	Physique radiologique thérapeutique, programmes de résidence	CIP_MD
61.2612	Radiologie vasculaire et interventionniste, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2699	Radiologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.27</b>	<b>Chirurgie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2701	Chirurgie générale, programmes de résidence	CIP_MD
61.2702	Chirurgie colorectale, programmes de résidence	CIP_MD
61.2703	Oncologie chirurgicale générale complexe, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2704	Chirurgie cardiaque congénitale, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2705	Chirurgie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2706	Soins intensifs chirurgicaux, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2707	Chirurgie thoracique, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2708	Chirurgie vasculaire, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2799	Chirurgie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.28</b>	<b>Urologie, programmes de résidence/fellowship</b>	
61.2801	Urologie, programmes de résidence	CIP_MD
61.2802	Urologie infantile, programmes de fellowship	CIP_MD
61.2899	Urologie, programmes de résidence/fellowship (autres)	CIP_MD
<b>61.99</b>	<b>Programmes de résidence/fellowship en médecine (autres)</b>	
61.9999	Programmes de résidence/fellowship en médecine (autres)	CIP_MD

1. « Niveaux » désigne les niveaux de scolarité pour lesquels les programmes d'enseignement sont habituellement offerts dans chaque catégorie.

- **CPE\_TOUS** Tous les niveaux postsecondaires (à l'exception de CPE\_MD)
- **CPE\_MET\_COL** Métier et collègue
- **CPE\_COL\_UNIV** Collège et université (à l'exception de CPE\_MD)
- **CPE\_UNIV** Université seulement (à l'exception de CPE\_MD)
- **CPE\_CABBA\_MSC\_PHD** Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, maîtrise et doctorat
- **CPE\_MSC\_PHD** Maîtrise ou doctorat
- **CPE\_MD** Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

**Note** : <sup>CAN</sup> (Canada) indique une classe canadienne seulement.

## Annexe 2.14

### Religions diffusées dans le Recensement de la population de 2021

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Bouddhiste</b>		
Bouddhiste, n.d.a. <sup>1</sup>	Bouddhiste	Bouddhiste
<b>Bouddhiste mahayana</b>		
Bouddhiste mahayana, n.d.a. <sup>2</sup>	Bouddhiste	Bouddhiste
Bouddhiste zen	Bouddhiste	Bouddhiste
Bouddhiste mahayana, n.i.a. <sup>3</sup>	Bouddhiste	Bouddhiste
Bouddhiste theravada	Bouddhiste	Bouddhiste
Bouddhiste tibétain	Bouddhiste	Bouddhiste
Bouddhiste, n.i.a. <sup>4</sup>	Bouddhiste	Bouddhiste
<b>Chrétienne</b>		
Chrétienne, n.d.a. <sup>5</sup>	Chrétienne, n.i.a.	Chrétienne, n.d.a.
<b>Anabaptiste</b>		
Anabaptiste, n.d.a. <sup>6</sup>	Mennonite	Anabaptiste
<b>Amish</b>		
Amish, n.d.a. <sup>7</sup>	Amish	Amish
Vieil Ordre amish	Amish	Amish
Église chrétienne apostolique (Nazaréen)	Église chrétienne apostolique	Église chrétienne apostolique
La Fraternité chrétienne du Canada	Frères dans le Christ	Frères dans le Christ
<b>Mennonite</b>		
Mennonite, n.d.a. <sup>8</sup>	Mennonite	Mennonite
Église évangélique mennonite	Mennonite	Mennonite
Église de mission évangélique mennonite	Mennonite	Mennonite
Fraternité des Églises évangéliques mennonite et bibliques	Mennonite	Mennonite
Mennonite Holdeman	Mennonite	Mennonite
Église des frères mennonites	Mennonite	Mennonite
Église mennonite du Canada	Mennonite	Mennonite
Vieille Colonie mennonite	Mennonite	Mennonite
Vieil Ordre mennonite	Mennonite	Mennonite
Mennonite, n.i.a. <sup>9</sup>	Mennonite	Mennonite
Anabaptiste, n.i.a. <sup>10</sup>	Mennonite	Mennonite
<b>Anglicane</b>		
Anglicane, n.d.a. <sup>11</sup>	Anglicane	Anglicane
Église catholique anglicane	Anglicane	Anglicane
Église anglicane du Canada	Anglicane	Anglicane
Réseau des anglicans du Canada	Anglicane	Anglicane
Anglicane, n.i.a. <sup>12</sup>	Anglicane	Anglicane

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Baptiste</b>		
Baptiste, n.d.a. <sup>13</sup>	Baptiste	Baptiste
Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec	Baptiste	Baptiste
Conférence générale baptiste du Canada	Baptiste	Baptiste
Baptistes canadiens du Canada atlantique	Baptiste	Baptiste
Convention baptiste de l'Ontario et du Québec	Baptiste	Baptiste
Union baptiste de l'Ouest canadien	Baptiste	Baptiste
Convention nationale baptiste canadienne	Baptiste	Baptiste
Association d'Églises baptistes évangéliques (Le Fellowship)	Baptiste	Baptiste
Baptiste indépendante	Baptiste	Baptiste
North American Baptist Conference	Baptiste	Baptiste
Baptiste, n.i.a. <sup>14</sup>	Baptiste	Baptiste
<b>Catholique</b>		
<b>Catholique orientale</b>		
Catholique orientale, n.d.a. <sup>15</sup>	Catholique, n.i.a.	Catholique grecque ou byzantine
Catholique arménienne	Catholique, n.i.a.	Catholique arménienne
Catholique chaldéenne	Catholique assyrienne chaldéenne	Catholique chaldéenne
Catholique copte	Catholique, n.i.a.	Catholique, rite oriental, n.i.a.
Catholique maronite	Maronite	Maronite
Grecque-melkite catholique	Melkite	Melkite
Gréco-catholique ukrainienne	Catholique ukrainienne	Catholique ukrainienne
Catholique syriaque	Catholique, n.i.a.	Catholique syrienne
Catholique orientale, n.i.a. <sup>16</sup>	Catholique, n.i.a.	Catholique, rite oriental, n.i.a.
Catholique romaine	Catholique romaine	Catholique romaine
<b>Autres confessions catholiques</b>		
Église catholique communautaire du Canada	Catholique, n.i.a.	Autre Catholique
Catholique, n.i.a. <sup>17</sup>	Catholique, n.i.a.	Autre Catholique
<b>Orthodoxe chrétienne</b>		
Orthodoxe chrétienne, n.d.a. <sup>18</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Orthodoxe, n.d.a.
<b>Orthodoxe de l'Est</b>		
Orthodoxe de l'Est, n.d.a. <sup>19</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Orthodoxe, n.d.a.
Orthodoxe albanaise	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Autre Orthodoxe
Orthodoxe antiochienne	Orthodoxe d'Antioche	Orthodoxe d'Antioche
Orthodoxe bulgare	Orthodoxe bulgare	Orthodoxe bulgare
Orthodoxe grecque	Orthodoxe grecque	Orthodoxe grecque
Orthodoxe macédonienne	Orthodoxe macédonienne	Orthodoxe macédonienne

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
Orthodoxe roumaine	Orthodoxe roumaine	Orthodoxe roumaine
Orthodoxe russe	Orthodoxe russe	Orthodoxe russe
Orthodoxe serbe	Orthodoxe serbe	Orthodoxe serbe
Orthodoxe ukrainienne	Orthodoxe ukrainienne	Orthodoxe ukrainienne
Orthodoxe de l'Est, n.i.a. <sup>20</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Autre Orthodoxe
<b>Orthodoxe orientale</b>		
Orthodoxe orientale, n.d.a. <sup>21</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Orthodoxe, n.d.a.
Orthodoxe arménienne	Orthodoxe/Apostolique arménienne	Arménienne apostolique, Orthodoxe arménienne
Orthodoxe copte	Orthodoxe copte	Orthodoxe copte
Orthodoxe érythréenne	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Autre Orthodoxe
Orthodoxe éthiopienne	Orthodoxe éthiopienne	Orthodoxe éthiopienne
Orthodoxe syriaque	Orthodoxe syrienne/syriaque	Orthodoxe d'Antioche
Orthodoxe orientale, n.i.a. <sup>22</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Autre Orthodoxe
Chrétienne orthodoxe, n.i.a. <sup>23</sup>	Orthodoxe chrétienne, n.i.a.	Autre Orthodoxe
Témoins de Jéhovah	Témoin de Jéhovah	Témoins de Jéhovah
<b>Saints des derniers jours</b>		
Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours (Mormone)	Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours	Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
Communauté du Christ	Communauté du Christ	Église réorganisée des Saints des Derniers Jours
Saints des derniers jours, n.i.a. <sup>24</sup>	Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours	Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
<b>Luthérienne</b>		
Luthérienne, n.d.a. <sup>25</sup>	Luthérienne	Luthérienne
Église évangélique luthérienne au Canada	Luthérienne	Luthérienne
Église luthérienne du Canada	Luthérienne	Luthérienne
Luthérienne, n.i.a. <sup>26</sup>	Luthérienne	Luthérienne
<b>Méthodiste et wesleyenne (Illumination)</b>		
Méthodiste, n.d.a. <sup>27</sup>	Méthodiste, n.i.a.	Méthodiste n.d.a.
Canadian Church of God Ministries	Méthodiste, n.i.a.	Méthodiste n.d.a.
Église du Nazaréen	Église du Nazaréen	Église du Nazaréen
Église missionnaire évangélique	Église missionnaire évangélique	Église missionnaire évangélique
Église méthodiste libre	Méthodiste libre	Méthodiste libre
Armée du Salut	Armée du Salut	Armée du Salut
Église méthodiste unie	Méthodiste, n.i.a.	Méthodiste n.d.a.
Église wesleyenne	Wesleyenne	Wesleyenne
Méthodiste et wesleyenne (Illumination), n.i.a. <sup>28</sup>	Méthodiste, n.i.a.	Méthodiste n.d.a.

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Pentecôtiste et autre charismatique</b>		
<b>Pentecôtiste</b>		
Pentecôtiste, n.d.a. <sup>29</sup>	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Église apostolique de la Pentecôte	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Église de la foi apostolique	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Assemblées de Dieu Canadiennes	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Fraternité des assemblées chrétiennes	Pentecôtiste	Assemblée chrétienne
Église évangélique Foursquare	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Assemblées de la Pentecôte du Canada	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Église pentecôtiste unie internationale	Pentecôtiste	Pentecôtiste
Pentecôtiste, n.i.a. <sup>30</sup>	Pentecôtiste	Pentecôtiste
<b>Autre charismatique</b>		
Charismatique, n.d.a. <sup>31</sup>	Charismatique	Renouveau charismatique
Catch the Fire et Partners in Harvest	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
Églises de la victoire	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
Vineyard	Vineyard Christian Fellowship	Vineyard Christian Fellowship
Charismatique, n.i.a. <sup>32</sup>	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
<b>Presbytérienne</b>		
Presbytérienne, n.d.a. <sup>33</sup>	Presbytérienne	Presbytérienne
Église presbytérienne au Canada	Presbytérienne	Presbytérienne
Presbytérienne, n.i.a. <sup>34</sup>	Presbytérienne	Presbytérienne
<b>Réformée</b>		
Réformée, n.d.a. <sup>35</sup>	Église réformée néerlandaise	Église réformée hollandaise (Pays-Bas)
Église réformée canadienne	Église réformée canadienne	Église réformée du Canada et d'Amérique
Église chrétienne réformée	Église chrétienne réformée	Église chrétienne réformée
Église libre réformée	Église libre réformée	Église réformée du Canada et d'Amérique
Église réformée hollandaise	Église réformée hollandaise	Église réformée hollandaise (Pays-Bas)
Église réformée d'Amérique	Réformée, n.i.a.	Église réformée du Canada et d'Amérique
Église unie réformée	Église réformée unie	Autre réformée
Réformée, n.i.a. <sup>36</sup>	Réformée, n.i.a.	Autre réformée
Église unie	Église unie	Église unie

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Autres traditions chrétiennes et connexes</b>		
Apostolique, n.d.a. <sup>37</sup>	Chrétienne, n.i.a.	Apostolique, n.d.a.
Association d'églises évangéliques	Évangile de l'union	Évangile de l'union
Frères, n.d.a. <sup>38</sup>	Frères dans le Christ	Frères dans le Christ
Calviniste, n.d.a. <sup>39</sup>	Chrétienne, n.i.a.	Presbytérienne
Christadelphie	Christadelphie	Christadelphie
Alliance chrétienne et missionnaire	Alliance chrétienne et missionnaire	Alliance chrétienne et missionnaire
Église chrétienne (Disciples du Christ)	Églises du Christ/Églises chrétienne	Église des disciples du Christ
Frères de Plymouth ou Frères chrétiens	Frères de Plymouth ou Frères chrétiens	Chrétienne ou Frères de Plymouth
Science chrétienne	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
Église de Dieu (Armstrong)	Église de Dieu	Église de Dieu, n.d.a.
Église de Dieu, n.d.a. <sup>40</sup>	Église de Dieu	Église de Dieu, n.d.a.
Église de Dieu (Septième jour)	Église de Dieu	Adventiste
Églises du Christ	Églises du Christ/Églises chrétienne	Église des disciples du Christ
Églises congrégationalistes chrétiennes du Canada	Congrégation chrétienne	Congrégation chrétienne
Congrégationaliste, n.d.a. <sup>41</sup>	Congrégation chrétienne	Congrégation chrétienne
Doukhorbor	Doukhorbor	Doukhobors
Évangélique, n.d.a. <sup>42</sup>	Évangélique, n.d.a.	Évangélique, n.d.a.
Église covenant évangélique	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
Église évangélique libre	Église évangélique libre	Église évangélique libre
Communion internationale dans la grâce	Communion internationale dans la grâce	Worldwide Church of God
Iglesia ni Cristo	Iglesia ni cristo	Iglesia Ni Cristo
Chrétienne interconfessionnelle	Chrétienne interconfessionnelle	Intersectaire
Marthomite (Église Mar Thoma)	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes
Juive messianique	Chrétienne, n.i.a.	Juive
Mission de l'Esprit Saint	Mission de l'Esprit Saint	Mission de l'Esprit Saint
Église morave	Morave	Morave
Église néo-apostolique	Apostolique nouvelle	Apostolique nouvelle
Chrétienne non confessionnelle	Chrétienne non confessionnelle	Non sectaire
Protestante, n.d.a. <sup>43</sup>	Protestante, n.d.a.	Protestante, n.d.a.
Société religieuse des Amis (Quaker)	Quaker	Quakers
Adventiste du septième jour	Adventiste du septième jour	Adventiste
Swedenborgienne (Nouvelle Église)	Swedenborgienne (Nouvelle Église)	Swedenborgian (église nouvelle)
Autres traditions chrétiennes et connexes, n.i.a. <sup>44</sup>	Chrétienne, n.i.a.	Autres religions chrétiennes

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Hindoue</b>		
Hindoue, n.d.a. <sup>45</sup>	Hindoue	Hindoue
Hindoue, n.i.a. <sup>46</sup>	Hindoue	Hindoue
<b>Juive</b>		
Juive, n.d.a. <sup>47</sup>	Juive	Juive
Juive conservatrice	Juive	Juive
<b>Orthodoxe juive</b>		
Orthodoxe juive, n.d.a. <sup>48</sup>	Juive	Juive
Orthodoxe juive, n.i.a. <sup>49</sup>	Juive	Juive
Juive réformée	Juive	Juive
Juive séculière	Juive	Juive
Juive séfarade	Juive	Juive
Juive, n.i.a. <sup>50</sup>	Juive	Juive
<b>Musulmane</b>		
Musulmane, n.d.a. <sup>51</sup>	Musulmane	Musulmane, n.i.a.
Musulmane ahmadi	Musulmane	Ahmadiyyah
<b>Musulmane chiïte</b>		
Musulmane chiïte, n.d.a. <sup>52</sup>	Musulmane	Chiïte, n.i.a.
Chiïte duodécimaine/ Musulmane Itha' Ash'ari	Musulmane	Musulmane, n.i.a.
Musulmane ismaélienne	Musulmane	Musulmane ismali
Musulmane chiïte, n.i.a. <sup>53</sup>	Musulmane	Chiïte, n.i.a.
Musulmane sunnite	Musulmane	Musulmane, n.i.a.
Musulmane, n.i.a. <sup>54</sup>	Musulmane	Musulmane, n.i.a.
<b>Sikhe</b>		
Sikhe, n.d.a. <sup>55</sup>	Sikhe	Sikh
Ravidassia	Sikhe	Sikh
Sikhe, n.i.a. <sup>56</sup>	Sikhe	Sikh
<b>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</b>		
Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord), n.d.a. <sup>57</sup>	Spiritualité (Autochtone) Traditionnelle	Spiritualité autochtone
Indian Shaker Church	Chrétienne, n.i.a.	Spiritualité autochtone
Maison longue	Spiritualité (Autochtone) Traditionnelle	Spiritualité autochtone
Midewiwin	Spiritualité (Autochtone) Traditionnelle	Spiritualité autochtone
Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord), n.i.a. <sup>58</sup>	Spiritualité (Autochtone) Traditionnelle	Spiritualité autochtone

Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Autres traditions religieuses et spirituelles</b>		
Animiste	Autres religions, n.i.a.	Autres religions, n.i.a.
Baha'i	Baha'i	Baha'i
<b>Religions et traditions spirituelles chinoises</b>		
Vénération des ancêtres	Autres religions, n.i.a.	Religions orientales, n.i.a.
Confucéenne	Autres religions, n.i.a.	Religions orientales, n.i.a.
Taoïste	Taoïste	Taôïste
Religions et traditions spirituelles chinoises, n.i.a. <sup>59</sup>	Autres religions, n.i.a.	Religions orientales, n.i.a.
Druze	Musulmane	Druze
ECKiste	Eckankar	Eckankar
Gnostique	Gnostique	Agnostique
Jaïne	Jaïne	Djain
<b>Religions et traditions spirituelles japonaises</b>		
Shintoïste	Shintoïste	Shintoïste
Religions et traditions spirituelles japonaises, n.i.a. <sup>60</sup>	Autres religions, n.i.a.	Religions orientales, n.i.a.
Multiconfessionnelle, n.d.a. <sup>61</sup>	Autres religions, n.i.a.	Croyance personnelle
Nouvel Âge	Nouvel Âge	Nouvel Âge
Nouveau Penser, Église d'unité et Science religieuse	Nouvelle Pensée-Unité-Science religieuse	Nouvelle Pensée - Unité - Métaphysique
<b>Croyances païennes et traditions spirituelles</b>		
Païenne, n.d.a. <sup>62</sup>	Païenne, n.i.a.	Païenne
Druidique	Païenne, n.i.a.	Païenne
Néo-païenne	Païenne, n.i.a.	Païenne
Wiccane	Wiccane	Wicca
Croyances païennes et traditions spirituelles, n.i.a. <sup>63</sup>	Païenne, n.i.a.	Païenne
Panthéiste, n.d.a. <sup>64</sup>	Panthéiste	Nouvelle Pensée - Unité - Métaphysique
Foi personnelle ou croyances spirituelles, n.d.a. <sup>65</sup>	Autres religions, n.i.a.	Croyance personnelle
Rastafari	Rastafari	Rasta
Sataniste	Sataniste	Satanisme
Scientologie	Scientologue	Scientologie
Shamaniste	Autres religions, n.i.a.	Autres religions, n.i.a.
Spiritualiste	Spiritualiste	Spiritualiste
Théiste, n.d.a. <sup>66</sup>	Autres religions, n.i.a.	Nouvelle Pensée - Unité - Métaphysique
Unitarienne/Unitarienne universaliste	Unitarienne	Unitarienne
Zoroastrienne	Zoroastrienne	Zoroastrienne
Autres traditions religieuses ou spirituelles, n.i.a. <sup>67</sup>	Autres religions, n.i.a.	Autres religions, n.i.a.



Recensement de 2021	Enquête nationale auprès des ménages de 2011	Recensement de 2001
<b>Aucune religion et perspectives séculières</b>		
Aucune religion	Aucune religion	Aucune religion
<b>Perspectives séculières</b>		
Perspectives séculières, n.d.a. <sup>68</sup>	Aucune appartenance religieuse, n.i.a.	Autre, n.i.a.
Agnostique	Agnostique	Agnostique
Athée	Athée	Athée
Humaniste	Humaniste	Humaniste
Perspectives séculières, n.i.a. <sup>69</sup>	Aucune appartenance religieuse, n.i.a.	Autre, n.i.a.

n.d.a. = non déclarées ailleurs

n.i.a. = non incluses ailleurs

- Comprend les réponses générales « bouddhiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « bouddhiste », « bouddhisme »].
- Comprend les réponses générales « bouddhiste mahayana », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « bouddhiste mahayana », « bouddhisme mahayana »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions bouddhistes mahayanas, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « bouddhiste chan », « bouddhiste coréen »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions bouddhistes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « bouddhiste vajrayana »].
- Comprend les réponses générales « chrétienne », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « chrétienne », « christianisme »].
- Comprend les réponses générales « anabaptiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « anabaptiste »].
- Comprend les réponses générales « amish », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « amish »].
- Comprend les réponses générales « mennonite », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « mennonite »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions mennonites, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Églises fraternelles nationales (mennonites) »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions anabaptistes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « huttérite »].
- Comprend les réponses générales « anglicane », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « anglicane », « Église d'Angleterre »].
- Comprend des réponses précises de groupes anglicans, de confessions ou de traditions anglicanes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église d'Irlande »].
- Comprend les réponses générales « baptiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « baptiste »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions baptistes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Association des Églises baptistes régulières », « Sovereign Grace Fellowship », « Union des Églises baptistes du Canada »].
- Comprend les réponses générales « catholique orientale », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « catholique orientale », « catholique grecque »].
- Comprend des réponses précises de groupes catholiques orientaux, de confessions ou de traditions catholiques orientales, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « catholique syro-malankare »].
- Comprend des réponses précises de groupes catholiques, de confessions ou de traditions catholiques, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église catholique nationale polonaise »].
- Comprend les réponses générales « orthodoxe chrétienne », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « orthodoxe chrétienne »].
- Comprend les réponses générales « orthodoxe de l'Est », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « orthodoxe de l'Est », « catholique orthodoxe »].
- Comprend les réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions orthodoxes de l'Est, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « orthodoxe estonienne », « Église orthodoxe en Amérique »].
- Comprend les réponses générales « orthodoxe orientale », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « orthodoxe orientale »].
- Comprend des réponses précises de groupes orthodoxes orientaux, de confessions ou de traditions orthodoxes orientales, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « malankare orthodoxe », « Église syrienne malabare indépendante »].
- Comprend des réponses précises de groupes orthodoxes chrétiens, de confessions ou de traditions orthodoxes chrétiennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église assyrienne de l'Orient »].
- Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions des Saints des derniers jours, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église restante de Jésus-Christ des Saints des derniers jours »].
- Comprend les réponses générales « luthérienne », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « luthérienne »].
- Comprend des réponses précises de groupes luthériens, de confessions ou de traditions luthériennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Association canadienne des congrégations luthériennes », « luthérienne laestadienne »].
- Comprend les réponses générales « méthodiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « méthodiste »].
- Comprend des réponses précises de groupes méthodistes et wesleyens (Illumination), de confessions ou de traditions méthodistes et wesleyennes (Illumination), non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église épiscopale méthodiste africaine », « Église épiscopale méthodiste britannique »].

29. Comprend les réponses générales « pentecôtiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « pentecôtiste »].
30. Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions pentecôtistes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église apostolique du Canada », « Église de Dieu en Christ », « Église de Dieu de la prophétie »].
31. Comprend les réponses générales « charismatique », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « charismatique »].
32. Comprend des réponses précises de groupes, de confessions ou de traditions charismatiques, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Calvary Chapel », « Open Bible Faith Fellowship »].
33. Comprend les réponses générales « presbytérienne », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Église d'Écosse », « presbytérienne »].
34. Comprend des réponses précises de groupes presbytériens, de confessions ou de traditions presbytériennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église libre d'Écosse », « Église presbytérienne en Amérique »].
35. Comprend les réponses générales « Réformée », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Réformée néerlandaise », « Réformée »].
36. Comprend des réponses précises de groupes réformés, de confessions ou de traditions réformées, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Église réformée hongroise », « Congrégations réformées Heritage »].
37. Comprend les réponses générales « apostolique », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « apostolique »].
38. Comprend les réponses générales « Frères », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Frères »].
39. Comprend les réponses générales « calviniste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « calviniste »].
40. Comprend les réponses générales « Église de Dieu », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « Église de Dieu »].
41. Comprend les réponses générales « congrégationaliste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « congrégationaliste »].
42. Comprend les réponses générales « évangélique », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « nouvelle naissance », « évangélique », « chrétienne évangélique »].
43. Comprend les réponses générales « protestante », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « protestante », « chrétienne protestante »].
44. Comprend des réponses précises de groupes chrétiens, de confessions ou de traditions chrétiennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Brunstad Christian Church », « Église communautaire métropolitaine »].
45. Comprend les réponses générales « hindoue », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « hindoue », « hindouisme »].
46. Comprend des réponses précises de groupes hindous, de confessions ou de traditions hindoues, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « shivaïsme », « vaishnavisme »].
47. Comprend les réponses générales « juive », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « juive », « judaïsme »].
48. Comprend les réponses générales « orthodoxe juive », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « orthodoxe juive », « judaïsme orthodoxe »].
49. Comprend des réponses précises de groupes orthodoxes juifs, de confessions ou de traditions orthodoxes juives, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « juive hassidique », « orthodoxe moderne juive »].
50. Comprend des réponses précises de groupes juifs, de confessions ou de traditions juives, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « juive reconstructionniste », « noahide »].
51. Comprend les réponses générales « musulmane », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « islam », « musulmane »].
52. Comprend les réponses générales « musulmane chiite », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « musulmane chiite »].
53. Comprend des réponses précises de groupes musulmans chiites, de confessions ou de traditions musulmanes chiites, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « alévie », « zaydite »].
54. Comprend des réponses précises de groupes musulmans, de confessions ou de traditions musulmanes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « musulmane ibadite », « musulmane soufie »].
55. Comprend les réponses générales « sikhe », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « sikhe », « sikhisme »].
56. Comprend des réponses précises de groupes sikhs, de confessions ou de traditions sikhes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « nirankari », « Sikh Dharma International »].
57. Comprend les réponses générales indiquant des croyances en la spiritualité traditionnelle (autochtone), non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « spiritualité autochtone traditionnelle », « autochtone »].
58. Comprend des réponses précises de groupes spirituels autochtones traditionnels, de confessions ou de traditions spirituelles autochtones, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « traditions des Pieds-Noirs », « Native American Church »].
59. Comprend des réponses précises de religions chinoises et de groupes spirituels chinois, confessions ou traditions chinoises, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Falun Gong », « Yiguandao »].
60. Comprend des réponses précises de religions japonaises et de groupes spirituels japonais, confessions ou traditions japonaises, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Konkokyo », « Tenrikyo »].
61. Comprend les réponses générales indiquant une association ou une appartenance à plusieurs religions ou groupes spirituels, confessions ou traditions, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « multiconfessionnelle », « multi-religions »].
62. Comprend les réponses générales « païenne », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « païenne »].
63. Comprend des réponses précises de groupes païens, de confessions ou de traditions païennes, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « Terre mère », « Gaïa »].
64. Comprend les réponses générales « panthéiste », non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « panthéiste »].
65. Comprend les réponses générales indiquant la foi personnelle ou des croyances spirituelles, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « foi personnelle », « croyance spirituelle »].
66. Comprend les réponses générales indiquant la croyance en un Dieu, non déclarées ailleurs (n.d.a.) [p. ex. « théiste », « croyance en un Dieu »].
67. Comprend les réponses d'autres religions ou groupes spirituels, confessions ou traditions, non incluses ailleurs (n.i.a.) [p. ex. « caodaïste », « mandéenne », « raélienne », « Self Realization Fellowship »].

---

68. Comprend les réponses générales indiquant des croyances ou des perspectives séculières, non déclarées ailleurs (n.d.a.)  
[p. ex. « laïque »].

69. Comprend des réponses précises indiquant des croyances ou des perspectives séculières, non incluses ailleurs (n.i.a.)  
[p. ex. « évolutionniste », « nihiliste »].

**Sources** : Statistique Canada, Recensements de la population de 2021 et 2001, et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.



## Index

## A

Activités de la vie quotidienne **3**  
 Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire **131**  
 Âge **5**  
 Âge à l'immigration **109**  
 Agglomération de recensement (AR) **69**  
 Aire de diffusion (AD) **69**  
 Aire de diffusion agrégée (ADA) **71**  
 Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) **209**  
 Année d'arrivée **110**  
 Année d'immigration **111**  
 Ascendance autochtone **193**  
 Assurance-emploi (AE) – Autres prestations **210**  
 Assurance-emploi (AE) – Prestations régulières **210**  
 Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement à la maison **137**  
 Autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail **138**  
 Autres transferts gouvernementaux **211**

## B

Base nationale de données géographiques (BNDG) **67**  
 Besoins impérieux en matière de logement **153**

## C

Capital agricole **9**  
 Carte de référence **48**  
 Carte thématique **48**  
 Catégorie d'admission **112**  
 Catégorie de travailleur **313**  
 Catégorie du lieu de travail **315**  
 Centre de population (CTRPOP) **73**  
 Centre-ville **77**  
 Certificat d'apprenti dans un métier **299**  
 Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire **300**  
 Chambres à coucher **154**  
 Charges de copropriété **154**  
 Chiffres ajustés **39**  
 Chômeurs **316**  
 Circonscription électorale fédérale (CEF) **78**  
 Citoyenneté **113**  
 Classification des secteurs statistiques (CSS) **61**  
 Classification géographique type (CGT) **62**  
 Code géographique **40**  
 Code postal<sup>MO</sup> **44**  
 Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période de cinq ans, de la région géographique **177**

Composantes de migration (entrants et sortants), fondée sur une période d'un an, de la région géographique **178**  
 Composition du revenu **213**  
 Conjoint marié ou de fait de sexe opposé ou de même sexe **19**  
 Connaissance des langues non officielles **139**  
 Connaissance des langues officielles **140**  
 Côté d'îlot **79**  
 Cotisations à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) **214**  
 Cotisations à des régimes de pension agréés (RPA) **215**  
 Cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) **215**  
 Cotisations à l'assurance-emploi (AE) **216**  
 Cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC) **217**  
 COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants **218**  
 COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) **221**  
 COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) **223**  
 COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) **224**  
 COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence (PCU) **219**  
 COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) **220**  
 COVID-19 – Prestation d'urgence et de relance économique **226**  
 COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux **227**  
 COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales **228**  
 Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) **229**

## D

Date de référence géographique **45**  
 Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte **317**  
 Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence **318**  
 Déficit de faible revenu **230**  
 Demande potentielle de communications et services fédéraux dans la langue officielle minoritaire **141**  
 Densité de la population **41**  
 Dépenses obligatoires pour la MPC **231**  
 Destination du navettage **183**  
 Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence **301**  
 Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie **302**  
 Distance (ligne droite) du domicile au travail **184**  
 Division de recensement (DR) **81**  
 Durée du navettage **185**

**E**

Écoumène **49**  
 Emplacement du lieu de travail **186**  
 Énoncés sur la qualité des données spatiales **46**  
 État de service militaire **17**  
 État du logement **155**  
 État matrimonial **19**  
 État matrimonial légal **20**  
 Études primaires ou secondaires dans la langue officielle  
 minoritaire au Canada **132**  
 Expérience avant admission **115**  
 Exploitant agricole **9**  
 Exploitation agricole **10**

**F**

Famille comptant un couple **21**  
 Famille comptant un couple avec enfants **22**  
 Famille de recensement **22**  
 Famille économique **23**  
 Famille recomposée **24**  
 Ferme **10**  
 Ferme de recensement **10**  
 Fichier du réseau routier (FRR) **65**  
 Fichiers des limites cartographiques (FLC) **66**  
 Fichiers numériques des limites (FNL) **66**  
 Forme juridique **319**  
 Frais de garde d'enfants payés **232**  
 Frais de logement **156**  
 Fréquence du faible revenu **233**  
 Fréquentation scolaire **303**

**G**

Gains ou pertes en capital nets **235**  
 Genre **5**  
 Géocodage **50**  
 Groupe autochtone **195**  
 Groupe de décile de revenu après impôt des  
 familles économiques **236**  
 Groupe de décile de revenu d'emploi **237**  
 Groupe de décile de revenu total **238**  
 Groupe de population **116**

**H**

Heure d'arrivée au travail **187**  
 Heure de départ pour le travail **188**  
 Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte **320**

**I**

Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) **41**  
 Identité autochtone **196**  
 Îlot de diffusion (ID) **83**  
 Immigrant **117**  
 Impôt fédéral net **239**

Impôt foncier annuel **157**  
 Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires **158**  
 Impôts provinciaux et territoriaux **241**  
 Impôt sur le revenu **240**  
 Inactifs **321**  
 Indemnités pour accidents du travail **241**  
 Industrie (selon le Système de classification des industries de  
 l'Amérique du Nord [SCIAN] Canada 2017 version 3.0) **322**  
 Infrastructure des données spatiales (IDS) **68**  
 Inscription en vertu d'un accord sur les revendications  
 territoriales des Inuits **197**

**L**

Langue maternelle **142**  
 Langue parlée le plus souvent à la maison **144**  
 Langue utilisée le plus souvent au travail **145**  
 Lieu de naissance **117**  
 Lieu de naissance de la mère **119**  
 Lieu de naissance du parent **119**  
 Lieu de naissance du père **121**  
 Lieu de résidence cinq ans auparavant **179**  
 Lieu de résidence un an auparavant **179**  
 Lieu des études **305**  
 Lieu des études comparé à la province ou au territoire  
 de résidence **306**  
 Lieu habituel de résidence **205**  
 Localité désignée (LD) **84**  
 Logement **206**  
 Logement acceptable **158**  
 Logement collectif **343**  
 Logement marginal occupé par des résidents habituels **347**  
 Logement ordinaire **348**  
 Logement privé **349**  
 Logement privé inoccupé **350**  
 Logement privé occupé par des résidents étrangers et/  
 ou par des personnes présentes temporairement **351**  
 Logement privé occupé par des résidents habituels **352**  
 Logement subventionné **159**  
 Loyer mensuel en argent **160**

**M**

Membre d'une organisation métisse ou  
 d'un établissement métis **198**  
 Membre d'une Première Nation ou bande indienne **200**  
 Ménage **25**  
 Ménage à l'extérieur du Canada **26**  
 Ménage collectif **26**  
 Ménage locataire **161**  
 Ménage privé **27**  
 Ménage propriétaire **161**  
 Ménages habitant un logement fourni par le gouvernement local,  
 la Première Nation ou la bande indienne **162**  
 Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) **242**  
 Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI) **245**  
 Mesure du panier de consommation (MPC) **247**

Minorité visible **121**  
 Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise **323**  
 Mobilité, fondée sur une période de cinq ans **180**  
 Mobilité, fondée sur une période d'un an **181**  
 Mode d'occupation **163**  
 Municipalité régionale de comté (MRC) **86**

**N**

Nombre d'années d'études au primaire ou au secondaire dans la langue officielle minoritaire au Canada **134**  
 Nombre de navetteurs dans le véhicule **189**  
 Nom de localité (NL) **87**  
 Noyau, banlieue et région rurale **87**

**O**

Origine ethnique ou culturelle **122**

**P**

Paiement annuel pour l'eau et les autres services municipaux **164**  
 Paiement annuel pour l'électricité **165**  
 Paiement annuel pour les combustibles **165**  
 Paiement hypothécaire mensuel **166**  
 Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement **167**  
 Paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint **250**  
 Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) **251**  
 Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG) **252**  
 Période de construction **167**  
 Période d'immigration **123**  
 Permanence de l'emploi **324**  
 Personne **207**  
 Personne ayant une expérience de travail récente **325**  
 Personne de 15 ans ou plus **207**  
 Personne faisant partie de la population active expérimentée **326**  
 Personne occupée **326**  
 Personnes par pièce **168**  
 Pièces **169**  
 Plus haut certificat, diplôme ou grade **307**  
 Plusieurs modes de transport pour la navette **190**  
 Point représentatif **51**  
 Population active **327**  
 Population active inexpérimentée **328**  
 Population agricole **12**  
 Première langue officielle parlée **147**  
 Présence d'enfants **28**  
 Présence de paiements hypothécaires **170**  
 Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base **253**

Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) **253**  
 Prestations d'assistance sociale **253**  
 Prestations d'assurance-emploi (AE) **254**  
 Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC) **255**  
 Prestations fédérales pour enfants **256**  
 Prestations pour enfants **257**  
 Prestations provinciales et territoriales pour enfants **258**  
 Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) **253**  
 Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016, historique) **309**  
 Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021) **311**  
 Principale source de revenu **259**  
 Principal mode de transport pour la navette **191**  
 Principal soutien du ménage **170**  
 Profession (selon la Classification nationale des professions [CNP] 2021 version 1.0) **329**  
 Projection cartographique **58**  
 Province ou territoire **89**  
 Province ou territoire de destination prévue **123**

**R**

Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel **331**  
 Raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année **331**  
 Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler **332**  
 Rapport des frais de logement au revenu **171**  
 Ratio du déficit de faible revenu **260**  
 Recherche d'un emploi salarié (à temps plein ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines **333**  
 Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de retraite **262**  
 Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de survivant **263**  
 Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations d'invalidité **261**  
 Région agricole de recensement (RAR) **89**  
 Région économique (RE) **90**  
 Région géographique du Canada **91**  
 Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) **92**  
 Région rurale (RR) **100**  
 Règle de l'emplacement principal de l'exploitation agricole **13**  
 Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat **201**  
 Résidence dans une réserve ou hors réserve **202**  
 Résident institutionnel **208**  
 Résident non permanent **125**  
 Revenu agricole net **264**  
 Revenu après impôt **265**

Revenu après impôt rajusté **266**  
Revenu d'emploi **269**  
Revenu de placements **267**  
Revenu de retraite privée **268**  
Revenu disponible pour la MPC **271**  
Revenu du marché **272**  
Revenu du marché non inclus ailleurs **273**  
Revenu du marché rajusté **274**  
Revenu net provenant d'un travail autonome **275**  
Revenu non agricole net provenant de l'exploitation  
d'une entreprise non constituée en société ou  
de l'exercice d'une profession **276**  
Revenu total **277**  
Revenu total plus les gains ou pertes en capital nets **282**  
Revenu total rajusté **283**

## S

Salaires, traitements et commissions **284**  
Salarié ou bénéficiaire d'un revenu d'emploi **285**  
Secteur de recensement (SR) **100**  
Semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel  
pendant l'année de référence **334**  
Semaines travaillées pendant l'année de référence **335**  
Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl) **286**  
Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-Avl) **288**  
Sexe à la naissance **6**  
Situation conjugale **29**  
Situation d'activité **336**  
Situation d'activité (selon les concepts de 1971) **337**  
Situation dans la famille de recensement **29**  
Situation dans la famille économique **29**  
Situation de faible revenu **290**  
Situation de famille recomposée **30**  
Situation des particuliers dans le ménage **31**  
Situation vis-à-vis l'union libre **31**  
Sources de revenu **292**  
Soutien du ménage **172**  
Statut de copropriété **173**  
Statut de diversité de genre **31**  
Statut de diversité de genre du mariage ou de l'union libre **32**  
Statut de génération **126**  
Statut de sexe opposé ou de même sexe **33**  
Statut d'immigrant **127**  
Statut d'Indien inscrit ou des traités **203**  
Structure de la famille de recensement **33**  
Structure de la famille économique **34**  
Structure des relations **35**  
Subdivision de recensement – recensement précédent **106**  
Subdivision de recensement (SDR) **102**  
Subdivision de recensement unifiée (SRU) **107**

Superficie des terres **42**  
Supplément de la prestation nationale pour enfants  
(SPNE) **293**  
Supplément de revenu garanti (SRG) et  
allocation au conjoint **293**  
Système de coordonnées **59**  
Système de référence géodésique **60**

## T

Taille convenable du logement **174**  
Taille de la famille **35**  
Taille du ménage **36**  
Taux d'activité **338**  
Taux de chômage **339**  
Taux d'emploi **340**  
Toutes les langues parlées à la maison **148**  
Toutes les langues utilisées au travail **150**  
Transferts gouvernementaux **294**  
Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs **295**  
Travail pendant l'année de référence **341**  
Type de construction résidentielle **352**  
Type de demandeur **128**  
Type de ménage **37**  
Type de résident non permanent **129**  
Type d'exploitation agricole **13**  
Type d'union **38**

## U

Unité agricole **15**

## V

Valeur (estimée par le propriétaire) **175**

## Z

Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) **63**